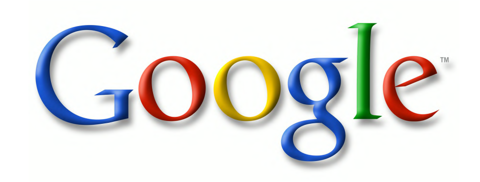
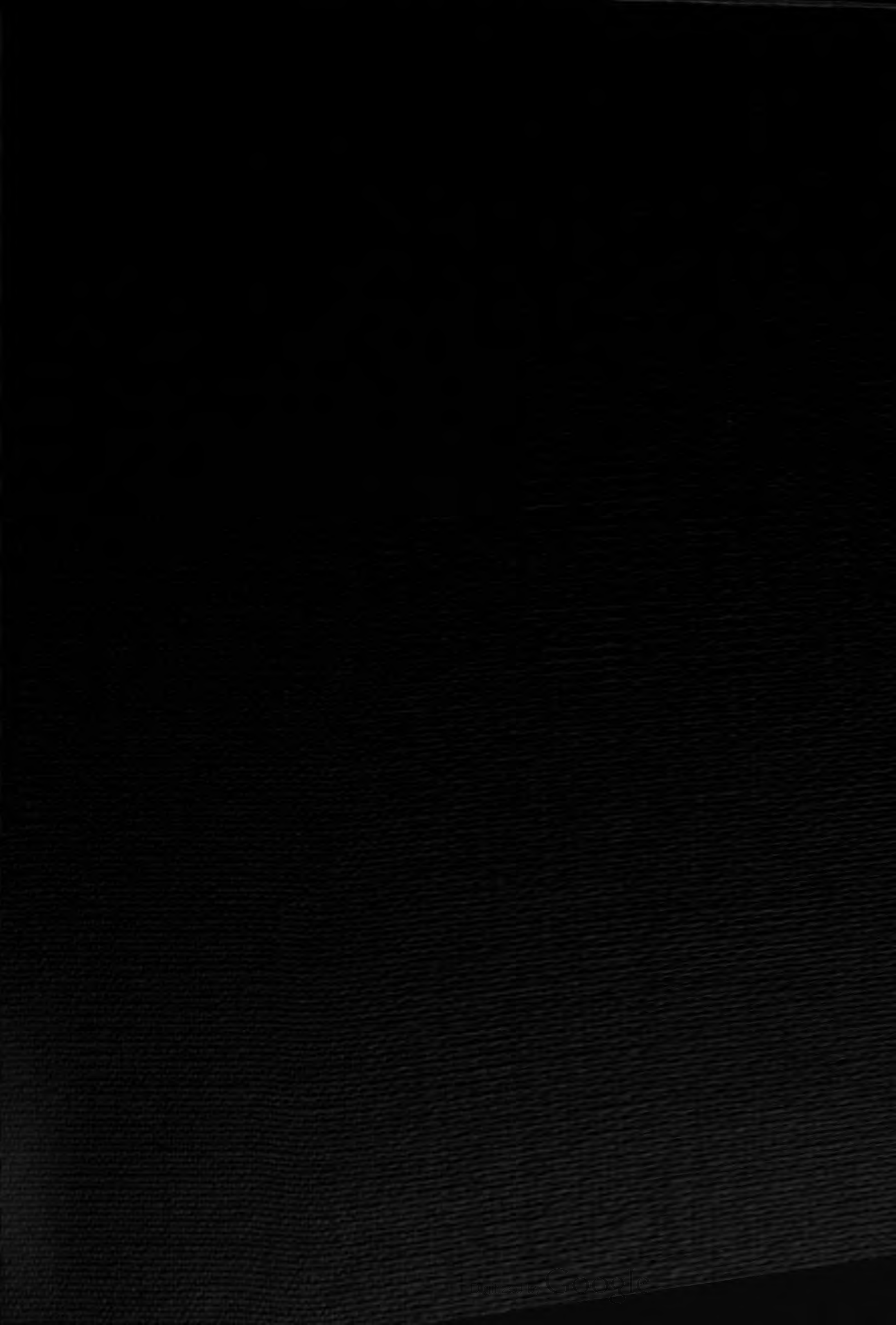








ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome X. — 1er Cahier. — 1858.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1859.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

Département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.



Tome X. — Ier Cahier. — 1858.

ÉPINAL,

CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

1859.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 16 DÉCEMBRE 1858.

La séance générale de la Société d'Émulation a eu lieu, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, le 16 décembre 1858, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. le baron de la Guéronnière, Préfet des Vosges.

M. le Préfet avait à sa droite M. Maud'heux père, président de la Société, et M. Ferry, maire d'Épinal; à sa gauche M. Ragon, président du tribunal, et M. Claudel, vice-président.

Presque tous les membres titulaires étaient présents. Parmi les membres associés libres, on remarquait : M. Journet, maire et industriel à Anould; M. l'abbé Villaume, professeur au petit séminaire de Châtel; M. Lahache, pharmacien à Bruyères.

L'assemblée était nombreuse et choisie. On y remarquait plusieurs dames et un certain nombre

de hauts fonctionnaires ; les professeurs du collége ; les élèves des classes supérieures, sous la conduite de M. le Principal.

A deux heures la séance a été ouverte par un discours, dans lequel M. le Préfet constate, et nous sommes fiers de ce témoignage public, qu'il a toujours trouvé notre bonne volonté prête, chaque fois qu'il y a fait appel. Nous avons entendu de sa bouche ces mots encourageants : « La sympathie du pays vous est acquise ; la protection du Gouvernement ne vous fera pas défaut ; l'Empereur connaît le bien que vous faites ». Tous nous avons applaudi aux paroles si bienveillantes de M. le Préfet, et tous nous avons partagé avec lui les regrets que laisse à la science et au pays la mort récente de notre doyen, le vénérable docteur Mougeot.

La parole a été donnée ensuite à M. Maud'heux fils, chargé du compte rendu des travaux de l'année. M. Maud'heux, avec cette verve qui le caractérise et cette finesse d'aperçu qui lui est familière, a su éviter d'une façon très-ingénieuse la sécheresse d'une nomenclature. La lecture de ce compte rendu a prouvé suffisamment que les efforts de la Société d'Émulation et le bien qu'elle produit sont appréciés par le Gouvernement, par l'administration, par les populations. Alors les faits importants de l'année viennent se grouper autour de ces trois chefs pour confirmer cette triple assertion. M. Maud'heux a exposé dans son discours les faits sur lesquels notre Société s'est appuyée, pour faire obtenir à plusieurs

personnes dévouées de notre département des récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire.

Ensuite M. Deblaye, au nom de la Commission d'agriculture, a énuméré les titres des divers lauréats aux primes et aux médailles qui leur ont été décernées. Le nombre des lauréats était grand cette année. Aussi le rapport de M. Deblaye, qui a voulu nous dire très-consciencieusement tous les efforts, tous les progrès de chacun d'eux, a-t-il pris une bonne partie de la séance. Les sages appréciations de notre collègue seront lues avec intérêt par tous les amis des progrès de l'agriculture.

Enfin M. Lebrunt, secrétaire perpétuel, a proclamé les noms des lauréats qui sont venus, au milieu des applaudissements, recevoir leurs récompenses des mains de M. le Préfet, dont les paroles gracieuses et pleines d'à-propos étaient un nouvel encouragement pour ceux qui avaient été l'objet des récompenses que décerne la Société d'Émulation, et que n'ont point dédaignées les personnes les plus distinguées par leur mérite, leur position et leur fortune.

La séance s'est terminée à 4 heures.



DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. LE BARON DE LA GUÉRONNIÈRE,

Préfet des Vosges, Président d'honneur.

MESSIEURS,

L'année dernière, à pareille époque, au moment même où j'arrivais au milieu de vous, votre honorable Président voulait bien associer mon nom à celui de l'Administrateur distingué qui vous quittait; rien ne pouvait m'être plus agréable que de voir ainsi placer mes premiers pas dans les Vosges sous l'abri des souvenirs que M. Bourlon de Rouvre laissait ici. C'était un gage pour l'avenir de mon administration, et dès ce jour il m'a été permis d'espérer que vous continueriez au Préfet nouveau la sympathie, le concours utile qui ont souvent éclairé et soutenu mon prédécesseur dans cette tâche laborieuse et difficile, qui, après lui, est devenue la mienne.

Cette espérance n'a pas été trompée; chaque fois que j'ai fait appel à votre dévouement, j'ai trouvé

dans votre expérience des choses de ce département, dans les études spéciales des membres de votre compagnie, et surtout dans les connaissances si variées et la haute intelligence de votre Président, de précieuses indications. Je suis heureux d'avoir cette occasion solennelle de vous remercier de cette bonne volonté toujours prête, et je vous demande de me la conserver.

Messieurs, un des priviléges de notre pays et de notre époque, c'est qu'on trouve partout en France cet ardent désir de l'amélioration de l'humanité sous toutes ses formes, ce besoin de progrès, qui ont été l'origine de votre association, et qui sont restés le but de vos constants efforts. Dans chaque département, dans chaque ville, souvent même au fond des campagnes les plus reculées, les hommes de cœur ont compris qu'il fallait soutenir, encourager les forces isolées dont la réunion constitue la richesse matérielle et la prospérité morale de notre pays.

C'est ainsi que se sont formées ces sociétés qui patronent les recherches et les tentatives consciencieuses, et auxquelles nous devons le perfectionnement des sciences et des arts, le développement de l'agriculture et de l'industrie. Les académies, les associations savantes ouvrent aux intelligences d'élite les larges horizons de l'étude, et répandent ce goût des lettres qui élève l'âme et l'ennoblit.

Les sociétés industrielles sont devenues un lien puissant entre les différents intérêts manufacturiers : elles préparent et fécondent ces découvertes pré-

cieuses qui ont successivement transformé les industries, et prouvent, en constatant les prodiges accomplis, que l'intelligence humaine est encore loin d'avoir dit son dernier mot dans ce champ si vaste ouvert à ses laborieuses méditations.

La Société d'agriculture, les Comices, et au-dessus d'eux les grands Concours régionaux, institués par la sollicitude du Gouvernement de l'Empereur, instruisent et encouragent les cultivateurs. Mieux que jamais on comprend qu'une sympathie exceptionnelle doit entourer l'agriculture et qu'elle est la base de toute civilisation. On a dit avec raison qu'après la religion, il n'y avait pas de code de législation ou de morale qui contînt autant de moralisation qu'un champ qu'on possède et qu'on cultive.

Vous l'avez pensé, Messieurs : en devenant les protecteurs de tous les intérêts, les propagateurs de tous les progrès, vous avez réservé la plus large part aux intérêts et aux progrès agricoles. Mais vous avez voulu démontrer aussi que l'agriculture et l'industrie, qu'on a si souvent posées comme deux forces rivales, étaient au contraire ensemble les indispensables éléments de la prospérité publique, solidaires l'une de l'autre et grandissant l'une par l'autre. Un orateur illustre, dont la Société d'Émulation vient de placer la gloire et l'infortune sous son patronage, M. de Lamartine, s'écriait, répondant à ces critiques contre l'industrie au profit de l'agriculture : « ce n'est pas la société corrompue et

cupide qui a fait l'homme industriel ; c'est Dieu qui a fait l'homme industriel le jour où il l'a créé perfectible. Les industries sont les degrés par lesquels la civilisation s'élève siècle par siècle, découverte par découverte. »

Continuez donc, Messieurs, l'œuvre utile que vous avez commencée, et qu'indique le nom même de votre Société : inspirez autour de vous l'émulation pour le bien, l'émulation pour les sentiments qui honorent les populations, pour les améliorations qui changent leur condition morale en même temps qu'elles servent leurs besoins. La sympathie du pays, qui ne vous a jamais fait défaut, vous suivra dans vos généreux efforts ; la protection du Gouvernement vous est acquise, et l'Empereur connaît le bien que vous faites. Vous savez combien son cœur est bon, et avec quelle bienveillance il daigne accueillir ce qui importe à la prospérité de notre département. C'est en m'appuyant sur votre appréciation que je lui demandais à Plombières une distinction spéciale pour un homme dont vous aviez signalé le mérite ; en m'accordant une grande médaille d'or pour M. Thirion, de Mirecourt, Sa Majesté a voulu tout à la fois récompenser cet habile mécanicien, et donner à la Société d'Émulation une marque de son estime.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'une pensée douloureuse vienne attrister cette fête des arts utiles. Une place est vide parmi nous, et je puis dire, sans crainte de froisser personne, que la perte que

nous venons de faire est une de celles qui ne se réparent pas. Le respectable docteur Mougeot, qu'une mort récente vient d'enlever à notre estime et à notre affection, était une des gloires de notre département. Mieux que moi vous pourrez dire ses qualités éminentes. Mais j'appréciai comme vous les charmes de sa verte vieillesse, et pour moi, aussi bien que pour tous ses concitoyens, sa mémoire devient un sentiment du cœur.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du département des Vosges,

pendant l'année 1858,

PAR M. MAUD'HEUX FILS,

Avocat, Membre titulaire.

MESSIEURS,

En prenant la parole dans cette assemblée, j'obéis à un usage aussi ancien que la Société elle-même. Ses fondateurs, dans leur sagesse, ont voulu qu'au terme de chaque année qui s'écoule, une voix sortie de votre sein vînt vous raconter ses travaux, ses espérances, ses tentatives. En effet, Messieurs, faire publiquement un retour sur vous-mêmes par l'organe d'un de vos collègues, reporter sur vos œuvres un coup d'œil impartial, c'est tout à la fois stimuler votre propre activité, répondre à vos détracteurs, si vous en avez, attirer à vous les gens de bien, et, peut-être faut-il l'avouer (car l'homme est rarement assez désintéressé pour se contenter de la satisfaction morale née du bien qu'il a fait), c'est aussi puiser dans l'approbation de vos concitoyens une récompense nouvelle de vos efforts.

Doués d'aptitudes diverses, tournés par l'éducation, par

vos études, vers des directions différentes, vous êtes tous animés du légitime désir d'accomplir quelque chose, chacun dans votre sphère, de ne point laisser sans contingent cette branche des connaissances humaines, à laquelle vous vous êtes consacrés. Le compte rendu est le bilan de chacun, et, pour celui qui n'a pu y trouver place, une révélation publique qui doit l'exciter à ne point souffrir, l'année suivante, l'existence d'une pareille lacune.

Parfois aussi l'entraînement d'une tendance générale concentre trop exclusivement le zèle de la Société sur certains points; d'autres sont délaissés. Nous cessons alors de réaliser ces progrès d'ensemble, que, de toute nécessité, doit accomplir une Société qui n'a point de sœur dans notre département. Le compte rendu nous éclaire sur ces entraînements. Nous sentons que nous y avons trop cédé, et de ce sentiment naît en nous la ferme volonté de répartir nos efforts dans de plus égales proportions.

Si le compte rendu est pour quelques-uns un reproche secret, s'il est pour tous un enseignement, il est aussi une réponse victorieuse à ceux qui seraient tentés de nous dénigrer. Il est des gens qui se consolent de leur impuissance ou de leur égoïsme en semant la calomnie sur les pas de quiconque cherche à faire un peu de bien. Il en est d'autres dont les personnalités orgueilleuses ne trouveraient point parmi nous une place assez élevée pour satisfaire les besoins de leur amour-propre. Il en est enfin qui, habitués à ne rien prendre au sérieux, à tout saper à coups de prétendus bons mots, seraient tentés de ne nous épargner ni les dédains ni la moquerie. Pour ceux-là, nous voulons jouer à l'Académie, nous sommes des esprits spéculatifs qui discutons gravement les idées les moins sérieuses, et qui sommes incapables de rien réaliser d'utile ou de pratique.

A tous, Messieurs, le compte-rendu fournit le moyen de vérifier si ces critiques sont fondées. Disons-le bien vite, il n'a jamais manqué son effet. Notre passé en est la preuve. Toujours nous avons trouvé des sympathies, une approbation,

un concours, un empressement à provoquer nos avis et nos récompenses, qui sont de nature à nous rassurer, à nous prouver qu'on sait apprécier nos efforts, qu'on nous accorde cette estime que l'homme le plus disposé à se contenter du témoignage de sa conscience est cependant flatté d'inspirer. On est même tombé dans l'exagération. Sous le voile prudent de l'anonyme, on nous a demandé d'instituer des médailles dont nos lauréats pussent orner leurs poitrines. Nous n'avons pas cru pouvoir nous ériger en concurrents de la Chancellerie de la Légion d'honneur. Mais, du moins, quelque part que la vanité ait prise à une telle proposition, et quoiqu'un unanime éclat de rire en ait fait justice, elle montre assez plaisamment quel cas on fait de nos distinctions.

A côté de cette preuve comique, il est une série de preuves sérieuses que je dois mettre en lumière.

Si par un simple exposé, je parviens à établir que, pendant le cours de l'année qui fuit, justice nous a été rendue de toutes parts; que Gouvernement, administration, population n'ont cessé de nous prêter appui ; que notre recrutement a été facile, que nos relations avec les Sociétés de toutes sortes se sont développées sur tous les points du territoire; que nos travaux ont été nombreux, bien répartis; que nos protégés ont obtenu, sur la foi de nos présentations, des témoignages précieux de Sociétés d'un ordre plus élevé que la nôtre; qu'enfin d'utiles entreprises se préparent, auxquelles plusieurs d'entre nous doivent concourir : certes, chacun de nous sortira d'ici avec un vif sentiment de satisfaction. Il me sera facile de remplir cette tâche.

A l'époque de notre dernière séance publique, un changement venait de s'opérer dans l'administration du département des Vosges. M. Bourlon de Rouvre, qui depuis plusieurs années la dirigeait d'une main si ferme et si éclairée, le Préfet près duquel nous avions toujours trouvé appui et assistance, venait de nous quitter pour le poste plus élevé auquel l'appelait la confiance de l'Empereur. Nos regrets et notre reconnaissance le suivaient. Et en même temps le

nom de son successeur, la renommée qui l'avait précédé parmi nous, le langage si rassurant qu'il nous avait tenu dès l'origine, tout nous faisait espérer qu'il serait pour la Société d'Émulation ce qu'avait été M. Bourlon de Rouvre.

M. de la Guéronnière a su tenir autant qu'il avait promis. En remplaçant M. de Rouvre à la préfecture des Vosges, il a bien voulu lui succéder aussi dans les fonctions de Président d'honneur de la Société d'Émulation. Il est devenu franchement notre collègue, protégeant nos intérêts, indiquant à nos travaux des directions nouvelles, provoquant notre coopération à toutes les œuvres qui la comportaient. On regrette vivement que des occupations impérieuses l'éloignent de nos séances, lorsqu'on observe quelle part active lui revient dans les travaux de celles qu'il a présidées. Mais du moins, en toutes choses, nous le trouvons au milieu de nous par la pensée. S'agit-il du choix important d'un professeur d'arboriculture? M. le Préfet se concerte avec nous. C'est lui qui nous signale les nouvelles méthodes agricoles de M. Aroux. C'est lui qui demande à M. Jutier et qui offre de nous communiquer un rapport sur les récentes découvertes archéologiques faites à Plombières. Lorsqu'il s'agit enfin, d'obtenir du Conseil général un secours pécuniaire en faveur du jeune Monchablon, notre protégé, c'est encore M. le Préfet qui se charge de réclamer et d'obtenir un vote favorable. Ainsi, Messieurs, en toutes circonstances, M. le Préfet s'est montré animé pour nous de cette bienveillance à laquelle nous avait accoutumés son prédécesseur. Je suis heureux de cette occasion de lui en témoigner publiquement notre gratitude.

Nous avons rencontré les mêmes sympathies au sein de la première assemblée élective de notre département. Cette année, comme les précédentes, le Conseil général a su apprécier les services que nous rendons aux Vosges. Il nous a maintenu la subvention qu'il nous accorde depuis plusieurs années. Associé jadis à nos efforts en faveur de Ponscarme, récompensé comme nous par les succès de cet artiste, il a

partagé nos espérances en la destinée d'Alphonse Monchablon. Une subvention plus large que celle que permettaient nos ressources facilitera les études d'un jeune homme auquel l'un de nos peintres les plus illustres, M. Ingres, a prédit qu'il ferait honneur à sa famille, à ses maîtres et à son pays.

Au concours de M. le Préfet, à celui du Conseil général, est venu se joindre le concours non moins efficace du Gouvernement lui-même. Depuis longtemps nos rapports avec le ministère de l'Agriculture sont fréquents; depuis longtemps une subvention annuelle, destinée à pourvoir aux grandes primes que nous décernons, récompense les efforts de la Société pour le progrès de la plus utile des sciences humaines. En 1858, comme autrefois, elle nous a été accordée.

Il est un autre ministère avec lequel nos relations se sont développées, à mesure que se développaient dans notre sein les travaux littéraires. L'Empereur a chargé de diriger en France l'instruction publique M. Rouland, magistrat éminent, dont la carrière a été signalée par l'alliance du zèle pour le devoir à la modération dans son accomplissement, par une lutte constante en faveur des saines doctrines, et par la conquête de l'estime de tous les partis. Vous savez ce que l'enseignement est devenu, vous pressentez ce qu'il deviendra sous son impulsion éclairée. Un Ministre de cette valeur ne pouvait manquer de comprendre quel bien les Sociétés savantes de la province sont appelées à faire, pour peu que du centre de toute vie et de toute force partent une direction qui leur précise le but, et des encouragements destinés à provoquer des efforts qui seraient encore plus énergiques s'ils étaient moins ignorés. Penétrée de cette pensée, Son Excellence a créé un Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, qui suivra tous les travaux de ces Sociétés. Chaque mois, il en publiera le compte rendu. Enfin, à partir de 1859, trois prix annuels de 1,500 fr. seront décernés aux Sociétés savantes, qui présenteront les meilleurs mémoires sur des questions proposées par le Comité.

Vous sentez, Messieurs, toute la portée de ces mesures. Quelle perspective n'ouvrent-elles pas à toutes les Sociétés de province? Désormais le mérite et le succès ne seront plus une question de localité. On ne demandera plus à une production son acte de naissance avant de la juger. Et des œuvres qui, créées à Paris, eussent réuni tous les suffrages, parce qu'elles fussent parvenues à la publicité, cesseront d'expier dans les cartons de quelque association de province la faute de s'être trompées de patrie.

Vivement préoccupé de tous les intérêts qu'il est dans ses attributions de protéger, S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique a conçu l'idée de la publication d'un Dictionnaire géographique de la France. Je n'ai pas besoin, Messieurs, de faire ressortir l'importance d'une entreprise qui, à ma connaissance du moins, n'a pas encore été tentée sur des bases assez larges. Une circulaire ministérielle est venue provoquer notre concours et nous demander des documents. Nous avons été heureux d'indiquer à S. Exc. les travaux statistiques de deux de nos collègues, MM. Lepage et Charton. Nous avons en même temps appelé son attention sur nos antiquités, sur nos monuments historiques, sur la nécessité de veiller à leur conservation, et il est permis d'espérer que cet appel sera entendu.

Puis, pour répondre à notre tour d'une manière aussi complète que possible au témoignage de confiance que nous donnait Son Excellence, nous avons décidé qu'une circulaire serait adressée à MM. les Maires, les Instituteurs et les Pasteurs de nos diverses communes, afin d'obtenir leur coopération à la réunion de tous les documents qui peuvent servir à la confection du Dictionnaire géographique. Un questionnaire, joint à la circulaire, préviendra les omissions qui pourraient avoir lieu. Antiquités, objets d'archéologie, monuments, statues, débris de constructions, manuscrits historiques, traditions même, tout sera inventorié. M. Malgras, notre collègue, nous a offert un concours bien précieux pour stimuler le zèle des instituteurs. Tout fait présager que

nous apporterons un contingent d'une certaine valeur à la tâche générale.

Je ne veux point quitter le ministère de l'Instruction publique sans vous dire encore que, s'il a ajouté à nos travaux, il a ajouté aussi à nos ressources, et que nous ne lui devons pas moins de reconnaissance à raison de la subvention qu'il nous a allouée qu'à raison des relations plus intimes qu'il a entretenues avec nous.

Appréciés et soutenus par le Gouvernement et par l'administration, nous n'avons rencontré que sympathie et estime de la part des Sociétés qui, sur tous les points de la France, et soit qu'elles le poursuivent en toutes choses, soit qu'elles aient adopté pour mission de chercher à l'accomplir dans quelque branche spéciale de l'activité humaine, n'ont, comme la nôtre, d'autre but que le progrès.

Avec les divers Comices, qui donnent à l'agriculture des Vosges une si vive impulsion, nous avons échangé la plus cordiale fraternité. Hors du département, nous nous honorons de correspondre avec la Société géologique de France, la Société impériale d'acclimatation, la Société impériale d'horticulture, la Société de la morale chrétienne, la Société des Antiquaires de France. Les Sociétés de Lille, de Reims, de Strasbourg, celles de presque tous les chefs-lieux des départements entretiennent avec nous des relations suivies. Naguère encore, la Société d'Émulation du Jura avait mis à l'étude cette méthode de lecture, œuvre de notre collègue, M. Chapellier, dont, il y a quelques années, j'avais le plaisir de prédire le succès.

Félicitons-nous, Messieurs, de ce développement de nos rapports avec les autres associations du pays. C'est de la réunion des efforts que naît le succès. D'utiles exemples s'offrent à nous dans les travaux des Sociétés, nos correspondantes. Leurs Annales sont remplies d'observations précieuses, de vues élevées, d'écrits pleins d'intérêt. Peut-être à leur tour puisent-elles dans les nôtres quelques idées, quelques projets qu'il leur semble bon d'adopter et de réa-

liser. Échanger les publications, c'est échanger les moyens de faire le bien, c'est échanger les instruments du progrès. Ajoutons, Messieurs, que c'est attirer sur ceux qui contribuent à son accomplissement la publicité et les récompenses qu'ils méritent : nous en avons cette année une preuve bien éclatante.

Au nombre des Sociétés dont je viens de parler, parmi les plus éminentes, figure la Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire, déclarée, par ordonnance du 27 avril 1831, établissement d'utilité publique. Désireuse de répartir entre tous les départements les récompenses qu'elle accorde aux bienfaiteurs de l'éducation publique, elle a pensé que, mieux que personne, nous pourrions lui désigner, dans les Vosges, ceux qui les méritent le mieux. C'est nous qu'elle a priés de lui indiquer des candidats, et je suis heureux de dire qu'elle a adopté tous ceux que nous lui avons proposés. Elle a jugé digne d'une médaille de bronze M. Géhin, instituteur privé à Épinal, vieilli dans la carrière de l'enseignement, conservant néanmoins, lorsqu'il s'agit de ses devoirs, toute l'ardeur d'un jeune homme, habile à la communiquer à ses élèves, qu'on reconnaît à leurs succès et à leur travail, même lorsqu'ils sont passés sous une autre direction. Vingt-quatre années d'excellents services, une activité qui ne se lasse point, une intelligence cultivée, un jugement droit et ferme, une médaille de bronze décernée en 1846, par le ministère de l'instruction publique, ont valu à M. Maire, instituteur à Liffol-le-Grand, la même distinction qu'à M. Géhin.

Déjà possesseur d'une mention honorable donnée par le Ministre en 1856, signalé depuis par son mérite comme instituteur communal de notre chef-lieu, et aussi par la manière dont il a su remplir, dans l'arrondissement de Remiremont, l'intérim de l'inspection primaire, M. Marlier a obtenu de la Société d'encouragement une nouvelle mention honorable.

Même mention honorable, nous sommes heureux de le dire, a été accordée à une jeune institutrice, qui sait unir,

à toutes les vertus que comporte sa profession, la plus aimable peut-être de toutes, la charité. Attachée depuis six ans à l'excellent établissement de Mlle Bonnaire, Mlle Oster a fait complétement abnégation d'elle-même. Son existence se divise en deux parties; l'une est consacrée à l'enseignement, l'autre au soulagement des malheureux. Mlle Oster fait plus, Messieurs, elle inspire à ses élèves les sentiments qui l'animent. Pour ces jeunes filles, la charité est devenue la récompense du travail et de la bonne conduite; les plus studieuses sont admises à visiter, avec leur maîtresse, la demeure du pauvre, à s'asseoir au chevet du malade; elles apprennent de bonne heure à mépriser la crainte du contact avec la misère, crainte funeste qui enlève souvent à l'aumône son caractère le plus touchant, et à l'infortune la reconnaissance du bienfait! Nous nous félicitons de compter, au moins par l'adoption, Mlle Oster au nombre de nos compatriotes, et nous espérons bien qu'une mention honorable ne restera pas pour elle le dernier mot de la Société d'encouragement.

La même Société a réservé une faveur toute spéciale, une mention honorable *exceptionnelle* à MM. Thomas, curé au Valtin, Hildebrand, maître de forges à Sémouze, et de Lesseux, délégué cantonal à Saint-Dié : trois noms désormais inséparables dans le souvenir de ceux qui rendent hommage aux amis de l'humanité. L'an dernier déjà, une voix plus éloquente que la mienne, vous a raconté l'œuvre collective de ces trois lauréats. Cependant, je ne puis résister au désir d'en parler encore. Il me semble qu'on ne saurait attirer assez de publicité sur de si nobles actions, sur des pensées d'un ordre aussi élevé. Envoyé par son évêque dans une commune où la misère avait atteint des proportions si déplorables qu'il s'effraya un instant de sa mission, M. l'abbé Thomas reprit bientôt courage. Guidé par son cœur, qui appartient tout entier au dévouement, il conçut l'un des plus beaux desseins qui aient germé dans un cerveau humain. Les aliments manquaient à ses ouailles, le besoin de réunir tous les efforts, tous les bras pour gagner le nécessaire,

avait introduit dans chaque famille l'habitude de renoncer à instruire les enfants : l'école était déserte, le sentiment de la dignité personnelle s'éteignait sous l'influence de la mendicité. Le digne pasteur entreprit de créer à chacun des ressources, de remettre en honneur la fréquentation de l'école par l'attrait d'une véritable prime honorablement méritée, de relever le niveau moral en faisant acheter le secours par le travail. Tout lui manquait, sauf la volonté ; mais cette volonté était ardente. Puis M. l'abbé Thomas comptait sur l'appui de deux hommes qui ne pouvaient tromper son attente, puisqu'il s'agissait de faire le bien : de M. de Lesseux, il obtint la concession d'un terrain en friche; M. Hildebrand lui fournit gratuitement des instruments aratoires. Et bientôt appelant à lui ses petits enfants, à l'exemple de son divin maître, les guidant lui-même au sortir de l'école, l'abbé Thomas leur apprit à défricher la terre inculte, qui désormais était la propriété commune. Dieu bénit une si noble entreprise. Le sol devint fécond sous les efforts de ces jeunes agriculteurs, et, dans les récoltes qu'il produisit, chacun d'eux reçut une part qu'il fut fier de posséder.

Que de grandes choses dans cette œuvre si simple en apparence ! La bienfaisance, sous sa forme la plus intelligente, l'instruction élémentaire ranimée, l'éducation professionnelle tentée dans son application à l'agriculture, le paupérisme menacé, la mendicité attaquée dans son principe, l'homme relevé à ses propres yeux, habitué dès l'âge le plus tendre à se suffire à lui-même et à ne chercher que dans le travail les moyens de subsister, la perspective d'une prospérité future ouverte à l'une des communes les plus pauvres du pays, voilà les résultats de l'œuvre de M. Thomas. On le disait, l'an dernier, « de tels comptes ne se règlent qu'avec le ciel; » mais, si la modestie et la piété de M. Thomas se contentent de la satisfaction de la conscience et de l'espérance des félicités d'une autre vie, il est de notre devoir à tous de les signaler hautement à l'admiration publique, et de souhaiter ardemment que son exemple trouve des imitateurs.

Dans la localité même que nous habitons s'organise une institution destinée aussi à répondre à de véritables besoins intellectuels et moraux. Un magistrat, depuis peu de temps nommé dans le pays, mais qu'on y croirait installé dès longtemps, si l'on jugeait de la durée de son séjour par les services qu'il a rendus, M. Ragon, président de notre tribunal, a voulu faire profiter la ville d'Épinal de l'expérience qu'il a acquise pendant une carrière signalée par des efforts constants pour le développement de l'instruction publique. Frappé de rencontrer dans plusieurs ateliers des apprentis illettrés, étonné d'apprendre qu'ils désiraient sortir de l'ignorance, mais que la nécessité de travailler pour vivre leur ôtait les moyens de le faire, M. Ragon a conçu le projet de créer à Épinal des écoles du soir pour les apprentis et les jeunes ouvriers. L'administration municipale a accueilli ce projet avec empressement. Elle a promis d'en favoriser l'exécution de tout son pouvoir. M. le Préfet a pris l'œuvre sous son patronage. Bientôt les écoles du soir s'ouvriront, et des jeunes gens qui, leur tâche de la journée accomplie, étaient exposés aux tentations les plus funestes, recevront une éducation morale et intellectuelle qu'ils souhaitaient sans l'obtenir. Ne dussent-elles servir qu'à empêcher le mal, les écoles du soir seraient déjà une institution utile. Mais il est permis d'espérer que, sous tous les rapports, elles seront fécondes en résultats. L'expérience des localités où elles fonctionnent ne laisse même aucun doute à cet égard. Deux d'entre nous, MM. Reiveillez et Lebrunt, ont offert d'y professer gratuitement, l'un le dessin linéaire, l'autre les mathématiques. Si donc nous sommes étrangers à la création des écoles du soir, du moins nous serons heureux de nous associer à leur prospérité par le concours de deux collègues, qui doivent y répandre des notions de la plus haute importance pour l'ouvrier.

Si nos relations avec les Sociétés qui sont répandues dans toute la France ont été nombreuses et utiles, nous avons vu aussi la liste de nos collègues s'enrichir de bien des

noms nouveaux, dont chacun nous promet une collaboration précieuse. Vous avez conféré des brevets de membres titulaires à M. Marotel, arboriculteur à Épinal, un de ces hommes modestes qui ne se révèlent jamais que par des services et qui ne semblent jamais se douter qu'ils ont eu quelque mérite à les rendre; à M. Louis, professeur au collége d'Épinal, auteur de deux pièces de vers, l'une pleine de vigueur, d'énergie, de patriotisme (c'est la guerre d'Orient qui l'a inspirée); l'autre, le *Nouvel an*, gracieuse, élégante, dictée par un cœur où règne la charité, mettant en relief, sous la forme la plus heureuse, la leçon morale la plus noble.

Sont devenus membres associés libres : M. Lepage, pharmacien à Contrexéville; M. Legrand du Saulle, médecin dans la même localité, auteur d'une intéressante brochure sur les sources minérales qu'elle renferme; M. Thomas, de Thuillières, agronome distingué; M. Lahache, pharmacien à Bruyères, homme laborieux et éclairé, auquel nous devons déjà deux mémoires, l'un sur le repiquage du blé, l'autre sur la culture de l'igname, ce dernier jugé digne de l'impression aux *Annales;* M. Jutier, inspecteur des mines à Colmar, chargé de présider, sous la direction de M. Daubrée, un autre de nos collègues, aux gigantesques travaux du captage des sources de Plombières, et qui montre chaque jour qu'il est à la hauteur d'une telle mission; M. Renaud, pépiniériste à Bulgnéville, dont le remarquable travail sur l'arboriculture recevait ici même, il y a deux ans, des louanges bien méritées. J'allais dire aussi M. le docteur Masson, de Mirecourt : il avait brigué nos suffrages. Nous nous préparions à ouvrir nos rangs à ce médecin habile et désintéressé. Une mort prématurée, un accident funeste est venu nous l'enlever. Nous n'avons pas même eu le temps de faire graver sur sa tombe le titre qu'il avait désiré. Du moins d'unanimes regrets honorent parmi nous sa mémoire.

Il est un homme que l'année 1858 nous a donné pour collègue et dont l'adjonction est un honneur pour notre

Société. Tous les Vosgiens connaissent le nom de M. Journet comme celui d'un industriel qui unit à une haute intelligence le plus noble caractère. Mais ce que tous ne savent pas, c'est que M. Journet est le fils de ses œuvres, c'est que le travail et les dons de l'esprit l'ont seuls conduit à cette position magnifique qu'il occupe actuellement. Le père de M. Journet avait quatorze enfants : c'était là presque sa seule fortune. En 1819, notre collègue entrait à l'école des Beaux-Arts d'Angers, qui, quelques années après, le déléguait pour étudier l'Exposition nationale de 1823. La même année, en dépit du mauvais vouloir des mécaniciens anglais placés sous ses ordres, il construisait, à Clamecy, les premières machines à papier qui aient fonctionné en France. En 1824, il remplissait la même mission pour MM. Didot frères, ces imprimeurs dont la réputation est européenne. Un peu plus tard, on l'appelait dans le royaume de Naples. De retour en France, il s'associait à un grand constructeur de Paris, M. Chapelle, et de leurs ateliers sortaient les trois quarts des machines à papier destinées aux établissements français. Directeur de celui d'Echarcon en 1836, M. Journet obtint à l'Exposition nationale une médaille d'or. Depuis 1838, il a transporté dans les Vosges ses lumières et son expérience. Placé à la tête des papeteries du Souche, M. Journet a reçu à toutes les Expositions françaises, à l'Exposition internationale de Londres, à l'Exposition universelle de Paris, les distinctions les plus flatteuses. Il est aujourd'hui président de la Chambre consultative des arts et manufactures, maire d'Anould, membre du Conseil d'hygiène, membre du Conseil d'arrondissement de Saint-Dié. Malgré les travaux si nombreux auxquels il s'est consacré, il trouve encore des loisirs pour étudier l'arboriculture. Sa brochure sur la direction à donner aux espaliers atteste quels progrès il lui a fait faire. Il est un des propagateurs les plus zélés de la méthode Grandsard, appelée à rendre de si grands services au commerce et à l'industrie. Ses conseils, son appui, sa bienveillance ne manquent jamais à ceux qui les invoquent :

il sait détourner les inventeurs des utopies et encourager les perfectionnements sérieux qu'ils ont tentés. Enfin, si nous ne craignions de révéler ce que M. Journet prend le plus grand soin à cacher, nous ajouterions qu'il est le bienfaiteur et la providence de la contrée qu'il habite. Une telle carrière est un exemple des hautes destinées que Dieu réserve à l'intelligence quand elle est associée au travail. L'affiliation d'un tel homme, je le répète, est un honneur pour notre Société.

Vous avez reçu, Messieurs, une esquisse de la vie du baron de Giey, qui, vers le commencement du XVIIIe siècle, servait dans les armées du roi d'Espagne en qualité de maréchal de camp, mais qui, par sa famille, était originaire des environs de Langres. L'auteur de cette esquisse, M. Van Hoorebeke, avocat à la cour impériale de Gand, membre de plusieurs Sociétés savantes de France, de Belgique, d'Angleterre et d'Espagne, a brigué vos suffrages. L'érudition sérieuse qui distingue son travail et l'interêt qu'il a su y répandre, vous ont déterminés à l'accueillir par un vote unanime. M. Van Hoorebeke est devenu membre correspondant.

Vous avez conféré le même titre, et avec la même unanimité, à M. Trouillet, professeur d'arboriculture à Montreuil. Le nom de M. Trouillet a aujourd'hui, dans les Vosges, une réputation trop légitime pour que j'aie besoin de m'y arrêter longtemps. Appelé à professer le cours d'arboriculture, que la munificence éclairée du Conseil général a fondé, M. Trouillet avait à remplir une mission assez délicate. Trop souvent les hommes qui consacrent leur temps à tirer du sol ce qu'il est susceptible de produire, ne reconnaissent d'autre autorité, d'autre enseignement, que la pratique elle-même, que leurs observations personnelles. Quelque intelligents que soient nos jardiniers, plus d'un peut-être était disposé à n'aborder qu'avec défiance le cours d'arboriculture. M. Trouillet est venu, il a parlé, et les préventions se sont dissipées. Les gens du métier ont reconnu de suite que, s'il

fait la part de la théorie, il est essentiellement initié à la pratique. La simplicité de ses formes, la netteté de ses explications, son inépuisable complaisance, toutes les qualités qui le distinguent à un si haut degré, ont contribué à faire bientôt, du nombreux auditoire qui l'entourait, un auditoire d'amis. Dès le début, le succès de son œuvre a été assuré. On peut prédire sans témérité qu'il ne cessera de grandir. Pour nous, Messieurs, indépendamment de la part que nous avons prise à la création de ce cours, indépendamment du bien que nous avons la satisfaction d'en voir sortir déjà, nous nous estimons heureux de compter parmi nous un collègue, un homme tel que M. Trouillet. A défaut de son cours, sa brochure sur la culture de la vigne sans espaliers, suffirait à prouver combien sa collaboration nous sera précieuse.

La présence de M. Trouillet dans notre département a donné une impulsion énergique à la science qu'il expose si bien. Une société d'arboriculture a été fondée à Nomexy. Un grand nombre d'entre nous en sont membres; notre Président lui est commun. Bientôt, avec l'aide des lignes de fer, les Vosges verront se développer une source d'importants revenus. L'aisance pénétrera dans nos campagnes par une voie trop négligée jusqu'ici. Ajoutons que les personnes qui ne pratiquent point l'arboriculture dans un but commercial, trouvent, dans le procédé ingénieux qu'a découvert M. Vadet, le moyen de conserver en plein air, pendant l'hiver, les fruits de leurs jardins, et de réunir ainsi sur leurs tables les productions de l'automne à celles du printemps et de l'été.

Les progrès de l'horticulture ont devancé dans notre département ceux de l'arboriculture. Depuis quelques années, tout observateur attentif a pu remarquer combien, dans la ville d'Epinal par exemple, le goût des fleurs s'est généralisé. Pour cette belle science, qui sait offrir aux yeux tant et de si splendides merveilles, la Société d'Emulation a voulu faire aussi quelque chose. Jusqu'ici nos Expositions horticoles n'avaient lieu qu'en automne. Nous les avons doublées. Désormais, il y aura une Exposition de printemps et une Exposition

d'automne. Nos horticulteurs pourront présenter des ensembles plus complets de leurs produits. Les amateurs jouiront deux fois de ces exhibitions, qu'ils ont toujours montré le plus grand empressement à visiter.

L'agriculture continue à occuper dans nos travaux la place importante qu'elle mérite. Cette année, comme les précédentes, notre Président a rédigé pour les *Annales* une notice sur les expériences agricoles les plus dignes d'intérêt. M. Claudel nous a lu, sur diverses méthodes soumises à son examen, des études empreintes de cette sûreté de jugement et de ce sens pratique qui le caractérisent. MM Deblaye et Pentecôte se sont en quelque sorte associés, pour expérimenter, tout à la fois au point de vue agricole et au point de vue industriel, diverses sortes de pommes de terre. Enfin, Messieurs, nous avons été consultés par M. le Préfet sur une grande question, qui préoccupe vivement l'Empereur, celle de la diminution du nombre des bras dans les campagnes, et des causes auxquelles elle doit être attribuée. Le temps et l'espace nous manquent pour vous rendre compte de la réponse motivée qu'a préparée notre Président. Je ne pourrais, d'ailleurs, en parler sans la louer, et des éloges sont mal placés dans la bouche d'un fils. Qu'il me suffise de vous dire que M. Claudel nous a promis aussi un travail nouveau, approfondi, dont nous devons beaucoup attendre, parce que les lectures qu'il nous a faites déjà sur ce sujet nous ont beaucoup promis. Les tentatives d'acclimatation, appliquées aux productions du sol, ont été poursuivies avec succès. La culture de l'igname paraît s'être étendue dans plusieurs de nos arrondissements. Le sorgho continue à réussir à l'hospice Saint-Maurice d'Epinal. Espérons que l'impulsion puissante de la Société impériale et la nôtre nous permettront de nouvelles tentatives, couronnées de succès nouveaux.

Il est une science qui paraît appelée à devenir l'auxiliaire de l'agriculture, et qui échappe tous les jours davantage à l'oubli dans lequel elle avait été laissée jusqu'alors. Je veux parler de la météorologie. Depuis longtemps la Société d'Emulation lui apporte son contingent annuel. Notre laborieux

collègue, M. Lebrunt, a recueilli l'ensemble des phénomènes atmosphériques qui se sont produits en 1857, tandis qu'à Mirecourt, M. le Directeur de l'Ecole normale de cette ville réunissait une série d'observations analogues.

La géologie a été de la part de plusieurs de nos collègues l'objet de travaux importants pendant l'année qui finit. M. Defranoux, président de la Société d'Emulation du Jura, s'est livré à une étude intelligente du sol de ce département, et nous avons reçu de lui un mémoire sur la découverte qu'il y a faite de la craie supérieure. M. Perrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, sous ce titre : Documents sur les tremblements de terre au Chili, Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques aux Moluques, nous a envoyé des écrits du plus grand intérêt. Le second a été inséré dans nos *Annales*. Enfin, M. Daubrée, ingénieur en chef des mines et doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg, nous a adressé le mémoire qu'il a transmis à l'Académie des sciences sur les dépôts minéraux formés par les sources thermales de Plombières, avant et pendant la période actuelle. J'ai eu déjà occasion de le dire, c'est sous la direction suprême de M. Daubrée que M. Jutier préside au captage des sources de Plombières. Un jour viendra où nous connaîtrons d'une façon complète tous les résultats de l'œuvre que l'Empereur a prise sous son patronage. Le rapport demandé par M. le Préfet nous révèlera sans doute les travaux souterrains que les fouilles ont mis à nu, et qui sont grands comme le peuple qui les a créés; les découvertes archéologiques qui ont eu lieu, les souvenirs que les Gaulois et les Romains ont laissés sous le sol de Plombières. M. Daubrée a recherché, lui, les traces de l'action incessante de la nature, les combinaisons, les transformations géologiques qui se sont opérées sous l'influence du contact des eaux thermales avec les divers éléments qui composent le béton romain. Etranger à la science, dont M. Daubrée est un des organes les plus accrédités, je ne saurais apprécier son mémoire en connaissance de cause. Qu'il me suffise de dire que pour les profanes eux-mêmes, il offre le plus grand intérêt.

Puisque j'ai prononcé tout à l'heure le mot d'archéologie, je dois mentionner en passant une entreprise importante à laquelle vous allez prendre part. L'Empereur, avec ce génie qui sait tout embrasser, a ordonné qu'on relevât la topographie des Gaules au IVe siècle de l'ère chrétienne. Le passé sera exhumé, nos origines recherchées; nous saurons ce qu'était notre patrie à l'époque de l'invasion des Francs, et, sans doute, par cette voie qui leur sera ouverte, les études historiques prendront un nouvel essor. M. le Recteur de l'Académie de Nancy a bien voulu nous associer à cette grande entreprise. C'est à nous qu'est confiée la mission de constater, de rétablir la topographie des Vosges à l'époque que je viens d'indiquer. Il n'est pas besoin de faire ressortir tout ce que ce choix a d'honorable pour nous.

Chargés de retracer l'état des Vosges dans des siècles éloignés, nous provoquons en même temps des études sur leur état actuel. Trop souvent aux notions les plus exactes sur le passé s'unit l'ignorance la plus étonnante du présent. M. Chapellier l'a compris. Avec ce zèle que nous lui connaissons pour toutes les idées utiles, il nous a proposé et nous avons résolu d'accorder une prime au meilleur traité élémentaire de la géographie du département des Vosges, à l'usage des écoles primaires. Si notre appel est entendu, on n'assistera plus à l'étrange et trop commun spectacle d'enfants qui indiquent à merveille les villes principales des territoires les plus lointains, et qui sont hors d'état d'énumérer les chefs-lieux des cantons de leur département.

M. Chapellier ne s'est point borné à nous faire adopter une excellente mesure. Il a voulu enrichir nos *Annales* d'un travail d'une égale valeur. Son essai historique sur Beaufremont raconte, en fort bon style, l'histoire d'une localité un peu oubliée aujourd'hui, la splendeur de l'illustre famille à laquelle elle a donné son nom, les événements dans lesquels cette famille a joué un rôle. Enfin, et c'est un mérite de plus, l'essai de M. Chapellier débute par une statistique, aussi complète qu'intelligente, du village de Beaufremont. Que

M. Chapellier nous donne souvent de semblables monographies, qu'il continue à y répandre l'érudition dont il a fait preuve, nos *Annales* ne pourront qu'y gagner, et nous serons toujours prêts à applaudir.

J'adresserai les mêmes louanges et j'exprimerai les mêmes vœux à notre collègue, M. Sabourin de Nanton. Sa notice historique et archéologique sur les Dames chanoinesses d'Epinal et la chapelle des Innocents est remplie de détails curieux, de faits peu connus. M. Sabourin l'a dit avec raison, l'histoire des Sociétés religieuses d'autrefois est féconde en enseignements. Les services qu'elles ont rendus, les souffrances qu'elles ont soulagées, à une époque où la charité n'avait point revêtu encore les formes ingénieuses qu'elle sait emprunter de nos jours, suffiraient à les rendre dignes d'études semblables à celle que M. Sabourin a entreprise.

Les mêmes mérites recommandent la brochure de M. l'abbé Guillaume, de Nancy, sur les confréries de Gondreville, Rozières-aux-Salines et Lenoncourt. Mais il est un autre côté utile de ces pieuses associations que M. l'abbé Guillaume a su mettre en lumière. Je veux parler de l'égalité, momentanée au moins, qui régnait entre les membres des Confréries. Là plus de distinction entre le seigneur et le manant, entre le riche et le pauvre; pour tous le même traitement, non-seulement au temple, mais encore dans ces repas communs, aux frais desquels chacun contribuait, dans les réunions des confréries, enfin, dans les élections, en face du scrutin, qui désignait les dignitaires de la Confrérie. M. l'abbé Guillaume a fait ressortir les traits de ressemblance qui rapprochent les anciennes Confréries de divers types de Sociétés modernes, notamment des sociétés de secours mutuels. On sent dans son travail un esprit d'observation qu'on ne saurait trop louer.

Je parlais tout à l'heure de la charité moderne. Si vous voulez, Messieurs, juger de ses progrès, si vous voulez assister par la pensée à l'un des spectacles les plus étonnants qu'il soit donné à l'homme d'apercevoir, lisez le discours de notre collègue M. Piroux, prononcé lors de la distribution des prix

de l'Institution des sourds et muets de Nancy, dont il est le directeur. Lisez aussi le compte-rendu des exercices exécutés publiquement par ses élèves. Concevez-vous, Messieurs, des sourds-muets, jouant en langage d'action des scènes du *Malade imaginaire, d'Athalie, d'Esther,* de nos grands chefs-d'œuvres littéraires? Voilà pourtant ce que tout Nancy a pu voir le 31 août dernier. Que dire de l'homme qui a pu dompter la nature au point de développer ainsi les intelligences de pauvres êtres déshérités? Que dire de la patience et des travaux qui ont accompli de tels miracles? Un journal de Nancy l'observait avec raison : l'instituteur s'efface dans M. Piroux; il fait place à l'apôtre des Sourds-Muets.

Un autre de nos collègues, un homme qui, pendant toute sa carrière, a fait les plus grands efforts pour répandre l'instruction dans toutes les classes de la société, M. Salmon, ancien représentant, avocat général à Metz, nous a adressé une étude sur M. de Caumont, ancien recteur de l'Académie de Nancy. Le sujet était digne de l'auteur. M. Salmon l'a traité avec le talent que tout le monde lui connaît; il a su rendre à M. de Caumont l'hommage que méritait une existence vouée tout entière aux travaux de l'esprit.

Je voudrais, Messieurs, vous entretenir de la brochure de M. Glœsner, notre collègue, professeur à Liége, sur le télégraphe à aiguilles perfectionnées. Par malheur, étranger à la science dont M. Glœsner a fait une si belle application, je suis obligé de confesser mon incompétence.

M. Lebrunt a étudié, au double point de vue de la théorie et de la pratique, la méthode de M. Grandsard. Il a visité les écoles du Souche et de Celles, où elle est enseignée, et il a publié dans nos *Annales* le résultat de son examen. J'ai retrouvé dans ce travail toutes les qualités que, depuis vingt ans, je connais à M. Lebrunt, la sûreté du jugement, l'impartialité dans la critique, l'amour de la vérité et le courage de la dire, même quand elle n'est point un éloge. M. Lebrunt a constaté les surprenants résultats qu'a obtenus M. Grandsard, ceux qu'il est appelé à obtenir encore, les services que le commerce

et l'industrie peuvent attendre des élèves qu'il a formés. Enfin, il a donné à M. Grandsard quelques conseils qui nous paraissent des plus sages, et dont, sans doute, M. Grandsard saura profiter.

Deux de nos collègues, membres comme M. Lebrunt du corps enseignant d'Epinal, ont charmé par des lectures trop rares, à notre gré, nos séances ordinaires. M. Gley semble s'être attaché à entretenir parmi nous le goût de la littérature antique. Butinant çà et là au milieu de toutes ces fleurs de la poésie latine, dont il aime à respirer le parfum, il nous apportait tantôt un morceau d'Ovide, tantôt un passage de Virgile, traduits toujours en un style remarquable, avec un bonheur d'expressions, qui faisait oublier la pauvreté relative de notre langue, et conservait à la pensée de l'auteur, à ses tableaux, à son inspiration, leur véritable physionomie. Je ne saurais, quant à moi, exprimer à M. Gley toute ma reconnaissance. Mais je ne puis m'empêcher de souhaiter qu'il multiplie ses lectures. Il nous rendra ainsi moins amère l'absence de M. Petit, son digne émule, appelé récemment à diriger le collége de Neufchâteau. M. Petit avait l'habitude de nous rendre compte des publications des Sociétés correspondantes. Ses comptes rendus n'étaient, disait-il, que de simples causeries. Mais nous nous rappelons tous de quelle finesse d'aperçus, de quelles réflexions spirituelles, de quelles considérations élevées il savait orner ces causeries. La littérature était son domaine. Il en parlait, non-seulement en ami, mais en adepte. Sous la forme la moins prétentieuse, il nous instruisait, il nous initiait à la substance de ces travaux, qu'il avait lus et analysés pour nous. Nous perdons beaucoup à son éloignement, nous perdrions plus encore, si, je le répète, nous n'espérions quelque consolation du zèle de M. Gley. Il nous a prouvé récemment par ces belles pages que lui inspirait la vie du sculpteur David, retracée par M. Halévy, qu'il peut aborder avec succès la mission dont s'était chargé M. Petit.

Vous raconterai-je, Messieurs, tous les efforts de M. Laurent

pour enrichir notre musée départemental? Vous parlerai-je de ce goût éclairé, de ce zèle infatigable, que le succès couronne si souvent, et qui, naguère encore, augmentait les collections de cet établissement des remarquables statues trouvées dans la commune de Grand, des débris gallo-romains, des restes de fontaines découverts à Bruyères? Tout le monde sait rendre à M. Laurent la justice qui lui est due. Pourquoi faut-il qu'en m'en faisant l'écho j'y joigne des regrets? Pourquoi faut-il que l'altération de sa santé l'ait forcé à se démettre des fonctions de secrétaire perpétuel, qu'il remplissait parmi nous avec tant de dévouement? M. Lebrunt à consenti à les accepter à sa place : le nommer, c'est dire assez tout ce que nous devons en attendre. Mais il y aurait de notre part ingratitude à ne point offrir publiquement à M. Laurent le tribut d'une reconnaissance à laquelle il s'est acquis tant de titres.

J'ai fait, Messieurs, la part de nos collègues vivants : je voudrais n'avoir à parler que de ceux là. Et pourtant comment passer à côté de ces tombes, que l'année qui s'écoule a creusées parmi nous, sans y laisser tomber une larme, sans y déposer un souvenir, un regret? Ce matin, vous conduisiez à sa dernière demeure M. Couniot, pharmacien à Epinal, un de ces hommes utiles, dont le dévouement ne se refuse jamais, et qui lui donnent plus de prix encore par la modestie avec laquelle ils l'accordent.

Il y a quelque temps, une mort prématurée nous enlevait M. d'Ajot, agriculteur distingué, esprit vif et original, qui réunissait aux connaissances théoriques les plus étendues l'expérience acquise par une longue pratique.

Hier à peine, M. le docteur Drappier succombait aux atteintes d'une longue maladie. M. Drappier avait consacré depuis longtemps son zèle et son expérience à l'hospice d'Épinal, dont il était le médecin en chef. Membre de la Légion d'honneur, il appartenait également à l'ordre du Mérite d'Autriche. Les circonstances qui avaient appelé sur lui cette dernière distinction méritent d'être rappelées. C'était pendant l'invasion de 1814. Le typhus régnait à l'hospice d'Epinal, encombré de

blessés Français et Autrichiens. Chaque jour le fléau frappait sans relâche. Le service de santé était menacé de désorganisation. Déjà plusieurs de ses membres avaient succombé. M. Drappier sut rester à la hauteur des nécessités d'une telle situation : il se multiplia. Il ne vit que des souffrances qui réclamaient ses secours ; il ne songea pas à leur demander quelles étaient leurs nationalités. L'empereur d'Autriche reconnaissant, récompensa la conduite de M. Drappier et les succès qu'avait obtenus son courage.

J'aurais voulu, Messieurs, m'acquitter d'une dette de reconnaissance toute personnelle en vous retraçant la vie si pure et si belle de M. Boulay (de la Meurthe), sénateur et ancien vice-président de la République. Le temps m'a manqué pour recueillir tous les vestiges d'une carrière noblement parcourue. On peut cependant la résumer en quelques traits. Héritier d'un nom illustre, M. Boulay (de la Meurthe) n'a cessé de rester fidèle aux traditions qui s'y rattachaient. Sa famille devait sa grandeur au premier Empire. Il s'est toujours signalé par son attachement à la dynastie impériale. Homme politique, député de la Meurthe, puis des Vosges, il a lutté sans relâche pour cette heureuse alliance de l'ordre et de la liberté, que la France n'a cessé de désirer. Colonel d'une légion de la garde nationale de Paris, il a combattu l'émeute, chaque fois qu'elle a ensanglanté les rues. M. Boulay a fait des efforts constants pour les progrès de l'instruction publique en France. Ami de Louis-Napoléon, qui savait l'apprécier, proposé par lui pour la vice-présidence de la République et élu par l'Assemblée constituante, notre éminent collègue porta au Sénat après le 2 décembre, ses lumières, son expérience et son dévouement à l'Empereur. Homme simple, d'un abord facile, d'une bonté qui se manifestait dans toutes ses paroles et dans tous ses actes, il n'oublia jamais, dans ces hautes positions auxquelles la fortune l'avait appelé, le département qui, en 1848, lui donnait plus de quatre-vingt mille suffrages. Je me souviens de l'accueil qu'il faisait à ses compatriotes, de cette cordialité qui allait au-devant des plus humbles et des plus jeunes,

de cette familiarité affectueuse de son intérieur à laquelle il voulut bien m'admettre, alors que, simple étudiant, je ne supposais guère qu'il serait sitôt ravi à ma reconnaissance, et que le hasard me donnerait la triste mission de prononcer en passant quelques mots sur sa tombe!

Et lui aussi, nous l'avons perdu, ce docteur Mougeot, auquel la Société d'Emulation doit tant! Une plume plus habile que la mienne nous promet la biographie de ce savant distingué, qui s'était créé un nom et des relations dans toute l'Europe; de ce Vosgien qui dans le sein du Conseil général apportait tant de jugement et de zèle au service des intérêts de son département; de ce naturaliste distingué qui a enrichi les collections du musée d'Epinal, de cet ami de l'humanité, à la porte duquel le pauvre n'a jamais frappé en vain. Pour moi, Messieurs, sans entreprendre une tâche qu'un autre remplira mieux que moi, je me borne à vous rappeler que le dernier travail de M. le docteur Mougeot était destiné à la Société d'Emulation. Quand vous ouvrirez les *Annales* de 1859, vous y trouverez, comme les années précédentes, ce rapport sur les accroissements du musée, que M. Mougeot ne manquait jamais de nous envoyer; vous y chercherez en vain quelque trace de cette décadence de l'esprit qui semble devoir précéder toujours l'anéantissement de l'existence. Il est, Messieurs, des natures privilégiées qui conservent jusqu'au dernier instant leurs facultés dans toute leur puissance. Il en est chez lesquelles l'habitude du travail est si impérieuse, qu'elle fait oublier jusqu'au bout les conseils de la prudence. M. Mougeot était une de ces natures d'élite. Il joignait à l'esprit le plus élevé la volonté la plus ferme; jamais il ne l'a employée qu'à faire le bien. Aussi, Messieurs, s'il manque désormais à la science, au département, à notre Société, il manquera bien plus encore à toutes les misères qu'il soulageait sans relâche, et qui ont arrosé la terre où il repose de larmes bien plus éloquentes que mes paroles.

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

DE

VISITER LES FERMES

DE L'ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT,

Pendant l'année 1858,

PAR M. DEBLAYE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Si, depuis tant de siècles que l'on travaille la terre, l'art de l'agriculture n'a pas fait autant de progrès que d'autres qui sont moins utiles, ne faut-il pas l'attribuer à ce qu'il avait cessé d'être honoré? Mais depuis que l'homme des champs sent son importance et qu'il comprend qu'il peut prendre une place honorable dans la société, depuis surtout que l'Empereur a jeté un regard de bienveillance sur nos campagnes et qu'il leur a donné son puissant appui, vous avez dû remarquer, Messieurs, combien, en quelques années, l'agriculture a fait de progrès, principalement dans nos Vosges. La culture s'améliore chaque jour, par le perfectionnement des instruments aratoires, par le défrichement et surtout par le drainage. Mais

si nous devons des éloges à bon nombre d'agriculteurs qui se sont écartés de la route ordinaire, en suivant les prescriptions de la science, en abandonnant leur vieille routine, combien d'autres sont restés en arrière et pratiquent encore le système de leurs pères. Espérons cependant, Messieurs, que ceux-ci, stimulés par les premiers, un peu par vos récompenses, mais beaucoup plus par leurs intérêts propres, finiront par se rendre à l'évidence et par accueillir le progrès, quand il compareront leurs faibles produits avec les brillantes récoltes de leurs voisins innovateurs. Aussi votre Commission croit-elle fermement qu'avec les primes du Gouvernement et les récompenses que vous décernez chaque année vous parviendrez, le temps aidant, à tirer nos cultivateurs de leur apathie et à les replacer dans la société au rang que leurs utiles travaux leur auront mérité; car n'oubliez pas que ce sont les hommes des campagnes qui nourrissent les villes et envoient leurs fils à la défense de la patrie.

Je viens maintenant, au nom de votre Commission, vous faire part du résultat de ses opérations et proclamer les noms des candidats qui ont mérité les récompenses promises par votre programme de 1858.

Mais permettez-moi auparavant de témoigner ici toute notre reconnaissance à MM. les membres du bureau du comice de Remiremont, et en particulier à M. Hanus, son zélé et obligeant secrétaire, pour tous les renseignements précieux qu'ils se sont empressés de nous donner et qui ont singuliérement facilité et abrégé notre visite dans les fermes.

L'arrondissement de Remiremont n'est pas, vous le savez, un pays agricole. Son sol montagneux, couvert de bois, de bruyères, de roches et de grèves, ne semble pas se prêter à la culture. Cependant, Messieurs, votre Commission a visité des fermes qui n'ont rien à envier à la plupart de celles des quatre autres arrondissements. Mais combien de travaux à exécuter, combien de difficultés à vaincre, combien d'argent dépensé pour arracher des terres à cultiver d'où il n'y avait que roches et marécages. Aussi rendons un juste hommage à ces

laborieux agriculteurs, à ces riches propriétaires qui, les uns avec la sueur au front, les autres avec leur argent, ont fait, du chaos, de bons champs et surtout d'excellentes prairies.

GRANDES PRIMES DÉPARTEMENTALES.

1° A L'EXPLOITATION LA MIEUX DIRIGÉE, ENTRETENANT LE MIEUX, RELATIVEMENT A SA SURFACE, LA PLUS FORTE PROPORTION DU MEILLEUR BÉTAIL.

Ferme du Feing-du-Bray, commune des Granges-de-Plombières.

Cette ferme appartient à M. Noël, de Remiremont. Elle contient 57 hectares, dont 8 hectares 21 ares de terres labourables, 20 hectares de prés, 1 hectare de friches et 28 hectares de bois.

Le propriétaire a divisé ses terres arables en trois portions auxquelles il fait subir un assolement de six à sept ans, suivant leur nature; il leur donne, dans le cours de cet assolement, deux fumures d'engrais ordinaires; par ce moyen, il convertit la moitié de ses champs en prairies artificielles, et se procure un supplément de bons fourrages pour le nombreux bétail de sa ferme.

M. Noël entretient dans ses écuries, parfaitement tenues, aérées, ventilées, à double ratelier, de bonnes hauteur et largeur, 31 bêtes à cornes dont 2 jeunes taureaux, 15 vaches à lait, 9 genisses et 5 élèves, plus 2 chevaux de travail, race de pays. Le tout est nourri avec le produit de la ferme, foin, fleurec, herbe nouvelle que seul le propriétaire cultive et dont le rapport est étonnant, raygras anglais, arrosé du purin de ses écuries, mélangé d'eau, qu'il coupe jusqu'à quatre fois, trèfle rouge, minette. Le poids moyen de son bétail est de 250 kilogr. par tête.

M. Noël a en outre un certain nombre de vaches qu'il envoie chaque année paître sur les chaumes où elles restent jusqu'aux

neiges. Il fait avec leur lait et celui des vaches de sa ferme, dans un bâtiment y attenant et construit exprès, jusqu'à 200 et 250 kilogr. de fromage par vache.

Le purin des écuries est recueilli dans des fosses et sert à l'arrosement des terres et des prés; les cultures se composent de blé de pays, seigle, conseigle, avoine, orge, pommes de terre, carottes à collet vert, chanvre, le tout d'une belle venue, ce qui a paru vraiment étonnant à votre Commission, car la ferme est située sur un plateau aride, froid, et même marécageux en certains endroits.

Les céréales d'hiver rapportent cette année jusqu'à 125 gerbes, ce qui fait 6 ou 7 hectolitres pour 20 ares. Les chanvres sont très-beaux. Les prés ont donné de 800 à 1,000 kilogr. de fourrage pour 20 ares, ce qui est extraordinaire pour l'année.

M. Noël nourrit aussi des porcs, des volailles, canards, pigeons et dindons.

Il a fait drainer, sous la direction de M. Kuss, un hectare de friches tourbeuses, où plus de 15,000 drains sont posés, ce qui va faire d'un terrain tout à fait improductif des prés et des champs fertiles.

Il a, autour de sa ferme et pour parvenir à la grande route d'Epinal, créé des chemins qui ne sont pas inférieurs aux chemins de grande communication.

Ce n'est pas tout encore, M. Noël, depuis près de 30 ans, a semé et repiqué autour de sa propriété environ 28 hectares de bois, hêtres, sapins et autres essences, qui sont aujourd'hui en plein rapport et mis en coupes réglées.

Les terres, prés, bois, bâtiments, écuries, grangeages, laiterie, fromagerie, instruments aratoires perfectionnés, tout est dans une parfaite tenue. On peut dire que la ferme du Feing-du-Bray, qui fonctionne avec un personnel de 5 hommes seulement, est une ferme modèle. Aussi nous n'avons que des éloges à donner à M. Noël, et nous sommes heureux de pouvoir vous engager à récompenser en lui le bon exemple qu'il donne chaque jour aux cultivateurs de son canton, et

à l'honorer dans les travaux qu'il exécute pour l'amélioration de l'agriculture. Nous faisons ce que le comice de Remiremont n'a pu faire, malgré le désir de tous ses membres, lié qu'il est par ses règlements; nous demandons pour M. Noël une médaille d'or, la seule qui sera distribuée cette année. Puisse cette médaille être reçue par M. Noël avec autant de satisfaction que nous en éprouvons à la lui décerner !

2° A LA MEILLEURE DISPOSITION DES FUMIERS, ET PARTICULIÈREMENT DES ENGRAIS LIQUIDES, ET AU PLUS BEL ENSEMBLE DE BÉTAIL.

Ferme de Rumont.

M. Claude Pierre.

Cette ferme, dont le sol est granitique et argileux, est située à un kilomètre de Remiremont, sur la route du Val-d'Ajol; elle appartient à l'hospice de Remiremont. Elle était pour ainsi dire improductive lorsque M. Claude Pierre en prit la direction. L'administration de l'hospice lui fit une prolongation de bail de 18 ans, à raisón de 1,055 fr. de redevance, avec quelques réparations urgentes aux bâtiments d'exploitations, aux écuries et à leurs dépendances. Alors il se mit courageusement à l'œuvre. A force de travaux, de soins intelligents et de sacrifices d'argent (car il a déja dépensé, quoique n'étant que fermier, 23,000 fr. en constructions, défrichement, assainissements de terrains et drainage), il fit de cette ferme, qui n'était rien avant lui, une propriété d'un excellent rapport.

Claude Pierre, qui est déjà d'un âge avancé, n'a avec lui que 3 domestiques, une servante et sa fille pour exploiter sa ferme, qui contient 18 hectares 60 ares, dont 5 hectares 22 ares plantés en pommes de terre, et 6 hectares de prairies. Ces prairies ont été créées par lui; elles sont arrosées avec

le purin de ses écuries, et les résidus d'une féculerie qu'il a fait construire à ses frais. Les eaux, chargées de parcelles de fécule, vont, au moyen de rigoles habilement dirigées, répandre l'abondance et la vie sur les prairies, et leur faire produire un foin d'excellente qualité. Claude Pierre est le premier dans le pays qui ait ainsi utilisé le résidu de la fécule et su le faire servir d'engrais liquide, actif et précieux. Il faut dire aussi qu'il a trouvé dans la situation de ses prairies, qui toutes sont en plans inclinés, un auxiliaire facile et avantageux pour l'arrosement.

Le surplus de la ferme consiste en bois et prairies naturelles arrosées par les eaux du canal de la féculerie.

Il nourrit aujourd'hui avec ses produits récoltés un cheval de trait, 4 bœufs de travail et d'engrais, dont l'un pèse 800 kilogr., un taureau, 9 vaches laitières du poids de 250 à 300 kilogr., tous de race ordinaire, 8 porcs à l'engrais, l'un de 140 kilogr. Avant son entrée dans la ferme, on récoltait à peine pour nourrir 7 ou 8 têtes de bétail.

Ses écuries bien construites, hautes, larges, aérées, ventilées, planchéiées, plafonnées et blanchies, sont parfaitement tenues; les purins, conduits dans une fosse à ce destinée, servent à l'irrigation des prairies.

C'est ici l'occasion de parler d'un drainage considérable et d'après un nouveau système (enseigné et pratiqué avec succès depuis plus de 14 ans par M. Thomas, du Mesnil, et dont nous vous entretiendrons à son article), que Claude Pierre a pratiqué dans une partie de ses prés tourbeux. Il consiste dans l'ouverture d'un fossé de 8 à 10 décimètres de profondeur sur 25 à 30 centimètres de largeur, que l'on recouvre ensuite à sa superficie d'un gazon retourné et pressé avec le pied ou un instrument en bois, en forme de battoir.

Ce mode nouveau de drainage est, sans nul doute, le plus économique, puisqu'il ne coûte que 5 à 6 centimes le mètre. Claude le pratique depuis plusieurs années et s'en trouve très-satisfait; il le préfère même aux autres systêmes. La Commission doit dire qu'elle s'est assurée par elle-même que

les drains de cette nature sont parfaitement sains et fonctionnent très-bien, quoiqu'ils datent de plusieurs années. Chez M. Claude Pierre, ce drainage ne peut avoir l'inconvénient de s'écrouler sous le poids des voitures, car les prés drainés sont sur une pente inaccessible aux voitures, et d'ailleurs vous verrez dans le mémoire du draineur Thomas que cet inconvénient n'est pas à craindre. La Commission doit ajouter ici que dans le cours de sa visite, elle a rencontré partout des prôneurs et des exécuteurs du système Thomas.

Le comice de Remiremont, dans sa séance du 29 aout 1854, n'a eu que des éloges pour M. Claude Pierre : il a créé exprès pour lui une médaille d'honneur comme récompense de toutes ses améliorations, de son bel ensemble de bétail et de son excellente tenue d'étable; aussi, Messieurs, nous vous proposons pour M. Claude Pierre, qui, peu favorisé par son propriétaire, est cependant pour nos cultivateurs un modèle à suivre, une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 300 fr.

3° A L'EXPLOITATION AYANT, TOUTES CIRCONSTANCES ÉTANT PRISES D'AILLEURS EN CONSIDÉRATION, LA PLUS FORTE PROPORTION DE CULTURES FOURRAGÈRES, COMPARATIVEMENT A SON ÉTENDUE.

Ferme de la Croisette, commune du Val-d'Ajol.

M. Beaudouin.

M. Beaudouin est propriétaire de cette ferme, dont le sol, granitique et argileux, contient 30 hectares, savoir : 20 hectares en terres labourables, 9 hectares en prés, un hectare en bois. Son personnel est de trois garçons, un berger, une servante; l'assolement est de trois et quatre ans : avoine, sarrazin, blé, avoine ou trèfle : le surplus est laissé en vaine pâture. Cet assolement a le double avantage de ne pas ruiner la terre et de procurer une pâture abondante pour le nombreux bétail

de la ferme, qui se compose de 3 chevaux dont un belge et 2 ardennois, 8 bœufs en graisse du poids de 700 kilogr. l'un, 2 taureaux, 8 vaches laitières de 200 à 250 kilogr. M. Beaudouin vend son lait et fait du beurre. Il a eu le privilége de fournir Sa Majesté pendant ses deux séjours à Plombières. La ferme possède encore 3 élèves, un bélier de race prémontoise, un autre de race étrangère, produisant chacun 2 kilogr. 1/2 de laine qu'il vend six francs le kilogr.; 14 moutons race croisée donnant chacun 2 kilogr. de laine par an. Quand ses moutons sont gras et pèsent de 70 à 80 kilogr., il les vend 50 fr. la pièce et les remplace par les agneaux. Il a en outre 6 porcs à l'engrais du poids de 150 kilogr. et des volailles de basse-cour.

Toutes les pailles se conservent dans la ferme, dont les terres sont fumées avec le produit des écuries, ainsi qu'avec le fumier des chevaux de la gendarmerie de Plombières, avec des boues de la ville et le purin de toutes les écuries, recueilli dans deux fosses parfaitement construites à cet effet, dont il est tiré au moyen d'une pompe, puis mélangé avec l'eau de la fontaine, et répandu sur les prairies.

Les écuries des chevaux et la porcherie sont assez bien construites, mais les autres laissent beaucoup à désirer. Il est regrettable que M. Beaudouin, qui vient tout récemment de construire à neuf, n'ait pas donné à ses écuries une hauteur, et une largeur suffisantes. C'est une faute impardonnable pour un cultivateur aussi éclairé et aussi avancé dans le progrès de tous les autres genres d'améliorations, mais il se hâtera de la réparer, nous n'en doutons pas; alors sa ferme sera la ferme modèle du canton.

M. Beaudouin cultive 7 hectares 62 ares d'avoine, 1 hectare 20 ares de sarrasin, 20 ares d'orge, 1 hectare 10 ares de trèfle rouge, 20 ares de pois, 30 ares de carottes, lisettes, 20 ares de chanvre, 30 ares de lin, 80 ares de pommes de terre, 23 ares d'absinthe, 20 ares de colza, 30 ares de blé, 25 ares de blé de printemps, 3 hectares 27 ares de seigle, 7 hectares 87 ares de prairies arrosées, dont partie en raigrass.

Il a fait drainer avec tuyaux 6 hectares de prés au prix de 300 fr. l'hectare. Toutes ses récoltes sont magnifiques.

M. Beaudouin a déjà été primé par le Comice de Remiremont en 1852 et 1856. La Commission, qui a visité sa ferme et qui a été satisfaite de sa bonne tenue et de toutes ses belles récoltes, vous demande pour lui une médaille de 1re classe et une prime de 150 fr.

4° AUX DÉFRICHEMENTS, ASSAINISSEMENTS, ET MISE EN VALEUR DE TERRES PRÉCÉDEMMENT INCULTES.

Ferme des Meltières, commune des Granges-de-Plombières.

M. Guerre, fils,

Cette ferme, d'un sol sablonneux et granitique, est exploitée par MM. Guerre père et fils, avec un personnel de deux domestiques, garçon et fille. Sa contenance est de 20 hectares dont la majeure partie était improductive. M. Guerre a fait presque partout défoncer le terrain; il a construit, avec les roches arrachées au sol, une maison de maître, de beaux engrangements, des écuries bien disposées, pavées en bois, aérées, ventilées, des remises, halliers, porcheries et une fromagerie bien organisée. Avec le surplus des roches et des pierres qu'il n'a pu enfouir, il a fait des murs de soutènement pour un chemin praticable aux voitures servant à l'exploitation de la propriété; ce chemin abrége le parcours de 4 à 5 kilomètres. Certains de ces murs ont jusqu'à 3 mètres de hauteur.

En faisant ses défrichements, il a enchambré une fontaine qui alimente sa maison et tout son bétail, forme jet-d'eau au milieu d'un joli parterre, dont toutes les terres végétales ont été rapportées, puis descend à une vaste basse-cour, fermée d'un côté par un mur de 7 mètres de hauteur élevé avec des roches extraites du sol, et finit par arroser des prairies.

Si M. Guerre n'a pas, comme M. Noel, une propriété de 50

ou 60 hectares, il ne lui cède en rien par le zèle qu'il met à améliorer sa ferme, et par le bon exemple qu'il donne aux cultivateurs ses voisins; il a à cœur de mériter les éloges de ses concitoyens et sait profiter des conseils qu'on lui donne, car en 1856, le Comice de Remiremont, en lui remettant une médaille d'argent, quand ses travaux n'étaient pas terminés, lui faisait dire par son secrétaire : *M. Guerre jeune, cultivateur intelligent et ami du progrès, y fera honneur.*

Vous voyez, Messieurs, qu'il n'a point perdu de temps pour réaliser cet espoir.

La ferme est divisée en 10 hectares 40 ares de terres labourables, avec assolement de 4 ans, 2 hectares de céréales d'hiver dont le rendement en blé a été de 100 gerbes par 20 ares ou 6 hectolitres, 2 hectares 20 ares de céréales de printemps, dont le rendement a été le même, un hectare 40 ares de trèfle ordinaire, un hectare 20 ares de pommes de terre, dont les Chardon ont été plantées plus espacées que les autres, 2 hectares 40 ares de prairies créées par lui au moyen du défrichement et du drainage à pierres perdues, et d'un drainage avec branches d'arbres placées dans les tranchées, qu'on appelle drainage à la romaine et dont M. Guerre est très-satisfait (nous devons dire ici, que la Commission a remarqué que ce nouveau drainage fonctionne parfaitement); 2 hectares 60 ares de prairies arrosées avec les eaux trouvées dans les terrains. Le surplus des terres de la ferme consiste en friches que le propriétaire a fait défoncer et planter en bois, essences de hêtres, chênes, bouleaux, chataigniers etc. Il a créé de bons chemins autour de la ferme pour son exploitation.

Ses écuries renferment un cheval, 3 bœufs de travail et d'engrais du poids de 300 kilogr., 5 vaches laitières aussi du même poids, 2 élèves, le tout race du pays. La porcherie contient 4 porcs à l'engrais du poids de 100 kilogr., la basse-cour 30 volailles, 12 canards et 16 dindons.

Toutes les pailles se consomment dans la ferme. M. Guerre fume avec des boues de ville, et avec le produit de ses écuries,

dont les purins sont, au moyen de rigoles, recueillis dans une fosse parfaitement construite, et répandus sur les terres.

La Commission vous propose pour M. Guerre une médaille de 1re classe avec une prime de 150 fr.

5° AU REBOISEMENT.

M. Forel (Léon).

Tout en faisant marcher ses usines, M. Léon Forel, de Rupt, s'adonne depuis 18 ans à la sylviculture avec succès. Il possède derrière son habitation principale, sur la route de Rupt, un terrain qu'il a planté de 1840 à 1846 en sapins-épicéas, qui sont d'une très-belle venue, et forment aujourd'hui un jardin anglais où l'on remarque des arbres d'une grosseur extraordinaire.

Une autre propriété, près de son tissage des Meix, dont une portion de 51 ares 33 centiares d'un sol tourbeux, difficile à assainir et ne produisant rien, a été par lui plantée en bois ; une autre portion derrière le tissage, d'un hectare 33 ares, qui ne présentait à l'œil qu'un seul rocher abrupt, a été nettoyée, plantée et semée de bouleaux, épicéas, mélèzes et sapins ; et en ce moment la vue se repose sur une belle forêt où l'on rencontre déjà des arbres de 10 à 12 mètres de haut.

Enfin, au-dessus de Rupt, un terrain de 3 hectares a été repiqué de 1847 à 1852 et forme aujourd'hui une forêt qui domine le village de Rupt et contribue à son agrément : plus de 20,000 pieds d'arbres de toutes essences ont été repiqués par M. Forel.

Les roches et les pierres qu'il a été forcé d'extraire pour pouvoir semer et planter, ont servi à construire des murs solides autour des propriétés et les garantissent contre les invasions des maraudeurs et des bestiaux.

Mais là ne se bornent point les travaux de M. Forel : il a aussi créé 12 hectares de bons prés qu'il arrose avec les

eaux de la Moselle. M. Forel est un homme très-éclairé dont les idées sont portées vers les améliorations agricoles : puisse son exemple être suivi par les habitants et surtout par les Maires des communes de la vallée qu'il habite et de celles d'une grande partie des Vosges. On verrait, dans quelques années, les cîmes de nos montagnes dénudées et arides se couronner de belles forêts. Au lieu d'une végétation vigoureuse on n'aperçoit çà et là, entre les roches et les fougères, que quelques parcelles de terre n'excédant pas quelques mètres de superficie; des malheureux achèvent de s'user, en voulant les cultiver sans engrais; car il doit leur être de toute impossibilité, même à dos d'homme, d'y transporter fumier ou cendres; aussi, quelles récoltes obtiennent-ils? De mauvais seigle qui ne paie pas le quart de leurs sueurs, tandis que s'ils plantaient ou faisaient des semis de bois, à l'exemple de M. Forel, dans moins de 20 années, ils auraient déjà des forêts bonnes à exploiter et tripleraient leurs revenus.

Donnez donc à M. Forel, déjà honoré en 1857 par le Comice de Remiremont, la médaille de vermeil grand module que vous avez créée exprès pour lui.

2e PRIME.

M. Georgel, maire de la Forge.

M. Jean-Antoine Georgel, depuis l'année 1837 qu'il est membre du conseil de la petite commune de la Forge et surtout depuis 1845 qu'il en est le maire, a fait exécuter dans les forêts de cette commune des travaux de reboisement, de repiquement et de desséchement sur une étendue de vingt hectares. Sous son administration, plus de trente hectares de terres tout à fait improductives ont été livrées à la culture et sont en plein rapport; aussi les membres du conseil de cette commune, dont le sol est peu étendu, n'ont que des éloges pour son administration. MM. le garde général et l'inspecteur des forêts du cantonnement de Remiremont se

sont joints aux membres du conseil de la Forge pour appuyer près de votre Société, la demande d'une récompense en faveur de M. Georgel. Votre Commission vous propose donc de lui décerner, pour les utiles travaux qu'il a fait exécuter et qui sont d'un si bon exemple dans le pays, une médaille de 1re classe et une prime de 100 fr.

PRIMES DE LA SOCIÉTÉ.

Comme je vais commencer par l'analyse des mémoires, permettez-moi de vous faire remarquer combien la Société doit se féliciter de l'extension qu'elle a donnée à son programme. Cinq mémoires, en effet, vous ont été adressés cette année sur divers objets sur lesquels vous avez appelé l'attention des concurrents; je vais vous en rendre compte.

Le mémoire sur l'igname, de M. Guillemin, qui déjà a été par vous récompensé, étant parvenu tardivement à la Société, a été renvoyé à l'année prochaine pour être examiné.

Restent les quatre autres qui sont de MM. Lahache, Thomas, Bron et Noël.

ANALYSE DES MÉMOIRES.

Mémoire de M. Lahache, juge de paix à Bruyères, président de la commission cantonale de statistique.

M. Lahache divise la superficie du canton de Bruyères, composée, suivant le cadastre de 1830, de 23,943 hectares 12 ares 44 centiares, mi-partie montagneux et mi-partie plaine, en quatre principales couches géologiques, se dirigeant du nord-est au sud-ouest. Dans la plaine, le calcaire ou muschelkalk au nord-ouest et le grès bigarré, et dans la montagne, le grès vosgien et le granit commun au sud-ouest. Il donne à chacune de ces couches une étendue approximative dont le total revient aux 23,943 hectares du

4

canton, répartis en sept classes dans un premier tableau qui représente encore les 23,943 hectares.

Dans un deuxième tableau, il divise chacune des sept classes en groupes de 1,000 hectares, où l'on voit que les champs, jardins et constructions figurent pour 473 hectares 18 ares, les rivières, etc., pour un hectare 98 ares, c'est-à-dire la minime portion, les bois pour 335 hectares 51 ares, les prés pour 165 hectares 41 ares, avec chaque nature de zone géologique pour chaque 1,000 hectares. Si depuis la confection du cadastre, quelques variations causées par les défrichements se sont opérées, M. Lahache ne manque pas de les signaler dans un tableau particulier, ce qui démontre avec quels soins et avec quelle exactitude il a fait sa statistique.

La plaine se compose de 14 communes, dont 7 dans le calcaire et 7 dans le grès bigarré. La montagne de 19 communes, dont 10 dans le grès vosgien et 9 dans le granit commun.

Dans un quatrième tableau, il fait connaître, toujours suivant la classification du sol, 1° l'étendue de chaque espèce de culture ; 2° la proportion de ces cultures par 1,000 hectares, 3° et le produit de chacune d'elles par hectare.

Dans le premier, qui contient l'étendue des cultures, celle du froment occupe 1,081 hectares 26 ares, l'avoine 963 hectares 3 ares, les prés secs 631 hectares 85 ares, les prés arrosés 925 hectares 47 ares, les pommes de terre 344 hectares 17 ares, etc., pour le calcaire seulement. Il continue sa nomenclature pour le grès bigarré, vosgien et le granit commun, dont la proportion par 1,000 hectares de son cinquième tableau est pour le froment, dans le calcaire seulement, de 235 hectares 50 ares, pour l'avoine 209 hectares 89 ares, pour les pommes de terre de 74 hectares 96 ares, pour les prés de toute nature de 340 hectares 6 ares, etc., et dont les produits consignés dans un sixième tableau sont de 17 hectolitres 49 litres de froment, 21 hectolitres 3 litres d'avoine, 203 hectolitres de pommes de terre et 129 quintaux métriques de fourrages ?

Dans les 6e, 7e, 8e et 9e tableaux, M. Lahache donne le nombre de têtes de bétail, chevaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, etc., pour chaque zone géologique, puis pour 1,000 habitants et pour 1,000 hectares de culture, enfin pour 1,000 hectares de territoire.

Il termine l'exposition de ses tableaux par un rapprochement sur la population et l'agriculture de 10 années, c'est-à-dire de 1847 à 1857 : il explique pourquoi dans chaque zone de calcaire, grès bigarré, vosgien et granitique, la culture d'une semence produit plus ou moins qu'une autre, pourquoi l'une est préférée à une autre, pourquoi les fourrages, les fruits, etc., sont plus abondants ou meilleurs dans une zone que dans une autre, et enfin pourquoi la population est plus ou moins nombreuse, mieux ou moins bien portante dans une localité que dans une autre.

Il finit enfin sa statistique en indiquant les causes qui retardent ou favorisent le progrès de l'agriculture dans son canton. Il divise ces causes en deux espèces, locales et générales, anciennes et récentes.

Il distingue 15 circonstances locales anciennes et 11 récentes; 7 générales anciennes et 6 générales récentes qui retardent le progrès, puis 6 circonstances locales anciennes, 19 récentes, 3 générales anciennes et 8 générales récentes, qui favorisent le progrès de l'agriculture.

Je regrette, Messieurs, que les bornes de ce rapport ne me permettent pas de développer chacune des raisons, des moyens et des preuves que donne M. Lahache à l'appui des circonstances qu'il signale dans son mémoire : vous y verriez comment le tout est basé sur un raisonnement juste et une longue et patiente expérience de la nature, comme toutes ses preuves se tiennent et s'enchaînent entre elles et comme elles se coordonnent pour amener la conviction et justifier ses raisonnements. M. Lahache n'est point un homme ordinaire; c'est un penseur et un penseur sérieux; son mémoire est une œuvre de recherches profondes et de patientes observations. On voit qu'il a étudié et observé

avec un soin tout particulier le sol de son canton jusque dans ses moindres détails. Son mémoire est un enseignement pour nos cultivateurs et pour toutes les personnes qui cherchent et veulent le bien général : celui qui aura lu avec fruit, médité et analysé chacun de ses tableaux de statistique, avec ses intelligentes observations et les réflexions qu'ils contiennent, sera à même de cultiver la terre avec profit. Il serait à désirer que M. Lahache eût beaucoup d'imitateurs, non-seulement dans le département, mais dans toute la France, ou cultiverait mieux et le progrès ne se ferait pas attendre longtemps, car le laboureur saurait bien vite quelles semences il doit confier au sol, quelle partie doit produire le froment, quelle autre, le fourrage et quelle autre, le bois.

Si vos ressources, Messieurs, vous le permettent, la Commission vous engage fortement à publier dans vos *Annales* le mémoire de M. Lahache. Elle profite de cette occasion pour formuler ici un autre vœu, qu'il lui serait bien doux de voir accompli, ce serait celui de pouvoir compter parmi vos membres M. Lahache. Si, comme son frère, il voulait aider la Société de ses conseils, elle serait heureuse de posséder un membre dont les lumières pourraient lui venir en aide dans ses modestes travaux.

Nous pensons, Messieurs, que vous voudrez bien accorder à M. Lahache une médaille de première classe.

Mémoire de M. Thomas, du Ménil, sur le drainage.

Depuis que l'on pratique le drainage, on se sert, du moins généralement dans les Vosges, de pierres que l'on jette dans les fosses, ou de tuyaux en terre cuite qu'on y place et que l'on recouvre ensuite jusqu'à la superficie du sol ; mais ces procédés de drainage sont coûteux. Au moyen du procédé enseigné par Jean-Nicolas Thomas, il ne faut plus ni pierres ni tuyaux.

Ce mode de drainage, qui a contre lui les hommes de la science, a cependant pour lui la pratique de l'expérience :

en effet, Messieurs, depuis plus de 14 ans que Thomas fait drainer pour les propriétaires des environs, il n'a reçu qu'éloges et encouragements de toutes les personnes qui ont eu recours à lui.

Son mémoire, écrit avec clarté et accompagné de figures présente tout son système, qui d'ailleurs est d'une facilité primitive.

Il consiste à ouvrir, dans le terrain à drainer, des tranchées de profondeur et largeur différentes, suivant la nature du sol ; il en fait application à trois espèces de terrains.

Les terrains tourbeux, ou mélangés d'humus, sable et argile,

Les fondrières,

Et les terrains où se rencontrent des couches ou bancs de sable qui s'étendent, soit sous l'argile, soit sur une terre ordinaire.

Dans la première espèce de terre, le sieur Thomas, après un sondage préparatoire du sol, fait ouvrir une tranchée pour le drain principal, destinée à évacuer les eaux des drains secondaires. Mais si la terre est très-marécageuse, on commence pour les drains secondaires dans la partie supérieure, ce qui a pour effet de couper les sources et de faciliter le travail des autres tranchées en rendant le terrain plus ferme et en l'empêchant de s'ébouler. Il donne à la partie supérieure de la tranchée de 30 à 40 centimètres de largeur quand elle ne doit descendre qu'à 80 centimètres de profondeur, et 40 centimètres si elle doit être plus profonde, ce dont il est instruit par le sondage qu'il a pratiqué. Cette largeur diminue à mesure que l'on s'enfonce, de manière à n'avoir plus que 5 centimètres quand il ne reste plus à creuser que 15 à 20 centimètres, ce qui donne à la tranchée la forme d'un V un peu évasé dans le haut. Elle se termine avec une forte houe large de 5 centimètres qui creuse jusqu'à 15 à 20 centimètres pour arriver à la profondeur déterminée, c'est-à-dire jusqu'à la couche imperméable : c'est cette partie qui fera le drain.

En creusant les tranchées, le sieur Thomas a eu soin de faire mettre à part les gazons sur toute la longueur du drain, et il les a fait couper à une épaisseur de 15 à 20 centimètres et tailler en biseau, afin de les enfoncer plus facilement jusqu'au point où la tranchée est réduite à 5 centimètres de largeur. Il descend ces gazons et les arrange à la main sur le drain, puis il les presse à grands coups de battoir jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à 15 ou 20 centimètres sur la tranchée qui n'a plus que 5 centimètres : ces gazons forment ainsi une voûte solide que le temps ne peut détériorer, puis on remplit la partie supérieure avec la mauvaise terre d'abord, puis avec la bonne, jusqu'au nivellement du sol.

Pour drainer le terrain appelé fondrier, qui n'a point de consistance, et où conséquemment on ne peut employer ni pierres, ni tuyaux, ni même le système ci-dessus, M. Thomas, après s'être assuré de la pente du sol, commence la tranchée très-profonde par le bas du terrain jusqu'à la fondrière, dont les eaux s'écoulent alors facilement et dessèchent le terrain dans lequel il ouvre seulement des tranchées secondaires, jusqu'à ce qu'il soit devenu assez solide pour être travaillé, et au moyen du battoir, il frappe sur les deux côtés des tranchées jusqu'à leur rapprochement complet et à deux tiers de leur profondeur; le dernier tiers forme le drain.

Pour opérer sur la troisième nature de terrain, le draineur ouvre les tranchées sur une largeur de 40 centimètres jusqu'à la couche compacte d'argile, puis il laisse de chaque côté une retraite de 15 centimètres réduite à 10, en s'enfonçant insensiblement jusqu'à 5 centimètres quand il est arrivé à la profondeur du drain; puis sur cette partie de la tranchée ainsi réduite, il presse le gazon et comble comme pour les autres drains.

Quand il n'a pas de gazons, il y supplée, au moyen de terre ou de toute autre matière pressée dans des boîtes à moules, dont il décrit la forme. Il indique les sols à drainer, le mode des trois systèmes à employer, l'utilité du drainage,

son économie sur tous les systèmes employés avant lui, sa célérité, sa facilité, en même temps que sa durée. Il cite les noms d'un grand nombre de personnes pour lesquelles il a fait drainer et qui sont très-satisfaites de son procédé, il produit à l'appui un plus grand nombre encore de certificats qui tous en attestent la bonté, la durée et l'économie. Il assure avoir été, le 17 juin 1857, visité dans ses travaux sur la ferme de M. Antoine, à la Kermare, par le jury du comice de Remiremont, qui, après l'avoir vu opérer et avoir suivi son travail dans tous ses détails, a cru devoir, le 16 août suivant, lui décerner une médaille d'argent à titre de récompense.

Le mémoire de M. Thomas, qui n'a pas moins de 51 pages manuscrites, contient beaucoup de détails précieux et utiles sur son système de drainage, qu'il serait bon de faire connaître, mais que les bornes de mon rapport ne me permettent point de vous développer ici. Ce serait peut-être le cas de l'impression, si la Société le peut.

Son mode de drainage, très-favorable aux prairies, car il facilite l'écoulement des eaux, ne revient qu'à 6 centimes le mètre, ce qui est bien moins cher que tous les autres. M. Thomas offre même de traiter à forfait, moyennant l'augmentation seulement de la cinquième récolte du terrain qu'il aura drainé.

La Commission vous propose, Messieurs, de décerner à M. Thomas, une médaille de 1re classe et une prime de 100 fr.

Mémoire de M. Bron, de Poussay, sur l'apiculture.

M. Bron, vice-secrétaire du comice de Mirecourt, a fait remettre, le 10 juin dernier, à votre Société un mémoire sur l'apiculture, dans lequel il combat la méthode avec laquelle on a traité jusqu'alors les abeilles, et en indique une autre bien plus avantageuse pour leur éducation et leur production : c'est celle qu'il pratique depuis un certain nombre d'années.

Dans la première partie de son mémoire, il se livre à des considérations générales sur l'apiculture, science qu'il compare à l'agriculture; il prétend que, de même que l'influence d'un climat et d'une atmosphère contraires nuit aux récoltes de la terre, de même les mauvaises années et une administration irréfléchie nuisent à la propagation du miel. Il veut que l'apiculteur soit théoricien et praticien; l'un, dit-il, ne peut rien sans l'autre. Les règles sur l'apiculture ne sont pas générales, mais seulement applicables aux contrées où la température est la même.

Puis il passe aux deux méthodes de soigner les abeilles, celle de l'ancienne routine dont il a lui-même fait usage, et celle qu'il suit maintenant.

En pratiquant l'ancien système, il prenait le miel de la première récolte en avril, en tranchant seulement le bout des gateaux de cire, et en ôtant tout ce qui était endommagé; il prenait très-peu de miel et avec prudence, c'est-à-dire 1 kilogr. 1/2 de cire et 10 kilogr. de miel pour 10 ruches.

Après cette première opération, au moment de l'essaimage, il laissait faire la nature, il avait quelquefois trois essaims par ruche, d'autres fois point. Ensuite il opérait sa seconde récolte au maximum de 10 kilogr. (le mémoire ne dit pas si c'était de cire ou de miel), il ajoute que cette prise de 10 kilogr. avait lieu après l'essaimage. Je pense moi qu'il faut donner à l'essaim le temps de se former et faire son miel, et que la seconde récolte ne peut être prise qu'en septembre avant les froids.

Pour pratiquer la nouvelle méthode, M. Bron suppose avoir 10 ruches en avril; alors à la fin de mai ou au commencement de juin, si les abeilles n'ont pas jeté, il fait des essaims forcés par le procédé de la fumée, et 10 ou 12 jours après, par un temps favorable il fait un deuxième essaim, si les mouches n'ont pas jeté naturellement; puis de 18 à 22 jours après la sortie du premier essaim, si la ruche a jeté deux fois, il transvase la ruche mère, prend tout le miel et la cire qu'elle contenait, c'est-à-dire 10 kilogr.

de miel et 1 kilogr. de cire, sauf quelques beaux rayons qu'il laisse dans la ruche; à la fin de juillet, où les abeilles de ce pays-ci ne produisent plus, il transporte ses ruches dans les contrées à sarrasin, après toutefois leur avoir pris 15 ou 20 kilogr. de miel et même les avoir fait jeter si elles y avaient des dispositions.

Quand les ruches sont dans les champs de sarrasin, il les rehausse avec des corbillons et les y laisse jusqu'en novembre. Alors elles se sont fortifiées et passent l'hiver sans danger; en avril suivant, il ne prend point de miel, comme dans l'ancienne méthode, et si les alvéoles sont insuffisantes pour la reproduction des larves, il ajoute des rehausses aux ruches qui sont dans ce cas, il les laisse ainsi jusqu'au moment des essaims et procède comme il est dit plus haut.

M. Bron ajoute que l'on ne pourrait prendre tout le miel de la mère ruche, si l'on ne devait la conduire dans les sarrasins, mais que là, il leur mettait des rehausses, parce qu'elles récoltaient plus que dans nos pays.

Quand il a fait un essaim forcé et faible, il lui donne pour le fortifier la calotte garnie de miel et de couvain d'une mère ruche et augmente ainsi ses produits.

Il fait des essaims forcés afin d'éviter le combat et la mort d'une des deux reines de la ruche, ce qui ne peut nuire à la colonie, car une ruche bien peuplée, dit-il, a toujours une reine au berceau pour remplacer celle qui est partie avec une portion de la population pour faire l'essaim ; et s'il n'en est pas ainsi, l'abeille élargit d'instinct une cellule d'un ver d'abeille ouvrière, et en lui donnant une nourriture particulière, en fait une reine.

Avec la nouvelle manière de soigner 10 ruches, M. Bron récolte 100 kilogr. de miel brut et 10 kilogr. de cire, il triple aussi ses ruches, tandis qu'avec l'ancienne il n'avait que 20 kilogr. de miel et 2 kilogr. de cire, il doublait au plus ses paniers.

Telle est, Messieurs, l'analyse la plus succincte que j'aie pu vous faire du mémoire de M. Bron : il est sans nul doute

le résultat de ses patientes études sur la manière de soigner les abeilles; mais comme il vous le dit lui-même, il n'y a point de règles fixes dans les soins à leur donner, tout dépend des circonstances plus ou moins favorables de la nature ; les saisons, le climat, la température influent beaucoup sur leur existence et surtout sur leurs produits; seulement, avec la nouvelle manière de les traiter, employée par M. Bron et enseignée dans son mémoire, il est certain qu'il récolte plus qu'avec l'ancienne et que l'apiculteur ne doit pas hésiter à la mettre en pratique. Nous devons donc des remerciements à M. Bron, d'autant plus que son mémoire est le seul qui nous soit jusqu'alors parvenu sur l'apiculture; c'est pourquoi nous pensons que vous lui décernerez une médaille de 1re classe.

Mémoire de M. Noël, pharmacien à Saint-Dié, sur la carie du froment.

La carie du blé, vulgairement nommée le noir, est une maladie funeste pour nos récoltes, et il est difficile de les en débarrasser; aussi devons-nous, Messieurs, un encouragement à la personne qui vous indiquera le moyen de la faire disparaître.

La carie cause des ravages affreux sur les blés, elle a pour effet de diminuer l'énergie vitale, d'affaiblir la constitution de la plante, et de produire un amortissement de sa partie ligneuse; elle peut être engendrée par la présence de certaines plantes parasites, vivant sur l'épi, et notamment par un petit champignon appelé par la science *reticularia.* Une fois la carie dans le blé, elle s'y développe et rien alors ne peut préserver la plante contre la maladie. C'est en vain que l'on aura lavé et même vitriolé du blé noir, il ne peut être semé sans reproduire du noir, tout ce qui a servi et a été mis en contact avec du blé carié reproduira le mal; le fléau, le van, le crible, la grange, le sac même, tout enfin ce qui a touché du blé noir reproduira le germe de la maladie :

il ne faut donc jamais semer de blé qui a été carié, quelques précautions que l'on ait prises d'ailleurs pour le désinfecter.

C'est pour préserver le blé de la carie que M. Noël vous a présenté le mémoire que je vais analyser ici.

Jusqu'alors, les cultivateurs ont fait laver leurs semences au vitriol bleu ; mais, dit M. Noël, soit que le vitriol dont ils ont fait usage ait été falsifié dans le commerce, pour le rendre moins cher, soit que la dose ait été insuffisante ou mal préparée, la maladie a reparu et le mal a continué, ce qui ne le surprend point; car il l'a dit, la maladie est contagieuse, et sa poussière peut atteindre des froments sains. Le Comice de Saint-Dié, pour se conformer à une circulaire de M. le Préfet, nomma, afin de remédier au mal, une commission qui, après avoir consulté différents traités d'agriculture, indiqua comme remède l'emploi de 655 grammes de sulfate de soude et 4 kilogrammes de chaux pour un hectolitre de semence. Elle doit être plusieurs fois immergée, d'abord dans la solution de sulfate, ensuite dans le lait de chaux, puis confiée à la terre 36 heures après avoir été ressuyée.

M. Noël trouve plusieurs inconvénients à ce procédé, d'abord le prix élevé du sulfate, ensuite le temps trop long de 36 heures avant de semer, ce qui est vrai.

Aussi, après avoir comparé entre eux les moyens employés jusqu'alors, soit le chaulage, soit le vitriolage, soit l'un et l'autre à la fois, et tout en démontrant le danger et l'inutilité même de ce procédé, quand on ne sait pas choisir les matières, discutant l'inefficacité des divers acides employés, et donnant les raisonnements à l'appui de son opinion, il se résume en indiquant comme moyen souverain contre la carie le procédé suivant :

« Pour vitrioler un hectolitre de semence, on prend 90 » grammes de vitriol bleu que l'on fait dissoudre dans 14 » litres d'eau, 36 à 45 grammes d'acide étant la quantité » en combinaison avec l'oxide de cuivre, doivent donc suf- » fire pour acidifier les 14 litres d'eau.





» Cette dose revient à 25 ou 30 centimes. »

M. Noël termine son mémoire en disant que M. Cuny, agronome distingué de Saint-Dié, fait depuis 15 ans usage de son procédé ainsi pratiqué par lui : 5 grammes d'acide sulfurique ou 8 de vitriol par litre d'eau, et 5 litres ainsi acidifiés lui suffisent pour vitrioler un hectolitre de semence. Il fait le mélange dans une cuve, de manière que tous les grains soient imprégnés de la solution acide, met en sac et sème de suite : il dit que depuis cette époque, il n'a jamais eu de noir dans ses blés.

Ce mémoire mériterait d'être répandu dans les campagnes pour l'instruction de nos cultivateurs.

La Commission vous propose de donner à M. Noël une médaille de 1re classe.

Permettez-moi de vous dire ici que depuis 25 ans je sème immédiatement après avoir répandu sur la semence une dissolution de vitriol bleu dans de l'eau chaude (1 kilogr. pour 5 hectol.), et que je n'ai pas encore eu de blé noir.

COMPTABILITÉ AGRICOLE.

Au cultivateur qui justifiera avoir tenu le mieux et avec le plus de régularité la comptabilité agricole de son exploitation.

Votre Commission de visite des fermes qui, l'année dernière, a visité l'arrondissement de Neufchâteau, et qui était composée des mêmes membres que celle de cette année, avait déjà remarqué l'ordre et la régularité de la comptabilité agricole de sieur Turlat, de Rouvres-la-Chétive, et lui en avait fait compliment par un rappel de récompense précédente ; mais cette année, elle vous demande pour lui une médaille de 1re classe.

En effet, Messieurs, sa comptabilité des précédentes années, et particulièrement celle de 1857, contient avec les plus minutieux détails tout ce qu'il a fait pour améliorer ses prairies,

pour étendre les taupinières, curer et faire des rigoles d'arrosement, les prix de chaque journée de travail, le nombre de ces journées à chaque époque de l'année; il en est de même pour les champs et les vignes, pour la conduite des fumiers sur les terres, leur ensemencement, la quantité et le prix de chaque semence, le labourage, le hersage, le sarclage, la coupe des récoltes, la conduite à la ferme, l'engrangement, le battage des grains, en un mot tout ce qui concerne la ferme; les frais du maréchal-ferrant, du charron, du bourrelier, jusqu'à la graisse pour les voitures, les contributions, les gages des domestiques, etc.

Puis viennent les quantités de récoltes vendues chaque jour, leur prix, enfin une balance de la dépense avec la recette générale, et un bénéfice net de 4,278 fr. 34 cent., plus les semences de toute nature prélevées pour l'année à venir. Ce bénéfice s'est réalisé du 1er août 1857 au 1er août 1858, non compris encore les grains et les fourrages devant nourrir le personnel de la ferme jusqu'au 1er janvier 1859.

L'exactitude de cette comptabilité est attestée par le Maire de la commune de Rouvres-la-Chétive, et par M. Aymé, président du Comice de Neufchâteau.

PRAIRIES NATURELLES.

La commune de Jarménil.

Depuis des siècles, la commune de Jarménil est propriétaire, en amont du village, de 14 hectares de grèves sur la rive droite de la Moselle, et jusqu'à ce jour, ces grèves étaient restées improductives, à raison des immenses et coûteux travaux qu'il aurait fallu exécuter pour tirer parti d'un terrain qui s'élevait à plus d'un mètre au-dessus du niveau de la rivière. Le gravot restait là, il fallait quelqu'un pour songer à l'utiliser, et pour oser lui donner la vie. M. Danis, agent-voyer à Remiremont, appelé à Jarménil par les devoirs de son état, pensa que l'on pouvait rendre fertiles ces grèves; il fit

part de son projet au maire, M. Amet, qui l'adopta sur-le-champ. Le projet conçu et adopté, M. Danis fit un plan du terrain, et le maire se chargea de l'exécution.

Le gravot étant situé sur le bord de la Moselle, à l'aval d'un barrage qui servait à dériver les eaux, sur la rive gauche, dans un canal de la prairie de Pouxeux, M. Danis a songé à rendre la commune de Jarménil co-propriétaire de ce barrage, afin de pouvoir conduire des eaux sur les grèves, pour les convertir en prairie, ce qui a effectivement eu lieu avec le concours du maire.

Le droit à la prise d'eau une fois obtenu, M. Danis a fait le plan du nivellement et des travaux à exécuter. Ces travaux et l'évaluation des terrains appartenant à des tiers, mais nécessaires pour établir convenablement la tête d'eau et la mettre à l'abri des inondations, devaient coûter au moins 30,000 fr. Qui osera entreprendre et faire exécuter des travaux d'un prix si élevé? La commune est sans ressources : elle va donc perdre tous les avantages qui lui ont été promis? Non, Messieurs, le maire, aidé de l'initiative de M. Danis, obtint de M. le Préfet que ces acquisitions de terrains, et tous les travaux à exécuter pour arroser les 14 hectares, seraient mis en adjudication publique, et bientôt, les nommés Houot, Grandclaude et Balland, tous trois de Jarménil, prirent cette adjudication moyennant la jouissance, pendant 20 années, de la prairie créée, après quoi cette jouissance retournera à la commune.

Votre Commission a vu et examiné avec soin tous les travaux qui sont en cours d'exécution, elle a fait jouer les eaux prises depuis la tête, et malgré la sécheresse de cette année, en moins d'une demi-heure cependant, le canal principal, tous les canaux secondaires et latéraux, et même toutes les rigoles des parties déjà nivelées ont parfaitement fonctionné, et la prairie était arrosée sur toutes les parties faites. Les adjudicataires ont déjà récolté cette année, bien qu'ils n'aient commencé de travailler qu'à la fin de 1857.

Voilà donc la commune de Jarménil propriétaire d'un

immeuble d'une valeur de plus de 100,000 fr., et dans 20 ans, d'un revenu de 4 à 5,000 fr., et cela, sans bourse délier.

Nous devons, Messieurs, tous nos éloges à M. Danis, qui le premier a eu la pensée de convertir en prairies des grèves arides. (C'est ici le cas de vous dire combien ces modestes agents-voyers, dont la majeure partie sont des hommes instruits et ont fait de bonnes études, peuvent rendre de services dans nos campagnes, étant chaque jour en relation avec nos cultivateurs.) Remercions aussi M. le maire de Jarménil qui, mettant de côté les haines et les rancunes de ses voisins, a su faire gratuitement le bien de ses administrés, et n'oublions pas les trois adjudicataires, qui ont osé prendre à leur charge une entreprise aussi lourde et dont cependant ils s'acquittent si bien. Si je ne savais votre Société pauvre de ressources, je vous aurais demandé trois récompenses pour MM. Houot, Grandclaude et Balland, mais je me contenterai de leur adresser vos éloges avec ceux de la Commission, vous proposant d'accorder à M. Danis, ainsi qu'à M. le Maire de Jarménil, une médaille de 1re classe.

M. Hamart, à Belmont.

M. Hamart possède sur les communes de Belmont, Charmes et Regnévelle, plusieurs propriétés d'une contenance de 11 hectares 15 ares, en champs, prés et vignes d'un plein rapport. Dès 1847, il a commencé à drainer ses prés, à pierres perdues, système que l'on emploie dans le pays, et a défriché les champs, en extirpant les roches et les pierres dont il a fait des murs de soutènement sur une longueur de 140 à 150 mètres et sur une profondeur de plusieurs mètres, et d'une hauteur variant, suivant les ondulations des terrains, de 2 à 3 mètres. Les vignes ont été soigneusement débarrassées de leurs pierres, et toutes ces propriétés qui, naguère encore, étaient pour la plupart incultes, sont actuellement couvertes de riches produits.

Les travaux de tout genre qu'a fait exécuter M. Hamart,

sont attestés par les Maires des localités, et par le Comice de Mirecourt, qui lui a décerné, en 1858, la première prime pour mise en valeur de terres improductives.

La Commission vous demande pour lui, une médaille de 1re classe.

Mme veuve Géhin, à Saulxures.

Si le département des Vosges avait beaucoup de propriétaires comme Mme Géhin, la culture y aurait bientôt acquis un degré de perfectionnement tel, que nos montagnes vosgiennes n'auraient plus rien à envier aux plus riches contrées de la France. Mme Géhin n'est pas seulement une habile manufacturière, elle est aussi une agronome intelligente, rien ne lui coûte pour créer et faire produire aux terres les plus arides. Argent, peines, soins, fatigues, elle sait tout employer pour atteindre son but, l'amélioration du sol : il faut voir, dans le siége de son principal établissement, le bien-être qu'elle a procuré aux populations qui lui prêtent leurs bras et lui donnent leurs sueurs. On se croirait au centre d'une ville, à voir le confortable des habitations des ouvriers, leurs costumes, leur air de bien-être et de propreté, et surtout leurs riantes physionomies : on reconnaît qu'il y a là du contentement, des désirs satisfaits.

Mme Géhin possédait, en amont et en aval de son habitation principale, de vastes terrains, dont la plupart étaient couverts de roches et tout à fait improductifs; elle en a encore acquis beaucoup d'autres, et depuis 15 ans, elle a fait extraire les roches, piocher et niveler le sol, changer, avec l'autorisation de l'administration, le cours de la rivière de la Moselotte, qu'elle a endiguée avec des blocs de granit dont plusieurs ont un poids de 2,000 kilogr., fait construire sur cette rivière, pour s'en procurer les eaux, un barrage dont la chute a plus de 5 mètres. Vous pouvez juger, Messieurs, que d'argent, de temps et de peines il a fallu pour arriver à construire ce barrage, mais sans cela, point d'eau pour fertiliser ces landes. Après avoir obtenu ce barrage d'une

solidité à toute épreuve, quoique contenant les eaux d'un torrent encaissé entre des montagnes dénudées et d'une hauteur prodigieuse, Mme Géhin a fait établir au centre de ses propriétés un canal qui fait mouvoir ses usines; il est muré et pavé dans toute son étendue avec les roches qui en ont été extraites, et garni, à droite et à gauche, de portières en bois qui, au moyen de rigoles artistement pratiquées, jettent des eaux abondantes et fécondes sur une étendue d'un kilomètre et demi. Elle récolte là plus de 5 à 600,000 kilogrammes d'excellent fourrage.

Il est certain que ces prairies ne rapportent pas à Mme Géhin le revenu de son argent, non plus qu'une ferme à 2 ou 3 kilomètres de chez elle, qu'elle vient aussi d'améliorer et dont le fermage d'environ 600 fr. n'est point en rapport avec un capital de 102,000 fr. qu'elle y a dépensé. Mais l'exemple et l'émulation qu'elle donne à tous ses voisins et qu'ils suivent déjà, quoique avec des moyens plus restreints, sont un avantage précieux pour l'agriculture et font un bien immense dans le pays.

La Commission n'a pu voir sans un extrême plaisir les immenses travaux de Mme Géhin et les résultats qu'ils ont produits, elle est heureuse de pouvoir ici la remercier de l'obligeance et de la grâce qu'elle a mises à lui procurer tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission, elle demande pour Mme ve Géhin une médaille de 1re classe.

En passant à Vagney et en visitant les travaux de MM. Gérard et Schleguel, le premier, récompensé par une médaille de 1re classe en 1856, et le second, en 1857, nous avons eu la satisfaction de reconnaître combien vos récompenses avaient été bien placées. Ces Messieurs ont continué et continuent avec succès les travaux pour lesquels ils ont reçu des médailles.

Quant à M. Thomas, maire de Vagney, nous vous demandons une mention honorable, pour le beau pré qu'il a créé.

DRAINAGE.

M. Conte, de Rambervillers.

Il serait superflu de vous parler de l'utilité du drainage, l'emploi en est général aujourd'hui en France, il a fait une révolution pour l'agriculture. Ses précieux effets se font sentir sur la santé des animaux comme sur celle de l'homme. En effet, les moutons qui paissent sur les terrains drainés, qu'ils recherchent de préférence, ne sont plus attaqués de la clavelée; il est reconnu que les eaux qui s'écoulent dans les drains sont généralement très-bonnes pour les usages domestiques, et peuvent, quand la disposition des lieux le permet, servir à l'irrigation des prairies.

M. Gustave Conte, de Rambervillers, le premier a pratiqué le drainage dans son canton : il a, dès 1853, drainé plusieurs pièces de terre d'une contenance de 2 hectares 16 ares, au moyen de 5,860 drains en terre cuite, provenant des fabriques de MM. Génin, d'Épinal, et Ferry, de Saint-Dié. La dépense a été de 785 fr., y compris la main-d'œuvre.

Ces travaux, que nous n'avons pu voir, sont attestés par M. le président du comice de Rambervillers; la Commission vous propose pour M. Conte une médaille de 1re classe.

M. Lecoanet, d'Éloyes.

M. Antoine Lecoanet, possède à titre de propriétaire, sur la commune d'Éloyes, lieu dit à la Petite-Pente-Pierre, une pièce de terre de la contenance de 190 ares qui, avant l'année 1854, n'avait produit que des ronces et des mauvaises herbes. Le sol est granitique, argileux et tourbeux dans quelques parties.

Après avoir fait extraire les roches et les pierres, et nivelé le sol, Lecoanet a drainé le terrain, et il est parvenu à en faire un bon pré, ainsi que d'une autre petite pièce de 20

ares; sur le premier, il a fait jeter les détritus d'une petite féculerie qu'il y a fait construire, et depuis, il récolte d'excellent fourrage. Nous vous proposons pour lui une médaille de 2e classe.

DÉFRICHEMENTS.

La Société a reçu, en temps utile, neuf demandes de primes pour le défrichement, et cinq autres qui lui sont parvenues après le délai fixé par son programme. Il ne faut pas s'étonner si les demandes pour cet objet sont si nombreuses : chaque année cet article de votre programme est toujours l'objet d'un grand nombre de réclamations. Depuis la division des grandes propriétés, chaque petit acquéreur du sol cherche à améliorer son lot; il est nécessaire de le défricher d'abord; et dans les Vosges il y a encore pour longtemps à défricher; aussi, Messieurs, ne nous lassons pas de récompenser ces humbles travaux si utiles à notre pays.

1° M. Jean-Pierre Poncel, de Lépanges, a acheté en 1855, sur le faing Vairel, une petite ferme de 2 hectares 25 ares; en 1856, un pré de 1 hectare, le tout en mauvais état et sans rapport. Il a fait construire sur son petit domaine, aujourd'hui d'environ 5 hectares, une féculerie, dont les résidus lavés à l'eau sont conduits sur les prés, et au moyen d'une dépense d'environ 7,000 fr. en travaux d'améliorations, il a donné la vie à sa propriété; il y fait aujourd'hui de bonnes récoltes, ce qui est attesté par le maire de la localité et le juge de paix de Bruyères. Nous vous demandons pour M. Poncel une médaille de 1re classe;

2° M. Amé Houot, des Cailles-Jolios, de la commune de Saint-Étienne, a fait extraire les pierres et les broussailles de trois pièces de terre d'une contenance d'un hectare 70 ares, il y a pratiqué comme assainissement des fossés de 2 mètres de profondeur avec des rigoles d'écoulement, puis a nivelé le terrain; depuis 1856, il fait de bonnes récoltes. Nous proposons pour lui une médaille de 1re classe;

3° M. Jean-Baptiste Lamay, de la Forge, qui, il y a 7 ans,

a acheté à la commune 80 ares de terres incultes, les a défrichées, en a extrait les roches dont il a fait des clôtures, et a mis le terrain en bon état de culture; la Commission vous propose pour lui une médaille de seconde classe;

4° M. Thiriat, maire du Syndicat, a fait défricher pour son propre compte et pour celui de sa commune une quantité importante de terrains communaux complétement incultes et qui sont en ce moment en plein rapport. La Commission réclame en sa faveur une médaille de 2e classe;

5° M. Nicolas Arnould, de Laveline-du-Houx, ancien militaire du premier empire, a creusé, avec le seul secours de ses bras, dans un pré de 20 ares dont il n'est que locataire, 100 mètres de fossés d'assainissement, et extrait un volume de roches de plus de 80 mètres cubes; dans trois autres pièces, champs et prés d'une contenance de 108 ares, il a ouvert 60 mètres de fossés en forme de drains, d'un mètre de profondeur, et dans une autre, il a extrait 70 mètres cubes de pierres qu'il a conduites dans les drains, le travail peut s'évaluer à 365 fr. Le tout certifié et attesté par les maires : la Commission demande en sa faveur une médaille de 2e classe;

6° M. Beau, jardinier à Épinal.

Cet homme, rude au travail, possède sur le territoire d'Épinal, lieu dit le Gaiton, une pièce de terre de 80 ares, qui, achetée fort cher, n'était cependant guère propre au jardinage. Le sol rempli de grèves, de cailloux et de roches, n'avait presque point de terre végétale, et, dans les années de sécheresse, le jardinage ne pouvait s'y développer, il y était brûlé et périssait; mais depuis 7 à 8 ans, cet homme infatigable a défriché, avec l'aide de son fils et de son gendre, la majeure partie de ce terrain, jusqu'à une profondeur de 2 mètres et demi; il en a extrait le sable, les cailloux et même les roches avec lesquelles il a déjà construit des murs de clôture. Dès l'aube du jour, il est à l'ouvrage, aussi ce champ aride est devenu un excellent

jardin potager ayant une couche de bonne terre, bien nivelée, de plus d'un mètre d'épaisseur. Cet homme laborieux mérite une médaille de 2e classe et une prime de 30 fr. que nous vous demandons pour le récompenser;

7° M. Joseph Perroux, manœuvre à Épinal.

Ce simple manœuvre, qui n'est que locataire d'un champ d'une contenance de 60 ares, situé derrière le cimetière d'Épinal, en a fait avec son travail persévérant, un jardin productif; nous vous demandons pour ce laborieux ouvrier une mention honorable et une prime de 15 fr.;

8° M. Jacques-Claude Vernier, jardinier à Épinal.

Simple locataire, depuis 1855, d'un champ de 25 ares, aussi derrière le cimetière, il l'a entièrement défoncé à un mètre de profondeur, puis il en a opéré le nivellement, et l'a ensuite planté de beaux arbres fruitiers, de vignes et de groseilliers, qui commencent aujourd'hui à produire. Tous ces travaux, que votre Commission a visités, méritent une médaille de 2e classe;

9° M. François Gacoin, aussi d'Épinal.

Ce dernier a défoncé, sur la rive gauche de la Moselle, au Champ-du-Pin, six ares de terrain qui étaient remplis de roches et de cailloux. Son travail est un bon exemple pour ses voisins, et nous ne pouvons qu'encourager M. Gacoin à continuer son œuvre, aussi nous vous demandons pour lui une mention honorable.

Les quatre demandes tardives sont celles de MM. Petitjean, de Frizon, du maire de Laveline-du-Houx, de Jean-Nicolas Houel, du même lieu, et d'Antoine Jacquemin, de Saint-Jean-du-Marché. Ils pourront les renouveler l'année prochaine.

PERFECTIONNEMENT DES INSTRUMENTS AGRICOLES.

Il y a deux ans, Messieurs, vous accordiez a M. Chardot, de Thaon, une médaille d'argent, pour le perfectionnement qu'il avait apporté dans la confection de plusieurs instru-

ments aratoires, et notamment du scarificateur, du rouleau servant à recouvrir la pomme de terre, du planteur et de l'arracheur de ce tubercule : aujourd'hui, il vous demande une nouvelle récompense pour le perfectionnement d'une herse qu'il avait déjà fait fonctionner devant la Commission. Cette herse se composait de 11 dents de fer, pointues, se croisant entre elles; M. Chardot a fait élargir ces dents de quelques centimètres, et la herse peut servir aujourd'hui à enterrer la semence de froment, de seigle, etc., plus profondément que la herse ordinaire de fer, et par ce moyen, à empêcher, après l'hiver, lors des gelées du printemps, les grains de se déraciner, ce qui a souvent lieu dans nos terres légères. Nous avons fait marcher l'instrument, il faut deux chevaux pour le traîner, une personne pour les conduire, et une autre pour diriger la herse : on ne passe qu'une fois sur le terrain. Notre herse ordinaire marche avec une seule personne, mais ne recouvre pas les semences aussi profondément que celle de M. Chardot. La Commission pense donc que c'est le cas de faire à M. Chardot le rappel de sa médaille de 1856, en l'engageant à continuer ses perfectionnements, lui votant toutefois une mention honorable.

PRESSOIR LOCOMOBILE.

Comme le four et le moulin, le pressoir fut autrefois une propriété féodale, où tout possesseur de vignes était tenu, moyennant une redevance déterminée, de faire pressurer ses raisins après le tirage du vin de première goutte. Construit avec d'énormes pièces de bois, sous un hallier, sur une place publique ou dans une dépendance du château, le pressoir banal occupait un espace considérable. De nos jours, ces machines gigantesques ont presque toutes disparu, et il n'est pas de petit vignoble qui n'ait vu ses charpentiers à l'œuvre pour l'établissement d'un pressoir simplifié. Toutefois, il est probable qu'aucun de ces ouvriers n'avait pensé à en faire une machine ambulante, se transportant à volonté d'un

lieu à un autre, suivant les besoins particuliers; occupant à peine quatre à cinq mètres carrés de superficie, et pouvant ainsi se placer et fonctionner dans nos granges, dans nos celliers et même dans nos caves.

Cette simplification, M. Joseph Bossu, mécanicien à Bazoilles, vient de la réaliser, en inventant des *pressoirs locomobiles,* établis sur trois roues. Ces pressoirs ont une apparence qui plaît, tout dans leur construction décèle le travail d'un homme laborieux et intelligent. Le mécanisme de la pression consiste en une manivelle et des rouages qui commandent une forte vis placée au centre de la genne. Au moyen de ce mécanisme très-simple, on exerce une pression considérable. A Rouceux et à Neufchâteau, où les nouveaux pressoirs ont fonctionné après la récolte heureuse de cette année, on s'accorde à dire qu'ils ne laissent rien à désirer sous le rapport d'un bon pressurage et pour la commodité.

En juin dernier, le jury du concours régional de Chaumont décernait une médaille d'argent à l'inventeur de cette ingénieuse machine; nous qui en connaissons l'utilité et le mérite, nous vous demandons d'accorder à M. Bossu une médaille d'argent et une prime de 50 fr.

Ici se termine la tâche de votre rapporteur.

MÉDAILLES ET PRIMES

DÉCERNÉES

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Dans sa Séance publique du 16 décembre 1858.

I.

**Primes du Gouvernement
attribuées spécialement cette année
à
l'arrondissement de Remiremont.**

Sur les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Émulation, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, a décerné les récompenses suivantes :

EXPLOITATION BIEN DIRIGÉE.

Une médaille d'or à M. Noël, président du Comice de Remiremont, pour exploitation perfectionnée, reboisements et progrès agricoles en tous genres.

Une médaille de 1re classe et une prime de 300 fr. à M. Pierre, de Rumont, fermier de l'hôpital de Remiremont, pour bonne exploitation, drainage et irrigations.

Une médaille de 1re classe et une prime de 150 fr. à M. Beaudoin, propriétaire à la Croisette, pour cultures fourragères et emploi intelligent des engrais.

DÉFRICHEMENTS.

Une médaille de 1re classe et une prime de 150 fr. à M. Guerre, propriétaire aux Molières, commune des Granges-de-Plombières, pour défrichements et création de chemins ruraux.

REBOISEMENTS.

Une médaille de 1re classe et une prime de 100 fr. à M. Georgel, maire de la commune de la Forge.

Une médaille en vermeil à M. Léon Forel, industriel à Rupt.

II.

Médailles et Récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire.

Sur le rapport de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de bronze à M. Géhin, instituteur libre à Épinal.

Une médaille de bronze à M. Maître, instituteur communal à Liffol-le-Grand.

Une mention honorable exceptionnelle à M. l'abbé Thomas, curé du Valtin.

Une mention honorable exceptionnelle à M. de Lesseux, délégué cantonal à Saint-Dié.

Une mention honorable exceptionnelle à M. Hildebrand, maître de forges à Semouse.

Une mention honorable à M. Marlier, instituteur public à Épinal.

Une mention honorable à Melle Oster, sous-maîtresse au pensionnat de Melle Bonnaire, à Épinal.

III.

Primes et Récompenses ordinaires de la Société d'Émulation.

La Société, désirant faire connaître dans les Vosges le nouveau métal nommé *aluminium*, qui est déjà employé à des usages spéciaux dans les arts, a décidé qu'un certain nombre des médailles qu'elle décerne cette année seront en aluminium.

Sur le rapport de ses Commissions, la Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

STATISTIQUE AGRICOLE.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à M. Lahache, juge de paix à Bruyères, pour son mémoire sur la statistique agricole du canton de Bruyères.

MÉMOIRES DIVERS.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, et une prime de 100 fr. à M. Thomas, propriétaire au Ménil, pour son mémoire sur un système économique de drainage, qu'il a inventé.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à

M. Bron, de Poussay, pour son travail sur l'éducation des abeilles.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à M. Noël, pharmacien à Saint-Dié, pour son mémoire sur un procédé de son invention pour préserver les blés de la carie.

COMPTABILITÉ AGRICOLE.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à M. Turlat, propriétaire à Rouvres-la-Chétive, pour sa bonne comptabilité agricole.

DÉFRICHEMENTS ET DRAINAGE.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à M. Hamard, propriétaire à Belmont, pour défrichement, mise en valeur et amélioration, au moyen du drainage et de l'épierrement, de terrains à peu près improductifs.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à M. Conte, propriétaire à Rambervillers, pour travaux de drainage.

Une médaille de 1re classe, en argent, à M. Jean-Pierre Poncel, de Lépanges, pour défrichement de terrains improductifs.

Une médaille de 1re classe, en argent, à M. Houot, de Saint-Étienne, pour défrichements de terrains improductifs.

Une médaille de 2e classe, en argent, à M. Jean-Baptiste Lamay, propriétaire à la Forge, pour défrichements.

Une médaille de 2e classe, en argent, à M. Thiriat, maire de la commune du Syndicat-de-Saint-Amé, pour défrichements.

Une médaille de 2e classe, en argent, et une prime de 20 fr. à M. Nicolas Arnould, de Laveline-du-Houx, pour défrichements.

Une médaille de 2e classe, en argent, et une prime de 30 fr. à M. Beau, jardinier à Épinal, pour défrichements.

Une médaille de 2e classe, en argent, à M. Vernier, jardinier à Épinal, pour défrichements.

Une mention honorable et une prime de 15 fr. à M. Joseph Perroux, manœuvre à Épinal, pour défrichements.

CRÉATION ET IRRIGATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à M. Amet, maire de la commune de Jarménil, pour les soins intelligents et le dévouement qu'il a apportés à la création de 14 hectares de prairies communales.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à M. Danis, architecte à Remiremont, pour l'initiative des travaux des prairies de Jarménil et l'excellente direction qu'il leur a imprimée.

Une médaille de 1re classe, en aluminium, à Mme veuve Géhin, manufacturière à Saulxures, pour la création de vastes prairies et l'exécution de grands travaux d'intérêt industriel.

Une médaille de 2e classe, en argent, à M. Antoine

Lecoanet, d'Éloyes, pour création et irrigation de prairies.

Une mention honorable à M. Thomas, maire de Vagney, pour création d'un pré.

INSTRUMENTS.

Une médaille de 2e classe, en argent, et une prime de 50 fr. à M. Bossu, de Bazoilles, pour invention d'un pressoir locomobile.

Une mention honorable à M. Étienne Chardot, de Thaon, pour sa persévérance à améliorer ses instruments aratoires.

FLEURS ARTIFICIELLES.

Une mention très-honorable à M. Bernheim-Kinsbourg, de Remiremont, pour les succès qu'il a obtenus dans la confection des fleurs artificielles.

DOCUMENTS

SUR LES

TREMBLEMENTS DE TERRE

ET LES

PHÉNOMÈNES VOLCANIQUES

aux Moluques,

PAR M. ALEXIS PERREY,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE DIJON,
Membre correspondant.

SUPPLÉMENT A LA PREMIÈRE PARTIE.

1857. Le 8 février, 1 heure du soir, à Amboine, secousse légère (1).

Le 13 mai, vers 11 heures 1/2 du matin, à Amboine, grand mouvement des eaux de la mer (*zeebeving*). Était-ce un tremblement sous-marin local ou le mouvement propagé depuis Timor, qui, ce jour là, éprouva, vers 10 heures 1/2 du matin, un tremblement considérable pendant lequel les eaux de la baie de Dillé montèrent et baissèrent quatre fois d'au moins 10 pieds du Rhin? C'est ce que je ne puis dire (2).

(1) *Natuurk. Tijdsch.*, t. 13, p. 268.
(2) *Ibid.*, p. 464.



Deuxième partie.

GROUPE DE BANDA.

Ce groupe se compose des îles de Banda, Neira, Lonthoir, Ay ou Poulou (Poeloe) Ay, etc., qui forment le groupe de Banda proprement dit; Letti, Moa, Lackar, Sermetta, Kissir, Wetter,.... forment ce qu'on appelle la chaîne du S.-O.; Grande-Key, Laarat, Timorlaut, ... forment la chaîne du S.-E. Les géographes y joignent encore les îles Arrou.

Mais, outre Banda, où, comme un phare naturel, le Goenoeng-Api éclaire au loin la mer voisine, cet archipel compte encore plusieurs îles volcaniques dont je dois dire quelques mots, empruntés principalement à M. Junghuhn (Java, p. 1267—1270). Ce sont :

1° L'île de Wetter, par 6° 38' lat. S. et 126° 41' long. E. C'est un simple cône, à pente abrupte, qui, d'après des marins, se dresse en forme de pain de sucre; il paraît surgir de la mer, et ses côtes accores sont presque sans plages. Du sommet se dégagent presque constamment des nuages de fumée. J'ignore s'il a été visité et je n'en connais aucune éruption de lave (Voyez à 1699).

2° L'île de Damme ou Poelo Damme, par 7° 3' lat. S. et 122° 45' long. S. (1). Elle renferme une montagne conique qui vomit presque constamment des nuages de fumée. L'île est très-boisée et n'a guère que cette montagne qui en occupe la pointe N.-N.-E. Au pied du volcan et notamment sur la côte S.-O. de l'île, on rencontre beaucoup d'endroits où bouillonne une eau chaude et sulfureuse. En 1646, les Hollandais avaient établi une colonie au S.-E. du volcan, mais l'insalubrité du lieu leur a fait abandonner l'île.

3° L'île de Nila, par 6° 56' lat. S. et 127° 3' long. E.,

(1) Landgrebe place cette île par 7° 20' lat. S. et 126° 16' long. E. de Paris.

entre la précédente et l'île de Seroea, est une terre élevée et d'une forme imposante. Elle ne contient qu'une solfatare et, suivant quelques-uns, un volcan actif sur la côte orientale.

4° L'île de Sorea, que Valentyn appelle Ceroewa et les Hollandais modernes Seroea, par 6° 21' lat. S. et 130° 33' long. E. (1). Elle se compose d'un simple cône volcanique qui s'élève immédiatement de la mer; sur le flanc N.-E. on remarque encore un petit cône parasite. Le volcan est connu sous le nom de Legelala ou Legetala. Nous en rapportons plusieurs éruptions.

5° Enfin sous le nom de Poelo Manoek, M. Junghuhn décrit une île située par 5° 59' lat. S. et 130° 1' long. E. de Greenw. (130° 5' suivant les cartes anglaises et 130° 18' d'après Kolff.). Cette île isolée, comme celle de Wetter, dans la mer, n'est qu'à 59 minutes de la grande Banda (celle de Wetter en est à 60 minutes.). Elle consiste en une simple montagne conique dont le sommet est tronqué et arrondi en forme de ballon. Comme les quatre premières : Seroea, Nila, Damme, Api (Wetter), et le G.-Api de Banda, elle se dresse immédiatement au-dessus des eaux; elle est à peu près à égale distance au N.-O. de Seroea et au sud des îles Banda. (On compte au moins six îles isolées et de forme conique dans cette partie de la mer des Moluques.) Les côtes sont abruptes et escarpées jusqu'à une grande profondeur; le sol est pierreux, aride, sans végétation; elle n'est habitée que par une quantité innombrable d'oiseaux de mer. Le soufre s'y rencontre en grande abondance; dans quelques endroits, il s'échappe du sol dans un état de *demi-fluidité* (?) qu'on attribue à la chaleur souterraine. Aussi les Indigènes de Ceram et d'autres îles qui font un grand commerce de soufre vont-ils l'y recueillir.

(1) Landgrebe place celle-ci par 6° 30' lat. S. et 130° 50' long. E. de Greenwich (148° 29' de l'île de Fer). De Buch donne 128° 29' 35'' long. de Paris et 60° 30' lat. S. Il faut évidemment lire 6° de latitude.

Le cratère central, qui se trouve au sommet de la montagne, est complétement éteint et n'émet plus aucune vapeur.

MM. de Buch et Landgrebe ne mentionnent pas ce volcan. L. de Buch a marqué, dans sa belle carte des volcans des Moluques et des îles de la Sonde, un volcan isolé, à l'ouest, un peu nord, de l'île de Damme. Voici ce qu'il en dit dans sa description, devenue classique, des îles de Canaries, p. 414 : « *Gunong-Api*, volcan situé à 6° 36' S. Dampier cite cette île comme fort élevée, mais petite et s'élevant au-dessus de la mer par une pente douce. Le sommet se divise en deux pics, et, par l'intervalle qu'ils laissent entre eux, se dégage une telle quantité de fumée qu'on n'en a jamais vu des masses aussi considérables sortir d'aucun autre volcan (III, 180). Valentyn donne à cette île un mille de circonférence. »

M. Landgrebe place ce volcan par 6° 35' lat. S. et 124° 20' long. E. de Paris ; il le dit visible de la distance de 15 milles marins. Il s'agit évidemment du Gunong-Api, dans l'île de Wetter, que ces deux auteurs ne nomment pas (1).

Je passe à l'histoire des tremblements et des éruptions volcaniques.

1586. Au mois d'avril, éruption terrible du Gunong-Api (dans l'île de Banda). Ce volcan, qui brûlait déjà depuis 17 ans, s'ouvrit avec un fracas épouvantable, et lança une si grande quantité de grosses pierres et une telle masse de matières bitumineuses et sulfureuses, sur la terre et dans la mer,

(1) A deux lieues de Banda (du côté d'Amboine), est l'île de Poelsetton. Elle est déserte et inculte, et plus justement décriée à cause de ses écueils que ne l'ont été autrefois par les Grecs les rochers Acrocérauniens. On y entend toujours des bruits, des sifflements, des tremblements, des rugissements. On y voit des visions épouvantables et des feux qui s'élèvent en l'air. On tient donc comme une chose confirmée par une longue expérience qu'elle est habitée par des démons. — Suit la description du passage de deux navires près de cette île en 1599. (*Argensola*, t. 2 p. 112).

fumée sortir du gouffre et s'élever au-dessus du sommet de la montagne.

Lorsqu'on pénètre dans ce gouffre, on enfonce jusqu'aux genoux dans la cendre dont le fond est recouvert; mais ce qu'il y a de curieux, c'est de voir les sangliers venir brouter ce gazon dont l'humidité entretient la fraîcheur. On y trouve beaucoup de soufre, de l'antimoine et de l'alun déposés sur les rochers qui en forment les parois (1).

L'abbé Prévost, dans son *Histoire générale des voyages*, t. 31, p. 435 (édit. in-12), donne la date du 8 avril pour le jour du départ de la flotte d'Amboine et celui de l'éruption; il cite Van den Broeck, p. 336 et 337.

En 1621, il arriva un tremblement de terre à Gonahpée qui est le terrain le plus stérile des îles de Banda, d'ailleurs *fort sujettes à ces accidents*, aussi bien que les îles voisines, parmi lesquelles les vaisseaux étant à la rade, sont souvent ballottés et entrechoqués les uns contre les autres. Depuis que les Hollandais ont surpris l'île de Nera (Neira ou Banda-Neir, occupée par les Hollandais en 1599), elle a été battue par un tremblement de terre affreux (à quelle époque?). Les montagnes vomirent feu et flammes avec une puanteur horrible et répandirent de tous côtés une quantité si prodigieuse de charbons à demi *consommés*, qu'on ne voyait plus dans l'île une seule feuille verte. La ville et le château de Nera ne furent pas épargnés; les habitants crurent voir la fin du monde, tous les arbres fruitiers furent brûlés et les vaisseaux mêmes pensèrent périr à la rade. Des témoins oculaires et fort dignes de foi ont rapporté que l'agitation de la terre était si violente qu'il y eut des pierres de trois ou quatre tonneaux jetées d'une île à l'autre (*Hist. des anc. révol. du globe*, p. 283, 284, d'après Purchas) (2).

1629. A Banda, tremblement considérable, suivi, une

(1) Valentyn, t. 3, part. 2, p. 15 et 16.

(2) Ce petit volume, sans nom d'auteur, a été imprimé à Amsterdam en 1752. L'ouvrage est de Krueger.

demi-heure après, d'une pluie torrentielle. Entre Celamme (*sic*) et Neira, les eaux de la mer s'élevèrent en forme de haute montagne et vinrent tomber sur le fort de Nassau, qu'elles envahirent au dedans et au dehors jusqu'à la hauteur de 9 pieds. Elles entraînèrent avec elles des pierres énormes; un mortier du poids de 3,500 livres, placé sur la terrasse du fort, fut changé de place et porté à 36 pieds de distance. Sur le rivage, plusieurs maisons furent renversées et entraînées dans la mer. Celle du Fiscal Isaac van den Voort fut de ce nombre; le Fiscal fut emporté avec sa femme par une première vague et rejeté avec elle par une seconde qui les laissa heureusement à terre. Le vaisseau *le Briel* tourna trois fois sur lui-même. A Lonthoir, des murs d'une épaisseur considérable furent rasés. Les eaux s'y élevèrent à 13 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire; une jonque qui se trouvait derrière la pointe de Madiangi fut lancée à terre et retrouvée derrière une maison en pierre.

Ce tremblement fut ressenti à Amboine, mais n'y produisit aucun effet remarquable (1).

Valentyn signale ce tremblement dans la description historique du volcan de Banda, mais ne parle pas d'éruption. De Buch dit : « en 1629, l'éruption fut accompagnée d'un grand tremblement de terre » (2).

1630. A la fin de cette année ou au commencement de la suivante, 9 heures du soir, à Neira, forte secousse; la terre s'entrouvrit, la mer déborda et ruina les maisons qui étaient sur la côte. Beaucoup de poissons furent jetés sur le rivage (3).

1632. Éruption du volcan de Banda, accompagnée de tremblements de terre. On en éprouva plusieurs dans les mois d'avril, mai, juin et juillet, mais le plus fort eut lieu :

Le 16 décembre à une heure de la nuit. La montagne creva au milieu de détonations dont les unes ressemblaient

(1) Valentyn, t. 3, part. 2, p. 16, et t. 2, part. 2, p. 80.

(2) L. c., p. 411.

(3) Coll. acad.; de Constantin, *Voy. des Hollandais*, t. 11, p 150.

à des coups de canon, et les autres à des décharges de mousqueterie.

Le 24, les secousses se renouvelèrent d'une manière effrayante et causèrent de grands dommages aux maisons. Le Goenong-Api lança des pierres aussi grosses que de petites maisons qui retombèrent jusque sur les îles voisines (qu'on appelle ses Femmes). Les commotions se prolongèrent ainsi pendant deux jours (1).

« La montagne s'ouvrit encore en 1632, dit de Buch, *l. c.*, et il en sortit un courant de laves qui se répandit sur ses flancs : un événement semblable eut lieu en 1683. »

1665. Éruption du Gunong-Api, à Banda (Keferstein).

1667. 8 décembre, tremblement dans l'île de Poelo Neira (2).

1669. Dampier aperçut un volcan brûlant dans une petite île, entre Timor et Ceram (3). Cette date est-elle exacte? (Voyez à 1699.)

La même année, fin des éruptions du Gunong-Api, qui duraient depuis 60 ans (Keferstein).

1675. Éruption du Goenong-Api, à Banda, suivant Keferstein.

1678. Éruption du même volan (même source).

1683. Éruption violente du Goenong-Api, à Banda, accompagnée d'épouvantables commotions souterraines sous le choc desquelles la montagne se fendit, les maisons, les bâtiments et les magasins s'écroulèrent. Les habitants craignant d'être écrasés sous la chute des maisons en pierres se réfugièrent sous des baraques en planches ou sous des tentes (que j'ai vues en grand nombre en 1687 et 1688); en 1687, des personnes très-dignes de foi me racontaient que les secousses avaient été si fortes qu'on avait vu plus d'une fois les murs des maisons se fendre, présenter des crevasses assez larges pour qu'un homme pût y passer, et se refermer ensuite par l'effet d'un mouvement contraire.

(1) Valentyn, t. 3, part. 2, p. 17.
(2) Von Hoff, *Veraenderungen*. . ., t. 3, p. 446.
(3) Daubeny, *On volcanoes*, 2e édit., p. 402.

J'ai entendu raconter au chirurgien N. Proost, qu'à l'île Ay, vulgairement Poelo Ay, où il se trouvait, le sol s'était entr'ouvert à l'angle N.-E. du fort de Revengie, au moment où commençait le tremblement ; le talon de son soulier resta pris dans la fente et il ne put le dégager qu'au moment d'une autre secousse, qui rouvrit la crevasse et fit tomber une grande partie des fortifications.

A Lonthoir, un gros rocher en saillie au sommet de la montagne s'écroula sous le choc d'une secousse et roula du haut en bas jusqu'au rivage, sans endommager les maisons au milieu desquelles il passa, et qu'il eût écrasées s'il les avait rencontrées. J'ai revu plus d'une fois ce rocher, et sa vue a toujours réveillé en moi la même surprise.

Toutes les citernes aux forts Belgica, Revengie et autres furent crevassées par ce tremblement et ne purent plus servir pour recueillir l'eau et la conserver.

A l'île Ceroewa, 40 milles environ au sud de Banda, les secousses furent si fortes que la moitié de l'île s'affaissa, dit-on, avec ses habitants; les autres s'enfuirent à Banda. Mais je crois que cet événement se rapporte à un tremblement antérieur (1).

Suivant le continuateur de d'Argensola, l'éruption et le tremblement auraient eu lieu à la fin de l'année (2).

D'après M. Junghuhn, le volcan de Seroea aurait fait éruption (3), ainsi que le Klobat ou Kemas dans l'île de Célèbes (4). Celle-ci est de 1680. (Voyez à cette date la troisième partie de ce mémoire.)

En 1688, pendant mon séjour à l'île Ay, dit Valentyn (5), j'ai regardé plus d'une fois un arbre vert qui se trouvait

(1) Valentyn, t. 3, part. 2, p. 17.

(2) *Hist. de la conquête des Moluques,* édit. citée, t. 3, p. 385.

(3) Java, p. 1269, d'après Valentyn, *l. c.*

(4) *Ibid.*, p. 1287, même source, sans indication de tome ni de page.

(5) *L. c*, t. 3, part. 2, p. 17.

au sommet du Goenong-Api et qu'on m'a dit être un citronnier. — La végétation avait donc reparu depuis 1683.

J'y ai éprouvé de légères secousses à diverses reprises; mais une nuit, elles furent si violentes que l'ébranlement éteignit toutes les lumières au fort Ravengie et qu'il nous fallut fuir dans l'obscurité, circonstance d'autant plus dangereuse qu'on craignait d'être écrasé sous les pierres qui tombaient.

1690. Éruption terrible du Goenong-Api; il vomit non-seulement des flammes effrayantes, mais il lança encore des pierres énormes qui recouvraient le flanc occidental de la montagne.

J'ai causé avec des marins qui se trouvaient alors en rade de Banda : ils m'ont assuré que le volcan vomissait des pierres plus grosses que les bandages de leurs bâtiments, qu'il y en avait de plus de 160 pieds de long, qu'elles s'élevaient autant au-dessus du sommet que celui-ci s'élève au-dessus de sa base, qu'elles étaient encore incandescentes quand, en tombant, elles roulaient le long des flancs de la montagne, et incendiaient les arbres et les broussailles. Quoique beaucoup retombassent dans le cratère même, d'autres, en plus grand nombre encore, étaient lancées sur le flanc occidental et roulaient jusqu'à la mer, où, pendant 6 ans que dura l'éruption, elles comblèrent non-seulement une profondeur de 80 brasses d'eau, mais formèrent encore une espèce de promontoire qui s'étend jusqu'au pied de la montagne, avec laquelle il semble faire corps et qui n'est composé que des matières de cette éruption.

Ce fut heureux pour les habitants de l'île Neira, située à l'est du volcan, que toutes les matières vomies par l'éruption fussent portées à l'ouest; car si les pierres incandescentes lancées et les autres matières embrasées avaient été projetées en aussi grande quantité du côté de Neira que du côté opposé, tous les habitants de cette ville auraient pu être anéantis. Comme le grand soupirail qui a donné issue aux matières éjectées paraît se diriger à l'ouest, tandis que Neira

gît à l'est, cette île n'a pas été dévastée; elle a seulement été fortement ébranlée par les secousses; mais comme le foyer du volcan se trouve ou semble se trouver à l'est, il était à craindre qu'il ne crevât de ce côté, et alors Neira et ses habitants eussent été détruits.

Toutefois l'île de Neira n'a pas été complétement épargnée : outre les secousses qu'elle a éprouvées, elle a été recouverte d'une couche de cendres qui, au fort Nassau par exemple, atteignaient une hauteur de trois pieds. Tous les arbres fruitiers en ont considérablement souffert, et deux des principaux établissements (*Perkens*) de la compagnie ont perdu les deux tiers de leur valeur. Les détonations que faisait de temps en temps la montagne étaient si violentes, que toute l'île de Neira était ébranlée comme par un fort tremblement de terre, les portes fermées au verrou s'ouvraient la nuit par l'effet seul de la percussion de l'atmosphère. En proie aux plus terribles angoisses, les habitants craignaient de ne pouvoir les supporter plus longtemps et songeaient à se retirer dans le Pays-Haut. C'est ce que m'écrivait un ami à la date du 20 septembre 1695, et depuis la montagne a brûlé encore plusieurs mois.

Ainsi cette éruption a duré 6 ans, de 1690 à 1696. Le 17 mai de cette année, elle cessa tout-à-coup pour recommencer avec une nouvelle violence le 22 du même mois (1).

1693. 4 juin, dans l'île de Sorea, Seroea ou Ceroewa (Moluques, par 6° 21' lat. S. et 130° 38' long. E), tremblement violent suivi d'une éruption volcanique extrêmement désastreuse. En voici la description par Nic. Witzen (2) :

« Les vents avaient soufflé pendant environ six ou sept semaines, jusqu'au 4 juin 1693; ce jour, la montagne de l'île Soréa commença, vers le point du jour, à jeter plus de feu qu'à l'ordinaire. Cela continua cinq ou six jours, pendant lesquels

(1) Valentyn, t. 3, part. 2, p. 17 et 18.

(2) Gibelin, abrégé des *Phil. Trans.*, t. 1, p. 13 — 15, n° 206 des *Phil. Trans.*, an 1693.

le temps était couvert et obscur, jusqu'à ce qu'enfin elle vomit, non-seulement une flamme prodigieuse, mais encore une vapeur noire et sulfureuse si abondante, que les habitants d'Hislo, village le plus voisin de la montagne du côté de l'Ouest, en furent entièrement couverts; elle fut suivie d'un courant continu de soufre brûlant qui consuma tout ce qui se trouva sur son passage. Les habitants s'aperçurent ensuite qu'une partie de la montagne avait été engloutie. Une autre partie le fut trois ou quatre jours après, et ainsi de temps en temps, jusqu'à ce que le lac brûlant fut devenu presque aussi grand que la moitié de l'île. Les habitants se réfugièrent sur leurs vaisseaux et leurs barques, d'où ils voyaient tomber d'énormes masses de la montagne dans ce lac de feu, comme dans un abîme sans fond, avec un fracas épouvantable. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que plus le feu acquérait de véhémence, moins l'île était ébranlée. Les habitants d'une autre ville nommée Woroc, à l'est de l'île, se croyant plus en sûreté, parce que le cratère ou lac de feu était encore éloigné, demeurèrent un mois de plus dans leurs foyers, jusqu'à ce qu'ils vissent le lac s'approcher d'eux sans relâche. Ils observèrent qu'à mesure qu'il tombait de grandes masses et que le gouffre s'agrandissait, le bruit devenait plus grand; en sorte qu'ils ne purent plus douter que l'île dût être engloutie tout entière. En conséquence, ils résolurent unanimement de se transporter à Banda, et laissant tous leurs meubles faute de vaisseaux, ils arrivèrent à Amboine le 18 juillet 1693.

» Plusieurs volcans se sont remplis et éteints. D'autres ont commencé à s'ouvrir et à jeter du feu comme dans l'île Chiaus...... » Ce qui suit est étranger à cette éruption.

M. Lyell fait remarquer qu'à mesure que le lac brûlant augmentait d'étendue, les tremblements de terre diminuaient d'intensité, (c'est ce que nous venons de voir dans le récit précédent), et M. de Buch (*l. c.*, p. 413) dit positivement qu'avant cette éruption l'île était constamment ébranlée par des secousses violentes qui ne se renouvelèrent plus depuis. Landgrebe n'ajoute rien de nouveau.

M. Junghuhn ne parle pas de cette éruption; mais il en rapporte une à 1694; une grande partie de la montagne se serait engloutie dans le cratère; toute l'île aurait été envahie par un lac de feu qui aurait forcé les habitants à fuir et à se retirer à Banda (1).

1694. « Le 9 novembre on aperçut une fumée très-épaisse vers le sommet du mont Gownong-Api (*Sic,* Banda). Elle augmenta beaucoup le 21 et le 22, et alors la flamme parut.

Le 23 et le 24 et quelques jours suivants, le feu alla toujours en augmentant du côté de l'ouest, et il était accompagné d'explosions pareilles à la décharge des plus grosses pièces d'artillerie; de sorte que nous craignions que la montagne entière ne vînt fondre sur nous. Le Gouvernement fit proclamer un jour de prières et de jeûne dans toute l'île de Banda. Quelquefois la montagne faisait entendre un bruit pareil à celui que cause la plus violente tempête dans les agrès d'un vaisseau ou dans un édifice. Il s'ensuivit du côté de l'ouest une grêle de pierres qui atteignaient jusqu'à la mer, et formaient un horrible spectacle. Les pêcheurs m'ont rapporté qu'il était déjà tombé tant de pierres, que l'endroit où ils avaient coutume de pêcher à la ligne, à 40 brasses de profondeur, est maintenant à sec; le feu sort de l'eau avec véhémence, et elle est si chaude qu'on ne saurait en approcher. Maintenant la montagne brûle plus vivement du côté de Lonthoir (2). Les arbres à l'est et à l'ouest sont entièrement détruits, et le côté de l'ouest est couvert d'une couche de pierres dont on ne connaît pas l'épaisseur. L'odeur de soufre pendant la mousson de l'ouest est si insupportable, qu'on a de la peine à y résister dans les rues de Neira, où elle cause une grande incommodité. L'eau qui en découle n'a pas le goût naturel à l'eau, et elle est acide. Les jardins qui étaient

(1) Java, p. 1269, d'après Valentyn, *l. c.*, c'est-à-dire, t. III, part. 2, p. 17. Valentyn n'en parle pas.

(2) Ceci s'écrivait après le mois de mai 1695, comme le porte la fin de la note.

sur le Gownong-Api, et qui rapportaient une grande quantité de fruits, sont en partie couverts de pierres et en partie déserts. Ce qui donne le plus de crainte, c'est que la montagne est consumée intérieurement, vers l'ancien trou qui fut formé par une explosion en 1615, et le feu semble prendre son cours vers le Sud-Ouest; en sorte qu'étant entièrement creusée de tous les côtés, elle s'abîmera ou sera totalement bouleversée.

» A Neira, il n'y a ni feuilles, ni herbes. La terre est couverte de pierres et de cendres, et la moitié de la campagne haute est aussi dans un triste état. Beaucoup d'arbres sont morts en tout ou en partie, les autres languissent. Il n'y a point de maison dans Neira qui n'ait éprouvé quelque dommage. Plusieurs maisons ont été renversées de fond en comble par le poids de la cendre.

» Celles de Denter, de Weyer, de Celam, et de la côte intérieure jusqu'à Walking, font aussi la triste expérience de cette calamité. Les tremblements de terre nous assaillent quelquefois, et nommément le 11 mai 1695, vers 2 heures après-midi, nous essuyâmes deux rudes secousses » (1).

Cette note est suivie de celle-ci que je copie encore textuellement (2) :

« La montagne de *Kemas* ou *les Frères*, dans le territoire de Manado, a fait explosion avec un bruit affreux semblable à celui du tonnerre; l'éruption a été accompagnée d'une grande obscurité, d'un tremblement de terre, de coups de vent furieux et d'autres signes désastreux à Ternate. On a entendu le même bruit à Amboine. La montagne de soufre appelée Wawany, qui est sur Amboine, brûle aussi d'une manière terrible.

» Il paraît évident, d'après tous ces détails, qu'il y a dans ces parages des feux souterrains qui communiquent les uns

(1) Witzen, dans Gibelin, *l. c.*, p. 17—19, d'après le n° 228 des *Phil. Trans.*, an 1697.

(2) *Ibid.*, p. 19—20, même source.

avec les autres, et qui pourraient bien un jour abîmer la plupart de ces îles et opérer un changement notable dans cette partie de la surface du globe. Des témoins oculaires m'ont assuré que lorsqu'on y creuse la terre à dix ou douze pieds, on trouve toujours de la chaleur dans le terrier. »

Sur ces phénomènes remarquables, Von Hoff dit seulement : 22 et autres jours de novembre. Éruptions volcaniques du Gownong-Api à Banda, du Wawany à Hitoe ou Amboine, et du Kemas ou des trois frères à Célèbes, dans la province de Manado. L'auteur cite *L. v.* Buch, *Can. Ins.*, p. 364, et Labillardière, *Voy.* I, 324. De Buch cite lui-même les *Phil. Trans*, XIX, 49—59, et ne nous apprend rien de nouveau. — Gueneau de Montbeillard donne la date du 30 novembre au soir, mais sans nouveaux détails.

Suivant M. Junghuhn, p. 1269, le volcan de Seroea eut aussi, cette année, une violente éruption; une partie de la montagne s'abîma dans le cratère. Toute l'île fut dévastée par la lave ou par les matières embrasées. Les habitants s'enfuirent dans les îles voisines, notamment à Banda.

1695. 11 mai, 2 heures du soir, à Banda, deux secousses considérables. (*Vid. Supra,* 1694.) (1).

1696. Le 17 mai, l'éruption du Gownong-Api (Banda), qui durait depuis 6 ans, cessa tout-à-coup et se renouvela le 22 du même mois d'une manière aussi soudaine que curieuse, comme le montrent les relations suivantes que j'emprunte à Valentyn.

EXTRAIT D'UN JOURNAL TENU A BANDA (2).

« Mardi 22 mai. A midi, on a aperçu, de Neira, deux personnes qui gravissaient la montagne au S.-E. et qui, arrivées

(1) Dans toutes ces dates je n'ai pas fait la correction grégorienne.

(2) Extract uit het Bandaas Dagregister behelzende het droevig en niet min aanmerkelyk voorval, op den 22 sten Mey des jaars 1696. Door den Goenong-Api veroorzaakt. Valentyn, t. 3, part. 2, p. 18 et 19.

au sommet, y ont planté un bâton à l'extrémité duquel flottait un petit drapeau rouge. La montagne ne brûlait plus depuis cinq jours et la population se réjouissait de voir qu'elle ne vomissait plus de matières embrasées, quand l'éruption reprit d'une manière aussi terrible que soudaine : dans un instant, elle parut enveloppée de feu, d'épaisses vapeurs noires et de cendres qui en couvraient tous les contours.

» Rassemblée dans les rues, la population s'étonnait de la témérité des deux voyageurs, quand un événement aussi tragique qu'imprévu vint lui faire comprendre le danger qu'il y avait à vouloir scruter les mystères de la nature, et la juste récompense que Dieu réservait à une curiosité indiscrète. Cette longue et violente éruption, qui n'avait pas cessé un seul jour, avait fait craindre aux habitants qu'elle n'eût miné tout le pays et qu'elle ne finît par l'engloutir dans les entrailles de ce foyer embrasé. Plusieurs pensaient même que l'embrasement n'était pas épuisé, quand tout-à-coup le feu reparut plus ardent et plus terrible, se développa avec une force incroyable, lança des matières brûlantes mêlées de grosses pierres et fit entendre des détonations épouvantables comme des éclats de tonnerre; d'immenses et vifs éclairs sillonnèrent l'atmosphère; les pierres et autres matières éjectées s'élevaient à une grande hauteur et retombaient en pluie de feu sur les flancs de la montagne qui n'offrit bientôt plus que l'aspect d'un immense brasier; puis ce nouveau paroxysme se calma et la montagne ne vomit plus que quelques vapeurs.

« Le soir, après des recherches attentives sur le sort des deux imprudents voyageurs, on apprit par deux esclaves qui étaient allés couper du bois au pied du Gownong-Api, que le matin, vers 9 heures, ils avaient vu deux Européens gravir le flanc S.-E. de la montagne, qu'ils avaient tous deux un bâton de bambou à la main, et qu'arrivés au sommet ils avaient attaché un petit drapeau rouge à l'un de leurs bâtons de bambou, l'avaient planté en terre et en avaient fait le tour, ayant à la main leurs chapeaux; qu'aussitôt après (autant qu'ils avaient pu le voir), ces deux hommes s'étaient

sauvés en toute hâte pour s'abriter sous un rocher qui, plus bas, forme une saillie sur le flanc oriental de la montagne, et qu'ils l'avaient atteint au moment de la première explosion; que ne s'y trouvant pas en sûreté, ils avaient voulu descendre pour se cacher un peu plus bas, mais qu'ils avaient été arrêtés dans leur fuite par les pierres brûlantes qui tombaient sur eux; que l'un avait été frappé à la jambe et l'autre à la tête; qu'ensuite leurs corps avaient été entièrement brûlés et leurs os brisés, que l'un avait eu les entrailles arrachées et qu'ils avaient roulé jusqu'au bas, où ils les avaient retrouvés et reconnus au pied de la montagne quand l'explosion fut passée.

» Bientôt après, le sergent commandant le poste du fort (Kijkin de Pot), situé au pied du Gownong-Api, raconta que le caporal Pieter Hendriksz van.... avec un de ses camarades, le suisse Jacob Maur, avaient obtenu un matin la permission d'aller dans la forêt, qu'ils avaient sans doute voulu tous deux s'échapper, puisqu'ils n'étaient pas encore de retour, et que, d'après leur permission, ils devaient être rentrés à midi, et que probablement c'étaient ces deux hommes qu'on avait vu gravir la montagne brûlante, ce qui devrait se vérifier le lendemain: »

Mercredi 23 mai. Aujourd'hui, l'honorable Abraham Feilingius est revenu, avant midi, de Poelo Ay, avec le capitaine de la *Flûte Oosthuisen,* Hendrick Sprenger et le commis de la garnison, Jan Swinnas; il a rapporté à S. Exc. M. le Président, qu'hier à midi toute l'île d'Ay avait été dans le plus grand émoi en voyant l'effrayante explosion de la montagne brûlante qui, pendant plus d'une grande heure, avait, avec une force prodigieuse et incroyable, au milieu de détonations épouvantables et d'éclairs incessants, vomi des matières enflammées : ces matières prouvaient une conflagration intérieure des plus violentes, elles s'élevaient à une grande hauteur dans l'air au milieu d'épaisses vapeurs noires, qui, par leur poids (il ne faisait presque pas de vent), retombaient presque aussitôt et obscurcissaient tellement l'atmos-

phère au N.-O. qu'on ne pouvait distinguer le ciel et la mer : tout le monde avait été très-épouvanté, l'on croyait que la montagne avait crevé du côté de l'est, et que l'île de Neira, qui en est tout près, devait être détruite.

Jeudi 24 mai. Aujourd'hui, à 1 heure 1/2 de l'après-midi, on a vu avec la même inquiétude un individu monter à l'extrémité E.-S.-E. du sommet de la montagne brûlante, où il est resté une grande demi-heure, et, après s'être ceint d'un morceau de toile de lin, il est redescendu du même côté : c'était le matelot Maurits Hendriksz van der Spelt qui, renvoyé d'ici récemment, devait retourner à Batavia avec le navire *de Fluit Oosthuizen*, sur lequel il était déjà inscrit. Il a été appelé immédiatement devant S. Exc. M. le Président Balthasar Coyett qui, en présence de l'intendant, M. Jacobus de Witte, et du secrétaire Coenraad Fredrik Hofman, lui a demandé ce qui l'avait porté à faire une chose aussi téméraire et aussi inutile, après la mort malheureuse et terrible des deux imprudents qu'il avait vus lui-même périr avant hier, et ce que lui, Maurits, avait vu et remarqué sur la montagne, tant dans sa forme que dans sa constitution. Sur quoi il a fait le rapport suivant :

Déposition faite par Maurits Hendriksz van der Spelt, matelot au service de la Compagnie (1).

« Il dit d'abord que les raisons qui l'on conduit sur la montagne lui sont personnelles; il n'a consulté que son cœur et n'a pris conseil de personne; il voulait chercher son camarade qui s'y était aventuré avant hier, qui n'était pas

(1) Bericht gedaan van Maurits Hendriksz van der Spelt, matroos in dienst der E. Maatschappy en op 't Fluitschip Oosthuizen bescheiden, noopende de redenen, die hem hebben bewogen den brandinden Berg te beklimnen, en wat hy daar op wyders heeft aangemerkt. Valentyn, *l. c.*, p. 19 et 20.

revenu, et qui y était mort; il est parti de sa libre volonté, il voulait le revoir encore une fois.

» Il est parti après 9 heures du matin et a commencé à gravir la pente S.-E. de la montagne. Parvenu à moitié chemin, il a rencontré un rocher tout à fait abrupt; il était extrêmement fatigué, il s'est arrêté pendant une heure et demie environ dans une crevasse qu'il a trouvée, il avait envie de dormir. Quand il s'est réveillé, il a reconnu de lui-même la difficulté de son audacieuse entreprise; il a d'abord voulu escalader la roche escarpée devant laquelle il s'était arrêté, mais il n'a pas pu et il a été forcé de faire le tour de l'arête. Il se souvenait de son malheureux camarade, et il était bien résolu à monter jusqu'en haut pour voir s'il pourrait le retrouver, lorsque ses forces lui firent défaut: ses genoux pliaient sous lui; et après avoir demandé pardon à Dieu et imploré son secours, il se dirigea obliquement vers la pente E.-S.-E. de la montagne et en atteignit ainsi le sommet dans l'intérieur duquel il a aperçu une espèce de chaudière (d'où s'échappaient les matières), dont la profondeur, vue d'en haut, embrassait un espace trois fois grand comme le fort de Nassau à l'île Neira; cette chaudière embrasée se terminait au fond par un entonnoir; les bords en étaient escarpés et fendus par de grandes crevasses qui, la plupart, donnent passage au feu et aux matières fondues qui en recouvraient le fond; c'était du soufre naturel. Le cercle ou bourrelet qui environnait la chaudière n'avait pas plus de 3 ou 4 pieds de large; ce qui l'a empêché d'en faire le tour, c'est qu'il n'a pu passer d'un petit monticule situé à l'est à un autre situé à l'est-sud-est; il a fait rouler trois grosses pierres dans la chaudière, pensant qu'il pourrait entendre si elles arrivaient jusqu'au fond, mais il n'a pas pu s'en assurer. Tout le temps qu'il est resté sur le bord de la chaudière, il n'a pas vu le moindre embrasement, pas entendu le moindre bruit; il a seulement aperçu un peu de fumée. Dans le haut même de la montagne le sol était aussi froid qu'ici en bas; voilà ce qu'il a remarqué. De plus, en

redescendant la pente E.-S.-E., il a trouvé à moitié chemin un chapeau qu'il a très-bien reconnu pour avoir appartenu au caporal, mais il n'a pas pu retrouver son cadavre. »

Le vénérable Abraham Feilingius et l'enseigne Jan Buston firent aussi l'ascension de cette dangereuse montagne le 25 mai, c'est-à-dire, deux fois vingt-quatre heures après qu'elle avait cessé de brûler. Voici la relation que S. Exc. a faite de cette excursion, telle qu'elle m'a été envoyée de Banda (1) :

« Attendu qu'il plaît quelquefois au Seigneur notre Dieu, de découvrir aux yeux des hommes les merveilles mystérieuses de ses œuvres, afin que Sa Toute-puissance divine se manifeste d'une manière plus pompeuse et plus digne de louanges, par l'obéissance respectueuse que toute la nature créée peut montrer, sans la moindre opposition, à l'ordre de ses commandements souverains, qu'il lui plaît de même, lorsqu'il en juge l'occasion favorable, de répandre la force et l'intrépidité dans l'homme faible et mortel qui, à cause de sa pusillanimité, de sa faiblesse et de son impuissance, n'est pas en état de tenter les entreprises qui exposent à de grands dangers, que.... (2).

» Après avoir bien réfléchi sur la manière de faire l'ascension de la montagne brûlante, je me suis enfin décidé à la tenter dans l'espoir d'en examiner le sommet; du 22 au 25, l'éruption avait cessé, la montagne n'avait émis ni feu ni fumée, elle était restée calme et tranquille comme dans l'intervalle du 17 au 22 mai. Dans cette dernière journée (du 22), deux malheureux avaient imprudemment affronté les dangers qu'offrait la montagne, et avant qu'ils en eussent

(1) Waaragtig verbaal en omstandig bericht, rakende de zeldzame Wonderen, die Monsr. Jan Buston, Vaandrig in dienst der E. Maatschappy, en Bevelvoerend Hoofd der Krygslieden van 't Kasteel Hollandia, in 't opklimmen van den Vuurberg, als mede op de uiterste hoogte, benevens my aangemerkt heeft. Valentyn, t. 3, part. 2, p. 20—23.

(2) Je m'arrête.... L'auteur débute sur ce ton par une période unique qui n'a pas moins de quatre-vingt-treize lignes! et pas un point pour respirer!

atteint le sommet, les pierres brûlantes que lança le volcan leur avaient fait payer de leur vie leur audacieuse entreprise. Je me suis souvent demandé si je pouvais profiter de ce calme apparent pour aller contempler, à l'abri de tout danger, ses effets merveilleux; on avait raconté des choses inconnues jusqu'à ce jour, mais la crainte luttait dans mon esprit qui, repoussant enfin de vaines terreurs, s'abandonnait à l'idée que le sommeil momentané de ces éruptions ignées pourrait durer au moins quelques jours. Enfin, confiant dans la grâce de Dieu, je me décidai à affronter le danger avec courage, et à aller dans cette solitude, dont la hauteur effrayante suffirait seule pour inspirer les craintes les plus légitimes. Ainsi résolu, je communiquai mon projet à un enseigne, M. Buston, qui l'approuva. Je l'invitai à m'accompagner; et comme son service pouvait le forcer à quitter Banda et à retourner peut-être avec S. Exc. M. le Président, à Batavia, il fut décidé que nous ferions immédiatement l'ascension. Nous nous mîmes donc aussitôt en route; une pyrogue (praauv) nous amena de Lonthoir au pied de la montagne dont nous entreprîmes l'ascension du côté du nord. La première hauteur forme comme une espèce de contre-fort qui fait le tour entier de la montagne; à peine fûmes-nous parvenus au-dessus, que nous vîmes d'énormes pierres dont plusieurs avaient une brasse et même plus de longueur. Elles étaient entièrement couvertes de soufre. Nous essayâmes d'en enlever avec un couteau, mais nous trouvâmes qu'il y formait une couche très-dure et très-épaisse. L'endroit où, dans sa chûte, le soufre s'était rassemblé, était un bassin de la profondeur de la moitié d'un homme et d'une brasse de tour; il semblait avoir été creusé à la pioche, il y avait plus de deux brasses de sable qui paraissait avoir été fraîchement remué, et, en montant sur la crête de cette espèce de bourrelet, on voyait que la moitié au moins de son épaisseur était tombée dans le trou. En s'avançant davantage on croyait marcher sur un sol miné; on entendait un bruit affreux, comme celui que feraient des matières en ébullition sous une

voûte ; c'était effrayant. Nous nous avançâmes encore jusque sur une hauteur située au nord, que nous estimâmes être à moitié chemin, entre le contrefort et le sommet de la montagne. Ce ne fut qu'avec de grandes peines, par un chemin aussi difficile à gravir qu'il le fut à redescendre, à cause des nombreux et profonds ravins qu'y avaient creusés les pluies et qui arrêtaient à chaque instant notre marche, que nous pûmes avancer. Nous eûmes beaucoup à souffrir de la soif, et dans cette triste circonstance nous n'avions pour nous rafraîchir qu'un petit flacon d'eau-de-vie qu'avait apporté un esclave de l'enseigne. Nous fîmes redescendre ce bon esclave, en lui recommandant vivement de nous rapporter quelques *klappers* et en lui indiquant le lieu où nous devions le retrouver à notre retour. Après avoir pris quelque repos, nous adressâmes, à haute voix, une prière au Dieu tout-puissant, pour qu'il nous préservât des dangers que les pierres et la fumée pouvaient nous faire courir. Je le remerciai, pour moi et pour mon compagnon, de la puissante assistance qu'il nous avait accordée jusqu'ici en éloignant de nous les périls, et je le conjurai très-humblement de nous accorder sa divine protection pour que nous puissions arriver heureusement au sommet. Pleins de confiance en Dieu, après cette prière, nous nous remîmes courageusement en marche. Ce ne fut pas un petit travail que de franchir les précipices que nous rencontrâmes devant nous. Il nous fallut plus d'une fois abandonner la manière ordinaire de marcher et recourir à un mode nouveau. Au lieu de marcher la main fortement appuyée sur notre bâton, il nous fallut plus d'une fois l'attacher à notre ceinture et ramper comme des sauvages sur les mains et sur les pieds. Plus d'une fois la pierre sur laquelle nous appuyions notre bâton s'affaissa ou roula, nous laissant sans secours et sans appui, prêts à glisser dans le précipice. Plus nous montions, plus les périls augmentaient; nous avions pu jusqu'alors nous arrêter de temps en temps, nous asseoir et prendre un peu de repos; maintenant il nous fallait grimper comme les couvreurs, avec cette différence

pourtant qu'à l'aide d'échelles couchées sur les toits, ils peuvent se reposer avant d'arriver au sommet, tandis que nous ne pouvions nous arrêter un instant, ni nous retourner, sans courir le risque de nous précipiter du haut en bas, parce que la montagne n'est couverte que de matières qui, comme la cendre et les petites pierres, n'offrent pas le moindre appui sur lequel on puisse affermir le pied, quelque soin et quelque circonspection qu'on y apporte. La pente qu'il nous fallait gravir était d'ailleurs si roide qu'il nous fallait ramper sur les deux mains, le corps presque couché, et qu'elle menaçait de nous faire glisser du haut en bas, pour peu que nous nous serions étendus dessus sans nous hâter d'avancer; quand, de temps en temps, nous voulions respirer un moment, nous étendions les bras, le ventre et la face contre terre; c'est ainsi que, sans même pouvoir jeter un coup d'œil en arrière, nous tenant toujours en mouvement, nous atteignîmes enfin, vers deux heures et demie du soir, le sommet de la montagne : depuis les dix heures du matin, nous marchions ainsi, à la grâce de Dieu, les mains et les pieds enfoncés dans la cendre. Dieu nous soit en aide! Au secours! au secours! Quel spectacle terrible et grandiose se développe à nos regards! Quel sujet de méditations! Combien de milliers de fois cette fumée épaisse s'est élevée jusqu'au ciel! C'est une vapeur qui monte et tourbillonne tantôt noire, comme si on brûlait de la poix; tantôt mêlée d'étincelles qui pétillent et l'illuminent; tantôt ce sont des flammes brillantes qui s'élèvent dans l'air et s'élancent au milieu du fracas des détonations; parfois, des rochers se détachent des entrailles de la montagne, ses flancs se brisent et s'entr'ouvrent, le gouffre rugit, les pierres jaillissent jusqu'aux nues, l'abîme s'éclaire, brille et paraît tout en feu (l'homme le plus courageux et le plus intrépide sent son cœur faillir), l'affreuse bouche béante menace d'engloutir le pays tout entier.

» Nous nous arrêtons tous les deux et nous adressons une nouvelle prière au Dieu tout-puissant, nous le remercions

d'avoir couronné notre entreprise et nous le supplions de nous conserver sa protection pour le retour, quand nous aurons vu ce que nous avions à observer. Cette courte prière terminée, nous buvons chacun une goutte d'eau-de-vie qu'un esclave qui ne m'appartenait pas, mais qui était à mon service, nous avait apportée, pendant que celui de mon compagnon s'était séparé de nous à moitié chemin, pour aller nous chercher quelques *klappers*.

» Pendant ce repos forcé de quelques instants, je préparai du papier, une plume et de l'encre; puis je m'approchai de la bouche de cet ennemi dangereux dont la rage se développe depuis six années; je voulais examiner non-seulement sa gueule, mais reconnaître autant que possible et étudier jusqu'à ses entrailles. A notre approche, nous vîmes, avec la plus grande surprise du monde, combien la montagne, qui a brûlé depuis tant d'années, a étendu ses ravages du côté où nous étions montés; ses éruptions, dont les produits s'avancent jusqu'à la mer, l'ont minée sur une longueur de plusieurs toises; mais quelque incroyable qu'en paraisse la profondeur, il fallut bien en croire nos yeux et nous rendre à la raison des faits même incompréhensibles. D'après une évaluation que j'ai tout lieu de croire exacte, cette profondeur était d'environ 40 brasses; c'est à peu près le quart de la hauteur du squelette de la montagne.

» Voici ce qu'on y voyait de plus remarquable. Au côté Nord, dans un renfoncement, en forme de demi-lune, se distinguaient quatre rochers calcinés d'un volume à peu près égal : la surface en était brûlée et réduite en petits fragments, les deux du milieu étaient très-près l'un de l'autre, mais les autres en étaient à une petite distance. En arrière de ces blocs, à la distance d'environ une toise, s'élevait une autre roche en forme de corniche un peu arrondie sur les bords, crevassée et sinueuse dans toute sa longueur; elle faisait une saillie qui ne s'avançait pas de plus de deux pas, dans la cavité creusée par le feu à l'intérieur de la montagne, et qui se redressait plus loin de six brasses environ au-dessous du

point le plus élevé entre le nord et l'est. Autant que nous avons pu en juger, ces rochers n'avaient pas plus de deux brasses de hauteur; telle était aussi à peu près l'étendue de leurs autres dimensions.

» L'arête ou bourrelet supérieur n'avait pas partout la même largeur; dans certains endroits, une personne y aurait marché facilement; dans d'autres, comme au milieu, on n'eût pu passer qu'en s'y mettant à califourchon. La forme de ce gouffre horrible, allongée à peu près comme celle d'une navette de tisserand, se terminait en pointes émoussées, et aux deux extrémités, où s'ouvraient deux cavités profondes, le bord était miné en dessous.

» C'est de l'extrémité orientale que la plupart des matières ont été constamment lancées vers Poelo Ay par-dessus le bord occidental. Si de là on fait le tour par le sud, on rencontre une série de blocs de rochers, disposés en talus : ce talus commence à l'endroit où finit le bord miné en dessous, s'élève en s'élargissant jusqu'au bourrelet supérieur; en se faisant attacher une corde autour du corps, on pourrait facilement descendre jusqu'au fond du gouffre (pourvu que la fumée et les vapeurs sulfureuses dégagées par les chaleurs n'y missent pas empêchement). Nous aurions pu aisément en mesurer la profondeur si nous avions eu une sonde sous la main.

» Ce trou qui se trouve sous le côté E. de la montagne a pu exercer sa plus grande action vers le bord occidental, dans la direction de Poelo Ay, où il se prolonge en forme de crevasse; il aboutit, entre le N. et l'O., à une troisième cavité, ouverte au milieu du gouffre, au fond de l'abîme qui constitue la bouche proprement dite de la montagne, dans laquelle il forme une espèce de puits ou de bassin à bords escarpés. La forme générale de cette bouche peut, dans son ensemble, être considérée comme un ovale ou une ellipse dont le grand axe court de l'est à l'ouest. Nous avons très-difficilement distingué cette cavité centrale; elle est sombre et paraît s'enfoncer profondément dans les entrailles de la terre. C'est de là que les pierres peuvent avoir été lancées à l'est et à

l'ouest et projetées verticalement dans l'atmosphère, comme on l'a vu nombre de fois dans le cours des siècles ; c'est de là que s'élancent ces énormes colonnes de cendres et de fumée, si souvent mêlées de pierres embrasées, qu'on aperçoit au-dessus de la bouche de la montagne, ces vapeurs noires et épaisses qui forment d'immenses pyramides, en un mot, toutes les matières qui y arrivent de l'intérieur, poussées ou entraînées avec une force prodigieuse par la fumée à travers les crevasses.

» Il ne peut y avoir que très-peu de pierres projetées par-dessus le bord septentrional, parce que c'est à l'est et à l'ouest (ainsi qu'il a déjà été dit) que se trouvent les orifices par lesquels elles peuvent être lancées obliquement entre les parois inclinées des crevasses ; ce ne peut être que dans des cas très-rares que les matières sont déviées de la direction qui leur est imprimée par la crevasse elle-même et portées vers l'un ou l'autre de ces orifices.

» Je regarderais aussi cette cavité centrale comme le principal foyer d'action de ces feux infernaux, et, convaincu par l'expérience, je crois que c'est elle qui renferme toutes les mines inflammables, les veines et les amas de soufre et de salpêtre, attendu que rarement, ou peut-être jamais, on n'a vu jaillir des pierres par les deux autres trous par où ne se dégagent pas non plus les premières matières de l'incendie ; mais à la vue des vapeurs et de la fumée, qui, par la rapidité et la force incroyables de leurs émissions, ont cherché à se faire un passage, nous n'avons pu les considérer que comme d'immenses cheminées parfaitement disposées pour donner issue aux exhalaisons qui, cherchant à s'échapper de l'intérieur, se précipitent dans les canaux qu'ils leur offrent. Telles sont à peu près les notions que je puis donner sur ces trois cavités. Il est aisé de supposer, lorsqu'on a eu l'occasion de voir ces trois gouffres, avec quelle facilité ils ont pu (comme nous en avons été souvent témoins) se réunir ou se contrarier mutuellement, pour livrer passage aux pierres que projette au dehors la fermentation ou travail intime du foyer.

» Je décrirai, en quelques mots seulement, la forme générale de l'ouverture (du cratère). On peut comparer l'évasement de la bouche à un cône tronqué, creusé dans le sol et renversé; le bourrelet qui l'environne et qui a plusieurs toises de circonférence est abattu en divers endroits; le talus, d'abord escarpé, commence à s'incliner davantage à quelques brasses de profondeur, et se termine au-dessus du fond par une saillie qui en fait tout le tour. Telle est la description que je puis faire de ce volcan et qui suffira pour en donner une idée.

» Une circonstance vraiment étonnante dans notre visite au volcan est la facilité avec laquelle nous avons pu en voir l'intérieur, la clarté avec laquelle nous en avons distingué toutes les parties. Ainsi, on aperçoit très-bien quatre saillies qui se détachent du mur d'enceinte du cratère et s'avancent au-dessus de l'abîme; elles sont opposées deux à deux et répondent à peu près aux quatre vents. Le dessous est tellement miné qu'on a peine à concevoir comment elles ont pu résister aux violentes secousses qui ont eu lieu pendant l'éruption et comment elles se soutiennent encore; une chose non moins curieuse, c'est que les grosses pierres vomies et projetées contre le bord qui n'offre qu'une faible résistance ne l'aient pas renversé, ce n'est que par un hasard inconcevable qu'elles ont volé par-dessus et ne l'ont pas précipité dans le gouffre : il faut en chercher la raison dans la position des deux trous, ouverts l'un à l'est et l'autre au sud. Ils sont placés au-dessous des parois de la montagne, ces parois sont minées en dessous et s'appuient sur une grosse roche minée elle-même, qui forme comme un mur de soutènement et qui s'avance en forme de corniche à sept brasses au-dessous de l'orle supérieur de la montagne. Forcées de passer sous cette corniche, les pierres projetées par les trous situés à l'est et au sud n'ont pu se diriger que du côté de l'ouest pour s'élever dans l'air, et n'ont pas endommagé ce côté du bord, côté au-dessus duquel elles étaient lancées. Il en est de même du trou situé entre le nord et l'est, en avant duquel se dresse, à la distance d'une dizaine de brasses, un rocher dont la hauteur égale celle du

bord supérieur ; grâce à cette disposition, les bords minés du côté de l'ouest et du sud ont pu n'être pas atteints. Néanmoins, il est bien étonnant que les énormes pierres, qui plus d'une fois sont retombées sur l'orle supérieur, ne l'aient pas renversé dans leur chute. S'il arrrivait (ce que Dieu veuille ne pas permettre) qu'il s'écroulât entièrement et que la montagne perdît ainsi une trentaine de brasses de sa profondeur, ce ne pourrait être ni par des inondations, ni par des commotions souterraines. En effet, de légers éboulements partiels ne sauraient élever assez haut les eaux de la mer, pour que les bords du cratère soient inondés. Ce ne peut pas être non plus par des commotions souterraines, car les matières ne peuvent passer par les canaux du trou du milieu qu'après avoir traversé ceux de l'un des deux autres orifices; par conséquent, son peu d'étendue s'oppose à ce qu'il absorbe tout (1).

» La bouche est belle et régulière. Vers l'ouest, entre une roche qui s'abaisse obliquement et le trou du milieu, on aperçoit un petit rocher blanc de forme quadrangulaire qui ressemble assez à une pierre tumulaire. On voit une espèce de plate-forme comme un petit banc de sable; mais il est à croire que c'est une véritable roche blanche d'une dureté très-considérable, tout à fait semblable aux pierres blanches que nous avons rencontrées au sommet de la montagne, qui ont un aspect crétacé et qui cependant ont une dureté qu'on n'aurait pas soupçonnée. La bouche de forme ovale se termine par un bourrelet d'une hauteur régulière et la même partout, à l'exception de deux petites échancrures entre le nord et l'est ; ces deux échancrures anguleuses (en forme de V) sont séparées par un espace de 25 à 30 pas : mais vu de Neira, tout cela paraît plus grand qu'il ne l'est en réalité. De plus, le bord entier, à l'exception de quelques petites crevasses répandues çà et là sur son pourtour, forme un bourrelet arrondi, d'égale hauteur dans toute son étendue.

» J'étais très-curieux de lancer depuis le haut une pierre

(1) Je traduis presque littéralement.

dans le trou du milieu; mais mon compagnon de voyage, Buston, justement effrayé, s'y opposa d'abord, craignant que, par sa chute, cette pierre ne mît en mouvement les matières embrasées; cependant il finit par approuver et par partager mon désir de connaître le bruit qu'elle pourrait faire en tombant. Nous prîmes donc une grosse pierre et la roulâmes dans le gouffre; elle sauta dans le trou du milieu; nous écoutions très-attentivement : nous entendîmes un bruit semblable à celui d'un courant de soufre qui brûle et qui bouillonne. J'appelai cinq ou six fois à très-haute voix et l'écho me répondit très-fortement. Nous vîmes des vapeurs sulfureuses s'élever des bords de cette grande fournaise et pétiller comme quand on répand du sel sur le feu. Elles faisaient continuellement détacher du rocher des éclats qui retombaient au fond.

» Enfin nous songeâmes à redescendre et adressâmes à Dieu une courte prière d'actions de grâce pour le remercier de sa protection. La descente ne fut pas moins pénible, car la montagne est très-escarpée, mais la pente n'est pas aussi roide sur tous les côtés : nous choisîmes celui par lequel nous étions montés, et nous étant assis, nous nous glissâmes depuis le haut en nous poussant avec les mains que nous enfoncions dans une épaisse couche de cendres. Arrivés au bas, au pied même de la montagne, nous sentîmes une odeur infecte comme celle que donnerait un cadavre en putréfaction; il nous revint aussitôt à la pensée que deux individus avaient été tués par les pierres le 22 mai. En nous avançant un peu, nous découvrîmes le cadavre; il portait trois trous dont l'un, au ventre, était aussi grand que la forme d'un chapeau. Les vêtements avaient été brûlés jusqu'au milieu du corps par les pierres embrasées : il gisait la face enfouie dans le sol. Jamais on n'avait vu spectacle aussi affreux.

» En arrivant à Neira, nous nous rendîmes auprès de sa Seigneurie M. le Président, qui nous reçut très-poliment; Son Excellence avait prévu tous les dangers de notre entreprise, elle eut la bonté de se réjouir de notre heureux retour et de nous faire l'accueil le plus gracieux. Nous lui offrîmes plu-

sieurs pierres de salpêtre et de soufre que nous avions rapportées ; nous les avions prises la plupart en haut du bord du volcan et quelques-unes au-dessous. M. le Président nous exprima ensuite le désir de voir un rapport écrit de notre expédition, pour le présenter à Son Excellence le Gouverneur et aux très-honorables Conseillers de la Compagnie. J'ai dû me soumettre à une demande aussi légitime et satisfaire le désir de Son Excellence et de MM. les Conseillers.

» Malgré le peu de temps qui m'a été accordé pour écrire cette relation, je désire que Son Excellence et MM. les Conseillers n'y trouvent rien qui puisse leur déplaire ; mon compagnon et moi ne désirons d'autre récompense de notre entreprise que de leur être agréable et de leur donner une preuve publique de notre très-humble respect. Nous désirons, en terminant ce récit, que, s'il parvient entre les mains de Son honorable Excellence et des illustres Conseillers de l'Inde, le Dieu Tout-Puissant soit avec vous tous. Amen. »

Signé au bas : *De Votre excellence*
le très-humble serviteur,

En marge, le 29 mai 1696.

ABRAHAM FEILINGIUS.

Collationné, pour copie conforme,

Banda, Nassauw, le 25 août 1696.

H. DEGENAARS et SAN MARMER.

1699. 27 décembre. « Nous découvrîmes, dit Dampier, l'isle brûlante, qui est haute, mais petite, et à 6° 36' lat. S. Depuis le bas elle va un peu en talus vers le sommet ; elle se partage au milieu en deux pointes, et c'est de l'entre-deux qu'il sortait autant de fumée que j'en aie vu sortir d'aucun volcan. Je n'y vis point d'arbres ; mais le côté septentrional paraissait verdoyant et tout le reste sec et stérile (1). »

(1) G. Dampier, *Voyage aux terres australes*, Rouen, 1715, in-12, faisant suite au *Voyage autour du monde*, t. V, p. 71.

C'est, suivant Landgrebe (*l. c.*, p. 261), le Gunong-Api, situé par 6° 35' lat. S. et 124° 20' long. E., qu'il ne faut pas confondre avec le Gunong-Api de Banda. L'Ile-Brûlante ou Gunong-Api est à l'ouest de l'île Damme.

1710. Commencement de mars, tremblement à Neira.

« Le 14 avril de l'année 1710, dit Valentyn, nous apprîmes à Amboine, par une lettre écrite de Neira le 10 du même mois, qu'on y avait éprouvé, cinq semaines auparavant, un tremblement de terre plus violent que celui de 1683, et qu'on avait été forcé d'abandonner le fort. Depuis lors, jusqu'à l'année 1712, la montagne de Banda resta tout à fait calme (2). »

1712. « Le 27 juin, à 3 heures du soir, on vit s'élever au côté S.-O. de la montagne de Banda de très-fortes colonnes de vapeurs et d'une fumée noire, au milieu desquelles des flammes brillaient de temps en temps. Le temps qui était pluvieux et orageux empêcha de bien observer le volcan.

» Le 28, au point du jour, le phénomène se renouvela; on ne vit pas de flamme, mais une fumée noire mêlée de cendre et de quelques petites pierres incandescentes; on entendit un grand bruit en arrière de la montagne. Cependant ceux qui étaient à Neira, comme ceux qui se trouvaient en mer, au N.-O., n'éprouvèrent rien qu'un fort vent du S.-E. Toutefois, à 7 heures du soir, on aperçut de Lonthoir, au S.-O., comme de la lumière et une flamme étincelante qui brillaient plus ou moins suivant que la pluie qui tombait était plus ou moins forte. Il en fut de même pendant la journée du 29.

» Pendant toute celle du 30, on ne vit que quelques vapeurs et de la fumée qui reparurent le soir avant le coucher du soleil; mais, à partir de ce moment, on aperçut de Lonthoir, le sommet de la montagne, environné au S.-O. de feu et de flamme.

» Le 1er juillet, on ne vit, tout le jour, presque ni vapeur,

(2) Valentyn, t. 3, part 2, p. 25.

ni fumée ; cependant après le coucher du soleil, on remarqua de temps en temps quelques points brillants, sans pouvoir affirmer s'ils étaient sur la montagne ou si ce n'étaient pas des étoiles. Il en fut de même le 2 et le 3, et les jours suivants jusqu'au 9, que le maître ouvrier (du bâtiment qui a apporté cette nouvelle) fit le tour de la montagne avec une barque ; il remarqua plus ou moins de vapeurs et de fumée, mêlées de cendres qui avaient une forte odeur de soufre. Il vit sur le flanc de la montagne plusieurs arbres courbés sous les cendres ; on aurait dit qu'ils étaient morts, tant le pied de la montagne était couvert de pierres, de morceaux de roches et de cendres.

» Cette nouvelle fut apportée à Batavia le 10 août de cette année, et depuis lors, ajoute Valentyn en terminant la description du volcan, je n'ai rien appris des embrasements de cette montagne dont le feu couvait alors sous la cendre (1). »

1754. Éruption du Gunong-Api dans l'île de Banda (2). »

1763. 1er septembre, à Banda-Neira, une violente secousse qui dura quatre minutes et à laquelle succédèrent, dans la soirée et la nuit suivante, seize autres secousses moins fortes. La mer fut extrêmement agitée et les flots inondèrent toute l'île en moins de trois minutes ; édifices nombreux renversés. Sept personnes périrent.

Le volcan de *Papenberg* vomit des pierres d'une grosseur considérable, qui détruisirent la plus grande partie des arbrisseaux et des plants d'épiceries. Cette île a éprouvé des accidents pareils en 1629, 1632, 1683, 1690 et 1696.

Cette dernière secousse s'est fait sentir vers la mer de Nigritie, dans les îles de Piezang et Rozengain (3).

1764. Éruption du Gunong-Api (Banda), qui continua l'année suivante (Von Hoff).

(1) Valentyn, t. 3, part. 2, p. 25 et 26.

(2) Drapiez, même source que pour 1820.

(3) *Jour. hist.*, juin 1764, p. 475. Le nom de Papenberg m'est inconnu.

1765. Éruption considérable du Gunong-Api dans l'île de Banda (1).

1767. 8 décembre, tremblement à Poulo-Neira, dans le groupe de Banda (2).

1775. Éruption du Gunong-Api, dans l'île de Banda (3). Le volcan paraît avoir été dans une activité continuelle depuis 1765. (Voyez plus bas le rapport de M. Baumhauer sur l'éruption du 11 juin 1820.)

1778. Éruption du Gunong-Api dans l'île de Banda; elle fut violente et accompagnée d'une coulée de lave qui s'étendit jusqu'à la mer (4).

1816. 8 octobre, 8 heures du soir, à Banda, secousses précédées d'un bruit souterrain; elles furent violentes et se renouvelèrent avec la même force plusieurs fois jusqu'au lendemain au matin : elles parurent dirigées du N.-E. au S.-O.

Le 11, 7 heures du matin, nouvelles secousses encore précédées d'un bruit souterrain. Elles se renouvelèrent pendant plusieurs jours, mais avec des intervalles de repos. Elles étaient tellement fortes qu'on ne pouvait se tenir debout; le fracas souterrain était épouvantable; fortement ébranlés et endommagés par les secousses du 8, les bâtiments s'écroulèrent, et dans moins d'une heure la ville, dans la Grande-Banda, ne fut plus qu'un monceau de ruines. Il paraît que les sources thermales dont parle Valentyn et dont les indigènes se rappelaient encore en 1848, ont complétement disparu pendant ce tremblement. Il n'y a eu aucune éruption volcanique.

Pendant les mois de novembre et de décembre, les secousses se sont encore renouvelées (5).

(1) Von Hoff, *Veraenderungen...*, t. 2, p. 429; de Buch, *l. c.*; Drapiez, même source que pour 1820.

(2) Von Hoff d'après Vogel's, *Beischreibung seiner Seereisen*, t. 2, p. 178.

(3) Von Hoff, de Buch et Drapiez, *l. c.*

(4) De Buch, *l. c.*

(5) Junghuhn, p. 1390.

1817. — *Excursion au cratère du volcan de Gunong-Api, dans l'archipel de Banda.*

Un journal hollandais intitulé *Honst-and-Letter-Bode* contient le récit suivant d'une excursion faite à ce volcan célèbre par M. *Verhuel*, capitaine de vaisseau des Pays-Bas :

« Lorsqu'en 1817 je me trouvai dans l'archipel de Banda, avec le vaisseau de S. M. le roi des Pays-Bas, *Amiral Évertsen,* dont j'avais le commandement, je formai le projet de visiter le Gunong-Api, volcan situé dans une de ces îles, et de monter aussi près de la cime que possible. Amateur de l'art du dessin, je me promettais une riche récolte pour mes collections d'esquisses de dessins indiens.

» La petite île de Gunong-Api s'élève en forme de cône dans l'Océan; les deux tiers sont couverts de cocotiers et d'autres arbres; le reste est aride, porte des traces de lave en différentes directions qui conduisent jusqu'à sa cime aplatie. L'île ne produit pas d'épiceries; mais quelques habitants de Banda ont établi, dans la partie inférieure, des jardins dont le plus considérable appartient à M. Vetter, officier de la marine royale des colonies, commandant du port de Banda. Autrefois il s'y trouvait aussi quelques forts pour protéger le débouché occidental ou de Lonthoir, mais actuellement ils n'existent plus.

» Le 3 avril fut le jour que je fixai pour l'exécution du projet de cette pénible expédition, et je choisis de préférence la nuit, afin d'être à l'abri de la chaleur excessive du soleil, d'autant plus que la pleine lune favorisait l'entreprise.

» M. Vetter se présenta avec quelques-uns de ses esclaves pour me servir de guides, et plusieurs officiers du vaisseau *Evertsen* se joignirent à nous. A une heure après minuit, nous étant mis dans un canot, nous nous rendîmes à la maison de campagne de M. Vetter, dont la demeure, avec quelques autres édifices, avait été presque entièrement démolie par suite du violent tremblement de terre du mois d'octobre

1816. Là, nous nous débarrassâmes de tous les vêtements superflus, et, tenant une canne de bambou à la main, nous procédâmes à l'exécution de notre projet. Plusieurs nègres de notre suite portaient les vivres nécessaires et le pavillon des Pays-Bas, que nous nous proposions de placer au bord du cratère. La nuit était magnifique : bientôt tout fut désert autour de nous, et assez souvent nous nous trouvâmes dans l'obscurité à cause du feuillage épais des arbres, arbrisseaux et autres plantes, de sorte que nous devions sonder avec nos cannes et grimper de roc en roc, afin de nous frayer un sentier praticable. Un des indiens qui nous précédait, armé d'une espèce de hache, appelée *kenang*, avec laquelle il coupait les branches qui gênaient notre marche, nous faisait remarquer et éviter les fentes de rochers. Nous fûmes souvent obligés de faire de longs détours pour éviter ces fentes quelquefois très-larges et profondes ; nous longeâmes leurs bords noirs, en nous tenant aux broussailles et fougères qui croissent en abondance et d'une hauteur extraordinaire.

Les scènes les plus variées, tantôt agréables, tantôt effrayantes, se développèrent à nos regards, chaque fois qu'un rayon de la lune perçait les ténèbres qui nous entouraient. Ici, des arbres aux branches entrelacées; là, de vieux troncs d'arbres renversés et déracinés; partout d'énormes rochers escarpés et tout à fait arides, ou couverts d'une espèce de verdure; leurs fentes humides servaient de repaires à de monstrueux serpents, dont l'aspect nous effrayait chaque fois que leur sifflement nous les faisait reconnaître, et cependant de nombreux cocotiers toujours chargés de fruits et élevant leur cime majestueuse. Peu à peu nous avançâmes, et, comme l'épaisseur des arbres et de la verdure, ainsi que les rochers, diminuaient sensiblement, nous jouîmes de plus en plus de la lumière de l'astre de la nuit, et nous eûmes lieu d'espérer être bientôt au bout de notre pélérinage, en atteignant la partie aride de la montagne. Ce fut vers les quatre heures et demie du matin que nous y arrivâmes

enfin, et le spectacle qui s'offrit alors à nos regards nous dédommagea amplement de nos fatigues. Le cône entier se présentait d'en bas comme une masse lisse et entièrement unie, construite de monceaux de lave; sa cime était entourée de nuages sulfuriques, sortant du cratère, légèrement agités par les vents de la nuit, et présentant leurs bords argentés par les rayons de la lune; de temps à autre, des éclairs ou gerbes de feu sortaient de l'intérieur du volcan. Un morne silence régnait à l'entour, l'Océan se perdait dans les nues, et les îles semblaient flotter sous nos pieds dans une perspective nébuleuse.

» Après nous être reposés quelques instants dans ce lieu, nous entreprîmes la tâche pénible et périlleuse de gravir un talus de 50 degrés, en grimpant sur une masse de pierres mouvantes. Comme en se détachant, elles en entraînaient d'autres avec elle, nous fûmes obligés de nous tenir sur une même file, l'un à côté de l'autre, afin de ne pas nous blesser entre nous lorsque nous étions renversés par ces pierres ou atteints de leurs éclats. En effet, il arriva assez souvent qu'en nous appuyant sur les plus grands rocs, ils se détachaient et nous estropiaient les mains et les pieds. A d'assez courts intervalles nous eûmes l'occasion de nous reposer un peu sur les fougères sortant entre les rochers; alors nous respirions et nous nous rafraîchissions avec un breuvage que nous avions apporté.

» Tout d'un coup l'horizon s'éclaircit, et nous aperçûmes les bords de l'Océan et les nuages flottant autour de nous comme une ceinture dorée : c'étaient les rayons de l'aurore. En même temps le coup de canon du matin se fit entendre du vaisseau *Évertsen*, et le bruit répercuté d'une île à l'autre se perdit insensiblement comme celui du tonnerre sur le vaste Océan. La lumière naissante nous présenta la plaine de verdure des arbres sous nos pieds comme un tapis uni, varié seulement par les différentes nuances qu'offraient les cimes des maisons et des forts de Neira et de Lonthoir. Le soleil se leva dans toute sa gloire, il sortit majestueusement du sein

de l'Océan, et ses rayons brillants furent réfléchis par les ondes de la mer la plus calme. Nous semblions flotter avec le pic escarpé qui nous portait, ayant au-dessus de nos têtes le ciel le plus pur. Aucune expression ne peut rendre un si étonnant tableau.

» Cependant le brouillard sulfurique qui sortait de l'intérieur du cratère commençait à nous gêner, et notre position paraissait d'autant plus critique que les pierres continuaient de plus en plus à se détacher, et que le bruit de la chute était augmenté par celui qui se faisait entendre dans l'intérieur du gouffre. Des vapeurs épaisses de soufre sortaient avec force des fentes de la montagne, dans les flancs de laquelle nous entendions gronder un bruit confus semblable à celui d'une mer agitée par la tempête.

» Enfin, nous arrivâmes au bord supérieur du cratère, les souliers et les habits à moitié brûlés et les mains blessées par la lave tranchante. La vue de l'intérieur du cratère, qui avait la forme d'un entonnoir, est singulièrement frappante : toute sa surface est couverte de laves du plus beau jaune qu'on puisse imaginer; la fumée se dégage d'une quantité de canaux ou tubes de soufre, assez souvent accompagnée d'un bruit sourd. Le cratère lui-même peut être estimé avoir environ deux cents pieds de diamètre, et en bas il se sépare en deux parties. Du côté septentrional, le fond n'est pas visible, les bords en sont escarpés, de sorte que leur plus grande épaisseur n'excède pas quatre pieds. Du côté méridional, on voit le fond couvert d'une grande quantité d'immenses rochers qui paraissent y avoir été jetés par la dernière éruption, dont les traces se découvrent par un sillon profond de lave à travers toute la montagne.

» Nous avançâmes encore jusqu'au haut d'un pic qui s'élève du côté septentrional, et c'est là que M. le lieutenant De Jong et moi nous plantâmes le pavillon des Pays-Bas. Nous y trouvâmes aussi un casuar qui s'était enfui de la campagne de M. Vetter, située au pied de la montagne; il paraît que cet oiseau a été étouffé ici par l'atmosphère sulfurique.

» Le vent se mit à souffler du sud, et, comme par son effort les nuages épais de soufre s'éloignaient de l'entrée du cratère le long des grands rochers, nous eûmes l'envie d'examiner de plus près une partie de l'intérieur. A cet effet, nous tînmes nos mouchoirs liés devant le nez et la bouche pour nous préserver du gaz azotique, et nous descendîmes dans la profondeur du volcan. Le soufre sur lequel nous marchions se brisa en craquant comme de la neige gelée, et la chaleur du sol nous obligea de rester toujours en mouvement. Quelquefois un bruit sourd se faisait entendre sous nos pieds; la fumée, toujours en effervescence, sortait des veines de soufre cristallisées, et, en s'évaporant, s'échappait avec violence et se perdait dans l'air. Les rayons du soleil, en tombant sur la croûte de soufre mêlée d'un salpêtre très-brillant, produisaient un effet magique; mais, lorsque nous fûmes arrivés au bord de la seconde région du cratère, nous n'aperçûmes qu'une vapeur épaisse et bouillante.

» Cette vapeur ne permettant plus ni d'avancer ni de rester plus longtemps, nous revînmes et sortîmes du cratère, chargés de beaux morceaux de laves et de soufre cristallisés; nous étions d'autant plus pressés, que nous redoutions d'être suffoqués par un changement de vent. Nos indiens avaient encore moins de courage que nous pour avancer; et il faut avouer que notre position était fort dangereuse, puisque, peu de mois après, la partie méridionale du cratère, la même dans laquelle nous étions entrés, s'est écroulée avec tous les rochers qui la composaient.

» Sortis de ce précipice, nous nous occupâmes, après nous être reposés pendant une demi-heure, de la partie la plus difficile de l'expédition, c'est-à-dire, de redescendre. Un de nos compagnons, effrayé à la vue d'une profondeur de quatre mille pieds et du chemin glissant et presque à pic que nous devions parcourir, perdit presque la respiration, au point qu'il nous incommoda beaucoup; mais heureusement il atteignit, avec le secours des indiens, les forêts de la région inférieure

» J'ai trouvé que le meilleur moyen de descendre de ce cône, couvert de lave, est de se tenir aux endroits où la cendre de lave est la plus fine, de s'appuyer sur une canne de bambou, et de se laisser glisser jusqu'à ce qu'on se trouve dans la cendre jusqu'aux genoux; alors on s'arrête de soi-même et on recommence l'opération. C'est de cette manière, d'ailleurs très-pénible et douloureuse pour les pieds, que je suis revenu jusqu'au bout de la partie aride de la montagne.

» Nous étions tous extrêmement fatigués et altérés, notre provision de boissons ayant été épuisée, et, en nous traînant avec peine d'un arbre à l'autre, nous arrivâmes enfin, chancelants et exténués, à une petite chaumière indienne où nous nous couchâmes sur l'herbe : l'un de nous ne pouvait plus proférer un seul mot; cependant le jus de coco et un morceau de melon d'eau, dont chacun fit usage, nous rendirent bientôt à nous-mêmes, et à midi nous fûmes de retour dans la ville de Neira, les habits en lambeaux, presque sans souliers et blessés sur tout le corps. Pendant toute la durée de notre expédition, on nous avait observés avec des télescopes.

» Le pavillon que nous avions planté sur le roc supérieur se vit encore longtemps flottant dans l'air; mais enfin il disparut consumé par la vapeur sulfurique (1). »

1820. « Le 11 juin, 11 heures 1/2 du matin, le temps étant beau et le vent soufflant de l'est avec un peu de force, on entendit, dans l'île de Neira, un bruit particulier assez semblable à celui d'un feu de mousqueterie bien nourri, exécuté à une petite distance de l'observateur; immédiatement et alors qu'on s'y attendait le moins, on vit sortir avec violence du sommet du volcan le *Gounapi* (Gounong-Api) une fumée noire, épaisse, qui s'élevait rapidement en spirale et se répandait dans l'air qu'elle obscurcissait rapidement. La colonne de fumée était accompagnée de quelques élancements de flammes et d'une pluie de sable, ou pour parler

(1) *Nouv. Ann. des voy.*, t. 5, p. 455—461. 1820.

l'ancien langage, de *cendres* volcaniques qui, en un instant, couvrirent les édifices, les parcs et les plaines des environs d'une poussière aride et brûlante. Les explosions se succédèrent d'une manière effrayante; elles se faisaient sentir dans un rayon très-étendu, et vers deux heures l'éruption prit le caractère le plus désastreux; la bouche du cratère commença à vomir des pierres ardentes d'une dimension prodigieuse, et telle qu'il était impossible de se figurer qu'une force de projection pût, non lancer au loin, comme elle le faisait en effet, des masses aussi énormes, mais même parvenir à les soulever; ces masses en tombant et en roulant avec un fracas épouvantable, embrasaient tous les corps combustibles qu'elles rencontraient dans leur trajet.

» Aussi longtemps que le vent se soutint, les vapeurs furent poussées au-dessus des terrains élevés de Neira, mais insensiblement il cessa de souffler, il fit même place à un rhumb venant du sud, et par suite de ce changement subit, Lanthor (l'un des districts de l'île) fut couvert d'une énorme quantité de cendres volcaniques noires.

» L'approche de la nuit augmenta encore la terreur et l'anxiété auxquelles tous les habitants étaient livrés : hommes, femmes, enfants, colons, créoles, chinois, esclaves, tous étaient dans la cruelle attente de voir la terre s'entr'ouvrir pour les engouffrer à la fois; à peine avaient-ils le courage de penser à fuir, et d'ailleurs où se réfugier? Tous les points de l'île leur offraient de semblables dangers; quelques-uns cependant crurent trouver quelque sûreté à la Grande-Banda, et s'y sauvèrent sur de frêles chaloupes, faisant de leurs biens et de leurs meubles la part du destin.

» Les explosions redoublèrent, les tourbillons de flamme augmentèrent, et les masses en ignition, lancées par le volcan, commencèrent dans l'obscurité à briller de leurs lumineuses couleurs. Vers sept heures une secousse de tremblement de terre se fit sentir, elle détermina une tempête affreuse. Les éclats réitérés de la foudre sillonnant largement l'atmosphère vinrent ajouter à l'horreur de l'éruption,

et rien n'était comparable à cette union des feux célestes et terrestres. Cette scène de dévastation se continua sans interruption jusqu'à quatre heures du matin, qu'une nouvelle secousse, produite avec un fracas épouvantable, parut la suspendre. La tempête se calma, mais le volcan ne brûlait pas avec moins de fureur; on s'aperçut au contraire que vers le nord-ouest, il était résulté de la dernière secousse un second cratère, qui, plus encore que le premier, s'y présentait sous des apparences effrayantes.

» Les deux bouches lancèrent à l'envi des fragments de rochers brûlants, à une hauteur que l'on estimait être de sept à huit cents pieds. Les plus grosses masses, comparables en volume à celui d'un bâtiment ordinaire, ne pouvant s'élever au-dessus du gouffre, y retombaient aussitôt.

» Aucune détonation connue ne peut donner une idée de l'intensité du bruit qui accompagnait ces éruptions presque continues. La plupart des pierres s'élevaient verticalement; elles retombaient avec grand fracas et roulaient dans la mer dont elles excitaient le bouillonnement. L'élévation rapide de ces corps en ignition laissait des traînées de feu, lesquelles en se réunissant offraient l'aspect d'une énorme gerbe dont l'œil pouvait à peine soutenir l'éclat. Les tourbillons de fumée et de vapeurs suivirent l'impulsion que leur imprimait le vent; les émanations se dirigèrent d'abord vers l'ouest, insensiblement elles tournèrent au sud-ouest, et enfin à 4 heures elles infectèrent toute la partie du sud dont elles couvrirent le sol, ainsi qu'elles l'avaient fait des autres terrains, d'une épaisse couche de poussière aride et caustique. Pendant cette dernière heure les déjections redoublèrent et les cendres se répandirent très-loin.

» Pendant la matinée du 12, la force des explosions sembla s'affaiblir insensiblement et on la trouva moindre encore dans la nuit suivante; il y eut d'une détonation à l'autre des intervalles qui devinrent plus grands dans la journée du 13; cependant, à mesure que ces détonations devenaient moins fréquentes, elles acquéraient en revanche beaucoup de force.

» Le 14, les éruptions furent à peu près semblables; cependant l'air devint plus serein, la fumée commença à s'éclaircir et prit, ainsi que les vapeurs et les cendres, sa direction vers le nord, de manière que l'on put mieux distinguer la montagne et les cratères dont les bouches avaient acquis un diamètre considérable. La base de la montagne, qui, jusqu'aux deux tiers de son élévation, se trouvait auparavant couverte de toutes espèces d'arbres, n'offrait plus qu'un squelette nu et pierreux autour duquel étaient amoncelées les scories des débris calcinés et fumants. Dans la nuit la fureur du volcan s'apaisa insensiblement, les matières qu'il rejetait ne s'élevèrent plus à une hauteur aussi grande, les explosions enfin ne se succédèrent plus avec la même rapidité.

» Le 15, on compta de 4 à 5 minutes d'intervalle dans les détonations de l'un des cratères; néanmoins on n'observa que très-peu de changements dans celui du sud-ouest, ce qui n'empêcha pas le capitaine Lipkes, du vaisseau marchand *Ida-Aleyda*, qui se trouvait en rade assez près du volcan, d'ordonner dans l'après-midi, à deux de ses pilotes, de s'embarquer dans la chaloupe et de longer la côte en faisant le tour de la montagne, afin de l'examiner du côté du nord et d'observer sa situation. Ces deux hommes rapportèrent que les dégâts n'étaient point aussi grands partout, qu'il y avait des endroits où les déjections avaient été constamment lancées d'une manière directe vers la mer, et que les cratères s'ouvraient à peu près à la sixième partie de la hauteur de la montagne. Ils observèrent qu'il s'élevait de la surface de la mer de fortes vapeurs, et ils les attribuèrent d'abord à l'effet des pierres ardentes qui y avaient roulé; mais en portant plus attentivement leur attention vers ce phénomène, ils reconnurent que les vapeurs ne se produisaient qu'à une distance d'environ 200 pieds de la côte et dans un rayon de 50 pieds; qu'au centre de cette action, l'eau était si brûlante qu'il était impossible d'y plonger la main, que la chaleur diminuait à mesure que l'on s'éloignait de ce centre, et que près de la côte l'eau était presque froide, ce qui n'aurait pu

être si la chaleur eût été produite par les pierres sorties du volcan. Ils pensèrent qu'une crevasse sous-marine, ce qui n'est pas sans exemple, mettait les feux volcaniques dans un contact plus immédiat avec l'eau et l'échauffait particulièrement sur ce point. Ce qui les confirma dans leur opinion, c'est qu'ils virent dans quelques endroits du rivage s'échapper à travers plusieurs des amas de déjections, d'assez épaisses fumerolles qui ne pouvaient provenir que de semblables crevasses.

» Le 16, le volcan ne fit remarquer aucun changement; seulement le vent d'est qui souffla assez vivement, donna aux cendres et à la fumée une direction moins incommode pour ceux qui s'étaient réfugiés dans la partie de l'île abritée contre la fureur du volcan. Cet événement et les pluies abondantes qui survinrent, contribuèrent puissamment à ranimer la végétation, à rafraichir l'air et à le purifier; l'on attribue à cette heureuse influence l'état de santé dans lequel ne cessèrent de se trouver les habitants, malgré d'aussi terribles désastres. Les eaux des puits, que l'on n'avait pu garantir de l'atteinte des cendres et des vapeurs, avaient acquis une saveur acide bien marquée.

» Le 17, les intervalles des explosions se prolongèrent davantage encore, mais celles-ci furent plus terribles, le cratère sud-ouest, celui qui s'était ouvert récemment, commença aussi à mettre de la distance entre ses détonations; ses projections furent aussi moins violentes, ce qui donna lieu de penser qu'il pouvait s'être établi entre les deux gouffres une communication souterraine.

» Dans la nuit du 17 au 18, le volcan reprit toute sa force et sa violence; les détonations se succédèrent avec une rapidité au moins égale à celle que l'on observait dans les premiers moments de l'éruption. Le capitaine Lipkes voulut examiner à son tour les différentes faces de la montagne, et la curiosité l'entraîna principalement vers les endroits où ses pilotes avaient reconnu qu'il se dégageait de la fumée et des vapeurs; la grande chaleur l'empêcha d'approcher plus près que de 70

pieds environ de la fumerolle la plus voisine de la côte. Il observa qu'à une certaine distance du volcan, la combustion s'entretenait dans un nombreux amas de pierres calcinées, et que continuellement des parties de cet amas étaient lancées vers la mer où elles roulaient en la faisant bouillonner; ce qui lui fit croire qu'il existait sous cette masse énorme une crevasse du volcan, qui occasionnait ce mouvement dans les pierres et les poussait vers la mer; cela paraissait d'autant plus probable que l'agitation des pierres correspondait parfaitement avec les éruptions du volcan. Le vent tourna à l'ouest et s'y maintint, ce qui est un phénomène extraordinaire dans ces parages au mois de juin.

» Le 21, à une heure après midi, les feux et les explosions n'offraient aucun ralentissement, quand une tempête des plus impétueuses fit passer le vent au sud-ouest et versa une énorme quantité d'eau; on espérait que cette circonstance aurait amené quelques améliorations, mais cet état de choses dura jusqu'au 26, que le volcan parut s'apaiser; dès cette époque seulement, les habitants commencèrent à se rassurer et à reprendre possession de leurs demeures en général très-endommagées.

» Au départ du bâtiment, porteur des dernières nouvelles (le 7 août), le volcan lançait encore des feux et des pierres, mais à des intervalles beaucoup moins rapprochés (1).

M. Junghuhn décrit aussi cette éruption, p. 1273, puis il ajoute p. 1274 :

« On m'a dit que pendant tout ce temps il n'y avait eu que quatre jours de pluie, et que un mois et un quart après l'éruption, c'est-à-dire, le 22 juillet, les phénomènes étaient toujours les mêmes.

» *Quant aux changements produits dans le sol* par

(1) Drapiez, *Annales génér. des sc. phys.*, t. 7, p. 316-323, d'après les relations officielles du commandant de Banda, M. C. M. Baumhauer, du commandant des Moluques, le colonel Jauffret, et du capitaine du vaisseau *Ida-Aleyda*, M. Claas Lipkes.

cette éruption, ils consistent, dit-on, dans l'apparition d'un nouveau rescif (langue de terre qui n'existait pas auparavant) et de deux nouvelles collines ou petites montagnes. Le nouvel écueil avait, le 16 juin, 180 pieds de long sur 1 à 3 d'épaisseur; il formait un banc continu entièrement composé de blocs plus ou moins gros et poreux, qui étaient chauds et qui fumaient; il occupait à peu près toute la petite baie connue auparavant sous le nom de « Kapal Pitja; » l'eau de la mer bouillonnait jusqu'à 1/2 mille (*paal*) de la côte, elle était assez chaude pour qu'on eût pu y faire cuire des œufs dans le voisinage du nouveau rescif.

» Le prof. Reinwardt qui le visita en 1821, le trouva encore très-chaud (et le considéra comme un filon soulevé qui était sorti à travers une faille) : lors de la visite du docteur S. Müller, en 1828, il était déjà en grande partie refroidi. Les deux monticules récemment formés consistaient à peu près en fragments d'une lave chaude et coulante. Outre un nouvel orifice d'où jaillissaient des pierres, le volcan avait encore deux cratères, l'un placé au sud et près du sommet, et l'autre, qui s'était ouvert, un peu plus bas, au N. N.-E., à 1/4 à peu près de la hauteur de la montagne; une troisième bouche, plus petite, s'était formée entre ces deux cratères. »

Je crois devoir donner à la suite de cette description la traduction d'un rapport officiel.

1820. 11 juin, dans la soirée, tremblement dans les îles Banda. Il avait été précédé par l'éruption du Gounong-Api. Ce phénomène s'annonça à 11 heures 30 minutes du matin, d'une manière effrayante. L'éruption commença par la sortie d'une épaisse fumée, accompagnée d'un bruit semblable à celui du tonnerre le plus intense. A 2 heures, une masse de pierres brûlantes s'échappa du volcan avec une force extraordinaire et mit en feu, dans sa chute, tout ce qu'elle put atteindre. Les secousses occasionnées par l'éruption étaient si vives et se succédaient si rapidement, que les maisons et même les vaisseaux qui se trouvaient à la côte en ressentaient les effets. La fumée et les cendres que vomissait le cratère eurent

bientôt obscurci tous les environs de la montagne et même les lieux les plus éloignés. Les coups redoublèrent vers le soir et les pierres furent lancées à une hauteur double de celle de la montagne, qui paraissait couverte de torrents de feu. Ce spectacle devint plus effroyable encore par un tremblement de terre qui arriva dans la soirée et par un ouragan violent, de sorte que toute la population de Banda et des autres îles passa la nuit dans les plus vives angoisses, et qu'à la pointe du jour, tous les bâtiments qui étaient en rade s'éloignèrent de la côte. L'éruption continua pendant toute la journée du 12. La fumée et les cendres couvrirent Neira et Lonthoir jusqu'au milieu du parc de Bogauw. Les arbres furent comme ensevelis dans le sable, et les puits qu'on ne put fermer furent mis hors d'état de pouvoir encore servir; la verdure était partout grillée et la terre couverte de cendres grises qui étouffèrent, dans leur chute, plusieurs oiseaux et quadrupèdes. Il s'était formé, au nord-ouest de la montagne, une nouvelle ouverture par laquelle s'échappaient des pierres de la grandeur des habitations; néanmoins l'éruption s'est faite par l'ancienne ouverture. D'après Valentyn, la montagne a brûlé pendant cinq années, lors de l'éruption de 1690, et un vieillard digne de foi assure que la même chose a eu lieu de 1765 à 1775 (1).

A ces détails, j'ajouterai les suivants que j'emprunte à M. de Buch. L'île de Banda avait auparavant une grande baie sur la côte occidentale : en 1820, après que l'éruption se fût terminée, il se fit dans la mer un soulèvement, et une masse solide, composée de gros blocs semblables à du basalte, vint non-seulement remplir et combler cette baie dont la profondeur était de 60 brasses, mais elle forma même, au-dessus de la mer, des collines très-élevées et fort étendues, qui entourent le pied du volcan et s'appuient contre les flancs de cette montagne.

Aucune des matières qui composent cette masse soulevée

(1) Rapport de M. Baumbauer, Résident. *Ann. de Ch. et de Phys.*, t. 15, p. 430, et t. 21, p. 397.

n'a été fondue ou coulante; tous les blocs étaient crevassés et dégageaient d'abondantes vapeurs, mais ce soulèvement n'a rejeté ni rapillis, ni cendres, ni pierres-ponces. Les habitants de Banda, dont les maisons se trouvent sur le revers opposé, ne s'aperçurent de ce phénomène remarquable qu'après que la plus grande partie de ce soulèvement se fût effectuée et lorsqu'ils en eurent été avertis par les vapeurs et par l'échauffement des eaux de la mer. Lorsque M. Reinwardt visita et examina cette localité en 1821, des vapeurs d'eau et de soufre se dégageaient encore entre ces blocs entassés. Le môle élevé au milieu de la baie est formé de couches très-épaisses, qui sont inclinées des deux côtés et dont le milieu ou la cîme est recourbé en dôme. Les couches inférieures sont tout-à-fait compactes; les couches supérieures, au contraire, sont poreuses. Il semble que ce soit la répétition des effets du soulèvement du cône même d'un volcan, et par cet événement, ajoute M. de Buch, on peut se faire une idée de la possibilité de l'élévation des grandes masses solides qui ont produit les obélisques d'Auvergne, et les murs basaltiques saillants qui terminent les filons de basalte. (Descript. citée, p. 412).

« Tous ces débris, dit Reinwardt (1), portent des marques évidentes qui annoncent qu'ils ont subi un haut degré de combustion, et il en est qui, par la calcination, se trouvent réduits à l'état de pierre-ponce, ou qui, exposés au grand air, tombent en poudre.

» Cette masse de pierres a surgi sans être accompagnée de cendres; ce qui annonce un mode d'éruption différent dans ses principes de celui suivant lequel opèrent les grands volcans. »

1824. 22 avril, par conséquent 3 ans et 9 mois après la première éruption, le Gounong-Api en eut une nouvelle dans laquelle il se forma un nouveau cratère (?) au côté nord de la montagne.

(1) Férussac, *Bult. des sc. nat. et de géol*, t. 17, p. 47, avril 1829, d'après le *Magaz. voor wetensch. Konst en lett.* part. 5, cah. 1, p. 70.

« Comme 209 ans auparavant, Gerard Reynst, Gouverneur des possessions Néerlandaises, était arrivé pour être témoin d'une éruption du volcan, de même le 22 avril 1824, le Gouverneur-Général van der Capellen entrait en rade et faisait jeter l'ancre à son escadre dans le voisinage immédiat de la montagne, lorsque à 4 heures du soir, le volcan sembla vouloir saluer à sa manière l'arrivée de Son Excellence; il lança dans les airs une immense colonne de fumée noire, mêlée de cendres blanches, et joignit son tonnerre souterrain aux décharges de l'artillerie du fort de Banda.

» Des éclairs brillants sillonnaient la colonne de cendres qui, blanches comme la neige, retombaient sur le sommet, pendant que les nuages de fumée noire se dispersaient dans l'atmosphère.

» Le volcan était encore le même que 209 ans auparavant, mais quels changements, dit Olivier, qui faisait partie de la suite du Gouverneur, quels changements s'étaient opérés dans la Compagnie et dans la position des Européens aux Indes, depuis que la montagne avait développé sa première colonne de fumée sous les yeux de Gerard Reynst!

» Cette éruption toutefois ne causa aucun dommage (1).

» Le 9 juin, nouvelle et violente éruption du Gounong-Api, qui, depuis le 22 avril, n'avait lancé que de la fumée. Ce nouveau paroxysme dura cinq jours, et le 14 notamment, le volcan lança des pierres incandescentes et des nuages de cendres. Il resta ensuite en repos pendant 14 jours, puis le 28 au soir, eut lieu une éruption désastreuse : cette fois, des myriades de blocs de pierres brûlantes s'étaient mêlées à la cendre qui tomba en quantité jusqu'alors inconue, les sifflements et les rugissements de la montagne étaient continus, et interrompus seulement de temps en temps par des détonations éclatantes qui faisaient trembler les maisons. Heureusement, le vent qui soufflait grand frais du S.-E.

(1) Junghuhn, *Java*... p. 1275, d'après Olivier, *in Oosterling*, t. 1, n° 1, p. 16, et *Tijdsch. v. Neerl. Ind.* t. 2, n° 12, p. 629.

emporta la pluie de cendres et sauva Neira de la calamité qu'elle avait éprouvée quatre ans auparavant.

» Le 29, on éprouva un tremblement de terre qui dura trois minutes.

» Suivant *Finn, l. c.*, cette éruption aurait eu un courant de lave (une bouche qui aurait vomi de grandes pierres noires se serait ouverte au côté nord de la montagne); ce courant ressemblerait à celui qui, en 1820, a recouvert le flanc occidental.

» Pendant les huit années suivantes, il y a encore eu *de temps en temps* des éjections de sable et de cendre, qui ont causé de grands dégâts dans les plantations d'arbres à épices » (1).

1827. Le 13 octobre, Dumont d'Urville passa en vue de Banda. « Gounong-Api est, dit-il, un cône peu régulier, échancré au sommet, à peu près nu dans toute son étendue, d'un demi-mille de diamètre et de deux ou trois cents toises de hauteur. Du reste il n'a pas offert plus d'apparence de feu, ni même de fumée, qu'à l'époque de mon passage sur la *Coquille,* en novembre 1823 » (2).

1835. Dans le mois de février, les secousses se renouvelèrent à Banda, pendant plusieurs jours; elles ne furent pas très-fortes.

A la fin de l'année, le vent souffla du côté du volcan et causa des maladies qui durèrent jusqu'au milieu d'août 1838, et firent périr beaucoup de monde (3).

1839. Le 19 février, d'Urville aperçoit le Gounong-Api, qui, dit-il, domine le petit groupe de Banda et sur les flancs duquel s'ouvre un cratère d'une grande activité. Des tourbillons d'une fumée noire et épaisse s'élèvent constamment du sein de cette montagne en feu et viennent en couronner le sommet (4).

(1) Junghuhn, *l. c.*, p. 1275 et 1276.
(2) *Voyage de l'Astrolabe*, t. 4, p. 655.
(3) Junghuhn, Java, p. 1398.
(4) *Voyage au Pôle Sud*, t. 6, p. 2 et 4.

1839. Le 23 février, MM. Dumoulin, Hombron, Lafond et Gourdin, de l'expédition de M. Dumont d'Urville, firent l'ascension du Gounong-Api, dans l'île de Banda.

« A 3 heures du matin, dit M. Dumoulin (1), tous nos préparatifs de départ étant faits, nous nous rendîmes sur Banda-Neira pour gravir la montagne du volcan. Nous y trouvâmes dix condamnés qui, par les soins de M. le Gouverneur, nous attendaient pour nous servir de guides. Ils eurent bien vite chargé sur leurs épaules nos bagages, consistant en vivres et instruments, et nous nous disposâmes à franchir le canal qui sépare Banda-Neira du Gounong-Api. Nous avions malheureusement renvoyé l'embarcation qui nous avait amenés à terre, et il fallut un peu de temps pour en trouver une destinée à nous faire franchir cet obstacle. Toutefois la nuit était encore très-noire lorsque nous fûmes au pied du volcan; nous y trouvâmes quelques misérables cabanes assises au pied de la montagne, sur le bord du canal, entourées par quelques arbrisseaux rabougris et souffreteux, à travers lesquels il nous fallut chercher notre route malgré l'obscurité.

» Nous n'avions pas fait grand chemin que déjà nous étions loin de toute végétation, et devant nous se dressait le cône que nous allions gravir, dont l'arête faisait, avec la verticale, un angle de 60 degrés au plus.

» Deux natures distinctes semblent caractériser le terrain de la montagne : sa base est garnie à la surface par d'énormes blocs de lave et de basalte, recouverts d'un peu de terre végétale, et à travers lesquels surgissent les pauvres arbustes qui y marquent la vie; mais à mesure que l'on avance, les arbustes disparaissent, la lave se trouve à nu sur le sol et présente des saillies tranchantes sur lesquelles il faut poser le pied avec d'autant plus de précaution, que le moindre faux pas peut entraîner la rupture d'un membre. Plus loin le sol devient mobile; des cendres semées d'énormes pierres noires vomies par le cratère, rendent la marche plus difficile encore,

(1) *Voyage au Pôle Sud*, t. 6, p. 11—14.

mais aussi moins dangereuse; souvent le sol sur lequel on a appuyé le pied se divise, et d'énormes cailloux ébranlés roulent avec fracas jusqu'au pied du volcan avec une vitesse effrayante. Nous n'étions pas encore arrivés à la moitié de la hauteur que nous voulions atteindre, lorsque M. Gourdin, qui relevait de maladie, sentit ses forces l'abandonner, et nous demanda à rester en arrière. Le jour commençait à poindre; nous avions tout intérêt à terminer notre ascension avant que le soleil vînt nous écraser de sa chaleur torréfiante; toutefois la prudence exigeait qu'aucun de nous ne restât en arrière, car les pierres, qui à chaque instant se détachaient de nos pieds, auraient pu écraser l'imprudent retardataire : aussi nous nous empressâmes de ralentir notre marche; tous nos guides durent aider notre camarade souffrant, et ce fut avec joie que nous nous retrouvâmes tous réunis sur le sommet de la montagne, après trois heures d'une marche pénible.

» Comme toutes les montagnes volcaniques, le Gounong-Api est terminé par un cône renversé d'environ 80 mètres de largeur sur 20 à 24 mètres de profondeur. Ce fut là que se trouva l'embouchure du volcan auquel sans doute la montagne dut sa formation. Aujourd'hui, du sable et du gravier garnissent le fond de ce cratère entièrement éteint. Le thermomètre placé sur le sol, et même enfoncé de quelques pouces dans la terre, n'accusa que 27°; mais par opposition, les pourtours de ce cône renversé paraissent encore en feu, de nombreuses fumerolles s'en échappent, et répandent à l'état de vapeur une grande quantité de soufre, qui se condense ensuite et vient se cristalliser en beaux prismes d'un effet remarquable. Sur plusieurs points, la chaleur inhérente au sol est tellement forte que le soufre qui s'y condense reste à l'état liquide. Nos guides, qui ont les pieds nus, ne traversent qu'avec peine ces lieux embrasés, et nulle part le thermomètre n'accuse moins de 40° sur les pourtours de ces foyers. Partout sous nos pas le sol résonne comme si une couche peu épaisse de terreau nous séparait du feu souterrain de

la montagne, dont la fumée s'échappe, par gerbes immenses, d'une longue fissure placée sur la partie occidentale. Ce ne fut point sans regrets que nous dûmes renoncer à voir de près l'ouverture principale du cratère, d'où s'échappait ce long jet de fumée que nous avions aperçu de si loin; mais des fumerolles très-actives nous en séparaient, et de temps à autre le vent, qui n'était point régulier, poussait sur nous ces exhalaisons méphitiques qui rendent toujours si dangereuses les approches des volcans. Cependant nous parvînmes très-près de l'ouverture principale. L'action était trop intérieure pour y voir autre chose que de la fumée; le sol s'ébranlait sous nos pas et nous faisait craindre à chaque instant que, s'affaissant sous notre poids, il ne nous entraînât avec lui jusqu'au fond de l'abîme.

» Il était près de dix heures du matin lorsque nous commençâmes à redescendre; il nous fallut peu de temps pour atteindre le pied de la montagne et je pus encore profiter de l'obligeance du docteur Kurt pour aller visiter l'île *Poulo-Pisang*, résidence des lépreux, avant de rentrer à bord. »

A ces détails j'ajouterai le passage suivant d'une note de M. Dubouzet, officier de l'expédition (1) :

« Le 23 février, nos naturalistes gravirent dans la matinée le Gounong-Api et s'approchèrent très-près du cratère : il est moins élevé que celui de Ternate; les abords du cratère ou du côté du S.-E. sont très-dangereux, quand la mousson actuelle règne. On nous cita un officier d'une frégate hollandaise qui y fut suffoqué l'année précédente et perdit la vie. Ce volcan n'a pas cessé d'avoir la même activité depuis qu'on connaît ces îles. Il lance continuellement des cendres et des vapeurs; les vents les transportent quelquefois jusque sur la ville et sur la rade; les émanations sulfureuses qui en sortent incommodent souvent les habitants, et on leur attribue à tort ou à raison les fièvres qui règnent quelquefois dans cette ville; elle me paraît les devoir plutôt à sa situation et

(1) *Ibid.*, p. 239.

à l'air embrasé qu'on y respire, à cause du calme qui s'y fait sentir plus que partout ailleurs. »

Voici la même ascension racontée par M. Gourdin (1) :

« Je quittai le bord en compagnie de MM. Dumoulin, Hombron et Lafond, pour faire une excursion au sommet du volcan Gounong-Api ; dix esclaves avaient été désignés pour nous accompagner et nous servir de guides. A 3 heures 1/2 nous débarquions sur Neira : un bateau du pays que nous prîmes dans la port nous fit franchir le canal.

» A 4 heures nous quittâmes la plage et nous commençâmes aussitôt à gravir par une pente fort raide. Nos guides avaient allumé des torches et éclairaient notre route. Nous traversâmes d'abord de petites forêts d'arbres noirs, espèces de bois taillis, et des plantations de maïs, puis nous entrâmes dans une nouvelle zone où nous ne trouvâmes que des arbustes desséchés et brûlés sans doute par l'action du soufre. Les grosses pierres commencèrent alors à gêner et arrêter notre course. Au delà de ces arbres nous trouvâmes de grandes fougères : la route devint plus difficile. Les petites pierres rondes et légères qui formaient le terrain coulaient sous nos pieds, le sol s'affaissait sous nous ; souvent on reculait autant qu'on avançait, les pierres roulaient avec nous, et nous ne pouvions gagner qu'en nous raccrochant aux branches de fougère, souvent trop faibles pour nous soutenir ; enfin nous, dépassâmes toute végétation. Plus nous avancions, plus le chemin devenait pénible ; nous ne pouvions marcher qu'en nous aidant des pieds et des mains, et nous faisions rouler une grêle de pierres derrière nous. A chaque instant nous étions obligés de nous arrêter. Un instant j'eus des éblouissements, la tête me tourna ; je voulais rester, mais nos guides m'en empêchèrent ; ils me montrèrent le danger que je courrais en restant : ils me firent voir que je pourrais être écrasé par les pierres que les autres feraient rouler ; nous étions même obligés de

(1) *Ibid.*, p. 246—248. M. Gourdin est mort quelques mois après dans le cours de l'expédition.

monter à peu près de front pour ne pas nous faire écraser les uns par les autres. Nous nous étions munis de grands bâtons qui souvent nous aidaient beaucoup. Enfin je repris du cœur, et nous continuâmes à monter. Bientôt nous dépassâmes ces pierres roulantes et nous atteignîmes un terrain où la lave mêlée à la cendre avait pris un peu de consistance; à partir de là, la route devint assez facile et nous arrivâmes au sommet à environ sept heures, après une pénible ascension de trois grandes heures. Ce pic est peu élevé, mais je crois qu'il n'en est pas de plus difficile à gravir et qui présente autant de dangers. Plusieurs de mes compagnons qui avaient déjà gravi plusieurs volcans, et entre autre celui de Ténériffe, n'y avaient pas éprouvé plus de difficultés.

» Nous déjeûnâmes d'abord pour remettre nos forces, puis nous procédâmes à la visite du volcan. Nous trouvâmes d'abord un vieux cratère entièrement fermé, mais d'où s'échappaient encore quelques fumerolles. Partout le sol était couvert de soufre et on en trouvait encore d'amoncelé en certains points sur le côté de la montagne. Dans le nord, nous visitâmes de grandes crevasses où le soufre paraissait en fusion, mais il était dangereux d'en approcher, le sol ne présentant pas de solidité. De ce côté, la montagne était toute crevassée; ces crevasses laissaient voir des cristallisations d'un soufre très-pur sous les formes les plus bizarres, mais tellement chaud qu'on ne pouvait en approcher la main; nous ne pûmes non plus nous arrêter en quelques endroits, car la chaleur était telle à la surface, que nos pieds, malgré de fortes chaussures, ne pouvaient la supporter un instant; on était obligé de sauter d'un pied sur l'autre.

» Un thermomètre enfoncé de six pouces dans l'endroit de la montagne qui paraissait le plus froid, monta en un instant à 38 et 40 degrés; présenté à l'entrée d'une petite fumerolle, il monta instantanément à 90°, et on le retira pour en prévenir la rupture. Partout on marchait sur le soufre; en levant une légère couche de cendres on trouvait encore

le soufre; dans les grandes crevasses il avait des couleurs admirables. En faisant notre visite, nous avions le plus grand soin de nous tenir au vent de la fumée, qui aurait pu nous faire beaucoup souffrir; malgré toutes nos précautions nous fûmes pris un instant dans un tourbillon de fumée qui dura à peine une minute, mais nous incommoda fort. Nous trouvâmes une grande quantité de petits insectes au sommet du volcan; on en voyait surtout beaucoup de morts à l'entrée des fumerolles.

» A 9 heures nous commençâmes à descendre. Si l'ascension avait été difficile et fatigante, la descente, plus facile, était aussi beaucoup plus dangereuse : on prenait souvent, et malgré soi, une grande impulsion qu'il était difficile d'arrêter; d'autres fois on roulait l'espace de quinze ou vingt pas avec les pierres et on s'arrêtait tout meurtri, tout contus. A dix heures et demie nous arrivâmes au pied de la montagne après avoir manqué vingt fois de nous rompre le cou; nous étions tout couverts de contusions et de meurtrissures; enfin, après nous être arrêtés un instant, nous repassâmes le canal et nous arrivâmes à bord vers midi, avec un chargement d'échantillons pris au haut de la montagne. »

1839. 19 mars, aux îles Banda, tremblement pendant une violente tempête (Comm. de M. Plieninger).

1841. Pendant les mois de mai et de juin, dans l'île de Banda, trois tremblements (1).

23 novembre, à l'île de Banda, légères secousses pendant près d'une minute.

Le 26, 6 heures du matin, nouveau tremblement qui dura deux minutes, et presque en même temps, averse considérable avec mouvements extraordinaires des eaux de la mer qui lancèrent les bâtiments à la côte et se continuèrent ainsi pendant trois quarts d'heure. La mer s'éleva de 6 pieds au-dessus des plus hautes marées (2).

1844. Dans la nuit du 8 au 9 avril, l'île de Banda fut

(1) Junghuhn, *Java*, p. 1402.

(2) De Leonhard, *Taschenbuch*, 1er Jarhgang, p. 208; Junghuhn, *l. c.*

ébranlée par une secousse très-violente, accompagnée d'un bruit semblable à une décharge de grosse artillerie, qui fit croire aux habitants qu'une partie du mur du cratère du volcan s'était écroulée (1).

1844. De septembre à janvier de l'année suivante, bruits souterrains considérables dans l'île de Seroea. Le Legelala (d'autres écrivent Legetala), qui reposait depuis 150 ans, commença en septembre 1844 à donner de nouveaux signes d'activité. En janvier 1845, 10 indigènes de Seroea, réfugiés à Banda-Neira, firent la relation suivante : « Jusqu'à ce jour nous avons, avec d'autres, habité la petite île de Seroea, où s'élève à la hauteur de 600 (?) pieds un volcan, nommé Legelala; il y a cinq mois environ, cette montagne a fait tout à coup une éruption qui a été accompagnée de bruits souterrains et qui dure encore. Nous avons été contraints de nous réfugier à Banda, une autre partie de nos compatriotes s'est retirée à Timor. Ce bruit souterrain qui est plus épouvantable que le fracas du tonnerre, et qui a été entendu pareillement dans les petites îles de Teoa et de Hilla, nous a remplis de crainte et forcés à nous expatrier (2). »

1852. 18 août, vers 1 heure 3/4 du matin, à Banda, légère secousse de l'ouest à l'est (3).

Le 26 novembre, aux Moluques, secousses qui ont ébranlé tout l'archipel ; nous les avons décrites au groupe d'Amboine. Celui de Banda les a fortement ressenties ainsi que celles du mois de décembre suivant.

1853. Elles continuaient encore à Banda, au 24 janvier 1853 (4).

Le 1er avril, à 2 heures (*sic*), et le 3, à 1 heure (*sic*), dans la résidence de Banda, légères secousses.

(1) *Java*, p. 1407.

(2) *Java*, p. 1269.

(3) *Estafette* du 16 février 1853 et *J. des débats* du 17.

(4) *Natuurkundig Tijdschrift*, t. 4, p. 202.

Le 6, 3 heures 1/2 du soir, mouvement horizontal de très-longue durée.

Le 7, 4 heures (*sic*), et le 11, 7 heures du soir, une légère secousse.

Le 21, 5 heures 1/2 et 8 heures 1/2 du soir, deux secousses légères (1).

Dans le courant de mai, à Banda, plusieurs légères secousses (2).

Dans le mois de juin, plusieurs secousses légères à Banda (3).

Le 1er juillet, 3 heures 1/2 du matin, à Banda, violente secousse ondulatoire qui, légère d'abord, s'accrut ensuite d'une manière alarmante; les personnes qui se trouvaient debout ne résistèrent à une chute qu'avec efforts; les horloges s'arrêtèrent. Il n'y eut cependant aucun dommage.

Vers 4 heures 1/2, on ressentit encore une légère secousse (4).

Le 4 septembre, 6 heures du matin, à Banda, une légère secousse du N.-O. au S.-E.

Le 30, encore une secousse horizontale du N.-O. au S.-E. (5).

Les 1er, 14 et 19 octobre, à Banda, légères secousses. Le volcan lançait plus de fumée qu'à l'ordinaire (6).

Le 8 novembre, à Banda, deux secousses verticales d'environ 6 secondes de durée et accompagnées d'un bruit souterrain qu'on entendit encore les trois jours suivants et à une grande distance.

Le 22, encore une légère secousse. Dans ce mois, sécheresse continuelle, sauf quelques pluies à la fin (7).

Le 10 décembre, à Banda, quelques secousses horizontales de l'est à l'ouest et de dix secondes de durée (8).

(1) *Natuurkundig Tijdsch.*, t. 4, p. 415.
(2 et 3) *Natuurkundig Tijdsch*, p. 635.
(4) *Natuurkundig Tijdsch.*, p. 636.
(5) *Natuurkundig Tijdsch.*, t. 5, p. 365.
(6) *Natuurkundig Tijdsch.*, t. 6, p. 161.
(7 et 8) *Natuurkundig Tijdsch*, p. 161 et 162.

Dans le courant de cette année, on a remarqué de grands changements aux environs de l'île de Key et des deux îles de Poeloe Pisang (même groupe) ; on les attribuait aux mouvements du sol et de la mer le 26 novembre 1852. Le terrain de ces îles était encore mou et de couleur jaune d'or. Le gouverneur des Moluques avait expédié un bateau à vapeur pour en faire un examen approfondi.

Entre les îles de Trando et de Kauwer (du groupe des *Key-Eilanden*), on a découvert trois bancs de sable, dus probablement aux commotions terrestres et marines de 1852. Ils se composent de corail et de sable jaune. Suivant les indigènes, un de ces ilots aurait disparu, les autres seraient couverts de broussailles.

Le 15 mai 1854, M. Oudraat, lieutenant de vaisseau, a visité une île nouvelle près des îles Key, entre les îles Poeloe-Ergodang et Poeloe-Hodin. Elle est ronde, de 250 mètres de diamètre et située sur un banc de sable où l'eau n'a qu'une brasse de profondeur. Le sol est argileux et la surface couverte de quelques arbrisseaux qui accusent une origine récente. On parle de deux autres îlots semblables qui, depuis peu, seraient visibles dans le voisinage. On ne fait mention d'aucun phénomène volcanique (1).

1854. Le 8 janvier, à Banda, secousse avec bruit souterrain entendu sur un grand espace.

Le 26, phénomène semblable (2).

Le 19 avril, à Banda, fortes secousses.

Dans les premiers jours de mai, secousses semblables (3).

Dans le courant de décembre, à Banda, plusieurs secousses très-fortes qui ont endommagé quelques bâtiments (4).

1855. Le 12 mars, à Banda, légère secousse.

(1) *Natuurkundig Tijdsch.*, t. 6, p. 161 et 162, t. 7, p. 159 et 160.

(2) *Ibid.*, t. 6, p. 162. M. E. Meriam (des États-Unis d'Amérique) ne signale pour le 14. Je ne les trouve pas dans le *Tijdschrift*.

(3) *Ibid.*, t. 7, p. 331.

(4) *Ibid.*, t. 8, p. 190.

Le 21 avril, une forte secousse de l'est à l'ouest (1).

Le 4 juillet, 11 heures du matin et 9 heures 1/2 du soir, à Banda, secousse (2).

Le 13, 11 heures et demie du matin et 9 heures et demie du soir, à Banda, faibles secousses de l'E. à l'O.

La nuit suivante, vers minuit et demi, secousse plus forte qui se renouvela encore, mais très-faiblement, une heure plus tard. Toutes deux furent encore de l'E. à l'O. (3).

29 et 30 décembre, à Banda, bruits souterrains provenant du volcan (4).

1856. Le 18 janvier, vers 11 heures du matin, à Banda, secousse très-légère du sud au nord. Dans la nuit du 29 au 30, bruits souterrains au volcan de Banda.

Le 30, vers 5 heures du soir, nouveaux bruits souterrains provenant du G.-Api; pendant toute leur durée, la montagne fuma considérablement; l'air était très lourd (5).

Nuit du 19 au 20 février, vers 1 heure 1/2 du matin, à Banda, une secousse de l'est à l'ouest. On ressentit une couple de chocs suivis d'un faible mouvement, pendant quatre secondes (6).

Dans la nuit du 29 au 30 juillet, à Banda, tremblement très-court, mais très-violent. Direction du S. au N. (7).

Le 10 octobre, vers 11 heures et demie du soir, à Banda, trois faibles secousses verticales (8).

Le 12 novembre, dans la matinée, sur toute l'île de Banda-Neira et la Grande-Banda, trois secousses horizontales de l'O. à l'E.; les fenêtres ont vibré, un léger tremblement s'est fait entendre au G.-Api (9).

1857. Le 11 janvier, vers 11 heures 1/2 du soir, à Banda,

(1) *Nat. Tijdsch.*, t. 9, p. 534.
(2) *Comm.* de M. Meister.
(3) *Naturk. Tijdsch.*, t. 9, p. 520.
(4) *Nat. Tijdsch.*, t. 11, p. 245.
(5) *Ibid.*, t. 11, p. 245.
(6) *Ibid.*, p. 247.
(7) *Ibid.*, t. 11, p. 266.
(8 et 9) *Ibid.*, t. 13, p. 266.

première secousse, courte, mais forte; elle a été verticale et accompagnée d'un violent bourdonnement au volcan.

Le 16, vers 4 heures du matin, deuxième secousse, légère et de l'E. à l'O.

Le 18, après 2 heures du soir, troisième et dernière secousse du mois: elle a été très-légère et dirigée du N. au S. Le volcan fumait plus qu'à l'ordinaire; le temps était étouffant (1).

Le 2 mars, 11 heures et demie du soir, légère secousse du S.-O. au N.-E.

Le 11, 5 heures et demie du soir, deuxième secousse, légère et de l'O. à l'E.

Dans la nuit du 17 au 18, le matin, troisième secousse, plus sensible et de l'O. à l'E. Très-peu de pluie dans le mois (2).

Le 6 avril, 10 heures 24 minutes du soir, à Neira ainsi que dans la Grande-Banda, une courte, mais très-violente secousse du S.-O. au N.-E. Elle a été ressentie également dans les îles d'Ay, de Rosengain, de Rhun et de Pisang. Quelques personnes qui se trouvaient dans la baie entre Neira et la Grande-Banda, au moment du choc, ont aperçu une lueur, accompagnée d'un bruit sourd, semblable à celui que produit la chute d'un objet très-lourd dans l'eau. A Banda, les murailles de la caserne d'artillerie ont été lézardées au point de la rendre inhabitable. Outre les anciennes crevasses qui subsistaient encore dans l'hôpital militaire et des Bannis, il s'en est formé plusieurs autres; d'autres édifices publics et particuliers ont aussi été endommagés; à la batterie de la Prévoyance on remarque une crevasse horizontale de 7 mètres de longueur. Il y a eu aussi des dégâts à Poeloe-Ay. En un mot, quoique plus court que celui de 1852, il paraît avoir été aussi violent.

Le 29, avant midi, à Banda, nouvelle secousse de l'O. à l'E. (3).

(1) *Ibid.*, p. 267.
(2) *Ibid.*, p. 461.
(3) *Ibid.*, p. 462 et 463.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

BEAUFREMONT,

SON CHATEAU ET SES BARONS,

PAR M. CHAPELLIER,

INSTITUTEUR,

Archiviste de la Société d'Émulation des Vosges.

1° COMTES D'ARBERG ET DE VALENGIN.

En terminant la première partie de cet *Essai historique*, nous avons laissé la maison princière de Bauffremont (1) sous la protection d'un noble et vénérable chevalier qui, guidé par un sentiment héréditaire, l'amour de la patrie, prit part aux guerres dont le glorieux récit remplit les annales des premières années de notre siècle, et gagna ses titres d'honneur sur les champs de bataille où la valeur française a acquis sa plus haute renommée de bravoure. L'histoire n'a jamais eu à citer le nom d'un seul membre de cette famille, éloignée de nous depuis quatre siècles, sans que l'écho de ce nom, parvenu au village de ses aïeux, n'ait été accueilli avec sympathie par tous ceux qui l'ont entendu. Nous rappellerons donc encore quelquefois ce nom cher à nos concitoyens.

(1) C'est ainsi que cette illustre famille orthographie actuellement son nom.



Mais remontons au quinzième siècle, et voyons d'abord ce que furent les comtes d'Arberg et de Valengin, qui revendiquèrent la possession de la baronnie de Beaufremont, et qui, après avoir obtenu justice, prirent rang parmi la haute noblesse de la Lorraine et du Barrois, puis se dévouèrent, eux et leurs successeurs, au service de princes plus justes et plus reconnaissants à leur égard que ne l'avait été René Ier.

Les comtes d'Arberg étaient une branche cadette des comtes de Neufchâtel. Dès le treizième siècle, ils figurent honorablement dans l'histoire de la Suisse et de la Savoie.

En 1179, Hulderich ou Ulrich, seigneur de Neufchâtel, et Berthe son épouse, connus par leur piété, fondaient l'église collégiale de Neufchâtel. Ils eurent pour fils Rodolphe, Ulrich et Berthold, évêque de Lausanne (1).

Ulrich fut co-seigneur de Neufchâtel avec Rodolphe son frère, puis avec Bertold fils de Rodolphe. Ulrich et son neveu accordèrent aux bourgeois de Neufchâtel des franchises qui furent confirmées par Bertold, évêque de Lausanne.

Vers 1215, les deux oncles et leur neveu firent un partage par lequel Ulrich obtint le comté de Nidau, celui d'Arberg (2), la montagne de Diesse, l'Erguel et la seigneurie de Valengin.

Ulrich eut cinq fils, Rodolphe, Ulrich, Henri, Otton et Bertold. Rodolphe, l'aîné, fut seigneur de Nidau et prit le titre de comte de Neufchâtel qui passa à ses descendants; Ulrich eut le comté d'Arberg; Henri, évêque de Bâle, obtint l'Erguel et des terres dans la montagne de Diesse; Otton fut Prévot de l'église collégiale de Soleure, et Bertold eut la seigneurie de Valengin, dont il devait faire hommage au comte de Neufchâtel.

Bertold n'ayant pas laissé de postérité masculine, la sei-

(1) *Dictionnaire de Moreri*, art. Valengin, et *Description de la Suisse*, par Zur-lau-ben.

(2) Arberg ou Aarberg est une ville de Suisse, située dans une île que forme la rivière d'Aar; elle avait un bien beau château : cette ville fut entièrement brûlée en 1419, et depuis encore en 1447, à la réserve de l'église.

gneurie de Valengin passa à son neveu Ulrich, l'un des fils du comte d'Arberg. En 1250, cet Ulrich, seigneur d'Arberg, donnait à Pierre, comte de Savoie, les châteaux d'Arconciel et d'Irlains, et lui faisait aussi hommage, à la réserve de la fidélité due à l'Empereur, aux évêques de Bâle et de Lausanne.

Il laissa trois fils, Jean, Ulrich et Thiétrich. Jean, l'aîné, qui fut comte d'Arberg et seigneur de Valengin, ne reconnut que malgré lui la suzeraineté de Rodolphe, comte de Neufchâtel; il soutint contre ce puissant seigneur une guerre qui dura plusieurs années, et ce ne fut qu'après avoir vu dévaster ses possessions qu'il consentit enfin, en 1303, à lui prêter foi et hommage. Il se trouvait aussi en 1291, avec ses gens, à la bataille du Côteau de Tonnerre, où les Bernois, à qui il était allié, vanquirent les Fribourgeois.

Girard, fils et successeur de Jean d'Arberg, fit aussi hommage à Rodolpne, qui lui augmenta son fief du bourg et des habitants de Valengin, ce qui montre que ce bourg n'appartenait pas auparavant aux seigneurs de Valengin (1).

Jean II d'Arberg, fils de Girard d'Arberg, donna des franchises aux habitants de Valengin. Il fit hommage pour cette seigneurie à Jean, comte de Neufchâtel, en 1349, et ensuite à Louis, comte de Neufchâtel, puis, en 1373, à Isabelle, fille de Louis. Il avait épousé Mahaut, fille de Thiébaut V, seigneur de Neufchâtel en Bourgogne. De ce mariage naquit Guillaume

(1) Par un partage qui aurait été fait vers le milieu du XIV[e] siècle, le comté d'Arberg fut séparé de la seigneurie de Valengin. A la suite de ce partage, Pierre d'Arberg, qui figura avec une grande distiction à la cour et dans les armées du comte de Savoie, Amé VI, dit le comte *Verd*, serait devenu possesseur du comté d'Arberg. D'après Plantin, auteur d'une *Description de la Suisse*, Pierre, comte d'Arberg, vendit sa souveraineté aux Bernois en 1351, et ses descendants se retirèrent en Autriche où ils bâtirent un château auquel ils donnèrent le nom d'Arberg. Si ce partage exista, le père de Guillaume d'Arberg n'aurait été, comme ses sucesseurs, que seigneur de Valengin, tout en conservant le titre de comte d'Arberg comme nom de famille.

d'Arberg que nous avons vu, en 1407, épouser Jeanne de Beaufremont.

L'histoire de Savoie nous fournirait d'autres détails intéressants sur les comtes d'Arberg, mais comme il est facile d'en juger par ces quelques notes généalogiques, cette maison, par son origine et par ses alliances, était digne du rang élevé qu'elle allait occuper en s'établissant dans notre pays.

Les armoiries des comtes d'Arberg et de Valengin étaient : de gueulles à un pal d'or, chargées de trois chevrons de sable.

Guillaume d'Arberg et Jeanne de Beaufremont.

(XVe Siècle.)

Guillaume d'Arberg posséda, comme son père, toute la seigneurie de Valengin. Il en fit hommage d'abord en 1408 à l'évêque de Bâle, du commandement de Conrad de Fribourg, son seigneur; ensuite le 14 juillet 1411, à Conrad lui-même, devenu comte de Neufchâtel (1). Cette seigneurie était fort importante : outre le bourg de Valengin, situé dans un fond entre deux montagnes et commandé par un château bâti sur une éminence, elle comprenait le Val de Rus, où sont plusieurs beaux villages, entr'autres Boudevillers, Coffrane, Fontaine, Cernier, La Neuville, Dombresson, etc.; puis les montagnes dites Noires-Joux, qui, avec un grand nombre de maisons isolées, comptent des agglomérations populeuses telles que la Chaux-de-Fonds, le Locle, la Sagne, les Brenets, etc. (2). Comme on le voit, si Guillaume d'Arberg s'alliait à une famille riche et justement considérée, il était aussi, lui, un seigneur opulent, possesseur d'un bien bel héritage.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit au sujet du mariage de Jeanne de Beaufremont, cependant, il nous semble bon de rapporter ici quelques passages de l'acte fait à ce sujet :

(1) *Dictionnaire historique de Moreri*, art. Valengin, t. 6, p. 861.
(2) *Ibid.*

Traité de mariage entre Guillaume d'Arberg, seigneur de Valengin, et damoyselle Jehanne de Beffroymont.

« Nous Guillaume d'Arberg, seigneur de Valengin, Jehan de Nuefchastel, seigneur de Montaguy et Fontenoy en Vosges, et ung chacun de nous espécialement, je ledit seigneur de Montagu moy faisant fort de noble dame Anne Mabaut de Nuefchastel, dame dudit Valengin et mère de moy ledit Guillaume d'Arberg, d'une part.

» Augnès de Jonvelle-sur-Saône, femme de noble seigneur messire Phelibert de Boffroymont, frère Pierre de Boffroymont chevalier religieux de l'ordre de Saint-Jehan de Jérusalem, Jehan de Boffroymont chevalier, et damoyselle Jehanne fille desdis seigneur de Boffroymont et sœur dudit messire Jehan de Boffroymont, espécialement nous lesdis Augnès, frère Pierre et Jehan de Boffroymont, et ung chacun de nous seul et pour le tout, nous faisant fort pour ledit seigneur de Boffroymont, d'autre part.

» Scavoir faisons à tous que en traictant et parlant du mariage à adveuir qui se puet faire et se fera selon Dieu et saincte Église, entre moy ledit Guillaume d'Arberg, seigneur de Valengin, d'une part, et moy ladite damoyselle Jehanne de Boffroymont, d'autre part, traictié et accordé est entre nous lesdites parties, par le moien de plusieurs à nous amis, en la manière que s'ensuit. C'est assavoir que je ledit seigneur de Valengin, promets panre ladite damoyselle Jehanne à léaul espouse et femme selon Dieu et saincte Église; et semblablement je ladite damoyselle Jehanne, promets panre ledit seigneur de Valengin à léaul mary et espoux selon Dieu et saincte Église. Et en assurance ledit mariage estre fait et accomplis, et en faveur d'icelly, nous lesdis Agnès, frère Pierre et Jehan de Boffroymont, avons promis et promettons à ladite damoyselle Jehanne, qu'elle aura et emportera de son père, pour son mariage et partaige perpétuel, paternel et maternel, et pour tout le droict qu'elle poroit avoir ou demander ès successions de ses dis père et mère, la somme de quatre mil escus d'or, ou monnoie à la valeur, à paier par ledit seigneur de Boffroymont ou ses hoirs, à ladite damoyselle Jehanne sa fille, ou à ses hoirs, ès termes que s'ensuivent.

« C'est assavoir, mille escus un mois après la feste S[t]-Martin d'yver prochainement venant, l'an notre seigneur courant mil quatre cens sept. » Un autre paiement de mille écus devait se faire à la même date de l'an 1408, et quatre autres de cinq cents écus chacun, aussi à la même époque les années suivantes, jusqu'en 1412.

» Et on cas que lesdis quatre mille escus ne seroient paiés ès termes dessus divisés et déclairés, ledit messire Phelibert, seigneur de Boffroymont ou ses hoirs sont et seront tenus de asseoir et assigner, pour chacun terme à ladicte damoyselle Jehanne ou à ses hoirs, c'est assavoir, pour les deux mille escus d'or des deux premiers termes, deux cents escus de terre de annuelle et perpétuelle rente » ; et pour chacun des autres termes de cinq cents écus, « cinquante escus de rente annuelle et perpétuelle, pour elle et ses hoirs, tout selon ce et par la manière que l'on a accoustumé asseoir terre en la comté de Bourgongne, en tel cas; lequel assignal se doit faire et se fera on dit cas, par ledit seigneur de Bouffroymont ou par ses hoirs, les sommes d'or et d'argent sur sa terre qui tient on dit comté de Bourgongne ou au plus près.........Et on cas que ledit seigneur de Bouffroymont ne payerait ou assigneroit à ladicte damoyselle Jehanne ou à ses hoirs la somme de 4,000 escus d'or, ou 400 escus de rente aux termes et par la manière dessus dicte, nous lesdis Agnès, frère Pierre et Jehan de Boffroymont, et ung chacun de nous pour soy et pour le tout, nous sommes obligés et obligeons..... avons promis et jurey par nos sermens.....faire tenir hostaige pour ledit seigneur de Boffroymont, par quatre gentilshommes.....et huict chevaulx en la ville de Jussey ou à Vesoul, en hostellerie..... jusques à ce que les sommes dessus dites soient paiées ou assiguées, affectées et rentées, ainsi et par la manière que dessus est dis, ensemble les arriéraiges des termes passés....lesquels paiements se feront au lieu de Jussey ou d'Amance. »

De son côté le seigneur de Valengin donne des garanties pour assurer le remploi de son épouse sur la terre de Valengin ou *au plus près du comté de Bourgongne*, en lieu convenable, puis l'acte continue en ces termes :

« Et avec ce, je ledit seigneur de Valengin, douhe ladite damoyselle Jehanne, ma femme à advenir, on cas que douhaire auray

lieu, de la somme de trois cens escus d'or de rente annuelle, pour elle et sa vie durant seulement, ensemble la moictié de la forteresse dudit Valengin, lesquels trois cens escus de terre et de rente je promets asseoir et assigner à ladite damoyselle Jehanne, ma femme advenir, bien et convenaublement, au reçeu de gens a ce cognoissant, selon ce que l'on a accoustumé asseoir douhaire ou comté de Bourgongne. »

Jeanne de Beaufremont déclare ensuite, du consentement de son futur mari et moyennant l'exécution des promesses faites par ses parents en sa faveur, renoncer à toute prétention au partage de la succession que son père et sa mère laisseront, en réservant toutefois, (comme si elle avait pu prévoir ce qui arriverait), qu'elle devra rentrer dans ses droits à cet égard, elle et ses hoirs, au « cas que Jehan de Boffroymont iroit de vie à trépassement sans laisser hoirs naturels ou légitimes de son corps. »

L'accomplissement de toutes ces conventions matrimoniales fut assuré par les promesses et les engagements de chacune des parties : du seigneur de Valengin et de Jean de Neufchâtel d'abord, puis d'Agnès de Jonvelle, de frère Pierre et de Jean de Beaufremont, qui tous déclaraient avoir juré et jurer par la foi et serment de leurs corps, sur saints Évangiles de Dieu, « de faire accomplir toutes et singulières les chouses dessus dictes, » les parents de Jeanne promettant en outre « de les faire toucher et ratifier, confirmer et agréer par ledit messire Philebert seigneur de Boffroymont, dans les vins jours après la nativitey Notre Seigneur prochainement venant. ». . . .

. . . .

« En témoingnage desquelles chouses, nous lesdites parties dessus dites, et ung chacun de nous pour soy avons requis et faict mectre le scel duquel l'on use en la court et tabellionnage de la chatellenie de Vesoul, par Mons le duc et comte de Bourgongne, à ces présentes lettres faictes et données le treisième jour du mois de novembre l'an mil quatre cens et sept, receue par messire Wyroiet de Vesoul et messire Jehan Prinet de Jussey, présens tabellions de monseigneur de Bourgongne, et grossoiés par moy Guillaume Layent, venu à Vesoul,

tabellion général ou comté de Bourgongne pour et au lieu dudit feu messire Wyroict par puissance à moy sus ordonney.

» Signé : G. Layent de Jussey et scellées d'un scel de cire jausne pendant à doubles queues de parchemin. » (1)

L'histoire, qui ne conserve que bien rarement le souvenir des joies pures que procure une heureuse union, ne nous a rien laissé sur la vie de Guillaume d'Arberg; nous avons donc le droit de penser qu'il goûta en paix les douceurs du foyer domestique, et que sa vie fut tout entière consacrée à sa famille, et aux soins que réclamait de lui le gouvernement de *ses sujets* et l'amélioration de leur sort.

Jean d'Arberg, baron de Beaufremont.

(XVe siècle.)

De l'union de Guillaume d'Arberg avec la fille de Philibert de Beaufremont naquit Jean d'Arberg, 3e du nom, seigneur de Valengin et baron de Beaufremont.

Ce seigneur reprit, en 1450, sur le cimetière de Neufchâtel, de Jean de Fribourg, les fiefs que son père Guillaume avait possédés (2).

Nous savons déjà que Jean d'Arberg ne resta étranger à rien de ce qui intéressait la famille de sa mère. Il eût l'avantage d'étudier le noble métier des armes et d'apprendre les préceptes du véritable honneur sous la direction de son proche parent le comte de Charny, ce preux dont nous avons retracé le caractère; aussi, parut-il avec distinction à la cour de Bourgogne où, dans plusieurs tournois, il eut pour frères d'armes les chevaliers les plus renommés de la province. Nous avons vu comment, par suite de la haute

(1) Extrait du *cartulaire* de Lorraine intitulé *Sampigny, Trognon* et *Bauffremont*, aux archives de la Meurthe. La fin de l'acte est très-confuse.

(2) *Dictionnaire de Moréri*, t. 6, p. 861.

influence dont il jouissait dans son propre pays, il contribua au traité de paix d'Ensisheim, signé en 1444 entre les Suisses et le Dauphin depuis Louis XI. Il était dit, dans ce traité, qu'il y aurait désormais bonne intelligence et ferme amitié entre le roi de France Charles VII, le Dauphin Louis, et les populations des villes et communes de Bâle, Berne, Lucerne, Soleure, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris, ainsi qu'avec leurs alliés, nommément le duc de Savoie, les comtes de Neufchâtel et de Valengin (1).

Jean d'Arberg était donc bien connu parmi la haute noblesse, lorsque la certitude que Pierre, seigneur de Beaufremont et de Ruppes, n'aurait pas de successeur direct, lui fit entrevoir qu'un jour il hériterait de la baronnie de ses ancêtres maternels. Mais il apprit de bonne heure aussi qu'il aurait à disputer cette succession à l'injuste ambition du roi de Sicile. Nous avons déjà dit quelle fut sa conduite généreuse pendant les procès suscités à Pierre de Ruppes; après avoir renoncé à faire valoir ses droits sur Beaufremont dans une circonstance malheureuse pour ce seigneur que le duc René I[er] voulait déposséder, il déclarait consentir à ce que ce parent possédât sa vie durant la baronnie qu'il aurait pu réclamer comme son propre héritage. Voici comment est analysée dans un manuscrit de la bibliothèque impériale cette concession faite par le comte d'Arberg, le 18 mars 1449 :

« Lettres de Jehan, comte d'Arberg, seigneur de Valengin, contenant que comme son cher et amé frère et cousin messire Pierre de Beffroymont et de Ruppes luy ait baillé ce jour là et transporté la moitié entièrement du Chastel, bourg, ville, terre, seigneurie et appartenances de Beffroymont, à la réserve de la ville de Landaville, près Beffroymont, donnée par ledit de Beffroymont à sa femme, en récompense d'aucunes de ses terres, ainsi qu'il appert par lettres passées sous le scel du tabellionnage de Chastenoy et de Neufchastel, et, pour les causes y contenues, en date de ce jour : il promet et accorde en bonne foy, et sur

(1) De Barante, *Histoire de Bourgogne*, t. 7, p. 209.

son honneur, au dit seigneur de Beffroymont, que, nonobstant ledit don, et sans préjudice à iceluy, il veut et consent que ledit seigneur de Beffroymont jouisse, toute sa vie, de toute ladite terre, et en réserve tous les revenus, profits et émoluments, tout ainsi qu'il le faisait avant ledit don, et aussi luy accorde que, s'il lui survenait quelque grande affaire, qu'il fut en danger de prison, ou en grande indigence ou nécessité, il puisse engager, vendre et aliéner partie de la dite terre de Beffroymont, en envoyant premièrement devers ledit de Valengin, pour avoir ayde et secours, et au refus qu'il luy en aurait fait. Consent encore que si ledit de Beffroymont avait enfants qui luy survécussent, ils puissent luy succéder en tous ses biens, et en toute la terre de Beffroymont, sans que ledit de Valengin, ou ses hoirs, y puissent rien prétendre pour cause dudit don. Et au cas que lesdits enfants vinssent à mourir sans enfants, toute la terre de Beffroymont lui reviendroit, ou à ses hoirs. Promet aussi ordonner cette terre à Jehan, son fils, et, à son défaut, à l'un de ses autres enfants, pour en jouir et la posséder entièrement, qu'il sera tenu de porter les armes de Beffroymont, avec celles de Valengin écartelées. Consent, en outre, que la dame de Beffroymont puisse prendre douaire couthumier tant sur ladite terre, que sur celle de Ruppes. Promet, sur sa foy et son honneur, garder et accomplir ledit traité, et passer lettres de pareille substance, sous tel scel qu'il plairoit audit sieur de Beffroymont.

» Fait, le 18 mars 1449,

» Signé VALENGIN.

» Et scellé du sceau de ses armes : un pal chevronné. Le timbre soutenu par deux sauvages. »

Nous ne rappellerons pas ici les disgrâces qu'eut à subir Pierre de Beaufremont (1), nous en avons parlé ailleurs assez longuement, ainsi que de la confiscation et des autres moyens employés par René Ier pour se rendre définitivement maître des possessions d'une famille à laquelle il n'aurait dû té-

(1) Voir première partie.

moigner que de la reconnaissance pour les services dévoués qu'il en avait reçus. D'après ce qui s'était passé, Jean d'Arberg devait nécessairement regarder comme indigne d'un homme de cœur toute transaction semblable à celle qu'acceptait son cousin d'Oiselet. Loin donc d'entrer en arrangement avec le roi René Ier, ce seigneur, d'une loyauté chevaleresque, protesta avec énergie contre l'usurpation dont il était victime et contre la donation faite à Ferry II, comte de Vaudémont.

Il semble cependant que René Ier et son gendre eurent honte de tenir entre leurs mains un bien mal acquis. En effet, le roi de Sicile n'eut pas plutôt prononcé à son profit la confiscation de la baronnie de Beaufremont, qu'il en fit don au comte de Vaudémont, et l'époux d'Yolande d'Anjou en jouissait à peine, lorsque par son testament du 30 août 1470, il en céda la possession à Nicolas son fils puîné. Voici en quels termes il s'exprime dans ce testament :

« Item, et quant à Nicolas, mon fils puisné, je veux et ordonne qu'il ait et emporte pour toute la part et portion qu'il pourrait demander et avoir ores ne pour le temps avenir, en toute ma succession universelle, ce qui s'ensuit ; et premier, le chastel, ville et baronnie de Joinville-sur-Marne, avec la sénéchaussée héréditable de Champagne ; et le chastel et seigneurie de Montier-sur-Saulx, que de tous temps sont joints à icelle baronnie de Joinville. Item, le chastel, ville, terre et seigneurie de Doulevant ; la forte maison, terre et seigneurie d'Esclaron ; le chastel, ville, terre et seigneurie d'Ancerville ; le chastel, ville, terre et seigneurie de Beffroymont ; la ville et seigneurie de Trois fontaines ; ensemble et avec ce tous les acquets que j'ay faits, tant aux enfants de Sorbey, à Christophe de Giz et autres ; pour d'iceux chasteaux, baronies, villes, terres et seigneuries, et leurs appartenances, en tous proufits, fiefs, reliefs, honneurs, revenus, prérogatives et prééminences, en jouyr comme de tout héritage à luy venu en ligne directe ; c'est asscavoir, de ladite terre et baronnie de Joinville et ses appartenances, dès incontinent après mon trépas, et des autres terres venues de mon acquet, après le trépas de madite compagne et épouse sa mère..... Je désire que ces baronnies et seigneuries cy-

devant déclarées demeurent entières et sans être demembrées comme autrefois par le passé aucunes d'icelles ont estez, etc. (1). »

En prenant possession de cette part dans la succession de son père, mort vers la fin de l'année 1470, Nicolas de Vaudémont était tenu de ne formuler aucune autre prétention sur cette succession; et de même le prince René, son frère aîné, devait renoncer à tout droit d'aînesse et de partage sur les terres que nous venons d'énumérer. Mais Nicolas survécut peu au comte Ferry, de sorte que la baronnie de Beaufremont ne lui appartint jamais; elle resta donc à Yolande d'Anjou, sa mère, qui la posséda jusqu'en 1484. Les événements qui survinrent en Lorraine et en Bourgogne, après 1470, sont trop importants pour ne pas s'y arrêter quelques instants; le nom de Beaufremont s'y trouve mêlé, et d'ailleurs, s'ils retardèrent le succès de la cause que soutenait Jean d'Arberg, ils paraissent avoir servi, plus tard, à la faire triompher.

Tandis que le vieux roi René Ier habitait tranquillement la Provence, et restait éloigné du duché de Bar qu'il semble s'être réservé moins pour le gouverner que pour en tirer les revenus, son fils Jean II, héritier d'Isabelle sa mère, puis son petit-fils Nicolas, montaient successivement sur le trône de Lorraine. Ce dernier étant mort prématurément en 1473, les lorrains décernèrent la couronne ducale au fils de Ferri de Vaudémont et d'Yolande d'Anjou qui prit le nom de René II.

Louis XI, roi de France, et Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, guidés par des vues différentes d'intérêt personnel, recherchèrent aussitôt l'alliance du nouveau duc. Le jeune prince n'avait de confiance ni en l'un ni en l'autre des deux adversaires, mais après diverses hésitations, il crut enfin devoir traiter de préférence avec le duc de Bourgogne. Dans les premiers mois de l'année 1474, il signa donc avec Charles-le-Téméraire une convention qui, sous le nom d'alliance,

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine* en 3 vol., 3e vol., aux preuves, p. CCXXXVI.

mettait la Lorraine à la merci de ce prince. Cette convention assurait aux Bourguignons un libre passage dans le duché, à condition de payer ce qu'ils prendraient; Charles s'engageait à protéger René contre tous, et de son côté, celui-ci prenait l'engagement de ne conclure avec Louis XI aucun traité de nature à porter le moindre préjudice au duc de Bourgogne; de regarder comme amis ou comme ennemis les amis ou les ennemis de ce duc. Les troupes bourguignonnes qui passaient à travers notre pays pour se rendre dans les Flandres, pouvaient s'arrêter et séjourner dans les villes de Preny, Neufchâteau, Épinal et Darney.

Mais les allées et venues continuelles des Bourguignons ne laissèrent bientôt plus aucun repos aux gens des campagnes : les soldats vivaient à discrétion, ne payaient rien et maltraitaient les paysans. De justes réclamations adressées par René au duc de Bourgogne n'obtinrent que de belles paroles. Dans ces conditions, le traité d'alliance ne pouvait avoir une longue durée. Dès que Louis XI avait connu ce traité, il avait fait occuper par des troupes françaises le duché de Bar dont René II devait hériter après la mort du roi de Sicile son grand-père; il n'avait agi de la sorte que pour forcer le prince lorrain à cesser toute relation avec le bourguignon. René hésitait encore, mais enfin il traita avec le roi de France qui lui promit de le soutenir, garder, secourir et défendre envers le duc de Bourgogne et en général contre tous ceux qui voudraient lui causer quelques dommages : on sait ce que valaient les promesses de Louis XI. René, cependant, se sentant appuyé, ne ménagea plus rien : ne pouvant obtenir justice des déprédations des soldats bourguignons, il s'opposa à leur passage et à leur séjour dans ses états, puis il envoya au duc de Bourgogne une missive où, après lui avoir exposé ses griefs, il lui déclarait la guerre et le défiait au combat. Charles-le-Téméraire était alors occupé au siége de Neuss, près de Cologne. Ayant pris connaissance de cette missive que lui remit le *more* du sire de Craon, il publia aussitôt en réponse, un manifeste d'où nous ex-

trairons le passage suivant (1) : « Nous avons veu, y disait-il » à René, certaines vos lettres par lesquelles vous faictes » narration de plusieurs choses controuvées et exquises, » pour parvenir à nous desclairer vouloir faire service à » l'encontre de nous et des nostres, à très-hauts et très-ex- » cellents princes l'empereur des Romains et le roy de France, » comme féodal de chascun d'eulx, et desquels vous dictes » estre excité à la guerre à l'encontre de nous nonobstant » les alliances passées entre nous et vous, lesquelles comme » vous dictes, ne vous peuvent empescher, car vous les » entendez estre nulles et y avez renoncé et y renoncez, » par vos dictes lettres voulant estre acquitté suffisamment » et sauf vostre honneur...... » Charles rappelait ensuite à René les clauses de leur traité, les avantages qu'il avait procurés à la Lorraine et qu'elle devait en retirer, puis il disait en terminant : « Par lettres de vostre part et de la nostre, du » 15 octobre 1473, vous nous avez promis et juré en foy » et serment de vostre corps, sur vostre honneur et en parole » de prince, entre autre chose de non-jamais vostre vie » durant, de vostre personne, dudit vostre pays de Lorraine, » comté de Vauldémont et *seigneurie de Boufframont*, vos » serviteurs et subjets, faire ne souffrir être fait par qui » que ce soit, aucune guerre, mal ou dommage à nous, nos » pays, seigneuries et subjects; ains vivre et demeurer avec » nous en bonne amitié et intelligence, et de non faire de » vostre personne, ne desdits pays, serviteurs et subjects, » aucune alliance ou intelligence avec le roi de France, et » aultre quelconque, qui soit au préjudice et dommage de » nous, et contre ladicte intelligence, et avec ce que nous, » nos serviteurs et subjects quelconques pourront sauvement » passer et repasser, marchant en armée et autrement, par » lesdicts pays et seigneuries de Lorraine, Vauldémont *et* » *Boufframont*, sans avoir aucun destourbier et empesche- » ment...... En faisant le contraire du contenu de vos

(1) Cette réponse est du 3 juillet 1476.

» dictes lettres, nous ferons procéder contre vous, et moyennant
» l'ayde de Dieu, vous ferons cognoistre les différences d'entre
» nostre amitié et bienveillance et notre inimitié et hosti-
» lité, etc...... (1). »

Comment Charles-le-Téméraire est-il amené à parler ici de la seigneurie de Beaufremont plutôt que de toute autre? Nous en ignorons le véritable motif : supposons tout simplement, comme il semble le dire, que c'est parce que cette seigneurie se trouvait sur le passage qu'il s'était réservé, car la montagne de Beaufremont commande la route de Darney ou Bulgnéville à Neufchâteau. Mais les termes de sa réponse ne témoignent-ils pas aussi qu'il avait reconnu les prétentions de la maison de Lorraine sur Beaufremont? Si cette reconnaissance exista jamais, Jean d'Arberg dut en être bien peu flatté.

Il ne pourrait entrer dans notre plan de faire le récit de la guerre qui fut suivie de la mort de duc de Bourgogne. Nous rapporterons seulement que ses troupes étant entrées en Lorraine, il s'empara successivement des places du duché. Le 19 octobre, Épinal lui ouvrait ses portes; le 21, il recevait la soumission de Darney, de Bulgnéville et de Châtenois qui n'attendirent pas même une attaque; Neufchâteau fut occupé en même temps, ainsi que le château de Vaudémont. Nancy, après avoir soutenu un siége d'un mois, fut obligé de capituler, et, le lendemain, Charles-le-Téméraire s'y conduisait comme s'il en eût été le véritable souverain. Dès ce moment, la conquête de la Lorraine était achevée.

Le 11 janvier 1476, l'armée des Bourguignons prit le chemin de la Suisse et se dirigea de Nancy vers Toul et Bulgnéville; elle passa donc encore aux environs du château de Beaufremont. On connaît les défaites de cette armée à Granson et à Morat, à la suite desquelles les Lorrains, vaincus mais non soumis, chassèrent, par le seul effort de leur patriotisme,

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. 7, p. CLIV, aux preuves.

toutes les garnisons bourguignonnes qui occupaient les places fortes de notre pays. Cet élan prépara le succès de la bataille de Nancy : le duc de Bourgogne étant venu assiéger une seconde fois cette ville, trouva sous ses murs le terme d'une existence aventureuse. Ce dernier événement permit à René II de rentrer immédiatement dans toutes ses possessions. Le redoutable état créé par les ducs de Bourgogne cessait d'exister et allait être démembré.

Nous n'avons retrouvé nulle part que Jean d'Arberg eût pris part à cette guerre où les Suisses jouèrent un rôle si glorieux. Cependant, nous pouvons très-bien supposer qu'il suivit l'exemple de son suzerain, le vieux Rodolphe de Hochberg, alors comte de Neufchâtel (1). Cet ancien allié de la maison de Bourgogne avait d'abord employé toutes ses forces pour empêcher la guerre; forcé enfin de choisir entre les deux partis, il se rangea du côté des Suisses, ses concitoyens, leur livra Neufchâtel, mit de fortes garnisons dans les châteaux qui défendaient la montagne (2) et se retira à Berne. Dans les conditions où se trouvait le comte de Neufchâtel, comme celui de Valengin, une telle conduite ne pouvait être blâmée par aucune des deux armées : remarquons qu'elle donnait aussi à Jean d'Arberg le droit de garder, dans la guerre de Lorraine, une inaction qu'il devait désirer. Rien ne nous prouve qu'il agit autrement.

Ces luttes qui mettaient en question l'existence de véritables nationalités ne permettaient guère aux princes de songer à régler des intérêts particuliers. Aussi, ne voit-on pas que le comte d'Arberg ait fait, pendant qu'elles durèrent, aucune tentative, aucune démarche pour rentrer en possession du

(1) De Barante, *Histoire de Bourgogne*, t. 2, p. 5. Mais M. de Barante attribue faussement à Rodolphe de Bade, qui n'existait pas, ce qui fut fait par Rodolphe de Hochberg. Cet écrivain a commis une foule de fautes semblables qui déprécient son ouvrage. Voir Moréri, t. 5, p. 502.

(2) Valengin qui n'est qu'à une lieue de Neufchatel fut évidemment aussi occupé par les Suisses.

château et de la seigneurie de Beaufremont. Obligé d'attendre, il n'abandonna ni ses droits ni l'espoir de les faire reconnaître un jour.

Dès que Réné II fut devenu tranquille possesseur de la Lorraine, notre baron lui écrivit une lettre (1478) où il lui exposait ses justes prétentions; puis, le vieux roi de Sicile étant mort en 1480, et Yolande d'Anjou ayant hérité du duché de Bar, il profita encore de cette occasion pour protester (avril 1481) contre une spoliation évidente. Cette fois il s'adressait à Yolande: sa nouvelle réclamation, comme celle qui l'avait précédée, n'aboutit encore à aucun résultat. Voyant enfin que les moyens pacifiques devenaient inutiles, il résolut d'en employer d'autres.

Charles-le-Téméraire n'avait laissé qu'une fille, Marie de Bourgogne; Louis XI chercha d'abord à dépouiller cette princesse, mais il éprouva, de la part des Flamands et d'un assez grand nombre de seigneurs bourguignons, de la famille de Vergy entre autres (1), une résistance qui devint une véritable guerre lorsque Marie eut épousé Maximilien d'Autriche. La paix d'Arras en 1482 mit fin à cette guerre, mais ne calma pas tous les mécontents. Louis XI étant mort l'année suivante, la régence d'Anne de Beaujeu, sa fille, fut l'occasion de troubles qui obligèrent cette princesse à garder bien des ménagements. Malgré de nombreuses concessions, elle fut loin de rallier toute la Bourgogne à sa cause. Maximilien

(1) Guillaume, sire de Vergy, ayant été fait prisonnier devant Arras, au commencement de la guerre, Louis XI lui fit subir la captivité la plus dure: pendant près de deux ans, il resta enfermé dans une cage, les fers aux pieds et aux mains, refusant toujours de prêter serment d'obéissance au roi. A la fin, cependant, il se laissa gagner par les prières et les larmes de sa mère qui lui peignit, s'il s'opiniâtrait, les malheurs trop certains de sa maison dont il était l'appui et l'unique espérance. Le roi lui restitua alors toutes ses terres, et le fit possesseur de plus de dix mille livres de rente; mais il est bien certain que si Vergy le servit, il ne lui fut jamais attaché de cœur. Il fut depuis maréchal du comté de Bourgogne, puis lieutenant et capitaine général des duchés de Gueldre et comté de Zutphen pour Philippe, archiduc d'Autriche. Il mourut en 1520.

pensant alors qu'il pourrait se faire rendre cette province, chercha à s'y créer des intelligences. Quelques seigneurs parurent écouter ses propositions. Des projets, ils passèrent bientôt aux actes. Voici, en particulier, ce qui nous intéresse. Nous citons le fait tel que le rapporte un chroniqueur Bourguignon (1). « C'était l'été de 1484; le commerce se relevait; la foire de Lyon venait de finir; les routes de la Bourgogne étaient couvertes de marchands qui rentraient dans leurs foyers. Jean de Valengin ramassa une petite troupe soutenue par les gens du sire de Vergy, prit des positions dans les bois de Demigny que traversait la route de Beaune à Lyon; et, quand la caravane des marchands lorrains qu'il attendait parut, il se jeta sur eux, en tua plusieurs et enleva leurs bagages. M. de Vergy eut sa part du butin, prit les meurtriers sous sa protection et fit conduire les captifs près de Gray, dans son château fort de Revel.

« Ce guet-apens n'était pas un brigandage dans le sens vulgaire; Guillaume de Vergy était grand sénéchal de Bourgogne et l'un des plus hauts seigneurs de la province. M. de Valengin d'*Entre-deux-Monts* (2) était frère d'armes de Philippe de Chaumergis, qui avait soulevé Baune sous Louis XI, et l'ami du sire de Digoin, avec *qui il avait servi dans la compagnie du duc de Bourgogne, les dernières années de sa vie.* (3) Il avait même conservé des intelligences avec ce seigneur réfugié près de Maximilien d'Autriche. Ils formaient le noyau d'un petit groupe de mécontents qui avaient des vengeances à exercer et des espérances de restauration. En attaquant les Lorrains, ils souffletaient Réné de Bar, chez

(1) M. Rossignol. *Mémoire de l'Académie de Dijon*, année 1857, p. 97.

(2) Cette dénomination est une erreur.

(3) Nous n'avons aucune preuve de ce fait qui, quand même il serait vrai, ne serait pas encore une raison suffisante pour nous faire croire que Jean d'Arberg combattait en Suisse et en Lorraine dans l'armée de Charles-le-Téméraire. La restitution de Beau'remont après la conquête de la Lorraine aurait été évidemment le prix de cet attachement s'il eût existé.

qui le duc de Bourgogne avait été tué, et ils entretenaient dans la province une fermentation qui favorisait leurs projets. Nous nous faisons justice, disaient-ils; *pourquoi le roi de France* (1) *ne force-t-il pas le duc de Lorraine à rendre la seigneurie de Baffremont?* »

» Anne de Beaujeu ne se fit pas illusion sur la nature de cet événement; elle ordonna au sire de Vergy de relâcher les Lorrains et de livrer les *brigands* (2) qu'il abritait. Les sujets du duc de Lorraine furent mis en liberté; mais on garda les dépouilles, et on fit dire au roi *qu'on ne pouvait appréhender les malfaiteurs.* » (3).

» Le 29 novembre 1484, quatre mois après l'attaque, à la requête des marchands, ou plutôt de leur duc, on ordonna une enquête et, s'il y avait lieu, la punition des coupables. Le gouverneur de Bourgogne reçut ordre de contraindre M. de Vergy à restituer tout le butin qui avait été fait dans cette expédition, et on lui écrivit, au nom du roi, une lettre sévère, *bien rigoureuse, pour lui faire savoir que le roy estoit très-malcontent qu'il n'eust point fait réparacion, selon qu'il lui en avoit esté escript plusieurs fois, et qu'on estoit délibéré ne souffrir telle chose en ce royaulme* (4). Le gouverneur Baudricourt *devait besogner vertueusement.* Il est probable qu'il ne put saisir les coupables qui étaient sur leur garde; mais le mouvement s'était propagé à la faveur des luttes que les états et le parlement de Bourgogne soutenaient alors contre le roi. »

Nous n'irons pas plus loin dans le récit des troubles qui agitèrent non-seulement la Bourgogne, mais encore la France entière à cette époque, et des faits qui eurent pour résultat définitif le maintien d'Anne de Beaujeu à la régence et la

(1) Charles VIII.

(2) Épithète de parti qui, comme on le voit, ne date pas de 1815.)

(3) *Procès-verbaux du Conseil de régence de Charles VIII,* d'août 1484 à janvier 1485, publié par Bernier, p. 14, 186, 188 et 189.

(4) *Ibid.* Séance du 29 novembre 1484.

restitution de la Franche-Comté à Maximilien. Nous ne chercherons pas non plus à discuter les assertions de la citation que nous venons de faire. Quels qu'aient été les projets réels ou supposés dont le sire de Vergy, Jean de Valengin et leurs alliés poursuivaient alors la réalisation, il en est un qui n'offre aucun doute, c'est, comme ils le disaient hautement, la restitution de la seigneurie de Beaufremont. Cette restitution, à laquelle ils s'intéressaient si vivement, n'était autre chose que la réparation d'un tort fait à leur famille commune, car Guillaume IV sire de Vergy, fils de Jean de Vergy, était le propre frère de Guillemette de Vergy (1) que venait d'épouser Claude d'Arberg, fils aîné et principal héritier de Jean de Valengin.

Après l'affaire du bois de Demigny, le duc de Lorraine commença évidemment à se lasser de la seigneurie de Beaufremont qui lui était réclamée avec une opiniâtreté que rien ne pouvait rebuter. Il en avait hérité de sa mère en 1484. En 1485, il la cédait à un de ses plus fidèles guerriers, Gérard d'Avillers, son conseiller et écuyer d'écurie (2), ce seigneur ne paraît pas néanmoins en avoir joui.

Jean d'Arberg qui se faisait vieux et qui avait dû être fortement contrarié des tracas suscités par l'arrestation des marchands lorrains, ne voulut sans doute plus renouveler lui-même une tentative aussi sérieuse; mais il transmit à son tour ses droits à son fils Claude. Si nous en croyons une note que nous avons sous les yeux (3), ce jeune seigneur les revendiqua aussitôt et ne perdit point de temps en réclamations infructueuses. Voyant qu'on ne l'écoutait pas d'abord, il lève des soldats en Suisse, puis aidé de ses

(1) Voir dans Moréri, l'art. Vergy.

(2) Gérard d'Avillers fut pourvu par René II, en 1487, de la terre et seigneurie de Commercy, en échange de la terre de Châtenoy qu'il avait reçue du même duc, après la victoire de Nancy, en récompense de ses services.

(3) Cette note nous a été fournie par M. Iverneau, de Neufchâteau, mais nous ne saurions dire à quelle source il l'a puisée.

parents et de ses alliés, il entre en Lorraine, près de Châtillon-sur-Saône. On se met en devoir de lui résister, mais il assiége la place, la prend et la livre aux flammes. Si le fait est vrai, on peut dire que l'exécution fut prompte.

En entrant en guerre avec une famille très-puissante que l'empereur d'Allemagne appuyait, le duc de Lorraine risquait de voir de nouveau ses états envahis par des troupes étrangères. Il préféra s'attacher cette famille en traitant avec elle, et Jean d'Arberg put enfin, avant de mourir, voir son fils définitivement établi dans le château de Beaufremont, dont il avait lui-même tant envié la possession.

Le traité ou arrangement, dont nous allons rapporter les stipulations, fut fait entre René II et Jean d'Arberg, assisté de Claude son fils, à la suite d'un arbitrage qui eut lieu dans la ville de Soleure, en Suisse (Solotorn ou Solothurn, en allemand). On verra par les conventions qu'il renferme que c'est à tort qu'on a voulu le qualifier de vente. Si les d'Arberg consentirent à y laisser introduire une évaluation de leurs droits, c'était assurément pour ménager l'amour-propre de leur adversaire; leur préférence pour la possession de la terre qu'ils réclamaient ne saurait être douteuse.

Lors de l'invasion de la Lorraine par Louis XIV, le trésor des chartes de Nancy possédait une copie de ce traité écrite en langue allemande, avec une traduction en français dont voici le contenu :

« A la journée commencée à tenir en la ville de Soleure, le 14 avril 1486, par devant Philippe de Genève, chambellan, et Pierre Loys de Valtan, maistres d'hostel, conseillers et orateurs du Roy de France, et plusieurs orateurs de ladite ville, députés des hautes parties d'Allemagne à ladite journée, comparurent illustres et magnifiques personnes messire Philippe de Linanges et d'Ausbourg, bailli d'Allemagne, pour Allemagne; messire Jehan de Guémanges, chevalier, et Robert Bodinays, orateurs, députés de René, duc de Lorraine, d'une part; et noble magnifique personne Monsgr Jehan, comte d'Arberg, seigneur de Valengin, les orateurs de la ville de Berne, Jean Baptiste de Aylandis, official de Losanne, Jean Loys de Froberg, Pierre de Bury, docteur ès lois, et Guillaume Cublan;

» Sur la question et débat entre ledit duc d'une part et ledit comte d'autre, touchant le chasteau et seigneurie de Boffroymont ; veu les lettres, titres et renseignements, a esté par les dessus dits orateurs royaux et autres dessus dits, appointé, conclu et déterminé par manière et voye amiable, que le duc de Lorraine donnera et paiera audit comte d'Arberg, et à Claude, son fils, pour toutes demandes, droits et actions, qu'ils ont et peuvent avoir en ladite terre et quelque lieu que ce soit, et pour les fruits et revenus du temps passé, la somme de 15000 florins d'or du Rhin, ou la valeur de 4 escus pour 5 florins, ou 3 ducats pour 4 florins, ou XI florins d'Utrecht pour 10 florins du Rhin, scavoir deux mois du jour que le duc recevra lettres desdits seigneurs alliez, portant certificat que le père et le fils de Valengin auront recouvré leurs obligations de foy, du Roy des Romains, et qu'ils auront ratifié : ledit duc sera tenu payer en la ville de Soleure, 5000 florins du Rhin, en recevant lettres et transport et quittance des droits desdits de Valengin sur ladite terre, et les titres et renseignements qu'ils peuvent avoir de ladite terre. Et quatre mois après, ledit duc sera tenu de faire le second payement en ladite ville de Soleure, de pareille somme de 5000 florins ; et les quatre mois suivants, en ladite ville le restant. Et, au cas que le duc de Lorraine ne veuille payer la susdite somme de XV mille florins, il sera tenu de bailler et délivrer audit comte d'Arberg ledit chasteau, terre et seigneurie de Beffroymont, sauf audit seigneur duc les droits féodaux de seigneurie et de souveraineté, et le douaire de dame Catherine, jadis femme de feu Pierre de Beffroymont, que le feu comte de Vaudemont, père du duc, avait achepté ; et les 500 salus d'or qu'il avait pareillement acquis sur ladite terre, au choix et option du duc, un mois après la ratification faite du présent traicté par lesdits de Valengin, et, recouvrement de leurs obligations de foy ; et d'autant que lesdits de Valengin ont déclaré ne pouvoir accepter ledit traicté, attendu qu'ils avoient donné leurs lettres et cartels de foy, scellés de leur sceau, à Maximilien, roy des Romains, de ne faire aucun appointement sur cette matière, sans son consentement, il est convenu que, dans la fête de la Magdeleine prochaine, lesdits de Valengin retireront et recouvreront leurs scellés dudit roy des Romains, ou du moins lettres sufisantes de son consentement, lesquelles reçues, et qu'ils auront ratifié le présent traité en la ville

de Soleure, le duc sera tenu de délivrer auxdits de Valengin, dans les deux mois qu'il luy apparoitra de ladite ratification, ou ladite terre et seigneurie de Beffroymont, ou le premier paiement de ladite somme à son choix. Et si, dans ledit de la Magdeleine, lesdits de Valengin n'avaient recouvré leurs lettres de foy, ou le consentement dudit roy des Romains, chaque partie demeurera en son droict, comme il étoit avant le présent traité. — Est encore appointé qu'après que lesdits de Valengin auront recouvré leurs lettres, et confirmé le traité, que le duc de Lorraine ne pourra leur rien demander pour quels dommages qui aient été faicts ès duchés de Lorraine et de Bar, ni eux pareillement au duc, ni pour les levés et perception des fonds, revenus et émoluments desdites terres; et pendant le temps porté par les ratifications, ne sera fait de part ni d'autre, aucune entreprise ou voye de fait, injures, guerre ou hostilité, mais demeureront en paix et seureté l'un de l'autre.

» Est pareillement appointé que le duc de Lorraine aura deux mois pour ratifier et confirmer le présent traité. — Obtiendront aussi les orateurs et députez du roy de France, dans quatre semaines prochaines, que tous aidans et confortans lesdits de Valengin, demeureront en suspens, pendant ledit temps, afin que les sujets, de part et d'autre, puissent seurement aller et négotier, sur lequel article, le roy fait ou fera savoir sa volonté à ceux de Berne.

» Fait et arrêté à Soleure, le 23 Avril 1486 (1). »

(La copie en français n'est pas signée. Celle en allemand, ainsi qu'une autre en latin, est signée par Jehan-Von-Stalle.)

Le duc René II ne pensa peut-être jamais à exécuter ce traité en payant la somme de 15,000 florins. Cédant aux pressantes sollicitations du roi des Romains, dont l'amitié n'était pas à dédaigner, et aussi à *l'humble supplication* de Claude d'Arberg, il mit ce légitime successeur de la branche aînée des Beaufremont en possession de l'héritage que de

(1) *Manuscrits de la Bibliothèque impériale*, par Dufourny, t. 1, p. 1006.

nobles aïeux avaient illustré. Le 13 du mois de mars 1486 (1), Claude d'Arberg prêtait serment de foi et hommage au prince lorrain. Nous donnons ci-dessous le texte de l'acte rédigé à ce sujet :

Claude d'Arberg, seigneur de Valengin, prête serment de foi et hommage au duc de Bar, pour l'investiture de la seigneurie de Beffroymont qu'il a reçue de lui.

» Je Claude d'Arberg seigneur de Valengin le jeune, fais savoir à tous comme à la journée tenue au lieu de Soleure, le seizième jour du mois d'apvril darièncment passé, pour les questions et différens estans de pieça entre feue la royne Yolande, duchesse de Bar, et très-hault et puissant prince et mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc René, duc de Lorraine, de Bar et de Calabre, etc., son fils, d'une part; et Monseigneur mon père le comte Jehan d'Arberg, seigneur de Valengin, et moy d'autre part, pour et à l'occasion de la place, terre et seigneurie de Beffroymont. Ait, par le moïen des gens et conseillers du roy envoïés à ladite journée, et plusieurs notables personnaiges y députés par messieurs des ligues de la haute Allemaigne, esté appoincté, prononcé et déclaré par voye d'appoinctement amiable que pour le droict et action que mondit seigneur et père et moy prétendions en ladite place, terre et seigneurie de Beffroymont, mondit seigneur le duc nous payeroit la somme de quinze mil florins d'or à certains payemens et termes déclarés es lettres sur ce faictes, et s'y son plaisir estoit et mieux aimoit nous bailler la possession desdis places, terre et seigneurie de Beffroymont avecques ses appartenances telles et ainsi que les avoit tenues et possédées feu monsieur mon oncle, messire Pierre de Ruppes, seigneur dudit Beffroymont, faire le pourroit en saulvant le droict féodal, hommaige, ouverture, ressort et autres droicts de seigneurie souveraine, ainsy qu'il est accoustumé faire pour ledit chasteau, ville et seigneurie de Beffroymont envers messieurs les ducs de Bar à cause du bailliage de Sainct-Michiel.

(1) L'année ne commençant qu'à Pâques, on n'était pas encore en 1487.

Aussy saulf pour mondit seigneur le duc, le droict de douaire que feu hault et puissant prince monsieur Ferry de Lorraine, comte de Vauldémont, père de mondit seigneur achepta piéça de Dame Catherine de Sainct-Loup. Et semblablement les cinquante salus de rente acheptée par feue ladite Dame royne, mère de mondit seigneur, à feu mon cousin de Soye, rachept de cinq cens salus, comme toutes ces choses et autres sont plus à plein desclairées et spécifiées es lettres sur ce faictes. Et comme il a pleu à mondit seigneur le Duc, en faveur de très-excellent prince et seigneur Monseigneur Maximilien, roy des Romains, etc., mon très-redoubté seigneur, aussy à mon humble supplication, présentement consentir que ladite possession me soit baillée et me recepvoir à hommaige de ladicte place, terre et seigneurie de Beffroymont, soubs les saulvations dessus dis et plus à plain desclarré esdis lettres d'appoinctement sur ce faictes. Assavoir est que je cognoissant la bonne et grande libéralité de mondit très redoubté seigneur monseigneur le Duc, je tant pour et au nom de mondit seigneur et père le compte Jehan d'Arberg, et par vertu des lettres de procuration que j'ay délivrées à mon dit seigneur le Duc, comme pour moy, ai faict à mondit seigneur le Duc, *foi et hommage de ladite terre et ses appartenances*, tant pour et au nom de mondit père comte Jehan d'Arberg, recongnoissant ce debvoir, et serment de fidélité et obéissance que luy estions tenus faire à cause de ladite place et ville de Baffroymont, mouvant en fied de sondit Duchié de Bar et bailliage de Sainct-Mihiel. Promettant pour en nom de mon dit seigneur et père, duquel me fais fort et de moy aussy, pour tous nos hoirs, successeurs et ayant cause, de faire à mondit seigneur le Duc et à ses hoirs ducs de Bar, tous les fruicts et devoirs de droict féodal, ouverture, ressort et autres, ainsy qu'il est accoustumé faire à messieurs les ducs de Bar comme le fied le requiert, et avec ce de fournir entièrement à tout le contenu esdits lettres d'appoinctement faictes audit Soleure, sans y contrevenir à nul journais, en manière que soit ou puisse estre, et de ne faire quelque querelle, poursuicte et action à mondit seigneur le Duc, ses hommes et subjects, aydans, serviteurs et complices, par justice ne autrement, tant pour les choses entrevenues à l'occasion desdites guerres et

hostilités, comme des levées et receptes par luy et ses gens faictes de tout le temps passé, en icelle terre et seigneurie, le tout sans malengin.

» En tesmoing de ce j'ay à ces dits présents, signées de ma main, faict appendre, par ma prière, le seal de mon très-chier nepveu Etienne de Thiellières seigneur de Mont-Joye (1), en absence et par deffault du mien, ce que je Estienne de Thiellières cy nommé congnoit avoir faict à la requeste de mondit seigneur et oncle, le treixième jour de mars mil quatre cens quatre vingtz et six. Ainsi signé Claude d'Arberg, et scellés d'un seel de cire verde pendant à double queue de parchemin (2). »

Nous ignorons l'époque de la mort de Jean d'Arberg comte de Valengin; d'après les généalogistes bourguignons, il avait épousé Louise de Neufchâtel, dont il eut deux fils. Claude l'aîné fut comte d'Arberg, sire de Valengin et baron de Beaufremont. Guillaume d'Arberg, frère puîné de Claude, est qualifié de baron de Valengin; ses descendants formèrent une branche cadette connue sous le nom de comtes d'Arberg-Vallangin, illustre par ses alliances et ses dignités, et célèbre dans les fastes de l'Allemagne, de la Flandre et du duché de Limbourg. Cette branche subsistait encore vers la fin du siècle dernier (3); nous ne saurions dire si elle n'est point éteinte aujourd'hui.

Claude d'Arberg, comte d'Arberg et de Valengin, baron de Beaufremont.

(De 1486 à 1517.)

Après être restée pendant dix-huit ans veuve de ses seigneurs, la baronnie de Beaufremont les revoyait enfin; son antique

(1) Il existait autrefois à Certilleux une seigneurie dite de Mont-Joye; nous pensons que c'est celle dont il est ici question. Thiellières ne serait autre que Tilleux. Ces deux villages avoisinent Beaufremont; ils n'en sont éloignés que d'environ six kilomètres.

(2) *Archives de Lorraine*. Cartulaire. *Trognon, Sampigny et Beaufremont*.

(3) *Voyage en Suisse* publié en 1786 par le baron de Zur-lauben, art. Vallangin.

château pouvait abaisser ses ponts-levis et ouvrir ses portes pour les recevoir. Sans doute, ce n'était plus ni ses Liébaud ni ses Pierre, ni ses Gauthier ni ses Huard, mais c'était encore leur descendant, le petit-fils de Jeanne, fille aînée de son généreux Philibert, jeune et beau chevalier, dans les veines duquel le sang des bons barons de Beaufremont s'alliait au sang de nobles comtes, issus d'un pays où les hommes naissent « la liberté dans le cœur, le bon sens dans la tête et la loyauté dans la bouche. »

Ce dut être une bien belle fête pour nos ancêtres que le jour où ils eurent le bonheur de recevoir Claude d'Arberg et sa famille. Autant le joug des intendants des princes lorrains leur avait dû être à charge dans un temps où les exigences étaient dures, autant ils se réjouirent de se revoir en paix, replacés sous la domination directe et paternelle de leurs véritables seigneurs. Si tels étaient leurs sentiments, ils ne furent point trompés dans leur attente.

A peine devenu possesseur de l'héritage de ses ancêtres maternels, Claude d'Arberg prit une place distinguée parmi les gentilshommes de l'ancienne chevalerie des duchés de Lorraine et de Bar. Le duc René II sut apprécier ses qualités, et nous le verrons successivement le convier aux fêtes de la cour ducale, l'appeler dans ses conseils, et enfin le nommer sénéchal de Lorraine.

La première occasion où nous voyons figurer Claude d'Arberg sire de Valengin et son épouse Guillemette de Vergy, fut le baptême du duc Antoine, fils aîné de René II et de Philippe de Gueldres. Cette belle solennité dont Edmond du Boulay nous a laissé la description, eut lieu à Bar-le-Duc, le mardi 16 juin 1489. Empruntons quelques détails à cette description.

La cérémonie du baptême fut précédée d'un repas somptueux donné par le duc aux princes de sa famille et à la noblesse de ses états, dans la grande salle du château, tendue des plus riches tapisseries de la couronne.

« Après le festin et le bal qui suivit, tous les princes, les princesses, les plus grands seigneurs et les dames se rendirent

dans la chambre magnifiquement parée où était le jeune Prince..... L'évêque de Metz leva l'enfant, et on commença à marcher en ordre vers l'église de S[t] Maxe où le baptême devait se faire. En tête du cortége était la musique, puis venaient les huissiers de la chambre, les gentilshommes, les poursuivants, les hérauts d'armes, les sénéchaux de Lorraine et de Bar, ensuite les chambellans, ayant tous un cierge blanc à la main.

» Après marchait le comte de Sarbruch portant le cierge du baptême, puis le comte de Linanges, portant la salière, ensuite le comte de Chalant, portant le crémeau enrichi de pierres précieuses et d'une croix par-dessus. Ce crémeau était posé sur un carreau de drap d'or enrichi de perles. Suivait M. *de Valengien* portant l'aiguière, puis le comte Henri de Blâmont portant le bassin. Jean comte de Salm, grand maréchal de Lorraine et de Bar, portait l'oreiller et la serviette.

» Le parrain qui était Henri de Lorraine, évêque de Metz, portait le jeune Prince, ayant à sa droite madame Yolande de Lorraine, et à sa gauche madame de Saverden, marraine. A côté et derrière ces dames étaient Frédéric de Blâmont et Henri de Salm, portant chacun un coin du drap d'or où était le Prince, et servant de chevaliers d'honneur. Après eux marchaient madame Marguerite de Lorraine et les comtesses de Blâmont, de Salm, de Valengien et de Challant (1), suivies de toutes les dames de la cour.. . . . .

» Sur un théâtre dressé au milieu de l'église richement parée et éclairée, on avait disposé les fonds d'argent doré enrichis de pierreries, dans lesquels fut baptisé le jeune Prince. Après la cérémonie le héraut d'armes cria : *Vive très-haut et très-illustre Prince Antoine I*[er]*, fils de Lorraine, Duc de Calabre*. Après quoi on s'en retourna dans le même ordre qu'on était venu (2).... »

(1) Au banquet le comte de Chalant fit l'office d'écuyer tranchant.

(2) *Histoire de la ville de Nancy*, par Lionnois, page 87, et manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 180.

Ces quelques détails qui indiquent avec quelle magnificence les ducs de Lorraine célébraient leurs fêtes de famille, montrent aussi de quelle considération M. de Valengin et son épouse jouirent tout d'abord à la cour de ces ducs.

Le 26 janvier 1496, Claude d'Arberg, qualifié seigneur de Beaufremont, assistait au mariage de sa belle-sœur, Claudine de Vergy, avec Fernand de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, de Fontenoy et d'Amance, etc. (1).

Sur la fin de 1499, il était à la cour de Lorraine, car d'après Lionnois (2), « Marché fut fait les 19 et 21 décembre 1499, en présence de René II duc de Lorraine, du bâtard de Calabre, du seigneur de Valengin sénéchal de Lorraine, etc., à Jean Wauthier et Jacob son frère, maçons, pour faire un pont de pierre, sur la rivière de Meurthe, à l'endroit de Malzéville, promettant lesdits maçons d'accomplir ledit pont pour la S[t]-Remy suivante et s'y obligeant en donnant sûreté. » On sait qu'à cette époque, René II s'occupait beaucoup de l'embellissement de sa capitale : outre l'établissement du pont de

(1) Lettres de mariage accordé entre noble et puissant seigneur, M[re] Fernand de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, de Fontenoy et d'Amance, d'une part, et noble et puissante damoiselle Claude de Vergey, seur de messire Guillaume, seigneur de Vergey, de Champlite, Fonvans et d'Autrey, aussi chevalier, et fille de feuz noble et puissant seigneur et dame M[re] Jehan de Vergey, seigneur de Champvans, et dame Paule de Miolans, sa femme, d'autre part : etc . . .

Fait à Champlite, le samedy 21 janvier 1496.

Présents nobles et puissants seigneurs :

Messires Jean de Neufchastel, seigneur de S. Aubin; Pierre de Beffromont, seigneur de Soye; Charles de Beffromont, seigneur de Sombernon; Claude de la Paluz, seigneur de Varambon; Claude, comte *de Arberg*, seigneur de Valengin et de Beffromont; Charles de Neufchastel, seigneur de Chemilley; Jehan, seigneur de Ruppes, tous chevaliers; François de Ray, seigneur de Seneul; François de Ray, seigneur de Beljou; Simon de Champagne, seigneur de Vellefaux; Jean Friaud, seigneur de Vaux, et autres. (*Histoire de Vergy*, par A. Duchesne, L. VI. p. 330. Aux preuves.)

(2) *Histoire de Nancy*, page 379.

Malzéville qui a plus de 150 mètres de longueur, il faisait construire une partie du palais ducal, édifier l'église des Cordeliers, la fontaine de la place St-Epvre, etc. (1).

Claude d'Arberg et Guillemette de Vergy n'eurent qu'une fille, Louise, comtesse d'Arberg et de Valengin, dame de Beaufremont. En 1502, ils la mariaient à Philibert, comte de Chalant, issu de l'une des familles les plus distinguées du Piémont. Nous verrons plus tard cette noble dame et ce puissant seigneur hériter de la baronnie de Beaufremont, puis la transmettre à leurs descendants.

Possesseur d'une belle seigneurie en Lorraine, jouissant dans cette patrie adoptive de la faveur d'un souverain digne de l'affection de ses sujets, Claude d'Arberg, qui possédait les plus belles qualités du cœur, n'oublia jamais le pays de ses pères. En 1488, il promettait de reprendre de Rodolphe de Hochberg les fiefs (2) cédés autrefois aux comtes de Valengin par les prédécesseurs de ce comte de Neufchâtel. Cependant, il eut le déplaisir de voir, en 1499, Philippe de Hochberg, fils de Rodolphe, « se saisir de la seigneurie de Vallengin, parce qu'on ne lui avait pas rendu hommage. » (3). Cette saisie, si elle eut réellement lieu, ne paraît avoir eu aucune conséquence fâcheuse pour le seigneur de Valengin, car nous allons le retrouver en 1505, s'y comporter comme s'il n'y avait éprouvé aucune contrariété, et comme s'il avait la certitude de n'en avoir jamais à redouter.

Quelque temps avant l'époque que nous venons de rappeler, le comte d'Arberg fit (nous ne saurions dire à quel sujet) un voyage à Rome. Il suivit la route de terre jusqu'à Gênes, mais arrivé dans cette ville, il s'y embarqua, sans doute afin d'arriver avec plus de promptitude. Pendant la traversée, une violente tempête mit le vaisseau en grand danger de périr.

(1) Voir Digot, *Histoire de Lorraine*, t. 3, p. 395 et suivantes.

(2) Ces fiefs étaient les villages de Coffrane, Fenin, Velard et Savanier. (Voyage en Suisse par Zur-lauben. Art. Vallangin.)

(3) Moréri, Art. Vallangin.

Le pilote et les matelots paraissaient même avoir perdu tout espoir, lorsque le pieux comte implora le secours de la sainte Vierge, et fit vœu que s'il sortait de ce péril et rentrait jamais dans son pays, il ferait ériger une église sous le patronage de la mère de Dieu (1). Bientôt le ciel sembla avoir entendu la prière du noble chevalier, la tempête s'apaisa, et le vaisseau continuant à voguer, put enfin arriver au port. En mémoire de cet événement, Claude d'Arberg, de retour à Valengin, y fit construire, sur une voûte qui couvre la Sauge à son embouchure, la belle église gothique de Notre-Dame qu'il dédia *à la sainte Vierge libératrice des eaux* (2). « Le Pape érigea cette même église en un chapitre composé d'un prévôt et de six chanoines que le même comte renta » (3).

Le fait que nous venons de rapporter paraît confirmer plusieurs conjectures que nous allons formuler.

En sortant de Gendreville, à droite du chemin qui conduit de ce village à Médonville, on remarque une petite chapelle presque en ruines, dont la porte en ogive annonce cependant une respectable antiquité. Ce modeste oratoire est voué à Notre-Dame de Bonsecours. Parmi les statues qu'il abrite,

(1) Ce vœu nous rappelle une belle pièce de poésie de M. Aug. Demesmay, publiée en 1837, par l'académie de Dijon : nous y lisons les deux stances qui suivent, à l'occasion d'un vœu à la sainte Vierge, par François de la Palud, seigneur de Varembon, fait prisonnier en Chypre, vers le milieu du XV[e] siècle, par les Sarrasins, sujets du Soudan d'Egypte.

« O madame Marie,
Sainte mère de Dieu,
Si revois ma patrie,
Ici vous fais un vœu.
Il est une vallée,
Sombre, inculte, isolée,
Tout près de mon manoir,
Là, je veux dans mon zèle,
Bâtir une chapelle,
Resplendissante à voir.

» Aux pieds de votre image,
Là, j'irai chaque jour,
Vous offrir mon hommage,
Mon culte et mon amour :
Toujours dès mon enfance,
En vous j'eus confiance,
J'adorai votre loi,
Vierge pleine de grâce,
Grand péril me menace,
Ayez pitié de moi! »

(2) *Tableau de la Suisse*, par le baron de Zur-lauben, art. Vallangin, texte et note.

(3) Idem.

presque toutes du XVIe siècle, on distingue bien vite celle de la Vierge dont la chapelle porte le nom : elle est posée sur un petit autel chargé de bouquets entretenus par la piété traditionnelle de quelques personnes du lieu.

Cette Vierge, avec ses attributs et les personnages qui l'accompagnent, semble être une imitation de celle que possède l'église de Bonsecours de Nancy, et dont nous donnons la description d'après M. Henri Lepage : « La Vierge, les pieds posés sur le globe du ciel parsemé d'étoiles, étend son manteau sur vingt personnages agenouillés et élevant vers elle des mains suppliantes. On distingue à sa gauche, des rois, des reines et des princes; à sa droite, des moines, des évêques et un pape. Le groupe, taillé dans une seule pierre, est d'une exécution remarquable. »

Dans la petite chapelle de Gendrevillé, la Vierge, sous son manteau déployé et soutenu par ses deux mains, étend sa protection, à droite, sur un pape, un évêque, un diacre et un moine; à gauche, sur un roi dont la couronne est ornée de fleurs de lys terminées en pointes, et sur trois gentilshommes ou chevaliers.

Les autres statues sont : à droite de l'autel, la vierge assise, tenant sur ses genoux le petit Jésus, et ayant à ses pieds saint Jean-Baptiste enfant qui, debout, semble se jouer avec le divin Sauveur; à gauche de l'autel est sainte Anne, instruisant la sainte Vierge sa fille.

Sur un cul-de-lampe, en entrant, se voit l'ange de l'Annonciation, debout, les ailes déployées, présentant de son bras gauche une banderolle sur laquelle on lit, en beaux caractères gothiques : Ave Maria. En face, à droite, tes une sainte Catherine en bon style.

Ces deux dernières statues sont d'une exécution qui révèle le beau fleuri gothique. Il est à regretter que d'indignes couches de badigeon, dont à diverses reprises on les a revêtues, cachent aux regards les intéressants détails de la sculpture (1).

(1) Notes dues à la plume intelligente de M. Mourot, curé de Beaufremont.

Nous pensons que cette chapelle de Notre-Dame de Bonsecours doit son existence à Claude d'Arberg, qui l'aurait fait ériger dans sa baronnie de Beaufremont à la suite du vœu que nous avons rappelé, témoignant par là qu'il voulait laisser, dans chacune de ses possessions, un souvenir de la protection miraculeuse qu'il avait reçue de la mère de Dieu, *secours des chrétiens* dans toutes les circonstances où ils ont recours à elle.

Ne pourrait-on pas aussi rapporter à la piété du même seigneur et à celle de son épouse, l'érection des deux belles croix que l'on voit encore, l'une devant l'église de Gendreville, où elle a été transportée du milieu du village, où elle était d'abord, et l'autre à Beaufremont, sur la gauche du chemin qui va de l'église au château et au village. Les ornements qui décorent les fûts de ces deux croix sont sculptés en ogives très-ouvertes et fouillées, de manière à former de petits clochetons gothiques, abritant des personnages qui ne sont autres que les douze apôtres avec leurs attributs. Ces croix dont la première porte un croisillon moderne (1), et la seconde le croisillon primitif, entouré d'une couronne sculptée, et surmonté de l'archange saint Michel terrassant le dragon, accusent une exécution qui date évidemment de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. Le comte d'Arberg les aurait fait ériger en mémoire de sa prise de possession de la baronnie de Beaufremont, ou en reconnaissance de tout autre événement heureux pour sa famille.

Après un examen sérieux, on ne peut attribuer le travail délicat de la croix de Beaufremont, de celle de Gendreville et du groupe de la chapelle de Bonsecours, qu'à un sculpteur

(1) Ce croisillon, travaillé avec goût, fut exécuté il y a environ trente ans, par un simple ouvrier du lieu, le nommé F. Philbert. Sur cette croix de Gendreville, au-dessous du groupe des apôtres, on remarque un écusson fruste où se distinguent encore facilement, à droite, les vairs des armoiries de Beaufremont, mais il est difficile de reconnaître si la partie gauche est d'Arberg.

d'un vrai mérite tel que Mansuy Gauvain, l'auteur de la porterie du palais ducal de Nancy, et aussi de la Notre-Dame de Bonsecours de la même ville (1).

Claude d'Arberg, bien connu pour sa piété, ne l'était pas moins pour sa loyauté; c'est sûrement cette dernière qualité qui le fit choisir pour témoin par René II, puis par le duc Antoine, dans les circonstances qui suivent :

Le 25 mai 1506, le duc René, comme s'il avait prévu sa fin prochaine (2), fit son testament par lequel il établissait, entre autres choses, que ses successeurs aux duchés de Lorraine et de Bar seraient les aînés mâles de sa famille, et leurs descendants graduellement, à l'exclusion des femmes qui ne pourraient être appelées qu'au défaut des mâles, tant des lignes directes que collatérales. Ce testament fut fait et passé au château de Louppy, « en présence de révérend père en Dieu maître Hugues des Hazards, élu évêque de Toul, Claude de *Herberg* (*sic*), S[r] de Valengin et de Besfroimont, Hardy Tillon, maître d'hôtel.... Messire Vaultrain Lud, chanoine de S[t]-Diez.... Joannes Lud secrétaire, témoins appelés et requis » (3).

Le 6 avril 1510, il y eut un appointement entre le duc Antoine successeur de René II et Liébaud d'Anglure, touchant la vouerie d'Épinal. Par cet acte, les parties chargeaient messire Claude d'Alberg (*sic*) chevalier, seigneur de Valengin, et messire Thierry de Lenoncourt, pareillement chevalier, bailly de Vich.... (4) de dire amiablement et par droit ce qu'ils

(1) Gauvain fut évidemment connu dans nos villages et aux environs. Il y aurait même eu des critiques envieux ou jaloux qui, méconnaissant son talent, qualifièrent ironiquement de *Gauvegnaige* quelques-unes de ses œuvres. Ce mot est entré dans le patois de Beaufremont, et aujourd'hui encore, on y appelle *Gauvegnaige* tout travail mal fait, principalement celui des maçons inintelligents.

(2) René II mourut le 3 novembre 1508.

(3) *Origine et nature du duché de Lorraine*, par Boursier, p. 109, et D. Calmet, t. 3. p. CCCLIX, aux preuves.

(4) Nous pensons qu'on doit lire, *bailly de Saint-Michiel*.

estimaient juste à l'égard du différend existant entre elles pour la possession de ladite vouerie (1).

Il paraît que vers ce temps, Claude d'Arberg eut le déplaisir de se voir troublé dans sa seigneurie de Valengin par Louis d'Orléans, devenu comte de Neufchâtel, mais les douze cantons s'emparèrent du fief de Valengin en 1412, sur ce prince; nous ignorons s'ils le rendirent ensuite au seigneur de Beaufremont. Cependant, si nous en croyons le généalogiste Dunod, Claude d'Arberg étant mort en 1517, fut enterré dans la ville de ses pères, et on vit pendant longtemps à Valengin, probablement dans l'église qu'il avait fait bâtir, l'épitaphe de ce chevalier, qualifié comte d'Arberg, seigneur de Valengin et de Bauffremont (2).

René II était mort le 3 novembre 1508; comme nous l'avons déjà dit, ce duc de Lorraine posséda à un haut degré une qualité aussi rare que belle : la reconnaissance. S'il fut justement sévère pour les lorrains qui avaient abandonné sa cause au temps de ses malheurs, il n'oublia aucun de ceux qui lui restèrent dévoués. Le prince qui éleva à la dignité de gentilshommes les pauvres paysans de Laveline, dota aussi de pensions et de titres nobiliaires d'autres roturiers d'une naissance non moins obscure. Ce fut évidemment pour récompenser quelques services importants, et peut-être à la recommandation du comte d'Arberg, qu'il donna des lettres de noblesse à deux membres de la famille Gourdot de Landaville. Nous lisons en effet dans un nobiliaire manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, le passage suivant :

« Gourdot (Jean) de Landaville, fut annobli par le duc » René II, le 14 janvier 1498. Porte de sinople à 3 besants » d'or 2 et 1, l'écu bordé de même, chargé de 10 tourteaux » de sinople 3. 2. 2. 2. et 1.

» Gourdot (Mengin), natif de Landaville, fut aussi annobli » par le duc René II le 19 janvier 1507. Porte de sinople à

(1) Extrait d'un manuscrit sur Épinal, à la bibliothèque de cette ville.

(2) Généalogie de la maison de Bauffremont.

» un croissant montant d'argent au point d'honneur, accom-
» pagné de 3 besants d'or, l'écu bordé de même, et chargé de
» 10 besants de sinople 3. 2. 2. 2. et 1. »

Comtes de Chalant.

(XVIe Siècle.)

Les comtes de Chalant étaient originaires du Piémont; leurs possessions héréditaires y occupent une grande partie de la vallée d'Aost, où se trouvent le bourg de Chalant qui a conservé leur nom, et les petites villes de Fenis, Châtillon, Montjouet et Aimaville, dont ils étaient seigneurs.

Nous n'avons retrouvé nulle part la généalogie de ces comtes, mais l'histoire de la maison royale de Savoie a conservé, à chaque page, le souvenir de leur dévouement et des hauts emplois dont ils furent jugés dignes par les souverains de leur pays.

Vers le milieu du XIIIe siècle, Godefroy de Chalant, vicomte d'Aost, gouverneur de Gênes et sénateur de Rome, épousait Béatrix, fille du comte de Genève (1). Ils eurent pour fils Iblet de Chalant, dit le Grand, qui porta comme son père, le titre de vicomte d'Aost (2). Le chevalier Jean de Chalant, fils d'Iblet, commandait et combattait en 1320, avec le comte Edouard de Savoie, dans une guerre contre le comte de Genève (3).

Sous Amé VI, dit le *comte Vert*, Amé ou Aymon de Chalant, seigneur de Fenis et d'Aimaville, chevalier de l'ordre du collier de Savoie (4), fut général d'armée et gouverneur du jeune Amé VII. Nous retrouvons aussi sous le même prince, messire Iblet de Chalant, seigneur de Châtillon, de Montjouet

(1) Paradin. *Chronique de Savoie*, p. 155 et 213.
(2) Idem, p. 166.
(3) Idem, p. 209.
(4) Cet ordre fut plus tard celui de *l'Annonciade*.

et de Chalant, chevalier de l'ordre du collier, gouverneur du château de Nice et du Piémont, puis Jacques de Chalant, tué au siége de Carignan, l'un des plus aimés et des plus loyaux serviteurs d'Amé VI (1).

Sur la fin du XVe siècle, Boniface de Chalant, seigneur de Fenis et de Varey, chevalier de l'ordre du collier, guerrier distingué, conseiller et négociateur du comte Amé VIII, fut élevé à la dignité de maréchal de Savoie (2) et de gouverneur du Piémont. A la même époque, Guillaume de Chalant qui rendit de très-grands services à Amé VIII, succédait comme évêque de Lausanne au cardinal Antoine de Chalant. Ces deux prélats furent successivement chanceliers de Savoie (3).

Amé de Chalant, seigneur de Varey, accompagnait à Lyon, en 1414, l'empereur Sigismond, comme ambassadeur du comte de Savoie. Il prit part aussi, en la même qualité, aux négociations qui précédèrent le fameux traité d'Arras, entre le roi de France Louis VII et le duc de Bourgogne. En 1455, il était présent, comme conseiller du duc de Savoie, au traité de Fleurs entre ce prince et le roi Louis XII.

François de Chalant, seigneur de Châtillon, chevalier de l'ordre du collier, en 1440, paraît avoir porté le premier le titre de comte de Chalant.

Jacques de Chalant, comte de Chalant, seigneur d'Aimaville, de Châtillon, de Varey, etc., chevalier de l'ordre du collier dès 1440, chambellan du duc Louis de Savoie et gouverneur de Verceil, fut présent, en 1451, au contrat de mariage de Charlotte de Savoie avec le dauphin depuis Louis XI. Ce seigneur, qui possédait des terres au comté de Bourgogne, est celui que nous avons vu en 1444, l'un des gardes du pas d'armes de l'arbre de Charlemagne; il y montait un dextrier

(1) Paradin, p. 238.

(2) La place de maréchal de Savoie venait d'être créée, Boniface de Chalant en fut le 1er titulaire de 1397 à 1410.

(3) Guillaume de Chalant consacra en 1411, l'église du célèbre prieuré de Ripaille.

« couvert d'un drap de soye bleue brodé et floreté de fleurs moult gentement » et y joûta contre « un escuyer nommé Jacques de Montagu. » (1).

Jacques de Chalant fut très-probablement père de Louis, comte de Chalant, seigneur de saint Marcel, créé chevalier de l'ordre du collier en 1465 (2).

Nommons encore, au même temps, Guillaume de Chalant, seigneur de Chastel, puis Boniface de Chalant, seigneur de Varey et de Retourtour, conseiller ordinaire d'Amé IX, ambassadeur du comte de Bresse pour son mariage avec Marguerite de Bourbon en 1471, et grand maître d'hôtel de Savoie sous la régence d'Yolande de France, en 1477.

Les alliances de la maison de Chalant répondirent nécessairement à sa haute position, de sorte qu'après les citations qui précèdent, nous pouvons dire que notre baronnie reçut une nouvelle illustration, lorsqu'elle put voir les armoiries des comtes de Chalant, mariées à celles de ses illustres seigneurs, resplendir sur le donjon élevé de l'antique château de Beaufremont. Les comtes de Chalant portaient : d'argent coupé au chef de gueulles, à une bande de sable brochant sur le tout.

Philibert de Chalant, comte de Chalant, et Louise d'Arberg, comtesse d'Arberg et de Valengin, baronne de Beaufremont.

(XVI[e] Siècle.)

Il paraît certain que les aînés de la famille de Chalant eurent seuls le titre de comtes de Chalant. Dans cette hypothèse, les aïeux de Philibert de Chalant seraient François et Jacques, et son père Louis, qui portèrent successivement

(1) Mémoires d'Olivier de Lamarche.

(2) La plupart des détails qui précèdent sur les seigneurs de Chalant, ont été puisés dans l'*Histoire généalogique de la maison royale de Savoie*, publiée par Samuel Guichenon.

ce titre; ils furent aussi successivement créés chevaliers de l'ordre du Collier de Savoie, et Philibert recevait lui-même les insignes de cet ordre de la main du duc Charles, en 1482. Dans la liste des chevaliers, il est qualifié de comte de Chalant, baron d'Aimaville, et désigné comme gouverneur et lieutenant-général au duché d'Aoust (Aost). Si Philibert de Chalant remplissait alors ces importantes fonctions, il fallait qu'il eût déjà un certain âge, et qu'il eût donné des preuves d'une capacité et d'un dévouement réels.

Nous ignorons complétement le rôle de ce seigneur sous les différents gouvernements qui se succédèrent en Savoie, sur la fin du XVe siècle. Nous croyons cependant que ce fut lui qui assista (peut-être comme ambassadeur du duc Philippe II) au baptême d'Antoine, fils du duc de Lorraine, René II; mais alors il aurait été marié, car l'historien lorrain que nous avons cité, désigne aussi comme présente à cette fête de famille, la dame de Chalant. Il faut donc admettre l'inexactitude de la date de 1502, que nous avons donnée d'après plusieurs auteurs, pour son mariage avec Louise d'Arberg, ou bien supposer qu'il n'aurait épousé qu'en secondes noces l'unique héritière du seigneur de Beaufremont.

Comme nous n'avons aucune raison pour adopter l'une de ces conjectures plutôt que l'autre, nous dirons seulement que l'alliance de Philibert de Chalant avec la fille de Claude d'Arberg fut un véritable sujet de joie pour ce dernier, car elle lui donna bientôt un petit-fils, Réné de Chalant (1), en qui il se sentit revivre, et dont il eut la satisfaction de voir se développer les belles qualités.

Il est très-probable que Philibert de Chalant et son épouse habitèrent, au moins pendant quelque temps, le château de Beaufremont. Si ce seigneur survécut à son beau-père, ce que nous ignorons, il fut témoin des premiers succès du jeune René à la cour de Savoie, et put prévoir qu'il ferait un jour honneur à sa famille.

(1) Le duc de Lorraine fut peut-être le parrain de cet enfant.

René de Chalant, comte de Chalant et de Valengin, baron de Beaufremont.

(XVIe Siècle.)

René de Chalant était à peine arrivé à l'adolescence, lorsqu'il fut admis au nombre des gentilshommes de la maison du duc de Savoie, Charles III dit le Bon, qui, désirant se l'attacher, lui accorda tout d'abord, sans doute en considération de sa naissance et de son éducation distinguées, des faveurs qui ne se donnent ordinairement qu'au mérite bien reconnu.

En 1518, ce duc fit de nouveaux statuts de l'ordre du Collier, il prescrivit qu'à l'avenir, il serait appelé l'ordre de l'*Annonciade*, et qu'au pendant du collier serait représentée l'Annonciation de la sainte Vierge. Le 24 mars 1519, il créa, à Chambéry, de nouveaux chevaliers dont l'un fut René de Chalant, comte de Chalant, seigneur de Valengin, baron de Beaufremont. Le lendemain 25, on célébra la fête de l'ordre; elle fut magnifique : douze chevaliers s'y trouvaient réunis.

Les douze cantons suisses tenaient toujours le fief de Valengin dont ils s'étaient emparés en 1512, sur Louis d'Orléans, comte de Neufchâtel (1). En 1523, ils reconnurent la justice des réclamations de René de Chalant, qui reprit d'eux cette seigneurie de ses aïeux; toutefois, il n'en fut pas longtemps tranquille possesseur, car le comté de Neufchâtel ayant été rendu à Jeanne de Hochberg et à ses enfants en 1529, il offrit inutilement de la reprendre de la main du duc de Longueville, comte de Neufchâtel : ce prince refusa d'y consentir (2) et jouit sans doute pendant quelque temps d'un héritage auquel il n'avait d'autre droit que celui du plus fort.

(1) La maison d'Orléans et celle de Hochberg se disputaient alors le comté de Neufchâtel.

(2) Moréri et Zur-lauben, art. Vallangin.

L'Italie était alors le théâtre des longues guerres suscitées par la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, et il n'était guère possible à un seigneur piémontais de songer à autre chose qu'à défendre sa patrie envahie tour à tour par les armées des deux monarques. Mais si René de Chalant en éprouva quelque contrariété, il en fut bien dédommagé par les honneurs dont le comblait le duc de Savoie qui, appréciant sa bravoure, l'éleva à la dignité de maréchal de Savoie. Cette place était la première des charges militaires du duché : le maréchal de Savoie était lieutenant-général du prince en ses armées et maître de la gendarmerie, avec un pouvoir presque absolu sur les gens de guerre (1). Le comte de Chalant la conserva toute sa vie, mais après sa mort, elle fut supprimée par le duc Emmanuel-Philibert, parce qu'elle donnait trop d'autorité. Si nous nous en rapportons à l'auteur de l'histoire généalogique de la maison de Savoie, René aurait été maréchal du duché de 1530 à 1560; mais en parlant du baptême du prince Emmanuel-Philibert qui eut lieu en 1528, il dit déjà que la couverture de l'enfant était soutenue par le comte de Chalant, *maréchal de Savoie*. Il y aurait donc erreur dans l'une de ces dates. Dans tous les cas, c'est par le duc Charles III que l'héritier des Beaufremont fut élevé à cette haute dignité. Elle lui imposait de grandes obligations, nous allons voir comment il sut les remplir.

En 1534, les habitants de Genève qui cherchaient à s'affranchir de l'obéissance au duc de Savoie, demandèrent à être admis dans la bourgeoisie de Berne et de Fribourg, ce qui leur fut accordé; le comte de Chalant envoyé sur les lieux par le duc ne parvint pas à empêcher cette espèce d'alliance. Bientôt même, les Génevois se sentant appuyés, se déclarèrent pour les opinions religieuses de Calvin, chassèrent leur évêque, et déclarèrent ne plus vouloir se soumettre au duc de Savoie qu'à la double condition que l'évêque ne rentrerait pas dans leur ville, et que la plus entière liberté de conscience leur

(1) *Histoire généalogique de Savoie*, par Guichenon, p. 115.

serait accordée. Le duc ne pouvait admettre ces conditions : il envoya une armée contre les rebelles. Le roi de France, qui avait peut-être des vues sur Génève, envoya des troupes sous prétexte de la secourir ; François de Monbel, gentilhomme de sa chambre, les commandait. Réné de Chalant accourut aussitôt au devant de lui, l'atteignit à Veray, le battit complétement, et le fit même prisonnier. D'autres troupes françaises furent encore défaites au pays de Gex. Genève, abandonnée à ses propres forces, aurait été promptement réduite à l'obéissance ; mais les Suisses vinrent à son aide, et François Ier mettant en avant diverses prétentions sur des possessions qu'il disait avoir été usurpées sur la France par le duc de Savoie, adressa d'abord d'impérieuses réclamations à ce prince, puis lui déclara ouvertement la guerre en 1536, et fit aussitôt envahir la Savoie par une armée française.

Le duc pris à l'improviste aurait voulu défendre au moins les défilés des montagnes ; le comte *Philippe de Tornielle* et trois autres capitaines italiens avaient été envoyés par lui pour garder les passages de Suze, mais ils ne purent arriver assez tôt : les Français avaient déjà franchi les monts. Ce prince comprenant alors qu'il n'était pas en état de se défendre à Turin, sortit de cette ville avec la duchesse et le jeune Emmanuel-Philibert leur fils ; escortés par une compagnie de chevaux-légers du comte de Tornielle, ils se retirèrent à Verceil : Turin fut obligé de se rendre aux Français. L'empereur Charles-Quint ne tarda pas à entrer lui-même dans cette guerre pour soutenir le duc de Savoie ; après quelques succès, il passa en Provence, mais ses troupes y éprouvèrent des revers. La Savoie demeura aux impériaux pour une partie et aux Français pour l'autre. En 1537, il y eut cependant une trêve entre l'empereur et le roi de France, puis une assemblée des députés de ces princes où le duc envoya les comtes de Chalant et de Mazin. La trêve prolongée pendant trois mois, ne fit aucun bien à la Savoie, qui n'était pas plus ménagée par les amis que par les ennemis du duc.

Pendant la durée de cette guerre, Réné de Chalant fut

souvent employé aux négociations. En 1538, il se rendit successivement auprès du pape, dont la médiation fut obtenue, vers l'empereur et au camp de François Ier. Une trêve de dix ans fut enfin signée à Nice par ces souverains : elle ne devait pas avoir une si longue durée.

En 1542, la guerre recommença entre le roi et l'empereur. Le Piémont, qui en fut encore le théâtre, vit ses forteresses tour à tour prises et reprises par l'une ou l'autre armée. La bataille de Cérisoles gagnée par le comte d'Enghein termina enfin cette lutte. Le traité de Crespy en Valois (en 1544) rendit au duc de Savoie une partie de ses états; néanmoins, les Français continuèrent à occuper le Piémont, et ce prince mourut en 1553, sans avoir pu le recouvrer. François Ier était mort en 1547.

Emmanuel-Philibert qui succéda à Charles III, comme duc de Savoie, s'était déjà distingué en plusieurs rencontres, dans les armées impériales, lorsqu'il apprit la mort de son père. Après le siége de Metz où il s'était fait remarquer, ayant reçu le commandement de l'armée, il envoya des troupes à Cambrai, afin de maintenir cette ville contre les Français qui venaient en faire le siège. Elles se trouvèrent bientôt en présence du connétable de Montmorency qui s'était avancé avec des forces imposantes pour la forcer à se rendre à Henri II. Plusieurs combats eurent lieu, et dans l'un, les Français perdirent même Brézé de la maison de Maillé, mais ils firent prisonnier de guerre le *comte d'Ave de la maison de Madruce;* cependant ils furent obligés de lever le siége. Ce seigneur que nous avons occasion de nommer pour la première fois devint dans la suite l'un des héritiers de la baronnie de Beaufremont.

Dans le cours de la même année 1553, le maréchal de Brissac, lieutenant général en Piémont, pour le roi de France, surprenait la ville de Verceil au moyen d'intelligences qu'il s'y était ménagées, et y faisait prisonnier le comte de Chalant qui chercha inutilement à se défendre. Nous avons lieu de croire que la détention du comte d'Ave, comme celle

du maréchal de Savoie, ne furent pas de longue durée. La perte de la bataille de Saint-Quentin gagnée par le duc de Savoie et les impériaux, fut réparée presqu'aussitôt par la prise de Calais; mais chacun était las de la guerre.

En 1558, des conférences s'ouvrirent pour le traité de paix signé à Cateau-Cambresis en 1559. Par ce traité, la France gardait les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et le duc Emmanuel-Philibert recouvrait ses états. L'accomplissement de cette dernière clause nous fournira l'occasion de montrer toute la considération dont jouissait René de Chalant qui, nous en avons la certitude, avait payé de sa personne dans toutes les occasions où il se trouva pendant les longues guerres dont nous venons de parler.

Le traité de paix de Cateau-Cambresis fut aussi pour le duc de Savoie un traité d'aillance. Dès le mois de juin, ce prince avait fait demander en mariage Marguerite de France, fille de François Ier. Il envoya, à Paris, René, comte de Chalant, et trois autres ambassadeurs pour solliciter le consentement de la princesse et celui du roi son frère qui leur furent accordés. La princesse Elisabeth, fille de Henri II, épousait en même temps Philippe II roi d'Espagne. Pendant les fêtes données à l'occasion de ces mariages, le roi de France reçut à l'œil une blessure mortelle. Au milieu des souffrances qu'il endurait, ce monarque donna, le 2 juillet, des lettres patentes au duc de Guise, gouverneur du Dauphiné et de la Savoie, pour faire au duc Emmanuel-Philibert la restitution de tous ses états. Le 8 du même mois, ce dernier donnait lui-même pouvoir à Réné comte de Chalant, maréchal et gouverneur de Savoie *tant deçà que delà les monts*, de prendre en son nom possession de la Savoie. Henri II étant mort, François II qui lui succédait confirma les pouvoirs du duc de Guise.

Le comte de Chalant partit aussitôt pour la Savoie, il arrivait à Chambéry le 3 août. Le 7 du même mois, le président du parlement de Savoie pour la France, Guillaume des Portes, commis par le duc de Guise, séant en la grande salle du château, sur un siége de velours violet, reçut les clefs de

la ville des mains du premier syndic, et les remit au comte de Chalant qui était assis à sa gauche, lui cédant en même temps la place qu'il occupait et où le comte siégea à l'instant même.

Le lendemain, René de Chalant prit aussi possession du château de Montmeillan où Romanesche commandait pour la France, tandis que, par son ordre, Philibert de la Baume prenait possession de la Bresse et de Bugey.

Il fallait aussi reconstituer le pouvoir judiciaire. Le 12 août, le comte de Chalant, en vertu du pouvoir spécial qu'il en avait reçu, rétablit, sous le nom de sénat de Savoie, la cour souveraine de Chambéry qu'il composa d'un président, de six sénateurs, d'un avocat et d'un procureur général, de deux greffiers et de deux secrétaires, pour juger en dernier ressort et souverainement de toutes causes, matières d'appel et autres dont les cours souveraines ont coutume de connaître (1).

René de Chalant avait vieilli au service des ducs de Savoie. Les événements que nous venons de retracer sont les derniers où nous le voyons figurer; ils témoignent hautement que, pendant sa longue carrière, il sut toujours mériter la faveur de ces princes, ce qui l'honore d'autant plus, qu'elle lui fut accordée surtout par Emmanuel-Philibert, aussi vaillant guerrier qu'habile souverain.

Après de brillants exploits couronnés par une victoire, une paix et une alliance glorieuses, ce duc de Savoie put rentrer avec honneur dans ses états; mais il ne retrouva plus qu'un pays dévasté par de longues guerres : non-seulement elles avaient plongé le peuple dans la misère, mais elles avaient aussi appauvri la noblesse, que le souverain, devenu pauvre lui-même, ne put dédommager ni de ses pertes, ni de ses sacrifices. Si René de Chalant en sortit riche d'honneurs, nous avons la presque certitude qu'elles lui ravirent ou lui ruinèrent la plus grande partie de ses domaines

(1) *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, par Guichenon, p. 118 et 677.

héréditaires. Ne retirant plus de ces domaines les revenus nécessaires à des dépenses hors de proportion avec sa fortune, il fut réduit à emprunter des seigneurs de Berne une somme de trente mille écus pour laquelle il leur hypothéqua sa seigneurie de Valengin (1). Il ne lui restait donc, après ces guerres, que sa baronnie de Beaufremont qui lui rapportât encore quelque chose.

En retraçant les passages qui précèdent sur la vie de René de Chalant, nous avons pour ainsi dire perdu de vue cette baronnie de Beaufremont et les événements qui se passaient alors dans notre propre pays. Mais pour les apprécier, il nous suffira d'en dire ici quelques mots.

Les duchés de Lorraine et de Bar définitivement réunis par René II, étaient passés à son fils, le duc Antoine qui, pendant trente-six ans (de 1508 à 1545), mérita constamment de ses sujets le surnom de Bon que l'histoire lui a conservé : « C'estoit, dit Brantôme, ung très-homme de bien, prince d'honneur et de conscience. » Au duc Antoine succéda son fils François I[er] qui ne régna qu'un an, puis vint, pendant la jeunesse de Charles III, la régence de Christine de Danemarck, reconnue par les états assemblés dans la grande salle du palais de Neufchâteau, le 15 novembre 1545. Cette princesse, qui exerça l'autorité pendant près de quinze années, gouverna la Lorraine avec des talents et une fermeté au-dessus de son sexe. Notre pays jouissait de la plus parfaite tranquillité, lorsqu'en 1560 Charles III prit lui-même les rênes du gouvernement.

Sous les différents princes que nous venons de nommer, la Lorraine fut aussi heureuse qu'elle pouvait l'être. Pendant que la France et l'empire se livraient, jusque sur ses frontières, les combats d'une lutte acharnée, ils surent la maintenir dans une avantageuse neutralité. Notre patrie ne leur dut pas une reconnaissance moins grande pour l'activité qu'ils apportèrent à la préserver de l'invasion des sectaires qui, sous

(1) Voir Moréri et Zur-lauben, article Vallangin.

le prétexte de réformer la religion, ne tendaient à rien moins qu'à soulever les populations contre tout principe d'autorité. Nous savons que les hérétiques d'alors firent quelques prosélytes à Neufchâteau, mais nous doutons fort qu'ils aient laissé, dans nos villages, d'autres souvenirs que la tentative infructueuse qu'ils firent pour surprendre la Mothe, l'incendie du prieuré de Rinel, celui de Tranqueville et la dévastation de plusieurs autres localités (1). L'histoire ne dit pas si le château et la baronnie de Beaufremont eurent à souffrir de leurs passages. Cependant la reconnaissance que l'abbé et les moines de Saint-Èvre de Toul crurent devoir faire, en 1562, de leurs droits sur une partie de Médonville, indiquerait peut-être que ces religieux craignaient alors quelques tentatives contraires à leurs intérêts.

Nous donnons ici les principales dispositions de l'acte qui constate ces droits, il est d'ailleurs le premier, et le seul titre que nous ayons retrouvé concernant l'administration de la baronnie de Beaufremont sous les comtes de Chalant. Voici cette pièce copiée et collationnée sur l'original, aux archives de la préfecture des Vosges (2) :

« Nous René comte de Challan, baron de Beffroymont, seigneur de Vallangin, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Jehan du Haultoy, conseiller à Landaville et Bellefontaine, capitaine et garde du scel de la baronnie et seigneurie dudit Beffroymont, salut.

» Sachent tous que pardevant Thiébaud Myton demeurant à Aingeville, tabellion juré et estably en ladite baronnie, vinrent pour et personnellement de leurs bonnes volontés, sans force, les cy après nommez mannans, et habitans demeurants à Médonville, lesquels ont recongnu et confessez volontairement de leur plein gré,

(1) *Histoire de Lorraine*, par Digot, t. 4, p. 196 et 197.

(2) Cette pièce, sur parchemin, existe avec d'autres papiers concernant Médonville dans la layette cotée H., 87. Il ne reste plus, ce qui est très-regrettable, que les deux bandes qui maintenaient le sceau du comte de Chalant.

pures et franches volontés, sans force ni contrainte aucune, chacun endroict soy particulièrement debvoir et estre redevables, eux et leurs hoirs et successeurs et ayant cause, comme détenteurs, possesseurs des pièces que cy après sont déclarées, et envers nobles et religieuses personnes frère Jacques de Tavagny, abbé commendataire de St-Epvre de Toul, et à ses successeuus abbez, icelles pièces sçituées et assises aux lieux ban et finage dudit Médonville; et lesquelles redebvances les cy-après nommez ont recongnu et confessé les avoir toujours payés et perpétuellement payer par chacun an audit sieur abbé, ses successeurs, au jour de feste sainct Vincent.....

Pour ne pas reproduire une trop longue énumération, disons seulement que les détails insérés dans le corps de l'acte attestent une redevance de sept gelines, quatorze blancs et cent quatorze deniers, établie au profit de l'abbaye de St-Epvre de Toul, sur vingt-sept propriétés, dont quinze maisons situées dans la Grande-Rue, la rue du Pont, la rue du Chesno et devant la Croix; cinq jardins, dits jardins Pasquotte, Gaignot, Mulot, derrière l'Église, et en la Ruelle; une chenevière derrière l'église, deux jours de terre labourable au Puy Adenot, six journaulx en Rain-fossés, et une pièce de terre au champ Roubez; enfin trois prés dont un en Velet Clairefontaine, un autre aux Varroys, et le 3e en la Cornaye de Grand-Pré.

Ces propriétés, formant vingt-six articles, étaient *tenues* par des familles du lieu, au nombre desquelles nous citerons les Trenchot et les Hauldel, alors fort importantes, aujourd'hui éteintes; les Morisot, Jaujon, Voytrin, Rath, Perrin, Guyot, Leblanc, Pothier, Bouget, Guilgot, Marchand, Maulvais, Lallement, Gohier, Maistre, Aubertin, Virot, Masson, Rolin, Galloys, Myton, Noël, Riotte, Lance, Thierry, Cannon, Colin, Marchal, Gaudel, dont quelques-unes ont encore des descendants à Médonville ou aux environs.

Après cette énumération, l'acte se termine comme il suit:

« Promettants les dits reconnaissants par leur foy, pour en donner corporellement ez mains dudit juré, debvoir et payer les choses

susdites par chacun an, audit jour feste sainct Vincent, audit sieur abbé, ses successeurs abbez, soubs l'obligation des dittes pièces cy-dessus déclarées, lesquelles ils ont pourvu, soumis et obligez à la jurisdiction et contrainte dudit sieur et de toutes autres jurisdictions quelconques, pour en estre contraints comme pour choses congnues et adjugées en droict et au droict, disant générales renonciations non valloir, et en ont renoncé lesdits reconnaissants à toutes choses que l'on pourroit dire, proposer ou alléguer contre la teneur de ces présentes lettres. En tesmoing de vérité, Nous René comte dessus-nommé, à la féale relacion dudit juré, avec son signe manuel mis à ces présentes lettres, ay icelles faict sceller du seel dudit tabellionnage saulfe tous droicts, que furent faittes le 24e jour du moys d'apvril mil cinq cents soixante-deux, en présence de Nicolas Noël demeurant audit Médonville et Vincenot Prescheur demeurant à Aingeville, tesmoings ad ce appelez et requis (1).

» Signé : Myton avec parafe et les seaulx de la baronnie de Beaufremont, le titre en parchemin sain et entier. »

Ce qui prouverait encore jusqu'à un certain point que les hérétiques d'Allemagne, fanatiques destructeurs d'images des saints, ne s'arrêtèrent point à Beaufremont, c'est le nombre assez grand de statues de saints et de saintes que l'on y rencontre et qui, presque toutes, paraissent être du XVIe siècle. Les œuvres des statuaires de cette époque, provoquées par la piété de Claude d'Arberg, se multiplièrent sous René de Chalant. Un de nos amis, N. Laborde de Beaufremont, a recueilli quelques-unes de ces statues provenant la plupart de chapelles champêtres détruites sur la fin du siècle dernier. Plusieurs accusent le ciseau de sculpteurs intelligents. Nous n'en connaissons qu'une qui, sculptée en ronde bosse, porte une date et une inscription ; quoique mutilée dans quelques parties, elle est encore digne d'intérêt. En 1525, un habitant de Lemmecourt, Mathis Millam, et son épouse Isabel, la

(1) Ne pourrait-on pas induire de la fin de cet acte qu'au moment de sa rédaction René de Chalant habitait Beaufremont, et qu'il y passa les dernières années de sa vie ?

faisaient exécuter en l'honneur de saint Epvre, patron de ce village. Depuis plus de cinquante ans, elle a été transportée à Beaufremont par une personne à qui elle appartenait et qui vint alors y résider. On la voit aujourd'hui dans le mur du jardin attenant à la maison d'un nommé Larcher, parent de cette personne, qui y tient comme à un précieux souvenir de famille. L'inscription, écrite en très-belles lettres romaines, au-dessous de la statue du saint évêque de Toul, est ainsi conçue :

S. EPVRE.
M. MATHIS MILLAM ET
ISABEL SA FEMME
ONT FAICT FAIRE LA
PÑTE ET FUT ÉRIGÉE
A LA DILIGENCE DE
M JEAN VOIROU CURÉ
DE CE LIEU, LE 11 DE
JUIN DE L'ANNÉE
1522.

Une autre statue de St-Epvre existe à l'église de Lemmècourt ; exposée pendant longtemps dans une niche au-dessus de la porte d'entrée, elle a été placée, depuis la construction du clocher, en 1853, sur un modeste autel dans l'intérieur de l'église. Les détails de cette statue et la belle exécution du fauteuil où le saint est assis, indiquent l'œuvre d'un habile statuaire. Il en est de même de la statue de saint Grat à l'église de Beaufremont.

Ce fut certainement René de Chalant qui fonda, dans cette église paroissiale, la chapelle du saint évêque d'Aost, particulièrement vénéré dans toute la vallée à laquelle cette ville donne son nom. Voulant sans doute retrouver quelque chose de la patrie de ses pères dans sa patrie adoptive, le noble comte y avait apporté les pieuses traditions de sa famille, et, entre autres, la dévotion à un saint que ses ancêtres

avaient coutume d'invoquer comme leur protecteur auprès de Dieu. Cette dévotion, fruit d'un respectable sentiment religieux, s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la paroisse de Beaufremont dont St-Grat est le patron secondaire (1).

René de Chalant mourut très-probablement en 1564. Si nous en croyons un généalogiste du XVII[e] siècle (2), ce seigneur aurait été marié quatre fois. Il épousa d'abord Blanche Saffradon, puis en secondes noces, Mencie ou Mantia de Portugal-Bragance, en troisièmes, Marie de la Palud, et en quatrièmes, Péronne de la Chambre. Il ne laissa que deux filles, Philiberte et Isabelle, nées de son mariage avec Mencie de Portugal.

Cette noble dame descendait de la maison de Portugal par les ducs de Bragance, dont la lignée occupe encore aujourd'hui le trône. Elle eut pour père Denys de Portugal, comte de Lemos, pour mère, Béatrix de Castro, et pour aïeux les ducs de Bragance (3), Ferdinand II, Ferdinand I[er], et Alphonse, ce dernier fils de Jean I[er], roi de Portugal.

Philiberte de Chalant fut mariée à Joseph de Tornielle, seigneur milanais, comte souverain de Brionne et de Solarolle. Isabelle, sa sœur cadette, eut pour époux Jean-Frédéric de Madruce, originaire du Tyrol, comte d'Ave et marquis de Soriane. Ces seigneurs vinrent se fixer en Lorraine après leur mariage; ils portèrent l'un et l'autre le titre de barons de Beaufremont, et possédèrent cette seigneurie en commun jusqu'en l'année 1589.

(1) Voir *Une vie de Saint-Grat*, publiée en 1854, par M. Mourot, curé de Beaufremont.

(2) Antoine de Poissons, seigneur de Fresnes, bailli de Vauvillers (manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 140). Cet auteur est loin d'être toujours exact. Il est certain cependant que Mencie de Portugal fut la seconde épouse de René de Chalant, mais son 4[e] mariage nous paraît très-problématique.

(3) La maison de Bragance monta sur le trône de Portugal en la personne de Jean IV, 8[e] duc de Bragance, en 1640.

Les Tornielle et les Madruce, barons de Beaufremont.

(XVIe et XVIIe Siècle.)

1° LES COMTES DE TORNIELLE.

La maison de Tornielle était originaire de Novare, en Italie. Les alliances qu'elle contracta et les emplois élevés qu'elle posséda dans cette contrée et en Allemagne, montrent à la fois son illustration (1).

Vers 1220, elle donnait pour épouse, à l'empereur Frédéric II, Agnès de Tornielle qui fut mère de Mainfroi, roi de Naples. Victoria de Tornielle donna le jour au pape Alexandre VIII. Philippe de Tornielle, général des armées de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, épousa Antoinette de Gonzague. Les Visconti, les Bentivoglio, les Cassata, les Blandrates, les Pimentel, la plus haute aristocratie du Milanais, étaient alliés aux Tornielle et s'en honoraient.

Brionne érigé en comté en faveur de Melchior de Tornielle, par Galéas Sforce, duc de Milan, l'an 1488, Solarole, honoré du même titre par l'empereur Charles V, en considération des services de Jean de Tornielle, étaient deux seigneuries possédées depuis longtemps en souveraineté avec celle de Baringh : *cum mero mixtoque Imperio gladii potestate, et omni modo jurisdictione*, ainsi que portent les reprises de Raphael Guido Florius de Tornielle, fils de Melchior, du 26 juin 1488.

Les emplois de Podestat et de Patrice de Milan et de Novare, la qualité de Vicaire de l'Empire, souvent possédés par les Tornielle, et qui étaient comme héréditaires dans leur famille, font aussi connaître la considération dont ils jouissaient au Milanais.

(1) Voyez Moréri, t. 6, p. 750.

Parmi ses plus vénérables prélats, l'église de Novare compte Guillaume (1153) et Oldebert de Tornielle (1220). En 1478, Paganus de Tornielle mourait en réputation de sainteté. Jérôme de Tornielle (1510), vicaire général de l'ordre de Saint-François, composa des sermons sur les figures de la bible et divers autres écrits estimés en théologie. François de Tornielle, réformateur des cordeliers de la province de Milan, décédé en 1488, écrivit contre Luther un traité sur l'unité de l'église. Charles de Tornielle, jésuite, prononça, à Rome, le discours panégyrique de Saint Charles Borromée au jour de sa canonisation. Augustin de Tornielle, né en 1543, fut général des Barnabites et refusa plusieurs évêchés; sa science était égale à son mérite (1).

Les historiens du Milanais parlent tous avec éloge des Tornielle, surnommés les *Ronds*, *Rotundi;* ils se comportèrent toujours avec bravoure et patriotisme durant les guerres d'Italie, les divisions intérieures et les factions des Guelfes et des Gibelins.

La généalogie de cette famille est connue à partir du XIe siècle; nous la donnerons seulement en commençant au trisaïeul de Joseph de Tornielle qui fut Jean de Tornielle, seigneur souverain de Baringh, de Brionne et de Solarolle dont sortit :

Melchior de Tornielle, comte de Brionne, seigneur souverain de Baringh, de Casalin et de Solarolle, qui de Dona Alouisia eut pour enfants, Gui qui suit; Florius qui eut des enfants; Manfred, général des troupes impériales en Italie, et Léonore de Tornielle, mariée à Philippe Visconti.

Gui de Tornielle, comte de Brionne et de Solarolle, épousa Lucrèce, comtesse de Becarie, dont il eut Louis qui suit; Jean-Dominique, tué en défendant Albe-Royale dont il était gouverneur, et Zanard de Tornielle, patrice de Milan.

Louis ou Ludovic de Tornielle, comte souverain de Brionne et de Solarolle, général de l'infanterie impériale en Piémont,

(1) *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, par Bouillet, p. 1780.

épousa, en 1537, Isabelle de Saint-Georges, fille de Gui, comte de Saint-Georges au duché de Montferrat, et de Jacqueline comtesse de Valpergue, dont il eut Joseph qui, par son mariage avec Philiberte de Chalant, devint baron de Beaufremont; Hortense, mariée au capitaine Alexandre Isambard, patrice de Pavie, et Lucrèce de Tornielle (1).

La Maison de Tornielle portait : de gueulles à deux massues d'or, et au milieu de ces massues, un écusson d'or chargé d'un aigle éployé de sable, ayant une couronne d'or au col et une semblable sur la tête.

2° LES COMTES DE MADRUCE.

Nous ne connaissons guère de la maison de Madrucci ou Madruce que ce qu'en ont écrit l'historien de Thou et Moréri; ce que nous en allons dire d'après eux suffira néanmoins pour faire comprendre que l'alliance de la seconde fille du comte Réné de Chalant ne fut pas moins honorable que celle qu'avait contractée sa sœur aînée.

Au commencement du XVI[e] siècle, vivait Jean Gaudence, libre baron de Madruce (2), échanson héréditaire du comté de Tyrol. Ce seigneur eut pour fils :

1° Alisprand ou Alprand Madruce, qui fut colonel dans l'armée des impériaux. C'était un guerrier plein de bravoure. En 1544, il commandait dix mille hommes à la bataille de Cerisolles; il y fut blessé très-dangereusement par la Mole, au moment où il le tuait lui-même d'un coup de pique. La pique de la Mole lui entra par la joue pour aller lui ressortir par l'oreille. Après l'action, ou trouva son corps tout nu et couvert de blessures. Il donnait encore quelques signes de vie, et fut si bien pansé qu'il guérit. Mais il était prisonnier des Français, et ne recouvra la liberté que par

(1) *Extrait*, par Moréri, *de mémoires domestiques*.

(2) Madruzzo ou Madruce, bourg avec titre de baronnie dans l'évêché de Trente.

un échange contre le seigneur de Thermes (1). En 1546, il avait repris son grade dans l'armée de Charles-Quint, où il était très-estimé et à laquelle il rendit encore de grands services en plusieurs circonstances (2).

2° Christophe Madruce, dit le cardinal de Trente, qui, après avoir fait son droit à Bologne, obtint l'évêché de Trente, sa patrie, puis celui de Brixen, celui d'Ostie et plusieurs autres bénéfices (3). En 1542, le pape Paul III lui donna le chapeau de cardinal à la recommandation de Charles-Quint, qui avait de grandes considérations pour la famille des barons de Madruce entièrement dévoués à son service. En 1546, cet empereur l'envoyait à Rome pour conclure avec le pape un traité dont le but était de ramener les protestants au giron de l'église catholique, en employant surtout *les voyes de la raison et de la douceur*. Plus tard, sous Philippe II, roi d'Espagne, il fut pendant deux ans gouverneur du Milanais. Au célèbre concile qui se tint dans sa ville épiscopale de Trente, de 1545 à 1563, il se montra constamment à la hauteur de la tâche qui lui revenait naturellement : plusieurs propositions qu'il y fit concernant la réformation du clergé, annoncent une conscience droite et éclairée. Disons en particulier que le savant cardinal de Lorraine, l'un des pères du concile, fut accueilli par lui avec une distinction toute spéciale, et qu'ils partagèrent souvent les mêmes opinions. Un de nos meilleurs historiens (4) a dit de Christophe Madruce : « C'était un génie supérieur » qui, sous Charles V et Philippe II, fut employé dans » les négociations les plus considérables en Italie et en Alle» magne. Libéral et affable, aimant les lettres et les gens » de lettres, ce grand homme à qui on ne peut donner

(1) Varillas, *Histoire de France*, livre 2, et Moréri, t. 4, p. 17.

(2) De Thou, t. 1er, p. 133 et suivantes.

(3) De Thou, Moréri et *Histoire du concile de Trente*. L'évêque de Trente était seigneur de la ville et prince de l'empire.

(4) De Thou, *Histoire universelle*, t. 5, p. 478, et t. 2, p. 361.

» trop d'éloges, avait encore une candeur admirable. Une
» grande preuve de son mérite, c'est qu'il s'était attiré l'amitié
» des sept électeurs de l'empire et même des princes protestants.
» Quoiqu'il fut attaché à l'Espagne, la ressemblance des ca-
» ractères et des inclinations avait lié une amitié étroite entre
» lui et le cardinal d'Est, le plus ardent défenseur des intérêts
» de la France, en Italie, sans que pour cela ni l'un ni l'autre
» soit jamais devenu suspect à son prince. Il l'était allé voir
» à son agréable retraite de Tivoli, dans le dessein de changer
» d'air, lorsqu'accablé de la maladie, il y rendit son âme à Dieu
» entre les bras de son ami, le 7 juillet 1578. Il était alors
» âgé de 66 ans et doyen du sacré collége. Son corps fut
» rapporté à Rome et inhumé honorablement dans la chapelle
» de Saint-Onufre. »

3° Nicolas, baron de Madruce, frère de Christophe, laissa plusieurs enfants, entr'autres Louis Madruce, qui fut fait évêque de Trente par la résignation de son oncle, puis cardinal par le pape Pie IV, en 1561. Louis soutint très-bien la réputation que son oncle s'était acquise; il fut envoyé par le pape Grégoire XIII, légat en Allemagne, l'an 1482, et employé dans les affaires les plus importantes de l'église. Ce fut lui que l'Espagne chargea de ses intérêts dans les conclaves où furent élus Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII. Il mourut à Rome le 20 avril de l'an 1600, et fut inhumé à Saint-Onufre. Charles Madruce, l'un de ses neveux, créé cardinal par le pape Clément VIII, fut aussi évêque de Trente et de Sabine. Il mourut à Rome le 14 août 1628.

Ces grands personnages issus en même temps de la maison de Madruce, donnent à cette noble famille une illustration à laquelle une longue suite d'ancêtres ajouterait peu d'éclat. Jean-Frédéric de Madruce, frère, fils et oncle de ces hommes éminents (1), pouvait donc solliciter la main d'Isabelle de

(1) D'après un manuscrit généalogique de la bibliothèque d'Epinal, rédigé en 1690 par A. Poissons, bailli de Vauvillers, Jean-Frédéric de Madruce était frère du 1er cardinal de Trente, père du second et aïeul du 3e, ce

Chalant, et être accueilli, comme il le fut, à son arrivée en Lorraine, parmi les membres de l'ancienne chevalerie de nos anciens duchés.

Les armes de la maison de Madruce ou Madruche étaient : d'argent à trois bandes d'azur.

1° Joseph de Tornielle et Philiberte de Chalant; 2° Jean-Frédéric de Madruce et Isabelle de Chalant, barons de Beaufremont.

(XVI[e] Siècle.)

Si nous en croyons les généalogistes, ce fut en 1565 seulement que Joseph de Tornielle, comte souverain de Brionne et de Solarolle, épousa Philiberte de Chalant. Le mariage de sa sœur Isabelle avec Jean-Frédéric de Madruce, comte d'Ave (*Avio*) et de Brenton (*Brentonico*) (1), marquis de Soriane, eut évidemment lieu aussi vers le même temps.

Nous avons déjà vu, en diverses circonstances, les difficultés créées aux barons de Beaufremont à l'occasion de la souveraineté de Valengin. En 1565, les deux sœurs, filles de Réné de Chalant, furent encore obligées d'entrer en procès au sujet de cette partie de la succession de leur père, dont la possession leur était contestée par le comte de Neufchâtel. Après avoir pris connaissance des prétentions de chacune des parties, les quatre cantons alliés déclarèrent, en 1576, que le comte de Neufchâtel devait mettre en jouissance de la seigneurie de Valengin, dame Philiberte l'aînée, qui avait épousé le comte de Tornielle, et les états de Neufchâtel confirmèrent cette sentence.

qui est probablement inexact. Nous croyons cependant qu'il était frère du 1[er] cardinal et par conséquent fils de Jean Gaudence de Madruce et d'Euphémie de Sporemberg dont une fille, Brigitte de Madruce, épousa Jean Trauthson, tige des comtes de Falkenstein.

(1) Bourgs du Tyrol, entre l'Adige et le lac de Garde.

Mais les seigneurs de Berne, ayant obtenu adjudication de cette même seigneurie de Georges de Diesbach, gouverneur de Neufchâtel, pour la somme de 30,000 écus qu'ils avaient prêtée à René de Chalant et qui leur était encore due, la remirent au même temps, afin d'assurer leur créance, à Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, devenue comtesse de Neufchâtel.

Isabelle de Chalant et le comte de Madruce n'ayant pas voulu se soumettre à la sentence des quatre cantons alliés de Neufchâtel, eurent recours aux neuf autres cantons suisses qui, du consentement des parties, s'occupèrent de cette affaire. Ayant examiné les investitures et les autres documents qui leur furent fournis, ils adjugèrent la souveraineté de la seigneurie de Valengin au comte de Neufchâtel, le 20 novembre 1584.

Après cette sentence, le comte de Madruce et Isabelle, son épouse, vendirent leurs droits à cette seigneurie, au comte de Montbéliard, le 26 avril 1586. Le comte de Tornielle, après la mort de Philiberte de Chalant, et son fils Joachim-Charles-Emmanuel, remirent aussi leurs droits au même comte de Montbéliard, le dernier janvier 1589. Marie de Bourbon racheta de ce comte, le 17 décembre 1592, la seigneurie de Valengin pour la somme de 70,000 écus d'or, de laquelle furent déduits les 30,000 écus qu'on avait déjà remboursés aux seigneurs de Berne. Depuis ce temps, la seigneurie de Valengin a été réunie au comté de Neufchâtel qui en dernier lieu appartint au roi de Prusse, mais qui aujourd'hui forme un canton suisse dont l'indépendance a été reconnue en 1858.

Pendant que le procès qui vient d'être rappelé se poursuivait en Suisse, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, saisissait tous les moyens en son pouvoir pour récompenser les services de ses anciens compagnons d'armes. Ne pouvant leur donner des richesses qu'il n'avait pas, il leur prouvait sa reconnaissance par les honneurs qu'il leur accordait. Le 24 mars 1569, il créa de nouveaux chevaliers de l'Annonciade. Nous remarquons avec plaisir qu'il se souvint, en cette circonstance,

du prisonnier de Cambrai (1). La 4[e] nomination fut celle de messire Jean-Frédéric Madruce, comte d'Ave et d'Arberg, marquis de Soriane. Ce seigneur assistait sûrement à la fête qui eut lieu le lendemain, jour de l'Annonciation de Notre-Dame, patrone de l'ordre.

Ce fut sans doute alors aussi qu'il fit le voyage dont il est question dans la note suivante retrouvée il y a quelques années à Beaufremont, sur un feuillet lacéré d'une ancienne vie de Saint-Grat : « Le comte de Madrusse, aïeul de madame » Charlotte de Lenoncourt, abbesse d'Epinal, revenant » d'Italie, et entendant parler des prodiges de Saint-Grat » dans la Savoie, passa par le Piémont, visita le tombeau » du saint, obtint de ses reliques qu'il rapporta dans sa » chapelle de Bouffromont, voua à Saint-Grat sa terre dudit » lieu, et voua aussi une procession solennelle chaque année. » La terre de Bouffromont a été depuis ce temps toujours » préservée des injures des saisons, tandis que les terres » voisines non comprises dans le vœu, ont été plusieurs fois » ravagées par des orages qui ont épargné et tellement respecté cette terre favorite, que la grêle s'est arrêtée dans » les sillons qui la séparent des champs voisins. » (2) Cette procession et la fête de Saint-Grat que l'on n'avait plus célébrées, probablement depuis 1789, ont été rétablies en 1854, et se solennisent le 7 de septembre. Les anciennes reliques ayant été perdues, M. Mourot, curé de Beaufremont en a sollicité et obtenu d'autres, du généreux prélat qui gouverne actuellement le diocèse d'Aost. La vénération pour l'ancien protecteur de l'héritage des comtes de Chalant et de Madruce continuera donc à vivre à Beaufremont, en même temps que le souvenir de leur piété exemplaire.

L'année 1571 est remarquable dans l'histoire de notre baronnie. Un fait qui se passa alors prouve que le peuple ou

(1) Le comte Madruce fait prisonnier par l'armée du connétable de Montmorency, en 1553. (De Thou, livre 13, p. 161.)

(2) *Vie de Saint-Grat* par A. Mourot, curé de Beaufremont, page 31.

le tiers-état y était compté pour quelque chose. (Nous ne voulons pas dire cependant que de cette époque seulement datent les franchises accordées à leurs sujets par les puissants seigneurs de Beaufremont; nous savons trop bien que leur administration fut toujours aussi digne que paternelle, et qu'ils n'avaient pas attendu au 16e siècle pour témoigner à leurs *manants* qu'ils les prenaient pour des hommes.) Les différentes coutumes qui régissaient les duchés de Lorraine et de Bar s'étaient conservées par la tradition ou étaient restées éparses dans divers recueils dépourvus de tout caractère officiel. Le duc de Lorraine, Charles III, désirant que la justice fût rendue d'une manière aussi prompte qu'impartiale, ordonna que ces coutumes seraient rédigées par les états réunis, puis imprimées afin de pouvoir être facilement consultées par tous les magistrats chargés de les faire respecter. Le 23 octobre 1571, les trois états du Barrois-non-Mouvant furent convoqués et assemblés à Saint-Mihiel, chef-lieu du baillage, pour l'élection et la nomination des députés qui devaient rédiger par écrit les coutumes de ce bailliage. Dans le procès-verbal dressé à cette occasion et où se trouvent désignés nominalement les électeurs des trois états, clergé, noblesse et Tiers-État, on lit, en ce qui concerne la baronnie de Beaufremont : Pour le clergé, « les Chanoines de Nancy, comme curés, de Médonville, Bouffroimont, etc; » pour la noblesse, « hauts et puissants Seigneur Jean-Frédéric de Madruche, comte d'Avie, et Joseph de Tournielles, comte dudit Tournielles, à cause de leur baronnie de Bouffroimont, réprésentés par Maître Claude Sarrazin, licencié-ez-droits, procureur au bailliage d'Aspremont; » et pour le Tiers-État, « Denis Milot, Jean Regnard, Girard Maire, Claude Gentot, Colas Marchand, Tomassin Gohier, Jean Perin, Jean Thiéry, François Perin et Pierrot Gohier, présents pour Bouffroimont, Gendreville, Urville, Médonville et Malaincourt. » Ayant entendu la lecture « des rooles et articles des anciennes coutumes observées au baillage, » ils désignèrent neuf commissaires, trois pour chaque ordre, et se

séparèrent après avoir promis « d'avoir et tenir pour agréable tout ce que par lesdits députés serait, sur ce faict, négocié et arresté sous le bon plaisir » du prince. Claude Sarrazin fut l'un des commissaires élus par le tiers-état (1). Le travail des commissaires étant terminé, fut remis le 12 décembre au bailli de Saint-Mihiel, mais il ne fut revêtu de la sanction ducale qu'en 1598, après avoir été modifié suivant les désirs de Charles III, par des magistrats de son choix.

Les membres du clergé et de la noblesse faisaient de droit partie de ces états, mais il n'en était pas de même des membres de la bourgeoisie. Nos députés du tiers-état furent donc choisis directement par l'autorité suzeraine, ducale ou seigneuriale, ou par leurs concitoyens au moyen d'une élection. Nous regrettons de ne pouvoir dire lequel de ces deux moyens fut employé pour leur désignation. Il se pourrait encore, ce que nous ignorons aussi, qu'ils eussent été fonctionnaires publics dans les localités qu'ils représentèrent; ce qui est certain, c'est qu'ils y faisaient partie de la classe aisée, des notables, comme on les appela depuis.

Le 20 mai 1576, Joseph de Tornielle fit faire le dénombrement de la terre de Beaufremont, qui fut vérifié en la chambre des comptes de Bar. Le grand étang sous Beaufremont y est indiqué de 187 journaux (400 verges pour le journal); dans sa plus grande profondeur, il n'avait que six à sept pieds d'eau. Le bois du Radon, à la queue de cet étang, était de 58 arpents et demi.

De 1576 à 1589, nous ne pourrions faire que des conjectures sur ce qui se passa au château et dans la seigneurie de Beaufremont. Nous savons seulement qu'à cette dernière date, Jean-Frédéric de Madruce et Philiberte de Chalant n'existaient plus. Un auteur lorrain, François Perrin de Dompmartin, rapporte aussi d'après Calot, héraut d'armes

(1) *Coutumes du bailliage de Saint-Mihiel*, réimprimées en 1731, p. 76 et suivantes.

de Lorraine, que Joseph de Tornielle devint aveugle pendant sa vieillesse.

Mais les deux familles avaient chacune un unique et légitime héritier. De l'union de Joseph de Tornielle avec Philiberte de Chalant, était né Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle, et de celle de Jean-Frédéric de Madruce avec Isabelle de Chalant, il restait Gabriel-Ferdinand de Madruce. Ces deux jeunes seigneurs ayant des droits égaux sur la baronnie que leurs parents avaient possédée en commun, se la partagèrent au mois d'octobre de l'année 1589.

Un manuscrit (de 95 feuillets), qui est une copie exacte de l'acte dressé à l'occasion de ce partage, a été retrouvé, dans le courant de 1857, sur un des greniers de l'ancien château. Comme ce manuscrit est peut-être la seule pièce qui constate l'état ancien des personnes et des propriétés de la baronnie de Beaufremont, nous avons pensé qu'on nous saurait gré d'avoir donné, dans un chapitre spécial, le texte ou l'analyse des parties les plus importantes qui y sont traitées (1).

PARTAGE DE LA BARONNIE DE BEAUFREMONT

Entre

JOACHIM-CHARLES-EMMANUEL DE TORNIELLE
ET GABRIEL-FERDINAND DE MADRUCE.

Octobre 1589.

PROCÈS-VERBAL.

» Cejourd'huy seizième jour du mois d'octobre mil cinq cent quatre vingt et neuf, — Pardevant nous Jean de Lisle licencié

(1) Ce manuscrit est un beau cahier in-folio, recouvert d'une couverture en parchemin. Il est de l'année 1685. Très-intéressant pour les localités qu'il concerne, il mérite d'être soigneusement conservé.

es loix, lieutenant général au bailliage du Bassigny, messire Joachin-Charles-Emmanuel de Tornielle, comte de Chalant, baron de Boffromont demandeur et poursuivant le partage du chasteau terre et seigneurie de Boffromont et ses dépendances, assisté de messire Joseph de Tornielle, comte de Şalarolle, Brionne, etc, son père; et de maistre Baptiste Estienne son advocat et procureur d'une part; et messire Gabriel Ferdinant de Madruche comte de Chalan, baron de Boffromont comparant par le sieur Nicolas Dragon gentilhomme de la maison de madame la comtesse de Chalan sa mère et super intendant de ses affaires, assisté de maistre Mametz Collin (1) son advocat et procureur deffendeur d'autre part, nous ont produit estant au chasteau dudit Boffromont, un acte rendu au prévosté dudit lieu du treizième dudit mois soubsigné C. Thiéry, portant en substance convention de nostre personne, pour commissaire en cette partie, afin de vacquer au parachèvement des partages de ladicte baronnie en mesme pouvoir et authorité que si le sieur bailly de Saint-Mihiel ou son lieutenant y estoit; conformément auquel acte ayant accepté la charge et nous y ayant à cet effet transporté à leur requeste et prières, après aussi que Claude Thiery auroit esté convenu pour greffier à ce négoce, nous ont lesdites parties déclaré avoir par l'advis de Jean Lariquet, Geoffroy de Gondrecourt, Demenge Tacon, et Claude Charay maistres massons et charpentiers, Claude Regnaut, et Jean Lhuillier, Nicolas Gascard, et Francois Ranconnel, experts entreulx convenus avec moeure délibération de cette affaire, divisé et partagé lesdits chasteau, bassecourt et ses dépendances, vignes, breuils, corvées, bois et estangs conformément au partage fait par lesdits convenus, dont la teneur sensuit au pied de nostre procès verbal, et que les choses qui ne se

(1) Mamet Collin fut père de noble Jean-Baptiste Collin, avocat, demeurant à la Mothe au temps des siéges de cette place, et annobli, en 1628, par le duc Charles IV, en considération de ses services et de ceux de son père. Il habita ensuite Aingeville où il possédait le fief des Gellets.

peuvent diviser demeureront en commun et en la forme que cy après, et les autres divisées en deux lots esgaux par les personnes et jours mis en teste de chacun partage comme s'ensuit.

PREMIER.

» D'autant qu'il y a trois chappelles fondées en l'esglise monsieur saint Pierre en la bassecourt du chasteau dudit Boffromont, c'est assavoir de St-Jean, saint Nicolas, et la Magdelaine, la collation desquelles appartient de patronnage layc aux sieürs dudit Boffromont, à l'advenir en sera usé de telle façon :

» Que pour ladicte chappelle saint Jean chacun seigneur pourvoyera à son bon plaisir d'un chappelain pour la moitié, pour faire faire la moitié du service suivant la fondation, et l'autre chappelain, pourveu par l'autre seigneur, faire l'autre moitié du service, et réciproquement participer aux fruits et proffits d'icelle par moitié divisément.

» De mesme sera fait pour la chappelle de monsieur saint Nicolas : chacun seigneur en cas de vaquance pourvoyera d'un chappelain, et dès à présent demeurera celle de laquelle est pourveu messire Claude Malloy du costé du seigneur comte de Tornielle pour pourvoir d'icelle en ses successions à l'advenir, comme au semblable celle de laquelle est pourveu Nicolas Collin, en demeurera aussi la collation à l'advenir audit sieur Ferdinand et ses successeurs en faisant alternativement le service.

» La chappelle de la Magdelaine en cas de vacquance demeurera à la collation de celuy qui aura le premier lot.

» Et pour son contrepartage la collation de la cure de Lemecourt, au second lot.

» Et pour la cure d'Urville qui est aussi le patronnage layc, à mesdits seigneurs, ils en pourvoyront l'un après l'autre, sçavoir : celuy qui aura le premier lot en pourvoyera en cas de vacquance, es mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; — Et le seigneur qui aura le second

lot en pourvoyera es mois de febvrier, avril, juin, aoust, octobre et décembre.

» Que chacun desdits deux seigneurs pour sa seigneurie et moitié de la baronnie, aura son prevost, greffier, procureur, sergent, et autres ministres de justice pour estre pardevant eulx ses subjects traités en toutes actions, et pour l'exercice de quoy désignera un lieu à ce convenable pour sa part.

» Poura aussy chacun desdits seigneurs establir un mayeur, greffier, sergent, en chacun village de ladicte baronnie pour connoistre, sur ses subjects, des actions desquelles les mayeurs desdits villages ont accoustumé juger.

» De mesme poura chacun seigneur créer forestiers pour la garde de ses bois, et desquels bois ledit sieur tirera tous les proffits en provenants comme du fond, tonsure, amandes, espaves, et confiscations indifféremment, en tous cas qui y seront commis, sur quelles personnes que ce soit.

» Les pasquis, bois d'usage, rivières, lieux publics et communaux des villages en ladicte baronnie demeureront es anciens usages aux y résidans, et en commun ausdits seigneurs, pour en tirer leurs proffits conjointement sur les forains, et séparément chacun sur ses subjects, et pour la conservation des droits de quoy lesdits seigneurs feront les poursuittes à frais communs, soit allencontre desdits subjects de la baronnie ou forains.

» La chasse en toute sorte sera commune ausdits deux seigneurs pour chasser, et faire chasser chacun à sa commodité par toute la dicte baronnie, réservé que es bois et rivières particulières, chacun chassera et peschera sur le sien.

» Que les cris de feste esdits villages se publieront au nom collectif des seigneurs de Boffromont sans les dénommer par noms ou surnoms, et se commencera le premier cris de la première année après le présent partage, fait par le sergent du seigneur à qui eschera le premier lot, et prendra le sergent la permission de son mayeur seul, et à l'autre année suivante par le sergent de l'autre seigneur à qui adviendra le second lot, en continuant à l'advenir d'année à autre

alternativement, et recevra le sergent qui fera les cris en son année, les proffits appartenans aux sergents à cause desdits cris.

» Pareillement le prevost de la dicte seigneurie de laquelle sera ledit sergent qui aura fait les cris levera tous les proffits que le prevost avoit accoustumé prendre es jours de festes en ladicte année, et conséquemment l'autre prevost en l'année suivante.

» De mesme les mayeurs des villages prendront leurs proffits accoustumés, d'année à autre, en suyvant chacun sa seigneurie comme dessus.

» Que chacun desdits prevost écassera (1) et adjoustera les poids et mesures sur les subjects de sa seigneurie par toute ladicte prevosté.

» Et y pourra créer des maistres de mestiers pour connoistre des mesus, abus et fautes qui se commettront esdits mestiers sur les subjects de ladicte seigneurie privativement à l'autre prevost de l'autre seigneurie.

» Et s'il advient qu'il y ayt plaintes contre plusieurs, desquels il y en ayt des deux seigneuries pour un mesme fait et de mesme mestier, la connoissance dudit fait en appartiendra ausdits deux prevosts conjointement, l'un desquels néantmoins, ou son lieutenant a deffaut de l'autre, poura régler le premier acte provisionnellement et sans préjudice pour plus après estre procédé à l'instruction et jugement par lesdits deux prevosts ensemblement, et prendra chacun seigneur l'amande et proffit sur son subject — Le cas semblable sera praticqué pour les difforains hors mis que l'amande sera aux seigneurs, commune et par moitié.

» Et s'il advient que des subjects desdites deux moitiés de baronnie ou forains soient accusés d'avoir commis ensemblement quelques cas délis, ou mesus, lesdits deux prevosts en connoistront conjointement en prenant par chacun seigneur l'amande sur son subject, et les officiers leurs droits

(1) *Ecaisser* ou *équesser*, mot patois signifiant égaliser, ajuster des poids.

sur iceluy et en communs sur les forains comme il est dit cy devant.

» Le signe patibulaire audit Boffromont demeurera commun, comme et en la forme qu'il a esté d'ancienneté pour toute la baronnie, en l'entretenant à frais communs. Que sy toutes fois il se trouvoit quelques cas commis par un des subjets ou autres, et que par sentence il deust estre exécuté à autre part qu'audit signe patibulaire, pour l'énormité du fait ou autres considérations, se poura faire sans que tel act et exécution puisse estre tiré en conséquence ou préjudice à l'autre seigneur duquel la justice ne connoistra n'y autres droits de communauté audit signe patibulaire, et seront néantmoins tenus les subjects des deux seigneurs y assister en armes, comme sy l'exécution se faisoit au signe patibulaire, comme sera dit en l'article suivant.

» Seront tenus les officiers et tous les subjects de l'une et de l'autre des seigneuries en commun assister en armes, à la manière accoustumée, aux exécutions de justice criminelles, soit que le jugement ayt esté rendu par l'un des prévosts, ou par tous deux ensemble; que sy toutes fois l'exécution se fait sur jugement rendu par l'un d'iceulx prevost, iceluy ou les officiers de sa seigneurie advertira les autres de l'autre seigneurie computament, pour y assister ensemble et commander à leurs subjects sy trouver aux peines accoustumées.

» Que toutes monstres assemblées en armes ou autrement se feront en commun, soubs l'hauthorité des seigneurs, ou bien sy c'est en communauté de village, ce sera de l'ordonnance des deux mayeurs.

» Le seel ancien de ladicte baronnie demeurera commun pour seeller tous actes et instruments accoustumés à estre seellés comme d'ancienneté, et sera gardé alternativement et par mois, par les prevosts ou commis à la garde d'iceluy, pour chacune seigneurie et a chacune requeste des tabellions seeller les contraux et instruments, soit qu'iceulx ayt esté receus par l'un ou l'autre des tabellions des dictes seigneuries.

» Et chacun desdits seigneurs establira un tabellion pour recevoir les instruments publics en sa seigneurie, en la forme que cy après, scavoir que celuy qui vendra son immeuble ou eschangera, ou s'obligera, ou bien par traité de mariage, sy c'est l'homme se contractera par devant le tabellion de sa seigneurie, encore que la femme ou fille soit de l'autre.

» Et sy c'est un forain qui traitte mariage ou autres choses avec une femme ou fille de ladicte baronnie, ce sera pardevant le tabellion de la seigneurie où réside la femme ou fille. Et sy par eschange, accord, ou transaction ils se contractent entre plusieurs personnes desquelles il y en ayt desdictes deux seigneuries, le premier des tabellions poura recevoir le contract par prévention, en faisant duplex instrument, et rendant à l'autre tabellion ce qui luy poura advenir pour son droit, les peines, cire et parchemin de celuy qui aura receu l'instrument premièrement prises.

» Et sy c'estoit plusieurs forains qui contractassent, passassent procuration ou autres choses, sans qu'il y en ayt de ladicte baronnie, le premier tabellion poura recevoir l'instrument sans rien restituer à l'autre.

» Item chacun desdits seigneurs jouyra sur ses subjects de tous les droits de forfuyances, formariages, tailles à volonté, fours, guets, corvées, charrues, charois, ligniers, faucilles, faulx, fourches et autres corvées à bras, ensemble de toutes autres redevances personnelles ou à cause des chaseaux, desquelles lesdits subjects en chacune seigneurie sont tenus privativement des subjects du conseigneur.

» Sy un subject de ladite baronnie s'en va demeurer ou se marie dehors, il prendra la permission de son seigneur seul.

» Que le grand estang au dessoubs dudit Boffromont avec le petit estang appelé le réservoir (1) suivant leurs dépendances, chaussées pavées, et autres ses aisances demeureront et s'entretiendront en commun, fort et réservé que

(1) Étang de réserve.

le bastiment appelé la Carpière demeurera comme il a esté divisé entre lesdits seigneurs au chapitre de Boffromont.

» Pour alleviner lequel grand estang, chacun desdits seigneurs sera tenu de fournir et mettre douze milliers d'allevains, cinquante mères carpes, cinquante brasmes, six bauces de poisson blanc, dedans la feste de Noël immédiatement suivant ladicte pesche, et aux Pasques suivant deux milliers cinq cents de remises, et la dernière qu'est précédente celle de ladicte pesche, sept cents et demy d'esguilles de brochets alias, et à faute de quoy, sera loisible à celui qui aura satisfait de sa part entièrement en suppléant le deffaut de l'autre partie, y faire mettre audit estang, le surplus de ce qui manquera, pour parluy en tirer le proffit proorata et au dire des gens à ce cognoissans.

» De mesme prendront conjointement le proffit dudit réservoir et l'allevineront et entretiendront suivant les commodités.

» Et quand aux deux estangs plus bas que le réservoir qui sont celuy de Lemecourt, et l'Estanchotte, sont partagés comme sensuit, sçavoir : que celuy de Lemecourt demeurera au second lot pour l'entretenir par le seigneur à qui il adviendra et en tirer tous les proffits privativement à l'autre seigneur qui aura en contrepartage au premier lot, l'estang de l'Estanchotte pour en tirer aussi seul les proffits de pesches et autrement, et n'y poura faire pour chacun an qu'une pesche entière, sinon en cas d'urgente nécessité, et encor à charge de ne mettre l'eau sy basse que le moulin ne puisse mouldre ou qu'il s'en accorde avec le musnier ; et s'entretiendront les chaussées et moulins dudit estang à frais communs.

» Tireront le proffit du labourage dudit grand estang après chacune pesche en laissant jouyr les habitants dudit Boffremont de leurs droits anciens (1).

(1) Quand l'étang de Beaufremont n'était pas empoissonné, les seigneurs cédaient le terrain aux habitants de la commune pour 3 livres par journal. Des individus des villages voisins venaient en louer aussi des portions au même prix.

» La thuillerie et ses despendances demeurera en commun pour lesdits seigneurs, à charge de l'entretenir à frais communs, et s'en feront les enchères, par les officiers desdits deux seigneurs, au devant de la croix du village dudit Boffromont, le jour de S[t] Jean seconde feste de Noël, à issue de la grande messe comme de coustume.

Partage et division du chasteau et bassecourt de Boffromont avec le jardin et parterre du dessus joindant audit chasteau, etc.

POUR LE PREMIER LOT.

» La première portion aura pour sa part dudit chasteau et bassecourt assçavoir, tout le devant dudit chasteau consistant tant en porterie que porte pont, pont levy, platte forme, tour, la barbacanne par où on va à la bassecourt, la chambre haute sur l'entrée de ladicte barbacanne, les escuries, la grange, et pressoir, les chambres suivantes avec la chambre au four qui sont à main droite en entrant au chasteau, à laquelle chambre au four y a une muraille estant de bas en haut qui fera la séparation d'icelle première, et la deuxième portion.

» Plus de l'autre costé à main gauche, une escurie avec les greniers dessus, la montée et à avix (1) par où on monte audit grenier, une grande place vuide estante entre lesdictes escuries et le vieux losgis, le susdit vieux losgis comme il se contient jusques à la muraille qui sépare ledit vieux losgis et la salle commune, laquelle muraille sera de bas en haut qui fera la séparation d'icelle première et la deuxième portion, le tout que dessus de bas en haut, de fond en fond, de sa longueur et largeur, comme les lieux s'extendent, comportent et contiennent. Item en la cour se fera une bonne muraille

(1) Escalier *à vis*, ou tournant en spirale, autour d'un noyau de pierre ou de bois qui en soutenait les marches.

de quatre pieds d'espaisseur prenant au bout de la muraille de séparation dudit vieux losgis, et tirant à ligne droite parmy la petite chambre qu'est au devant du dit corps de losgis, jusques contre la montée à avix qu'est de l'autre costé de la cour, sans toutes fois touper n'y empescher l'huis et entrée de la chambre au four, n'y aussi du dedans dudit avis en prendre plus que d'un pied et demy, afin de ne discommoder ledit avix, et le rendre inutile pour l'autre partie. Et d'autant que ladicte muraille ne rencontrera directement celle de séparation à cause dudit avix, aussy quelle seroit par trop triangle environ de deux pieds, il se fera, sur la chambre au four, un pand du dedans pour rencontrer ladicte muraille le plus proprement que faire se pourra selon l'advis du maistre masson qui fera la muraille à ce cognoissant, laquelle muraille se fera aux frais des deux parties jusques à la hauteur de quarante pieds au dessus du pavé. Et cas advenant que l'une des parties ou l'autre veuille bastir contre et sur icelle muraille, faire se poura la haussant de telle hauteur qu'il luy sera de besoing outre les susdits quarante pieds, à ses frais et despens, luy estant loisible, en la susdicte rehaussée, y faire des tesmoins à jour jusques à ce que son voisin luy aura payé et satisfait la mise de ladicte rehaussée aux taxes des gens à ce cognoissans.

» Item chacune des parties poura bastir sur sa part, à toutes ses commodités, sans toutes fois préjudicier à son voisin. Item aussy sera tenu chacun de porter et conduire ses eaux sur sa part tant de toiture qu'autrement sans préjudicier à son voisin. Que tous huis et fenestres prenans jour ou entrée sur son voisin se toupperont de massonnerie aux frais des deux parties. Item aura encor icelle première portion toute la place et commodité qu'est audevant de la porte dudit chasteau, avec le colombier, comme le tout se compose et contient.

» Item la haute tour couverte d'ardoise sera aux deux parties es conditions cy après déclarées, assçavoir qu'icelle première portion aura le troisième estage de ladicte tour pour s'en servir à ses commodités, demeurant la montée et avix commune,

sçavoir depuis le bas jusques en haut sauf et réservé qu'audit avix, il s'y fera de bonnes portes par chacune partie endroit soy, pour se fermer l'un contre l'autre, afin que l'une partie ne puisse aller sur l'autre, sinon pour aller à la lanterne de ladicte tour, ou bien de mener quelque prisonnier en la prison, demeurant à la deuxième portion le premier et second estage au dessoubs du troisième pour s'en servir à toutes ses commodités. Et a, icelle première portion, la cave de dessous ladicte tour. Et quant au dernier estage où est la cage et prison, il demeurera commun pour les deux parties pour y mettre les prisonniers et délinquans dont les seigneurs en auront chacun une clef et non autrement. Aussi au passage pour aller à la toiture se fera une porte qui se fermera avec deux clefs et les seigneurs en auront chacun une. Et quant à la toiture et couverture, elle s'entretiendra par moitié, en ostant dès maintenant à la première requise de l'une des parties ou de l'autre, les lucarnes qui sont au pand de ladite toiture et remettre les pands tout pleins, ne laissant que la lanterne pour y faire le guet quand de besoing sera. Encore aura icelle première portion, pour sa part de la bassecourt, à sçavoir : la moitié de ladicte bassecourt, la prenant en-droit de soy qu'est le costé du village, partageant ladite bassecourt de sa longueur suivant les marques et limites pour ce faites tant contre la muraille des granges d'embas que contre celle de la chapelle, et sur la contrescarpe du fossé du donjon. Des paux plantés en terre ou esdictes marques, il sy fera une muraille de trois pieds d'espaisseur et de vingt cinq pieds de hauteur, laquelle se fera aux frais des deux parties. Et qu'au cas advenant que l'une des parties ou l'autre veuille bastir contre et sur icelle muraille, faire se poura en rehaussant ladicte muraille de telle hauteur qu'il lui sera de besoing, outre les vingt cinq pieds, à ses frais et despens, luy estant loisible de faire en laditte rehausse des tesmoins à jour jusqu'a ce qu'on luy aura payé et satisfait la mise de ladicte rehausse, en batissant un chacun desdictes parties sur sa part à toutes ses commodités, sans toutes fois préjudicier à ses voisins. Et

pour le regard de la chappelle chacune desdictes parties poura abattre sa part sy bon luy semble, avec la permission de qui il appartient.

» Encor aura icelle première portion, pour sa part du parterre, le costé vers le village qu'est du droit de sa part dudit chasteau, jusques aux marques et limites pour ce faites, et ce couppera du carré pour tourner les chars et eslargir le chemin en cet endroit, lequel chemin se continuera de la largeur de vingt cinq pieds à prendre depuis la muraille dudit parterre jusques à la longueur du grand parterre tirant à Aulnoy; sera néantmoins loisible à celuy qui aura cette portion de détourner le chemin qui passe joindant le colombier tirant par devant la maison des héritiers Grat Gascard droit audit carré du jardin, et le faire passer drés la rue, entre ladicte maison Grat Gascard et la Grange des Tailles, traversant les jardins droit audit carré, en acheptant par luy l'héritage pour faire ledit chemin de ceux à qui il appartiendra, pour après enfermer le colombier et maison, sy bon luy semble, et en ce cas, ledit carré du jardin demeurera en son entier.

» Ce mesme partage aura pour sa part du jardin de dessous la bassecourt dit autrement sur le Pierot (1), celle qui aboutit sur la rue du costé et joindant à Nicolas Gascard, et entre iceluy et sur le chemin qui se prend sur la contrescarpe et jusques aux bornes qui ont esté mises joindant au second lot dudit jardin. »

A ce premier lot devait aussi écheoir :

« La grange de la carpière, la courcelle joindant le corps de logis de dessous à main gauche, le four, la cuisine, la despence et la chambre joindant, sans toucher à la dernière en laquelle n'y a aucune cheminée, avec le meix en despendant embas et entouré de muraille, avec les deux closeaux sçavoir le closeau vulgairement appelé le closeau de devant, tirant à la Thuillerie, fermé de hayes vives, joindant l'estang et le chemin d'une part, et le pasquis dudit Boffremont

(1) Ailleurs c'est sur le *pixot*.

d'autre, et l'autre closeau du costé de Lemecourt derriere ledit gagnage de la carpière, avec trois jours de terre labourable joindant, contenant ledit closeau et terre labourable, cinq jours un quart, contre le second lot auquel appartiendra seulement ladicte chambre avec son pas d'asne ruiné, et la somme de mil francs, pour la solte et mieux valuē tant desdictes grange, bastiments, que pour lesdits deux closeaux et trois jours (1). »

SECOND LOT (2).

« La deuxième portion aura pour sa part dudit chasteau, assçavoir : tout le corps de losgis d'enhaut depuis la muraille qui sépare ledit corps de losgis et le vieux jusques à la muraille et closture dudit chasteau, ledit corps de logis consistant tant en chambre que cuisine, tours et pavillons, puits et terrasse; encore aura l'autre petit corps de losgis consistant tant en avix, la cuisine et poile joindant, le tout que dessus desdits corps de losgis, de bas en haut, de fond en fond, et de leurs longueur et largeur comme les lieux s'extendent, comportent et contiennent. Item la muraille de séparation de la cour se fera comme il est déclaré en la première portion, et es mesmes conditions; encor aura les deux premiers étages de la haute tour sur la cave, pour s'en servir à toutes ses commodités, faisant ses entrées sur sa part, n'ayant aucune entrée par l'avix, sinon qu'au pied d'icelle, par une petite porte qu'est du costé de la salle commune pour aller à la lanterne ou en la prison, lesquels sont communes et s'entretiendront par moitié, comme le tout est spéciffié et déclaré en la première portion et es mesmes conditions. Item tous huis et fenestres ayant entrées et jour sur son voisin se toupperont de

(1) Cette grange de la carpière a été depuis remplacée par la *marcairie*, sur la chaussée du grand étang.

(2) D'après les détails de ce partage, le second lot est celui qui est vers Aulnois. Les armoiries trouvées dans cette partie prouvent qu'il fut celui de M. de Madruce, et en dernier lieu aux d'Alençon.

massonnerie, et ce aux frais des deux parties. Sera tenu icelle portion de porter et conduire ses eaux sur sa part, sans préjudicier à son voisin. Et pour l'esgard de la bassecourt, icelle portion aura l'autre moitié qu'est allendroit de soy. Et se fera la séparation comme le tout est declaré en la première portion, et es mesmes conditions.

» Item icelle deuxième portion fera ses entrées et portes, porteries tant du donjon que de la bassecourt, sur sa part, comme bon luy semblera selon ses commodités; et pour ce faire, il aura un chemin commun assçavoir toute la contrescarpe du fossé commençant dès le village à l'endroit de la maison Nicolas Gascard et tournant à main gauche vers et jusques à la vigne, et tout le long de ladicte vigne jusques à la corvée qu'est en haut, ainsy qu'il est marqué. Et quand il viendra à ladicte corvée, il se prendra depuis le carré de la muraille du parterre joindant dudit chasteau, assçavoir sept toises de longueur dedans ladicte corvée, et au carré de la muraille du dessus dudit parterre, trois toises tirantes à ligne droite jusques embas contre la vigne, pour faire une place devant ledit chasteau et y ériger et dresser un colombier, ou en faire ce que bon luy semblera, continuant son chemin joindant et au long dudit parterre de vingt-cinq pieds de largeur, à prendre depuis la muraille dudit parterre en tirant tout allentour jusques au village d'en haut qu'est au devant dudit chasteau, lequel chemin sera commun pour y passer et repasser à tous leurs bons points, comme bon leur semblera tant par le haut que par le bas. Et pour le regard de la dicte corvée et vigne estant joindant audit chasteau, icelle portion aura sa part joindant et endroit de soy; après que les susdits chemins et place seront pris et distraits, desdictes corvées et vignes lesquelles corvées et vignes, se partageront par laboureurs et gens à ce cognoissant pour en donner à un chacun selon sa cotte et advenant, laissant entre les deux héritages et corvées un chemin de dix pieds de largeur tout le long desdites corvées jusques à la haye, et pour retourner par le bout sur et en la sente d'Aulnoy, pour

aller la première portion, en sa part de la vigne, avec chars et chariots et autrement y passer à tous ses bons points.

» Et donnera, cette portion pour mieux valuë et solte attendu qu'elle se trouve meilleure tant en bastiment qu'autre commodités, à l'autre portion, la somme de quatre mils cinq cents francs.

» Plus aura le présent lot pour sa part du jardin dessous la bassecourt, autrement dit sur le pixot, celle qui aboutit sur la dite vigne et aux héritages des particuliers jusques aux bornes posées contre le premier lot.

» Item, la première chambre de la carpière avec son pas d'asne ruiné, de sa largeur, extenduë, et ou il fera ériger une porte pour y entrer, avec la somme de mil francs pour mieux valuë tant des granges et autres bastiments joindant les closels et trois jours de terre mentionnés au premier lot. »

PROPRIÉTÉS ET REDEVANCES.

Nous croyons devoir ici faire connaître par une analyse très-succincte, les propriétés que possédaient les seigneurs de Beaufremont, à l'époque du partage de 1589, les redevances qui leur étaient dues, et en même temps les maisons et les divers héritages entre lesquels ces redevances étaient réparties. Nous prenons les villages qui composaient la baronnie, d'après l'ordre suivi dans le manuscrit qui nous fournit ces renseignements.

1° BEAUFREMONT ET LEMMECOURT.

PREMIER LOT.

A ce premier lot étaient attribués :

VIGNES.

Neuf jours et demi dans la vigne avoisinant le château, à prendre du côté d'Aulnois.

TERRES.

Saison de Cronvaux (1). Onze jours de terre labourable formant la moitié de la corvée de dessus les Tours ; treize jours et demi à la corvée du Bovreil : cette corvée contenait vingt deux jours et demi. La moitié de quatre jours, contenance de la corvée dite dessus la Haie.

Saison de Moyemont. La moitié de vingt quatre jours formant la totalité de la corvée de la Combe. Douze jours, moitié de vingt-quatre composant la corvée de la Borde (2) à prendre du côté du ruisseau. Environ deux jours et demi, moitié de la petite corvée de la Borde, au-dessus de la précédente. Enfin six jours et trois quarts à la corvée de Boutemont.

Saison du Colombier. Toute la corvée dite du Poirier, de dix jours et demi. La moitié de la corvée de la Bergerie (3), de six jours en totalité. Six jours, moitié de douze, à la corvée des Noyers. Et enfin cinq jours trois quarts, moitié de onze jours et demi, à la corvée des Essarts.

Total des terres, pour les trois saisons, quatre-vingt-cinq jours.

PRÉS.

Treize fauchées à prendre dans le Breuil.

Une fauchée et demie, moitie de trois, en l'Étang, finage de Lemmecourt.

La moitié de trois quarts en la Courtillotte ou Boutemont.

Total des prés pour le premier lot : environ quinze fauchées.

(1) Les héritages indiqués comme étant d'une même saison étaient emplantés chaque année de grains de même nature. L'assolement comprenait trois années : la première pour le blé, la seconde pour l'avoine ; la troisième était l'année de versaine.

(2) Lemmecourt, sous le sentier de l'Étanchotte.

(3) Sous le paradis à Lemmecourt.

BOIS.

Trente-trois arpents de bois à prendre dans 69 arpents 3/4 au Radon (1).

Cinq cent soixante arpents à prendre en la forêt du Fayel (2), entre les terres de Gendreville, celles de Beaufremont, le chemin de Beaufremont à Médonville et l'autre lot. (La totalité du bois du Fayel était de 1300 arpents trois quarts, à raison de deux cent cinquante verges l'arpent, la verge de dix pieds selon la mesure du Barrois.) « Ce lot, dit l'acte de partage, a la moindre quantité en fond, parce qu'il est meilleur audit endroit que sa contrepartie, et que cette dite partie a de son côté le bois de la Taille, finage de Malaincourt, qui contient huit vingt arpents, en contre-partage du bois de Chevegney, finage dudit Malaincourt, lequel ne contient que cent arpents, afin de compenser et esgaller l'un des partages à l'autre. »

Total des Bois, 593 arpents.

Les chaseaux (3) pour ce premier partage ou lot consistaient en vingt maisons, dont deux franches, quatre chambres, cinq places à bâtir (l'une dite la place de la halle), un jardin, une chenevière et une propriété dite le Haut des chenevières. Les maisons étaient situées comme il suit : cinq maisons et une chambre rue du Pixot, joindant le jardin sous la bassecour du château ; cinq autres maisons rue de Poirier-

(1) Ce bois a été défriché et converti en terre labourable.

(2) Aujourd'hui forêt de S[t]-Charles, possédée par plusieurs individus.

(3) Le partage des chaseaux de Beaufremont et Lemmecourt fut fait sur le rapport de Nicolas Gascard, François Ranconnel, Claude Regnault et Jean Lhuillier, experts choisis et assermentés pour ce travail, auquel ils procédèrent les 17, 18 et 19 octobre 1589, en présence des parties nommées au procès-verbal.

Le mot chaseau signifie encore dans les environs de Remiremont, *emplacement, sol d'un édifice*. (Voir le *Dictionnaire patois-français* de M. Petin, curé de Saint-Nabord.)

le-Loup ; quatre, rue du Paquis ; deux maisons et une chambre rue de l'Eglise ; enfin deux chambres et quatre maisons à la montagne, l'une de ces dernières située sous le colombier, se composait de trois chambres basses, une salle en haut, une courcelle (petite cour) et un jardin, elle était voisine de la *souffrenière* et de la rue qui tire de la montagne à l'église.

La totalité des redevances dont ces différents chaseaux étaient chargés était de trente poules et douze gros (1).

Les chaseaux étaient pour ce même lot, à Lemmecourt ; deux maisons, une chambre et des étableries rue du Paquis (côté du nord) ; quatre maisons, une chambre et six places rue du Moustier ; une maison et deux chambres rue du Borderot, joignant le chemin tirant aux vignes. Ces sept maisons et autres propriétés étaient chargées d'une redevance totale de douze poules et trente-deux deniers, pour la rente dite du *Chenil des chiens*.

(1) Les habitants de Beaufremont nommés dans notre manuscrit sont : Grat des Bœufs, Nicolas Breton, Mougin Breton, Nicolas Bouchier dit Guenin, Nicolas Crollot, Francisque Deuys, veuve Jean D'hoste, Nicolas Ferdinel, Jean Florentin, héritiers Jean Friand *, Nicolas Gascard, veuve Jean Gascard, veuve Grat Gascard, Claudin Gérard, Jean Gérard, Jeannotte fille de feu Nicolas Gérard, Didier Canarde, François Gouger, Charles Guillemin, Nicolas Guyot, Paul Jacquemin *, Nicolas Louvier, Jean Lhuillier, veuve Benoist Lallemand, Nicolas Lhuillier, Jeannette, veuve René Lhuillier, Claude Louard, Jean Mathis, héritiers Jean Millot, Demange Millot, Vaultrin Millot, héritiers Louys de Pouche, Jean Pierrenel, veuve Nicolas Riotte, François Ranconnel, Claude Regnaut, veuve Roch Regnaut, Mansuy Sollier, Philippe Thouvenot, veuve Mathis Thourot, Denys Vaultrin, Nicolas Vaultrin, Jean Vaultrin, Mariotte veuve Gérard Vaultrin, Marc Vaultier et Edeline sa femme, Catherine Vaũltier, Jean-Pierre Villier, Jean de Ville *.

Tous, à l'exception des trois indiqués par un astérisque * sont désignés comme habitant une des maisons du village dont ils étaient pour la plupart possesseurs. On ne retrouve plus à Beaufremont que les familles Gérard et Villiers, encore, n'est-il pas certain qu'elles y soient anciennes, ni qu'elles descendent des individus mentionnés dans notre manuscrit. La famille Guyot qui y était importante autrefois, s'y est éteinte depuis peu.

Une autre recette de huit poules et quatre-vingts œufs payables le premier jour de mai, était affectée sur six chenevières et deux jardins du même village.

Huit chapons, dus le lendemain de Noël étaient assignés sur différents héritages dont un pré en Saurière; une place Colotte en la rue de la Montagne, possédée par le S[r] Comte de Tornielle; l'usuaire du devant d'une maison vis-à-vis l'église, une maison de la rue du Poirier-le-Loup, et deux jours de terre en la *Voiruille*.

Six autres chapons, dus à la même date, était assignés sur le pré de l'Olivotte (Lemmecourt), et sur une chenevière avec arbres, joignant ledit pré, appelée la Bergerie (1).

Il y avait aussi les chapons de *sergenterie* et de *bourgeoisie*. Le sergent de la dite seigneurie devait payer trois chapons, moitié de six dus annuellement par le sergent de la mairie de Beaufremont avant la division. Deux chapons de bourgeoisie étaient imposés, l'un sur Bastien Belliot de Lemmecourt, et l'autre sur les héritiers Nicolas Cottel et Jean Toussaint.

« Et pour le regard du porc gras deus d'ancienneté par le mayeur dudit Boffromont, attendu que par la division et partage, chacun des seigneurs aura son mayeur, iceluy mayeur payera à son seigneur, un porc ou la somme de six francs, à son choix. »

« Les subjets compris en ce présent lot payeront neuf porchots au seigneur à qui ledit lot appartiendra, qui se lèveront entre lesdits subjets bien tenant comme d'ancienneté. »

Enfin, des cens en argent à payer « chacun an le dimanche immédiatement suivant la feste de l'Apparition en janvier, dit les Roys, » étaient assignés sur les héritages ci-après : quatre blancs sur et pour les Escrugrottes (2) et deux journaux de terre derrière Lemmecourt; quatre deniers sur un autre champ du même canton au-dessus du chemin de Lemmecourt

(1) Aujourd'hui le Paradis.

(2) Nous pensons que c'est *Escargottières*, terrains pierreux où se multiplient les escargots.

à Neufchâteau; dix-huit deniers sur une pièce de terre dite à la Fosse; un denier sur le champ Menu en allant à l'Étanchotte, et une obole sur le Paquis Jacquot de trois journaux (1).

DEUXIÈME LOT.

Les terrains composant le second lot étaient :

VIGNES.

Sept jours à prendre dans la vigne avoisinant le château, et du côté adjacent à ce lot.

TERRES.

Saison de Cronvaux. Onze jours de terre labourable, moitié de la corvée de dessus les Tours; neuf jours à prendre dans la corvée de Bonneval (Bovreil?); deux jours ou moitié de la corvée dite sous la Haie;

Saison de Moyemont. Douze jours ou moitié de la corvée de la Combe; douze autres jours ou moitié de la corvée de la Borde, sous le sentier qui va à l'Étanchotte; environ deux jours et demi ou moitié de la petite corvée de la Borde sous le chemin de Landaville, et six jours seulement à la corvée de Boutemont, côté du dessous.

Saison du Colombier. Huit jours trois quarts, totalité de la corvée dite derrière chez Perrin; trois jours ou moitié de la corvée de la Bergerie; cinq jours trois quarts, moitié de la corvée des Essarts à prendre *devers le rup* de Felezin, et six jours ou moitié de la corvée des Noyers.

Total des terres, soixante-dix-sept jours pour les trois saisons.

PRÉS.

Onze fauchées et demie de pré à prendre au Breuil de Beaufremont du côté du chemin; une fauchée et demie à

(1) Ce que l'on appelle encore *les Paquis*, entre l'étang et le chemin de la Marcairie.

l'étang, finage de Lemmecourt, et un quart et demi, moitié de trois quarts, à la Courtillotte ou Boutemont. En tout treize fauchées et un quart et demi.

BOIS.

Trente-six arpents trois quarts de bois au Radon, à prendre en longueur et largeur du côté de l'étang; plus au bois du Fayel, sept cent quarante arpents trois quarts, aboutissant d'un bout sur l'autre portion au sud-est, et sur les bois de Lemmecourt et Jainvillotte pour l'autre bout (1). Cette partie du Fayel était plus considérable que la première par les motifs qui ont été cités plus haut. — Total des bois, pour ce second lot, 777 arpents et demi.

Le partage des chaseaux de Beaufremont donnait à ce second lot, vingt-deux maisons, quatre chambres, trois places à bâtir, deux jardins, deux chenevières et un usuaire de maison. Ces propriétés étaient réparties comme il suit : deux maisons et une place en la rue du Pixot; deux maisons, une chambre et un jardin, rue du Poirier-le-Loup; dix maisons, deux places, une chenevière et un meix (2) rue du Paquis; quatre maisons, une chambre et une place rue de l'Église; quatre maisons, une chambre et une place à la montagne, rue du Puits. Le tout chargé d'une redevance annuelle de trente et une poules.

Les chaseaux de Lemmecourt pour ce second lot étaient : deux maisons rue du Paquis, côté de la Carpière (étang); une maison, deux chambres et un meix rue du Borderot; quatre maisons, deux chambres rue du Moustier; une maison, deux chambres, quatre places rue la Haie-la-Traye, et une pièce de terre à la Coube Saulce (3), chargés d'une redevance

(1) Cette portion est connue sous le nom de Bois-la-Dame; elle appartient aux héritiers de M[me] de Villers, née Thérèse d'Alençon.

(2) Jardin potager.

(3) Ou *Combe* Saulce.

totale de douze poules et vingt-quatre deniers (1). (Les redevances des maisons de la rue du Paquis, de deux poules et huit deniers, sont appelées la rente du *Chenil des chiens.*)

D'autres rentes au même village, payables le premier jour de mai, se composant en tout de huit poules et demi et quatre-vingt-cinq œufs, étaient affectées sur six chenevières (2), un jardin et deux maisons de la rue du Vignot.

Huit chapons dus le lendemain de Noël étaient assignés sur une place de maison rue du Paquis, deux fauchées de pré au Ballon, un jour et demi de terre dit le champ Simonet et deux autres jours sur les Bollieux, territoire de Beaufremont.

A Lemmecourt, sept chapons, dus aussi le lendemain de Noël, étaient imposés sur une pièce de terre de trois jours à la Coube Saulce, sur une autre pièce de terre du Bovreil, et sur une troisième pièce de deux jours au Paquis *Jacob.*

Pour les chapons de sergenterie et de bourgeoisie, le titre porte : « Le sergent qui sera de ladicte seigneurie payera trois chapons, moitié de six, dus annuellement par le sergent de la seigneurie de Boffromont avant la division. » — Un chapon de Bourgeoisie est imposé sur Nicolas Thiéry et un autre sur Jean Breton de la Mothe.

(1) Les habitants de Lemmecourt nommés dans l'acte de ce partage sont : Jean Bastien, Nicolas Bastien, Bastien Belliot, Valentin Bichotte, Demange Cobillard, Claude Bolleville, Jean Chevillot, Nicolas Cobillard, Nicolle veuve de Nicolas Cottel, Marguerite veuve de Claude Guyot, Nicolas Guyot, Pierrot Guyot, Bernard Guyot, Jean Hilaire, Henry-Jean Pierre, ou Henry Pierre, Demange Luc, François Luc, François Malgras, Nicolas Millan, Nicolas Mougeot, Pasquis Mougeot, Jean de Nivelle, Jean Piérot, Jean Regnanld, Thiébaut Regnauld, Mougin Thomas, Thoussaint Roussel.

Tous, à l'exception du dernier, sont désignés comme habitant une maison ou une chambre de ce village ; une seule de ces familles y existe encore, c'est la famille Malgras.

(2) Chaque chenevière payait une poule et dix œufs.

Ce lot avait droit de prendre aussi, comme le premier, neuf porchots (petits porcs), moitié de dix-huit qui se levaient d'ancienneté sur les héritages de Beaufremont et Lemmecourt.

Pour le porc gras dû d'ancienneté par le mayeur de Boffromont, chacun des seigneurs devant avoir à l'avenir son mayeur, ce mayeur fut chargé de payer à son seigneur, un porc gras ou six francs, à son choix.

Enfin, trente-six deniers de cens en argent à payer « le dimanche immédiatement suivant la feste de l'apparition en janvier dit les Roys, » étaient assignés sur les héritages ci-après et comme il suit : quatorze deniers sur une pièce de deux journaux de terre en la Coube Saulce, finage de *Lemecourt;* six deniers sur un journal avoisinant le petit étang; six deniers sur un autre journal dit le Grand-Champ; deux deniers sur deux journaux entre le chemin de *Boffromont* et le champ de la cure dudit Lemecourt; quatre deniers sur un closel en la haye la Traye, encloué de chemins, et quatre deniers sur une vigne de deux jours environ dite la vigne Estienne Henriot, située aussi sur le finage de Lemmecourt (1).

2° GENDREVILLE.

Le partage des chaseaux, terres, prés, rentes et autres choses du lieu de Gendreville, fut fait les 20, 21 et 22 octobre 1589, en présence des parties comparantes comme au procès-verbal, et sur le rapport des experts assermentés Gérard Maire, Nicolas Dargent, Pierre Gegout, et Thouvenin Jaulgeon dudit Gendreville.

TERRES.

Les héritages que la baronnie possédait à Gendreville ayant été tous divisés en deux parties égales, et l'une de ces parties

(1) La rente annuelle pour chaque maison de Beaufremont était d'une poule seulement; pour les maisons de Lemmecourt, elle était d'une poule et quatre deniers.

étant attribuée à chaque lot, nous donnons seulement la contenance totale et la situation de ces héritages.

Saison du Vaulx. Quinze jours de terre labourable formant la corvée des Vigneulx ; et la corvée de Tribauchien, de quatre jours.

Saison de la Fin-de-Roche. La corvée de Roche, la courte corvée, et la petite corvée, d'une contenance totale de trente-cinq jours un quart.

Saison de la Grande-Fin. La corvée de Jambois contenant douze jours ; la corvée de la Côte-Eslin, de huit jours et demi ; la neuve corvée du Fayel, de huit jours ; la corvée devant le moulin, de neuf jours, et la corvée de Cotterel, de onze jours.

PRÉS.

Le pré dit le Breuil d'une contenance totale de vingt-neuf fauchées, « joindant au paquis près du pont, par-dessous. »

Terres et prés appartenant aux mayeurs à cause de leurs offices, pour chaque lot :

Mairie du premier lot. Un demi-jour de terre en Roburnvaux ; un pré d'un char de foin au Grand-Pré ; un andain au même lieu, et un autre pré d'un char de foin Entre-deux-Eaux.

Mairie du deuxième lot. Un demi-jour de terre en la côte l'Épine ; un quart en la haie Lambert ; un pré d'un char de foin en Launois, un autre aussi d'un char de foin au même lieu, puis encore un autre d'une moindre contenance (1).

Sergenteries. Un pré de deux fauchées, et un autre d'un quart de fauchée, en Remy-Pré, ces deux prés à partager l'un et l'autre en deux parties égales, dont l'une pour chaque sergent.

Le territoire de Gendreville avait aussi « d'autres terres censables vulgairement appelées les Quartiers, en nombre

(1) Ces héritages sont encore appelés les *Paquis de la Mairie*.

de trente-six, contenant chacun d'iceulx grands quartiers seize petits quartiers de huit-vingt-six toises six pieds un tiers. » Les dix-huit grands quartiers du premier lot se prenaient depuis le chemin tirant de Gendreville au Neufchastel, jusques au chemin de Cordillon, et touchaient aux vignes par-dessus. Ils étaient divisés en quatre-vingt-huit parcelles possédées par divers individus. Les dix-huit grands quartiers du second lot qui avoisinaient le premier lot, avaient pour limite la haie *la Lieu,* le chemin du Neufchastel, la haie Lambert, les jardins et la Neuve corvée; ils étaient divisés en soixante et seize parcelles. Le titre ne dit pas à quelle redevance étaient assujettis les détenteurs de ces quartiers.

Les chaseaux dudit Gendreville étaient, pour le premier lot : trente et une maisons, trois masures, deux places, onze chambres, et quatre chenevières, sur lesquelles étaient assignées diverses redevances consistant en nonante-neuf bichets et demi d'avoine payables à la St-Martin; nonante-sept poules et demie et nonante-sept blancs deux deniers, payables ès termes de Pâques, St-Remy et Noël; quatorze oisons le trois août, et un chapon le lendemain de Noël (1).

En outre sept chapons, dus aussi le lendemain de Noël, et assignés sur divers héritages, dont six jours de terre en la Fin (le finage) du Neuf-Moulin; une fauchée de pré sur le Moulin; une autre fauchée dite la Mairie, un jardin clos de haies vives en Gibaru; et trois demi-jours de terre sur le Bouchot.

Plus encore trois chapons de bourgeoisie dont l'un sur Jean Marot de Sauville et les deux autres sur les hoirs Salomon Morel du Neufchastel.

Les chaseaux pour le second lot consistaient en quarante-cinq maisons dont huit franches, deux places, six chambres, trois meix et cinq chenevières, chargées de cens s'élevant à nonante-huit bichets d'avoine, nonante-six poules, nonante-six

(1) La rente pour une maison ordinaire était de trois bichets d'avoine, trois poules et trois blancs. La demi-rente était de trois imaux d'avoine, une poule et demie et six deniers. Le blanc valait donc quatre deniers.

blancs, douze oisons et deux chapons, payables aux termes désignés plus haut (1).

En outre une redevance de sept chapons imposés sur quatre jours de terre en Laxard de Rossel (sous les Vignes), un jour et demi dit la Treuille, en Cordillon; une chenevière dite la place Brouillard et trois demi-jours de terre sur le Bouchot.

Puis trois chapons de bourgeoisie dont l'un sur Jean Georges de Roncourt, un autre sur Martin Daguer de Sartes, et le troisième sur Liébaut Vouillemy de......

Le sergent de chaque seigneurie devait, à cause de son office, six chapons, six oisons, et un demi-porchot ou trente gros, moitié de douze chapons, douze oisons et un porchot, que le sergent dudit Gendreville était tenu de payer annuellement avant le partage.

Pour le porc gras dû d'ancienneté par le mayeur dudit Gendreville, chaque seigneur devant avoir son mayeur à l'avenir, chacun des mayeurs fut tenu de payer à son seigneur un porc gras, au terme ordinaire, ou la somme de neuf francs, au choix dudit mayeur, et aussi deux pintes d'huile faisant la moitié de quatre, dues par le mayeur dudit lieu, avant la division.

Au second lot fut encore attribué le moulin de Gendreville avec toutes ses dépendances, en contre partage du moulin de Malaincourt et ses dépendances, à charge de payer annuellement au seigneur possesseur de ce dernier moulin,

(1) La population de Gendreville, à cette époque, était composée par les familles Mathieu, Humblot, Dargent, Jauljon, Piérot, Carret, Larcher, Claude Péru, Fortune, Mesgnien, Morel, Robert, Regnaut, Haudel, Hairouel, Petitjean, Gegout, Vosgien, Potier, Humbert, Barrois, Riotte, Valentin, Gobier, Basard, Clément, Adam, Maire, Thouvenot, Olry, Poirson, Marchand, Morisot, Perrin, Fournier, Noël, Gravier, Mathiot, Michaut, Bassot, Tranchot, Vouillemy. Quelques-unes de ces familles, les premières en particulier, s'y sont perpétuées et y forment aujourd'hui, comme alors, une notable partie de la population.

quatre reseaux de blé, mesure de *Boffromont*, moitié à Pâques et l'autre moitié à la St-Remy, suivant les conventions faites à ce sujet entre les parties.

3° MÉDONVILLE.

Les partages pour Médonville furent faits le 23 octobre 1589, sur le rapport de Didier Tranchot marchand, Claude Haudel, Jean Maistre dit Raudot, et Vaultrin Morisot, experts dudit lieu, après avoir reçu le serment en tel cas requis, et en présence des parties comparantes comme au procès-verbal.

Les héritages que la baronnie possédait à Médonville furent tous divisés en deux parties égales dont l'une pour chaque lot. La nature, la situation et la contenance totale de ces propriétés sont indiquées ci-dessous.

TERRES.

Saison des Vignes. La corvée dite de Clermont, terrain irrégulier contenant quatre jours.

Saison de Saveron. La corvée de la Combe, finage de la Mothe, d'une contenance de douze jours.

Saison du Mont. La corvée appelée la Hayotte-Saint-Martin, contenant en tout huit jours.

PRÉS.

Le Breuil de Médonville, d'une contenance totale de dix fauchées.

Les prés appartenant à la mairie étaient :

Premier lot. Un pré d'un char de foin en Grandprey; un petit pré d'un demi-char de foin lieu dit en les Milliers, et la moitié d'un autre pré en Relantin contenant en tout un char et demi de foin.

Deuxième lot. Un pré d'un char et demi de foin en Crellet, et la seconde moitié du pré de Relantain.

Les chascaux pour le premier lot consistaient en trente-huit

maisons, deux tiers d'une maison, et dix chambres. L'une de ces maisons est désignée comme devant un chapon, et une autre, un demi-chapon. — Nous trouvons en outre comme dépendant de la *Basse Justice*, un tiers de maison, une maison et une chambre (1).

Quatre chapons étaient dus annuellement, l'un par Didier Tranchot, pour acquet de ses *prédécesseurs* de plusieurs héritages sur Jean Prevost de Gendreville, et les trois autres par Amien Haudel de Soulaucourt, la veuve Jean de Velotte et Grégoire Riotte, pour leur bourgeoisie.

Les chaseaux pour le second lot comprenaient quarante-deux maisons, huit chambres et une grange, l'une de ces maisons devant un demi-chapon; puis, pour la *Basse Justice*, trois maisons.

Un chapon était dû pour une place d'un pré dit du Vaudray, et un autre pour une pièce de terre appelée le Terme (2) du Breuil.

Enfin trois chapons de bourgeoisie étaient imposés, l'un sur Mamès Didier de........, à cause de Jeannotte sa femme, pour une bourgeoisie; le second, sur Joseph Morisot de Vaudrecourt, aussi pour sa bourgeoisie, et le troisième, sur Jean Morisot de....., « pour souffrance qu'il a de tenir aux immeubles de ses père et mère. »

On lit encore dans l'acte que nous analysons : « Les deux mayeurs des deux seigneuries lèveront conjointement les quarante-six poulles, quarante-six sols et les sept-vingt-quatre œufs deus sur la généralité du ban et finage dudit Médonville, observant la forme du passé en la cueillette des redebvances

(1) Les familles Morisot, Tranchot, Marchand, Collin, Maistre, Haudel, Potier, Gohier, Riotte, Marchal, Lallemand étaient les plus populeuses de Médonville; on y trouvait aussi les familles Guilgot, Vosgien, Regnaut, Ratte ou Rette, Maloy, Julbin, Thiéry, Prieur, George, Benoist, Jaulgeon, Jacquemin, Guilliot ou Guyot, Bourguignon, Guivernel, Grignoncourt, Vivot, Ferry, Aubertin. Ces dernières n'y étaient représentées, pour la plupart, que par un seul ménage.

(2) Ce mot, dans le patois de Médonville, signifie *hauteur, petite colline*.

susdictes, pour en tenir, à chacun desdits seigneurs, la moitié d'icelle.

« Item, le mayeur de chaque lot payera à son seigneur la moitié du porc gras deub d'ancienneté par le mayeur d'illec, avant la division, huit francs ou un porc gras vallant lesdits huit francs, au choix dudit mayeur. »

4° MALAINCOURT.

Le partage des héritages et des droits seigneuriaux de Malaincourt fut fait les 24 et 25 octobre 1589, en présence des parties désignées, sur les rapports de Nicolas Guilgot, Florentin Collin, Pierre Boulanger et Nicolas Champion dudit Malaincourt.

La plupart des propriétés que la baronnie de Beaufremont possédait à Malaincourt ayant été jugées n'avoir pas une valeur égale dans tout leur contenu, furent partagées en parties inégales afin de compenser la valeur par la quantité. Voici ces propriétés avec la contenance attribuée à chaque lot.

TERRES.

Saison de Nauvière. La corvée de Nauvière, de douze jours, dont six jours pour chaque lot.

Saison de Busy. La corvée de la Casèic, de quatorze jours et demi, dont sept jours et demi pour le premier lot et sept jours seulement pour le second.

Saison de la Haye-Begel. La corvée de Blanchard, de douze jours, dont cinq jours et demi pour le premier lot, et six jours et demi pour l'autre lot.

PRÉS.

Le grand Breuil de Malaincourt, de vingt-huit fauchées et demie, dont quatorze fauchées pour le premier lot, et quatorze fauchées et demie pour le second.

Le Breuil sur le Moulin, de cinq fauchées trois quarts, attribué au premier lot.

Le Breuil des Partiottes, de quatre fauchées un quart, aussi au premier lot.

Le Breuil des Saulces, de cinq fauchées et demie, dont moitié pour chaque lot.

Le Breuil du Biard, de huit fauchées et demie, aboutissant sur les prés de la commanderie de Robécourt, et le Breuil-sous-la-Ville, de trois fauchées et demie, attribués au second lot.

BOIS.

Le Bois du Battre dit la Garenne (essarté), de cinquante-cinq arpents, dont vingt-sept arpents et demi pour chaque portion.

Le Bois de la Taille, « de huit-vingt arpents, joindant aux bois de Vaudoncourt d'une part et aux paquis et pasturaux d'autre, » attribué entièrement au premier lot.

Le bois de Chevigny d'une contenance de cent arpents, joignant le bois de la Taille, attribué au second lot.

Pour chaque lot, nous trouvons ensuite : « la moitié des *arrages* dudit Malaincourt qui se lèvent d'ancienneté sur plusieurs héritages, de douze gerbes, l'une par chacun an.

» Item (pour chaque lot), sept reseaux d'avoyne faisant la moitié de quatorze deus par les habitans dudit lieu pour la rente appelée *les Fleuves*.

» De mesme aussy soixante poulles et soixante œufs, faisant la moitié de six-vingt poulles et six-vingt œufs deus, à cause desdictes *fleuves*, et se lèveront comme d'ancienneté aux termes ordinaires sur les tenanciers du finage dudit Malaincourt, pour la cottisation desquelles les deux mayeurs ou commis desdits seigneurs s'assembleront pour avoir esgard pour le ject desdites fleuves d'avoynes, poulles et œufs, par chacun an, pour les jetter et lever, la première moitié par le commis de ce partage, et l'autre moitié par le député du second partage.

» Comme aussy onze gros faisant la moitié de vingt-deux, deus avec lesdictes avoynes, poulles et œufs. »

Les chaseaux consistaient en trente-quatre maisons et une

chambre, pour le premier lot, et autant de maisons avec une place dite le *Parque,* pour le second lot; ce qui donne un total de soixante-huit maisons et une chambre pour les habitations de Malaincourt (1).

Le premier lot avait en outre droit à quatre chapons de rente dont un sur une fauchée de pré dite le *terme* du Breuil, entre les Tailles de la pesche et le Cognot des ongles Regnard; un autre sur une pièce de terre de cinq jours, appelée la Buelle et sur deux fauchées d'un pré dit la Taille Jean-Vachier, enfin les deux autres sur une pièce de terre d'environ sept jours, au Cougnot-la-Vieille ou les Chaponnières, avoisinant les bois de la Vieille-Taille et de Vaudoncourt.

Deux autres chapons, dits de bourgeoisie, étaient dus, l'un par Jean Pelletier de Serocourt, et l'autre par Claude Gohier.

Les quatre chapons du second lot devaient être pris, l'un sur une portion de la maison dite la Hayotte, rue de la Croix; un second sur la pièce de terre de la Buelle et le pré dit la Taille-Jean-Vachier, et les deux autres sur la pièce de terre du Cougnot-la-Vieille.

Les deux chapons pour bourgeoisie étaient assignés sur Valantin de Vaudoncourt, à cause de Catherine sa femme; et sur Martin Leduc, de Bulgnéville, aussi à cause de Claudon sa femme.

Le sergent de chaque seigneurie nouvelle devait encore payer « la moitié des redebvances anciennes du sergent de la mairie dudit Malaincourt, et à raison, pour le porc et tout, trente gros, dont quinze gros pour chaque lot.

Enfin le mayeur de chaque lot se trouva aussi chargé de payer à son seigneur, « pour la moitié du porc gras deub

(1) Les familles les plus populeuses de Malaincourt étaient alors celles des Gohier, Ferry, Collin, Guivernel, Pelletier, Marchal, Thiéry, Boulanger, Drouot; les autres, presque toutes d'un seul ménage, portent les noms de Humbert, Morisot, Riotte, Lhuillier, Morreau, Champion, Guilgot, Vavin, Richard, Pierrot, Granel, Figuier, Cobillard, Bonnès, Prud'homme, Saunier, Lallemand, Thouvenot, Martin, Pinot, Desbœufs, Maistre.

d'ancienneté par le mayeur dudit Malaincourt avant la division, un porc vallant sept francs ou lesdits sept francs. »

Au premier lot échut en outre, le moulin de Malaincourt avec toutes ses dépendances, en contre partage du moulin de Gendreville et ses dépendances. « Et prendra le seigneur a qui adviendra ledit moulin de Malaincourt, quatre reseaux de bled mesure de Boffromont sur ledit moulin de Gendreville, par chacun an, à deux termes, savoir à Pasques et saint Remy, pour récompense, par ce que celui de Gendreville est meilleur suivant le partage en fait par les convenus. »

5° URVILLE.

Le partage des propriétés, chaseaux et redevances seigneuriales d'Urville fut fait les 9 et 10 janvier 1590, sur le rapport de Jean Perrin, Didier Martin, Jean Pussin et Didier Langlois, experts choisis et assermentés pour cet objet.

Les héritages ayant été partagés en deux parties égales, dont l'une pour chaque lot, nous en indiquerons simplement la situation et la contenance totale. Ces héritages étaient :

TERRES OU CORVÉES.

Saison de la Voie de Vrécourt. La corvée de la Voie de Vrécourt d'une contenance de quatre jours et demi.

Saison de la Voie d'Aingeville. La corvée du pré Génin, de quatre jours.

Cinq demi-jours de terre en la Voie de Vrécourt, terrain appelé la Mairie, appartenant par moitié aux mayeurs de chaque lot.

Cinq quarts de terre aussi en la Voie de Vrécourt, et un demi-jour en la Voie d'Aingeville, héritages appartenant par moitié aux sergents.

Prés. — Un pré de la contenance d'un demi-char de foin au Grandpré.

Les chaseaux du premier lot et les rentes dont ils étaient

taxés, consistaient en trente maisons et leurs usuaires, une place, plusieurs jardins, meix, chenevières et un journal de terre dit le journal du Seugnon. Le tout chargé de redevances payables au jour du vendredi-saint, se montant en totalité à un chapon, dix-sept poules et demie, et quatre-vingt-dix œufs. Seize des maisons sont indiquées sans redevances, six portent la mention « ne doit aucun *mesage* ou *maisage* », signifiant sans doute aucune redevance (1).

» Les chaseaux du second lot avec leurs rentes se composaient de trente maisons, trois places, plusieurs jardins, meix et chenevières pour lesquels il était dû, en totalité et annuellement, dix-neuf poules et quatre-vingt-quinze œufs, payables au jour du vendredi-saint. (16 de ces maisons sont indiquées comme ne devant aucun maisage.) En outre, la maison du sieur René de Landrian, appelée la *haute chambre,* « consistante en maison, chambre, cour, jardin, meix et joindant à une autre maison dudit Landrian, tenu de François Gravier, assencée trois blancs. »

Deux chapons de bourgeoisie pour le premier lot étaient dus, l'un par la maison de Jean-Francisque de Landrian demeurant à la Mothe, pour sa bourgeoisie; l'autre par Florentin Millot, de Sauville, aussi pour sa bougeoisie. Ils étaient payables le lendemain de Noël.

Les deux chapons de bourgeoisie attribués au second lot et payables au même terme étaient dus, l'un par Claude Millot, de Bulgnéville, et l'autre par Jean Morisot, d'Aingeville, aussi chacun pour sa bourgeoisie.

(1) Les familles les plus nombreuses d'Urville portaient les noms de Robert, Martin, Millot, Perrin, Poirier, Recouvreux, Marchal, Taxotte, Gohier, Riotte, Morisot, Lenoir et Langlois; les familles Jacquot, Fleury, Chaulois, Viard, Couny, Croisotte, Thouvenin, Vaixou, Guillon, Chambray, Girouard, Pussin, Colson, Reuillacque, de Lerrin, Gaye, Teillière, Prud'homme, Tranchot, Thiéry, Besançon et Courtevoye, y formaient chacune un ménage. René de Landrian avait deux maisons à Urville. Sabine de Landrian sa fille y possédait aussi deux maisons et une place rue du Puits-Sauiot.

Nous lisons encore dans le titre de partage :

« Le seigneur qui aura l'un ou l'autre lot, instituera audit Urville un mayeur, greffier et sergent, pour connoistre, sur ses subjects, des droits lesquels les mayeurs ont accoustumé de connoistre comme il est dit au procès-verbal du partage de Boffromont, en payant par lesdits mayeur et sergent, à son seigneur, la moitié de redebvances anciennes, comme du porc gras pour chaque moitié huit francs, du mouton deux francs, deux pintes d'huille et un chappon ; et le sergent, deux chappons et demi et deux livres et demi de cire, en prenant la moitié des droits que les mayeurs et sergents communs souloient prendre, et ce, sur ce qui leur est réservé en chaque partie.

» Item trois blancs faisant la moitié de six, deus de cens aux seigneurs de Boffromont sur un prey contenant une fauchée lieu dit en la Voye des preys, joindant celuy de la cure d'une part, Jean Huot et plusieurs autres d'autre part.

» Et pour le regard des autres redebvances et prestations personnelles que les subjets dudit Urville doivent aux seigneurs de Boffromont, comme de *taille*, rentes du bois, de faulx du Breuil, *foureaux* et poulles à cause des feux, conduits, scavoir : pour chacun conduit entier trois poulles, et pour le demy une poulle et demy, et lesdits foureaux, rentes du bois, et de faulx du Breuil, à l'équipolent, chacun seigneur levera sur ses subjets lesdites rentes.

» Chaque lot aura aussi la moitié des dixmes dudit Urville en ce qui appartient aux seigneurs de Boffromont. »

6° LANDAVILLE.

Les partages de Landaville furent faits le 9 janvier 1590, en présence des parties désignées au procès-verbal, sur les rapports de Jean Barrois alors mayeur et de Bastien Bastien dudit Landaville, experts choisis et assermentés pour ce travail.

Les terres arables du finage de Landaville qui devaient des cens aux seigneurs de Beaufremont étaient ;

POUR LE PREMIER LOT :

Saison de Genevelle et du Cugny. Cinq *ensanges* (1) contenant chacune trois quarts de terre, à raison de douze-vingt-dix verges le jour, lieu dit derrière Genevelle, possédées par divers particuliers. Chacune desdites ensanges asservie d'un bichet de blé lorsque la contrée en est ensemencée, et de deux bichets d'avoine à la saison des avoines, mesure de Neuchasteau, mais ne devant rien à la versaine.

Une demi-ensange au Cugny, asservie comme ci-dessus, d'un imal de blé, au blé, d'un bichet d'avoine, à l'avoine, et ne devant rien à la versaine; puis encore deux ensanges audit lieu de Cugny, de même condition et servitude (2)......

Saison de Sanbonvoye. (Le titre mentionne cette saison, mais sans citer les héritages qui y étaient.)

Saison de Barberaze. (Même omission, cependant, d'après les détails du second lot, on devrait trouver ici : une demi-ensange de terre chargée des servitudes indiquées plus haut.)

Cens en argent (3)...... Six deniers étaient dus sur une vigne du fief, trois deniers sur un héritage de la veuve Charles, trois deniers sur une autre propriété possédée par les héritiers Charles l'aîné, et la moitié de trois autres deniers assignés sur un pré d'un quart de fauchée au Breillet.

Les terres arables devant des cens au possesseur du second lot étaient :

Saison de Genevelle et du Cugny. Cinq ensanges derrière Genevelle, possédées par plusieurs individus et asservies chacune d'un bichet de blé ou de deux bichets d'avoine suivant la récolte de l'une ou de l'autre de ces céréales, mais ne devant rien pour l'année de la versaine (4).

(1) L'ensange qui paraît avoir été une mesure agraire particulière à Landaville n'est plus usitée ni connue dans cette localité.

(2) Omission probable.

(3) *Ibid.*

(4) Comme on le voit l'assolement était triennal, mais ne donnait que deux récoltes pour les trois années.

Une demi-ensange au même lieu et chargée de même redevance, suivant la contenance du terrain, tenue par Mangin Lorrin.

Deux ensanges au Cugny de même condition et redevance que dessus, tenues par Bertrand Thouvenin.

Puis une petite *fourière* d'environ un demi-quart, derrière Genevelle asservie aux blés, d'un demi-imal de blé; aux avoines, d'un imal, et ne devant rien à la versaine.

Saison de Sanbonvoye. Trois ensanges en Sanbonvoye possédées par plusieurs individus, chargées de redevances comme ci-dessus, proportionnelles à la quantité de terrain.

Saison de Barberaze. Une demi-ensange audit Barberaze, « *la demie ensange* portée en l'autre partage par dessoubs, possédée ladicte ensange entière par Claude Thomassin, et de mesme redebvance que les autres ».

La totalité des héritages chargés de cens était donc pour pour ce lot, de onze ensanges et un quart, rapportant tous les trois ans onze bichets et un demi-imal de blé, plus vingt-deux bichets et un imal d'avoine, ce qui équivaut à une rente annuelle de sept imaux et demi de blé, et quinze imaux d'avoine, car le bichet contenait deux imaux. Il est certain que cette rente et le cens en argent étaient les mêmes pour les deux lots.

Les cens en argent pour le second lot s'élevaient à vingt-sept deniers et demi, dont trois deniers sur un jardin appelé la Daucière; deux deniers sur un pré d'environ un quart de fauchée au Brussey (1); trois deniers sur une maison en la rue de Laistre; trois blancs sur une fauchée de pré au Brussey, à Robert de Chastenoy; trois deniers sur la tenue des biens de Jean Jullien; trois deniers sur la tenue des biens de Jeannotte Charles, et la moitié de trois deniers assignés sur un pré d'environ un quart de fauchée au Brussey.

Les chaseaux de Landaville, avec les rentes en dépendant,

(1) Ce mot Brussey ne serait-il pas mis par erreur au lieu de Breuil? nous le supposons.

étaient pour le premier lot : dix maisons (une indiquée sans redevance), dont quatre en la rue dite le *fief de Boffromont* et six en la rue de Genevelle; une pièce de terre derrière la chapelle, le jardin de la croix, la moitié du gagnage de Robert de Chastenoy; un pré en *l'estang de Boffromont*, compris en la recette et mairie de Landaville; une place au jardin Poirel, et un jardin en la Cuche, le tout chargé de diverses redevances s'élevant en totalité à quinze poules et cent dix œufs, dont cinq poules et vingt-cinq œufs dus au terme de la St-Martin; et dix poules avec quatre-vingt-cinq œufs, payables chaque année au terme de Pâques. (Ces redevances sont indiquées d'une poule et dix œufs, ou une demi-poule et cinq œufs, et encore une poule et demie et quinze œufs, ce qui donne à présumer qu'un conduit entier payait une poule et dix œufs (1).

Plus la moitié du jardin des *sieurs de Boffromont*, assis audit Landaville, en la rue de Genevelle, laissé en entier pour quatre francs, dont deux francs pour ce lot.

Les chaseaux du même lieu, avec les rentes attribuées au second lot, consistaient en huit maisons, dont cinq en la rue du fief ou rue de Boffromont, deux en la rue de Genevelle, une en la rue du Han-le-Duc; un jardin dit le meix d'Houés derrière les maisons du Han-le-Duc; une pièce de terre derrière la Chapelle; une vigne appelé la Brayade, sise en la contrée des vignes de Laistre; les gagnages du sieur Robert de Chastenoy (2) et un pré dit la Curtillemin, chargés

(1) Nous avons retrouvé à Landaville, les noms des familles Barrois, Morel, Thouvenin, Larminaut, Bogard et Noël qui y subsistent encore; puis, à partir des plus populeuses parmi celles qui ont disparu, les familles Regnard, Bastien, Poirel, Barthelemy, Thomas, Souillard, Pollot, Chollé, Julien, Poirot, Legrand, Maljean, Lorrin, Simon, Croollot, Marchal et Pierrot.

Il paraît que le cours du ruisseau faisait alors la séparation des territoires de Landaville-le-Haut et de Landaville-le-Bas. (*Histoire de Lorraine*, par Henriquez.)

(2) Les gagnages de Robert de Chastenoy devaient en tout quatre poules et vingt œufs dont moitié par chaque seigneurie.

de diverses redevances s'élevant en tout à treize poules et demie et quatre-vingt-quinze œufs, la plupart payables à Pâques et les autres à la saint Martin ; plus un chapon dû le lendemain de Noël sur un jour et demi de terre située en Sanbonvoye et un demi-jour en Gérardvaux.

En outre deux francs sur la moitié du jardin de la rue de Genevelle, mentionné au premier lot.

Chaque lot devait aussi avoir un tiers des grosses dixmes dudit Landaville, faisant « la moitié des deux tiers appartenant d'ancienneté aux seigneurs de Boffromont, avec les redebvances et dépendances d'un tiers d'icelles et tout comme l'on a accoustumé les laisser. »

Le moulin de l'Étanchotte suivant le partage fait des trois moulins de la baronnie dut demeurer en commun auxdits seigneurs « pour en tirer par iceulx les proffits par moitié, et à charge de l'entretenir à frais communs, et faire les enchères et laix d'iceluy par eux-mêmes ou leurs officiers conjointement. » Le partage des trois moulins avait été fait sur le rapport de Nicolas Thierry et Gegout Petitjean, experts choisis à cet effet.

Chaque lot eut encore la moitié de la Grange des dixmes dudit Landaville, appartenant à la baronnie, située dans la rue du fief de Boffromont (seconde habitation au-dessus de la ruelle). Au premier lot fut attribué pour sa part, « un rein et demi avec la porte entièrement qui était du costé d'en haut; » le second lot dut avoir aussi « un rein et demi (1) à prendre icelle partie du costé d'embas, à charge qu'il se ferait une pareille porte en cette partie que celle qui existait en l'autre partage, à façons et frais communs, et pareillement une muraille pour séparer par moitié dessoubs le rein du

(1) Le mot *rhein*, fréquemment employé dans notre manuscrit, nous paraît avoir la signification que l'on donne actuellement au mot *portée*. On dit : une maison d'une, de deux, de trois portées, pour indiquer qu'elle a une, deux, trois pièces (chambres, granges, écuries) sur la même rue.

milieu, et autant sur l'héritage de l'un que de l'autre; à prendre ladicte muraille dès et entre les deux jambages desdictes deux portes du goutterot de devant en tirant tout droit par dessoubs ledit rein du milieu jusques au goutterot du derrière, afin que l'un ne puisse hanter sur l'autre, et ladicte muraille de la hauteur jusques au toit. »

Nous lisons encore dans le titre que nous analysons : « Chacun seigneur aura mayeur, greffier et sergent audit Landaville, pour cognoistre sur ses subjects comme ez autres villages de ladicte baronnie, et debvra chacun mayeur pour la moitié du porc gras, dix-huit gros ou un franc six gros.

» Au mayeur de chaque partage appartiendra la moitié de deux ensanges seises au finage de Landaville, à la saison de Barberaze, lieu dit en Bersenaux, joindant par dessous à la terre de la chapelle saint Jean.

» Item la moitié d'une ensange à la saison de Sanbonvoye.

» Item la moitié d'une ensange à la saison de Cugny.

» Les deux ensanges de Sainte Gergongne demeureront en commun aux deux seigneurs, pour en lever les fruits par le mayeur de Sainte-Gergogne (1), à charge de faire le debvoir et service ancien envers lesdits seigneurs ».

Notre titre mentionne encore des quartiers à partager à Landaville, mais il n'en donne ni le nombre ni la contenance.

RÉSUMÉ.

En réunissant toutes les redevances annuelles évaluées dans les pages qui précèdent, on trouve que ces redevances étaient de cent dix chapons, cinq cent vingt-six poules, huit cent dix-neuf œufs, trente-huit oisons, quinze imaux de blé, deux cent soixante-huit bichets et demi d'avoine, quatre pintes d'huile et cinq livres de cire. Les valeurs monétaires

(1) **On sait qu'il existait en Lorraine et au Barrois, une coutume dite** ***de Sainte-Gergogne, différente de la coutume de Beaumont.***

donnent un total d'environ cent trois francs (1), neuf gros, deux blancs, un denier et une obole. (Nous avons pris d'après les indications de notre manuscrit, douze gros pour un franc barrois, quatre blancs pour un gros, quatre deniers pour un blanc et deux oboles pour un denier. Le franc barrois valait deux livres quatre deniers tournois.)

La totalité des héritages appartenant en propre aux seigneurs était, outre le château et ses dépendances, de trois cent trente-cinq jours et trois quarts de terres labourables, cent vingt-trois fauchées de prés, et seize cent quatre-vingt-cinq arpents et demi de bois (2), situés dans les villages de Beaufremont, Lemmecourt, Gendreville, Médonville, Malaincourt et Urville. Les détails qui ont été donnés plus haut indiquent aussi un assez grand nombre d'autres propriétés, qu'ils laissaient à loyer à divers individus, ou qu'ils concédaient à charge de services personnels aux mayeurs et sergents.

Nous regrettons vivement de n'avoir point trouvé dans notre manuscrit à combien s'élevaient les dîmes qui se prélevaient sur les héritages des particuliers, et quelle était la nature de ces dîmes. Les détails sur les autres droits féodaux nous manquent aussi ; l'absence de ces détails sera une véritable lacune dans notre travail, mais il n'aura pas dépendu de nous qu'il ne soit plus complet sous ce rapport, comme pour bien d'autres faits que le temps et les traditions ont mis en oubli.

Le nombre des habitations de la baronnie était de quatre cent vingt-six, non compris le château et ses dépendances. Dans ce nombre, Beaufremont avait quarante-deux maisons et neuf chambres; Lemmecourt dix-sept maisons et dix chambres; Gendreville soixante-dix-sept maisons et dix-sept chambres; Médonville quatre-vingt-cinq maisons et dix-neuf chambres;

(1) Il s'agit ici de francs barrois.

(2) Nous croyons que le jour, la fauchée et l'arpent étaient comme on les compte aujourd'hui, de 250 toises carrées, faisant 20 ares 44 centiares

Malaincourt soixante-neuf maisons et une chambre; Urville soixante et une maisons, et Landaville dix-neuf maisons seulement.

En admettant que chaque maison était habitée par une moyenne de quatre personnes, et chaque chambre par deux personnes, Beaufremont aurait eu alors une population de 186 âmes, non compris les habitants du château; la population de Lemmecourt aurait été de 88 âmes; celle de Gendreville de 342; celle de Médonville de 378; celle de Malaincourt de 278; celle d'Urville de 244, et celle de Landaville de 76 (pour les maisons situées sur la partie qui dépendait de la baronnie), ce qui donne un total de quinze cent quatre-vingt-douze individus vivant, à cette époque, sous la domination des hauts et puissants seigneurs barons de Beaufremont.

Si l'on examine la situation des corvées de ces seigneurs sur les territoires de Beaufremont et de Lemmecourt, on remarque aisément que ces corvées comprenaient les meilleurs terrains. Les héritages laissés aux manants des deux villages ne furent que des champs de peu de valeur, qu'il fallut défricher afin de parvenir à y faire entrer la charrue. Ces pénibles défrichements sont encore attestés par la présence des nombreux murs-hayes qui entourent presque chaque parcelle de terrain sur la montagne, et qui sont restés là comme pour montrer les travaux, aussi intelligents que pénibles, auxquels nos aïeux furent obligés de se livrer pour obtenir, d'un sol ingrat, la nourriture nécessaire à leur existence.

Nota. Vers l'époque du partage de leur baronnie, les seigneurs de Beaufremont avait un troupeau de bêtes blanches (moutons), de 400 mères environ, avec leur suite; un autre de 60 bêtes rouges (vaches), avec le droit spécial de pâturage sur les territoires de Lemmecourt, Aulnois, Roncourt (1).

(1) Communiqué par M. le curé de Beaufremont.

Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle, comte de Brienne, de Solarolle et de Chalant, baron de Beaufremont.

(Château-Nord. — De 1589 à 1648.)

L'effet du partage de 1589 subsista jusqu'en 1790, époque de l'anéantissement du régime féodal. Ainsi pendant deux cents ans, la baronnie de Beaufremont appartint simultanément à deux seigneurs qui eurent chacun une habitation dans l'enceinte du château, et qui se firent toujours un honneur d'ajouter à leurs titres élevés l'antique qualification de *baron de Beaufremont.*

Pour plus de clarté dans les faits, nous retracerons séparément ce qui concerne chacun de ces seigneurs, en conservant toutefois la marche qui nous semblera la meilleure pour que l'histoire de la baronnie suive celle des familles qui l'ont successivement possédée. Nous commençons par la maison de Tornielle.

Joachim-Charles-Emmanuel, ou plus communément Charles-Emmanuel de Tornielle, comte de Brionne et de Solarolle par son père, porta d'abord les titres de comte de Chalant et de baron de Beaufremont qui lui venaient de sa mère.

Au moment de son entrée en possession de l'héritage que lui laissa cette noble dame, les querelles religieuses agitaient vivement la France où les protestants s'étaient tellement multipliés, sous les successeurs de Henri II, qu'ils avaient pu organiser des armées et combattre contre les troupes royales. Affaiblis et privés de leurs chefs après l'odieux massacre de la St-Barthélemy, ils n'en continuaient pas moins à être un sujet de perpétuelle inquiétude pour le souverain et pour les catholiques. Les Guises, issus de la maison de Lorraine, étaient à la tête de ces derniers; ils jugèrent nécessaire alors d'organiser l'espèce de confédération connue sous le nom de Sainte-Ligue. Mais ils ne se contentèrent pas d'y

16

enrôler les sujets du roi de France, ils désirèrent aussi qu'en Lorraine, le duc leur parent et la noblesse y prissent part, ce qu'ils firent à leur sollicitation.

Leur but avoué était le maintien et la protection de la foi catholique. Afin de concerter les mesures les plus efficaces pour la réussite de leur entreprise, les princes lorrains et plusieurs membres puissants de l'association eurent, en 1584, près de Nancy, dans une maison du sieur de Bassompierre, une réunion à laquelle assista, avec quelques autres seigneurs français, Claude de Bauffremont, baron de Senecey en Bourgogne.

En rencontrant dans l'histoire de Lorraine ce nom d'un illustre descendant de Liébaud III de Beaufremont, nous voudrions pouvoir dire que ce haut et puissant baron ne traversa pas les duchés où vécurent ses ancêtres, sans faire une visite à la terre qui possède leurs restes mortels, au manoir qui leur dut son existence : il leur donna au moins un souvenir, une pensée, et nous profiterons, nous, de l'occasion pour consacrer ici quelques lignes à sa mémoire et à celle de sa famille, bien persuadé que cette digression ne déplaira pas à nos lecteurs.

Claude de Bauffremont, baron de Senecey, eut pour aïeux Huard, second fils de Liébaud III; Pierre, Gauthier Ier et Gauthier II, dits de Ruppes; Jean, sire de Soye; Pierre Ier et Pierre II, barons de Senecey, qui tous se montrèrent dignes du nom qu'ils portaient. Son père Nicolas de Bauffremont fit surtout honneur à sa maison par ses emplois, son mérite personnel, son éloquence et son amour pour les belles-lettres. Nommé bailli de Châlons-sur-Saône, puis revêtu de la charge de Grand-Prévôt de l'hôtel à la cour de Charles IX, il releva la dignité et les avantages de ces fonctions par l'équité et la sagesse avec lesquelles il sut les remplir. Son zèle pour la religion joint à une vigueur éclairée, suffirent pour protéger contre l'hérésie les villes qui bordent la Saône. Élu par la noblesse du Châlonnais pour assister aux états de Blois en 1576, il eut l'honneur d'y être choisi pour président par

la noblesse du royaume, et fit, en cette qualité, en présence du roi et des états, un discours qui fut accueilli par d'unanimes applaudissements.

Fils d'un tel père, Claude de Bauffremont devait marcher dans la voie du bien : il la suivit noblement. Jeune encore, il s'était occupé à organiser, à Givry, une compagnie de lanciers et d'arquebusiers à cheval, composée de cent quarante gentilshommes du pays, et destinée à mettre obstacle aux troubles qu'auraient pu susciter les hérétiques. En 1577, la ville de Châlons-sur-Saône lui témoignait sa confiance en le nommant son capitaine, et le roi lui donnait des lettres pour la provision de cette charge. Il fut aussi bailli de la même ville, puis lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne. Dans toutes ces fonctions, il montra l'intégrité la plus scrupuleuse. Nous ne pouvons attribuer sa présence à Nancy, à la conférence des ligueurs, qu'aux sentiments élevés dont les Guises le savaient animé : ils se trompaient, toutefois, s'ils le crurent disposé à servir leur ambition. Choisi en 1588, par les gentilshommes de sa province, pour les représenter aux états généraux de Blois assemblés par ordre du roi Henri III, puis désigné par la noblesse pour la présider, il porta la parole devant l'assemblée, et le fit avec une telle grâce et une telle modestie, qu'il s'acquit les plus vives sympathies du monarque et de tous les assistants. Il n'était pas de ceux qui entrèrent dans la ligue pour des intérêts particuliers, aussi résolut-il de s'en détacher dès qu'il commença à y apercevoir d'autres intentions que les motifs de religion hautement avoués. La conversion de Henri IV, qu'il avait vivement désirée, le trouva libre de tout engagement; il alla même alors jusqu'à conseiller au duc de Mayenne d'entrer en accomodement avec ce prince; ne l'y ayant pas trouvé disposé, il se sépara de lui et remit sous l'autorité du roi la ville et le château d'Auxonne dont il était gouverneur. Une conduite aussi sage lui valut la confiance du prince qui passa toujours pour un modèle de loyauté. Après la bataille de Fontaine-Française (1596), Henri IV le désigna avec le Président Legrand,

pour entrer en pourparlers avec le duc de Mayenne, et dès la seconde entrevue, ils demeurèrent d'accord sur les articles d'une trève qui fut bientôt suivie de la paix de Vervins.

Claude de Bauffremont ne jouit pas longtemps du bonheur de cette paix à laquelle il avait contribué avec un si généreux empressement. A peine était-elle signée qu'il mourut à l'âge de cinquante-sept ans, dans son château de Senecey (1). S'il dut les qualités que nous venons de lui reconnaître aux bons exemples qu'il avait reçus de son père, il eut le bonheur de les transmettre lui-même à son fils Henri de Bauffremont, considéré à juste titre comme l'un des hommes les plus distingués qu'ait produits sa famille. Bien que la vie de ce seigneur se soit passée loin de notre pays, son nom nous donne le droit de revendiquer l'illustration qu'il y attacha.

Henri de Beaufremont était à peine sorti de l'adolescence quand la mort le priva de son père, mais il montrait déjà de si belles dispositions, que la ville de Châlons n'hésita pas à l'élire pour son capitaine. Le roi le voyant bien formé de corps et d'esprit, lui accorda une dispense d'âge pour qu'il pût accepter cette place, le créa en même temps bailli et maître des foires de cette ville, le fit son lieutenant en Bourgogne, et voulut encore qu'il succédât au baron de Senecey dans les fonctions de gouverneur de la ville et du château d'Auxonne. Une aussi grande faveur accordée à ce jeune

(1) J. Callot, le célèbre graveur lorrain, dédia à Claude de Bauffremont ses *Exercices militaires*, suite de treize pièces représentant des soldats dans différentes attitudes. Le titre est dans un cartouche surmonté des armes de Bauffremont. De chaque côté des armes, on voit deux soldats sonnant de la trompette, à demi couchés, les jambes croisées et étendues sur des drapeaux. A droite est un soldat jouant de la flûte et à gauche un autre battant du tambour.

On lit dans le cartouche : Exercices militaires faits par J. Callot, mis en lumière par Israël son amy : *Et dédiez à Monseigneur Claude de Bauffremont, marquis de Senecey, gouverneur des ville et chasteau d'Auxonne et de Mascon, et lieutenant-général du roy au pays Maconnais.* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1855, page 371.)

seigneur se justifie par les paroles que Henri IV prononça en le présentant à la reine : « Il appartient, dit-il, à une race où l'on est sage dès le ventre de la mère. » Cet éloge sorti de la bouche d'un grand prince est évidemment tout ce que l'on pouvait dire de plus glorieux à l'honneur d'un gentilhomme.

En 1614, il y eut de grandes brigues par toute la France pour le choix des députés qui devaient assister aux états généraux convoqués à Paris. Henri de Bauffremont fut élu par la noblesse de son bailliage, et comme son père et son aïeul, il reçut dans ces états, l'honneur qui devait être le plus envié, et qu'aucune autre maison ne posséda jamais comme celle de Bauffremont : les nobles du royaume le désignèrent pour présider leurs réunions. Les talents et la prudence qu'il montra dans cette haute position le firent juger capable de remplir les fonctions d'ambassadeur en Espagne. Il accepta avec empressement cette occasion de servir son pays et son roi. Pendant les cinq ans qu'il demeura à la cour de Philippe II, il y donna constamment des preuves de sa modération, de sa générosité et de sa magnificence, et il s'acquit l'estime de tous les personnages distingués avec lesquels il dut se trouver en relation. Au moment de son départ, le roi d'Espagne voulant lui témoigner toute la satisfaction qu'il avait reçue de son ambassade, le combla de riches présents, et ordonna que dans toutes les villes où il devait passer pour son retour, on le reçût avec les marques d'une distinction toute spéciale.

A son arrivée en France, Louis XIII voulut aussi récompenser ses services; il le créa chevalier de l'ordre du S[t] Esprit et érigea en marquisat la baronnie de Senecey. Henri passa à peine dans cette terre le temps nécessaire pour voir sa famille et mettre ordre à ses propres affaires. La guerre venait d'éclater contre les protestants du midi; il se rendit auprès du roi et y servit avec le grade élevé de maréchal de camp. Il y montra bientôt toute la bravoure d'un guerrier accompli, mais sa valeur l'ayant engagé parmi des troupes

qui livraient un assaut à la ville de Royan, il y fut renversé par l'explosion d'une mine et blessé très-grièvement, ce qui l'obligea à quitter momentanément l'armée. Il y revint avant même que sa guérison fût complète, et se retrouva au siége de S[t] Antonin où de nouveaux exploits lui valurent une nouvelle blessure; elle ne paraissait pas mortelle d'abord, mais la gangrène s'y étant mise, il n'y eut bientôt plus d'espoir de sauver la vie d'un brave qui n'eut jamais d'autre ambition que celle de bien servir son Dieu et sa patrie, et qui en mourant, fit paraître toutes les vertus dont sa belle âme était ornée.

Il laissait de son épouse Marie-Catherine de la Rochefoucault, fille unique de Jean-Louis de la Rochefoucault, comte de Randans, deux fils : Claude-Charles-Roger de Bauffremont et Jean-Louis de Bauffremont qui, après avoir donné les plus belles espérances, moururent jeunes et sans postérité, le premier, des fatigues qu'il éprouva au siége d'Arras, et le second à la bataille de Sedan; de sorte que, comme la famille aînée des Beaufremont, la branche des Bauffremont-Senecey s'éteignit au champ d'honneur. Leur sœur Marie-Claire de Bauffremont épousa Gaston de Foix, comte de Fleix à qui elle apporta en dot les grands biens de son opulente famille. Marie-Catherine de la Rochefoucault, à qui ses malheurs domestiques méritaient les plus grands égards, fut appelée à la cour de France comme dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, puis eut l'honneur d'y être choisie pour gouvernante du jeune Louis XIV qui se ressouvint toujours des tendres soins qu'il en avait reçus.

Pendant que les seigneurs de Senecey faisaient glorieusement connaître à la France le nom historique de leur famille et s'attiraient l'entière confiance de ses souverains, leurs parents par alliances, les héritiers de la baronnie et du château de Beaufremont se plaçaient aussi au premier rang parmi la noblesse de la petite nationalité lorraine, et méritaient, par leur dévouement, la faveur d'être appelés à remplir les dignités les plus élevées à la cour de ses ducs.

La première circonstance où nous voyons paraître Charles-Emmanuel de Tornielle est un témoignagne de son attachement pour les intérêts du duc Charles III. Dès le commencement de l'année 1589, l'assassinat du duc et du cardinal de Guise commis à Blois par ordre de Henri III, forçaient le duc de Lorraine à prendre part à la guerre civile excitée en France contre ce roi qui bientôt périt lui-même sous le fer d'un fanatique. Mais alors, il fallut empêcher l'hérésie de s'asseoir sur le trône des rois *très-chrétiens*, et garantir la Lorraine des attaques du dehors. Le prince lorrain redoublant d'efforts, leva une armée puissante et, les impôts étant devenus insuffisants, fit de considérables emprunts pour l'entretenir. Ses sujets, par une louable émulation, s'empressèrent à l'envi de lui ouvrir leurs bourses. Charles-Emmanuel de Tornielle lui prêta quarante-six mille cinq cents écus d'or soleil, produit de la vente de son comté de Valengin et évidemment aussi de quelques autres terres (1). Philippe de Croy et Diane de Dompmartin sa femme, seigneurs de Fontenoy-le-Château, lui avancèrent cent deux mille francs barrois. D'autres lorrains lui fournirent également, à proportion de leurs moyens, des sommes plus ou moins fortes. Le salut de la religion, ce grand motif qui donnait l'impulsion à la ligue, animait les catholiques à la générosité; le désir de voir leur duc, gendre du roi Henri II, régner sur les Français encourageait les Lorrains à la libéralité. Cependant, Charles III eut la sagesse d'abandonner le premier des prétentions mal réglées qui dégénéraient en factions particulières. Ne voulant

(1) D'après Moréri, *Dictionnaire historique*, p. 750, cette vente et celle de la *baronnie* d'Arberg, faite au comte de Longueville avec la faculté de retrait, montait au prix de 57,846 écus d'or. Mais il y aurait ici une contradiction avec ce que nous avons écrit plus haut d'après divers auteurs. Et d'ailleurs, il est certain qu'il n'y avait point de baronnie d'Arberg. Le comté de ce nom paraît avoir été un titre purement honorifique pour les barons de Beaufremont. Il faut cependant reconnaître qu'à partir de 1589, les Tornielle ne portèrent plus le titre de comtes d'Arberg, tandis que les Madruce et leurs descendants le conservèrent.

être dupe ni de l'ambition du roi d'Espagne ni de celle du duc de Mayenne, il chercha les moyens de terminer cette guerre le plus tôt possible, et pensa à entrer en relation avec Henri IV aussitôt qu'il le sut disposé à quitter le protestantisme. Après plusieurs trêves, à partir de 1593, il signait définitivement avec ce nouveau roi, le 12 avril 1596, un traité de paix très-avantageux pour la Lorraine.

Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle dut sans doute à la générosité dont il avait montré l'exemple, la haute fonction de surintendant des finances de Henri de Lorraine qu'il exerçait en 1590 (1). Il paraît qu'il était déjà, même avant cette date, premier gentilhomme de la chambre et grand-maître de l'hôtel de ce prince, fils aîné de Charles III.

Le 23 mai de cette même année 1590, il prenait possession de la seigneurie de Mandres-aux-Quatre-Tours, au nom de Joseph de Tornielle, son père, en vertu de l'engagement que le duc de Lorraine lui en avait fait (2), peut-être pour sûreté d'un prêt quelconque.

A la même époque, il épousait Anne du Châtelet, fille d'Olry du Châtelet et de Jeanne Scépaud, pupille dès 1566 de Jean du Châtelet, seigneur des Thons, son oncle. Par cette alliance avec une des quatre principales familles lorraines (3), notre jeune baron de Beaufremont devint seigneur de Deuilly, Gerbévillers, Bazemont, Romont et Bulgnéville, du chef de sa femme, héritière d'un frère et d'une sœur morts sans postérité.

Le 12 décembre 1594, Henry IV accordait aux deux fortunés époux des lettres de naturalité (4) probablement

(1) Lionnois. *Histoire de Nancy*, t. 2, p. 152.

(2) Dom Calmet. *Notice sur la Lorrainne*, p. 720.

(3) Les familles connues sous le nom de *quatre grands chevaux* de Lorraine, parce qu'elles étaient de la plus ancienne noblesse et de la plus illustre *chevalerie* du duché, étaient celles du Châtelet, de Haraucourt, de Lenoncourt et de Lignéville.

(4) Dom Calmet. *Généalogie de la maison du Chatelet*.

pour qu'ils pussent jouir des avantages attachés à la possession de quelque terre qu'ils avaient en France.

Au mois de juin 1596, Charles-Emmanuel de Tornielle se trouva aux assises de Nancy, et y présida, en l'absence du bailli, ce grand tribunal où la noblesse de l'ancienne chevalerie jugeait en dernier ressort les procès portés devant elle, soit qu'ils concernassent ses pairs, le prince même, soit qu'ils eussent seulement pour objets les intérêts des simples roturiers (1). En 1602, il était bailli d'Epinal : il signa en cette qualité une ordonnance du duc Charles datée du 7 juin, concernant le privilége clérical et sa modification.

Au commencement de l'année 1599, le fils aîné de Charles III, Henri de Lorraine, qui prit alors le titre de duc de Bar, épousait Catherine de Bourbon, sœur unique de Henri IV. Les gens de lettres et les artistes s'empressèrent de célébrer une union qui semblait consolider la paix signée trois ans auparavant, et dont notre pays commençait à goûter les fruits. Le comte de Tornielle, premier gentilhomme de la chambre et surintendant de la maison du jeune prince, s'associa à l'espérance générale, en faisant frapper en l'honneur de ce mariage une médaille commémorative. Cette médaille, peu commune, représente sur le droit, un soleil qui répand ses influences sur deux mains se donnant la foi, et issantes d'un ciel étoilé. De ces deux mains pendent les écus de Lorraine et de France, attachés à un cordon qu'elles soutiennent. Au-dessous, et entre les deux écus, sont les chiffres entrelacés de Henri et de Catherine. Dans l'exergue est la date du mariage, 1599, et dans le contour la légende *Sic cœlo vicina fides*. Sur le revers est la déesse Vénus toute droite, les pieds posés sur deux cornes d'abondance, tenant de la main droite une lampe antique, signe de la prudence, et de la gauche le lien de l'hyménée, pour marquer l'union des deux époux. Dans l'exergue sont les armes de Tornielle,

(1) *Traité historique de la maison de Lorraine*, par Balcicourt (Hugo), p. CCLXXXVIJ.

surmontées de l'inscription *Amoris felicitati*, relative à l'intention de celui qui a fait graver la médaille dédiée au bonheur de l'amour. Sur les limbes dans le contour, on lit : *Henri. Prin. à Lotha. Barri Dux, M. Mussi.* (1) pour Henricus princeps à Lotharingia, Barri Dux, Marchio Mussiponti.

La princesse Catherine de Bourbon était protestante, et l'Eglise venait seulement de reconnaître la validité de son mariage, lorsqu'elle mourut après cinq ans d'une union qui ne vit guère se réaliser les souhaits de bonheur par lesquels on l'avait accueillie.

Le duc de Bar ne tarda point à se chercher une seconde épouse. Marguerite de Gonzague, fille de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, et d'Eléonore de Médicis, nièce de la reine de France, fut celle qu'il se choisit; ce choix reçut l'approbation du duc son père et du roi de France son beau-frère. Le contrat de ce nouveau mariage fut signé à Paris, en présence de Henri IV, le 13 février 1606. Les articles de ce contrat furent arrêtés par Jacques de Harlay de Champvallon, Charles-Emmanuel de Tornielle (2), Nicolas de Gleissenove et Louis Barnet, commissaires du duc de Lorraine, et Charles Rossi, commissaire du duc de Mantoue. Le 26 avril suivant, le comte de Tornielle, nommé procureur et ambassadeur du duc de Bar à la cour de Mantoue, y épousa, au nom de son maître, la princesse Marguerite.

Par une coïncidence remarquable pour nous, ce fut le cardinal Charles de Madruce, évêque de Trente, qui, en cette circonstance, donna la bénédiction nuptiale. La princesse prit ensuite le chemin de la Lorraine; elle arriva à Nancy le 15 juin, et y fut reçue au milieu de toutes les démonstrations de la joie la plus populaire.

(1) *Traité historique sur l'origine de la maison de Lorraine*, par Balcicourt (Hugo), p. CCLXXXVIJ.

(2) Dans cet acte, il prend le titre de conseiller d'Etat du duc de Lorraine.

Charles III devenait vieux; il fut enlevé à l'affection de ses sujets le 14 mai 1608, après un règne de cinquante-trois ans. La mort du meilleur de ses ducs porta le deuil dans toute la Lorraine, et la douleur y fut partout aussi sincère que méritée. Nous ne pourrions nous étendre sur les qualités de cet excellent prince dont nos pères conservèrent pieusement le souvenir; qu'il nous suffise de dire qu'il était à la fois bon père et chrétien vertueux, sobre et compatissant, éclairé et plein de courage. Il souhaitait souvent de pouvoir montrer à ses sujets le bon exemple en toutes choses, et en parcourant les sages ordonnances qu'il promulgua, on reste convaincu qu'il eut surtout pour but le bonheur de son peuple.

Le duc de Bar succéda à ce digne souverain, et prit le nom de Henri II. Sa piété filiale le porta d'abord à faire célébrer, avec une somptueuse magnificence, les funérailles de son père; puis il s'empressa d'envoyer des ambassadeurs à divers souverains pour leur faire connaître son avènement au trône ducal. Charles-Emmanuel de Tornielle fut celui qu'il envoya à Rome. Le souverain pontife accueillit avec une bienveillance toute spéciale l'ambassadeur d'un prince qu'il aimait particulièrement. Mais ce que nous ne devons pas omettre de noter ici, c'est la protection que le noble comte accorda, pendant son voyage, à un enfant du peuple, qui devait être plus tard une des gloires les plus pures de notre Lorraine. Jacques Callot, second fils de Jean Callot, héraut d'armes de Lorraine, venait d'atteindre sa seizième année. Deux fois déjà, il avait quitté la maison paternelle pour tenter d'aller rejoindre à Rome, un de ses amis d'enfance, Israël Henriet, qui s'y livrait à l'étude du dessin; sur la demande de son père, Charles-Emmanuel de Tornielle l'admit parmi les hommes de sa suite. On se mit en route le 1er décembre, et l'embassade dut arriver à Rome au commencement de 1609. Muni de quelqu'argent et réuni dès lors à son ancien camarade, la première pensée du jeune artiste fut d'apprendre la gravure, et à partir de ce temps,

sa vie fut tout entière consacrée aux arts (1). En reconnaissance des services que lui avait rendus le comte de Tornielle, Callot grava plus tard, en l'honneur de ce seigneur et de sa famille, une pièce allégorique connue sous le nom du *grand rocher* (2). Cette pièce, aussi rare que belle, représente un double rocher au milieu de la mer; la pointe la plus élevée domine une enceinte fortifiée à laquelle on parvient par un escalier. Au-dessus, par la droite, on voit un aigle qui apprend à ses petits à regarder fixément le soleil. Deux des aiglons qui voltigent sur le haut du rocher, ont, sur la poitrine, l'écu de Tornielle et le troisième celui de Bassompierre. Au milieu, du haut, on lit dans une banderolle ce passage d'Horace : *Nec imbellem feroces progenerant aquilæ colvmbam.* Au milieu de la marge du bas, on voit, dans un cartouche richement orné, l'écu de Tornielle entouré des armes des familles alliées, et notamment de celles de Bassompierre. (Largeur 275 millimétres, hauteur 196, dont 23 en marge.)

A son retour de Rome, Charles-Emmanuel de Tornielle, en sa qualité de grand-maître de l'hôtel, reprit son service auprès de Henri II. Mais il était à peine rentré en fonctions, qu'il eut la douleur de voir un malheureux attenter à la vie du prince et à la sienne. Charles III avait pris pour fourrier un sieur Clément Hussenot, des environs de Vaudémont;

(1) Les succès de Callot et son patriotisme sont connus. Ses œuvres furent bientôt appréciées dans toute l'Europe. Il est resté dans notre patois de Beaufremont une preuve de l'empressement que l'on mettait à s'approprier toutes ses productions. *Faire son Callot*, y est un dicton très-commun. Il signifiait sans doute d'abord acquérir les œuvres de Callot; aujourd'hui, bien qu'il ait perdu sa signification propre, il en a néanmoins conservé quelque chose qui fait honneur à son origine : il se dit pour exprimer que quelqu'un fait de bonnes affaires. *Ne pas faire son Callot,* signifie se ruiner, perdre à un marché sur lequel on fondait des espérances de gain.

(2) *Mémoires de l'académie de Stanislas,* année 1852, p. 203, et année 1855, p. 386. M. Meaume pense que cette pièce fut gravée en l'honneur du comte de Brionne, Charles-Joseph, fils du comte Charles-Emmanuel de Tornielle, mais ne justifie pas son opinion.

la conduite de cet homme étant loin d'être irréprochable, le comte de Tornielle, après avoir pris les ordres de Henri, le congédia. Hussenot jura une haine mortelle à ceux qu'il appelait les auteurs de sa disgrâce (comme s'il avait pu en avoir d'autres que ses vices). Le scélérat fit fabriquer un poignard à Marsal où la cour séjournait, et attendit un moment favorable pour frapper le duc et M. de Tornielle; mais il n'eut pas le temps de consommer son double crime. Arrêté et convaincu, il fut exécuté à Nancy le 17 juillet 1609. Sa tête fût mise en évidence et clouée à un poteau avec le poignard dont il avait voulu se servir, et les quartiers de son corps furent exposés devant les portes de la ville, sur les quatre hauts grands chemins. Le lendemain, il y eut une procession générale pour remercier Dieu d'avoir préservé le duc du péril qu'il avait couru, et le soir, un feu de joie fut allumé sur la Carrière. Nul doute que la famille du comte de Tornielle et nos compatriotes ne se soient associés, de tout cœur, aux témoignages de reconnaissance adressés à la Providence qui avait veillé sur les jours d'un bon prince, et sur ceux d'un père et d'un seigneur dont ils n'avaient qu'à se glorifier.

En 1610, le 21 juin, Charles-Emmanuel de Tornielle mariait sa seule fille, Henriette de Tornielle, à Georges-Africain de Bassompierre, baron de Removille, seigneur du Châtelet et de Baudricourt, grand-écuyer de Lorraine et bailli des Vosges. Le 13 juillet 1612, ces deux seigneurs, Antoine de Choiseul, seigneur d'Ische, gouverneur de la Mothe, et plusieurs autres grands personnages du pays, qui tous sont qualifiés de hauts, puissants et honorés seigneurs, assistaient comme témoins à l'acquisition que le duc Henri II fit du marquisat de Noméný, sur Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (1).

Le 27 août de la même année, le duc Henri voulant évidemment donner un témoignage de sa satisfaction à notre

(1) Manuscrit de la bibliothèque d'Epinal, n° 151, p. 665.

comte de Tornielle, lui céda ce qu'il possédait aux villages de Saint-Julien et de Provenchères « pour en jouir par lui, ses hoirs et successeurs procréés de son corps en loyal mariage, et descendant en ligne directe, tant masculine que féminine, tant et si longtemps que ladite ligne durera, et icelle venant à faillir, être réuni au domaine » (1). Le comte de Tornielle prit possession, l'année suivante, de ce qui constituait cette donation.

Si Joseph de Tornielle vécut assez pour être témoin de la haute considération dont jouissait son fils à la cour de Lorraine, son cœur de père dut en être bien flatté. Il est certain, toutefois, que la mort de ce seigneur n'eut lieu que dans les premières années du 17e siècle, peut-être même après 1610. En 1576, il avait donné au duc de Lorraine un dénombrement de la baronnie de Beaufremont; en 1598, il en donnait aussi un, conjointement avec Charles-Emmanuel, pour ce qu'il avait acquis dans la seigneurie de Bulgnéville qui, ancienne possession des seigneurs de Beaufremont, leur revenait par acquisition et par alliance. Voici ce que Dom Calmet a inséré à ce sujet dans les preuves de son *Histoire de la maison du Châtelet* (2) :

« Dénombrement donné par Joseph de Tornielle comte de Brionne, baron de Beffroymont, ayant acquis le droit de messire Jean de Haussonville et de dame Christienne du Chastellet son épouse, faisant la moitié du quart des terres et seigneuries de Bulgnéville; de Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle, au nom de dame Anne du Chastellet son épouse, héritière avec ladite dame Christienne sa sœur de Claude du Chastellet, seigneur de Deuilly, leur frère, avouent tenir en fief du duc de Lorraine, le quart desdittes terres et seigneuries de Bulgnéville, et donnent le même dénombrement. Fait le 8 juin 1598.

Signé : TORNIELLE; E. Charles de TORNIELLE, et scellé. »

(1) *Statistique des Vosges*, p. 389 et 464.

(2) Page CCXXX et CCXLII. *Extrait de la layette Lamothe 4 aux archives de Lorraine?*

Un autre dénombrement de 1614, donné par Charles-Emmanuel qui alors avait hérité de son père, est ainsi constaté par l'auteur déjà cité :

« Dénombrement donné par Charles-Emmanuel comte de Tornielle, Chalant, Solarol et Brionne, baron de Bauffremont, seigneur de Deuilly, Gerbévillers, Bazemont, Romont et Bulligneville, grand-maistre de l'hostel, et sur-intendant des finances du duc de Lorraine ; des terres et seigneuries de Bulligneville, mouvantes en fief dudit duc, à cause de la chatellenie de la Mothe et Bourmont tant à cause de dame Anne du Chastellet son épouse, que comme héritier de haut et puissant seigneur, Joseph comte de Tornielle, seigneur dudit Bulligneville en partie, son père, pour un quart, et encore le tiers de ladite seigneurie de Bulgneville et dépendances, qu'il a acquis, avec la dame son épouse, d'Anthoine du Chastellet, baron de Saint-Vincent, et de dame Judith de La Rochefoucault son espouse, et de Messire Jacques de Ligneville, sieur de Vannes, et comme se faisant fort de Charles de Ligneville, seigneur et baron de Couau, de Jacques-René de Ligneville, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et aussi se faisant fort des autres enfants dudit seigneur de Vannes. Fait le 7 novembre 1614.

Signé : TORNIELLE. »

La fortune que possédait Charles-Emmanuel de Tornielle lui permit de se montrer quelquefois aussi généreux que les plus riches châtelains du moyen âge. En 1618, ce puissant seigneur, son épouse et sa belle-sœur Christine du Châtelet, veuve de Jean d'Haussonville, mus par ces sentiments de piété qui sont l'apanage des grandes âmes, fondèrent à Gerbéviller, un couvent de carmes, « pour instruire et enseigner leurs subjets » et les diriger dans la voie des vertus chrétiennes. Et afin d'être, eux et leurs successeurs, plus singulièrement recommandés aux bonnes prières et dévotions des révérends pères, et les inciter au souvenir de leurs prédécesseurs trépassés, lesdits seigneurs et dames leur donnèrent l'église du château, des maisons et des terrains pour construire et édifier un monastère capable de « loger nombre

de religieux suffisant pour faire et célébrer à perpétuité le saint service, selon que leur règle les y oblige » pourvurent à tous les frais que réclamaient la construction et la destination de l'établissement, et assurèrent à la communauté une rente annuelle et perpétuelle de 2,540 francs, dont 1,540 donnés par la dame d'Haussonville et 1,000, par le comte de Tornielle, rachetable par des capitaux de 22,000 fr. et de 15,000 fr. Comme dernière marque de sollicitude, ils mirent, pour chaque année, à la disposition des religieux, une portion de bois de la contenance de 4 jours, à prendre dans les forêts de la seigneurie.

De leur côté, les RR. PP. Carmes promirent de continuer à perpétuité le service divin dans ladite église de Gerbéviller, et s'engagèrent en outre à célébrer chaque année trois messes hautes à l'intention de Charles-Emmanuel et de sa famille, puis deux messes basses par semaine, pendant la vie du seigneur comte et celle de son épouse, et aux jours des anniversaires après le décès des nobles personnages. Ils assurèrent aussi à la dame d'Haussonville, trois messes hautes chaque année et tous les jours une messe basse à dire dans la chapelle érigée par ses soins, cette messe basse devant, après le décès de ladite dame, se continuer à perpétuité pour le repos de son âme et de celle de son époux. Enfin les fondateurs entendaient encore que les RR. PP. auraient en recommandation les âmes de leurs prédécesseurs trépassés et le soin de leurs successeurs et de leurs sujets à toute chose que concourraient la gloire de Dieu et leur salut particulier.

Christine du Châtelet ne borna pas sa libéralité envers les pères Carmes aux bienfaits que nous venons d'indiquer; dans son testament elle pourvut encore à une riche décoration de l'église et surtout des autels. Mais nous ne devons parler de ce testament que pour dire que le comte de Tornielle et sa famille y étaient institués les principaux légataires. Voici quelques-unes des dispositions qu'il renferme.

« Je déclaire, y dit Christine du Châtelet, et nomme mon

héritière universelle, dame Anne du Chastellet, ma sœur, espouse de Monsieur le comte de Tornielle, à laquelle tous mes biens appartiennent après l'exécution de ce mien testament, et d'aultant que dame Henriette de Tornielle, ma niepce, femme à M. de Removille, a renoncé par son traité de mariage aux successions paternelles et maternelles, et qu'arrivant mon décès avant celui de ladite dame Anne, ma sœur, et mère à ladite dame Henriette, elle serait frustrée de ma succession : je donne pour une fois à ladite dame Henriette, la somme de 60,000 francs à prendre sur mes immeubles, et payer dans deux ans du jour de mon trépas, qui luy sortiront nature de propre, et aussi afin qu'elle ait souvenance de prier Dieu pour moi, et qu'elle se ressente de mes biens, remettant à ladite dame Anne ma sœur de la récompenser si elle juge que sa conscience l'y oblige ; et pour ce que le sieur Charles de Tornielle, mon nepveux succédera à tous mes biens comme héritier de ladite dame sa mère, je ne luy peux faire plus grande donation que de dix mils francs, que je veulx luy estre délivrés par l'exécuteur de mon testament, pour luy achepter ce que bon luy semblera. Je donne à M. de Removille cinq mils francs ; à madame de Gatinois, mil francs pour une bague. Je recommande à M. le comte de Tornielle mon frère, aultant qu'il m'est possible, l'accomplissement de ce mien testament, et le conjure y apporter du soin aultant qu'il pourra, considéré que toutes les choses y contenues concernent et regardent le service et la gloire de Dieu, mon salut et la décharge de ma conscience, les récompenses et les rémunérations que je dois à mes serviteurs, servantes et aultres qui m'y ont obligés...» (1)

Devenu propriétaire de toute la seigneurie de Gerbéviller, le comte de Tornielle fit exécuter divers embellissements au château. Des allées à perte de vue, des canaux et des grottes rendaient magnifique le jardin qu'il fit établir à la suite de cette belle demeure.

(1) *Histoire de la maison du Châtelet*, par D. Calmet, p. 245 et 246.

Une alliance qui devait avoir, pour la Lorraine, des suites bien malheureuses, se préparait alors. Le duc Henri n'avait eu, de son mariage avec Marguerite de Mantoue, que deux filles, Nicole et Claude, et selon l'ancien droit du pays, l'aînée devait hériter de la couronne ducale. Mais son frère, François, comte de Vaudémont, père de deux fils, Charles et Nicolas-François, était loin de reconnaître ce droit; néanmoins, pour éviter toute querelle de succession, il demandait la main de Nicole pour le prince Charles. Le duc Henri qui, par une espèce de pressentiment, se montrait peu disposé à cette union, finit enfin par céder au désir de son frère, appuyé par les états et le vœu public; mais y mit pour condition que le comte de Vaudémont donnerait en même temps sa fille Henriette, à Louis, bâtard de Guise, prince de Phalsbourg, à qui il avait d'abord destiné la princesse Nicole. Les traités des deux mariages furent signés le 22 mai 1621. Charles-Emmanuel de Tornielle et son fils Charles-Joseph de Tornielle, dit le comte de Brionne, grand chambellan du duc Henri, signèrent celui du prince de Phalsbourg et de Henriette de Vaudémont. Nous ignorons s'ils furent aussi appelés à signer celui des héritiers présomptifs des duchés.

Ce dernier mariage donna occasion à Henri II de se montrer généreux envers ses anciens serviteurs. Charles-Emmanuel de Tornielle lui ayant témoigné le désir d'avoir en Lorraine un titre nobiliaire digne à la fois de son extraction, de son alliance, de sa fortune et de ses services, le bon duc, qui ne put jamais apprendre à dire *non*, lui accorda l'érection en marquisat de la terre de Gerbéviller. Voici le texte des lettres honorables qu'il lui donna à ce sujet :

Erection en marquisat de la terre, faulbourg et ville de Gerbéviller et aultres déppendances d'icelle, appartenant au comte de Tornielle.

Henry, etc. A tous qui ces présentes lettres veoiront, salut. Le pouvoir des princes souverains, suivant la concession qu'ils en ont reçue de la main libérale et toute-puissante de Dieu ne

s'étendant pas seulement à élever les hommes en honneur, dignité, éminences et authorité, mais aussy les terres et possessions tenus par personnes de mérite qui d'ailleurs ont les moïens de maintenir et conserver la dignité, lustre et splendeur qui leur sont concédez. Et l'un et l'autre s'estant rencontrez en la personne de notre tres-cher et féal conseiller d'Estat, grand-maistre en notre hostel et sur-intendant de nos finances, le sieur comte Charles de Tornielle, comte de Chalant et Brionne, baron de Baffremont, seigneur de Deuilly, Gerbéviller, Bauzemont, Bulgnéville, Solgne et Romont, tant pour son ancienne extraction et alliance qu'il a aux familles plus relevées de nos pays et dehors, que pour les grands et signalez services continuels qu'il nous a rendus par une longue suitte d'années, à nostre contentement ès charges principales de nostre maison, digne de plus grandes recommandation et faveur que l'octroy de la très-humble supplication qu'il nous a faite d'ériger en marquisat sa terre, ville, faubourgs, ban et seigneurie de Gerbéviller qui deha a le droict de prévosté, tabellionage, foires et marchés, avec les villages de Fraimbois, Vaimbois, La Mats, les Bordes, Vennezey, Valloy, Saint-Pierremont, Hadonville, en ce qu'il y a de droict, Romont, Saint-Maurice, Xermaménil, Mortagne, Giriviller, Essey, Remenoville, Moranviller, les deux maisons de Moriviller deppendantes de la prévosté dudit Gerbéviller, Clayeures, Mattexey, en ce qu'il y a de droict, et Vaudéville, bans, finages, bois, moulins, héritages, rivières, rentes, revenus, droicts et toutes choses deppendantes d'iceulx, en ce qui lui appartient présentement et que luy et ses hoirs y pourront acquester et avoir à quel titre ce soit à l'advenir, comme aussi és-villages et lieux voisins, lesquelles rentes et revenus nous sommes suffisamment informés et certains estre de vingt cinq mille francs ou environ, et suffisantes pour porter dignement et entretenir décemment le nom, qualité et rang de marquis.

Pour ces causes et autres bons respects, en ayant esgard spécialement audit revenus, pour n'avoir jamais esté nostre intention d'ériger aucun de nos fiefs à telle telle dignité qu'il ne soit assorty d'un tel et semblable revenu que celui sus exprimé, comme chose essentiellement nécessaire pour continuer et soustenir le lustre

appartenant et deus au marquisat, nous avons de notre grâce spéciale, science certaine et authorité souveraine, érigé et par cestes, érigeons en vray et légitime marquisat lesdites villes, faulbourg, terre et seigneurie de Gerbéviller, villages sus déclarés, bans, finages, rentes, revenus, droicts et toutes les choses en deppendant en ce qu'appartient présentement audit sieur comte, et que luy et sesdits hoirs pourront cy après acquester en ceulx desdits villages esquels il a des comparsonniers et autres voisins, ce dont il fournira lettres reversables en nos chambres des comptes de Lorraine, pour estre ledit marquisat, dès à présent et pour toujours à l'advenir dict et appelé le marquisat de Gerbéviller, tenu et possédé par ledit s^r comte de Tornielle, ses hoirs, successeurs et ayant cause, audit tiltre et qualité de marquisat, et en jouir en tous droicts, hauteurs, prééminences, aucthorité, rang, grades, priviléges, lustre et splendeurs qu'à vray et légitime marquisat appartiennent et sont deus, peuvent et doivent appartenir et estre deus, à charge néantmoins toujours des reprises deues et accoustumées, et saulf au surplus nostre droit et l'aultruy pareillement.

Cy donnons en mandement à tous nos mareschaux, séneschaux, bailly, présidens et conseillers des comptes de Lorraine, procureurs généraux et autres nos officiers, justiciers et subjets qu'il appartiendra que en la présente érection en marquisat de ladite terre et seigneurie de Gerbéviller, avec toutes ses appartenances et deppendances, et de l'effect d'icelle érection comme dessus il et chacun d'eulx en souffrent et fassent jouir pleinement et paisiblement à toujours ledit sieur comte de Tornielle, sesdits hoirs, successeurs et ayant cause, sans leur donner n'y permettre qu'il leur soit donné aucun trouble ou empeschement contraire, car ainsi nous plaist.

En tesmoing de quoy nous avons à ces présentes, signées de nostre propre main, fait mettre et appendre nostre grand scel. Données en nostre ville de Nancy le quatrième may, mil six cens vingt et un, ainsi signé Henry. Et sur le replis est escrit :

Par Son Altesse, le sieur comte de Boulay, mareschal de Lorraine présent, contresigné Voillot (1).

(1) Archives de Lorraine à Nancy, registre B. n° 91, année 1621.

L'honneur de présider la noblesse, décerné au nouveau marquis de Gerbéviller par les Etats-généraux de 1622, prouve que ce puissant seigneur jouissait non-seulement de l'estime du prince, mais qu'il avait aussi su mériter la confiance des gentilshommes lorrains.

Gouvernée pendant un siècle et demi par des ducs qui mettaient tout leur bonheur à rendre leurs peuples heureux, la Lorraine était parvenue au plus haut degré de prospérité lorsque, le 31 juillet 1624, la mort vint lui ravir le duc Henri II. La douceur de ce prince, sa loyauté et sa bienfaisance lui méritèrent les larmes de ses sujets, qui devaient trop tôt voir disparaître les jours paisibles qu'il leur avait procurés par sa prudence et ses excellents rapports avec les souverains étrangers.

Nicole et son époux Charles IV lui succédèrent, et gouvernèrent d'abord ensemble, mais bientôt méconnaissant les droits de son épouse, le fils du comte de Vaudémont chercha à se rendre seul maître du pouvoir. Après avoir rempli la magistrature et l'administration d'hommes de son choix et pris diverses autres précautions pour la réussite de son projet, il feignit d'avoir des scrupules, déclara qu'en vertu du testament de René II, la loi salique était applicable en Lorraine, qu'il ne pouvait conserver la couronne comme mari d'une princesse à qui elle n'appartenait pas, et que le comte de Vaudémont était le véritable successeur de Henri II. Le comte se fit aussitôt proclamer duc de Lorraine sous le nom de François II, régna cinq jours, paya ses dettes avec les fonds de l'état, et le 26 novembre, il abdiqua en faveur de son fils aîné qui dès lors devint de son chef duc de Lorraine et de Bar. L'un des témoins de cette abdication fut haut et puissant seigneur « Charles-Emmanuel de Tornielle, marquis de Gerbéviller, comte de Chalant, baron de Bouffroimont et de Deuilly, seigneur de Bauzemont, Romont, Bulgnéville, grand-maître de l'hôtel et surintendant des finances de Son Altesse » (1).

(1) *Origine du duché de Lorraine*, par Boursier, p. 128, et D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. 3, p. ccccxcv.

Le premier mars 1626, Charles IV réunit les États-généraux, et afin de se les concilier, fit ce jour même, en leur présence, son entrée solennelle à Nancy, jura et promit solennellement et en parole de prince, de garder, maintenir et entretenir les gens d'église, l'ancienne chevalerie, la noblesse et le commun peuple en leurs droits, anciennes libertés, franchises et usages, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs (1). (Son inconstance lui fit bientôt oublier ce serment.) Dans l'acte notarié qui fut rédigé à cette occasion, nous retrouvons comme témoin et nommé le premier après le clergé, haut puissant et honoré seigneur Charles-Emmanuel comte de Tornielle, toujours qualifié de grand-maître de l'hôtel de Son Altesse et de chef de ses finances.

Le 23 du même mois les députés des Etats, en se séparant, le choisirent encore comme l'un de ceux qui devaient répondre en leur nom à diverses propositions que leur avait adressées Charles IV. Mais les événements qui venaient de se passer et dont le peuple lorrain était demeuré le spectateur muet, ne devaient pas être accueillis avec beaucoup d'enthousiasme par un homme dont la vieille expérience s'était formée et mûrie sous le gouvernement populaire de Charles III et de Henri II. Si quelqu'un dut gémir de la conduite tenue envers la vertueuse fille du dernier de ces ducs, ce fut évidemment le marquis de Gerbéviller. Nous supposons qu'après s'être acquitté avec une consciencieuse dignité de la mission dont l'avait chargé les États, et avoir eu le courage de dire hautement, avec ses collègues, à Charles IV, que les dispositions du testament de René II, sur lesquelles il appuyait ses droits, n'avaient jamais été bien connues par les gentilshommes lorrains, il se retira peu à peu de la cour, et alla passer dans ses terres les dernières années de sa vie. Il n'eut cependant pas le bonheur de mourir avant d'avoir vu les malheurs qu'attira sur notre patrie un prince aussi dépourvu de sentiments pour son peuple que pour une épouse dont il ne se montra jamais digne.

(1) Manuscrit de la bibliothèque d'Epinal, n° 151, p. 45.

Pendant ces temps de calamités où le grand seigneur ne fut guère plus épargné que le dernier des sujets, Emmanuel de Tornielle vit tour à tour la peste, la guerre et la famine porter la désolation et la misère dans nos villes et nos campagnes; il fut témoin des souffrances qu'eurent à endurer nos pères, de la destruction de leurs demeures, de la dévastation et de la ruine de ses châteaux de Beaufremont, de Valhay et de Gerbéviller (1636). Errant en quelque sorte avec sa famille au milieu de tant de ruines, il succomba en 1648, sans même avoir eu la consolation d'entrevoir la fin de tant d'infortunes.

Dans le courant de cette année, il avait visité Gerbéviller et y avait mis pied à terre chez le sieur Mayeur., hôtellier; la commune dépensa une somme de 78 francs dix gros pour sa réception.

L'attachement pour leurs souverains fut de tout temps le caractère distinctif des lorrains; ils témoignaient le même sentiment pour les seigneurs sous la domination desquels ils vécurent, et aujourd'hui encore, il est facile de le reconnaître à l'égard des fonctionnaires sous la direction desquels les place le Gouvernement. Lorsque la nouvelle de la mort de Charles-Emmanuel de Tornielle fut apprise à Gerbéviller, la municipalité fit sonner les cloches pendant quarante-trois jours (1), afin de provoquer les prières des fidèles à l'intention de l'âme de l'illustre et bienfaisant marquis. C'était là une preuve non équivoque d'une véritable affection, car l'action était à la fois volontaire et spontanée.

Si dans la longue notice que nous venons de consacrer à Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle, nous avons eu peu à parler de la baronnie de Beaufremont, c'est que les documents nous ont complétement manqué. A défaut de pièces écrites,

(1) *Notice historique sur Gerbéviller*, par F. Piérot, page 110. Afin de se ménager les bonnes grâces du valet de chambre de l'illustre défunt, les habitants de Gerbéviller lui firent un présent de dix aunes de toile de lin. La dépense pour cet objet se porta à 19 francs 10 gros.

nous avons interrogé les restes du château, et il nous souvient d'avoir vu sur plusieurs pierres éparses, la date de 1617, qui annoncerait qu'à cette époque, des travaux importants y furent exécutés, soit pour des reconstructions, soit pour les nouvelles distributions devenues nécessaires à la suite du partage de 1589. Il paraît cependant qu'après son mariage avec Anne du Châtelet (1), ce seigneur habita peu l'ancienne demeure de nos barons; mais il y conserva toujours, comme ses successeurs, un intendant et des serviteurs de sa maison.

Il eut de cette épouse Charles-Joseph de Tornielle dont nous allons parler, et Henriette de Tornielle mariée à Georges-Africain de Bassompierre, marquis de Removille, mort en 1632, fils de Christophe II, baron de Bassompierre, seigneur d'Haroué, et frère du fameux maréchal de France, François de Bassompierre.

Charles-Joseph de Tornielle, dit le comte de Brionne, baron de Beaufremont.

Charles-Joseph de Tornielle, connu sous le nom de comte de Brionne, succéda à son père comme marquis de Gerbéviller, baron de Beaufremont, seigneur de Bulgnéville et de Deuilly.

Dès 1622, il était grand-maître de la garde-robe et grand chambellan du duc Henri II, et son ambassadeur en Espagne (2).

Par un premier mariage, il avait épousé Claude-Dorothée de Porcelet, nièce de Jean de Porcelet, évêque de Toul, fille d'André de Porcelet de Maillanne, seigneur de Valhay, conseiller d'État, maréchal du Barrois, gouverneur de Marsal, et d'Élisabeth de Sarnay, dame de Ville et de Frouart.

Vers 1624, sa famille fut attristée par la perte qu'il fit

(1) Suivant Moréri, art. Bassompierre, Anne du Châtelet fut dame d'honneur de la duchesse de Lorraine.

(2) Moréri, *généalogie de la maison de Tornielle*, p. 750, et Lyonnois, *Histoire de Nancy*, t. 2, p. 152.

à la fois de deux jeunes filles, peut-être les deux premiers enfants qu'il ait eus. Il paraît qu'il fut lui-même très-sensible à cette perte, ainsi que l'annonceraient les belles stances que lui adressa alors le poète lorrain Henri Humbert. Ce poète, dans un passage remarquable, lui dit :

Que si la mort n'estoit un sort héréditaire,
Où l'homme est tributaire,
Tu devrais à jamais plaindre ton accident.
Mais ne sçais-tu pas bien que le dard qu'elle élance,
Confond sans différence,
L'Orient de nos jours avecque l'Occident?
A peine naissons-nous dans la pénible couche,
Que jà la mort nous touche,
Et devers le cercueil achemine nos pas.
Chaque heure de nos jours en cette triste vie,
A nos jours est ravie,
Et ce que nous vivons est acquis au trespas (1).

Nous supposerions volontiers que H. Humbert, qui était aveugle, fut l'un des protégés de la maison de Tornielle. En 1627, il donna encore une preuve de la connaissance intime qu'il avait de cette puissante famille, dans le récit qu'il publia du carrousel qui eut lieu, sur la Carrière de Nancy, le 14 février, et dont Callot a gravé les scènes sous le titre de *Combat à la barrière*. La muse du poète prête au comte de Brionne qui représenta Jason, un discours de vingt vers dont les quatre derniers renferment évidemment une allusion à la Lorraine et sont ainsi conçus :

Je sçais que ce païs produit de rares hommes,
Et qu'il fournit des Mars dans le siècle où nous sommes,
Mais j'ay cela de plus qu'où je porte mon cœur,
Il est toujours vainqueur (2).

(1) *Recherches historiques et bibliographiques sur l'imprimerie en Lorraine*, par Beaupré, p. 364 et 365.
(2) *Ibid. Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1855, page 396.

Sur la planche gravée par Callot, au sujet de *l'Entrée au combat* de *M. le comte de Brionne,* ce seigneur est encore qualifié de grand chambellan de Son Altesse, ce qui indiquerait qu'il conserva, sous Charles IV, cette place d'honneur qui lui avait été donnée par Henri II, et qu'il en exerça les fonctions au moins pendant les quelques années de paix qui précédèrent l'invasion française.

Au mois de juillet 1630, le feu du ciel tomba sur la tour de l'église de Gerbéviller, consuma entièrement la charpente, et fondit même les cloches. La commune ayant voté une gratification de 50 francs aux citoyens qui avaient le plus contribué à empêcher l'incendie d'étendre ses ravages, une bonne partie de cette somme servit à récompenser le dévouement des serviteurs de M. le comte de Brionne (1).

Charles-Joseph de Tornielle fut-il occupé à la guerre ou dans l'administration pendant les années qui suivirent? accompagna-t-il Charles IV, ou vécut-il en simple particulier dans l'une de ses terres? nous ne pouvons résoudre aucune de ces questions. Nous savons seulement que Claude-Dorothée de Porcelet étant morte, il épousa en secondes noces, en 1640, Susanne de Hautefeuille de laquelle naquit Anne de Tornielle, mariée au baron de Samboin (2).

Outre les deux jeunes filles mortes en 1624, il eut de sa première union 1° Gabrielle de Tornielle, mariée au baron de Clinchamp, maître-de-camp général des Espagnols en Flandre; 2° René-Raphaël de Tornielle (3), marquis de Gerbéviller, mort sans postérité, marié en 1650 à demoiselle Angélique de Choiseuil, fille de Ferri de Choiseuil, capitaine des gardes du corps et premier gentilhomme de la chambre de Gaston de France, duc d'Orléans, 3° Jean-Baptiste-Gaston de Tornielle, marquis de Gerbéviller après son frère, et

(1) Piérot. *Notice historique sur Gerbéviller*, p. 96.

(2) Dom Calmet. *Histoire de la maison du Châtelet*, et Moréri, p. 750.

(3) Il paraît que ce seigneur était mort avant l'année 1654.

4° Henri-Hyacinthe de Tornielle dont nous parlerons plus loin (1).

Après le décès de son père en 1648, Charles de Tornielle envoya en Italie les sieurs Mangin et Briat, pour s'y occuper des possessions dont il venait d'hériter à Brionne et à Solarolle. Un passeport en latin fut délivré par le duc Charles IV pour ces deux commissaires. Voici la traduction de cette pièce dont nous donnons ci-dessous le texte (2) :

« Charles, par la grâce de Dieu, etc.

» Comme il nous a été exposé par notre cher, féal et ami, Charles de Tornielle, comte de Brionne et marquis de Gerbévillers, qu'il était nécessaire que, pour des affaires urgentes

(1) *Ibid.* Dom Calmet et Moréri.

(2) Carolus, Dei gratiâ, etc. Cum nobis a dilecto, fideli amantissimoque nostro Carolo Torniellæ atque Brionii comite, marchione Gerbevillersi, fuerit expositum sibi pro rebus negotiisque suis urgentibus necessarium esse ut in Italiam peculiariter vero in Ducatum Mediolanensem ad suas possessiones, scilicet quæ sunt Solarollæ atque Brionii, etc. Claudium Mangin et Nicolaum Briat, in suis rebus domesticis privatisque peritos transmittat et in hanc finem fiduciarias a nobis litteras expetierit. Omnibus et quibusvis nostræ militiæ, tribunis, generalibus, marescalis, colonellis, capitaneis, officiariis et militibus tam peditibus quam equitibus, prepositis urbium locorumque ballivis, imo et subditis qui sub nostro degunt Imperio mandamus, ut prefatos Mangin et Briat quocunque locorum progressuri fuerint secure libereque transire ac morari eundo redeundoque, sinant curentque ubicunque negotiorum illis commissorum qualitas exiget; ne ullis detrimentis molestiisque afficiantur quin potius a cunctis ubi necessitas postulaverit auxiliis opportunis juventur. Precamur insuper quosvis pretores et consules provinciis prepositos, tribunos plebis et militiæ, magistratus justitiæ præfectos subditosque qui subditione principium et rerum publicarum nobis amicarum degunt ut predictos libere commorari divagarique quocunque ipsis opus fuerit absque detrimento et molestia, permittant ipsisque ita opitulentur ut nulla querimoniæ causa sed satisfactionis exhibeatur parem in requisitis pollicentes gratiam et favorem. In quorum fidem presentes litteras propria manu subsignavimus et ab uno secretis et mandatis nostris obsignari sigilloque nostro secreto muniri curavimus. Datum Bruxellæ.

(Manuscrit de la bibliothèque d'Epinal, n° 149. Lettres du duc Charles IV.)

qui le concernent, il envoyât dans ses possessions situées en Italie et surtout dans le duché de Milan, lesquelles sont Solarolle, Brionne, etc., Claude Mangin et Nicolas Briat, chargés de ses intérêts domestiques et privés, et qu'à cette fin il nous demandait pour eux des lettres de créance.

» Ordonnons en conséquence à tous tribuns de notre armée, généraux, maréchaux, colonels, capitaines, officiers et soldats de nos troupes à pied et à cheval, aux baillis des villes et bourgs, enfin à tous nos sujets, de faire en sorte que les susdits Mangin et Briat puissent circuler en tous lieux sûrement et librement, qu'ils les y laissent passer et demeurer en allant et en revenant, et qu'ils ayent soin que dans aucun des lieux où leurs affaires les appelleront, il ne leur soit fait aucun dommage ni aucune vexation, mais qu'au contraire ils reçoivent de tous les secours opportuns dont ils auraient besoin;

» Prions en outre tous préteurs et consuls des provinces, tribuns du peuple et de l'armée, magistrats chargés de la justice, et sujets des princes et républiques qui sont nos amis, de laisser les susdits librement demeurer et voyager partout où besoin leur sera, sans qu'ils éprouvent aucun dommage ni vexation, et de leur venir en aide de telle sorte qu'au lieu de se plaindre, ils n'aient qu'à se louer de tous.

» Promettons au besoin pareille bienveillance et appui.

» En foi de quoi nous avons signé les présentes lettres de notre propre main, les avons fait contresigner par un de nos secrétaires et revêtir de notre sceau.

» Donné à Bruxelles. » (En 1648 ou 1649.)

Un manuscrit de la bibliothèque publique de la ville d'Épinal, extrait d'un travail de Calot, héraut d'armes de Lorraine, et rédigé vers 1654, porte la note suivante (1) :

« Charles de Tornyelle comte de Brionne, marquis de Gerbéviller, qui reste seul de cette maison avec deux fils

(1) Ce manuscrit porte pour titre *Le Héraut de Loraine*, par François Perrin de Dommartin.

de feu sa première femme, fille du S[r] de Maillanne, porte à présent les armes simples, au lieu que cy devant, il portait escartelé de Chalant, d'Arberg, de Miolans, de Bauffremont, de Portugal, du Chastelet, et d'Aoust vicomté, sur le tout de Tornyelle ou Tornielly, maison originaire de la ville de Novarre au Milannais, laquelle il dit être venue de Hongrie. Ce seigneur possède aujourd'huy deux comtés dans l'Estat de Milan, Brionne et Solarolle. Sa famille est l'une des soixante qui composent le sénat Milanais auquel il aurait voix délibérative s'il demeuroit en cet Estat et ainsi s'exempteroit des taxes que le roy d'Espagne, comme duc de Milan, a droit d'imposer sur les biens féodaux et autres pour subvenir aux guerres et charges ordinaires et extraordinaires dudit Estat qui espuisent presque tout le revenu de ces deux comtés.

» Ce seigneur est aussi grand chambellan du duc de Lorraine, et en cette qualité estoit garde des sceaux en cette province, avant la guerre, sans en porter le titre, et faisoit sceller en sa présence par le premier valet de chambre du duc, sans entrer pour ce en compétence avec le chef du conseil, ny y tenir autre rang que de conseiller d'Estat. »

En 1651, le prévôt de M. le comte de Tornielle, à Beaufremont, était Jean-Antoine Tranchot (1), dont une des proches parentes, Philiberte Tranchot avait épousé noble Nicolas de Landrian, intendant des affaires de madame de Lenoncourt.

(1) Tranchot (Antoine), prévot et gruyer de Beauffremont, fut annobli par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, données à Nancy, le 5 juillet 1666, portant : « qu'il a servi en qualité d'enseigne-lieutenant, et même » de capitaine pendant le blocus de La Mothe; mena depuis une compagnie » d'infanterie levée à ses frais et dépens au château de Vicherey, où ayant été » fait prisonnier et mené à Nancy, il paya sa rançon de ses propres deniers; » et ayant encore depuis monté et équipé son frère aîné pour servir dans le » régiment du prince de Vaudémont, en la compagnie du sieur Mortal, etc. » Porte d'azur, à trois traits péris en pal d'or, armés et empennés d'argent, liés de gueules, et aboutis de trois étoiles d'or, et pour cimier une étoile de l'écu. (Fol. 40, vers. regist. 1666. (*Nobiliaire de Lorraine*, p. 796 et 797.)

A la même date, le principal agent de sa maison au même lieu était Claude Maillard, demeurant au château, qui, dans les actes publics, prend le titre d'intendant des affaires du seigneur comte de Tornielle et de Brionne, dans ses baronnies de *Beauffremont*, de Deuilly et seigneurie de Bulgnéville (1). En 1660, le même Claude Maillard se dit intendant des affaires des seigneurs marquis de Gerbéviller et comte de Tornielle, ce qui donnerait à supposer qu'à cette date, les revenus de la maison de Tornielle à Beaufremont se partageaient entre plusieurs membres de cette famille. Voici d'ailleurs, à l'appui de cette supposition, une lettre qui vient du duc de Lorraine, Nicolas-François, revêtu de l'autorié ducale pendant la détention de Charles IV en Espagne.

Lettre de S. A. Monseigneur le duc à Monsieur le comte de Brionne.

« Monsieur le comte, je reçois tant de satisfaction des » bons et aggréables services que rend près de ma personne, » le Sr Marquis de Gerbéviller votre fils, et de l'attachement » particulier qu'il prend à mes interrets, que je me vois comme » obligé d'avoir quelques bonnes volontés pour les siens, » et d'employer auprès de vous à cet effet mes intercessions, » pour luy obtenir de votre aggrément et bonté paternelle » la jouissance de la terre de Beaufremont pendant cinq ou » six ans. Il auroit d'autant plus de subjet de veiller à sa

(1) Le comte de Brionne eut aussi pour intendant de sa maison un gentilhomme nommé Esmiet; on lit en effet dans le *Nobiliaire de Lorraine :* « Esmiet (Jean), natif du bailliage de Vosges, intendant de la maison du comte de Brionne, fut annobli le 20 mars 1627. Porte d'argent au chevron d'azur chargé d'une fleur de lys d'argent, accompagné en chef de deux aigles de sable, et en pointe une croix encrée de gueules, et pour cimier un aigle naissant de l'écu. » La considération dont jouissait les comtes de Tornielle à la cour de Lorraine rejaillissait jusque sur les employés de leur puissante famille.

» conservation, et moy de luy accorder touttes les grâces et
» protections qu'il pourroit espérer des bons sentiments que
» j'ay de ses dicts services, et de leurs mérites, sy vous vous
» en relaschés à mon instance et considération, vous asseurant
» que je prendray un soing tout particulier de vous en faire
» paroistre mes ressentimens, et qu'aux occasions où il yra
» de vostre service, j'essayeray de vous faire cognoistre que
» je suis avec beaucoup de sincérité,

» Mons[r] le comte, » *Vostre très-affectionné*
» *amy.*

» Le duc François de Lorraine. » (1)

» A Châlons ce 30[e] décembre 16..(2).

Le marquis de Gerbéviller dont parle cette lettre nous semble être Gaston-Jean-Baptiste de Tornielle, second fils du comte de Brionne. La condescendance au désir exprimé par le prince lorrain aurait alors donné à Beaufremont un nouveau seigneur, ne jouissant pas toutefois du droit de disposer de la seigneurie, ce qui expliquerait la double qualité prise par l'intendant Claude Maillard.

Dans une autre lettre, le duc Nicolas-François recommandant le comte de Tornielle au maréchal de la Ferté-Senneterre, le désigne comme « un homme de naissance

(1) Manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 153". Ce manuscrit contient une certaine quantité de copies des lettres écrites en différentes circonstances, par les ducs Charles IV et Nicolas-François, et par d'autres personnages de leur époque. Toutes ces lettres sont précieuses pour l'histoire de notre province.

(2) La date de cette lettre paraît être le 30 décembre 1655. En effet, le 2 et le 8 janvier de l'année 1656, le S[r] Vautrin, conseiller et secrétaire d'Etat de Son Altesse, écrivait de Châlons, au cardinal Mazarin, et de la part du duc Nicolas-François, des lettres dont les réponses sont du 18 et du 26 du même mois, (ce qui indiquerait que le prince fit quelque séjour dans cette ville après son entrée en France.)

et de mérite, qui ne demande que le simple couvert pour lui et ses gens sans estre à charge aux peuples (1). » Ces lettres et ces paroles, qu'elles aient rapport à Charles-Joseph ou à l'un de ses fils, officier dans l'armée Lorraine, prouvent toute l'estime que le prince avait pour cette famille distinguée.

Le zèle pour l'intérêt des ducs de Lorraine n'empêchait pas les comtes de Tornielle de conserver une noble dignité dans les rapports qu'ils avaient avec eux. Jamais la chevalerie des duchés n'eut de plus ardents défenseurs de ses prérogatives, et, plus d'une fois, ils s'exposèrent à des disgrâces pour soutenir les institutions qui obligeaient nos ducs à gouverner suivant ces principes, qui font la vraie gloire des souverains, en même temps qu'ils gagnent le cœur et qu'ils établissent la sécurité des sujets.

Ce fut certainement pour avoir voulu gouverner sans contrôle, pour avoir aboli de fait les réunions annuelles des états-généraux et le tribunal des assises, ces modérateurs de la puissance ducale, que Charles IV, qui n'écouta jamais de conseils que ceux de sa bizarre volonté, tomba dans les fautes impardonnables qui firent de sa vie, la vie d'un aventurier, de son règne, le règne le plus malheureux qu'ait vu la Lorraine.

Lorsqu'après le traité de Vincennes, signé avec la France le 28 février 1661, ce prince rentra dans ses états dépeuplés et ruinés, plusieurs gentilshommes lui demandèrent de faire revivre ces deux institutions, supprimées en quelque sorte depuis près de trente ans, mais il éprouvèrent un refus formel. Rebutés plusieurs fois, ils ne rabattirent cependant rien de leur fermeté. La rigueur exercée contre le baron de Saffre qui fut banni, contre le comte de Ludres et plusieurs autres, qui furent consignés et gardés dans leurs châteaux, ne les empêcha pas de se réunir à Liverdun, et de dresser une requête qu'ils signèrent en rond, pour mieux témoigner

(1) Manuscrit d'Epinal, n° 153.

que tous étaient animés des mêmes sentiments. Le comte de Brionne et plusieurs des nobles confédérés se rendirent à Bar et présentèrent cette requête à Charles IV. Les chevaliers lorrains y soutenaient que leurs priviléges étaient plus anciens que la souveraineté; que leurs aïeux, en se donnant des princes, avaient limité leur pouvoir, et pris soin de se conserver à eux-mêmes certaines prérogatives qui, par une succession non interrompue, étaient passées jusqu'à eux, et que tous les souverains, à leur avènement à la couronne, avaient juré de maintenir ces prérogatives; que ce n'était qu'à ces conditions que S. A. était montée sur le trône; que les anciens chevaliers, en lui faisant serment de fidélité, avaient reçu son propre serment, et que l'engagement étant réciproque, la bonne foi devait, de part et d'autre, présider à l'exécution de la parole jurée. Le duc ayant entendu ces observations, s'emporta tellement, qu'il fit commander par Mitry, enseigne de ses gardes, au comte de Brionne comme chef du parti, et ensuite à tous les chevaliers qui l'avaient accompagné, de sortir immédiatement de la ville, de sorte qu'après leur départ, il demeura sans noblesse et sans autre suite que celle de ses domestiques (1).

La réflexion ne fit pas revenir Charles IV à plus d'égards pour les anciennes coutumes qui étaient comme la constitution traditionnelle de la Lorraine, et bientôt, son esprit inconstant replongea sa famille et ses sujets dans de nouveaux malheurs qui mirent en question l'existence même de la nationalité lorraine.

Le fait que nous venons de rappeler prouve que Charles-Joseph de Tornielle ne fut pas un courtisan, et que pour avoir vécu à la cour de princes auxquels il fut dévoué, lui et sa famille, il n'en conserva pas moins, dans toute son intégrité, le caractère élevé qui distingue l'homme de bien.

Le dernier acte où nous ayons vu figurer le nom de ce

(1) Lyonnois, *Histoire de Nancy*, t. 1, p. 333, et Digot, *Histoire de Lorraine*, p. 362.

seigneur, est un dénombrement qu'il fit au duc de Lorraine, le 15 décembre 1665, pour la baronnie de Beaufremont, Blevaincourt, Rosières, etc. (Ce dénombrement se trouve à la bibliothèque impériale, *Addition à Dufourny, Foug.* 3.)

Gaston-Jean-Baptiste de Tornielle, marquis de Gerbéviller, baron de Beaufremont.

Gaston-Jean-Baptiste de Tornielle succéda à Charles-Joseph de Tornielle, son père, dans les principaux domaines de sa famille. Nous rapportons sa naissance au temps du séjour de Gaston d'Orléans à la cour de Lorraine (1629—1631), et nous pensons qu'il fut tenu sur les fonds baptismaux par ce prince, frère du roi Louis XIII, qui lui donna son nom.

Dans un acte de la paroisse de Beaufremont, du 11 décembre 1651, où il avait bien voulu lui-même, quoique absent, accepter d'être le parrain de Gaston-Charles, fils de l'intendant Claude Maillard, il est qualifié simplement de marquis de Gerbéviller; mais dans la suite, il s'intitula ordinairement seigneur de Gellenoncourt, Bauzemont, Frouart, etc., grand chambellan, gouverneur et bailli de Nancy, colonel de cavalerie pour le service de Charles IV, duc de Lorraine, et son ambassadeur en Angleterre et en Hollande (1).

Il épousa, vers 1663, Charlotte d'Estournels. Ce mariage donna aux habitants de Gerbéviller l'occasion de montrer toute leur sympathie pour leur honoré seigneur. La commune acheta, pour être donnés en présent à M[me] la Marquise, des flambeaux et des mouchettes qui coûtèrent 613 fr. 6 gros. Une livre de poudre fut aussi employée par les gens en armes pour fêter la bienvenue des illustres personnages (2).

(1) Moréri, p. 750, et D. Calmet, *Histoire de la maison du Châtelet.*
(2) F. Piérot, *Histoire de Gerbéviller*, p. 112.

Il faut bien le reconnaître, une telle générosité ne pouvait être que pour la célébration du *joyeux avènement* de Madame.

Le marquis de Gerbéviller fut nommé gouverneur de Nancy en 1665, et c'est en cette qualité qu'il assista, au mois de novembre, à l'entrée solennelle de Marie-Louise d'Apremont, et qu'il présenta les clefs de la ville à la jeune duchesse que le vieux Charles IV venait de donner aux lorrains (1). Mais si, pendant les troubles de la guerre, il put conserver la charge de bailli de Nancy, qu'il avait aussi reçue du même duc de Lorraine, il lui aurait été peu possible d'y exercer les fonctions de gouverneur que la France lui aurait interdites (2). Ce fut, néanmoins encore, en remplissant un devoir de cette place, qu'au mois d'août 1670, il avertit le duc de Lorraine de l'arrivée de Fourille, maître de camp général de la cavalerie française, et trois jours après, de l'approche d'un corps de troupes que Louis XIV faisait marcher secrètement dans le dessein de s'emparer de sa personne et de le dépouiller sans retour de ses états. Grâce à ces avertissements, qui montrent la vigilance d'un sujet fidèle, Charles IV put quitter à temps la ville de Nancy, et, en se dirigeant sur les Vosges, échapper aux piéges de son ambitieux ennemi (3).

La charge de bailli de Nancy lui imposait le devoir de veiller à tout ce qui concernait la police de la ville; il eut surtout le soin de travailler, autant qu'il le put, à empêcher les désordres, à maintenir le respect des mœurs parmi la population. Dans ce but, il fit publier, de concert avec le président et les conseillers de la chambre du Conseil de la ville de Nancy, le 28 février 1684, une ordonnance contre les bourgeois qui « tenaient berlans et jeux publics et qui attiraient les jeunes gens et fomentaient leurs débauches (4). »

(1) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. 5, p. 384.

(2) Lyonnois, *Histoire de Nancy*, t. 1, p. 560 et 562.

(3) Dom Calmet, Lyonnois et Digot. Dans les histoires publiées par ces auteurs.

(4) Lyonnois, *Histoire de Nancy*, t. 2, p. 74.

L'auteur de la *Notice historique* sur Gerbéviller (1), publiée en 1851, donne, sur le caractère de Gaston de Tornielle, d'intéressants détails auxquels nous emprunterons les faits et la plupart des passages suivants.

Ce seigneur, d'une haute stature, à la chevelure abondante et soyeuse, aux moustaches retroussées, au teint pâle, reflétant toutes les passions d'une jeunesse orageuse, présentait le plus beau type aristocratique qu'il fût possible de voir. Toutefois, derrière l'expression altière de son visage, on découvrait sans peine la bonté et la libéralité, ces précieuses vertus d'un grand cœur.

De concert avec son frère Henri, il fit, en 1672, à Gerbéviller, une fondation de 8,000 fr., dont 2,000 fr. servirent à l'achat d'une maison, et le reste à l'achat d'un gagnage pour le logement et l'entretien de quatre filles dévotes, qui devaient se consacrer à l'instruction gratuite des enfants pauvres de leur sexe (2).

Quoique grand seigneur, le marquis de Gerbéviller ne dédaignait pas les présents que lui faisaient parfois ses sujets, et ceux-ci ne manquaient guère de lui offrir des étrennes chaque année, ainsi qu'à Mme la marquise. En 1681, ils firent pour cet objet une dépense de 562 fr. (3). Souvent, il se montrait lui-même généreux à leur égard. En 1688, il remit à la commune les chambres et greniers situés au-dessus de la porte Notre-Dame, à condition que les habitants établiraient un auditoire et une prison civile. En 1691, il leur cédait un terrain pour la construction d'une halle et fournissait lui-même les bois et les tuiles nécessaires pour cette construction (4).

Affable et bienveillant pour tous, comment Gaston de

(1) M. Piérot, l'auteur de cette *Notice*, a puisé aux archives de l'hôtel-de-ville de Gerbéviller la plupart des faits qu'il rapporte.

(2) *Notice sur Gerbéviller.*

(3) *Ibid.*, p. 114.

(4) *Ibid.*, p. 118.

Tornielle n'aurait-il pas joui de la plus grande popularité ? Aussi, dit M. Piérot, à son arrivée dans sa bonne terre, chacun s'empressait-il d'aller lui offrir les plus beaux produits de ses récoltes. L'un apportait le lait encore chaud de ses vaches, l'autre ses plus grasses volailles, un troisième présentait la toile tissue de son plus beau lin. Les moins fortunés offraient des œufs, du beurre, du poisson ou des écrevisses. Gaston, ému à la vue de cette attention affectueuse de ses sujets, n'acceptait jamais que la plus faible part de tous ces dons. Un jour, entre autres, il ajouta, en congédiant les notables députés vers lui : « Mes amis,
» mille fois merci pour votre bonne affection, mais reprenez
» toutes ces choses ; mon intendant va vous en acquitter
» la valeur, car je sais que depuis longtemps vous les destinez
» au marché. Seulement, je veux qu'unis en famille, vous
» en tiriez le meilleur parti. Je serai heureux qu'on ne puisse
» dire que sur mes terres, ceux qui cultivent le blé ne
» mangent jamais de froment ; que ceux qui sèment les verts
» pâturages et engraissent de nombreux troupeaux ne mangent
» jamais de viande ; que ceux qui font fructifier la vigne,
» ne boivent jamais de vin ; que ceux qui récoltent la chaude
» toison des brebis, grelottent sous de sales haillons. Allez
» donc un moment secouer vos misères avec la générosité
» de votre seigneur. »

Ces belles paroles, sorties du cœur, révèlent chez le grand chambellan de Charles IV, une haute intelligence de la véritable noblesse ; les sentiments d'humanité qu'elles renferment lui font honneur et témoignent que, comme la plupart de ses aïeux, il comprit que l'attachement et les bénédictions de ceux à qui l'on commande sont les plus pures jouissances que puissent se procurer les hommes élevés au-dessus de leurs semblables.

De son côté, Charlotte d'Estournels, son épouse, accordait une sollicitude toute spéciale aux enfants des pauvres : elle

(1) *Ibid.*, p. 118 et 119.

voulait qu'ils fussent élevés dans les sentiments d'une tendre piété et d'une touchante affection pour leurs pères et leurs mères. « Qui a plus besoin que l'indigent, disait-elle, du » secours et des affections de la famille. Il est seul au monde. » Il n'a rien pour les sens et la vanité. Il habite un logement » humide et misérable où l'amour pourtant peut encore pé- » nétrer, parce qu'il s'infiltre partout. Aussi, voyez le pauvre » quand il a froid, il prend ses enfants sur ses genoux, » les couvre de ses caresses, et sent qu'il est encore homme » parce qu'il est père ! Travailler à orner les cœurs de ces » jeunes créatures, c'est donc travailler à la félicité de ceux » qui n'ont pas eu l'aisance en partage (1). » Nobles paroles ! bien dignes de la compagne de Gaston de Tornielle.

Comme ces généreux époux n'avaient pas d'héritiers directs, ils adoptèrent en quelque sorte les pauvres pour leurs enfants, et poussèrent la bonté d'âme et l'esprit de charité jusqu'à vendre leurs propres biens pour satisfaire à leurs désirs de bienfaisance et de dévouement. En 1691, messire Gaston de Tornielle vendit à Laurent Pancheron, écuyer, seigneur des hautes et basses Ferrières, ses droits de seigneur de Giriviller et d'Essey-la-Côte, moyennant 35,000 fr. barrois de principal. Dans l'acte de cession, il réserva vingt louis pour une coëffe à son épouse et dix pistoles pour les *francs-vins* (2). Cette vente ne fut pas le seul démembrement qu'il fit dans son marquisat de Gerbéviller et dans les autres terres qu'il avait eues de ses parents.

Vers 1687, peut-être même plus tôt, la part que les comtes de Tornielle possédaient dans la baronnie de Beaufremont avait aussi été vendue à la famille du sieur Labbé, ancien président de la Cour des monnaies à Paris, ensuite secrétaire d'État du duc de Lorraine et président de la Chambre des comptes de Nancy, mais nous n'avons pu découvrir si cette vente fut faite par Gaston de Tornielle ou par son frère

(1) *Ibid.*, page 121.
(2) *Ibid.*, page 120.

Henri, dont nous allons parler, et qui paraît être le dernier de sa famille qui ait porté le titre de baron de Beaufremont.

Plus tard encore, en 1692 et 1696, Gaston-Jean-Baptiste de Tornielle, Saladin d'Anglure, et Chrestienne du Châtelet, son épouse, vendirent la baronnie de Bulgnéville à Gustave Dessales qui, en 1699, obtint du duc Léopold des lettres de confirmation de cette vente (1).

En commençant l'année 1696, les notables et les officiers de la chambre de ville de Gerbéviller délibérèrent qu'il serait baillé pour étrennes à M. le marquis et à Mme la marquise, vingt-deux écus de trois livres l'un à chacun, et qu'il serait fait un présent honnête de gibier à *Monseigneur* l'Intendant. C'était la dernière fois que le populaire Gaston de Tornielle devait recevoir les vœux et les dons de ses fidèles sujets. Le dix-septième jour d'octobre de la même année, au retour d'une promenade à travers la campagne, il se sentit mal. Il envoya chercher en toute hâte l'abbé Laurent. Ce digne prêtre le trouva déjà sans voix. Le vieux marquis, en l'apercevant, leva les yeux au ciel, saisit les deux mains du pasteur et les garda dans les siennes jusqu'à son dernier soupir. Ses dépouilles mortelles reposent à Gerbéviller, avec celles de ses illustres aïeux (2).

Après la mort de son mari, Charlotte d'Estournels se retira chez les religieuses de la Visitation de Nancy. En 1700, la mère Perrin l'attacha à ce monastère en qualité de bienfaitrice, et jusqu'à sa mort, elle suivit tous les exercices de la vie religieuse, et porta même l'habit, mais sans faire aucun vœu public, pour éviter toute charge et dignité (3).

Henri-Hyacinthe, comte de Tornielle, baron de Beaufremont.

A Gaston de Tornielle, mort sans postérité, succéda son frère, troisième fils de Charles-Joseph, comte de Brionne,

(1) *Statistique des Vosges*, page 85.
(2) *Histoire de Gerbéviller*, p. 114 et 122.
(3) Lyonnois, *Histoire de Nancy*, t. 2, page 336.

Henri-Hyacinthe de Tornielle, comte de Deuilly et de Brionne, baron de Beaufremont et de Bulgnéville, seigneur de Valhay, gouverneur et bailli de Lunéville, capitaine des gardes du corps de Charles IV, duc de Lorraine, conseiller d'État du duc Léopold et maréchal de Lorraine (1).

Le 28 juin 1656, Henri de Tornielle était à Beaufremont; il y fut parrain du fils d'un sieur Jean Colnot, et apposa sa signature sur l'acte de baptême, où il est qualifié de haut et puissant seigneur (2).

Vers 1667, il fit hommage au duc de Lorraine, pour la terre et seigneurie de Valhay et leurs dépendances, dont la moitié lui venait de la succession de dame Aprone de Porcelet, comtesse de Suse, sa tante, et l'autre moitié avait été par lui acquettée de dame Marie de Porcelet, comtesse de St-Amour, aussi sa tante, à qui elle était échue par partage. Le tout mouvant de son Altesse de Lorraine.

Nous le retrouvons à Épinal en 1670, sous le nom de comte de Tornielle. Charles IV s'étant échappé de Nancy et dirigé vers les montagnes des Vosges, comme nous l'avons déjà dit, l'armée française l'y poursuivit bientôt, et, sous le commandement du maréchal de Créqui, vint mettre le siége devant Épinal, où s'étaient jetés à la hâte, avec quelques gens de guerre et les milices du pays, un certain nombre de gentilshommes, les compagnies lorraines des gardes et des chevau-légers. Le comte de Tornielle fut nommé gouverneur de la ville : en cette qualité, il commandait la place. La ville fut investie le 19 septembre et la tranchée ouverte le 20. Les assiégés se défendirent avec beaucoup de valeur pendant cinq jours. Ils firent même, le premier et le quatrième jour du siége, deux sorties qui furent si vigoureuses que Créqui parlait déjà de convertir le siége en blocus.

Mais que pouvait, contre un ennemi parfaitement pourvu de tout, une faible garnison qui manquait des choses les plus nécessaires, à qui il ne restait pas même des munitions

(1) Moréri, p. 750.
(2) Registre des actes de la paroisse de Beaufremont.

pour un jour? Sur les représentations qui lui furent faites par tous les officiers, le comte de Tornielle voyant l'impossibilité de conserver la place, consentit à demander une honorable capitulation. Le maréchal de Créqui se douta évidemment de la détresse de la garnison, et après avoir d'abord proposé de la recevoir prisonnière de guerre, ce qui ne fut pas accepté, il lui signifia tout simplement l'ordre de se rendre. Le gouverneur, les officiers, les compagnies des gardes et les chevau-légers, furent faits prisonniers de guerre, et le reste des troupes et autres gens, pris à discrétion, pour être traités selon les ordres du roi.

Il fallut subir ces humiliantes conditions. Le comte de Tornielle, consterné d'un insuccès inévitable, qu'avaient prévu les habitants de la ville aussi bien que les chefs des troupes, mais conservant dans le malheur toute la dignité qu'inspire le vrai patriotisme, écrivait au duc de Lorraine : « L'on nous mène prisonniers à Metz : je suis désolé de n'avoir pas perdu la vie avant qu'Épinal fût assiégé. » Pendant les pourparlers qui eurent lieu pour la capitulation, il avait offert de se rendre seul à discrétion pour que l'on accordât à la garnison une capitulation de gens de guerre. Cette généreuse proposition fut rejetée (1).

Nous ne saurions dire combien de temps dura sa détention, ni à quelles conditions il recouvra la liberté. Il est probable qu'il était libre lorsqu'en 1672, il s'associa à son frère Gaston, pour fonder les écoles de jeunes filles de Gerbéviller.

Léopold, reconnu duc de Lorraine et ayant pris le gouvernement des états de ses pères à la suite du traité de Risvick (1697), n'oublia pas les anciens services de Henri de Tornielle : il le créa conseiller d'État, puis maréchal de Lorraine, charge que, d'après Lyonnois, il possédait en 1706.

Ce seigneur, le dernier de sa famille qui ait porté le titre de baron de Beaufremont, avait épousé Marie-Marguerite-

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. 3, p. 675 et aux preuves, p. DXCJ et suivantes.

Angélique de Thiercelin, fille de Charles, marquis de Brosse, seigneur de Saveuse, et de Marie de Vienne, cousine germaine du maréchal de Luxembourg, de laquelle il eut :

1° Anne-Joseph de Tornielle dont nous allons parler, et 2° Henri-Hyacinthe, comte de Tornielle, seigneur de Valhay, qui fut grand aumônier de Lorraine, prévôt de la collégiale de S[t] Georges, et grand doyen de la primatiale, mort en 1736.

Anne-Joseph, comte de Tornielle et de Brionne, marquis de Gerbéviller, conseiller d'état du duc Léopold et son grand chambellan, bailli du duché de Bar, puis grand bailli de Nancy (1), épousa, en 1700, Antoinette-Louise de Lambertye, fille de Georges, marquis de Lambertye, maréchal de Lorraine, et de Christine de Lenoncourt (2). Son mariage ayant été stérile, il choisit pour héritier, quelque temps avant sa mort, Camille de Lambertye, neveu de sa femme, qui quitta son nom pour prendre, avec le titre de comte de Tornielle, les armes de cette illustre maison. Anne-Joseph de Tornielle mourut en 1737, et son épouse en 1738. Malgré les éloges d'une pompeuse épitaphe, on reproche à ce seigneur plusieurs exigences féodales qui prouvent qu'il n'imita pas toujours le désintéressement de ses prédécesseurs (3).

(1) Lyonnois, t. 2, p. 384.

(2) *Notice sur Gerbéviller*, p. 158 et suivantes.

(3) On lit dans l'histoire de Nancy par Lyonnois, tome 3, page 311 :

« Dans le sanctuaire de l'Église des pp. Thiercelins, et du côté de l'épître, on a placé dans le mur un fort beau mausolée d'environ vingt pieds de hauteur, sur une largeur proportionnée. Sur un tombeau de pierre, est une urne de marbre noir sur laquelle se repose un génie qui éteint un flambeau ; au côté droit, un autre génie, assis sur un carquois rempli de flèches, tient un casque ; à gauche une corne d'abondance de laquelle sortent des monnaies et des perles est accompagnée d'un caducée. Une table de marbre noir, qui se termine en forme de rideau, couvre au haut une tête de mort environnée de trophées d'armes et surmontée de deux écus accolés ; le premier de Tornielle, de gueules à l'écu d'or chargé d'un aigle impérial de sable, environné de deux massues d'or ; le second, de Lambertye, d'azur à deux chevrons d'or, et pour supports un lion et un griffon, avec une couronne de marquis.

La partie occidentale de l'hôtel-de-ville de Nancy a été édifiée par Stanislas, sur l'emplacement qu'occupait l'hôtel de Gerbéviller élevé, sous le règne du duc Léopold, par Anne-Joseph de Tornielle. Cet hôtel, qui avait des remises et un grand jardin, fut payé par ordre du roi de Pologne, duc de Lorraine, le 20 mars 1750, à la dame Barbe Hurault de Morainville, épouse et fondée de pouvoir de M. Camille de Lambertye, la somme de 51,096 livres 6 deniers de France.

En terminant ces recherches sur la famille des comtes de Tornielle, on conçoit tout le regret que nous éprouvons de n'avoir pu retrouver un seul fait sur le séjour et la

Sur cette table de marbre est l'inscription suivante :

« D. O. M.

» In cœlo regnatura obiit pridiè kalend. Decemb. anno MDCCXXXVIII Domina D. Antonia Ludovica ex comitibus de Lambertye, conjux illustrissima excelsi ac præpotentis Domini D. Annæ Josephi comitis de Tornielle et de Brionne, marchionis de Gerbeviller, *Carolo VI* Rom. Imper. *Leopoldo Francisco III*, regiis Loth. Ducibus a sanctioribus consiliis, summi cameræ præfecti, in suprema Loth. et Barri curia inter senatores equitis honorarii, prætorii Nanceiani magni ballivii postmodùm mœrens ejus vidua, sexûs honor, urbis deliciæ, provinciæ decus, genere magna, amplissimis animi dotibus major, in Deum pietate, in pauperes charitate, in templis exornandis studio, in suos munificentia, invicta in adversis, in diuturnis doloribus, in ultimis fortitudine, existimatione supra famam maxima, conjugum norma, illibata sponso dilectissimo semper servatâ fide, etiam post mortem cordi ejus hic deposito perenni fœdere voluit sociari. Geminatis utrique fave precibus, viator.

Sur une table de marbre noir placée dans le tombeau même, on lit encore ce qui suit :

» Deo misericordi et æternæ ad altare sanctum memoriæ piissimæ mulieris, cujus pietates non defuerunt, quæ erogata huic domui duorum librarum Turonencium millium eleemosina, unum missæ sacrificium in mortis suæ, alterum in sponsi iij kal. Junii anno MDCCXXXVII defuncti, annua die celebrandum in perpetuum instituit. »

Le cœur de M. de Tornielle, marquis de Gerbéviller, époux de la dame de Lambertye, enfermé dans une boite de plomb, fut déposé dans cette église le 31 mars 1737.

conduite de ces puissants seigneurs dans leur baronnie de Beaufremont. La bienfaisance qu'ils exercèrent dans leurs autres seigneuries nous permet d'assurer qu'ils ne furent pas insensibles aux malheurs qui désolèrent nos villages pendant les guerres du XVIIe siècle, et que s'ils ne purent prévenir ces malheurs, ni s'en garantir eux-mêmes, ils les adoucirent du moins autant que cela leur fut possible.

Gabriel-Ferdinand de Madruce, comte de Chalant, baron de Beaufremont.

(XVIe et XVIIe Siècle.)

Le partage de la baronnie de Beaufremont avait donné au fils de Frédéric de Madruce et d'Isabelle de Chalant, la partie sud-est du château de Beaufremont (1). Ce fut là que

(1) Au moment où nous relisons les épreuves de ce travail, nous recevons du laborieux et bienveillant abbé Darras, chanoine honoraire d'Ajaccio et précepteur de M. le prince Eugène de Bauffremont-Courtenay, quelques précieux renseignements qui nous fournissent l'occasion de rédiger la note qui suit :

Outre Ferdinand de Madruce, Frédéric de Madruce et Isabelle (ou Elisabeth) de Chalant eurent encore une fille : Chrétienne de Madruce qui, en 1597, devint l'épouse de Marc-Claude de Rye, marquis d'Ogliani, baron de Dicey, Bouclans, Versel, né et baptisé à Amance, le 21 février 1554, et dont la marraine fut la dame de Valengin.

Marc-Claude de Rye, d'une maison ancienne et distinguée de Bourgogne, suivit les intérêts du duc de Savoie, Charles-Emmanuel. Dès 1582, il était conseiller de guerre et colonel entretenu au service de ce prince qui, en 1607, l'institua son grand-écuyer, par lettres-patentes du premier de décembre; l'année suivante, il le nomma gouverneur de Chablais, par patentes du dernier juin, et le même jour, capitaine de l'une des cinq compagnies d'ordonnance deçà les monts, puis enfin maréchal de ses camps et armées.

Pendant les troubles qui agitèrent ensuite la Savoie, Marie-Claude de Rye renvoya le collier de l'ordre de l'Annonciade, dont il était chevalier, et l'archevêque de Tarentaise lui en donna son acquit. Il prétendit ensuite

ce seigneur fixa sa principale résidence. Nous avons déjà dit qu'en 1617, des reconstructions avaient eu lieu dans le vieux manoir; c'est surtout dans le château du seigneur de Madruce que s'exécutèrent ces travaux; ils eurent pour effet de rendre l'habitation de sa famille plus spacieuse et plus

le remboursement de la perte du marquisat d'Ogliani sur les *menites* (ministres?) du duc de Savoie à Milan, l'estimant à 38,000 ducats.

La dot de Chrétienne de Madruce avait été de 7,000 écus d'or sols, au coin du roi de France, assignée sur la terre de Rosillon. Ils eurent pour enfants Marc-François de Rye et Magdeleine de Rye.

Marc-François de Rye, marquis d'Ogliani, après la mort de son père arrivée à Milan, porta d'abord le nom de comte d'Arberg, parce que sa mère et son père avaient acheté de Ferdinand de Madruce, comte d'Arberg, baron de Beaufremont, leur frère et beau-frère, le droit de substitution sur les comtés d'Arberg et de Valengin-Budevilier (*sic*). Il y eut plusieurs sentences en sa faveur pour le mettre en possession de ces comtés, mais les hérétiques du pays et les états de Neufchâtel, qui ne voulaient pas d'un seigneur catholique, en empêchèrent toujours l'exécution.

Marc-François de Rye « fut un seigneur doué de belles qualités d'esprit, pourtant de peu de conduite, et amy de faire des vers; sans avoir éclatté par ses services, à la réserve de ce qu'il accompagna, avec un certain nombre de gens de guerre, S. A. R. l'Infant cardinal, lorsque ce prince passa de Milan en Flandres par l'Allemagne, et défit les ennemis près de Norlinghen. » Il fut adonné à ses plaisirs et laissa plusieurs enfants illégitimes, « un entre autres qui était page de D. Francisco Mello, gouverneur des Pays-Bas. » Ce seigneur portugais l'avait pris avec lui, parce que s'étant trouvé à Ratisbonne avec le marquis d'Ogliani, ce dernier l'avait institué son héritier en tous ses biens et actions, tant en Bourgogne qu'en la comté d'Arberg et de Valengin, lui recommandant, par son testament, « une sienne fille naturelle nommé Angélique de Rye, laquelle fut depuis mésalliée à Milan. »

Don Francisco de Mello « fit faire un bel enterrement à ce marquis à titre d'héritier et de parent, parce qu'ils étaient de la maison de Bragance, et ainsi se termina cette branche de la maison de Rye. »

Rye porte : d'azur, à l'aigle d'or, timbré au vol d'or. Supports deux lions de même. (Extrait d'un manuscrit in-folio, intitulé : *Descentes généalogiques de familles illustres de la Comté de Bourgogne et autres*, pages 199 et 200. Ce manuscrit appartient à M. le duc de Bauffremont. Voir aussi *Supplément au Dictionnaire de Moréri*, t. 3, page 691.

commode. Mais le fléau destructeur de la guerre devait abréger singulièrement la durée de ces embellissements. Dix-huit années s'étaient à peine écoulées depuis leur exécution, que la main d'un ministre despote (1) en faisait rouler les dates parmi les décombres où nous les avons retrouvées. Malgré les ravages que dut subir cette habitation, ravages qui (nous le supposons) se renouvelèrent encore en 1672; malgré les dégradations du vandalisme révolutionnaire et les démolitions intéressées des acquéreurs de biens nationaux, les restes mutilés de ce château, les arceaux de sa cuisine, les débris de ses portes d'entrée, son puits, sa vaste cour pavée, révèlent encore son ancienne magnificence. Il y a moins de trente ans, une partie de sa façade avait conservé son élévation primitive; elle était couronnée par quatre ou cinq animaux représentant des griffons, des loups où des sphinx, mais les propriétaires d'alors ayant été obligés à des réparations devenues urgentes, on vit pendant quelque temps ces œuvres de la sculpture féodale mêlées aux autres matériaux, puis, vendues à vil prix, disparaître en un même jour pour aller embellir les tours du château de Bourlémont.

Gabriel-Ferdinand de Madruce porta d'abord le titre de comte de Chalant, et servit en cette qualité dans l'armée lorraine. Dans un registre des recettes et dépenses, du 1er avril 1591 au 30 juin 1592, indiquant la situation de cette armée sous le duc Charles III, on voit que le *sieur de Chalant,* capitaine de Rinel, avait sous ses ordres une compagnie d'infanterie pour la garde de cette petite place. A la même époque, la ville de la Mothe avait une garnison de cent hommes (2).

Le duc de Lorraine, qui, en 1571, avait fait réunir les états du bailliage de St-Mihiel pour la rédaction des coutumes de ce bailliage, désirant que ces coutumes que l'on allait

(1) Richelieu.

(2) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. 4, p. 273.

mettre sous presse avec des modifications faites d'après ses ordres, fussent encore revues et en quelque sorte approuvées par le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, fit de nouveau convoquer ces états à Saint-Mihiel, en 1607, pour le 27 septembre. La baronnie de Beaufremont s'y trouva représentée, cette fois, pour l'état de noblesse, « par haut et puissant seigneur messire Ferdinand-Gabriel de Madruche, comte d'Avy, baron de Baufroimont, à cause de sa dite baronie, présent par Nicolas Robert (1), son receveur en icelle. » Le même Nicolas Robert et Antoine Ferry y représentèrent « les habitants et communautez de Baufroimont, Gendreville, Médonville, Malaincourt et Urville » (2).

Nous aimons à penser que ses qualités non moins que sa haute naissance valurent à Gabriel-Ferdinand de Madruce, les fonctions de conseiller d'état et de grand chambellan du duc Charles III. Ce fut en cette dernière qualité, qui lui donnait le second rang parmi les officiers de la cour ducale, qu'il assista aux funérailles de ce prince, mort le 14 mai 1608, et que, conjointement avec messire Pierre de Stainville, doyen de la primatiale, il fut chargé de régler tout ce qui concernait ces funérailles. Dans le cortége, il occupait une des places les plus distinguées et portait la grande clef dorée, l'une des pièces de souveraineté et d'honneur (3).

Ce seigneur eut pour épouse Bonne de Livron, fille d'Érard de Livron et de Gabrielle de Bassompierre. Érard de Livron, chevalier, seigneur de Bourbonne, Courtenay, Vauvillers, conseiller d'état, chambellan, grand maître de l'hôtel dès 1580, et chef des finances, en 1590, du duc Charles III, descendait de Bernard de Livron, seigneur de Bourbonne à la fin du XV[e] siècle, et de Françoise, fille de Pierre I[er]

(1) Il est possible que ce Nicolas Robert ait été le père ou l'aïeul de Nicolas-Henri Robert, prévôt de Bulgnéville, annobli le 15 mars 1725.

(2) *Coutumes du bailliage de Saint-Mihiel, procès-verbal*, p. 227 et suivantes.

(3) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. 4, p. 384 et 394.

de Bauffremont, sire de Soye, baron de Senecey. Cette alliance rapprochait donc encore Gabriel-Ferdinand de Madruce des anciens seigneurs de Beaufremont, dont le sang coulait déjà dans ses veines avec celui de tant d'autres illustres aïeux.

D'après un manuscrit de la bibliothèque d'Épinal (1), ils auraient eu deux fils, N..., comte de Madruce, et N..., abbé de Saint-Paul, morts jeunes; mais ce qui paraît certain, c'est qu'ils n'eurent qu'une héritière : Charlotte-Chrétienne-Éléonore de Madruce, dame de Beaufremont, mariée à messire Charles de Lenoncourt, seigneur de Serres.

Avant de parler de ce nouveau baron de Beaufremont, disons quelques mots de la société à l'époque où nous sommes arrivés.

La situation de la société, au XVIe et au XVIIe siècle, offre une grande différence avec ce qu'elle était pendant les siècles antérieurs. On ne voit plus alors de guerre entre les seigneurs. L'autorité plus étendue des princes souverains avait fini par maîtriser l'ardeur belliqueuse de cette foule de petits despotes que le plus futile prétexte armait les uns contre les autres, toujours aux dépens de la classe ouvrière et du pauvre peuple, les premières et les plus innocentes victimes de toutes les rancunes seigneuriales.

Après la suppression de ces guerres, il restait encore bien des abus; le duc Charles III fut un des princes qui s'employèrent le plus à les faire disparaître. Parmi les ordonnances qu'il fit dans cette intention, la plus importante est celle du 1er avril 1596. Désirant introduire dans l'administration des communautés une uniformité avantageuse à tous, il établit par cette ordonnance que chaque année, pendant la quinzaine de la Saint-Remy, il y aurait dans les villes et les villages une assemblée où tous les habitants seraient tenus d'assister. Cette assemblée prit le nom de plaid-annal. La réunion était présidée par les officiers du prince et ceux du seigneur. On y créait les mayeurs, les syndics, gens de justice, officiers de police, bangards, gardes forestiers et autres, qui prêtaient

(1) *Généalogies diverses*, par Jacques de Poissons (1690).

serment avant d'entrer en fonctions; l'appariteur y faisait l'énumération des droits seigneuriaux, cens, rentes, redevances, en indiquant par qui ils étaient dus et à quels termes; on y rendait exécutoires les rôles de ces redevances; on y entendait les comptes des syndics et autres officiers municipaux sortant d'exercice, et on y adoptait les règlements de police. On y donnait aussi lecture des procès-verbaux des bangars et des sergents, et après que les délinquants avaient présenté leurs moyens de défense, le procureur fiscal et le fermier des amendes approuvaient ou contredisaient, puis le président du plaid (le prévôt) prononçait en fixant le chiffre, s'il jugeait que l'amende était encourue (1).

Les amendes étaient nombreuses pour les délits ruraux, mais peu élevées; toutes appartenaient de droit au seigneur justicier qui, ayant à sa charge les frais de justice, devait y trouver une indemnité de ceux-ci (2). Les officiers de la seigneurie qui se rendaient à ces plaids-annaux, recevaient de la communauté une certaine somme pour rétribution de leur dérangement et de leur travail.

Cette curieuse institution, qui accordait aux habitants des droits et de précieuses garanties contre les actes arbitraires, subsista, du moins pour ce qui concerne les impositions, les amendes et les créations d'agents municipaux, jusqu'à la révolution de 1789, seulement au lieu de se tenir à la Saint-Remi, les assemblées furent remises, pour la plupart, à l'époque de la fête patronale de chaque localité.

Quoique nous ne sachions rien des plaids-annaux de Beaufremont, plusieurs pièces que nous avons lues aux archives de la préfecture des Vosges, concernant la commune d'Urville, attestent que ces assemblées étaient en usage dans notre baronnie, et qu'elles y subsistèrent jusqu'à l'anéantissement du régime féodal (3).

(1) Voir Digot. *Histoire de Lorraine*, t. 5, p. 115.

(2) Dumont. *Justice criminelle en Lorraine*, t. II, p. 252 et 254.

(3) Un compte rendu par Nicolas Fleurichamp, syndic de la communauté

Il ne faudrait pas supposer toutefois qu'au moyen de ces assemblées, les communes jouissaient d'une espèce d'indépendance pour leur administration intérieure. D'abord, beaucoup de seigneurs continuèrent à jouir du privilége de nommer leurs mayeurs, greffiers et sergents, et nous croyons que ceux de Beaufremont furent de ce nombre; puis, pour la gestion des biens communaux, un édit du même duc Charles III défendait aux communautés de vendre, donner ou aliéner leurs immeubles, et même de faire des coupes extraordinaires dans leurs forêts, sans en avoir obtenu l'autorisation des seigneurs hauts justiciers. Nous pensons aussi que les seigneurs de Beaufremont jouissaient d'un certain droit sur la haute futaie de ces forêts; le nom de *régal* (*arbres du roi, du seigneur*) conservé dans nos villages à cette partie des affouages qui s'y délivrent chaque année, motive notre assertion qui, d'ailleurs, n'a rien de contraire à un article du partage de 1589 où il est question de droits particuliers sur les bois des communes composant la baronnie.

Cette question des droits féodaux nous servira de transition pour parler d'une ordonnance du 7 août 1612, par laquelle

d'Urville, pour 1782, porte en recette, la somme de 267 livres 4 sous 10 deniers pour canon de divers terrains et paquis communaux laissés à bail, et en dépense, la somme de 177 livres 12 sous 6 deniers pour objets divers concernant l'administration de ladite communauté. Parmi les pièces qui accompagnent ce compte, une quittance du 28 décembre 1782 porte : Reçu par le greffier de police Poirot, du syndic N. Fleurichamp, 3 livres 17 sous 6 deniers pour vacations de Messieurs les officiers de la baronnie de Beaufremont, à la création de nouveaux officiers de police, bangars, etc., pour les frais à la tenue des derniers plaids-annaux audit Urville, et 18 livres pour les extraits des rôles et autres écrits concernant ces plaids. — Une autre quittance du 30 décembre 1783, porte en dépense 28 livres pour copie des rôles de la subvention, vacations à MM. les officiers de la baronnie de Beaufremont à la tenue des plaids-annaux, enregistrement des actes publics et papier. Signé : L. Poirot. Le compte rendu de cette année par le syndic Nicolas Liébaud, porte en recette 366 livres 12 sous 8 deniers, et en dépense 329 livres 2 sous 3 deniers.

le duc Henri II prescrivit que les seuls hauts justiciers pourraient avoir un colombier de 120 nids au plus. Il est déjà question de cette prérogative seigneuriale dans le partage de 1589, cependant les deux colombiers qui existaient dans le siècle dernier à Beaufremont, ne furent établis qu'après ce partage. Celui des comtes de Tornielle était construit à l'ouest du château, et celui des comtes de Madruce dans la portion de vignes qui leur échut : il y subsiste encore, au-dessous et en dehors de l'enceinte de leur habitation. C'est une tour assez élevée, recouverte en dôme, et d'un diamètre qui diffère peu de celui des anciennes tours de la forteresse ; nous nous rappelons y avoir vu autrefois quelques pigeons, mais depuis bien des années, elle est veuve de ces hôtes paisibles. Le temps qui détruit tout finira par anéantir ce modeste monument que nous aimerions à voir conserver. Il existe aussi sur le territoire de Beaufremont une saison dite du Colombier, à l'ouest du village. Si dans les temps anciens, les seigneurs eurent des pigeons, il serait possible qu'ils leur eussent construit une tour dans les vignes qui dominent cette saison, ce qui lui aurait donné le nom par lequel on la désigne.

Comment quitter le XVI[e] siècle et le commencement du XVII[e], sans dire un mot des sorciers. La baronnie de Beaufremont eut les siens, et quoiqu'ils aient disparu ainsi que les pièces des procédures qui furent exercées contre eux, nous ne devons pas moins quelques lignes de pitié à leur infortunée mémoire. D'après les listes dressées par M. Dumont (1), deux de ces malheureux, de la commune de Jainvillotte, furent successivement brûlés à la Mothe : c'est d'abord un sieur Nicolas Robert qui subit cette peine en 1604, puis une femme Élophe, veuve Germain Simon, qui ne sut pas mieux s'en préserver, en 1608. Nous n'avons jamais ouï parler que d'une femme qui aurait été aussi brûlée comme sorcière à Beaufremont, sur la hauteur où se voit

(1) *Justice criminelle en Lorraine*, t. II.

aujourd'hui la croix dite de la Chapelle (1), en sortant du village par le chemin de Lemmecourt. Cette malheureuse aurait confessé son crime, et accepté le supplice du feu comme une juste expiation de ses méfaits.

La croyance aux personnes en relation avec l'esprit malin était devenue alors tellement générale, qu'on supposait des sorciers partout. Il n'était pas rare même de voir des gens s'accuser d'être possédés du diable, d'avoir fait un pacte avec lui, d'avoir assisté au sabbat, espèce de repas nocturne suivi de danses et de divertissements infâmes. Cette triste monomanie fit de tels progrès qu'une véritable terreur régna par moments dans les campagnes : il nous souvient d'avoir entendu raconter à de vieilles personnes, qui n'en parlaient pas sans une espèce de frayeur, des scènes de ce sabbat dont les convives s'élevaient dans les airs pour se rendre dans des clairières du milieu des bois, et des traits de la vie de gens mal famés dont les sorts jetés sur des familles ou sur des bêtes, occasionnaient des maladies, la perte de la santé et même la mort. C'est surtout de la part de certains individus de Gendreville, dont les habitants ont conservé le surnom de *sorciers*, que l'on redoutait les sorts et les maléfices. La répulsion qu'inspirent la laideur et la malpropreté revêtues des haillons de la misère, était un motif suffisant pour une accusation de sorcellerie. Il y avait bien peu de misérables qui ne fussent soupçonnés d'être en relations avec Satan, et on les croyait d'autant plus dangereux qu'ils se tenaient plus isolés et comme cachés au fond de leurs pauvres cabanes. Il fallait se défier même de leurs cadeaux, qui étaient le plus souvent une pelotte de fil, une belle pomme ou un autre fruit. Le démon se montrait aussi assez souvent aux voyageurs, mais il était facile à reconnaître, parce qu'il avait toujours un pied de bœuf.

(1) Au-dessus du chemin, à environ cinquante mètres de cette croix, élevée après 1824, existait encore, au siècle dernier, une petite chapelle dédiée à Sainte-Geneviève. Il n'en reste plus aucun vestige.

Nous devons nous borner à ces quelques mots sur ce sujet. Nous ajouterons seulement que le nombre des victimes que produisirent en Lorraine les accusations de sorcellerie peut se compter par centaines. Mais combien étaient innocentes et furent sacrifiées aux passions honteuses de leurs persécuteurs! La Pucelle d'Orléans ne le fut-elle pas à la haine des Anglais? le curé Grandier à celle de Richelieu? l'épouse du maréchal d'Ancre aux complots qui firent périr son mari? Nous avons lu plusieurs procès de sorciers, et nous sommes restés convaincus que les coupables étaient loin d'être toujours les malheureux que l'on torturait (cette fois, d'une manière vraiment infernale), au moyen de l'estrapade, des coins, des gresillons et du tourniquet.

MAISON DE LENONCOURT.

Charles de Lenoncourt de Serres, époux de Charlotte-Chrestienne de Madruce, baron de Beaufremont.

(XVIIe Siècle)

Charles de Lenoncourt de Serres, qui épousa la fille unique de Gabriel-Ferdinand de Madruce, était de l'illustre maison de Lenoncourt, l'une des quatre grandes familles de l'ancienne chevalerie lorraine.

Nous n'essayerons pas do donner la généalogie de cette maison que nos historiens font venir d'Oldéric de Nancy, frère de Gérard d'Alsace. L'un des successeurs d'Oldéric, Drogon de Nancy, sénéchal de Lorraine, échangea, au duc Mathieu, en 1153 ou 1155, son château de Nancy et ce qu'il possédait dans cette capitale naissante, contre Rosières-aux-Salines et Lenoncourt. Ses descendants prirent le titre de

seigneurs de Lenoncourt, et le nom de ce village continua depuis à être celui de leur famille (1).

Jean de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Serres, Maron, Messein, du Val-de-Saumorey, etc., troisième fils de Louis de Lenoncourt et de Catherine de Haraucourt de Paroye, fut l'aïeul paternel de Charles de Lenoncourt. Élevé à la cour de France avec le duc Charles III, il y servit ce prince, son souverain, suivant la coutume des jeunes seigneurs de la haute noblesse de son temps. Il épousa d'abord Catherine de Saulx, fille de Théodore de Saulx, seigneur d'Arc-sur-Tille, dont il n'eut pas d'enfants, ensuite dame Barbe du Puy-de-Fon, fille et unique héritière de Jean du Puy, chevalier, seigneur du Portail en Poitou, et d'Isabeau de Beauveau de Sandaucourt (2).

Les charges de chambellan, conseiller, bailli et gouverneur de Saint-Mihiel lui furent données par patentes du duc de Lorraine du 14 octobre 1571. Une autre patente du 16 janvier 1684 le nomma capitaine de Briey. Ayant ensuite rempli diverses ambassades, où il réussit au grand contentement du prince, il en fut récompensé par les dignités de grand-maître de l'hôtel et de chef des finances qui lui furent conférées, la première par lettres du 24 juillet 1589, et la seconde le 22 mars 1590. Le 7 décembre 1591, étant avec Son Altesse au camp devant Stenay, que l'armée lorraine assiégeait, il y fut frappé à la tête par un boulet tiré du canon des remparts et mourut sur-le-champ, vivement regrett édu prince et de toute l'armée (3). Il avait fondé en 1588, à Serres, un couvent de Minimes où son corps fut inhumé. Son épouse, après une viduité de 32 ans, mourut au Pont-Saint-Vincent dame d'honneur de Mme de Vaudémont (4).

(1) Voir l'*Origine de Nancy*, par Henri Lepage, Société d'Archéologie lorraine, année 1856, pages 208 et 225.

(2) *Mémoire généalogique sur la famille de Lenoncourt*, par Mory d'Elvange, à la bibliothèque de Nancy, manuscrit n° 27 (9 pages).

(3) Un devin avait prédit qu'il mourrait d'un grand mal de tête.

(4) *Mémoire généalogique*, *ibid*.

De leur mariage étaient nés Louis-Jean qui suit, Charles qui mourut de la peste étudiant à Pont-à-Mousson, et Catherine qui devint abbesse de Juvigny.

Louis-Jean de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Serres, Pierrefort, Trognon, Renesson, etc., fut admis aux fonctions de conseiller d'État, de bailli et gouverneur de la province de Saint-Mihiel, à la place de son père, et créé gouverneur de Villefranche par le duc Charles III; mais il ne jouit pas longtemps de ces dignités. Le 22 avril 1594, il mourut à Nancy âgé seulement de 26 à 27 ans, laissant de son mariage avec Claude de Fresneau, fille unique et héritière de Jean de Fresneau, seigneur de Pierrefort, et de dame Claude de Beauveau, qu'il avait épousée le 28 janvier 1591, deux fils dont l'aîné, François, mourut à Toul âgé de dix ans, et le second, Charles, fut notre baron de Beaufremont (1).

Orphelin dès le plus jeune âge, Charles de Lenoncourt eut le bonheur d'être élevé par une mère qui, pendant un veuvage de 40 ans, sut toujours être résignée, digne et chrétienne (2). Ses soins furent d'abord partagés entre ses deux enfants, mais lorsqu'il ne lui resta plus que le jeune Charles, elle l'entoura de toute sa tendresse maternelle, et bien des fois elle adressa au ciel des vœux ardents pour la conservation de ce cher fils. Elle eut le bonheur de le voir grandir auprès d'elle et de faire germer, dans son jeune cœur, les belles qualités qui, plus tard, lui méritèrent la main de la vertueuse Charlotte de Madruce, la faveur des ducs de Lorraine et même celle de l'empereur d'Allemagne.

Pour mieux prouver ce que nous avançons ici, nous rapporterons le diplôme par lequel l'empereur Mathias créa comtes du Saint-Empire, Antoine de Lenoncourt, Théodore de Lenoncourt, son frère aîné, bailli de Saint-Mihiel après Louis-Jean, son cousin germain (3), et Charles de Lenoncourt,

(1) *Ibid.*

(2) Elle succéda à sa belle-mère dans la charge de dame d'honneur de Mme de Vaudémont, et mourut au mois de novembre 1631.

(3) *Mémoire généalogique sur la famille de Lenoncourt.*

qui ne peut être que le jeune gentilhomme dont nous essayons la biographie.

Copie des lettres-patentes de l'Empereur Mathias pour l'illustre maison de Lenoncourt (1).

« Nous le Garde du scel du tabellionage de S. A. de la cour de Nancy, à tous présens et à venir, salut, sçavoir faisons que cejourd'huy vingt neuvième du mois de décembre mil six cent quatorze, nous avons vu, tenu et lu certaines lettres patentes en langue latine, émanées de Sa Majesté impériale, icelles en parchemin velain, saines et entières en scel, signatures et écritures, desquelles lettres la teneur s'ensuit de mots à autres.

» Mathias par la grâce de Dieu élu Empereur des Romains, toujours auguste Roy d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Gratie, de la Sclavonie, etc., marquis de Moravie, duc de Luxembourg et de la Silésie supérieure et inférieure, de Virtemberg et de *Ieche;* prince de Suève, comte de Habspourg, du Tyrol, de Feltre, de Vipurg et de la *Gorsie,* landgrave d'Alsace, marquis du Saint-Empire de la Bourgeoisie, et de Lusacie supérieure et inférieure, seigneur de Marchie-Sclavonique, du port Maon et des Salines, etc., salut. Notre bienveillance impériale et toutes sortes de prospérités à messieurs Anthoine, Théodore et Charles de Lenoncourt nos bien-aimés, quoique notre libéralité s'estende et s'exerce à l'égard de toutes sortes de personnes qui la méritent par leur fidélité et leur bravoure, Nous, suivant notre inclination bienfaisante conformément à l'exemple de Dieu tout-puissant et immortel, qui répand ses thrésors abondemment partout le monde, ayant été appelé et élevé à la dignité impériale par sa miséricorde, trouvons à propos de considérer toutes choses, pour donner à un chacun la récompense qui est due à ses mérites, afin que les uns et les autres soient distingués par leur rang et que ceux qui sont nez de parents illustres en noblesse l'augmentent par leurs soins et belles actions pour le service de leur patrie, de leur prince et de la république, afin qu'ils soient honorez de plus en plus suivant les maximes de la justice,

(2) Manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 151, p. 669.

et que les autres hommes puissent être encouragés par leur exemple, de sorte que, considérant vos mérites et belles qualités, Anthoine, Théodore frères, et vous Charles de Lenoncourt leur cousin germain, qui vous êtes rendus illustres dans votre ancienne et noble famille de Lenoncourt, dont les parents ont été recommandables par leur générosité et prudence extraordinaire, tant à la maison, à la guerre, dans les fonctions ecclésiastiques et dans le Gouvernement des affaires politiques, lesquels vous avez imités si fidèlement depuis votre bas âge, que non seulement vous continuez et conservez généreusement cette réputation qui vous est naturelle, mais même vous l'augmentez et la rendez de plus en plus éclatante autant qu'il vous est possible, joignant ensemble à cet effet les dons de la nature et de la fortune dont Dieu vous a ornés.

» Nous avons voulu éterniser votre mémoire en vous congratulant, vous et votre postérité légitime, de quelque grâce particulière, afin que vous puissiez être élevés aux premières dignités et magistratures tant à la cour, que par toute la province, dans les duchés de Lorraine et que vous fassiez voir votre fidélité gratis en temps de guerre et de paix, en tout ce qui concerne les intérêts de l'Empire romain de la maison d'Autriche et de Bourgogne, ainsi par notre propre mouvement de science certaine, ayant tout considéré de notre plein pouvoir impérial nous vous faisons, créons et nommons vous et tous vos successeurs légitimes de l'un et de l'autre sexe, comtes et comtesses du Saint-Empire romain, et nous vous avons honnorez et augmentés du titre, de l'honneur et de la dignité de comte, comme par les présentes, nous vous créons, faisons, augmentons et honnorons, voulant par le présent édit impérial pour toujours que vous, Anthoine, Théodore et Charles de Lenoncourt avec toute votre famille et toute votre postérité légitime de l'un et de l'autre sexe à l'infiny, jouissiez, obteniez et portiez à jamais le nom et la dignité de comte d'Empire, que en soyez honnorés, considérés et nommés tant dans les lettres que dans les discours et conversations, dans les choses spirituelles, temporelles, ecclésiastiques et profanes. Enfin nous voulons que vous preniez, ayez, possédiez et jouissiez de tous les honneurs, ornements, dignités, grâces, libéralités, priviléges, droits, indultes, coutumes, prééminences et prérogatives,

librement et sans en pouvoir être empêchés, comme nos autres comtes du Saint-Empire jouissent, ont, prennent et possèdent de coutume ou de droit, nonobstant tout ce qui y peut être contraire, quand bien même on en devrait faire mention expresse dans les présentes; à quoy nous dérogeons, et voulons qu'il soit suffisamment dérogé, de notre autorité impériale et afin que vous ayez encore des marques plus sensibles de notre bonté, nous vous avons donné pouvoir à vous susdits Anthoine, Théodore et Charles de Lenoncourt, à tous vos enfants héritiers, successeurs et descendants, qui naîtront à jamais de l'un et de l'autre sexe, et par ces présentes, donnons et permettons que vous portiez le nom des terres que vous acquerrez justement où ce puisse être, et que vous puissiez être nommés, appelés et salués de ce nom par écrit, dans les discours en justice, et par tout le monde; qu'il ne soit donc permis à qui que ce soit, de quelle condition, ordre, état et dignité il puisse être, de s'opposer à ce que nous confirmons, ratifions, approuvons, corroborons, érigeons, authorisons, voulons, agréons et décrétons par les présentes, ou y contrevenir par quelque audace téméraire, et quiconque l'aura fait, qu'il sache qu'il encourt en même temps notre indignation et celle de l'empire romain, et en sera à cent marcs d'or pur, dont la moitié se payera à nôtre fiscal impérial, et l'autre sera employée à l'utilité de ceux qui auront été insultés, sans pardon ny espérance de rémission, lesquelles lettres nous avons signées de notre propre main, munies du cachet impérial. Donné dans notre ville impériale de Ratisbonne, le dixième jour d'octobre de l'an mil six cent treize; de nos royaumes, Romain le second, de Hongrie le cinquième et de Bohême le troisième.

« Signé : MATHIAS, avec parafe. »

A l'époque où ce diplôme vint relever encore l'illustration de sa famille, Charles de Lenoncourt pouvait avoir environ vingt ans. Son mariage ne précéda probablement pas l'année 1625, il avait alors un peu plus de trente ans. Après le décès de Louis-Jean de Lenoncourt, son père, la charge de bailli de St-Mihiel avait été donnée par le duc Charles III

à son cousin Théodore de Lenoncourt qui, en 1621, s'en démit en faveur de son propre fils, Charles de Lenoncourt, marquis de Blainville. Ce dernier étant mort en 1630, cette charge revint à notre baron de Beaufremont qui en fut pourvu par le duc Charles IV. Mais les calamités dont notre pays fut bientôt le théâtre et la victime, lui permirent à peine d'en remplir les fonctions pendant deux ou trois années.

La peste fut le premier fléau dont la Lorraine eut à gémir : elle s'y était déjà montrée pendant les années 1610, 1623, 1625 et 1629; elle s'y déclara avec une telle intensité en 1630, 1631, 1633 et 1636, qu'elle y dépeupla entièrement plusieurs villages. Il est probable que c'est de cette épidémie que les anciens de Jainvillotte ont conservé le souvenir. Les pestiférés de cette localité étaient séquestrés dans la Combe Mori, vallée étroite qui s'étend vers la forêt, sur les rives de l'Anger, au-dessous du village. La tradition rapporte qu'en les y envoyant, on leur adressait ces paroles peu rassurantes :

« Elie, Elie, vè to meri do lè Combe Mori. »

Signifiant: Elie, Elie, va-t-en mourir dans la Combe Mori. Ce qui indiquerait le peu d'espoir que l'on avait de voir échapper à la violence de l'épidémie les personnes qui en furent atteintes. On ne les abandonnait pas absolument : on leur apportait des vivres et aussi d'autres secours, et il serait barbare de supposer qu'ils n'avaient d'autre asile que les bois.

Pendant que ce fléau décimait les populations, la mauvaise foi de Richelieu suscitait à Charles IV toutes sortes de tracasseries pour trouver un moyen de s'emparer de la Lorraine. Ce prince ne sachant pas se garder contre une politique déloyale, tombait à chaque instant dans les piéges qui lui étaient tendus, et bientôt, par de maladroites intrigues, attirait sur ses états les armes de Louis XIII. Des invasions partielles en 1631 et 1632, furent comme le prélude de la guerre qui éclata en 1633. Commencée par la prise de possession du Barrois-Mouvant, cette guerre se continua par l'occupation des villes situées aux environs de Nancy

et par le siége de cette capitale. Au lieu de se mettre à la tête de ses troupes pour s'opposer aux Français, Charles IV, irrésolu, eut recours aux négociations : c'était le moyen de se laisser prendre; Richelieu en profita pour exiger la reddition de Nancy, à la suite de l'humiliant traité de Charmes. A peine Louis XIII était-il maître de cette ville, que son ministre trouva de nouvelles occasions d'inquiéter le duc de Lorraine. Charles IV prévoyant alors que l'inflexible cardinal ne le laisserait jamais tranquille tant qu'il conserverait l'autorité ducale, abdiqua en faveur de son frère Nicolas François, le 19 janvier 1634 (1), se dirigea vers l'Alsace où il laissa ses troupes et se retira à Besançon.

Avant de partir, il avait recommandé à son frère, qui dès lors prit le titre de duc de Lorraine, de veiller sur la duchesse Nicole et la princesse Claude, dans la crainte que Richelieu ne les fît enlever pour marier la dernière à un prince français. La recommandation n'était pas inutile. Au lieu de soumettre ses cousines à une surveillance injurieuse dont elles se seraient facilement affranchies, Nicolas-François qui, quoique cardinal, n'était pas dans les ordres, proposa à Claude de l'épouser et de confondre ainsi définitivement les droits des deux branches de leur famille. La princesse, qui avait pour son cousin autant d'affection que d'estime, accepta la proposition, et Nicole y ayant donné son assentiment, la célébration du mariage se fit avec précipitation le 18 février, à 7 heures du soir. Il était temps, car Richelieu venait d'ordonner au maréchal de la Force et au comte de Brassac de s'emparer du prince et des princesses, qui s'étaient retirés à Lunéville. Son dessein était de les faire ensuite transférer à Paris. Quelle qu'ait été la promptitude avec laquelle de tels ordres furent exécutés, l'astucieux ministre se trouva dans l'impossibilité de mettre ses projets à exécution.

Dès le lendemain de son mariage, le duc Nicolas envoyait

(1) Il avait déjà signé une première abdication en faveur de ce prince le 26 août 1633.

au pape un courrier, puis un de ses gentilshommes, le baron Hennequin, pour le prier de confirmer les dispenses qu'il s'était données, ce que le souverain pontife accorda avec une bienveillance toute spéciale.

Charles de Lenoncourt de Serre fut l'ambassadeur qu'il choisit pour prévenir Louis XIII. Voici les instructions que reçut, pour cette mission délicate, le baron de Beaufremont :

DU DUC NICOLAS-FRANÇOIS.

« *Mémoire à Monsieur de Lenoncourt de Serres, envoyé au roi très-chrétien par son Altesse, touchant son mariage avec la princesse Claude* (1).

» Il dira que ladite Altesse ayant l'honneur d'appartenir au roi, » étant son serviteur très-humble, elle a cru être obligée de le » dépêcher exprès à sa Majesté afin de lui donner part du changement » de sa condition, par le mariage de sadite Altesse avec madame la » princesse sa cousine, et pour lui renouveler les assurances de sa » dévotion, ayant toujours contribué ce qu'elle a pu à l'accomplissement » des volontés et intentions de sadite Majesté, récemment par la consi- » gnation des villes de Saverne, Lunéville et Chastel, désireuse qu'elle » est de se conseruer jusqu'au tombeau, l'honneur des bonnes grâces » de sa Majesté qui saura d'ailleurs, de messieurs de la Forçe et » Brassac, la franchise et la confiance avec laquelle lesdittes villes » ont estés mises en main des gens de sadite Majesté.

» Que si le roy interroge du tems dudit mariage et pourquoy » il s'est fait si soudainement,

» Ledit sieur de Lenoncourt répondra que ledit mariage fut » fait ces jours derriers, et que sadite Altesse s'y est résolue tant » par la presse qui lui a été faite par madame sa belle-sœur, que » pour maintenir la bonne intelligence en toute sa maison, laquelle » semblait s'altérer dans la méfiance que maditte dame avait, et ledit

(1) Manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 155, p. 141.

» mariage ne se fit point quoique pensant la contenter. Promesses » et contracts dudit mariage furent passez depuis que sadittc Altesse » a été retournée de France, afin de lui enlever le doute, sans » toutefois que cela l'ait pu mettre en repos ; y ayant de rechef » insisté plus que jamais, se voyant investie par la venuë de force » gens de guerre à l'entour de Lunéville, à quoi sadite Altesse a » dû différer pour la rassurer, et lui témoigner de vouloir demeurer » avec elle inséparablement.

» Ledit Sr de Lenoncourt voira le cardinal Bichi pour le compli- » ment du mariage et conférera, dez son arrivée, à M. de Chanvallon, » sçavoir s'il sera à propos qu'il présente les lettres qu'il a pour » la reine sur le même sujet de compliment, ainsi qu'il semble que la » bienséance y oblige; et en fera selon l'avis dudit Sr de Chanvallon. »

Les termes de ces instructions attestent les nombreuses précautions que Nicolas-François prenait avec la France. Malgré la grande déférence avec laquelle l'ambassadeur lorrain s'acquitta de sa mission, Richelieu ne put dissimuler sa colère en apprenant l'insuccès du plan qu'il avait formé, et presqu'aussitôt, il commanda à Brassac d'amener à Paris le prince et ses cousines. Le maréchal de la Force n'avait pas attendu les nouveaux ordres pour les obliger à rentrer à Nancy. Le court délai qu'on leur accorda pour se préparer au voyage, suffit aux nouveaux époux pour préparer un plan d'évasion qui leur réussit parfaitement. Le 1er avril, après avoir trompé la surveillance des gardes pour sortir du palais ducal, Nicolas et Claude, habillés en paysans et portant des hottes de fumier, sortirent de Nancy par la porte Notre-Dame. Le soir même, ils arrivaient au château de Menou, en Franche-Comté, et peu de jours après, ils voyaient Charles IV à Besançon, puis partaient pour la Toscane, tandis que Nicole, restée seule dans le palais ducal, en sortait pour se diriger tristement vers Paris.

Les lorrains avaient vu tour à tour leurs princes et leurs princesses prendre le chemin de l'exil, mais ils ne purent jamais se résoudre à leur manquer de fidélité : ils préférèrent voir dévaster leur pays plutôt que de se soumettre au roi

de France; malgré l'occupation, ils continuaient d'obéir aux officiers créés par Charles IV. Il est vrai de dire que les débris des armées de ce prince se maintenaient encore dans un certain nombre de forteresses.

La plus importante de ces forteresses était sans contredit la petite ville de la Mothe, à deux lieues de Beaufremont, dont le territoire touchait à l'est à celui de notre baronnie. Le roi de France qui l'avait d'abord négligée, croyant qu'il ne serait pas nécessaire d'en faire la conquête, comprit bientôt la nécessité d'en déloger la garnison et de la faire occuper par ses troupes. Pendant que Nicolas-François était en quelque sorte prisonnier au palais de Nancy, Richelieu lui fit arracher une lettre par laquelle il commandait au gouverneur, Antoine de Choiseul, marquis d'Isches, de se préparer à en sortir. Le brave lorrain refusa de se soumettre à un tel ordre, et y répondit sur-le-champ, en disant qu'il ne reconnaissait d'autre souverain que Charles IV, que le serment de fidélité qu'il lui avait prêté le déterminait à perdre la vie plutôt que d'abandonner la ville. La garnison et la bourgeoisie, invitées à faire connaître leurs intentions, répondirent unanimement que la forteresse leur servirait de sépulture commune avant de devenir la retraite des Français. C'est dans de tels sentiments que tous se préparèrent à soutenir le siége qui ne pouvait se faire attendre longtemps.

La situation de la Mothe sur le sommet d'un rocher isolé qui domine toutes les hauteurs voisines, la faisait autrefois passer pour une place imprenable, mais son meilleur donjon et ses plus solides remparts étaient alors la fidélité des braves qu'elle abritait.

Une garnison de deux cent quatre-vingts soldats et une milice bourgeoise de cent vingt hommes furent les seules forces avec lesquelles Antoine de Choiseul résolut de s'opposer aux armes de Louis XIII. Les noms des capitaines de cette petite garnison méritent d'être connus : c'étaient MM. de Stainville, de Pompierre, Montarby, Saint-Ouen, Desloges, Germainvilliers fils, Prinsay et la Bretonnière. En outre, de

Vatteville, officier suisse, Germainvilliers père (1), lieutenant au gouvernement, Desbuissons, capitaine-enseigne, et Duboys de Riocourt, conseiller d'état faisant les fonctions d'intendant civil, étaient comme autant de conseillers du gouverneur.

La bourgeoisie, divisée en quatre compagnies, obéissait aux capitaines René de Roncourt (2), seigneur dudit lieu, d'Illoud, Mamet Collin (3) et Guillot (4), dont les lieutenants étaient les sieurs Thouvenel, la Paix, Guillot le cadet et Vouillemin

Dès le huit mars, l'armée française commandée par le maréchal de la Force arriva devant la place; l'avant-garde sous les ordres du vicomte d'Arpajon alla se loger à Médonville où « dès le commencement fut le quartier du roi, » et depuis celui de l'artillerie. Bientôt cette armée compta jusqu'à onze régiments d'infanterie, plusieurs compagnies de cavalerie, et une formidable artillerie dont les batteries furent placées d'abord sur les hauteurs de Châtillon et de Roche. Ces troupes occupèrent tous les villages des environs de la Mothe. Il y en avait à Bourmont, Romain-sur-Meuse, Hacourt, St-Thiébaut, Goncourt, Liffol-le-Grand, Bazoilles, Sartes, Pompierre, Sommerécourt, Graffigny, Vrécourt, où était le quartier général du maréchal de la Force (5), Sauville, Saint-Ouen, Lamarche, et dans plus de dix autres localités. Les Écossais, sous le commandement du colonel Esbron, s'établirent à Gendreville, d'où ils vinrent à Outremécourt.

Le récit de ce siége est une des pages les plus émouvantes de l'histoire de notre pays. Le patriotisme dont firent preuve la garnison et les habitans de la Mothe, s'opposa pendant quatre mois et demi aux efforts des français. A plusieurs

(1) Antoine Sarrazin, seigneur de Germainvilliers, Belmont et Saint-Remimont.

(2) René de Roncourt était sénéchal de Lorraine et seigneur de Roncourt sous Beaufremont; il eut un fils tué au siége de la Mothe.

(3) La famille Collin habita Aingeville après la destruction de la Mothe.

(4) Ou Guyot.

(5) Il logeait lui-même au château.

reprises, on vit des soldats aguerris reculer devant l'héroïque valeur d'une poignée de braves. Les paysans qui s'étaient enfermés dans la ville se signalèrent dans les sorties par plusieurs beaux traits de courage (1); les filles (2) et les femmes même rappelèrent plus d'une fois qu'elles étaient de la patrie de Jeanne-d'Arc.

Tant de bravoure et de fidélité devait néanmoins céder devant les moyens de destruction employés par les assiégés. Pendant les premiers jours de juin, seize cents coups de canon, tirés des batteries de Roche et de Châtillon, avaient jeté l'effroi dans toute la ville, mais n'avaient pu ébranler la résolution prise de la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les grenades et les bombes, les pots, les paniers, les pommes à feu s'unirent à la mitraille et vinrent tour à tour exercer leurs ravages sur les édifices; bientôt il ne resta plus une seule maison qui ne conservât quelques traces de leurs atteintes.

Les assiégés redoublaient d'efforts et se multipliaient pour repousser les Français et atténuer les effets de leurs attaques, mais à la fin, ils ne purent les empêcher d'établir autour de la ville, à cinq cents pas des murailles, sept batteries qui tiraient jusqu'à six cents coups par jour. A chaque instant, la mort venait diminuer le nombre des défenseurs de la place. Le 21 juin, l'intrépide gouverneur tombait lui-même, frappé mortellement par un éclat de boulet qui lui déchira les entrailles. Sarrazin de Germainvilliers, son lieutenant, lui succéda, et jusqu'au 25 juillet, n'eut qu'à se glorifier de l'ardeur avec laquelle il fut secondé par les valeureux débris de la garnison et de la population. La nuit du 25 au 26, une mine ayant fait sauter le bastion Saint-Nicolas, ces fidèles lorrains couronnèrent leur belle défense par les

(1) Un sieur Lachapelle de Sommerécourt, et un autre paysan surnommé le Patau se distinguèrent d'une manière toute spéciale.

(2) Seize filles armées firent un jour une sortie, attaquèrent bravement les soldats des tranchées, en blessèrent quelques-uns et forcèrent les autres à se mettre en sûreté.

20

prodiges de valeur qu'ils firent sur la brèche (1). Cependant, une plus longue résistance devenant impossible, ils demandèrent et obtinrent le 26 juillet une capitulation très-honorable. La garnison, qui ne se composait plus que d'une centaine d'hommes, sortit avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée, enseignes déployées, et fut conduite jusqu'à Jonvelle en Franche-Comté. Les bourgeois furent autorisés à rester dans la ville ou à la quitter, et les volontaires, gentilshommes et autres, purent retourner librement chez eux : on leur donna même une escorte et vingt chariots pour transporter leurs meubles et leurs bagages (2).

L'armée française perdit au siége de La Mothe de six à sept cents hommes et quelques officiers, au nombre desquels furent le chevalier de Senneterre et le comte de Noailles.

Nous ne devons pas oublier de rapporter qu'au commencement de ce siége, les assiégeants réduisirent en cendres le moulin du Grignot, près d'Outremécourt, puis, à plusieurs reprises, le village même, où il ne resta pas plus du quart des maisons. Ils allumèrent aussi, dans les villages environnants, plusieurs autres incendies qui détruisirent, à Parey, 92 maisons; à Sauville, une rue entière; à Vrécourt, les plus beaux logements du château. Il paraît néanmoins que ces désordres arrivèrent contre l'intention des chefs (3).

Sur la fin du siége de La Mothe, Charles IV avait chargé quelques officiers, compagnons de son exil, d'aller secourir la place, mais ils étaient hors d'état de le faire. Lorsqu'elle fut prise, Louis XIII aurait pu se croire définitivement maître de la Lorraine, si les habitants des campagnes n'eussent opposé aux exigences de ses ministres une résistance invincible.

(1) De Montarby y fut blessé au devant de l'épaule ; Maubon, avocat de la Mothe, qui s'y distingua, ne se retira qu'après avoir été renversé d'un coup vigoureux ; plusieurs autres blessés y rougirent aussi de leur sang les ruines du bastion.

(2) *Histoire de la ville et des siéges de la Mothe*, par du Boys de Riocourt.

(3) *Ibid.*

Dès le commencement de 1635, on pouvait prévoir l'insurrection qui allait éclater dans tout le pays. Charles était parvenu à se former une armée composée de quelques régiments lorrains, d'Allemands, de Hongrois et de Croates que l'empereur mit à sa disposition. Avec ces troupes, il pénétra dans les Vosges, se rendit maître de Remiremont, d'Épinal et de Rambervillers.

Tandis que les principaux officiers lorrains s'efforçaient de soulever le pays, Charles de Lenoncourt leva de son côté l'étendard national, assembla seize cents hommes, dont quatre cents cavaliers, et s'empara de Saint-Mihiel (1). Le duc n'avait qu'à profiter du premier moment d'enthousiasme pour rejeter les Français au delà de la Meuse, mais une inaction de plus de deux mois leur permit de rassurer leur position, et Richelieu en profita pour former un corps d'armée à la tête duquel il porta Louis XIII à se rendre en Lorraine (2).

Avec les premiers jours de septembre, les hostilités recommencèrent par le siége de Saint-Mihiel. Charles de Lenoncourt y avait repris ses fonctions de gouverneur et de bailli, et fait réparer à la hâte les murailles de la ville et du château. Il n'avait pour s'y défendre qu'un régiment de cavalerie composé de chevau-légers et de dragons, un régiment d'infanterie dont il était lieutenant-colonel, et un autre que commandait avec le même grade M. de Salin. Pendant les premiers jours du siége il y eut quelques petits combats où l'avantage resta à la garnison, mais bientôt la place se trouva investie par une armée nombrèuse, et il fut facile de reconnaître que toute résistance resterait infructueuse. Le 29 septembre, fête de Saint-Michel, les Français canonnèrent la ville avec une telle furie que trois brèches furent ouvertes en même temps. Le 30, le roi arrivait avec son corps d'armée. Les bourgeois redoutant les suites d'un assaut prièrent le gouverneur de demander une

(1) Digot. *Histoire de Lorraine*, t. 5, p. 256.
(2) De L'Isle. *Histoire de Saint-Mihiel*, p. 299.

composition; il ne se rendit pas d'abord à leur désir; cependant, voyant que les munitions allaient manquer, il se détermina, de concert avec les autres commandants, à proposer une suspension d'armes. Les dures conditions qu'imposait le roi furent rejetées une première fois, mais enfin, les bourgeois ayant refusé leur concours pour soutenir l'assaut, il fallut céder. Le roi fit promettre que la bourgeoisie serait protégée, que la garnison sortirait en liberté, à l'exception de dix officiers qui resteraient prisonniers de guerre, mais parmi lesquels ne seraient point compris MM. de Lenoncourt, Salin, De Vigneule et Malclerc. Ces dernières propositions furent acceptées et les clefs de la ville furent livrées. M. de Lenoncourt demanda alors au roi par quelle porte il lui plaisait qu'on sortît. Qu'on juge de son étonnement, ou plutôt de son indignation, lorsqu'il s'entendit répondre avec déloyauté que Sa Majesté avait seulement promis la vie et non la liberté. Ses justes réclamations, appuyées par plusieurs gentilshommes, ne furent pas même écoutées. Les habitants furent condamnés à payer cinq cent mille francs d'amende pour racheter leurs vies et leurs biens; cinq ou six cents soldats furent envoyés aux galères, les officiers subirent une dure prison en différentes villes, et enfin le loyal gouverneur, M. de Salin, et le capitaine Maujean, sergent-major du régiment de Lenoncourt, après avoir été traités très-durement, furent conduits à la Bastille (1). Nous ignorons si Charles de Lenoncourt mourut dans cette prison d'Etat, mais il paraît certain que le capitaine Maujean y succomba (2).

Nous n'apprécierons pas cette manière de traiter des sujets auxquels on faisait un crime de leur patriotisme, de leur bravoure et de leur fidélité au souverain : grâce à Dieu,

(1) Voir Calmet, Digot, De l'Isle.

(2) Nous lisons dans le nobiliaire de Lorraine, p. 549 : Jacob Mauljean, écuier, seigneur voué de Dieulouart, contrôleur en la gruerie de Pont-à-Mousson, mourut étant prisonnier de guerre à la Bastille, à Paris. Il laissait quatre enfants.

elle n'est plus dans les mœurs de notre grande nation; mais la prison de Charles de Lenoncourt et de ses courageux compagnons d'armes, officiers et soldats, n'est-elle pas mille fois plus glorieuse pour eux que le rôle honteux que l'histoire ne cessera de reprocher au ministre qui mettait nos pères à la torture, pour détruire en eux les sentiments les plus dignes et les plus respectables? L'oppression et l'abus de la force peuvent vaincre les corps, mais ces moyens ne gagneront jamais un seul cœur. Voilà pourquoi Richelieu mourut universellement détesté, et pourquoi, parmi ceux qui l'ont appelé un grand homme, aucun n'a jamais pu dire qu'il goûta les douceurs de l'amitié (1).

D'après Blondeau, ce serait en l'année 1634 que le château de Beaufremont aurait été assiégé et détruit par le *maréchal de l'Hôpital*. Le père Perri (2) dit aussi : « Le mareschal de l'Hospital assiégea le chasteau de Beauffremont où des Crabates s'estoient retirez et incommodoient beaucoup le païs. Il le prit et le mit en l'estat auquel on le voit aujourd'huy; c'est-à-dire qu'il le ruina. Il appartient au marquis de Lenoncourt de Serre, dont la mère estoit fille du comte de *Tornielle*. » Ces indications renferment plusieurs erreurs. François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, ne fut élevé à la dignité de maréchal de France qu'en 1643, et la mère du jeune Lenoncourt était Charlotte de *Madruce*. Le nom de Crabates (Croates) donné aux soldats qui se retirèrent au château de nos barons, et qui s'y défendirent contre les Français, nous porte à croire que le siége dont il est question n'eut lieu qu'après l'ordre obtenu de Louis XIII, en 1636 (3),

(1) Charles IV appelait Richelieu son âne rouge, par allusion aux habits de cardinal. Ce terme est devenu proverbial en Lorraine, et lorsqu'on veut indiquer l'opiniâtre méchanceté de quelqu'un, on y dit vulgairement : « Il est méchant comme un âne rouge. »

(2) Perri. *Histoire de la ville de Châlons-sur-Saône, généalogie de la maison de Bauffremont-Senecey.*

(3) Nous avons dit plus haut que ce fut en 1635 seulement que Charles IV amena des Croates en Lorraine.

pour démolir toutes les anciennes forteresses féodales de la Lorraine. En faisant détruire tous ces châteaux, le cardinal de Richelieu, le plus grand ennemi qu'aient eu les familles puissantes, avait tout au moins autant pour but de châtier, d'humilier les gentilshommes qui en étaient propriétaires, que d'enlever aux bandits des refuges qui ne leur étaient pas ouverts à volonté. Ici alors, ses instincts naturels trouvèrent à se satisfaire d'autant plus facilement que, gémissant de l'absence de son mari, l'infortunée Charlotte de Madruce ne pouvait opposer d'autre résistance à ses oppresseurs que l'appui que ne manquèrent pas de lui offrir les paysans de nos villages. Ce serait donc seulement pendant que Charles de Lenoncourt était dans les cachots de la Bastille que l'implacable ministre aurait fait dégrader, d'une manière barbare, l'habitation d'une inoffensive famille. Ajoutons cependant que la destruction ne dut pas être complète, car nous verrons bientôt encore Beaufremont servir de refuge aux malheureux habitants des localités environnantes. Et où auraient-ils pu se réfugier, si ce n'est dans l'enceinte du château ?

Non content des ravages qu'exerçaient dans notre malheureux pays la peste qui s'y montrait si meurtrière, la famine que l'on y ressentit en 1635, 1637 et 1638, les armées françaises qui le traversaient continuellement dans tous les sens, et même les alliés du duc de Lorraine, Richelieu y appela encore les Suédois. Les horreurs que commirent ces barbares fanatiques font encore frémir ceux qui en entendent le récit. Ce n'était point assez pour eux de piller et de détruire les villages, on peut dire qu'ils laissèrent partout, sur leur passage, des traces de feu et de sang. Ils commirent dans les églises et dans les monastères les profanations les plus sacriléges et les actes de la soldatesque la plus immorale. Dans nos villages, on n'avait pour ainsi dire plus d'asile assuré que dans les bois. Une foule de nos localités, et entre autres Removille et Saint-Elophe, conserveront longtemps encore le souvenir de leurs dévastations.

Tant de calamités n'avaient pu dompter la fidèle Lorraine. Vers la fin de 1639, l'orgueilleux ministre comprit enfin qu'il ne lui serait pas possible d'anéantir cette petite nationalité, et de la réunir à la France comme il l'avait entrepris. En 1641, il attirait Charles IV à Paris, pour lui proposer la signature d'un traité par lequel la France lui rendait la plus grande partie de ses états, mais qui lui imposait une foule de conditions humiliantes. Le duc reconnut bien vite qu'on ne lui avait fait de belles promesses que pour mieux abuser de sa confiance. La prudence lui conseillait de ne pas se raidir : il signa. Peu de jours après, il quittait la cour de Louis XIII pour revenir dans ses duchés. Partout les populations l'accueillirent avec le plus vif empressement et les témoignages d'une véritable affection. Chacun se croyait enfin délivré des malheurs qui, depuis dix années, dépeuplaient le pays.

L'illusion ne fut pas de longue durée. Charles IV ayant refusé de réunir ses troupes à l'armée française, comme il en était convenu par le traité de Paris, Richelieu en fut tellement irrité, qu'il essaya de le faire enlever ; n'y ayant pas réussi, il ordonna à du Hallier, gouverneur de Nancy, de reprendre immédiatement les villes lorraines déjà restituées. La Mothe était une de ces places. Charles, après la sortie des Français, avait eu soin d'y faire entrer une bonne garnison, des vivres et des munitions, de sorte que les quelques troupes que l'on envoya d'abord pour l'investir, furent rappelées sans avoir obtenu aucun succès. En 1643, du Hallier arriva lui-même devant la place avec une véritable armée, et en forma le blocus, afin d'arrêter les courses que la garnison faisait du côté de la Champagne, et dans l'espérance que le manque de vivres contraindrait promptement le gouverneur à capituler. Mais ayant bientôt appris l'arrivée de Charles IV qui venait secourir et ravitailler la place, et se jugeant trop mal situé pour résister à une double attaque qu'il prévoyait, il se hâta d'aller prendre position dans les plaines de Liffol-le-Grand. Il y était à peine arrivé lorsque le duc l'y attaqua

et le força à se retirer avec précipitation, laissant sur le champ de bataille 1,500 hommes tués, 1,000 prisonniers, sa caisse militaire et tous ses bagages.

Après cette bataille, la Mothe offrit, jusque sur la fin de 1644, un asile assuré aux gens de justice du bailliage des Vosges et aux troupes lorraines. A cette époque, le cardinal Mazarin, qui avait succédé à Richelieu, chargea un de ses compatriotes, le sieur de Malagotti, d'en faire le siége. L'Italien arriva devant la place le six décembre, avec douze régiments français. L'hiver ayant été favorable, tous les travaux de circonvallation étaient terminés pour le mois de mai : ils formaient une ligne partant des bords du Mouzon au-dessus de Soulaucourt, se dirigeant vers le fort construit sur le sommet de la colline de Fréhaut, puis de là, par un circuit, sous la montagne de Roche, au-dessus d'Outremécourt et sous Châtillon, pour revenir se terminer sur la rive droite du Mouzon, à l'ouest de la forteresse. Les villages de Soulaucourt et d'Outremécourt étaient occupés et mis à l'abri d'un coup de main, et en outre, huit redoutes défendaient les points les plus accessibles de l'enceinte. Les principales batteries étaient disposées sur Fréhaut et sous la place, du côté de Soulaucourt, contre les bastions Saint-Nicolas et Sainte-Barbe. Les tranchées ayant été ouvertes, Magalotti donna l'ordre de creuser une mine pour faire sauter le dernier de ces bastions. Il examinait le travail des mineurs, lorsqu'un coup de mousquet, tiré des remparts, l'atteignit mortellement à la tête. Le marquis de Villeroy le remplaça, et le 21 juin, fit jouer cette mine qui renversa une partie du bastion, sans cependant produire une brèche où l'on pût monter à l'assaut.

Les assiégés, commandés par un des meilleurs officiers qu'ait eus Charles IV, Laurent Cliquot, dont le souvenir et la bravoure sont restés populaires, avaient montré pendant ce long siége tout le patriotisme et toute la valeur dont ils avaient déjà fait preuve en 1634; mais les maladies, les fatigues continuelles et la diminution sensible des soldats

finissaient par triompher de leur opiniâtre résistance, lorsque leurs adversaires ayant fait jouer un nouveau fourneau, parvinrent à ouvrir la pointe de la demi-lune et à s'y loger. La défense de la place devenant de plus en plus périlleuse, on résolut d'entrer en négociation pour capituler. Le marquis de Villeroy, qui redoutait les efforts désespérés que la bourgeoisie et la garnison pourraient encore hasarder, offrit les conditions les plus honorables, et la capitulation fut signée le 1er juillet 1645.

Par cette capitulation, M. de Cliquot devait rendre la Mothe le vendredi 7 juillet, à moins qu'avant ce temps, elle ne fût secourue par une armée de 4000 hommes au moins.

Il fut convenu que le gouverneur, tous les officiers et soldats sortiraient de la place avec leur vie et liberté assurées, armes et bagages, mèche allumée, enseignes déployées, tambours battants, deux pièces de canon et les meubles de Son Altesse le duc de Lorraine, pour être conduits en toute sûreté, aux dépens de S. M. très-chrétienne, jusqu'à Longwy.

Des articles spéciaux assuraient le meilleur traitement aux blessés, aux femmes et aux enfants des officiers et soldats de la garnison et aux prisonniers, puis la liberté aux gens de justice et d'église, sans que personne pût être recherché ni inquiété pour les actes commis pendant le siége.

Un article était ainsi conçu : « Les bourgeois de la Mothe » demeureront à volonté dans la ville ou ailleurs, où bon » leur semblera, et seront conservés en leurs vie, libertés et » biens, dans quelques lieux qu'ils soient, comme ci-devant, » sans qu'il soit fait aucun tort à leurs personnes, femmes, » enfans, famille, non plus qu'à leurs biens, meubles et » immeubles.... ils jouiront de tous les priviléges, franchises » et droits à eux concédés, tant en général qu'en particulier, » par les ducs de Lorraine, etc. »

Le 7 juillet, M. de Villeroy entra dans la ville, et Cliquot à la tête de ses soldats se dirigea vers Longwy, avec toutes les sûretés qui lui avaient été promises. Mais la légitime espérance que les bourgeois avaient de demeurer en repos

dans leurs habitations, après tant de fatigues, fut de courte durée. Deux ou trois jours après la reddition de la ville, Villeroy fit connaître un ordre du roi qui commandait de ruiner et de démolir non-seulement les fortifications de la place, mais même les églises et toutes les maisons. Ce qu'il y eut de plus cruel dans cet ordre barbare, et nos historiens n'ont peut-être pas osé le dire, c'est que ce furent les Lorrains, nos pères, que l'on força, en plein XVII[e] siècle, à commettre cet acte inique de destruction que rien ne pourra jamais justifier. Les registres de l'hôtel-de-ville de Neufchâteau et ceux de Gerbéviller attestent ce fait, et voici l'ordre adressé aux habitants de la ville et du bailliage d'Épinal. Nous l'avons pris sur l'original même, conservé à la bibliothèque de cette ville.

Pièce imprimée, aux armes de France et de Navarre en tête, portant ordre aux manans d'Épinal d'envoyer des hommes pour raser la ville de la Mothe.

« DE PAR LE ROY.

» Le sievr de Gombavlt, seignevr de La Marque Intendant en l'armée de Sa Majesté deuant la Motte. Aux manans et habitans de *la ville d'Épinal et villages dépendans du bailliage suivant la répartition qui en sera faite par le gouverneur d'Épinal ou en son absence par le juge des lieux* (1) : Salut.

» Diev ayant fauorisé les armes de Sa Majesté et réduit en son obéissance la ville de la Motte, qui depuis quattre années à tant incommodé touttes le prouinces voisines par ses courses continuelles, a pris résolution de faire razer cette place, pour vottre soulagement particulier et pour le bien général de la France; et comme vous debuez receuoir l'auentage et le profit particulier de ce razement

(1) Bibliothèque d'Épinal, liasse B, pièce 7[e]. Ce qui est en italique dans le corps de la pièce a été ajouté à la main dans l'imprimé. Cet imprimé serait donc une circulaire adressée, au moyen de désignations écrites, à toutes les communes requises pour le travail de destruction de la Mothe.

il est d'aultant plus raisonnable que vous y contribuiez et que vous nommiez des personnes d'entre vous pour se rendre à la Motte dans Lundy prochain au plus tard, affin d'estre employées audict razement, à ces cavses Sa Majesté nous ayant ordonné pour tenir la main à ce que ladicte place et touttes ses fortifications soient esgallées au sol de la terre, nous auons cotté vostre paroisse à *soixante* hommes lesquels se renderont au iour cy-dessus nommé auec picqs, pelles et besches, pour estre employez aux ouurages qui leurs seront par nous ordonnés ou en nostre absence par le sieur Charles Didier commissaire ordinaire des guerres, préposé par Sa Majesté pour ladicte démolition à chacun desquels sera donné par Sa Majesté pour chacun iour le double pain de munition pesant trois livres, et de la part de vostre communaulté huict solz par iour à chacun, et seront leurs iournées par vous payéez par aduence pour quinze iours, et ou vostre paroisse oublieuse de son debuoir, du seruice du roy, et de sa propre conseruation serait en retard de satisfaire à ce que dessus les trouppes de ladicte armée y seront enuoyéez en rafraichissement, et pour y tenir garnison, et seront les quatre principaulx habitans contraincts en la somme de trois cens liures par forme damende pour ladicte contrauention, laquelle somme sera employée à payer ceux qui seront par nous ordonnés en leurs places. Ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelcôques, et sans préiudice dicelles par les voyes ordinaires et accoustumées pour les affaires de Sa Majesté. Donné au camp deuant la Motte le cinquiesme juillet mil six cens quarante cinq. »

Vous pairès pour le port du présent mandement le somme de vingt solz.

GOMBAULT.

par mon dict sieur

(Signature illisible.)

Cette pièce prouve que l'on n'attendit pas même le jour de la reddition de la Mothe pour violer une capitulation faite, consentie et jurée de part et d'autre sur l'honneur et la religion. C'était donc au mépris du droit des gens,

de la bonne foi, de tout ce qu'il y a de plus sacré, que le cardinal Mazarin, le digne complice de l'implacable Richelieu, fit détruire cette ville et chasser avec inhumanité, de leurs demeures, de malheureux habitants qui ne demandaient qu'à vivre tranquilles, après avoir servi leur pays comme de bons et loyaux sujets.

L'œuvre de destruction fut commencée sans retard. On fit d'abord sauter les bastions à force de sapes, de mines et de fourneaux, puis, plus de quinze cents paysans champenois furent mandés pour aider les lorrains à jeter bas les maisons.

« C'était, dit M. du Boys de Riocourt qui fit les plus louables efforts pour empêcher ce crime de s'accomplir, c'était une consternation, parmi tous les ordres de ce pauvre peuple, qui ne se peut concevoir ni représenter avec des termes assez expressifs. La procession que le clergé fit pour tirer les reliques des églises et les sortir avec quelque vénération de ce débris, tirait les larmes et les soupirs des ennemis mêmes. Tant de familles qui ne savaient où se retirer, voyaient leurs maisons ou brûler ou tomber par le moyen des sapes qu'on y faisait après les avoir pillées pour la plus grande partie. Plusieurs souhaitaient qu'il leur fût permis en conscience de se jeter dans les flammes et les feux qui brûlaient leurs demeures et de s'ensevelir tous vifs dans les ruines de leur patrie. Ils n'eurent point d'autre moyen d'essuyer les effets de leur désastre que de se retirer où ils purent le mieux, comme des bêtes égarées, et d'honnêtes bourgeois allèrent consommer le reste de leur vie parmi les paysans de la campagne. » (1).

La mairie fut transférée à Outremécourt qui avait toujours été de la communauté de la Mothe, et parmi les descendants des braves défenseurs de la forteresse, on est heureux d'y retrouver encore aujourd'hui la famille d'un noble chevalier, M. René de Landrian, dont un des aïeux, Charles de Landrian,

(1) *Histoire des deux siéges de la Mothe*, p. 203 et 204.

était lieutenant au gouvernement de la place pendant le dernier siége, et y servit comme volontaire (1).

Le bailliage de Bassigny et la sénéchaussée de la Mothe furent transférés à Bourmont ainsi que le chapitre de l'église collégiale Notre-Dame.

Les monuments religieux furent dispersés. L'église de Gendreville eut l'honneur de recueillir une statue de la Ste-Vierge, qui jusqu'à ces derniers temps en avait fait, sinon le plus riche, du moins le plus patriotique et l'un des plus glorieux ornements. Elle y était bien connue sous le nom de *Vierge de la Mothe*. Des motifs que nous ignorons ont fait enlever cette respectable statue du lieu qu'elle occupait encore naguère, et actuellement, elle se trouve en dépôt chez une famille chrétienne de la paroisse. Il paraît que d'abord cette précieuse relique fut destinée à l'église de Beaufremont. Une tradition populaire, bien connue à Gendreville, dit qu'elle ne voulut jamais passer le pont de ce dernier village. Cela prouverait simplement que la population la retint. Pendant plus de deux cents ans, des personnes pieuses allumèrent un cierge en son honneur. Nous regrettons qu'on ne l'ait pas conservée à leurs hommages doublement séculaires.

Bien que les auteurs qui ont écrit l'histoire des siéges de la Mothe, absorbés par les malheurs qui firent disparaître cette cité, ne disent rien de ce qui se passa dans nos villages pendant la durée du second siége, il n'en est pas moins certain qu'ils eurent considérablement à souffrir. Il résulte de plusieurs baux souscrits par les religieux de St-Evre (2), pour leurs propriétés de Médonville, que de 1641 à 1647, ils ne retirèrent aucun revenu de ces propriétés « à cause du siége de la Mothe. » Le bail de 1646 dit positivement

(1) *Nobiliaire de Lorraine*, p. 230.

(2) Archives de la Préfecture des Vosges, H. 87. Les deux tiers des dîmes de la seigneurie de St-Evre possédée à Médonville par les religieux du prieuré de Deuilly étaient laissés à bail, en 1651, pour une location annuelle de 43 francs; en 1653 et 1654, pour 42 francs.

que « le village étant brûlé et désert, il n'y a plus ni maire, ni sujet, excepté un garçon des Viriots qu'on dit être en France. » L'église même ne fut pas épargnée, et son beau clocher roman porte encore des traces très-visibles de l'incendie. La confusion qui résulta de ce sinistre paraît avoir été telle, qu'en 1698, les religieux demandaient « à faire appeler par-devant les prévôt et juges en la baronnie de Beaufremont, tous ceux qu'ils trouveront bons et nécessaires étant en la baronnie, pour déclarer juridiquement et par serment, quels sont les détenteurs actuels des maisons et héritages possédés par lesdits religieux, afin que par suite de ces déclarations, il soit possible de reconnaître les cens qui leur appartiennent, les terriers et les dénombrements desdits cens ayant été brûlés pendant l'incendie. » (1).

Nous donnons aussi les passages suivants, extraits d'une notice manuscrite sur Neufchâteau, et rédigés d'après les registres de l'hôtel-de-ville.

« En décembre 1618, le pain blanc se vendait à Neufchâteau dix sous la livre, et les deux livres de pain bis quatorze sous (2).

» En juillet 1631, la peste ravagea la ville jusqu'en novembre 1632 (3).

» Le 23 novembre 1631, il y eut ordre du maréchal de la Force, aux habitans, de raser les fortifications de la ville (4).

» Le 8 avril 1634, ordre du maréchal de la Force d'envoyer au siége de la Mothe des travailleurs et pionniers, des chariots, des vivres et fourrages (5).

» Le 10 mai de la même année, ordre du prince de Condé de démolir jusqu'aux fondements les murailles de la ville

(1) Il se pourrait qu'il y eût encore eu un nouvel incendie plus rapproché de la date de cette réclamation.

(2) 1er registre, f° 4.

(3) 2e registre, f° 34.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, f° 35.

et du château. Le maire fut chargé de faire les avances des frais, à charge de remboursement par rôle et cotisation (1).

» En août 1641, l'armée du roi commandée par l'évêque d'Auxerre et le comte de Grançey, assiégea Neufchâteau, qui se rendit après brèche faite. La garnison s'était retirée dans le château, puis sur les voûtes de la grande église. L'armée française fit des dégâts immenses dans les grains (2).

» Le 25 avril 1650, une division de l'armée suédoise saisit la *harre* de la ville, composée de 250 bêtes à cornes. On leva une contribution pour les retirer (3).

» Le 10 août, les bourgeois furent obligés de fournir, pour les munitions du château, le blé, le vin, le bois et la chandelle (4).

» Le 8 septembre 1650, Neufchâteau fut pris d'assaut, à minuit, par le comte de Ligniville et livré au pillage. Le château se rendit après huit jours de siége (5).

» L'année suivante et en 1653, on vendit à vil prix les cloches des paroisses, les ornements et l'argenterie pour les besoins les plus pressants (6).

» Le 5 avril 1653, ordre du maréchal de la Ferté aux habitants de raser les fortifications du château et de combler le fossé qui était entre le château et la ville (7).

» Le 11 janvier 1671, ordre du maréchal de Créqui de démolir toutes les tours de la ville (8). »

Cette courte énumération fait voir à combien de reprises la ville de Neufchâteau eut à gémir à cette époque de terribles calamités, et combien ses infortunés habitants durent

(1) 1re liasse, p. 8.
(2) *Ibid.*, p. 101.
(3) 2e registre, f° 252.
(4) Ibid.
(5) 2e liasse, pièce 42.
(6) 2e Reg., f° 318 et 3e registre, f° 20.
(7) Ibid.
(8) 4e Registre, f° 77.

être foulés. Aussi, les voyons-nous, comme ceux de la Mothe, chercher un asile dans les villages où ils pouvaient espérer trouver quelque sûreté.

Beaufremont, encore protégé par les tours à demi-ruinées de son vaste château fort, éloigné des villes et des grandes routes, situé à proximité de bois épais où, avec quelques provisions, on pouvait séjourner sans trop avoir à redouter les attaques de l'ennemi, devait être, et fut en effet un de ces villages. Les registres de l'état civil qui y existent à partir de 1650, attestent que plusieurs familles importantes de la Mothe « jadis, » y reçurent une généreuse hospitalité. De ce nombre furent : messires Dominique Tranchot et Pierre Tranchot (adhuc clericus), chanoines de la Mothe; noble Nicolas de Landrian, écuyer, à qui haute et puissante dame Charlotte-Christine de Madruce donna l'intendance de ses affaires; Philiberte Tranchot, épouse de ce noble personnage; honorable homme Nicolas Collin, marchand, et Ignace Collin son fils; Catherine Demongeot; Catherine, fille du bourgeois Claude Tassart; Pierrette Charey, épouse de Claude Regnauld; Gabrielle Jacquinet, de Soulaucourt, qui le 2 avril 1651, jour des Rameaux, épousa noble Jean-Louis de Thumery, de Chasteau-sur-Moselle : ces époux reçurent la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château de Beaufremont en présence de madame de Lenoncourt, de MM. de Roncourt, Germainvilliers et de Thumery, après dispense des trois bancs obtenue de Mgr le grand vicaire.

Ces respectables bourgeois de la Mothe, qui avaient perdu jusqu'à l'espoir de revoir leurs foyers, eurent pour compagnons d'infortune des habitants de Neufchâteau, de Landaville, de Rouvres-la-Chétive, de Morville (1), et bien certainement de plusieurs autres localités encore. Plus de dix actes des

(1) Parmi les personnes réfugiées à Beaufremont, nous pouvons citer, Jean Morel de Landaville : son fils Hubert Morel fut baptisé à Beaufremont le 10 février 1650, par suite de l'absence du curé (absente Domino parocho de Landavilla ob militum periculum); en 1651, Mouginot de Neufchâteau;

registres déjà cités, portent en marge le mot *refugié*, preuve sensible de la triste position d'une foule de personnes, de tout âge et de toute condition, qui vinrent planter la tente de l'exil à côté de la demeure et comme sous la protection de la fille compatissante des comtes de Madruce, et mêler leurs chagrins au deuil de l'épouse du brave et infortuné Charles de Lenoncourt.

Ce n'était pas seulement par des marques d'une bienfaisance ordinaire que la noble baronne de Beaufremont, sa famille et les personnes de sa société, témoignaient leur bienveillance aux familles malheureuses qui venaient y solliciter l'hospitalité. Confondant en de mêmes sentiments de charité chrétienne ces victimes des calamités de l'époque et leurs protégés héréditaires, les habitants de leurs domaines, ils portaient souvent la bonté de cœur, comme cela se pratiquait aussi dans la maison de Tornielle, jusqu'à tenir leurs enfants nouveaux-nés sur les fonts de baptême. De tout temps, le parrain et la marraine ont été considérés comme les pères et les mères spirituels de ceux à qui ils donnent un nom et pour lesquels ils se constituent les répondants, les cautions auprès de Dieu et de l'église. Ce généreux patronage, attesté par les registres de Beaufremont, est donc un des plus précieux témoignages de la sollicitude chrétienne et de la popularité des hauts et puissants barons. Insérer ce fait, dans notre modeste travail, c'est rendre à leur mémoire un respectueux hommage dont elle est bien digne.

Nous avons toujours aimé à constater les sentiments religieux dont furent animés les seigneurs de Beaufremont. A ce sujet, nous devons dire que madame de Lenoncourt et sa famille ne se bornèrent pas à patroner les enfants. Sachant bien que la religion ne se prêche avec efficacité que

en 1654, Jean Babel et son épouse Elisabeth Maujean de Neufchâteau; Jean Dumont de Saint-Diez et son épouse de Landaville; la famille Mengin Bertrand de Landaville; Jean Colnot de Rouvres-la-Chétive; François Pierrot et Claude Pierrot son fils de Morville.

21

par le bon exemple, ils attirèrent les autres dans la bonne voie en y entrant eux-mêmes les premiers. Une pieuse association qui subsiste encore dans la paroisse de Beaufremont, la confrérie du Rosaire, y fut établie, suivant M. le curé actuel, en l'année 1627. La liste des membres de cette confrérie, en 1649, porte en première ligne le nom de *Monseigneur le comte d'Ave, mort le 20 août 16..*, puis celui de *Madame la comtesse, de Madame de Julnoncourt* (1). Environ 80 confrères sont inscrits sur cette liste, on y lit en particulier les noms des familles Bastien, Guyot, Jacquin, Malgras, Vautrin. Le curé d'alors était messire Claude Goncourt qui mourut en 1655.

Quoi de plus touchant, dans ce siècle de malheurs, que le culte de Marie, la consolatrice des affligés ! Aussi les Lorrains invoquaient-ils la Sainte-Vierge comme leur plus puissante protectrice. Il nous semble les entendre, au milieu de la plus grande désolation, lui adresser cette pieuse supplication : « Avec votre assistance regardez-nous, de la famine et de la peste détournez-nous, de l'ennemy défendez-nous, en notre agonie priez pour nous (2). »

En 1650 la dévastation et la misère étaient arrivées à leur comble et surpassaient, dans notre malheureux pays, tout ce qu'il est possible d'imaginer. Pendant cette année de jubilé, des prières s'élevèrent de toutes parts vers Dieu pour lui demander la cessation de la guerre. Dans cette désespérante situation, Jean Midot, chanoine et vicaire général de Toul, dont le siége épiscopal était vacant, crut ne pouvoir présenter un moyen plus efficace pour obtenir la paix (demandée au ciel et à la terre depuis tant d'années et toujours en vain), que d'engager tous les fidèles du diocèse à implorer le secours du bienheureux Saint-Joseph avec celui de la très-Sainte-Vierge son épouse, et à s'associer sous la protection de ce

(1) C'est assurément une dame de Gellenoncourt.

(2) Cette prière est rapportée par M. Noël dans ses mémoires.

saint patriarche (1). Dans une foule de paroisses, on répondit à l'appel du chanoine compatissant.

Beaufremont eut sa confrérie de Saint-Joseph dans le courant de l'année même (2), et en 1664, Gendreville obtenait aussi la reconnaissance épiscopale pour la sienne (3). Dans l'une et l'autre de ces paroisses, la fête de Saint-Joseph a continué à être célébrée avec solennité, et une statuette qui le représente, est encore laissée chaque année, à Beaufremont, aux familles chrétiennes qui en font la demande.

Nous ne terminerons pas cet article sans parler aussi de la confrérie de Saint-Hubert, établie à une date bien postérieure dans l'église de Gendreville, mais dont les statuts furent renouvelés le 4 novembre 1661, et approuvés, en 1662, par Mgr. André du Saussay, alors évêque de Toul. Outre le maintien des sentiments religieux et l'intention spéciale d'obtenir de Dieu la faveur d'être préservé « contre les accidents de l'effroyable rage, » pour lesquels cette confrérie fut instituée, elle avait un autre but très-moral, celui d'entretenir la concorde, la charité et la confraternité entre les habitants de la paroisse Ce but est formellement expliqué par les articles 1er, 2e et 3e des statuts ainsi conçus (4).

« ART. 1er. Tous ceux qui prétendront estre mis au nombre » des confrères de saint Hubert... debvront estre bien intentionnés » de servir Dieu plus parfaitement et pratiquer les œuvres de miséri- » corde envers les affligés et désolés, en promettant, de leur possible, » d'apporter soulagement à tous ceux qu'ils recognoistront en quelques » desroutes d'affliction ou perturbation, suivant la manière des saints » qui accouroient précipuement où ils remarquoient plus grand » besoin.

(1) Voir les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1855, p. 427.

(2) Les registres de la paroisse de Beaufremont.

(3) L'approbation de cette association est aux archives de la préfecture des Vosges. Carton G., 56.

(4) Nous devons au digne M. Denys, curé de Gendreville, une copie de ces statuts dont il possède l'original en parchemin.

» Art. 2. D'autant que les commandements divins se doibvent
» inviolablement garder, et que personne ne peut exciper contre
» iceux sans péché, tous confrères s'efforceront de vivre ensemble-
» ment dans une union plus parfaite, fuyant toutes querelles et
» mésintelligences avec qui que ce soit de ses prochains et princi-
» palement avec ceux qui sont de la confrérie.

» Art. 3. S'il arrivoit qu'il y eust querelle, difficulté, procès
» ou cause avecque inimitié entre aucuns de la confrérie, le directeur
» ou procureur d'icelle, avec son assistant, aydés de ceux qu'ils
» recognoistront les mieux sensés de la confrérie, seront tenus
» (en estant avertis) d'y remédier soit par eux-mesmes, soit par
» l'entremise de leurs amys, afin de maintenir les esprits dans la
» paix et union comme véritables confrères.

» Art. 4. Seront admis à laditte confrérie les pauvres comme
» les riches, sans que personne soit tenu de donner autre chose
» pour son entrée qu'à sa dévotion, etc. »

Comme on peut en juger par ces articles dus aux bonnes inspirations de Jean Guillot, alors curé de Gendreville, la confrérie de Saint-Hubert fut dans cette localité une véritable société de prévoyance, de mutuelle édification et de concorde; elle dut y faire un bien considérable dans un temps où les liens sociaux, brisés par les pertubations de 30 années de guerres continuelles, devaient tendre de tous côtés à se rompre. Les autres articles des statuts, que leur étendue nous empêche de rapporter, concernent la conduite religieuse des confrères et le cérémonial à observer pour la célébration de la fête du patron. Cette confrérie subsiste toujours à Gendreville; un certain nombre d'étrangers en font même partie, et chaque année, le 3 novembre, on les voit régulièrement arriver au village pour assister aux offices qui s'y célèbrent avec une véritable édification.

En quittant Gendreville pour revenir à Beaufremont, faisons une petite halte à un ancien ermitage qui exista jusqu'en 1789, sous le bois, à égale distance des deux villages, où se voit encore le petit oratoire de Saint-Charles dont cet ermitage portait le nom.

Nous ne connaissons aucun titre, aucune tradition qui puissent nous aider à établir la date précise de la fondation de l'ermitage de Saint-Charles ; nous pouvons cependant supposer qu'il dut son existence à la vénération de Charles-Emmanuel de Tornielle et de Gabriel-Ferdinand de Madruce pour Saint-Charles Borromée, évêque de Milan, le compatriote de leurs familles et l'ami des cardinaux de Madruce. Dans ce cas, il daterait du commencement du XVIIe siècle et aurait, dès l'origine, servi de retraite à plusieurs ermites. Le prédécesseur du prêtre Jean Guillot, Dieudonné Simon, qui fut pendant « ving-trois ans curé de Gendreville, allait, chaque année, dire la messe, entendre les confessions et administrer la sainte communion au peuple qui venait en dévotion à la chapelle Saint-Charles, le jour de sa fête, 4 novembre, où ledit sieur Simon chantait la messe haute et solennelle, comme dans un lieu *propre* de sa paroisse, et faisait l'offrande pendant ladite messe, laquelle il laissait aux ermites, si bon lui semblait, par charité, et pour quelques services qu'ils lui faisaient à la culture de sa vigne. » (1).

Dans toutes les occasions où il s'agissait de montrer le bon exemple, on était sûr de rencontrer la bonne et vertueuse Charlotte de Madruce. Nous devons donc penser que toutes les fois qu'elle le put, elle se fit un devoir d'accomplir un pélerinage au modeste sanctuaire élevé à l'ami de sa famille, au saint dont elle portait le nom. Nous avons retrouvé un témoignage certain de ces pieuses visites dans une déposition faite en 1673, par la vieille servante du curé Simon, qui attestait que feue madame de Lenoncourt donna pour offrande, à la messe célébrée à l'une des fêtes du saint prélat, une pièce d'argent que se réserva le respectable prêtre, tout en

(1) Archives de la préfecture des Vosges, carton G. 56. Déposition d'un nommé Larcher, sergent en la mairie de Gendreville, en 1673, pour M. le marquis de Lenoncourt. A la même date, les sieurs Jubin et J. Picard étaient greffiers de cette mairie.

abandonnant le reste de l'offrande aux ermites, comme il avait coutume de le faire. Les ermites eurent moins à se louer de la générosité du curé Jean Guillot, car en 1672, il s'éleva, entre eux et lui, de vives discussions pour ces offrandes qu'il voulait s'approprier entièrement. La chapelle Saint-Charles avait alors des messes de fondations dont la trace s'est perdue. Cependant, cet ecclésiastique était loin d'avoir été indifférent à la prospérité du modeste ermitage, ainsi que le prouve la pièce suivante qui n'est pas l'une des moins curieuses parmi celles que nous aurons publiées.

A Monsieur

Monsieur Caillier, prothonotaire du St-Siége apostolique, chantre et chanoine en la cathédrale, vicaire général du diocèse de Toul. (Archives des Vosges, G. 56.)

Supplie humblement M. J. Guillot, prêtre indigne, petit curé de Gendreville; disant qu'à cause de la pauvreté de prêtres en ce diocèse, et la difficulté que l'on a dans les nécessités de trouver des auxiliaires pour s'acquitter au gré des paroissiens et satisfaire à leur dévotion des services en célébration des messes qu'ils requièrent dans les casualités, ou ils se refroidissent en se plaignant, ou bien cherchant hors ce qu'on ne leur peut accorder dans les temps d'une surcharge, font faire ou dire leurs services et exéques hors ladite paroisse où sont fondés plusieurs services et offices de confréries fort anciens et de peu de rétribution, à quoy nonobstant ledit suppliant s'efforce, autant qu'il lui est possible de satisfaire et avec telle exactitude, que quelqu'un surveillant à son dommage, porte autant qu'il peut rencontrer d'habitants, à faire dire les obsèques et mortuaires ailleurs, pendant que le pasteur ordinaire dit dans le lieu les messes de quatre gros et demy de rétribution; jaçoit que 3 ou 4 fois l'année, il ayt fait assembler audit lieu autant grand nombre d'ecclésiastiques qu'il peut pour s'acquitter envers les particuliers des services les plus pressants, ce qui va totalement à sa ruine et désavantage. Oultre que ladite paroisse estant d'une assez ample estendue, et les domiciles escartés et éloignés de l'église, au moindre bruit d'Égyptiens

ou voleurs qui courent souvent au temps des principales festes, les paroissiens ne pouvant quitter leurs maisons mal fermées, perdent la pluspart la messe, ou à faulte qu'ils n'entendent la cloche qui est fort petite, ou lorsque pour quelques causes urgentes, on dit la messe à voix basse, y arrivent quand c'est fait.

Pour cette cause et autres à suppléer, ledit suppliant vous requiert humblement lui vouloir impartir cette grâce, qu'il puisse biner festes et dimanches dans l'hermitage de St-Charles, basti à un quart de lieue du village et dans le même finage, affin de faire entendre la messe aux enfants que les pères et mères laissent d'ordinaire à la maison, aux hermites dudit hermitage qui le plus souvent viennent à tard, satisfaire à la dévotion des particuliers, recepvoir les casualités sans désertion des services ordinaires, et ce pour le temps et terme d'un an, ainsy que bon semblera à V. R , sy sera bon œuvre et de piété.

GUILLOT, pbre. indig.

Au-dessous est écrit : Nous avons octroyé et octroyons pour le temps d'une année au suppliant, les fins de la présente requête pourveu que sa paroisse n'en souffre aucun préjudice en son service. Donné à Toul, le 26 janvier 1663.

CAILLIER, vic. gén.

Maintenant, traversons le petit coteau boisé qui sépare l'ermitage de Saint-Charles de la vallée du Bâni, et après avoir examiné le village de Beaufremont qui s'élève en amphithéâtre au delà de cette vallée, passons devant l'ancienne tuilerie, exploitée alors par Dominique Simonet, puis traversons l'étang et remontons au château.

Quoique nous pussions supposer que Charlotte de Madruce préférait le séjour de ce château à tout autre, elle n'y demeurait cependant pas exclusivement : tout nous porte à croire qu'elle avait aussi un hôtel à Nancy. Elle habitait cette ville en 1669, lorsque le 4e jour de mars, la mort vint l'enlever à l'attachement de ses enfants. Avant d'expirer, elle avait exprimé, comme dernier témoignage de l'affection qu'elle

portait à notre village, le désir que son cœur reposât à l'Église de Beaufremont, dans le caveau de ses ancêtres. Cette dernière volonté fut accomplie, et la précieuse relique, renfermée dans une boîte de plomb, fut déposée avec respect, en présence de tous les habitants du lieu et d'une foule d'étrangers, sous les tombes où reposent évidemment encore, confondus ensemble, les restes mortels de quelques membres de l'illustre famille des barons de Beaufremont. Voici comment s'exprime l'acte des registres de la paroisse où est constaté le fait que nous venons de rapporter :

« Le 4e mars 1669, mourut à Nancy très-vertueuse et
» honorable dame madame la marquise de Lenoncourt, dame
» en partie de ce lieu de Beauffremont, et fut transportée
» et inhumée à Serre, et son cœur fut ycy transporté et
» mis dans le caveau de leur chapelle.

» F. Henri, curé de Boffromont. »

Avec l'épouse de Charles de Lenoncourt, s'éteignait encore une génération des *bons barons :* le nom des Madruce disparaissait. Pour conserver à la postérité la mémoire de ce nom si dignement porté, un jeton fut frappé, en 1650, en l'honneur de la vertueuse dame. Ce jeton est une rareté numismatique ; nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire que possède le musée d'Épinal.

Il porte, au droit, un écu écartelé, dont le premier quartier et le quatrième sont eux-mêmes écartelés, au premier, d'argent au chef de gueules, à une bande de sable brochant sur le tout, qui est de Chalant; au deuxieme, d'or à l'aigle de sable, qui est d'Aost vicomté ; au troisième, de gueules à un pal d'or chargé de trois chevrons de sable, qui est d'Arberg-Valengin ; au quatrième, vairé d'or et de gueules, qui est de Beaufremont.

Le second quartier et le troisième sont : d'argent au chef de gueules, à cinq écussons d'azur posés en croix et chargés de cinq besans d'argent en sautoir, à la bordure de gueules

chargée de sept tours ou castilles d'or ouvertes d'azur, qui est de Portugal-Bragance.

Sur le tout, écusson de Madruce, écartelé au premier et au quatrième; d'argent à trois bandes d'azur, qui est de Madruce; au deuxième et au troisième, d'argent au chevron de gueules avec bordure engrêlée de sable, qui est de Sparemberg?

Sur le tout du tout, un autre petit écusson, d'argent à la croix engrêlée de gueules, qui est de Lenoncourt.

Ce bel écu est timbré d'une couronne de comte entre les fleurons de laquelle se lit la date : 1650; il est aussi entouré d'un cordon formant entrelacs, marque distinctive des veuves.

Pour légende, autour de l'écu, on lit :

CHARLOTE: MADRVZ· CONT· D'AVE· ET D'ARB· B· D·

Charlotte Madruce, comtesse d'Ave et d'Arberg, baronne douairière (1).

Au revers, dans le champ, est une colonne brisée dont la base reste debout sur son piédestal. Le tronçon tombé à droite est appuyé contre cette base; celui de gauche est surmonté d'une couronne fermée. Du haut du ciel partent les rayons d'un soleil obscurci que les nuages empêchent d'arriver jusque sur la colonne.

En dehors du cercle qui entoure le champ, se trouve la devise :

+ NEC CASUS TOVLIT HONORES.

Bien que cette devise puisse donner lieu à plusieurs conjectures, il est certain qu'elle a surtout rapport aux événements qui avaient tour à tour porté le chagrin et le deuil dans la famille de Charlotte de Madruce, mais qui ne purent jamais la faire dévier de la voie de l'honneur, ni porter atteinte à la réputation qu'elle s'était acquise ou qu'elle tenait de ses ancêtres.

(1) Nous ne pouvons assurer que les lettres B. D. signifient positivement : baronne douairière; nous ne donnons donc ces mots que comme conjecture.

Nous ne pouvons mieux terminer ce que nous avions à dire de l'une des plus dignes chatelaines de Beaufremont, qu'en faisant connaître les personnages honorables que sa présence attirait, de temps à autre, au vieux castel féodal. C'est encore les registres de la paroisse de Beaufremont qui nous fourniront la matière de ces citations.

Outre la famille de l'intendant des affaires de la haute et puissante Dame, Nicolas de Landrian (1), dont le fils, Jean-Baptiste de Landrian, naquit à Beaufremont, et y fut baptisé le 14 avril 1650 (2); la noble famille des Tranchot; noble Jean-Louis de Thumery (3), et les autres réfugiés dont nous avons déjà parlé, nous pouvons encore nommer : noble Louis de Montigny, gentilhomme de monseigneur le marquis de Lenoncourt; Léger Morel, chanoine de Trognon, Marguerite-Rose de Racécourt, damoiselle à Madame; damoiselle Marguerite de Pallefroy et son mari, noble François de La Court, mort à Beaufremont le 31 janvier 1655; Claude de Hée; damoiselle Hyacinthe de Postelle; dame Barbe Thouvenin, mère de noble Jean Perrin, médecin de madame la duchesse d'Orléans; et Mre Pierre Baussire, procureur au parlement de Metz, qui, le 23 novembre 1653, épousa à Beaufremont damoiselle Marguerite Dyez, fille d'Adam Dyez et de dame Marie Milot de Neufchâteau.

Voici, d'après les mêmes registres, de 1650 à 1662, les noms de quelques officiers et serviteurs de la maison de madame la comtesse d'Ave, d'Arberg et de Chalant, baronne de Beaufremont :

Claude Goncourt, curé de la paroisse, chapelain de Madame;

(1) N. de Landrian est qualifié juge en la baronnie du Beaufremont en 1659.

(2) Il eut pour parrain noble Jean-Baptiste Collin d'Aingeville et pour marraine Elisabeth-Françoise de Roucourt.

(3) Son fils, Charles-Henri de Thumery, eut pour marraine, le 3 novembre 1656, Charlotte de Madruce qui a signé l'acte.

Mons[r] Gaspard Burette, receveur;
François Robert, procureur;
Jean Marchal, greffier;
Thiébaut Dargent, sergent (1659);
Mougin Malgras, portier du château (1650);
Claude Gaudrez, id. (après 1650);
Jean Vaultrin, cocher, en 1654;
Jean Loya, cocher, en 1658;
Jean Molard, berger (1);
Marguerite-Rose de Racécourt, damoiselle à Madame;
Charlotte Claudotte, fille de chambre;
Anne Morel, Anne de Rut et Barbe Husson, domestiques au château pour Madame.

Nous trouvons aussi : Claude, veuve de feu Claude Faubert, Agathe, fille de Jean Ferdinel, et Anne Thierry, veuve de Claude Jacquin, désignées simplement comme habitant le château de Madame.

Les registres où nous avons recueilli ces noms, fournissent encore une indication qui permet au village de Beaufremont de réclamer comme l'un des siens le sculpteur Jean Jacquin, (peut-être *le grand Jacquin*), que Chevrier appelle Nicolas et fait naître à Neufchâteau en 1625 (2). On lit en effet dans ces registres que le 11 février 1650, fut baptisé Claude, puis le dernier février 1653, Gabriel, fils de messire Jean Jacquin, *sculpteur,* et d'Elisabeth Robert sa femme. Ces actes prouvent que cet artiste habitait alors Beaufremont, où étaient aussi plusieurs autres membres de sa famille qui possède encore des descendants à Gendreville.

(1) Un fils de ce berger, né en 1657, eut pour parrain messire Henri de Lenoncourt, chevalier de Malte, et pour marraine, Marguerite de Racécourt, ce qui prouve que la famille de nos puissants seigneurs ne dédaignait pas même les personnes des plus humbles conditions.

(2) Les registres de la paroisse Saint-Christophe de Neufchâteau ne mentionnent pas cette naissance, et ceux de la paroisse Saint-Nicolas n'existent plus qu'à partir de 1700. Nous savons cependant qu'un Jean-Claude Jacquin, maître sculpteur, était en 1711, receveur et syndic pour le couvent des Cordeliers de Neufchâteau.

Henri de Lenoncourt, comte de Chalant, seigneur de Serre, etc. Antoine de Lenoncourt, comte d'Arberg, baron de Beaufremont. Charlotte-Marguerite de Lenoncourt, abbesse d'Épinal.

De l'union de Charles de Lenoncourt et de Charlotte-Christine-Éléonore de Madruce, naquirent plusieurs enfants : les seuls qui leur survécurent sont : Henri, Antoine et Charlotte-Marguerite.

1°

Henri de Lenoncourt était l'aîné; il porta les titres de marquis de Lenoncourt et de seigneur de Serres, aussitôt après le décès de son père, arrivé en 1644, si nous en croyons l'article généalogique de sa famille, inséré dans le *Dictionnaire héraldique* de la Chesnaye-des-Bois.

La baronnie de Beaufremont appartenant à sa mère, il n'y eut, jusqu'en 1659, comme son frère et sa sœur, d'autres droits que ceux que voulut bien lui accorder la noble dame. Mais une mère est toujours heureuse d'avoir auprès d'elle ses enfants : nous croyons donc que souvent il quitta les possessions paternelles pour venir habiter le château de Beaufremont. Les registres où se retrouvent les noms des serviteurs de madame la comtesse d'Ave, nous donnent aussi quelques noms des serviteurs de ses fils. Nous avons déjà cité noble Louis de Montigny, gentilhomme de M. le marquis en 1651 ; nous pouvons nommer encore Bonaventure Morisot, son valet de chambre; Jean Massé, de Rougeville, son domestique, et Ferdinand Poisson, son trompette, qui, le 7 janvier 1657, épousait damoiselle Nicole Pernot, en présence de madame la comtesse et de ses enfants, marquis et comte. Enfin nous retrouvons, le 12 février de la même année, le mariage de Jean Harel, intendant des affaires de M. le comte d'Arberg, avec damoiselle Philiberte Chaffault.

Ces différentes indications prouveraient que toute la famille de Charlotte de Madruce se trouva réunie au château de Beaufremont pour y passer l'hiver de 1657.

Henri de Lenoncourt portait le titre de marquis de Lenoncourt, mais il fut aussi connu sous celui de comte de Chalant qui lui venait de sa mère, et l'ordre de Malte le compte au nombre de ses chevaliers. Tous ces titres pompeux ne purent prolonger sa vie : il mourut dans un âge peu avancé, sans avoir vu une seule année la tranquillité régner dans sa patrie qu'il avait peut-être quittée pour aller chercher, en Savoie, une existence moins agitée et plus heureuse.

Il avait épousé Christine de Senantes, fille et unique héritière du marquis de Senantes (1), gentilhomme français établi en Savoie; il en eut un fils appelé le comte de Chalant, tué à la bataille de la Marsaille (1693), dans les troupes de Savoie, et une fille mariée au marquis de Palestrin, génois de la maison de Caretto, au service du duc de Savoie. Sa veuve épousa en secondes noces le marquis de Caraglia, piémontais, gouverneur de Nice (2).

Bien que la qualité d'aîné de sa famille ait pu faire considérer Henri de Lenoncourt comme baron de Beaufremont, nous doutons s'il jouit de cette seigneurie qui paraît avoir appartenu, par suite d'arrangements de famille, à son frère Antoine, même avant le décès de leur mère.

2°

Antoine de Lenoncourt, connu d'abord sous le nom de comte d'Arberg, était frère puîné de Henri de Lenoncourt. Malgré les revers qu'avait fait éprouver à sa famille un dévouement exceptionnel aux intérêts de Charles IV, il s'engagea fort

(1) Le marquis de Senantes possédait en Lorraine les terres de Lignéville et de Vittel, du chef de sa femme; sa fille en hérita.

(2) *Documents sur l'histoire de Lorraine*, t. IV, p. 68 du *Mémoire sur l'État de la Lorraine à la fin du 17e siècle.*

jeune au service de ce prince, car il était déjà colonel de cavalerie dans l'armée lorraine en 1656. Nous rapporterons ici, pour preuve de la considération et de la haute estime qu'avait pour lui la famille ducale, une lettre qui lui fut adressée par le prince Ferdinand de Lorraine, fils aîné du duc Nicolas-François ; elle est ainsi conçue :

AU COMTE D'ARBERG.

« Monsieur le comte d'Arberg, ayant à cœur tout à fait » de voire le sieur de Mitry en possession de la compagnie » qui est vacante à votre régiment, j'ay bien voulu vous faire » encore cette seconde lettre pour vous prier que je reçoive » de vous cette satisfaction comme je la désire ; vous savez » de quelle manière obligeante je vous l'ay demandée à » l'armée ; il me seroit fort sensible d'en être refusé, mais » encore plus si ledit sieur de Mitry vous donnoit du mé- » contentement, comme je sais que vous l'appréhendez, vous » asseurant que s'il manque à vous rendre l'obéissance et » le respect qu'il vous devra, j'en sauray bien faire la jus- » tice, et prendray un soin tout particulier de vous la rendre, » soyez en tout entièrement persuadé, et que j'ay tant d'estime » et de bonne volonté pour votre personne, que vous me » trouverez toujours aux occasions de vous en donner des » preuves avec grande sincérité,

» Monsieur le comte d'Arberg,

» *Votre très-affectionné amy,*

» FERDINAND DE LORRAINE.

» A M. le comte d'Arberg, colonel de cavalerie lorraine.

A Paris, le 3 novembre 1656 (1).

(1) Manuscrit de la bibliothèque d'Epinal n° 153". La copie de cette lettre porte la date du 3 novembre 1658, mais c'est une erreur, car le prince Ferdinand était mort le 1er avril 1658.

A la date où cette lettre fut écrite, le duc Nicolas-François et sa famille s'étaient réfugiés en France avec les troupes lorraines que son frère avait dans les Pays-Bas, lorsqu'en 1653, il fut fait prisonnier par les Espagnols.

Charles IV, ayant recouvré sa liberté en 1661, rentra en possession de la Lorraine qu'il gouverna jusqu'à l'invasion française de 1670. Pendant cette période, Antoine de Lenoncourt fut élevé aux fonctions de conseiller d'État et de grand écuyer. Mais il ne put s'y rendre fort utile à un prince qui n'écouta jamais les conseils de la prudence, pour qui la paix et le repos semblaient un tourment, et qui, par son caractère étrange, fut le fléau de son pays et de sa famille.

Antoine de Lenoncourt est qualifié de comte d'Alberg (*sic*), baron de Pierrefort, Trognon, etc., dans un acte de baptême de la paroisse de Beaufremont, du 26 décembre 1656 (1); dans un autre du 30 mars 1672, qu'il a signé comme parrain, il prend les titres de marquis de Lenoncourt, baron de Beaufremont, de Pierrefort, de Serres, etc. Sa jeune fille, qui fut marraine avec lui, est désignée sous le nom de Marie-Anne-Françoise, marquise de Lenoncourt.

La présence à Beaufremont d'Antoine de Lenoncourt, la qualification de baron du lieu qu'il prend dans ce dernier acte nous font juger qu'après la mort de sa mère, il hérita définitivement de la moitié de notre baronnie que possédait cette dame. Mais il ne devait pas en être longtemps paisible possesseur.

Louis XIV, maître de la Lorraine, ordonna bientôt la démolition de tous les châteaux qui avaient échappé plus

(1) En 1650, il y eut à Beaufremont 9 baptêmes et 2 mariages; en 1651, 10 baptêmes et 4 mariages; en 1652, 10 baptêmes et 1 mariage; en 1653, 7 baptêmes et 2 mariages; en 1654, 11 baptêmes et 2 mariages; en 1655, 7 baptêmes et 2 mariages; en 1656, 13 baptêmes et 1 mariage; en 1657, 11 baptêmes et 4 mariages; en 1658, 15 baptêmes et 2 mariages; en 1659, 3 baptêmes et 1 mariage; en 1660, 13 baptêmes et 7 mariages. Total pour cette période de 11 années, 109 baptêmes et 32 mariages.

ou moins à la main dévastatrice de Richelieu, et nous pensons que celui de Beaufremont, qui s'était un peu relevé de sa première ruine, vit alors combler ses fossés par les débris de ses tours et de son enceinte. On n'en laissa debout que quelques lambeaux, comme pour faire voir à la postérité combien dut être importante autrefois la forteresse des puissants barons de Beaufremont.

Antoine de Lenoncourt ne pouvant plus habiter un château ruiné et désert, dont chaque pierre portait l'empreinte de la dévastation la plus malheureuse, se vit comme forcé de vendre l'héritage pour lequel sa mère et ses ancêtres avaient montré tant de prédilection.

Le 15 juillet 1675, le sieur François d'Alençon, chevalier, lieutenant-général au bailliage de Bar, en fit l'acquisition pour la somme de 93,000 fr. barrois, et cette acquisition fut confirmée par le roi Louis XIV, à Saint-Germain-en-Laye, sous la date du 16 avril 1676 (1).

En quittant le domaine que sa mère affectionnait, Antoine de Lenoncourt se retira dans les possessions qui lui venaient de son père, et qu'il avait peut-être achetées de son frère. Il paraît y avoir vécu éloigné des affaires jusqu'à l'avènement de Léopold au trône de Lorraine, en 1698. Alors, quoique déjà âgé, il eut la satisfaction de se voir appelé à continuer, sous un règne paisible, les fonctions de conseiller d'État et de grand-écuyer que la sagesse du nouveau duc rendaient

(1) En 1665, le 28 juillet, Claude et Nicolas les Pérut, qualifiés *honnêtes hommes*, prenaient à bail, pour six années, les grosses et menues dîmes dues, sur les finages de Médonville, Scrécourt, Sauville, Vittel, Tollaincourt et Val-de-Circourt, aux religieux de Saint-Èvre-lès-Toul, moyennant une somme annuelle de 1,400 fr., monnaie de Lorraine. Le bail fut rédigé à Neufchâteau. Un nouveau bail pour Médonville porte la date de 1676, et fut rédigé par Gabriel-Nicolas Robert, tabellion établi en la baronnie de Beaufremont pour Monseigneur le marquis de Lenoncourt, comte d'Arberg, baron de Beaufremont. Cet acte est évidemment l'un des derniers qui furent passés sous le nom et l'autorité d'Antoine de Lenoncourt. (*Archives des Vosges.*)

beaucoup moins ingrates qu'elles ne l'avaient été sous Chales IV. Ce fut en sa qualité de grand-écuyer et de bailli d'Allemagne qu'il assista, le 19 avril 1700, aux funérailles du duc Charles V : il y portait l'épée du souverain hors du fourreau (1).

Ce seigneur mourut le 20 février 1705. Il avait été marié à Marie-Cécile, comtesse de Moersberg, fille de Jules Neid'hart, comte de Moersberg, chevalier de l'ordre de St-Jacques, en Espagne, et de Marie-Sidoine, comtesse d'Eggemberg, sœur du prince de ce nom, de laquelle il eut pour fille unique Marie-Anne-Françoise, dame de Lenoncourt, de Serres et de Trognon, morte le 10 juin 1710, gouvernante des enfants du duc Léopold. Elle avait épousé Denis Sublet, dit le comte d'Heudicourt, dont le fils aîné fut Joseph-Michel Sublet, dit le marquis de Lenoncourt, et le puîné, Gœry Sublet, comte d'Heudicourt, brigadier des armées du roi et maître de camp de cavalerie, qui, ayant eu Trognon en partage, en obtint l'érection en marquisat sous le nom d'Heudicourt (2).

2°

Charlotte-Marguerite de Lenoncourt, abbesse d'Épinal, doit être considérée comme l'une des plus pures illustrations de Beaufremont.

Élue à la première fonction de l'importante abbaye d'Épinal, dans un temps où cette haute position était devenue plutôt une charge qu'un honneur, la noble fille de Charlotte de Madruce s'acquitta de ses devoirs avec une bonté, une fermeté et une dignité qui lui attirèrent l'affection de toutes ses compagnes et le respect bien marqué de tous les chefs de troupes qui s'emparèrent successivement d'Épinal pendant la guerre de trente ans. Bien des fois la population de cette ville, qui lui était très-attachée, lui dut, dans des circonstances difficiles, des bienfaits dont le récit donnerait l'une

(1) C'était l'une des grandes pièces d'honneur.

(2) *Dictionnaire généalogique de la Chesnaye-des-Bois*, t. 2, p. 400.

des plus intéressantes biographies que le chef-lieu des Vosges pût consacrer aux personnages marquants qu'il s'honore d'avoir possédés.

D'après l'inventaire des titres de l'*Insigne chapitre des dames d'Épinal*, ce fut le 14 novembre 1629 qu'eut lieu la nomination de damoiselle Charlotte-Marguerite de Lenoncourt, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Lenoncourt, seigneur dudit lieu, de Serres, etc., et de haute et puissante dame Charlotte-Chrestienne de Madrouche (*sic*), à la prébende vacante, depuis le 22 octobre, par le mariage de dame Claudine de Montrichard, nièce de prébende de dame Jeanne de Lenoncourt, secrète (1). Cette nomination fut faite par ladite dame secrète en présence de vénérandes et révérendes dames, MM[mes] Claude de Cussigny, abbesse, Élisabeth de Grammont, dite de Châtillon, Françoise d'Aubonne, Catherine de Livron, Jeanne de Rye, Marguerite de Cléron et Françoise de Senailly, toutes dames apprébendées.

Jusqu'au 22 décembre 1640, Charlotte-Marguerite de Lenoncourt n'eut que la qualité de chanoinesse apprébendée ou de nièce non capitulante (2), évidemment à cause de son trop jeune âge; mais à cette date, elle fut admise au stage pour faire ensuite partie du chapitre. Ce stage, qui devait commencer à Noël et finir à la Saint-Jean, fut interrompu « pour de bonnes raisons ». Le 2 janvier 1642, une délibération prise sur la remontrance de M[me] l'abbesse, décida qu'il pourrait être continué et s'achèverait par un temps égal à celui qui restait à faire au moment de l'interruption. Soit que les guerres, la mort de Charles de Lenoncourt, ou tout autre motif, eussent encore mis obstacle à l'accomplissement de cette décision, ce ne fut que le 31 octobre 1645 que la noble stagiaire fut reçue et admise à jouir de tous les honneurs des dames chanoinesses.

Elle était à peine entrée au chapitre quand, le 16 novembre,

(1) Jeanne de Lenoncourt était secrète depuis 1602; elle mourut en 1634.
(2) Non du chapitre.

elle fut élue abbesse de l'insigne communauté, aux lieu et place de feue vénérande et illustre dame Catherine de Livron, dite de Bourbonne, décédée le 25 octobre 1645. L'élection fut faite par vénérandes dames Catherine-Diane de Gournay, doyenne, Yolande de Vasperg, secrète, Marguerite de Cléron, Françoise-Maximiliane de Saint-Morys et Chrestienne de Floranville, toutes dames capitulantes, faisant le chapitre de l'Église séculière et collégiale de Saint-Goëry d'Épinal, dame Françoise de Senailly, absente.

Cette élection fut confirmée par bulles du pape Innocent X, la veille des nones (6 mars) 1646. Le 16 avril suivant, le vicaire-général du diocèse de Toul, en qualité de délégué du Saint-Siége, adressait une commission « au premier prêtre requis, pour mettre ladite dame en possession de l'abbaye, » après qu'elle aurait prêté le serment prescrit par les bulles de confirmation.

Le 5 juin, Charlotte de Lenoncourt prêta le serment exigé, et, le même jour, elle prit possession de l'abbaye par un acte passé devant deux notaires apostoliques « en présence de révérendes dames Catherine-Diane de Gournay, doyenne, Yolande de Vasperg, secrète, Françoise-Maximiliane de Saint-Morys, dames chanoinesses en l'église collégiale de Saint-Goëry, d'Épinal, de nul diocèse et en celuy de Toul, capitulantes; de dame François-Grâce de Gournay, Louise-Claire de Senailly, Marie-Françoise de Poitiers et Magdelaine d'Autel, apprébendées non toutefois encore du chapitre, les autres dames absentes. »

Comme elle n'avait probablement pas atteint l'âge voulu pour faire profession, le pape Innocent X lui adressa, le 17 février 1647, un bref par lequel il lui accordait encore un an pour remplir cette obligation. Elle s'en acquitta le 16 juin 1648, et accomplit alors toutes les formalités religieuses exigées en semblable circonstance, en présence de l'abbé de Chaumouzey, commissaire délégué à cet effet par la cour de Rome.

Comme on a déjà pu en faire la remarque, en prenant

possession des fonctions d'abbesse du chapitre d'Épinal, Charlotte-Marguerite de Lenoncourt comptait, parmi les dames de cette importante communauté, plusieurs de ses parentes, ou de nobles chanoinesses dont les familles étaient alliées à la sienne. Elle avait aussi l'espoir d'y voir bientôt admettre sa sœur cadette, damoiselle Marie-Chrestienne de Lenoncourt qui, le 12 juin 1633, et lorsqu'elle n'avait encore que trois ans et huit mois, avait été nommée, par révérende dame Jeanne de Lenoncourt secrète, à une prébende vacante à la suite de la démission faite par M. le baron de Scey, au nom de Béatrix-Thérèse de Bauffremont, sa fille âgée de 7 à 8 ans. Mais cet espoir fut de courte durée, car dans le courant de l'année 1646, la jeune Marie vit finir des jours dont elle avait à peine entrevu le printemps.

C'était donc après avoir été éprouvée et mûrie par la double perte d'un père et d'une sœur, et par des revers de fortune, que la nouvelle abbesse d'Épinal fit à Dieu le sacrifice de toutes les jouissances mondaines, pour embrasser définitivement la vie religieuse, et consacrer son existence à la direction et à l'édification de ses compagnes.

Plusieurs titres de l'abbaye (1) attestent que Charlotte de Lenoncourt sut mériter la confiance la plus entière des dames chanoinesses et que, dans bien des circonstances, son autorité s'exerça en faveur de leur association ou des habitants de la ville. Ceux-ci connaissaient tellement sa bienfaisante affabilité, que, dans une foule d'occasions, ils recouraient à sa protection, soit en lui demandant des services qu'elle s'empressait toujours de leur rendre, soit même en sollicitant la faveur qu'elle tînt leurs enfants sur les fonts baptismaux, ce qu'elle faisait souvent (2) et qu'elle accepta aussi, suivant la coutume de sa famille, pour plusieurs enfants de Beaufremont.

Ses visites au château de notre baronnie ne sauraient être

(1) Voir l'inventaire que possède la ville d'Epinal.

(2) Les registres déposés à l'Hôtel-de-Ville contiennent une quantité d'actes où elle est désignée comme marraine.

douteuses ; peut-être y était-elle née? Il y a quelques années, on y retrouvait une de ses aiguilles à passer, sur laquelle est gravé son nom (1). Dans tous les cas, elle ne pouvait manquer d'y venir voir quelquefois sa mère, la bonne Charlotte de Madruce, ses frères et leur famille à qui elle fut toujours très-attachée.

Parmi les nominations qu'elle fit à des prébendes, suivant les droits qui lui appartenaient, nous citerons en particulier celles de ses jeunes cousines, Marguerite et Magdelaine de Lenoncourt, filles de François de Lenoncourt, marquis de Blainville, et d'Antoinette de Savigny ; puis celles de ses deux petites-nièces, Thérèse-Antoinette-Marie-Joseph d'Heudicourt (11 juin 1679), et Charlotte-Gabrielle-Victorine d'Heudicourt (22 septembre 1685), filles de Denis-François Sublet, marquis d'Heudicourt, et de Marie-Anne-Françoise de Lenoncourt. Ce fut même la première de ces petites-nièces, Mme Thérèse d'Heudicourt, fille d'honneur de S. A. Mme de Lorraine, qu'elle eut, plus tard, pour héritière bénéficiaire (2).

La paroisse d'Épinal doit à Charlotte de Lenoncourt plusieurs institutions pieuses dont elle provoqua ou permit l'établissement. De ce nombre sont la confrérie de Saint-Joseph, érigée en 1652, et celle des âmes du purgatoire (ou des morts) qui date du 7 septembre 1658 (3).

Ce fut elle aussi qui introduisit dans l'abbaye cet espèce d'ordre de chevalerie que portaient les dames, et qui consistait en une médaille faite en forme de croix de Malte, ayant d'un côté l'image de la Sainte-Vierge et de l'autre celle de Saint-Goëry. Le pape confirma cet établissement qui a subsisté jusqu'à la suppression du chapitre, en 1790. La médaille de madame de Mesbourg, dernière chanoinesse décédée à Épinal, est déposée au musée des Vosges.

(1) Ce joli petit bijou, en argent, appartient à la famille Laborde.

(2) Acte de vente, par le chapitre, de deux maisons d'Épinal, le 10 février 1708.

(3) Inventaire des titres du chapitre.

Après avoir dignement rempli pendant le long espace de cinquante-trois ans les fonctions d'abbesse du célèbre chapitre, Charlotte-Marguerite de Lenoncourt mourut à Nancy le 24 décembre de l'an 1698.

Dès le lendemain, le duc Léopold écrivait à mesdames les doyenne et dames d'Épinal, une lettre par laquelle « Son Altesse, informée de la perte qu'elles venaient de faire de madame la marquise de Lenoncourt, leur abbesse, demandait à être instruite de leurs usages en pareilles occasions, pour concourir à leurs bonnes intentions. » (1).

De leur côté, mesdames les doyenne, secrète et chanoinesses n'eurent pas plutôt appris la mort de leur vénérable supérieure, qu'elles s'assemblèrent et décidèrent que madame la doyenne se rendrait à Nancy pour s'y réunir aux dames d'Anglure, de Lenoncourt et de Mœrsberg, se présenter à S. A. Royale, l'avertir du décès de madame l'abbesse, et le supplier très-humblement d'accorder au chapitre sa protection (2).

Nous ne doutons pas que le prince, qui savait ce que valent les gens de bien, n'ait témoigné aux nobles dames des regrets sincères sur la mort de leur vertueuse abbesse, et que celles-ci, qui assistèrent à ses funérailles, n'aient montré, par leurs larmes et leurs sentiments, toute la peine qu'elles éprouvaient en se voyant séparées de celle qui, pendant tant d'années, avait été pour elles une seconde mère. Les prières dictées par le cœur et les larmes de la reconnaissance ne sont-elles pas le plus beau tribut que l'on puisse payer à la mémoire des âmes bienfaisantes ?

Pendant que disparaissaient tour à tour les fils et les filles de nos derniers barons d'ancienne chevalerie, qui (on peut maintenant en juger), se montrèrent tous fidèles aux vertus traditionnelles de la famille primitive des Beaufremont dont ils descendaient, nos pères apprenaient à reconnaître l'autorité

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.* Sur la fin du 17[e] siècle, l'abbaye d'Épinal valait 5,000 livres de revenus.

des annoblis que l'invasion française leur avait donnés pour seigneurs.

Malgré l'empressement que mirent ces nouveaux maîtres à s'approprier les titres de barons et même de comtes de Beaufremont (quoique la terre de Beaufremont n'ait jamais été qu'une baronnie), nous doutons fort que leur noblesse, à peine égale à celle des intendants des illustres familles dont elles venaient d'acheter l'héritage, les ait fait considérer autrement que comme de grands et fortunés propriétaires.

Favorisés par l'extrême générosité avec laquelle le duc Léopold récompensa leurs services dans la magistrature, ils se trouvèrent bientôt possesseurs de titres pompeux et de terres productives qui purent même leur faire considérer la baronnie de Beaufremont comme une propriété de minime importance; mais leurs richesses promptement acquises et leur rapide élévation, ne firent que rendre plus vivaces les traditions gravées dans le cœur de nos populations.

On a conservé jusqu'à ce jour, dans les villages *de la baronnie,* la mémoire respectée des Beaufremont, des Chalant, des Tornielle et des Madruce; le nom des d'Alençon, dont nous avons à parler, y reste empreint à la suite d'un acte de bienfaisance : la fondation de l'école des filles de Beaufremont; mais la génération actuelle n'a jamais entendu parler des opulents Labbé, barons de Beaufremont, comtes de Coussey, de Vrécourt et de Morvilliers.

Nous ne terminerons pas cette seconde partie de notre monographie locale sans solliciter l'indulgence des lecteurs pour les défauts qu'ils rencontreront dans nos recherches trop souvent infructueuses. Qu'ils nous l'accordent aussi pour la rédaction : le peu de temps que les devoirs d'une tâche laborieuse laissent à notre disposition nous servira d'excuse, nous l'espérons, auprès de ceux qui aiment la concision et les brillantes qualités du style.

MÉMOIRE

SUR

LES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES DANS LE BOIS DE LA CROUPE-SAULE,

situé sur le territoire de la commune

DE DOMBASLE-DEVANT-DARNEY,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société.

LE TOMBEAU DU GRAND PACHA.

Les monuments antiques disparaissent rapidement de notre sol sous l'action combinée de l'ignorance, de l'indifférence et des progrès matériels. La cupidité s'empare de leurs débris pour les emplois les plus vulgaires : la charrue les déterre et les brise ; les défrichements en effacent jusqu'aux dernières traces. Malgré les efforts de quelques sociétés savantes et les recommandations trop souvent mal comprises et mal secondées du Gouvernement, le moment approche où nous ne pourrons plus transmettre que des souvenirs aux générations qui doivent nous remplacer.

Vers 1820, l'étude des richesses archéologiques de notre département a été entreprise sur des bases sérieuses et avec des ressources qui malheureusement ont reçu, peu d'années après, d'autres destinations. Jusqu'à cette époque qui donna

naissance à la Société d'Émulation des Vosges, à peine les historiens du pays avaient-ils accordé quelqu'attention, et dans leurs ouvrages quelques lignes à nos ruines les plus intéressantes ! C'est seulement depuis 1820 que celles de Grand, du Donon et de Solimariaca ont été explorées; que celles de Bouzemont, de Lamerey, de Damas, de Ville-sur-Illon, d'Escles, de Bleurville, ont été découvertes, et que le pays étonné apprit que son sol avait été sillonné de voies romaines; que, presqu'à chaque pas, dans une grande partie de son territoire, il existait de notables vestiges de la puissance de ce grand peuple; et que nos montagnes et nos forêts recélaient même quelques restes de monuments antérieurs, élevés par les anciennes races des Gaules. Les premières *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, le grand ouvrage livré par M. Jollois, en 1843, à une publicité trop circonscrite, la *Statistique du département* dressée par des membres de la Société d'Émulation, les *Annuaires*, les *Annales* postérieures de la Société ont recueilli en grande partie les résultats des recherches qui reçurent alors une vive et féconde impulsion et qui jetèrent les fondements de l'archéologie vosgienne.

Toutefois, cet édifice est loin d'être terminé. D'une part, des découvertes nouvelles lui apportent, chaque année, des matériaux à mettre en œuvre; d'autre part, plus d'un résultat intéressant acquis par les premières recherches n'a encore obtenu que quelques mentions sommaires et insuffisantes. Selon moi, il appartient à la Société d'Émulation de réparer ces omissions et de combler ces lacunes en livrant à la publicité les documents plus complets qu'elle possède dans ses archives.

Parmi ceux-ci, il en est un qui a fixé mon attention et dont la Société, sur ma proposition, a voté l'impression dans les *Annales* qu'elle publie cette année. Outre la reconnaissance d'un tronçon de voie romaine et des vestiges d'une enceinte encore indéterminée, ce document décrit les restes d'un monument détruit dans sa partie la plus précieuse, mais que

rendent particulièrement intéressant la dénomination singulière qui lui était généralement donnée dans le pays, la tradition orale qui en explique l'origine, et l'existence constatée d'une histoire manuscrite qui la raconte, histoire que les investigations les plus minutieuses n'ont pu faire retrouver. Le nom de *Tombeau du grand Pacha* n'a toutefois rien d'extraordinaire pour qui connaît l'esprit des traditions locales qui confondent ensemble les Gaulois, les Romains, les Payens et les Sarrasins, qui nomment toute ruine un temple, un templin, un templier, et attribuent invariablement son origine à l'ordre célèbre des Templiers. Quoiqu'on ne puisse se défendre de la pensée que l'inscription (1) qui couvrait la table supérieure de ce tombeau a été lue lorsque cette table existait encore, c'est-à-dire, de 1750 à 1780, et que son texte a servi de point de départ à la tradition et à l'histoire manuscrite, la seule conclusion qui puisse en être légitimement déduite : c'est que ce tombeau n'avait pas été érigé à un personnage vulgaire, mais bien plutôt à un officier supérieur des troupes romaines, immolé dans un combat. — Quant à la tradition elle-même, qui a été accueillie avec une naïve confiance par l'auteur du rapport, et que d'autres antiquaires ont cherché à concilier avec les Commentaires de César, elle doit demeurer livrée à une libre critique à laquelle il est juste de fournir aussi quelques éclaircissements.

Escles a eu une incontestable importance à l'époque romaine. Des voies romaines s'y croisaient et y ont été reconnues dans cinq directions différentes. Des statues des déesses maires et d'une danseuse, des aigles sculptés en pierre du pays, des fragments de grands vases tels qu'on en a trouvé aux environs de Paris et d'Orléans, un grand nombre d'autres

(1) J'ai vérifié, pièce par pièce, toute l'archive du prieuré de Relanges, comprenant neuf liasses de titres, sans y trouver aucune trace de cette inscription. Le prieur qui l'a détruite, bien peu digne d'appartenir à l'ordre si justement célèbre des Bénédictins, ne paraît pas même s'être donné la peine de copier cette inscription avant de la faire disparaître à jamais.

débris antiques à la liste desquels il faut ajouter un lion en pierre dont le musée départemental a été enrichi, cette année, grâce aux vigilantes recherches de notre collègue, M. Laurent, son habile directeur, attestent que cette localité était alors riche et florissante. Sur son territoire, au Void-d'Escles, en un point appelé le Canton-des-Saints, existait encore, en 1790, ou un cimetière gallo-romain, ou un fanum rempli d'images des dieux, dont les pierres tombales ou les statues furent employées alors à la réparation des chemins du voisinage et parmi lesquelles un témoin oculaire se rappelait avoir reconnu un Mercure Teutatès, une Diane et un Priape trop énergique qui fut aussitôt brisé par les ouvriers. Autour d'Escles, existent des vestiges de monuments celtiques et plus d'un nom du voisinage en rappelle d'autres depuis longtemps détruits. Aussi l'ancienne commission des antiquités des Vosges, souche de la Société d'Émulation, considérait-elle Escles comme ayant été, selon toute apparence, un oppidum gaulois.

Mais cette conjecture, élevée même au niveau d'une vérité démontrée, ne suffirait pas pour confirmer la tradition en ce qu'elle a de directement contraire au texte des Commentaires de Jules César et de l'histoire postérieure, qui présente les Leuks comme alliés des Romains dès leur campagne contre Arioviste, et comme étant demeurés constamment fidèles à cette alliance. On a, il est vrai, essayé de concilier la tradition et les textes, tantôt en supposant que le pays dépendant de l'oppidum d'Escles avait pris parti pour Arioviste, tantôt en alléguant qu'un détachement de Germains aurait été envoyé par les défilés des Vosges, ou par leurs revers méridionaux, contre les alliés qui fournissaient des vivres à l'armée romaine. Cette dernière conjecture serait la plus admissible, si plus d'une circonstance matérielle consignée dans le rapport ne donnait lieu de croire que le tombeau et les monuments funèbres qui l'entouraient à une faible distance, ne remontent qu'à une époque bien plus moderne de la domination romaine.

La lecture du rapport prouvera suffisamment que son auteur n'était point un archéologue et a complétement manqué de l'esprit de critique historique. C'était un ingénieur adressant à son chef une sorte de procès-verbal de reconnaissance des lieux, et proposant des mesures pour continuer des recherches intéressantes. Quoiqu'il n'y ait de réellement important dans ce rapport que les descriptions qui étaient bien du domaine de l'auteur, la Société a pensé qu'il n'était pas indifférent de montrer comment l'archéologie était comprise et entendue par ceux-là même dont les explorations lui rendaient cependant des services réels et lui procuraient de précieuses découvertes. C'est ajouter en quelque sorte une preuve de l'état de la science, à la preuve de l'existence des monuments décrits. Il importe seulement qu'il soit bien compris que les opinions et les conjectures de l'auteur du rapport lui sont propres, et que la Société d'Émulation n'entend en rien se les approprier ou les approuver.

Le plan auquel le rapport se réfère n'a pu être retrouvé. En réalité, il jetterait peu de lumières sur les descriptions (1). Il suffit de savoir que les bornes étaient peu éloignées de la voie romaine et du tombeau principal, et pouvaient être considérées comme faisant avec lui une sorte de groupe. L'ordre dans lequel elles pouvaient être placées est d'ailleurs indifférent.

(1) Une partie des bornes existe encore, mais, des recherches nouvelles n'ont fait retrouver aucun vestige de l'inscription.



RAPPORT DE M. MESCHINI,

MEMBRE TITULAIRE.

EXPOSÉ.

Entre la commune de Dombasle-devant-Darney et celle de Relanges, toutes deux situées dans la sous-préfecture de Mirecourt, on découvre dans le bois de la Croupe-Saule (territoire de Dombasle) une chaussée pavée, se dirigeant du sud-ouest au nord-est, et qui a quatre mètres dix centimètres de largeur. Les pavés sont d'échantillon, posés par rangées droites, et ont vingt-cinq centimètres de longueur, quinze centimètres de largeur, sur trente-cinq centimètres de queue. Cette chaussée, qui est de cinquante centimètres plus élevée que le sol naturel, s'est conservée dans le bois de la Croupe-Saule sur environ deux cents mètres de longueur, et paraît avoir servi autrefois de communication de Langres à Escles, en passant par Andilly, Rançonnières, Saulxures, Dammartin, Lamarche, Provenchères, Relanges, Dombasle et Jésonville.

OBSERVATIONS.

A côté et au sud de cette chaussée, on remarque quatre piliers quadrangulaires en pierre de taille, ayant chacun quarante centimètres de longueur, trente centimètres de largeur, sur un mètre vingt centimètres de hauteur, dont moitié est sous terre. Ces quatre piliers portaient autrefois une grande pierre de taille qui, d'après la tradition vulgaire, était la tombe du grand Pacha que l'on suppose avoir été tué au point B du plan où se trouve la tombe; et la flèche dont il fut atteint a été décochée du point ou de la borne A, à cinquante-cinq mètres de distance de la tombe B.

La grande pierre qui couvrait ce tombeau a été enlevée, il y a environ quarante-cinq ans, par le prieur de l'abbaye de Bénédictins de Relanges, qui, sans ménagement pour ce monument respecté depuis un grand nombre de siècles, l'a fait impitoyablement débiter en plusieurs morceaux et employer dans la construction de l'abbaye. Cependant, comme cette pierre était placée sur les quatre piliers dont il a été parlé ci-dessus, ses dimensions devaient être au moins de deux mètres trente-cinq centimètres de longueur, deux mètres dix centimètres de largeur, sur trente-cinq centimètres d'épaisseur; mais quoique ces dimensions soient à peu près connues, il est toujours à regretter que le prieur de l'abbaye de Relanges n'ait pas respecté cette pierre tumulaire, dont la conservation eût été d'autant plus précieuse pour les recherches, que les habitants d'Escles, de Dombasle et de Lerrain assurent qu'elle portait une inscription en langue ancienne.

Au nord du chemin H, de Relanges à Dombasle, entre ce chemin et la chaussée pavée, on voit neuf bornes C, D, E, F, G, O, P, Q et S, que les gens du pays prétendent être la place où des capitaines ont été tués et enterrés. Les points I, M, R sont trois piédestaux de statue qui sont d'un mètre sous terre, et sur lesquels on voit des pieds sculptés en bosse. N représente une pierre de taille de corniche figurant un retour d'équerre.

Sous la tombe B dite du grand Pacha, il a été fait des fouilles à un mètre cinquante centimètres de profondeur pour faire des recherches qui ont été à peu près sans succès, puisque les déblais n'ont procuré ni médailles, ni inscriptions; seulement il a été trouvé dans les fouilles des fragments de deux pots, dont l'un, noir et très-évasé, renfermait des cendres et du charbon, et l'autre, de terre cuite rougeâtre et très-dure, renfermait des petits os. La matière du pot noir est tellement tendre et propre à tracer des lignes et des figures, qu'elle peut être assimilée au fusin noir dont se servent les dessinateurs.

Sous le piédestal de la statue R, on découvre un cercueil en pierre, et sous ce cercueil on a trouvé des tuiles de grandes dimensions et une tête en pierre tellement mutilée qu'il n'en reste plus que le front, les oreilles et les cheveux.

CONCLUSIONS.

La dénomination donnée à la tombe B que les habitants des communes voisines appellent la tombe du grand Pacha, n'est pas à coup sûr la vraie dénomination de ce monument, car l'histoire des Gaules ne fait nulle part mention d'une invasion des Turcs dans les Gaules; mais il est probable que sous cette tombe il a été enterré un général romain, ou un chef de légion tué dans un combat qui a eu lieu entre Langres et Escles, et les motifs qui paraissent justifier cette opinion sont :

1° Que les Romains, lorsqu'ils livraient un combat, avaient soin de se placer sur une route ou sur des éminences quelconques pour mieux connaître le nombre, la situation et les mouvements de l'ennemi;

2° Que, d'après tous les ouvrages qui ont traité des funérailles des anciens, notamment d'après le *Compendium antiquitatum Romanarum*, au chapitre VI *de ritu funerum*, et d'après le 33e tome de l'*Encyclopédie*, à l'article tombeau (pages 606 et 607), les Romains, sous la République et sous les Empereurs, avaient la coutume de brûler les corps et d'en recueillir les cendres et les ossements dans des urnes séparées;

3° Qu'enfin la matière des urnes ou pots de terre trouvés sous la tombe B, et dans lesquels les cendres et ossements étaient recueillis séparément, étant bien différente de celle dont on fait aujourd'hui la poterie de terre, il est indubitable que ces vases ont été fabriqués dans des temps très-reculés, et probablement à l'époque où les Romains étaient maîtres des Gaules.

Quant à la chaussée pavée se dirigeant du sud-ouest au

nord-est et couverte aujourd'hui d'arbres et de broussailles, on est d'autant plus porté à croire qu'elle était anciennement une communication de Langres à Escles, jadis appelée ville d'Esclin, que M. Poirot, maire d'Escles, certifie avoir lu dans une ancienne histoire des Vosges et d'Esclin qui se trouvait dans la bibliothèque de feu Cunin, curé de Pierrefite, que Jules César avait suivi cette chaussée quand il partit de Langres pour s'emparer de la ville d'Esclin. En effet, à en juger par les ruines, pierres tumulaires, constructions en briques, et par les lames et montures de sabre que l'on trouve dans tous les environs d'Escles, cette commune, qui n'est qu'à treize lieues de Langres et qui ne se compose plus aujourd'hui que de trois cents feux, fut autrefois formidable par sa position et sa population au point de porter de l'ombrage à Jules César qui résolut de la détruire.

Si l'on s'en rapporte en outre aux traditions du pays, Jules César envoya contre la ville d'Esclin une armée dont l'avant-garde fut battue et en partie détruite par les habitants d'Esclin, qui allèrent à sa rencontre à deux lieues de distance d'Escles, l'attaquèrent sur le ruisseau de Senonges et la poursuivirent jusque dans le bois de la Croupe-Saule où le général romain fut tué avec plusieurs chefs de légion. Cet échec irrita tellement Jules César qu'il partit lui-même de Langres avec une armée plus nombreuse, et que, malgré une résistance opiniâtre de la part des habitants d'Esclin, cette ville tomba enfin en son pouvoir et fut réduite en cendres.

Ces renseignements, transmis de père en fils, paraissent d'autant plus vraisemblables qu'entre le bois de la Croupe-Saule et Dombasle, il y a deux cantons appelés encore aujourd'hui, l'un, le Champ-de-Bataille, situé à droite du ruisseau de Senonges, où les Romains s'étaient retranchés, et l'autre, appelé Canton-du-Camp, situé à gauche du même ruisseau (côté de Dombasle), où les habitants d'Esclin s'étaient campés pour empêcher les Romains de pénétrer dans les Vosges.

Le chemin que Jules César paraît avoir suivi pour s'emparer

de la ville d'Esclin et soumettre les Vosges, se trouve exactement tracé sur la carte de Cassini, depuis Langres jusqu'à Provenchères, par Dammartin et Lamarche, et quoiqu'il n'y soit pas indiqué depuis Provenchères jusqu'à Escles, on en voit la continuation dans le bois de la Croupe-Saule et sur le territoire de Dombasle, Jésonville et Escles, où l'on en découvre encore des vestiges et même des parties bien conservées, malgré l'avidité des propriétaires riverains qui, pour augmenter la contenance de leurs champs, ou pour se procurer de la pierre de bâtisse, ont labouré presque partout l'emplacement de cette ancienne chaussée pavée.

Si cette chaussée pavée était celle que Jules César a suivie pour s'emparer des Vosges, on parviendrait peut-être à trouver la solution du problème proposé par l'abbé Bexon, dans son *Histoire de Lorraine*, où il dit (page 251) que l'*on n'a jamais pu déterminer le lieu où était situé le camp des Romains qui, placé*, *dit* Lucain, *sur une cime arrondie des Vosges escarpées, contraignait de ce côté les belliqueux peuples de Langres.*

Castraque quæ Vogesi curvam super ardua rupem
Pugnaces pictis cohibebant Lingonas armi.

PHARSAL. L. 4.

En effet, à l'est de la route de Mirecourt à Bains, entre Vioménil et Escles, et à un tiers de lieue de cette commune, il y a, dans le bois de la Louvière, une montagne très-escarpée sur la cime de laquelle on découvre des ruines de murailles très-épaisses, dont les fondations figurent un camp qui fut bâti de grands morceaux de roche taillés, posés les uns sur les autres sans mortier et liés entr'eux par des goujons en fer. Cette montagne, au nord et à l'ouest, offre l'aspect d'un rocher perpendiculaire à l'horizon, ayant environ quatre-vingts mètres d'élévation, et l'on n'arrive à son sommet du côté du sud qu'en gravissant des talus extrêmement rapides qui rendent cette position inexpugnable. Quoique cette mon-

tagne soit actuellement couverte d'arbres, de broussailles et de toutes sortes de plantes rampantes, on y distingue encore les traces d'une ancienne chaussée se dirigeant du sud au nord. Ces découvertes faites sur les lieux en présence de M. Poirot, maire d'Escles, font présumer que les Romains, après la destruction de la ville d'Esclin, établirent un camp sur cette montagne, pour résister aux attaques continuelles des Langrois et des Leuquois et pour s'assurer de la conquête des Vosges.

Mais ces découvertes ne donnant lieu qu'à des conjectures et non à des certitudes, il serait à désirer que le Conseil général du département des Vosges, sur l'invitation de M. le Préfet, votât, en 1821, de nouveaux fonds pour fouiller le sol dans les champs et à l'entour des maisons d'Escles, et notamment dans le canton du Temple, dit des *Sarrasins*, où l'on découvrira sans doute beaucoup de précieux restes de l'antiquité romaine que les hommes, plus destructeurs que les siècles, ont ensevelis dans des temps d'ignorance et de barbarie. Les recherches à faire sur le territoire d'Escles seront couronnées d'un succès d'autant plus certain qu'il arrive souvent aux cultivateurs de soulever avec le soc de la charrue des urnes, des autels, des pierres sépulcrales et beaucoup d'autres objets antiques dont la terre paraît remplie.

Épinal, le 5 mars 1821.

MESCHINI.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES

RUINES SITUÉES DANS LE BOIS DU FEYS.

LE CHATEAU DES FÉES,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société d'Émulation.

Dans le courant de mai dernier, j'ai eu l'honneur d'entretenir notre Société de l'excursion que j'avais faite, quelques jours auparavant, aux ruines appelées *le château des fées*, situées dans le bois du Feys, territoire de la commune de Ruaux. J'avais été déterminé à cette visite par quelques renseignements, recueillis dans nos archives, qui présentaient ces ruines, et d'autres qui paraissent exister sur la montagne de la Véche, près d'Hérival, comme des enceintes où, à l'époque des guerres de la Lorraine et de la Bourgogne, les populations cherchaient un refuge contre les dévastations des partis armés qui parcouraient les campagnes. Je vous disais que l'aspect de ces ruines m'avait fait éprouver une impression différente, et j'exprimais le vœu d'être accompagné dans une nouvelle visite par quelques-uns de nos collègues, et notamment par M. Laurent, dont les lumières et l'expérience en archéologie me faisaient vivement désirer le concours.

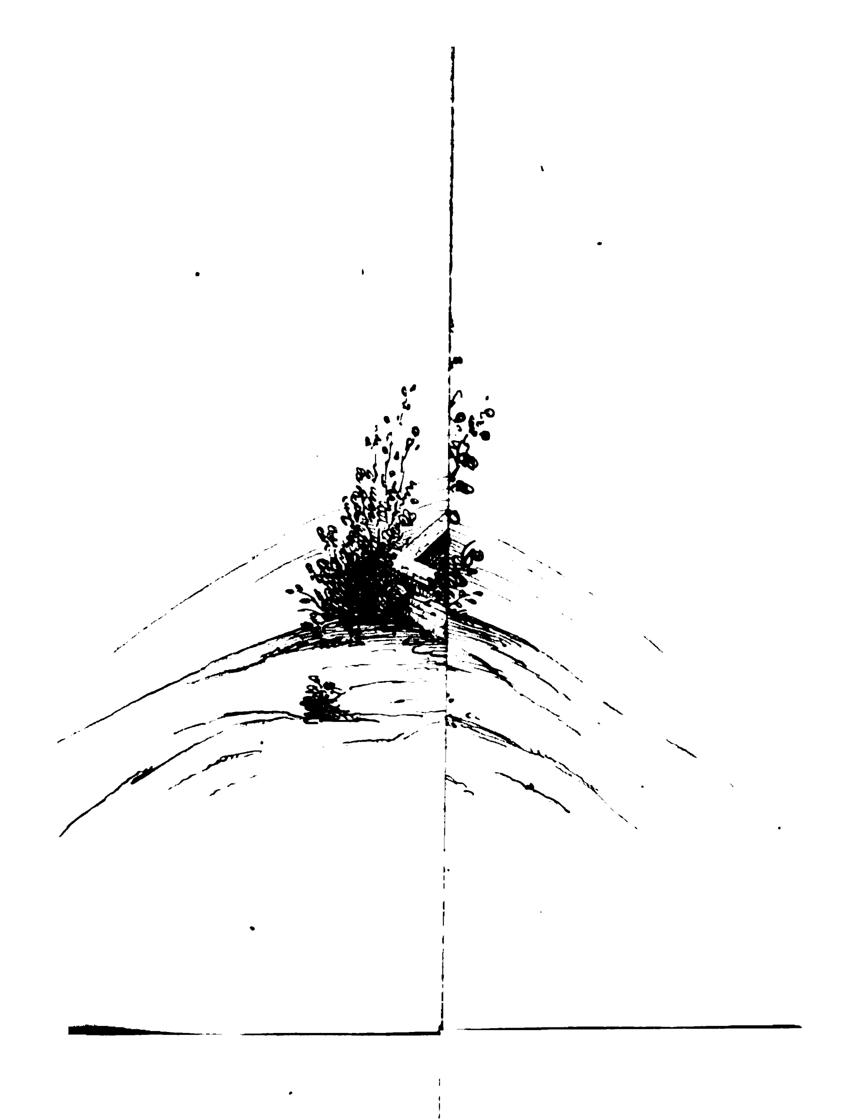
Le premier de ce mois, toutes les dispositions étaient prises. Sur la demande que je lui en avais faite, notre

collègue, M. Galmiche, m'avait procuré toutes les autorisations nécessaires pour les fouilles et avait mis le garde du triage à notre disposition. Sur l'invitation d'un autre de nos collègues, M. de Pruines, le rendez-vous avait été fixé à Semouze, où il avait aussi convoqué M. Grillot père, M. le docteur L'héritier, inspecteur des eaux de Plombières et membre de notre Société, et M. le docteur Delacroix, sous-inspecteur des mêmes eaux. Après avoir reçu à Semouze le cordial accueil qu'on est toujours assuré d'y rencontrer, nous nous rendîmes tous au château des fées dont M. Grillot leva le plan, tandis que M. Laurent dirigeait les fouilles et étudiait avec nous l'intérieur et les abords de l'enceinte.

Je joins à cette notice le plan levé par M. Grillot, il rendra plus facile et plus intelligible la description des lieux.

Le château des fées occupe le sommet de la partie extrême du plateau du Feys, qui s'élève entre la vallée de la Semouze et une petite vallée arrosée par un ruisseau qui descend du hameau de Clairefontaine et vient se jeter dans la Semouze. Les flancs de cette espèce de promontoire sont hérissés par les affleurements des assises à peu près horizontales du grès bigarré qui constitue le massif de la montagne. Ces affleurements sont entrecoupés par des failles et supportent des roches détachées, de toutes les grosseurs et de toutes les formes, les unes isolées, les autres réunies en groupes.

Le plateau du Feys forme un sol plat et horizontal qui commence à prendre une légère inclinaison à partir d'une distance d'environ cent mètres de l'enceinte, dont le côté T T est extérieurement de plein pied avec le plateau; mais la roche qui le constitue et qui n'est elle-même qu'une assise de grès, forme saillie sur le sol intérieur, d'une hauteur qui varie de 0,60 à 0,80^{c}. Depuis T jusqu'en T', le plan du sol intérieur incline davantage vers l'ouverture C, de telle sorte qu'une autre assise du grès, d'abord couchée sous le sol vers le point T, forme progressivement une saillie qui, à peu de distance du point D, laisse le sol en contrebas de 0,60 à 0,70. Il a paru inutile de signaler cet accident



sur le p
séparé p
aucune
elles son
autres p
contigus
l'homme
pratiqué
rejoigne
qui dé
offrent
des roc
grande
et 0,60
roches
de dim
des m
extérie
bas-
plus
que
auge
aura
de l'
de m
d'éc
doit
dans
ou
I
des
où
Les
dim
hau
la

sur le plan. Les roches R R forment un double massif, séparé par un passage étroit et irrégulier : elles n'offrent aucune trace du travail de l'homme, et si, comme je le crois, elles sont les restes d'une assise, il faut admettre que les autres parties en ont été séparées par la rupture des blocs contigus à ces rochers. Ce n'est pas non plus le travail de l'homme qui a creusé le passage qui les sépare : une fouille pratiquée dans le passage a prouvé que les rochers ne se rejoignent qu'à l'angle de rencontre de leur inclinaison, ce qui dénote une des failles naturelles que les assises offrent d'ailleurs sur une foule d'autres points. L'élévation des rochers R R sur le sol de l'enceinte est de 1m 60c. La grande pierre S offre une longueur de 4m sur 1m de largeur, et 0,60c d'épaisseur en moyenne. Elle repose inclinée sur deux roches plus petites et de formes plus massives. D'autres roches, de dimensions beaucoup moindres, et des pierres détachées des murs sont disséminées dans l'enceinte et à son pourtour extérieur. Une pierre, en partie fouillée, m'avait paru un bas-relief complétement mutilé, mais, après un examen plus attentif, M. Laurent a pensé que l'évidement n'était que le commencement d'un travail destiné à la creuser en auge, travail que la rupture de cette pierre en deux fragments aura fait abandonner. La pierre Z gît dans l'enceinte près de l'ouverture C : en dehors de cette ouverture, deux pierres de même dimension, taillées de même, mais n'ayant pas d'échancrure à l'extrémité, reposent l'une sur l'autre. On doit supposer que ces trois pierres étaient dressées debout dans l'ouverture et servaient à la fermer au moyen de barres ou de poutres assujetties dans les échancrures.

Le plan donne une exacte idée du mode de construction des murs et de leur largeur. Ils règnent sur tous les côtés où l'enceinte borde les rampes très-inclinées de la montagne. Les pierres des deux parements ne sont pas toutes de même dimension ; la plupart cependant portent 0,30 ou 0,40c en hauteur et en largeur. Dans l'intervalle des deux parements, la disposition est plus irrégulière encore : cet intervalle est

rempli d'un blocage de moëllons et d'un mortier de médiocre qualité. Des terres se sont amassées sur le sommet des murs : des herbes, des plantes, des buissons et des arbres y sont percrus. Mesurés depuis l'intérieur de l'enceinte, les murs présentent encore, vers le point D, une hauteur de 2m 50c : elle varie ailleurs de 1m à 1m 80c. Aucune des pierres tombées à leurs pieds n'a paru différente de celles du corps des murs, et n'a dénoté qu'ils eussent été surmontés d'un couronnement quelconque. Leur ajustage dans les angles offre les meilleures conditions de solidité. En général, l'irrégularité de l'appareil et le mode de construction de ces murs, ressemblent à ceux qui étaient en usage après la période romaine et durant le moyen âge; mais ils ressemblent aussi à l'*opus incertum et antiquum* de Vitruve, tel qu'il est représenté dans l'atlas du manuel d'archéologie de Muller, planches CXCVII et CXCVIII, et page 16.

L'ouverture C où il ne reste que l'assise inférieure du parement externe est placée vis-à-vis de failles qui ouvrent, à travers les affleurements du grès, un passage étroit et rapide comme la rampe de la montagne.

Après avoir étudié toutes les particularités intérieures et extérieures de cette enceinte, après avoir ouvert sur plusieurs points, et notamment suivant une ligne du nord au sud, des fouilles qui ont immédiatement rencontré le sol vierge, qui n'ont amené aucune découverte, mais qui ont justifié qu'aucune construction n'avait partagé l'enceinte en plusieurs parties, nous avons cherché à nous rendre compte de l'origine et de la destination primitive des ruines que nous avions sous les yeux.

Leur position à l'extrémité d'un plateau est bien celle que les Romains préféraient pour l'emplacement des camps et des postes militaires destinés à protéger un point important ou à garder un passage. Une première hypothèse se présentait donc à l'étude.

En jetant les yeux sur la carte de l'état-major, feuille de Lure, on reconnaît que le plateau du Feys n'est qu'à 6 ou

7 kilomètres de Plombières, et que le chemin le plus court entre cette ville et Bains, autre établissement thermal, devrait être dirigé par Ruaux et par le hameau de Clairefontaine, descendre la vallée creusée par le ruisseau qui en découle, franchir la rivière de Semouze, vis-à-vis Petenpoiche, et de ce point gagner Bains ou Fontenoy-le-Château par les forêts du Clerjus et de Trémonzey. Cette communication a-t-elle existé? Les renseignements que j'avais recueillis ne signalent aucun vestige de voie romaine dans cette direction, excepté sur le territoire de Trémonzey, au lieu dit la Vieille-Chaussée, où l'on a reconnu le tronçon d'un chemin pavé paraissant se diriger vers Saint-Loup, mais qui aurait pu cependant appartenir à une voie tracée entre Bains et Ruaux, deviée de sa direction pour contourner la hauteur au pied de laquelle elle existe. Le nom de *Ruaux* qui n'est que la corruption du mot, *Rual,* employé dans les anciens manuscrits pour signifier une rue ou un chemin, et qui paraît dérivé des mots *Ravent* et *Raon* ayant le même sens dans les anciens dialectes réputés Celtiques, semble révéler qu'une voie y a existé à une époque ancienne mais indéterminée. On a découvert à Ruaux des tombeaux en pierre portant des inscriptions et des armoiries dans une partie appelée la rue ancienne. Un canton voisin porte encore le nom de champ du marché. D'anciens titres, dit-on, donnent à Ruaux le nom de ville; mais ces traditions et ces vestiges ne permettent pas de remonter au-delà des temps féodaux. On ne signale aucune trace de l'époque romaine. Il y a lieu de penser aussi que Ruaux, qui dépendait de l'évêché de Besançon, faisait originairement partie de la Séquanie, et l'on ne remarque dans l'histoire aucune époque où les circonstances politiques auraient pu engager les Romains à établir un poste militaire, destiné à prévenir un péril venant de cette province, vers laquelle le château des fées fait précisément face.

Ces objections s'affaibliraient si l'on admettait que le château des fées aurait été construit pendant la période franke, lorsque Ruaux formait en quelque sorte la frontière des royaumes

d'Austrasie et de Bourgogne. Mais alors, on élevait bien plutôt des châteaux-forts et des tours que des postes militaires, et il est évident qu'il n'eût pas fallu plus de travail et de dépenses pour construire une tour que pour ériger l'enceinte du château des fées.

Ce qui d'ailleurs forme une objection qui semble insurmontable contre ces deux hypothèses, et contre celles qui présenteraient cette enceinte ou comme le commencement d'un château dont la construction serait restée inachevée et abandonnée, ou comme une place de refuge que les populations se seraient ménagée pour les temps de guerre, toujours accompagnés autrefois de dévastations et de pillages, ce sont les groupes des rochers R R et S et les nombreuses roches disséminées dans l'enceinte, et qui n'auraient pas permis à des soldats, encore moins à des familles rurales et à leurs bestiaux, de se loger dans l'espace d'ailleurs peu étendu que les murs environnent. Bien certainement, le premier soin de ceux qui l'auraient établie dans l'une ou l'autre de ces destinations, aurait été de la rendre logeable en la nivelant et en la débarrassant des rochers qui l'encombrent; et rien n'était à la fois plus facile et plus commode que de les utiliser en y taillant les pierres qui ont été employées à la construction des murs. Sans la présence de ces rochers, l'idée d'un poste militaire de l'époque romaine, ou même de l'époque franke, aurait pu être admise, parce qu'on ne peut douter que les établissements thermaux de Plombières et de Bains, où les Romains ont laissé des vestiges considérables de leur occupation, n'ont pas pu être dépourvus alors de communication entr'eux, parce qu'on peut très-bien supposer aussi que les guerres des rois d'Austrasie et de Bourgogne auraient motivé, dans quelque circonstance ignorée aujourd'hui, la construction de cette enceinte. L'hypothèse d'une place de refuge serait beaucoup moins acceptable, parce que le château du seigneur était le refuge naturel et obligé des populations rurales, parce qu'au besoin les vastes forêts du pays leur offraient de nombreuses retraites

où les partis ennemis ne se seraient pas aventurés à les poursuivre.

Mon impression, à la première visite du château des fées, avait été qu'il constituait une enceinte gauloise, entourant un dolmen, offrant dans l'intérieur de l'enceinte la place réservée aux druides et aux chefs, en dehors du côté TT sur le plateau, celle d'où le peuple, sans pénétrer dans l'enceinte réservée, pouvait assister aux sacrifices et en suivre l'accomplissement dans tous leurs détails; l'ouverture C et le passage dans les rochers inférieurs formant la voie par laquelle on amenait les victimes, et par laquelle aussi les druides et les chefs arrivaient dans l'enceinte et en sortaient sans se mêler au peuple. Cette impression était loin cependant de me donner une conviction exempte de doutes, et je désirais surtout la soumettre à mes collègues, après avoir recueilli préalablement tous les souvenirs que le pays pouvait avoir conservés sur l'ancien état de l'enceinte.

Deux vieillards qui nous ont été signalés comme ayant conservé les notions les plus anciennes sur ces ruines, nous ont dit qu'une grande quantité de pierres, provenant du château des fées, avaient été enlevées à l'époque de la construction de l'église de Ruaux, et employées dans cette construction. Suivant eux, le mur se prolongeait sur le côté TT qui, étant plus voisin du chemin, aurait été complétement détruit : ce mur aurait été garni d'anneaux en fer.

Je crois que la première partie de ces souvenirs est exacte. Il y a lieu de croire que les murs atteignaient en hauteur le même niveau horizontal. Les pierres qui gisent à leurs pieds ne suffiraient pas pour leur restituer partout ce niveau. Les murs de l'église de Ruaux ne paraissent pas en provenir, mais, ceux du cimetière qui l'entoure offrent des dimensions et un appareillage analogue. Dans l'assertion que le mur se prolongeait sur le côté TT, j'aperçois de graves sujets de doute : on aurait certainement laissé sur place les moellons et le mortier du blocage qui unissait les parements, et on ne les retrouve pas. En tout cas, le mur de ce côté n'aurait

pu avoir qu'une très-faible élévation, à moins de dépasser de beaucoup le niveau supérieur des murs des autres côtés ; ce qui n'est pas vraisemblable. Quant aux anneaux en fer, c'est une pure fable qu'on rencontre fréquemment dans les traditions relatives aux ruines antiques : tantôt, suivant elles, ces anneaux servaient à attacher les chevaux des gardes de cavalerie ; tantôt, à attacher des malfaiteurs. Sur un point des Vosges alsaciennes, la tradition veut qu'ils aient servi à retenir les vaisseaux lorsque la vallée du Rhin était encore un lac. Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous avons inutilement recherché des vestiges de ces anneaux et des pierres dans lesquelles ils auraient été fixés.

Ces souvenirs n'élèvent aucune objection sérieuse contre l'hypothèse dont j'avais été préoccupé dès ma première visite. Il faut les chercher ailleurs et je n'entends nullement atténuer leur gravité.

Il n'est pas certain que la pierre S soit le fragment d'une table de dolmen. Sa position, à quelque distance des rochers RR, semble exclure cette pensée. Des fragments aussi massifs reposeraient aux pieds des piliers du monument. Sa forme, ses dimensions, la disposition de l'emplacement qu'elle occupe, inclinée contre deux autres roches, n'ont rien d'extraordinaire, et se rencontrent ainsi réunies pour d'autres roches jetées çà et là sur les rampes de la montagne.

Les rochers RR n'ont subi aucun travail humain. Leur disposition est purement accidentelle, et aucun motif sérieux n'autorise à les considérer comme les piliers d'un dolmen.

L'appareil et le mode de construction des murs ne sont pas ceux qu'on remarque dans les enceintes gauloises, toujours formées de pierres brutes posées sans ciment, et leur emploi remonte tout au plus au 5e siècle, ou à la fin du 4e. Il faudrait donc supposer que l'enceinte n'aurait été établie qu'à cette époque relativement moderne, lorsque la religion chrétienne était dominante, lorsque celle des druides était proscrite. Si telle était bien l'origine de cette enceinte, elle constituerait un monument peut-être unique en son genre.

Je n'ai pas la prétention de détruire ces objections. Je crois cependant permis de supposer que nos ancêtres pouvaient très-bien se dispenser de recourir au travail et à la force de l'homme, quand la nature avait préparé par hasard des dispositions telles qu'ils s'efforçaient de les établir. Pourquoi n'auraient-ils pas accepté pour leurs cérémonies religieuses des rochers accidentellement superposés comme les pierres du dolmen, ou dressés debout comme le menhir et le peulvan. Sans doute, rien ne prouve que la roche S soit le fragment d'une table; mais il est certain que les diverses parties de l'enceinte ne sont plus dans leur état primitif; sans doute, il y a une énigme dans le contraste d'une série de murs construits en pierres taillées et avec une certaine symétrie, et la présence des rochers RR, de la roche S et des autres roches dispersées dans l'enceinte. Mais, hypothèse pour hypothèse, celle vers laquelle j'incline est encore celle qui fournit la solution la plus plausible. Elle semble d'ailleurs concorder avec deux circonstances d'une autre nature, le nom que portent ces ruines, le sobriquet de *fous* que de tout temps on a donné aux habitants de Ruaux. On sait que la superstition populaire rattache partout le nom des fées aux lieux qui étaient consacrés par le paganisme et surtout par le druidisme. Ce n'est pas parce que le niveau de l'intelligence serait trop abaissé parmi les habitants de Ruaux, qu'un sobriquet insultant a été attaché à leur nom depuis une époque inconnue. Ne serait-ce pas plutôt parce qu'ils auraient conservé plus longtemps que leurs voisins le culte druidique? Ne sait-on pas que plusieurs lieux qui lui étaient consacrés portent aujourd'hui la désignation de cantons des *fous* ou de *la folie?*

Toutes ces considérations, toutes ces objections ont été discutées et pesées sur les lieux mêmes. Nous avons été à peu près d'accord pour reconnaître que, si les ruines que nous avions sous les yeux ont constitué une enceinte druidique, elle ne remonterait pas au-delà de la fin du 4e siècle : mais, quant à l'hypothèse elle-même, si les uns

l'ont considérée comme la plus probable, les autres, sans l'exclure d'une manière absolue, l'ont réputée très-douteuse, et, pour être exact, je dois ajouter que M. Laurent surtout a adopté cette dernière opinion.

Quoiqu'il en soit, les ruines du château des fées méritent bien certainement l'attention et les études des archéologues, et, en terminant cette notice, j'exprimerai le vœu bien sincère qu'elles soient visitées par ceux que Plombières attire dans le pays et pour lesquels le bois du Feys peut devenir ainsi le but d'une excursion intéressante.

Épinal, le 20 juin 1859.

MAUD'HEUX.

ANALYSE

DE L'OUVRAGE DE M. P. LAURENT,

SUR LES

ANIMAUX INFUSOIRES[1],

lue à la Société d'Émulation des Vosges,

le 18 Mai 1854,

PAR M. LEMOYNE,

Membre correspondant.

I.

Dans toute infusion végétale que l'on examine au microscope, on reconnaît, sans parler des débris du végétal, quatre sortes de substances : des grains immobiles, des rubans confervoïdes, des vorticelles, des utricules.

Les vorticelles ont été nommées fleurs animées, parce qu'elles ont la forme d'une clochette, d'une corolle de campanule, attachée à un pédoncule; mais cette corolle a des contractions, elle aspire et expire le liquide dans lequel elle vit; enfin, son pédoncule, susceptible des mêmes mouvements qu'un annélide, permet à la vorticelle de se mouvoir

(1) Cet ouvrage a pour titre : *Études physiologiques sur les animalcules des infusions végétales*, par M. Paul Laurent, ancien élève de l'école polytechnique, inspecteur des forêts, professeur à l'école impériale forestière. Tome I, chez Mlle Gonet, libraire, à Nancy.

en tous sens jusqu'aux limites du cordon qui la tient en laisse.

Les utricules sont des êtres animés entièrement libres ; ils ont le plus souvent la forme ovoïde avec deux ouvertures aux extrémités, l'une servant de bouche, l'autre d'anus ; sur le flanc une troisième ouverture en forme de boutonnière. Ces ouvertures sont garnies de cils vibratiles ; souvent des cils pareils, mais plus petits, occupent le reste de la surface de l'animal, qui est alors hirsutée. D'ailleurs, son corps est un simple sac membraneux, d'où le nom d'utricule, au travers duquel circule un courant de liquide absorbé par la bouche et exhalé par la boutonnière.

Mais ce qui est fort remarquable, c'est que ces quatre genres de corps dissemblables, ainsi que les intermédiaires qu'on peut former avec eux — granules réunis en chapelet, rubans tournés en tire-bourres, etc., — ne sont qu'un seul et même être dont les individualités diffèrent.

En effet, ce petit grain qui peut sembler appartenir au règne minéral, placé dans un liquide nourrissant, grossit, s'anime et devient un polype vivant ; le voilà qui nage et joue dans le liquide ; le corps flexible de l'utricule se contracte, se dilate ; les cils vibratiles apparaissent, ils établissent des courants sensibles dans le liquide et deviennent les organes du toucher de notre petit être, qui, en un mot, devient un parfait utricule.

Le liquide est-il très-peu animalisé, les granules ne font que se rapprocher par une action lente et presque insensible ; ils se mettent à la suite les uns des autres et forment de simples filaments. Dans un liquide un peu plus favorable, ces rudiments de conferves acquièrent de plus grandes dimensions ; ils deviennent des rubans et ceux-ci se tournent en tire-bourre. Ils progressent aussi en s'animant, et l'on voit apparaître soit des conferves immobiles, soit des conferves oscillaires, soit des êtres linéaires anguilliformes comme ceux qui vivent dans le vinaigre et dans la pâte délayée.

Si c'est la vorticelle qui fixe notre attention, nous verrons qu'elle se lasse d'être captive et qu'elle quitte son attache.

Si un fragment de queue lui reste, elle le fixe pour le rompre. Enfin, elle réussit à changer de nature et devient un utricule.

L'utricule paraît donc l'organisme parfait auquel les autres organismes inférieurs tendent à arriver.

II.

Voyons actuellement l'utricule atteindre en quelques jours à la vieillesse et mourir. Il reste souvent un cadavre privé de vie. D'autres fois — dans un liquide et dans des circonstances favorables — sa mort n'est qu'une désunion des parties qui composaient l'animal vivant : alors apparaît un amas de granules, de rubans confervoïdes et de petits utricules déjà animés. Quel miracle! le corps mort est un composé de corps qui sont déjà vivants ou qui peuvent bientôt le devenir!

Ainsi, le polype adulte ne serait qu'un tissu de polypes plus jeunes. Ce sont de très-petits utricules qui formeraient les plus gros.

Les utricules ont deux ouvertures, bouche et anus, garnies de cils; ils en profitent pour se disposer les uns à la suite des autres. De même qu'on voit les granules ou petits utricules former des fils, on voit les gros infusoires former des chapelets, des espèces d'helminthes articulés. Une autre rangée d'utricules peut venir se placer à côté de cette première rangée, les boutonnières latérales et les cils dont elles sont garnies leur serviront d'attache; souvent le chapelet linéaire se roule en spirale, il forme alors une étendue superficielle à peu près circulaire. Celle-ci n'a plus qu'à se gondoler et se souder, afin de prendre la forme d'un sac et devenir enfin un gros utricule, dont la surface est un tissu d'utricules du même genre, mais plus petits. D'autres fois le microscope montre le corps d'un utricule évidemment formé d'un ruban, d'un chapelet hélicoïdal, comme le tricot d'un doigt de gant. Ainsi nous voyons la synthèse de composition d'un gros utricule par des petits; comme à la mort d'un individu, nous avions vu ci-dessus l'analyse de cette même composition.

III.

Il résulte de tout cela qu'un simple filet confervoïde, formé soit de granules, soit d'utricules plus considérables disposés linéairement, est un tube creux. Ainsi la circulation, premier principe de vie, y est établie. Si plusieurs filets sont juxtaposés, on a, outre cette première circulation le long des tubes, une autre circulation de communication latérale par les boutonnières. Ainsi le sac qui forme le corps d'un gros infusoire n'est pas une simple surface flexible, c'est plus encore qu'une surface double, c'est un tissu vivant éminemment vasculaire. M. Laurent, raisonnant par induction, émet l'idée que chacun des animalcules élémentaires dont la réunion forme un animalcule du même genre que lui, mais seulement de dimensions plus grandes, est aussi formé d'autres animalcules décroissant en petitesse. Donc on aurait dans la composition du tissu vasculaire un autre tissu vasculaire du second ordre; donc, outre la circulation dans le tissu vasculaire, on aurait une autre circulation dans les cloisons de ce tissu : ainsi de suite indéfiniment.

Cette décomposition en infiniment petits, qui forment eux-mêmes des infiniment petits, peut se poursuivre, et l'esprit n'y voit point de limite. Avouons que nous ne saurions admettre cette décomposition à l'infini en êtres infiniment petits où l'intelligence s'abîme. Au reste, elle rappelle le système professé par Charles Bonnet sur l'emboîtement indéfini des germes, système qui, sans être nettement avoué, est cependant réellement la conséquence inévitable de l'opinion soutenue par un grand nombre de naturalistes, et en tête le célèbre Cuvier, que la matière inerte ne s'organise pas spontanément et que tout germe provient d'autres germes. — Nous ne pouvons nous étendre ici sur ces idées premières d'animalisation, car il est plus essentiel de continuer notre examen des infusoires.

IV.

Le corps de notre gros infusoire n'est point une surface uniforme comme le tricot d'un doigt de gant auquel nous l'avons comparé. Il y a des portions renforcées et plus solides : c'est notamment à la bouche, à l'anus et à l'orifice expiratoire qu'on voit un bourrelet. M. Laurent a su reconnaître, par des observations directes et des analogies, que les bourrelets étaient formés par un long ruban mince et plat contourné en hélice, de façon à former un tube creux analogue aux trachées des végétaux. N'oublions pas que le ruban doit lui-même être supposé formé d'utricules infiniment petits juxtaposés.

C'est sur cette bordure que sont implantés les cils vibratiles. Ces parties de l'animal sont aussi composées elles-mêmes d'utricules décroissant en grosseur jusqu'à la pointe des cils. Aussi ces cils paraissent articulés quand leurs éléments vivants prennent assez de croissance. Chose plus remarquable, l'extrémité du cil prenant parfois une plus grande nourriture que la base, s'accroît et devient une petite vorticelle. Alors notre polype porte autour de la bouche un bouquet de clochettes.

V.

Ce que nous venons de dire de l'anatomie de ces animaux explique qu'ils sont susceptibles d'une grande variété de formes. C'est une des choses qui a le plus surpris les naturalistes qui ont fait les premiers cette observation ; car, dans tous les autres êtres de la création, il y a une forme type invariable. Nous avons indiqué la forme de sac ovoïde comme la plus générale, mais elle se modifie et prend les aspects les plus bizarres d'un individu à un autre de la même infusion ; bien plus, le même individu, dans le cours de son existence, change de forme et devient souvent presque méconnaissable. D'habiles naturalistes y ont été pris.

On sait que toute qualité peut dégénérer en défaut : la belle qualité de classificateur chez beaucoup de naturalistes dégénère parfois en une sorte de stérile monomanie. Ailleurs, cela passe inaperçu en transformant seulement l'histoire de la nature en nomenclature rebutante ; mais ici les classificateurs, quand même, ont été mystifiés.

Il y a en général moins de différence entre les animaux produits par des infusions différentes qu'entre les animaux d'une même infusion.

L'homme doit rester d'autant plus en admiration devant ces animaux tous si semblables d'espèces avec leurs immenses dissemblances individuelles, mais qui savent fort bien, eux, chacun dans ses amours et accouplements, ne pas se tromper sur ses congénères. M. Laurent a vu aussi, chose bien remarquable, qu'ils exécutent comme les abeilles, fourmis, etc., des travaux sociétaires, où les tribus et familles restent distinctes.

Les molécules des corps inorganiques, oxygène, hydrogène, chlore, n'ont-elles pas leurs affinités, leurs attractions électives qu'on ne saurait attribuer à leurs formes ; pourquoi aussi, indépendamment de la forme, ou, si on veut, pourquoi, bien que de même forme, tels infusoires n'auraient-ils pas des attractions électives, des affinités morales pour tels plutôt que pour tels autres ? d'où les liens d'espèces, la séparation et la conservation des familles.

VI.

Nous n'avons point encore dit une des premières choses que remarque l'observateur : c'est que dans le corps des vorticelles et des utricules apparaissent un grand nombre de globules de différentes dimensions et aussi des rubans confervoïdes. Ces globules ont depuis longtemps été regardés comme des estomacs. Ces infusoires ont été, en conséquence, nommés *polygastriques*, pour les distinguer d'autres zoo-

phytes microscopiques, tels que les rotifères, les polypes du corail.

M. Laurent a démontré parfaitement les phénomènes de leur nutrition, en leur faisant manger de l'encre de Chine. Le courant d'encre de Chine passe de la bouche à l'orifice expiratoire, mais une partie est absorbée et vient colorer les organes ovoïdes intérieurs; puis peu à peu ils se décolorent ainsi que toute la liqueur, preuve que la substance a été assimilée.

Nous n'en dirons pas davantage sur la nutrition, mais nous allons actuellement raconter l'accouplement de ces animaux comme M. Laurent a su l'observer.

Le microscope fait nettement voir que les ovoïdes renfermés dans le sac d'un utricule renferment, eux aussi, d'autres ovoïdes plus petits, des granules. Or, il arrive que l'un de nos animalcules, trop chargé de ces corps internes, qui tout à l'heure faisaient fonction d'estomacs, s'unit à un autre et fait passer dans le corps de celui-ci tout ou partie de ces corpuscules. Quelquefois celui-ci en repasse une partie à un autre : d'ailleurs, chaque individu joue tantôt le rôle de mâle, se débarrassant des germes qu'il a en excès; tantôt le rôle de femelle, recevant les germes pour en faire la gestation. En effet, ces germes s'accroissent dans son intérieur jusqu'au moment où l'accouchement a lieu; alors ils sortent à l'état d'utricules capables d'une vie propre.

Ainsi donc, des granules se forment dans le corps d'un infusoire adulte, s'y développent, passent par l'accouplement du corps de celui où ils ont pris naissance, dans le corps d'un autre qui devient leur mère et leur nourrice, et dont, enfin, ils sortent vivants. Ajoutons que l'accouchement ne se compose pas seulement de petits vivants, mais que la mère émet en même temps une multitude de granules et des rubans confervoïdes.

Les amours des infusoires sont fort inconstantes; c'est au surplus la loi naturelle pour la plupart des animaux, et, malgré les lois écrites, c'est bien aussi jusqu'à un certain point la loi supérieure et invincible pour l'espèce humaine.

VII.

On voit, avons-nous dit, qu'un polype d'infusion végétale renferme dans son intérieur des corps ovoïdes qui sont eux-mêmes des polypes, que ceux-ci contiennent une seconde génération dans laquelle on peut supposer qu'une troisième est emboîtée; mais cependant nous déclarons, contrairement aux idées de Ch. Bonnet, peut-être à celles de M. Laurent, que nous n'admettons pas l'emboîtement indéfini ni des germes ni des êtres. Nous nous bornons à ce que l'observation montre : l'emboîtement d'une ou deux générations, en ajoutant que ces germes, qui ne sont pas encore nés, manquent sans doute de quelques-unes des conditions d'une existence propre : ce sont des êtres en préparation et non encore des êtres complets. Toutefois, on en voit qui sont déjà susceptibles de s'accoupler dans le ventre de leur mère; mais ces accouplements, analogues aux soudures qui surviennent parfois à deux fœtus jumeaux, restent permanents après l'accouchement. L'être mis au jour reste double. De là résulte une variété d'infusoire pour qui la fidélité conjugale existe. Ce qui excusera peut-être aux yeux des moralistes la tolérance de la nature pour les amours variés, c'est qu'elle paraît, dit M. Laurent, avoir accordé une prééminence de race à ces polypes doubles et indissolublement mariés. Ils seraient généralement les plus forts, peut-être les plus intelligents parmi les autres infusoires, et dès lors sont destinés à être les chefs naturels des tribus de ces innombrables nations. Toutefois, ces polypes doubles ne restent pas d'une fidélité isolée, ils s'accouplent entre eux et aux polypes simples.

VIII.

J'abrége cette notice, déjà longue, pour dire que M. Laurent montre enfin les infusoires réunis par ateliers, afin d'exécuter avec un ordre admirable des abris pour se loger par familles, par tribus, par corps de nation. Les travaux et les amours marchent simultanément; il semble qu'on ait sous les yeux

l'utopie de la société Saint-Simonienne, où les plus forts, les plus intelligents, les plus habiles travailleurs étaient aussi les plus beaux et les plus amoureux, afin d'avoir tous les titres à occuper leurs fonctions de pontifes directeurs de la Société et de ses travaux. Ajoutons, d'ailleurs, que ces ouvrages, ces monuments si grands, si immenses sous l'oculaire du microscope, sont simplement ces toutes petites taches, ces très-minces pellicules que l'œil aperçoit après quelques jours à la surface des infusions.

IX.

Voilà les faits résumés imparfaitement et avec aridité; nous supprimons les détails que M. Laurent a su rendre infiniment précieux pour la science, intéressants pour l'intelligence, et je dirai même pour le cœur. On en jugera par la citation suivante, accompagnée d'un de ces nombreux dessins qui donnent tant de prix à l'ouvrage de M. Laurent et obligent le lecteur, qui croit voir lui-même, à ajouter foi aux merveilles que lui raconte l'habile observateur.

« Les détritus d'une tige de cucurbita-pépo, placés au » milieu d'une goutte d'eau de l'infusion, entre les verres » du porte-objet, avaient par hasard renfermé entr'eux un » espace triangulaire, et dans ce petit espace étaient comme » parqués une vorticelle attachée par sa tige à un des frag- » ments végétaux qui formaient un des côtés du triangle, » et un infusoire garni de cils puissants qui annonçaient » sa robuste et mâle constitution. Il tournait autour de la » vorticelle en cherchant à la caresser avec ses cils, tantôt » sur un point et tantôt sur un autre, mais plus particuliè- » rement vers sa partie antérieure, c'est-à-dire sur sa bouche; » et chaque fois qu'il en arrivait là, une répulsion, une » très-forte émotion, une frayeur vive se manifestait chez » la vorticelle par des contractions rapides de sa queue en » tire-bourre, et la cloche elle-même se raccourcissait soudain, » en même temps qu'elle s'éloignait des attouchements trop » vifs dont elle était l'objet.

» Quant à celui qui se sentait si bien attiré vers elle, » il ne se décourageait pourtant pas pour cela, car avant » même que l'hélice de la queue de la vorticelle ne se fût » de nouveau étendue, il avait nagé timidement vers la cloche » fugitive, dont il suivait le sillage. Il revenait donc, mais » en hésitant, vers elle, faisait vibrer ses cils et nageait » à ses côtés avec des précautions toutes particulières. Ainsi, » par exemple, quand ses antennes, je veux dire les cils » de sa bouche, venaient à effleurer la cloche vivante, on » pourrait dire la fleur animé, s'il s'apercevait qu'il existait » chez elle quelques nouveaux frémissements, on le voyait » reculer aussitôt avec vivacité, mais pour se rapprocher » bientôt de celle qu'une poursuite trop vive aurait effarouchée; » si bien qu'au bout d'un certain temps, mieux appris et » plus prudent, il parvint à ne plus provoquer chez elle » ces fuites rapides comme l'éclair et au moyen desquelles » elle lui échappait tout à coup.

» Mais alors un nouveau manége de la part de la vorticelle » succéda à ces vifs témoignages de répulsion. Moins crain- » tive, et toutefois ne voulant pas céder aux instances dont » elle était entourée, elle appuyait doucement un des points » de sa cloche contre le corps de l'agresseur et le repoussait » avec toute la grâce d'un lis penché sur sa tige, et que » notre dessin ne saurait qu'imparfaitement représenter.

» Son poursuivant se laissait ainsi éconduire sans résistance » aucune jusqu'à l'un des angles opposés de l'espace trian- » gulaire où ils étaient renfermés tous deux. On ne peut » croire tout ce qu'il y avait de soumission, de laisser-aller » dans cet être évidemment plus robuste que la cloche-fleur. » Repoussé ainsi et après cela abandonné dans son coin, » il y restait pendant quelques secondes sans bouger; puis, » comme la vorticelle s'était empressée de se retirer à l'autre » bout de leur champ-clos, il suivait sournoisement ses traces » pour venir encore, papillonnant autour d'elle, recommencer » ses instances.

» Cependant les refus de la fleur animée devinrent insensi-

» blement moins sévères; une sorte d'intimité commença à
» s'établir entre ces deux êtres faits pour s'unir, et la fleur
» timide, la nymphe coquette, la Célimène des eaux, finit,
» comme tant d'autres, par céder à la grande loi naturelle.

» Ainsi, ajoute M. Laurent, j'avais lu par hasard un roman
» d'une heure dans la millième partie d'une goutte d'eau.
» Et comment, après cela, aurais-je pu douter de la sensibilité,
» de l'intelligence vraiment fabuleuse de ces êtres tellement
» petits, que sans le secours du microscope on ne soup-
» çonnerait pas leur existence ? »

X.

Nous serions tenté de terminer ici notre compte-rendu, afin de laisser le lecteur avec l'agréable impression du récit de M. Laurent. Cependant, puisque nous nous sommes constitué rapporteur officieux de ses découvertes, nous devons, pour ne pas laisser une grande lacune dans notre rôle, répondre à cette impertinente question qu'on fait à tout inventeur. — Mais comment d'autres n'ont-ils pas vu et trouvé cela avant vous? — Nous ne donnerons d'ailleurs qu'une fort courte explication.

Si, en passant près d'une fourmillière, on la remue du bout du pied, on ne verra pas les insectes travailler à leurs galeries, ni soigner leurs larves avec autant d'art et de tendresse que nous en mettons à soigner les enfants dans les crèches et les salles d'asile; on verra seulement une multitude inquiète s'agiter en tous sens. Eh bien! c'est ce qui est arrivé aux observateurs qui ont simplement pris dans une infusion une goutte d'eau, pour la placer sur le porte-objet du microscope : ils ont causé un bouleversement chez notre peuple d'animalcules. Tout étant alors à peu près suspendu, amours et travaux, l'observateur n'a pas eu grand'chose à raconter, si ce n'est son ébahissement de voir une telle multitude d'êtres s'agitant dans un si petit espace. Mais avec des précautions

patientes, prolongées pendant vingt années, M. Laurent a pu voir davantage.

Autre remarque : les observateurs qui l'ont précédé n'ont point songé qu'il y avait autre chose à faire qu'à faire naître les animalcules ; qu'il fallait encore prolonger leur existence et faciliter leur accroissement en leur donnant de la nourriture. M. Laurent a eu cette idée heureuse, et à l'aide de quelques gouttes d'eau de fumée filtrée, afin qu'elle-même ne contienne pas d'animalcules, il a fait acquérir à ses infusoires des dimensions doubles et triples, et qui lui ont permis d'apercevoir des détails d'organisation ignorés jusqu'à lui.

XI.

Le premier volume de M. Laurent donne complétement l'histoire naturelle, non pas nomenclaturale, mais physiologique des infusoires. Dans son second volume, il doit examiner les tissus végétaux. Mais M. Laurent fait pressentir d'avance que nous reconnaîtrons, chose merveilleuse, que ce sont des infusoires qui, en s'unissant les uns aux autres, forment ces chapelets granuleux qui, à leur tour, liés entre eux, composent les tissus cellulaires et vasculaires des végétaux.

En poursuivant l'analogie, on devrait voir dans la feuille d'un végétal le travail d'infusoires qui auraient eu l'instinct de se grouper selon des formes déterminées pour passer de l'existence libre, individuelle et éveillée, à une existence sociale, simplement végétative, à un véritable sommeil. En mettant en infusion un tissu végétal, on provoque une action chimique, et dès lors une désunion qui rend libres les animalcules et les rappelle à une existence éveillée, individuellement spontanée et non plus simplement végétative.

Au reste, nous devons dire que ce passage de certains corpuscules microscopiques de la vie animale à la vie végétale est un fait acquis à la science. Il a été parfaitement constaté dans certains cas particuliers, par exemple, dans la fécondation du pistil par les grains du pollen, et dans la propagation

des conferves et d'autres cryptogames. — M. Laurent ne ferait donc que généraliser un fait admis; il le rend ainsi moins extraordinaire.

En résumé, la lecture des recherches de M. Laurent laisse l'esprit dans la plus vive admiration sur les immenses puissances vitales répandues même dans le plus petit espace. — Si Newton, après avoir sondé les espaces infiniment grands avec le télescope, a pu dire : *Cœli enarrant gloriam Dei,* on peut, après avoir vu, avec le microscope de M. Laurent, les merveilleux mystères recélés dans un espace infiniment étroit, s'écrier : Cette gouttelette d'eau raconte en détail la gloire de Dieu aussi brillamment qu'elle reflète un éblouissant rayon de son soleil.

RAPPORT

FAIT PAR M. LE DOCTEUR ANTOINE MOUGEOT

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

SUR UN OUVRAGE DE M. PAUL LAURENT,

INTITULÉ :

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES

SUR

les animalcules des infusions, etc., etc.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur le deuxième volume d'un ouvrage très-remarquable publié par M. Paul Laurent, inspecteur des forêts en retraite, accompagné de nombreuses planches et figures dessinées par l'auteur, et intitulé : *Études physiologiques sur les organes élémentaires des végétaux comparés aux animalcules des infusions végétales, à leur association et à leurs travaux.*

Dans le premier volume dont M. Lemoyne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, notre collègue, vous a rendu compte, M. Laurent reconnaissait et admettait que les animalcules des infusions végétales, dans certaines conditions d'existence, offraient, outre la forme, bien d'autres ressemblances avec les organes élémentaires des végétaux. Depuis

cette époque, les nombreuses recherches auxquelles il s'est livré, ses patientes et minutieuses observations microscopiques, l'ont confirmé dans sa manière de voir ; et ce sont ces faits détaillés qu'il expose dans le second volume dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Pour lui, l'utricule ou la cellule végétale joue un rôle actif dans la végétation, comme l'animalcule des infusions ; l'une et l'autre manifestent une vie d'association, d'où résulte un tissu cellulaire plus ou moins régulier ; en un mot la plante n'est qu'un polypier.

Pour prouver cette assertion, M. Paul Laurent commence par une étude complète de la cellule végétale. Il reconnaît d'abord que les utricules développés librement dans le liquide séveux, présentent une forme ellipsoïde avec un contour quasi polygonal, et qu'aux extrémités du grand axe se remarquent les rudiments de deux ouvertures. Poussant ensuite ses investigations et sa comparaison plus loin, il rencontre des utricules semblables à des vorticelles, offrant une bouche bien caractérisée, bordée de cils, et un orifice expiratoire. Ces utricules, à forme de vorticelles, sont même quelquefois doués de locomotion comme ces dernières.

C'est surtout dans les tissus croissant avec rapidité, sous l'influence de l'humidité et d'une fumure abondante, que se montrent ces utricules pour ainsi dire animalisés. C'est à leur décomposition cadavérique, et à la fermentation qui en est la conséquence, que M. Paul Laurent attribue une partie des maladies des plantes, celles de la pomme de terre et de la vigne entre autres.

Après avoir examiné le mode de nutrition de la cellule végétale, l'auteur est conduit par analogie à regarder la force d'aspiration et d'expiration comme la cause de cette nutrition ; il y aurait une sorte de systole et de diastole dont l'effet serait l'absorption des matières destinées à la nutrition, et répandues dans la sève.

La multiplication des utricules se ferait par une sorte d'accouplement, comme cela a lieu dans les cellules des

conferves conjugées ; bien mieux, certaines cellules feraient l'office de mâles, il en sortirait des lanières qui iraient insensiblement s'insérer à distance dans les orifices d'autres cellules ; d'autres fois, les utricules s'accoupleraient par le côté.

Ces faits établissent de nouveaux rapprochements entre les animalcules et la cellule végétale ; le résultat de cette fécondation, dans les uns comme dans les autres, est un amas de germes nouveaux, qui ne pouvant plus être contenus dans l'utricule fécondé, crèvent leur enveloppe et se répandent au dehors.

Les corps émis dans les accouchements des cellules végétales ont la plus grande analogie avec ceux qui, dans de pareilles circonstances, sont expulsés par les infusoires arrivés à l'état de pléthore. Ils présentent différentes formes telles que trachées, vaisseaux ponctués et rayés, aiguilles de biforines.

D'autres corps restent attachés à l'utricule-mère sous forme d'appendice utriculaire, s'y développent comme de vrais bourgeons, donnent ensuite lieu à de nouvelles expansions semblables à eux-mêmes, ou à des corps émettant de longs rubans qui s'accouplent ; ou enfin à des filaments tantôt confervoïdes, tantôt digités, surtout lorsqu'ils sont arrêtés dans leur développement. La quantité de globules indépendants est en rapport avec la vitalité de la cellule-mère.

Après avoir étudié dans les plus grands détails les formes et les transformations de l'utricule végétal, l'auteur passe à l'examen de l'organisation du tissu cellulaire, et conclut que ce tissu se forme de deux manières : tantôt par juxtaposition des utricules, d'abord ellipsoïdes, qui augmentent en nombre et en volume, finissent par se tenir les uns contre les autres, et affectent par ce tassement la forme polygonale ; tantôt par la formation de toute pièce, de cellules à parois rectilignes dans le liquide séveux. Il fait remarquer avec raison, que la composition chimique des animaux et des végétaux, que l'on pourrait invoquer contre son système, est beaucoup moins différente qu'on ne le croit généralement.

A ce point de départ de l'organisation végétale, on trouve une matière éminemment animalisée, la cellulose; de sorte qu'à son origine, le rudiment primitif du végétal est aussi azoté que le rudiment d'un animal proprement dit.

D'autres rapprochements servent à démontrer cette analogie de composition des deux règnes à leur point de départ (1).

A l'occasion du carbone fixé par les végétaux, M. Paul Laurent fait remarquer qu'il est difficile d'admettre que dans le principe, lorsque l'atmosphère était saturée non-seulement d'acide carbonique, mais d'autres gaz délétères, la végétation seule ait pu en débarrasser l'atmosphère sans l'intervention de l'électricité.

C'est donc à cet agent universel qu'il faut attribuer la première formation du carbone, de l'oxygène, de l'hydrogène et de l'azote, mis en présence à l'état naissant, pour fournir aux principes dont se compose l'organisme végétal.

C'est encore à l'électricité qu'il faut attribuer aujourd'hui, selon M. Laurent, le principal rôle dans la nutrition des plantes. Quant à l'ascension de la sève; ce serait au mouvement vital de systole et de diastole dont nous avons parlé à l'occasion de l'utricule végétale qu'il serait dû; et non à une action mécanique ou physique, comme on veut l'expliquer par le système de l'endosmose.

Les recherches modernes ont du reste établi le rôle puissant que joue l'électricité dans l'action de la végétation. Mais, selon M. Laurent, ce rôle se bornerait néanmoins à mettre à nu, à l'état naissant, dans la plante, le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote; le principe vital n'intervenant en rien dans cette décomposition, si ce n'est par l'ascension de la sève due, comme nous l'avons vu, au mouvement propre de

(1) A l'appui de l'opinion de l'auteur, je citerai une note insérée dans le *Bulletin de la Société botanique,* janvier 1859, sur un nouvel agent chimique dissolvant la cellulose, note qui conclut, en résumant les recherches de M. Peligot sur la question, qu'un jour on pourra dire que les animaux inférieurs n'ont comme les plantes que de la cellulose pour enveloppe.

systole et de diastole de l'utricule primitif, ascension qui introduit dans le végétal de l'électricité positive.

Il y aurait ainsi deux actions distinctes dans la nutrition du végétal : la première, toute physique et électrique, indépendante de sa volonté, la seconde, vitale et chimique, consistant en une absorption et une assimilation d'aliments préparés par la première. La respiration végétale aurait même une grande analogie avec celle des animaux. La cellule en respirant, produirait de l'acide carbonique comme le poumon, et le végétal, réunion de cellules, décomposerait, par la double électricité qu'il renferme, une certaine quantité de l'acide carbonique de l'air. Ainsi s'expliquerait la double production d'oxygène et d'acide carbonique, fait qui ramènerait l'unité et la simplicité dans l'organisme pris en général.

Les conclusions des recherches de notre savant et laborieux collègue, sont que la vie végétale et la vie animale, identiques à leur point de départ, affectent seulement à mesure qu'elles s'éloignent de ce point, des allures différentes. Mais le créateur ne paraît pas avoir favorisé l'une plutôt que l'autre. Un principe unique appelé calorique, lumière, fluide électrique, fluide magnétique, le *spiritus immensus* de la Genèse, qui apparaît au premier jour de la création, serait l'agent de la vie, se révélant à l'homme dans le grondement du tonnerre comme dans les instincts variés des animaux, et provoquant le sentiment des hautes études chez l'homme, comme celui du beau idéal dans les arts.

L'analyse écourtée et rapide que je viens de faire du travail de M. Laurent, ne peut vous donner, Messieurs, qu'une idée bien incomplète de la quantité de faits observés ou cités par lui, et des inductions ingénieuses qu'il a su en tirer.

C'est un rare mérite de nos jours, que de se livrer avec autant de persévérance à l'étude d'un sujet de cette nature, exigeant des recherches considérables, pour lesquelles il faut se tenir à la hauteur de la science, dont il faut suivre les progrès. Aussi, n'est-ce pas une tâche facile que d'examiner de tels écrits, et de suivre l'auteur sur un terrain où il faudrait

être aussi versé en anatomie et en physiologie, qu'en physique et en chimie, pour les apprécier convenablement.

Si toutefois je me hasardais à présenter quelques observations critiques sur son travail, ce serait plutôt sur les conclusions que sur l'examen des faits.

A l'égard de ces derniers, je dirai seulement : que le point de départ du mémoire de M. Laurent, l'examen microscopique de la cellule végétale, ne conduit pas tous les observateurs au résultat étonnant qu'il a signalé; que cette étude fait dans ce moment même, l'objet d'un mémoire de M. Trécul dans les *Annales des sciences naturelles,* et que ce savant physiologiste attribue la formation et la multiplication des utricules, à de petits corps vésiculeux et verruqueux, renfermés dans l'intérieur de la cellule, dont Robert Brown fit le premier mention en 1833.

Que ces corps granuleux, nommés nucléus, forment une sorte de protoplasma qui s'élabore au centre de la cellule, et fournit les éléments propres à la production des membranes cellulaires, ou de certaines sécrétions de nature différente utilisées pendant la vie de la cellule.

Que le nucléus ne continue pas toujours son accroissement cellulaire, mais subit quelquefois une singulière métamorphose en se transformant en un véritable cristal, affectant une forme rhomboïdale. Qu'enfin d'autres corps désignés sous le nom de vésicules fausses vacuoles, concourent aussi à la multiplication utriculaire par un mode de division particulier.

Comme on le voit, différents systèmes sont en présence; et la science n'a pas dit son dernier mot. De toutes parts elle est à la recherche des causes premières, et veut les saisir dans les éléments de l'organisme naissant qu'elle analyse. De là naît la confusion et l'opposition des idées, parce que dans l'observation de ces éléments infiniment petits, des illusions d'optique jointes à des idées préconçues, peuvent conduire à des résultats opposés.

Pour nous, les moyens dont se sert le créateur pour l'accroissement des êtres, sont aussi variés que le principe

est simple par lui-même; mais l'espèce, malgré toutes les transformations qu'elle subit pendant sa vie, a été créée invariablement : elle est une.

Chaque plante, chaque animal est composé d'organes qui concourent à sa nutrition et à sa reproduction sous des formes diverses; mais chacun de ces organes ne peut être envisagé comme un être dans un autre, ayant sa vie propre et concourant par des actes quasi volontaires à la conservation et à l'extension de l'ensemble.

Si la plante n'était qu'un immense polypier, n'en pourrait-on pas dire autant de l'homme, et avec ce système que deviendrait son unité, sa liberté, sa volonté?

Note de l'auteur de l'ouvrage dont on vient de rendre compte.

Je ne saurais trop remercier mon honorable rapporteur de tous les soins qu'il a pris de rendre compte de mon œuvre, d'une manière aussi lucide qu'intelligente. Ce n'est certes pas toujours que les auteurs rencontrent des interprétations aussi consciencieuses et aussi éclairées, et s'il a bien voulu m'adresser des compliments, leur sincérité m'est assurée par la franchise avec laquelle il s'est exprimé au sujet de la dissidence apparente entre les résultats des recherches de M. Trécul et les miennes. J'avoue que, pour mon compte, j'ai considéré au contraire les faits signalés par ce savant, comme venant fort à propos à l'appui de mes propres observations.

En effet, dans un tissu cellulaire continu, on ne doit pas s'attendre, si ce n'est par exception, à voir des générations très-nombreuses et très-vivaces, car la nutrition y est infiniment moins riche que dans les cas choisis par moi de préférence, pour établir des rapports frappants entre les animalcules des infusions végétales et les utricules des végétaux.

Les nucleus de MM. Brown et Trécul, ces corps vésiculeux et verruqueux ne sont autre chose en effet que des germes internes tantôt soudés à la paroi interne de la cellule nourrice, comme le sont les jeunes volvox dans le ventre de leur mère, et tantôt libres; et il y a de bien bonnes raisons pour qu'ils ne puissent

sortir de cette enveloppe, car, emprisonnés de toute part, cela leur serait impossible ; ils y vivent donc et y accomplissent toutes les phases de leur existence. De là les sécrétions signalées par M. Trécul, de là des cellules qui divisent la première, de là des enveloppes successivement incluses les unes dans les autres et dont j'ai présenté de nombreux exemples ; de là enfin ces dépôts cristallins dont ces germes s'entourent et qui, en effet, dans certains cas, affectent la forme rhomboïdale : c'est ce que j'ai vu cent fois dans les cellules du bananier, et que j'ai signalé (tome 2, pl. XII, fig. 6) ; il était certes difficile de se rapprocher davantage de M. Trécul ; seulement il y a 15 ans que j'ai publié ces faits dans les *Mémoires de l'Académie de Nancy*.

Quant aux illusions d'optique dans l'emploi du microscope, elles sont impossibles avec les instruments si parfaits, munis de lentilles bi-concaves achromatiques, dont on se sert aujourd'hui, surtout si on a l'habitude des préparations des objets à examiner, et si, en outre, on n'a recours qu'à des grossissements de 3 à 400 fois.

Relativement à l'impossibilité qu'exprime le bienveillant rapporteur d'admettre qu'un corps vivant, composé de plusieurs autres corps vivants comme lui, puisse manifester une vie unique et une liberté d'agir *proprio motu*, qu'on veuille bien me permettre de citer comme exemple du contraire, une république bien organisée, dans laquelle toutes les volontés réunies donnent une résultante unique qui constitue la volonté nationale. La République romaine, si puissante, si prospère, si envahissante, et marchant comme un seul homme, avait une volonté unique pour arriver au but, et cette volonté elle l'a perdue précisément au moment où la volonté d'un seul homme l'a remplacée, se faisant la fausse interprétation de la volonté générale ; de là la décadence et enfin la chute de l'Empire.

Or, dans tout ce que j'ai décrit, j'ai reconnu des républiques fédératives chez les végétaux et chez les animalcules des infusions végétales, et d'ailleurs la constitution multiple de granules semblables animés n'est-elle pas admise chez les algues et dans les plantes acotylédones, telles que les lichens, les mousses, les champignons, etc.? Il y a même en ce sens, pour les monocotylédones, un fait très-remarquable, cité par un botaniste célèbre : je veux parler de

l'ornithogalum chyrsoïdes, dont des fragments, abandonnés pendant deux ans dans un herbier, ont laissé voir au propriétaire de cet herbier de nombreux globulins sortis des cellules de ces fragments, lesquels s'étaient mis à végéter entre les feuilles de papier et à produire de véritables ornithogalum. La plante totale n'était donc qu'un assemblage de petites plantes toutes semblables à elle-même.

Dans tous les végétaux en général, la fissiparité, qu'on peut pousser à l'infini, conduit aux mêmes conclusions.

Enfin, chez certains animalcules, les paramœcies par exemple, la faculté de se diviser et de se subdiviser en êtres tout pareils à eux-mêmes, est un fait acquis à la science depuis longtemps, et que pour notre compte, nous avons vérifié un très-grand nombre de fois. Tant que l'intimité, l'accord entre les parties constituantes a été parfait, il y a eu *volonté unique :* un animal peut donc être la résultante de plusieurs êtres animés, cette résultante dotant le système d'une volonté et d'une liberté d'action incontestables.

ESSAI
DE TRADUCTION,

PAR M. GLEY,

Membre titulaire.

ÉLECTRE. — TRAGÉDIE DE SOPHOCLE.

Électre cherche à excuser son odieuse vie sous les lois des assassins de son père.

ÉLECTRE. — Je rougis, mes compagnes, de paraître devant vous m'abandonner à l'excès de ma douleur : mais pardonnez, une force invincible me contraint d'agir ainsi. Et quelle femme bien née ne verserait point de pleurs, quand elle se retrace la mort de son père, et des maux qui, loin de diminuer, grandissent et s'accroissent nuit et jour? Ma mère est devenue ma plus cruelle ennemie. J'habite dans mon propre palais avec les meurtriers de mon père; je suis dans leur dépendance; leur caprice m'accorde ou me refuse le nécessaire. Quelle vie pensez-vous que je mène, lorsque je vois Egisthe assis sur le trône de mon père? lorsque je le vois revêtir ses habits royaux, et répandre des libations au foyer même où il l'immola de sa main; quand enfin, pour dernier outrage, je le vois, l'assassin, monter dans la couche de mon père avec ma malheureuse mère, si je puis appeler mère l'infâme compagne de sa couche? Elle a l'audace de vivre avec ce meurtrier, sans redouter les furies vengeresses!

Mais il semble qu'elle s'applaudisse de ses forfaits. L'anniversaire du jour où sa perfidie trancha les jours de mon père, elle établit des danses et offre des sacrifices solennels aux dieux libérateurs. Et moi, témoin de ces orgies, malheureuse! je pleure dans ce palais, je me consume de douleur, je déplore ce festin sanguinaire qu'ils ont nommé festin d'Agamemnon, et seule je gémis avec moi-même. Car je ne puis pleurer autant que je le voudrais. Cette femme, vertueuse en paroles, m'adresse sans cesse des discours insultants : « Objet de la haine des dieux, es-tu la seule qui ait perdu un père? n'y a-t-il pas d'autres mortels que toi dans le deuil? Meurs misérablement, et que les dieux des enfers ne suspendent jamais tes pleurs! » Tels sont ses outrages. Apprend-elle l'arrivée d'Oreste? transportée d'une fureur délirante, elle pousse des cris et, se jetant sur moi : « N'es-tu pas la cause de mes maux? N'est-ce pas ton ouvrage? toi qui as dérobé Oreste à mes mains pour le déposer sur la terre étrangère. Mais sois sûre que tu en seras punie comme tu le mérites. » Tels sont ses reproches. Et près d'elle se tient, pour l'animer encore, son illustre époux, ce lâche sans égal, cet opprobre du monde, qui s'entoure de femmes pour combattre. Pour moi, qui attends sans cesse qu'Oreste vienne me délivrer de ces maux, je dépéris. Ses retards anéantissent toutes mes espérances du présent et du passé. Dans un tel désespoir, il n'est permis de garder ni la modération ni le respect. L'excès des maux aigrit le cœur. (V. 254—309.)

Clytemnestre reproche à Électre de sortir du palais pendant l'absence d'Égisthe pour aller la diffamer par ses discours, et prétend prouver que le meurtre d'Agamemnon est une juste représaille du sacrifice d'Iphigénie.

Clytemnestre. — Je le vois, tu erres en liberté dans ce palais, car Égisthe est absent, lui qui t'empêchait d'en franchir

le seuil pour nous outrager. Grâce à son éloignement, tu n'as aucun respect pour moi. Tu dis partout que je règne ici en tyran plein d'audace et d'injustice, que je verse l'injure sur toi et les tiens. Je n'outrage point, je ne fais que répondre à tes outrages. J'ai tué ton père, voilà le seul prétexte de tes querelles; oui, je l'ai tué, et je ne prétends pas le nier. C'est la justice qui l'a frappé par mes mains, et la raison te faisait une loi de m'aider dans ce ministère. Ce père que tu pleures toujours est le seul de tous les Grecs qui ait osé sacrifier aux dieux ta sœur, oubliant les douleurs que j'avais éprouvées dans son enfantement. Pour qui l'a-t-il immolée? Apprends-le moi. Pour les Grecs? mais que leur importait le meurtre de ma fille? Pour son frère Ménélas? mais ne devais-je pas lui demander compte du sang de ma fille? N'avait-il pas deux enfants, qui devaient mourir plutôt qu'elle, puisqu'ils étaient nés d'un père et d'une mère pour laquelle on faisait l'expédition? Pluton était-il plus avide de mes enfants que des siens? Un père barbare avait-il étouffé la tendresse paternelle, et Ménélas était-il le seul qui aimât ses enfants? Une pareille insensibilité dans un père n'est-elle point la marque du délire et de la perversité? Je le pense, quoique tu sois d'un avis contraire au mien. Iphigénie parlerait comme moi, si elle pouvait recouvrer la parole. Pour moi, je ne me repens pas de ce que j'ai fait : si, malgré la justice de mes raisons, je te semble avoir mal agi, fais la leçon à ta mère.

Électre. — Tu ne diras pas cette fois que c'est moi qui, en te provoquant, me suis attiré ces reproches. Si tu me le permets, je te parlerai avec franchise au sujet de mon père et de ma sœur.

Clytemnestre. — Je te le permets : si tu avais toujours tenu un pareil langage envers moi, jamais je ne t'aurais outragé pour la dureté de tes paroles.

Électre. — Je parlerai donc. Tu avoues que tu as tué mon père. Y a-t-il quelque chose de plus honteux que cette parole, que tu l'aies fait justement ou non? Je te dirai d'abord

que ce n'est pas par une action de justice que tu l'as immolé, mais tu as cédé à l'impulsion du barbare avec lequel tu vis aujourd'hui. Demande à la chasseresse Diane en expiation de quel crime elle enchaîna les vents en Aulide. Je te le dirai. Car il n'est pas permis de l'apprendre d'elle......
(V. 516—566.)

Plaintes touchantes d'Électre en recevant l'urne funéraire qu'elle croit renfermer les restes chéris de son frère.

Oreste. — O femmes, avons-nous été bien instruits; sommes-nous arrivés où nous voulions venir?

Le chœur. — Que cherchez-vous? que désirez-vous?

Oreste. — Je cherche depuis longtemps la demeure d'Égisthe.

Le chœur. — Vos vœux sont accomplis, et l'on vous a bien informé.

Oreste. — Qui de vous pourrait donc annoncer à ceux qui sont dans ce palais que nous leur apportons une nouvelle agréable?

Le chœur. — Celle-ci sans doute, si le message doit être annoncé par un parent.

Oreste. — Va donc, ô femme, entre et dis que des Phocéens demandent Égisthe.

Électre. — O ciel! nous apportez-vous les indices certains de la nouvelle que nous avons apprise?

Oreste. — Je ne sais de quelle nouvelle vous parlez : mais le vieux Strophius m'a chargé d'annoncer ici quelque chose sur Oreste.

Électre. — Qu'est-ce, étranger? mes sens sont glacés d'effroi.

Oreste. — Il n'est plus, et voici ses faibles restes que nous apportons, comme vous voyez, dans cette urne légère.

Électre. — Tout est donc éclairci. Le triste objet de ma douleur est devant mes yeux.

Oreste. — Si vous déplorez le sort d'Oreste, sachez que ce vase renferme son corps.

Électre. — Étranger, au nom des dieux, si cette urne le renferme, permettez-moi de la prendre, je veux pleurer sur moi et sur toute ma race, en embrassant cette urne.

Oreste. — Quelle qu'elle soit, venez et remettez-la lui. Ce n'est point une ennemie qui demande ces restes. C'est un de ses amis ou de ses proches.

Électre. — O monument du plus cher des mortels, restes de mon frère! Comme l'espérance que j'avais conçue, quand je t'éloignai du palais, est différente des pensées avec lesquelles je te reçois! Tu n'es plus qu'une cendre vaine que je porte dans mes mains. Tu étais tout brillant de jeunesse quand je t'envoyai chez les étrangers. Que n'ai-je quitté la vie avant de te dérober au carnage pour t'envoyer loin d'ici; tu serais mort en ce jour, mais tu aurais pris ta place dans le tombeau de ton père! — Maintenant, loin de ta patrie, errant sur la terre étrangère, fugitif, tu péris misérablement loin des bras de ta sœur. Malheureuse que je suis! je n'ai pu de mes mains amies répandre sur ton corps l'eau lustrale! Je n'ai pu, suivant l'usage, recueillir des flammes du bûcher le poids douloureux de tes cendres. Une main étrangère t'a rendu ce pieux devoir, infortuné! tu reviens poids léger dans une urne légère. Hélas! qu'est devenu le fruit des soins dont j'entourais ton enfance, soins dont la peine était si douce pour moi? j'avais pour toi la tendresse d'une mère. Ce n'était pas les esclaves de ce palais qui te nourrissaient; c'était moi qui te nourrissais. Le nom de ta sœur était sans cesse invoqué par toi.

Tout m'abandonne dans un seul jour, tout meurt avec toi. Tu as passé sur nous comme une tempête. Mon père n'est plus; moi-même je ne vis plus pour toi; toi-même tu n'es plus qu'une ombre. Nos ennemis triomphent. Elle est dans le délire d'une joie forcenée, cette mère impie. Souvent tu m'envoyais des messagers secrets pour m'annoncer que tu apparaîtrais dans ces lieux comme un vengeur. Mais un génie fatal à tous deux m'a ravi cet espoir; c'est lui qui m'envoie, au lieu des traits chéris d'un frère, une cendre, une ombre vaine. O malheureux! hélas! ô dernier et funeste voyage

de mon cher Oreste, tu m'as perdu! Oui, mon frère, tu me fais mourir. Reçois-moi dans ta dernière demeure, joins mon ombre à ton ombre, je veux désormais habiter avec toi dans le séjour des morts. Aussi longtemps que tu étais sur la terre, je partageais ton sort, et maintenant je veux mourir et partager ton tombeau. La mort est l'asile de la douleur.

Le chœur. — Électre, souviens-toi que tu es née d'un père mortel : Oreste l'était aussi. N'éclate pas en gémissements. C'est un malheur auquel nous sommes tous condamnés.

Oreste. — Hélas! que dirai-je? quel discours lui tiendrai-je dans mon embarras? je ne puis plus commander à ma langue.

Électre. — Quel chagrin as-tu? et d'où vient ce langage?

Oreste. — Est-ce là cette Électre si renommée que je vois?

Électre. — C'est elle-même, mais dans une situation bien déplorable.

Oreste. — O cruelle infortune?

Électre. — O étranger, pourquoi gémis-tu sur moi?

Oreste. — O femme indignement outragée et flétrie par des mains sacriléges!

Électre. — C'est bien moi que ta pitié désigne, et non pas une autre?

Oreste. — O vie qui s'éteint dans le malheur et dans le célibat!

Électre. — Pourquoi, étranger, me regardes-tu en soupirant?

Oreste. — Je ne connaissais pas encore tous mes malheurs.

Électre. — Quelle parole a donc pu te les révéler?

Oreste. — L'éclat de tes infortunes me les a fait voir.

Électre. — Et cependant tu ne vois qu'une faible partie de mes maux.

Oreste. — Et quels maux plus horribles pourraient s'offrir à ma vue?

Électre. — Je vis avec les meurtriers: . . .

Oreste. — De qui? de quelle catastrophe s'agit-il?

Électre. — De mon père. Ils m'ont réduit à l'esclavage.

ORESTE. — Et quel mortel a pu te contraindre à cette nécessité?

ÉLECTRE. — Une femme qui s'appelle mère, et qui n'a rien de maternel au cœur.

ORESTE. — Que fait-elle? emploie-t-elle la violence, les persécutions journalières?

ÉLECTRE. — La violence, les privations, tous les tourments.

ORESTE. — Et personne ne se présente pour te venger, pour te secourir?

ÉLECTRE. — Celui qui était mon seul espoir est celui dont tu m'apportes la cendre.

ORESTE. — O malheureuse! plus je te regarde, plus je me sens ému de pitié.

ÉLECTRE. — Tu es le seul qui aies compassion de moi.

ORESTE. — C'est que je suis le seul qui souffre de tes maux.

ÉLECTRE. — Ne m'es-tu point uni par les liens du sang?

ORESTE. — Je parlerai, si je peux compter sur la bienveillance de ces femmes.

ÉLECTRE. — Tu peux y compter. Parle-leur avec confiance.

ORESTE. — Dépose cette urne, je t'apprendrai tout.

ÉLECTRE. — Au nom des dieux, étranger, ne me la ravis pas.

ORESTE. — Crois-en mes paroles, et tu n'auras point à t'en repentir.

ÉLECTRE. — Par ce visage que je touche, je t'en conjure, ne m'enlève pas ces restes chéris.

ORESTE. — Je ne souffrirai pas. . . .

ÉLECTRE. — O malheureuse que je suis, mon cher Oreste, si on m'arrache ta cendre!

ORESTE. — Pourquoi ces paroles sinistres? Tu n'as pas raison de t'affliger.

ÉLECTRE. — Je n'ai pas raison de m'affliger de la mort d'un frère!

ORESTE. — Ne parle pas ainsi.

ÉLECTRE.—Quoi donc! suis-je indigne du frère que j'ai perdu?

ORESTE. — Tu n'es indigne de rien, mais ce malheur ne te regarde point.

Électre. — N'est-ce point la cendre d'Oreste que je porte dans mes mains?

Oreste. — Ce n'est pas celle d'Oreste, elle ne l'est que de nom.

Électre. — Où donc est le tombeau de cet infortuné?

Oreste. — Nulle part : les vivants n'ont pas de tombeau.

Électre. — Qu'as-tu dit, ô mon enfant?

Oreste. — La vérité.

Électre. — Il vit donc?

Oreste. — Oui, il vit.

Électre. — Tu serais lui?

Oreste. — Regarde l'anneau de mon père; reconnais la vérité.

Électre. — O douce lumière!

Oreste. — Douce pour tous deux.

Électre. — O voix de mon frère, tu es venue jusqu'à moi!

Oreste. — Tu n'entendras plus parler de moi ailleurs.

Électre. — Je te tiens dans mes bras.

Oreste. — Puisses-tu m'y tenir toujours!

Électre. — Femmes chéries, habitantes de cette contrée, voyez cet Oreste qu'un stratagème a supposé mortel, et qu'un stratagème a rendu à la vie. (V. 1098—1230.)

SCÈNE ENTRE ÉGISTHE, ORESTE et ÉLECTRE.

Égisthe, informé de la mort d'Oreste, est impatient de voir ceux qui en ont apporté la nouvelle. Réponses d'Électre. Egisthe fait ouvrir les portes du palais et exposer le corps d'Oreste, couvert d'un voile. Il lève lui-même ce voile; ô terreur! il voit une dépouille sanglante, qui n'est point celle du fils d'Agamemnon.

Oreste. — Courage, nos vœux s'accomplissent.

Électre. — Hâte-toi.

Oreste. — Je pars.

Électre. — Je prendrai soin de tout ici.

Le chœur. — Il serait avantageux de glisser à l'oreille de cet homme quelques paroles insinuantes, pour qu'il se précipitât en aveugle dans la sanglante arène où la justice va l'immoler.

Égisthe. — Qui de vous sait où sont ces étrangers de Phocide qui nous ont apporté la nouvelle qu'Oreste a perdu la vie dans les combats de chars? Je te le demande à toi, qui montras tant de fierté jusqu'ici; je pense que tu dois t'en occuper, et comme tu dois le savoir le mieux, je te prie de me le dire.

Électre. — Je le sais; comment l'ignorerais-je? Serais-je étrangère à la perte de ce qui m'est le plus cher?

Égisthe. — Où peuvent-être ces étrangers? apprends-le moi.

Électre. — Dans ce palais : ils ont trouvé un accueil hospitalier.

Égisthe. — Ont-ils annoncé sa mort comme une nouvelle certaine?

Électre. — Ils ne l'ont pas seulement annoncée, mais ils en ont donné des preuves évidentes.

Égisthe. — Puis-je m'en assurer?

Électre. — Vous le pouvez, et c'est un spectacle peu digne d'envie.

Égisthe. — Tu me donnes un grand sujet de joie, contre ta coutume.

Électre. — Réjouissez-vous donc, si ce malheur peut vous réjouir.

Égisthe. — J'ordonne qu'on se taise, et que les portes du palais soient ouvertes à tous les habitants de Mycènes et d'Argos pour jouir de cette vue, afin que si quelqu'un d'entre eux s'est bercé de vaines espérances, en voyant le cadavre d'Oreste, il soit plus docile au frein de mon pouvoir, et que son orgueil ne se révolte point contre la rigueur de mes châtiments.

Électre. — Je le ferai : car le temps m'a rendu assez prudente pour me soumettre à ceux qui sont plus puissants que moi.

Égisthe. — O Jupiter, je vois un spectacle heureux. Si Némésis est présente, je ne puis le dire. Levez le voile qui couvre mes yeux : je veux donner des larmes à un parent.

Oreste. — Lève-le toi-même. Ce n'est pas à moi, mais à toi de voir ces restes déplorables et de leur adresser des paroles amies.

Égisthe. — Le conseil est bon, je le suivrai. Toi, si Clytemnestre est dans le palais, appelle-la

Oreste. — Elle est près de toi : ne la cherche point ailleurs.

Égisthe. — Hélas! que vois-je?

Oreste. — Qui crains-tu? qui ne reconnais-tu pas?

Égisthe. — Dans quels piéges viens-je de tomber? Malheureux!

Oreste. — Ne comprends-tu pas depuis longtemps que tu parles à des vivants comme s'ils étaient morts?

Egisthe. — Je le comprends : ce ne peut être un autre qu'Oreste qui me parle.

Oreste. — Quoique excellent devin, tu as été longtemps dans l'erreur.

Égisthe. — Je suis perdu, malheureux! mais laisse-moi t'adresser quelques paroles.

Électre. — O mon frère, au nom des dieux, ne souffre pas qu'il prolonge tes entretiens. Quand un homme au désespoir est sur le point de mourir, que lui importe un moment de retard? Tue-le à l'instant même, et quand tu l'auras tué, jette-le aux chiens, seule sépulture qui lui convienne, et bien loin de nous, afin que j'aie au moins une consolation de mes maux passés.

Oreste. — Entre vite : ce n'est point un combat de paroles, mais une lutte à mort.

Égisthe. — Pourquoi m'entraîner dans ce palais? Si tu n'as point à rougir de ton action, pourquoi as-tu besoin de ténèbres? Que ne m'immoles-tu sur le champ?

Oreste. — Ne commande plus. Viens au lieu où tu as tué mon père, pour y être tué à ton tour.

Égisthe. — Il faut donc que ce palais soit témoin des maux présents et à venir des Pélopides?

Oreste. — Il verra les tiens; et je ne suis pas un devin trompeur.

Égisthe. — Mais tu te vantes de posséder un art qui était étranger à ton père.

Oreste. — Tu répliques beaucoup, et nous n'avançons pas. Marche.

Égisthe. — Précède-moi.

Oreste. — C'est toi qui dois me précéder.

Égisthe. — Crains-tu que je ne t'échappe?

Oreste. — Je ne veux pas t'adoucir la mort, tout mon soin est de t'en faire sentir l'amertume. Il faudrait qu'une prompte justice frappât ainsi de mort quiconque veut transgresser les lois : les crimes deviendraient plus rares.

Le chœur. — O race d'Atrée, que de maux il t'a fallu souffrir pour recouvrer enfin cette liberté que ce mouvement généreux te procure! (V. 1435—1510.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE DOCTEUR MOUGEOT PÈRE,

PAR

M. MAUD'HEUX FILS,
Membre titulaire,

ET M. LAHACHE,
Membre associé libre.

Cor autem rectum inquirit scientiam.
Lib. Proverb., Cap. XXVII, 21.

Et disputavit super lignis, à cedro quæ est in Libano, usque ad hysopum quæ egreditur de pariete . . . .
Lib. III. Reg. IV, 33.

Jean-Baptiste Mougeot naquit à Bruyères, le 25 septembre 1776, d'une famille de la bourgeoisie. Dans le tiers-état destiné à jouer à la fin du siècle un rôle si important, le travail et l'étude étaient en honneur. M. Mougeot père chercha de bonne heure à en inspirer le goût à son fils. Ce fut sous les yeux de sa famille, au foyer domestique, que commença l'éducation de celui-ci. Un maître venait lui enseigner les premiers éléments de la langue latine; M. Mougeot père faisait le reste. Les premières années du jeune Jean-Baptiste s'écoulèrent ainsi. Les soins que son père prit de le former,

les bons exemples qu'il lui donna, eurent une heureuse influence sur son caractère, et contribuèrent à en faire plus tard non-seulement un homme laborieux et éclairé, mais avant tout un honnête homme. Du reste, M. Mougeot père comprit bientôt que Bruyères ne lui offrait que des ressources insuffisantes pour qu'il pût y compléter l'éducation de Jean-Baptiste. Il voulut cultiver ces dons naturels, cette vive intelligence qui déjà éclataient en lui. Dès 1790, il le plaça au collége des Cordeliers de Vieux-Brisach. Le séjour qu'il y fit lui fournit l'occasion de donner des preuves de ces croyances religieuses qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, de ce dévouement que plus tard il devait mettre au service de toutes les infortunes. Pendant le bombardement de Vieux-Brisach, le collége des Cordeliers, placé dans la partie supérieure de la ville, fut fort maltraité par les projectiles. Au bout de quelques heures, tout le personnel de l'établissement dut se réfugier dans les caves. Dans la précipitation de cette retraite, on oublia les vases sacrés de la chapelle et une vieille religieuse alitée. Mougeot s'en aperçut. N'écoutant que son courage, il revint sur ses pas, enleva au péril de ses jours les vases sacrés, chargea sur ses épaules la pauvre malade, et réussit à mettre en sûreté ce double et précieux butin.

Quelque temps après, il quitta le collége de Vieux-Brisach pour aller suivre ses humanités en Allemagne et en Suisse, aux universités de Fribourg en Brisgau et de Bâle. C'est dans cette dernière ville qu'il fit sa philosophie. La France était livrée alors à tout le déchaînement des passions révolutionnaires. La terreur la courbait sous son règne de sang : une haine privée, l'éclair d'un soupçon qui traversait l'esprit méfiant de l'un des agents de l'autorité, si subalterne qu'il fût, il n'en fallait pas davantage pour qu'un nom de plus fût inscrit sur la liste des suspects ou sur celle des émigrés. Mougeot eût dû échapper à la proscription. A peine avait-il accompli sa dix-septième année ; il ne portait aucun titre qui pût appeler sur lui l'attention ; il n'appartenait ni ne

désirait appartenir au clergé. Le seul goût de l'étude l'avait conduit à l'étranger, où il trouvait cette science que les orages civils avaient exilée de la France. Telles étaient pourtant les passions et les rigueurs aveugles de cette époque, que des ennemis de sa famille parvinrent à le faire considérer comme émigré. En 1795 seulement, il lui fut permis de rentrer en France.

Mougeot avait acquis, en Allemagne et en Suisse, cet amour ardent des sciences naturelles, auquel il resta toujours fidèle et qui fit la gloire de sa vie.

Ce fut en 1795 qu'eut lieu sa première herborisation au Hohneck. Quelques mois avant sa mort, au milieu des membres de la Société Botanique de France qui, visitant les Vosges, l'avaient élu leur président, Mougeot retraçait les incidents de cette herborisation. Soixante-trois années s'étaient écoulées depuis qu'elle avait eu lieu, mais pas une sans que Mougeot visitât sa chère montagne. Hélas! les infirmités ne lui permirent pas cette fois d'en faire les honneurs à ses collègues. Déjà la Providence brisait l'un des ressorts de la vie du savant. Elle limitait le champ de ses études, afin peut-être de rendre moins douloureux le moment où il leur serait tout à fait ravi!

En 1795, au contraire, Mougeot, dans toute la force de la jeunesse, portait partout ses investigations. Une vocation bien dessinée le poussait à entrer dans le corps de ces ingénieurs géographes qui, attachés aux armées, leur rendaient tant et de si importants services. Par des motifs que nous ignorons, son père en décida autrement : profitant du bénéfice de la loi du 14 frimaire an III, il le fit, après un examen, envoyer à l'école de santé de Strasbourg, comme élève national pour le district de Bruyères.

Mougeot suivit avec ardeur les cours de cette école, surtout celui du botaniste Hermann. De cette époque datent ses relations avec trois savants célèbres, Nestler, Braconnot, et Gaillardot de Lunéville. Une parfaite conformité d'inclinations et de mœurs, un goût commun pour les sciences naturelles créèrent entre eux des liens que la mort seule devait briser.

Sorti de l'école de Strasbourg le 1er ventôse an VII, Mougeot fut appelé aux armées et attaché aux hôpitaux ambulants en qualité de chirurgien. Il prit part aux belles campagnes de Mayence, d'Helvétie, du Danube et du Rhin. Dans le cours de celle de Mayence, en 1796, il eut la joie de retrouver Gaillardot. Ce dernier, quoique botaniste habile, avait pour la minéralogie une prédilection marquée. Mougeot, versé dans la langue allemande, lui traduisait les auteurs qui avaient écrit sur cette science. Tous deux traversèrent la Forêt-Noire, étudiant les productions naturelles, la géographie, les antiquités, se retrempant souvent aux sources vives qui forment les bons esprits, dans les écrits classiques des grecs et des latins, oubliant, grâce à ces lectures, le langage barbare des nomenclatures scientifiques modernes. Bien des fois depuis, les nécessités du service devaient les séparer; ils devaient parfois aussi ressentir la joie de réunions imprévues. Mais leurs âmes ne se séparèrent jamais. Quand plus tard chacun d'eux se retira dans sa ville natale, leurs relations ne furent plus interrompues, leurs communications furent continuelles, leur correspondance active. La mort de Gaillardot seule vint y mettre un terme.

Au sein de ce service de santé des armées chez lequel le dévouement, alors comme aujourd'hui, était universel, Mougeot se fit remarquer par l'intelligence et le zèle avec lesquels il accomplissait ses devoirs. L'illustre Percy, chirurgien en chef de l'armée de la Moselle, sut bien vite l'apprécier, l'accueillit avec estime et ne cessa de lui témoigner le plus vif intérêt.

Et pourtant les occupations nombreuses d'une profession malheureusement trop active alors, ne l'absorbaient point tout entier. Déjà Mougeot était en possession du secret, qu'il n'a jamais perdu, de trouver du temps pour toutes choses. Avons-nous besoin de dire que la botanique obtenait la meilleure part des heures dont il lui était permis de disposer? Son herbier ne le quittait point; chacune des marches de l'armée, chacune de ses étapes, l'enrichissaient de plantes nouvelles. Séjournait-on dans une ville? Mougeot visitait les

collections qu'elle renfermait, tournant ainsi au profit de son instruction et de la science les fatigues mêmes qui lui étaient imposées. C'est ainsi qu'envoyé à Bâle en 1798, il se rapprochait du professeur Lachenal et liait connaissance avec Zeyher, jardinier de l'université de cette ville. C'est ainsi encore que pendant la campagne d'Allemagne, en 1800, Mougeot devenait l'ami de Hoppe et parcourait les Alpes du Salzbourg en herborisant avec Mielichhofer. Touchante chose que la fraternité scientifique! Entre ces hommes, la nationalité était oubliée! Il ne leur venait point à l'esprit que l'un d'eux était le vainqueur, l'autre le vaincu, que l'un était entré avec l'armée conquérante sur le territoire qu'habitait l'autre. L'amour de l'étude absorbait en eux les haînes nationales, le mauvais vouloir que l'habitant d'un pays envahi éprouve toujours pour tous ceux qui y pénètrent avec les envahisseurs. Au milieu de ces campagnes que la guerre avait dévastées, le progrès de la science, le besoin de satisfaire une louable curiosité, tels étaient les objets qui préoccupaient surtout ces savants.

En 1802, après la conclusion de la paix de Lunéville, Mougeot rentra dans la vie civile, et passa quelques mois à Nancy. Les écoles de médecine avaient été réorganisées, d'illustres savants professaient à Paris : Berthollet, Corvisart, Lesage, Vauquelin, Fourcroy, Desfontaines initiaient la jeunesse aux sciences dont ils étaient les princes. Mougeot ne put résister au désir de compléter ses études médicales; il partit pour Paris. Il y rencontra des compatriotes, d'anciens condisciples de l'école de Strasbourg, qui tous ont laissé dans les Vosges le souvenir de carrières estimées et de services rendus. C'étaient Bailly de Bains, La Halle de Vomécourt, Deguerre de Rambervillers, Grandclaude de Remiremont, Braconnot, ce chimiste dont le nom devait jouir plus tard dans toute la France d'une légitime renommée, Jaquiné père, alors élève de l'école polytechnique. S'instruire était le but qui fixait sans cesse les regards de tous ces jeunes gens. Chaque décadi Jaquiné venait les chercher; grâce au patronage

des professeurs de l'école polytechnique, ils visitaient ensemble les établissements fermés au public. Chacun observait, méditait, puis ils échangeaient leurs réflexions, ils discutaient. De ces communications se répandait sur tous, à leur grand avantage, une sorte d'enseignement mutuel. Membre de la Société de médecine clinique, zélé pour tout ce qui se rattachait à la profession qu'il voulait embrasser, Mougeot, à Paris comme en Suisse, comme en Allemagne, restait fidèle à son goût prononcé pour la botanique. Il herborisait souvent autour de Paris. Ce fut pendant les courses qu'il faisait dans ce but qu'il se lia avec MM. Léon Dufour de St-Sever et Willermé, tous deux médecins, le dernier, membre de la section des sciences morales à l'Institut.

En l'an XI ses études étaient terminées. Le 26 germinal de cette année, il soutint une thèse remarquable dont le sujet lui avait été indiqué par Percy, qui ne l'avait point perdu de vue. Elle portait ce titre : *Essai zoologique et médical sur les hydatides*. La connaissance parfaite de la langue Allemande lui avait facilité les recherches sur cette matière peu connue en France. A l'aide de l'examen microscopique et d'inspections minutieuses, il avait réussi à démontrer que le corps de l'hydatide ne présente aucune cavité viscérale, et n'a aucune relation vasculaire avec la vessie caudale. Cette thèse eut un véritable succès, et Mougeot obtint sans peine le grade de docteur.

Au printemps de l'an XI il revint dans les Vosges et fut nommé chirurgien, puis médecin de l'hôpital civil de Bruyères. Il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort. Nous dirons plus loin quel dévouement il apporta dans sa pratique médicale, combien lui doivent les pauvres et les malades du canton de Bruyères. Malgré le zèle qu'il apportait à l'accomplissement des devoirs que lui imposait une clientèle nombreuse, il ne délaissait point ses chères études. Toute sa vie fut consacrée à la recherche et à l'examen des productions naturelles des Vosges, et plus particulièrement de la végétation spontanée des montagnes.

Dès 1810, il publiait en collaboration avec Nestler les Stirpes Cryptogamæ rhenano-vogesiacæ, continués depuis la mort de Nestler avec la participation de M. Schimper. Déjà il s'était fait un nom parmi les savants, et cette même année 1810, de Candolle, dans un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ses voyages botaniques et agronomiques dans l'Empire, lui payait un juste tribut d'éloges et le représentait comme l'un des botanistes qui avaient contribué le plus aux progrès de l'étude de la flore française.

C'est qu'aussi aucun obstacle n'arrêtait Mougeot dans ses explorations. Nous trouvons dans le *Bulletin* n° 7 de la Société Botanique de France, année 1858, une longue lettre qu'il adressait à Nestler le 23 juillet 1821, pour lui annoncer la découverte du *Sibbaldia procumbens* dans une excursion au Hohneck. C'est un modèle de narration spirituelle et originale ! Mais de quelle ardeur n'y trouve-t-on point la trace ! Que de fatigues bravées, que de périls affrontés pour enrichir un herbier ! Certes on ne saurait trop admirer ces soldats de la science qui, pour atteindre un but inapprécié et incompris du vulgaire, se livrent patiemment, laborieusement à de si pénibles investigations. Il est vrai que Mougeot trouvait sa récompense dans le résultat de ses recherches, dans ses découvertes, dans la reconnaissance de tous les savants, dans l'empressement universel avec lequel ses travaux étaient accueillis, enfin dans cette renommée européenne qu'il finit par conquérir. Plusieurs fois par an, il explorait les montagnes des Vosges : le Hohneck, le Rotabac, le Donon, les Ballons étaient surtout le théâtre de ses études. Il y constata l'existence de plantes nombreuses qu'on avait crues jusqu'alors habiter exclusivement les Alpes de la Suisse. C'est ainsi qu'en 1822 il découvrit le type d'un genre de mousses nouveau dont les congénères ont été remarqués depuis en Amérique, mais dont l'espèce européenne n'a été observée encore que sur les sommets du Hohneck. Le célèbre botaniste suédois Agardh lui a dédié sous le nom de Mougeotia une algue dont Mougeot avait fait connaître le premier type.

Depuis bien des années son nom figure sans cesse dans tous les ouvrages qui ont été publiés sur les végétaux des classes inférieures.

Les flores françaises de Villermet, de de Candole, de Loiseleur et de Duby lui doivent de précieux renseignements.

Duhamel, dans son traité des arbres et arbustes, a inséré un mémoire de Mougeot sur les arbres résineux des Vosges. L'aménagement des forêts dans lesquelles ils sont groupés, leur exploitation, leurs produits, sont traités avec la supériorité que Mougeot devait apporter à l'examen d'un sujet d'un si haut intérêt pour son département. Dans le même ouvrage de Duhamel on trouve encore une étude sur le Prunus Mahaleb, ou bois de Sainte-Lucie, qui croît sur les collines calcaires de l'arrondissement de Neufchâteau.

En 1826, dans la thèse inaugurale du docteur Jacquot (topographie physique et médicale du canton de Gérardmer), Mougeot a publié pour la première fois la liste des plantes phanérogames du Hohneck et de ce canton. Plus tard, en 1845, il faisait paraître dans la Statistique du département des Vosges, de MM. Lepage et Charton, des considérations générales sur la végétation spontanée des Vosges.

Cette publication comprend d'abord un travail déjà inséré en 1836 et sous le même titre dans les *Annales* de notre Société. Mais elle renferme de plus le travail relatif aux cryptogames, puis un tableau-catalogue méthodique de toute la flore du département. L'auteur indique dans des colonnes spéciales les noms latins, les noms vulgaires ou populaires en Lorraine, la station, le terrain géologique préféré, enfin la localité. L'énumération de toutes les plantes cryptogames du système vosgien donne à ce travail un mérite tout particulier. « C'est encore, dit M. Kirschleger, à qui nous avons emprunté » l'appréciation qui précède, l'unique publication systématique » sur cette intéressante classe des végétaux dans les Vosges. »

Si la botanique a pris une large part des loisirs que laissaient à Mougeot ses occupations médicales, il ne faut pas croire qu'elle les ait absorbés tout entiers.

Quelques années après son retour dans les Vosges, Mougeot participait aux travaux de la commission des antiquités du département. L'église si remarquable de ce village de Champ-le-Duc, sur le territoire duquel la tradition prétend que Charlemagne venait chasser, attirait son attention, et il rédigeait un mémoire sur les antiquités qu'elle renferme.

Il avait compris aussi l'importance de la météorologie, science encore dans l'enfance, et pendant cinquante-cinq ans, il eut soin de noter les variations du baromètre, du thermomètre et des vents.

En 1828, il livrait à nos *Annales* une notice géographique et hydrographique sur les montagnes des Vosges, à partir du Ballon d'Alsace jusqu'au Donon, avec l'indication des routes et des chemins qui les sillonnent.

Enfin les études géologiques, si attrayantes dans ces belles montagnes et qui pourtant y comptent si peu d'adeptes, ne l'avaient point laissé indifférent. Dès 1825, il était en correspondance avec un professeur distingué, M. Adolphe Brongniart, et lui adressait une série d'empreintes végétales sur grès bigarré. M. Brongniart en a fait mention dans son ouvrage classique sur les végétaux fossiles; il a même donné le nom de Mougeot à deux d'entre eux.

Les relations de Mougeot avec les autres savants qui se sont occupés de la géologie, et notamment de celle des Vosges, n'ont pas été sans fruit pour eux. MM. Hogard, Rozet, Puton, Carrière, de Billy et Daubrée lui doivent d'utiles conseils et de précieux renseignements. Mougeot entretenait une active correspondance avec les hommes les plus illustres de l'Europe. Dans toute la France, à Genève, à Zurich, à Glascow, à Berlin, en Suède, il comptait des collaborateurs, avec lesquels il échangeait de fréquentes communications, et qui tous éprouvaient la plus haute estime pour sa science et pour son caractère. On ne peut se faire une idée du nombre prodigieux des lettres qu'il leur a écrites et qu'il en a reçues. Le premier, il sut deviner et reconnaître dans le lichenographe Nylander un digne compatriote de Linnée.

Recherché par tous les savants, Mougeot ne l'était pas moins par ces sociétés dans lesquelles ils se groupent, pour mettre en commun leurs lumières, leurs travaux, leurs efforts, leurs découvertes, et presser la marche du progrès.

Dans la liste, trop longue pour que nous la donnions, des sociétés qui s'étaient empressées de lui ouvrir leurs rangs, nous remarquons la Société botanique de France, la Société géologique, la Société d'histoire naturelle, la Société des sciences minéralogiques de Saint-Pétersbourg, les Sociétés de Vétéravie, de Bâle, de Neufchâtel (Suisse), de Ratisbonne, de Fribourg en Brisgau, de Strasbourg, de Nancy, etc., enfin la Société d'Émulation des Vosges, qui lui doit tant, et dont nous cherchons aujourd'hui à acquitter la dette. En entrant dans ces sociétés, Mougeot n'avait pas, comme tant d'autres, cédé au vain désir d'accoler à son nom un titre de plus. C'était un de ces hommes qui prennent tout au sérieux. Pour ceux-là, toute qualité impose des devoirs. Notre collègue remplissait consciencieusement les siens. Dans les sociétés dont nous venons de parler, pas un membre ne fournissait plus largement son contingent de travail et de talent; pas un ne coopérait avec plus de zèle à la tâche commune. Leurs recueils en ont conservé la trace : on y trouve de nombreuses communications qui attestent l'importance de la collaboration de Mougeot. La possession parfaite de la langue allemande facilitait les relations qu'il entretenait à l'étranger. Du reste, c'était à ses compatriotes qu'il réservait la meilleure part de ses veilles et de sa science.

Dès 1825, il avait voulu appartenir à notre Société. On peut dire qu'il en a été le bienfaiteur. Il avait compris qu'elle était, dans les Vosges, le seul lien qui rattachât les uns aux autres les hommes qui se livrent à de mêmes études, le centre vers lequel pouvaient converger tous les essais; qu'elle seule était placée de façon à éprouver, et à encourager, après l'épreuve, les jeunes talents qui se révèlent; enfin, à imprimer une direction générale à des recherches, qui, isolées, resteraient impuissantes. Aussi la Société

n'a-t-elle jamais eu un ami plus dévoué. Chaque année, dans le sein du Conseil général, Mougeot réclamait la subvention qui nous est accordée. Désireux de grossir nos rangs, d'inscrire sur nos listes des noms illustres, il exhortait les hommes éminents avec lesquels il était en relations à briguer nos suffrages. Que de présentations nous ont été faites par lui! Combien de collègues utiles nous devons à son initiative! S'il était le recruteur infatigable de notre Société, il fournissait aussi à nos archives et à nos *Annales* de précieux travaux. Chaque fois que la Société renvoyait à son examen un mémoire, une étude dont l'objet se rattachait à l'une des sciences auxquelles il s'était voué, il acceptait avec plaisir la mission de critique. De sa plume sortait bientôt une appréciation, consciencieuse et intéressante toujours, parfois fine, spirituelle, empreinte de cette douce ironie qui provoque le sourire du lecteur, mais ne fait qu'effleurer l'amour propre de l'auteur critiqué.

J'ai mentionné déjà plusieurs des publications dont nos *Annales* ont eu les prémices. Depuis 1846, Mougeot les a enrichies chaque année d'un travail du plus haut intérêt. Il est, tout le monde le sait, le véritable créateur des galeries d'histoire naturelle de notre musée départemental, qui, sous l'habile direction de notre collègue, M. Laurent, est parvenu à un si puissant degré de prospérité. De continuels envois opérés par lui ont accumulé dans ces galeries les productions naturelles des Vosges, de la France et même des contrées les plus reculées. Grâce aux liens d'amitié qui l'unissaient à tous les savants, Mougeot demandant sans cesse, recueillant çà et là, a pu doter le musée de magnifiques collections dans toutes les branches de l'histoire naturelle. Chaque année il se plaisait à dresser l'inventaire des richesses nouvelles qu'il avait pu y ajouter. Chaque année, depuis 1846, un rapport écrit avec clarté paraissait dans nos *Annales* sous sa signature. Certes, quand nous parcourrons les volumes futurs, plus d'un parmi nous y cherchera ce rapport, dont nous nous étions fait une douce habitude. Hélas!

la main qui l'écrivait est glacée pour toujours! La mort nous a enlevé l'homme qui, depuis 1825, n'avait cessé d'être notre appui le plus ferme. Du moins il nous reste ses travaux, son souvenir, ses exemples, la trace ineffaçable de ses bienfaits. Puissent-ils susciter des imitateurs!

Indépendamment de tous les objets précieux dont il a gratifié le musée d'Épinal, Mougeot a laissé une bibliothèque et des collections d'une valeur inappréciable. Ses herbiers renferment de cinquante à soixante mille plantes toutes desséchées et conservées avec le plus grand soin. Et que l'on ne croie pas qu'il ait thésaurisé avec cet égoïsme et cette parcimonie qu'on reproche malheureusement à tant d'autres savants. Nul plus que Mougeot n'a été libéral, nul n'a sacrifié plus volontiers ses jouissances particulières à l'intérêt de la science, nul enfin n'en a mieux favorisé les progrès, en vulgarisant autant que possible les découvertes et les moyens d'instruction. Aussi donnait-il avec empressement à ceux qui venaient le visiter, à ses correspondants, aux colléges, aux séminaires, aux jeunes naturalistes qu'il voulait former, les plantes qui composaient ses collections. Bien loin d'obéir à ce sentiment puéril et mauvais qui pousse tant d'hommes à voir d'un œil de regret en la possession des autres les choses qu'ils possèdent eux-mêmes, Mougeot se réjouissait de faciliter par ses dons des études dont l'occasion était rare. D'ailleurs son ardeur, son zèle, ses recherches infatigables, lui promettaient de remplacer bientôt les objets dont il se dépouillait.

Le travail remplissait toute son existence. Mougeot y avait introduit cette régularité d'habitudes, cet ordre au moyen desquels on économise le temps, ou plutôt on l'emploie sans en gaspiller la plus faible partie.

Il consacrait chaque jour de quinze à seize heures à la pratique de la médecine et à l'étude. Sa constitution robuste, son extrême sobriété, peut-être aussi l'exercice forcé et salutaire que lui imposaient tout à la fois et sa profession et ses excursions de botaniste, lui ont permis de maintenir ces habitudes jusqu'à sa mort, et de dépasser même le nombre d'années auquel s'arrête d'ordinaire l'existence.

Éminent par l'intelligence, Mougeot ne le fut pas moins par le cœur et par le caractère. Il avait puisé dans les premiers enseignements de sa famille une foi vive et éclairée; il sut la conserver intacte au milieu de ces tempêtes révolutionnaires qui proscrivaient Dieu, et jetaient le trouble et l'incertitude dans les consciences. Ni le séjour des camps, ni le scepticisme et l'indifférence que le dix-huitième siècle avait légués à la première moitié du dix-neuvième, ne purent entamer ses croyances religieuses. Voué à l'étude de la nature, il savait retrouver Dieu et l'adorer dans le brin d'herbe et dans la plus humble des mousses qu'il observait. Pour lui, la science n'était point stérile : en en pénétrant les mystères, il payait à celui de qui émanent l'âme humaine et ses facultés, le tribut de reconnaissance et d'admiration qui lui est dû.

La religion chez lui n'était ni exclusive, ni intolérante, ni impuissante; elle s'alliait à un cœur embrasé de l'amour de ses semblables et toujours prêt à leur rendre service. La carrière médicale de Mougeot pourrait être offerte comme un exemple à tous ceux qui cultivent ce bel art de guérir et de soulager. Jamais Mougeot ne s'est informé si le malade qui réclamait ses soins était en état de les rémunérer. A toutes les heures du jour et de la nuit, à toutes les époques de sa vie, jeune ou affaibli par l'âge, bien portant ou en proie à la souffrance, par toutes les températures, à toutes les distances, bravant toutes les fatigues, il a répondu sans hésitation aux appels qui lui étaient adressés. Habile à soigner le corps, il avait aussi des remèdes pour l'âme; il possédait ce don précieux que trop de médecins ne se préoccupent point assez d'acquérir, de relever le moral de ses malades, de les consoler, de les raffermir et de leur inspirer en lui une confiance absolue. Se trouvait-il en face de ces misères qui sont si communes dans nos montagnes, et que les habitants des Vosges (il faut le dire à leur honneur) supportent avec tant de résignation? Sa bourse s'ouvrait aussitôt. Ce n'était point seulement un médecin, c'était un bienfaiteur qui pénétrait dans l'humble chaumière. Un pansement était-il nécessaire, et le linge manquait-il? Mougeot faisait de ses vêtements

des bandes, des compresses, dont il entourait les plaies ou les blessures. Sa charité était ingénieuse; les soins qu'il prenait de la faire ignorer ne l'étaient pas moins. Jamais sa main gauche n'a su ce que donnait sa main droite. Les pauvres seuls connaissaient toute l'étendue de sa bienfaisance. Loin d'imiter son silence, ils la publiaient par leur amour, leur reconnaissance et leurs bénédictions.

Mougeot n'était pas moins propice à ces souffrances, qui sont d'autant plus vives que certaines nécessités de position forcent à les dissimuler sous des dehors menteurs. « Le secret » de ses libéralités, a dit M. le comte Jaubert, restera en » majeure partie enseveli avec lui; j'en ai surpris pourtant » quelques-unes que je dois révéler au moins d'une manière » générale. Au travers de sa vive sollicitude en faveur de » près d'un botaniste de talent luttant contre l'adversité, » et au sort duquel il s'efforçait d'intéresser quiconque » jouissait de quelque crédit, on devinait que la bourse du » chaleureux patron s'était déjà ouverte avec cette délicatesse » qui ajoute encore au prix d'un bienfait. »

Prodigue de sa fortune, Mougeot communiquait les trésors de sa science avec la même générosité. Chirurgien habile, opérateur distingué, consulté souvent par ses confrères des localités voisines, jamais il ne leur a refusé ni marchandé le concours qu'ils sollicitaient. Naturaliste, il dépouillait ses herbiers pour satisfaire aux désirs et aux demandes de ses confrères de la science. Devinait-il dans un jeune homme l'amour sincère de l'étude? Il se donnait la mission de l'instruire, de le diriger, de le former. Combien dans les Vosges lui doivent tout ce qu'ils savent! Les classes les plus humbles lui fournissaient des élèves. Dans cette belle région des montagnes de Gérardmer, au pied de ce Hohneck qu'il se plaisait à explorer, près du lac de Retournemer, il existe toute une famille de pauvres paysans dont il s'est fait l'instituteur. Ses efforts ont été couronnés de succès : la famille Martin a été initiée à la botanique. Elle sait recueillir sur les hauteurs les plantes les plus curieuses, les classer, les

conserver, et offrir aux botanistes qui visitent la contrée les moyens de compléter leurs herbiers, en s'épargnant bien des fatigues, bien des recherches parfois inutiles.

Les naturalistes qui parcouraient le département des Vosges s'empressaient tous de venir frapper à la porte du savant, dont la réputation était depuis longtemps venue jusqu'à eux. A tous il offrait une hospitalité si cordiale et si empressée qu'un préfet des Vosges, M. le comte Siméon, l'avait surnommé : l'***Hôte de la Montagne***. Sa complaisance était inépuisable. Il se mettait à leur disposition, guidait leurs voyages, leur montrait ses collections, dont presque tous emportaient quelques parcelles; plus soucieux de gén[illegible] le progrès que d'augmenter sa renommée, il leur [illegible]niquait ses découvertes les plus récentes, au ri[illegible] voir usurper la priorité. Nul ne le quittait sans [illegible], nul ne l'oubliait après l'avoir quitté : la vénération était le sentiment qu'il laissait à ceux qui l'avaient connu.

Il avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour inspirer la sympathie la plus affectueuse : simple de manières comme de cœur, ami fidèle de la vérité, d'une gaieté charmante mêlée parfois d'une légère teinte d'ironie, d'une intelligence vive, d'un esprit fin et original, il était un des plus aimables causeurs qu'on pût rencontrer. Sa conversation était sérieuse et agréable tout à la fois : elle instruisait toujours, on ne quittait point Mougeot sans avoir appris quelque chose. Enfin on sentait par-dessus tout en lui je ne sais quelle bonté, quelle bienveillance, qui captivait aussitôt ses auditeurs.

Et cependant cette âme si bonne n'en était pas moins fortement trempée. Mougeot était doué d'une énergie qui se faisait jour lorsque les circonstances l'exigeaient. Pendant les invasions de 1814 et de 1815, la ville de Bruyères dut à son courage et à son dévouement d'être préservée des réquisitions énormes dont la menaçait l'ennemi. Mougeot sut alors se multiplier : son courage, son sang-froid, ses efforts rendirent les plus grands services. Tant de mérites divers semblaient appeler Mougeot à jouer un rôle important sur

un plus vaste théâtre. Assurément il eût brillé dans la vie publique. Des motifs qui nous le montrent sous l'aspect le plus touchant et le plus honorable détournèrent de lui toute pensée ambitieuse. L'amour du sol natal, chez Mougeot, comme chez beaucoup de Vosgiens, avait poussé de profondes racines. Il lui eût coûté beaucoup d'abandonner cet hospice de Bruyères, témoin chaque jour de son zèle et de ses travaux, ses compatriotes habitués à voir en lui leur soutien et leur consolateur. Il se fût avec regret éloigné de ces montagnes, théâtre de ses découvertes, tant de fois explorées par lui, et qui lui promettaient encore tant de joies pures et toujours nouvelles. Puis les liens de famille agissaient puissamment sur ses résolutions. Il avait épousé une femme vertueuse et dévouée, dont l'affection, pendant plus d'un demi-siècle, sut répandre dans son intérieur la félicité la plus calme. Depuis la mort de son père et de sa mère, il ne cessa de vivre dans une communauté intime avec son frère, que nous avons connu juge de paix de Bruyères et qui l'a précédé dans la tombe. Le patrimoine qu'ils avaient recueilli ne fut de leur part l'objet d'aucun partage. Leur bourse resta commune, leur union étroite. Jamais un nuage ne vint l'altérer. Mougeot n'eût point consenti à en relâcher les liens par une séparation. Sa modestie d'ailleurs s'accommodait mieux de l'existence qu'il s'était créée, qu'elle ne l'eût fait d'un changement de résidence et des habitudes qu'eût comportées une position plus élevée.

Il en était pourtant qu'on lui avait offertes, et qui convenaient à ses goûts. Deux chaires d'histoire naturelle lui furent proposées, l'une, lors de la fondation de l'école forestière de Nancy, l'autre à la faculté de médecine de Strasbourg. En les acceptant, il trouvait l'occasion de poursuivre paisiblement le cours de ses chères études, de répandre ses découvertes, d'initier la jeunesse aux secrets de la nature. C'étaient de séduisantes perspectives : les considérations que nous avons indiquées décidèrent Mougeot à refuser. Du moins l'admiration et l'amour de ses concitoyens lui fournirent les

moyens de leur rendre des services nouveaux, et la reconnaissance du Gouvernement d'alors ne lui manqua pas non plus.

En 1833, les électeurs du canton de Bruyères l'appelèrent au Conseil général des Vosges. Il fut constamment réélu jusqu'à sa mort, et par une sorte de témoignage posthume, sa succession électorale a été réservée à son fils, médecin et naturaliste comme lui, et bien digne d'ailleurs d'un tel père. Mougeot, dans le sein de cette assemblée départementale, devint l'ardent champion de toutes les choses utiles, de toutes les institutions qui avaient ses sympathies. Le musée vosgien, la Société d'Émulation le trouvèrent toujours au premier rang, quand il s'agit de faire valoir leurs titres et de soutenir leurs intérêts. Son attention se porta constamment aussi sur la médecine cantonale et la propagation de la vaccine, à laquelle il a personnellement contribué dans une large mesure. L'instruction primaire, si florissante dans les Vosges, a dû beaucoup aux efforts qu'il n'a cessé de faire en sa faveur. Enfin il avait compris l'importance immense d'une bonne viabilité, dans ce pays bien doué sous le rapport agricole, et appelé à cette merveilleuse prospérité industrielle dont nous avons vu les rapides développements. Il s'appliqua sans relâche à obtenir des améliorations dans les voies de communication, et il est permis de revendiquer en sa faveur une part du mérite de celles qui furent réalisées.

En 1835, un préfet des Vosges, M. le comte Siméon, aujourd'hui sénateur, signala Mougeot et ses services à M. Guizot, alors Ministre de l'Instruction publique. Sur le rapport de ce dernier, Mougeot fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur : récompense bien due à ses travaux et à son caractère, et qui honorait en même temps le préfet qui l'avait réclamée, le Ministre qui l'accordait et le savant à qui elle était destinée.

Dans le cours des dernières années de sa vie, Mougeot eut la douleur de perdre le frère qu'il chérissait. En même temps une maladie, au développement de laquelle l'excès du

travail avait dû contribuer, vint miner une constitution que l'âge affaiblissait chaque jour. Au milieu des plus vives souffrances, il poursuivait son œuvre et le cours de ses travaux. Je me souviens encore d'une lettre qu'il adressait, il y a quelques années, à ce docteur Haxo, si regrettable aussi, dont la mort a devancé la sienne. En lui annonçant l'envoi prochain d'un mémoire destiné à nos *Annales*, il l'entretenait de son mal avec cette résignation mêlée de gaieté, qui répondait à son caractère. Puis il l'oubliait complètement pour parler de ces études, que son ardeur de botaniste ne lui permettait point d'interrompre, alors que sa prudence de médecin lui commandait de le faire.

En juillet 1858, la Société botanique de France se réunit en session extraordinaire, à Strasbourg. Nommé président pour les Vosges, Mougeot se rendit à Gérardmer. Les suites d'une chute récente l'empêchèrent d'accompagner ses collègues dans leurs herborisations. Cependant, cette fois encore, il les instruisit, il leur distribua des plantes rares extraites de ses collections. Accueilli par eux avec une véritable vénération, Mougeot ne put longtemps partager leurs travaux. Une maladie avait retenu au loin M. le comte Jaubert, président de la Société de botanique. A peine rétabli, il accourut à Bruyères. « J'y trouvai, dit-il, M. Mougeot encore » tout ému du triomphe que la Société avait menagé à sa » vieillesse. Il me reçut au milieu des collections qui furent » l'œuvre de sa vie entière, et dont il a ouvert les trésors » avec une libéralité sans bornes : vrai sanctuaire de la » science, rempli des marques de l'estime que tous les » savants français et étrangers lui ont portée depuis plus » d'un demi-siècle. Nous repassâmes ensemble les souvenirs » du passé, nous formions encore des projets pour l'avenir; » la botanique en était toujours l'objet, et, en vérité, la » bonne santé de M. Mougeot semblait les autoriser. Heures » bien douces! j'étais loin de penser qu'elles fussent les » dernières qu'il dût m'être donné de goûter auprès de lui! » Le mois suivant, il recevait de moi un envoi assez consi-

» dérable de fougères de l'Afrique australe, extrait d'une des
» collections de Boivin, et destiné, d'une part à remplir
» quelques lacunes de son herbier, d'autre part à éclaircir
» mes doutes sur un certain nombre d'espèces. Depuis quelque
» temps il avait voué à cette belle famille des fougères
» une attention toute particulière, et il en avait approfondi
» la nomenclature de concert avec un autre de nos collègues,
» bien regrettable aussi, M. Graves. Il m'est doux de penser,
» et M. Antoine Mougeot a bien voulu me le confirmer,
» que mes plantes et l'échange de lettres auquel elles ont
» donné lieu, ont procuré à son père quelques-unes de ces
» dernières jouissances de naturaliste. Jamais en effet on ne
» lui avait vu plus d'ardeur, et pour ainsi dire plus d'enthou-
» siasme pour la science, de sagacité dans la critique, de
» sûreté dans les déterminations. Du 16 septembre au 13
» novembre il m'a écrit sept lettres de trois à quatre grandes
» pages chacune, d'une écriture ferme et serrée; elles sont
» un remarquable témoignage de son énergie pour l'étude,
» et comme un effort suprême de cette nature d'élite.......
» Ma dernière réponse à M. Mougeot a dû parvenir à Bruyères
» l'avant-veille de sa mort. »

Ce fut le cinq décembre 1858, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, qu'après une courte maladie, Mougeot rendit son âme à Dieu. La nouvelle de sa mort répandit une véritable émotion dans le département des Vosges. La population de Bruyères l'accompagna tout entière jusqu'à sa dernière demeure. Le deuil fut universel, et tous les malheureux qu'il avait soulagés témoignèrent par leurs larmes et par leurs regrets de l'étendue de la perte qu'ils avaient faite.

Partout, au sein de ces sociétés qui se glorifiaient de posséder Mougeot, des voix se sont élevées pour lui rendre, au nom de la science, un dernier hommage.

Pour nous, nous nous félicitons de la mission qui nous est échue. S'il était un homme à qui la Société d'Émulation dût beaucoup, s'il était un bienfaiteur qui comptât des titres nombreux à sa reconnaissance, c'était Jean-Baptiste Mougeot.

Noble cœur, noble caractère, noble talent, il était pour les Vosges une illustration et un exemple. Puissions-nous, en retraçant sous des traits imparfaits une carrière si belle et si bien remplie, sécher les larmes d'une épouse qui a perdu la moitié d'elle-même, celles d'un fils qui, fidèle aux traditions de Mougeot, a tant de droits à notre estime et à nos sympathies !

RAPPORT AU PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE

en 1858 et 1859.

PAR M. JULES LAURENT, DIRECTEUR,

Membre titulaire.

MONSIEUR LE PRÉFET,

L'année dernière, en vous faisant l'historique succinct de notre musée départemental, je vous parlais des améliorations qu'il avait reçues depuis sa création, et de celles qui seraient indispensables pour lui donner un développement peu rapide à la vérité, mais qui pourtant, après un certain laps de temps, le rendraient certainement un des plus intéressants parmi les musées de province. Je vous disais que si une faible allocation annuelle de 1200 francs nous était accordée pour l'acquisition de tableaux, nous trouverions souvent l'occasion d'en acheter de bons soit à Nancy, soit à Metz (et vous avez pu vous en convaincre vous-même), mais surtout à Paris, dans les ventes publiques qui, chaque hiver, s'y font en grand nombre, et dans lesquelles de bons tableaux, s'ils sont d'une grande dimension, ne trouvent d'acquéreurs qu'à très-bas prix. Ce que je vous disais alors, Monsieur le Préfet, j'en ai acquis

de nouveau la certitude pendant les quelques jours que j'ai passés à Paris au mois d'avril dernier. A cette époque eut lieu la vente d'une collection considérable de tableaux dont je vous ai communiqué le catalogue, provenant en grande partie de la célèbre galerie du cardinal Fiesch : dans cette vente, des tableaux importants, mais de très-grande dimension, n'ont pu être adjugés qu'à très-bas prix; d'autres, pour la même raison, n'ont trouvé un acquéreur.

Dans le courant de 1858, les acquisitions de monnaies anciennes ayant absorbé la plus grande partie de la somme restée libre après les dépenses indispensables prises sur le crédit alloué au musée pour ses dépenses diverses, je n'ai pu acheter qu'un beau portrait peint par Rigaut, représentant, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, le duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité du roi Louis XV. Cette année, au contraire, c'est à l'acquisition de tableaux, mais au détriment de notre collection numismatique, que j'ai employé le plus qu'il m'a été possible de nos fonds. Ainsi, M. St-Estienne Cavaignac, appelé à d'autres fonctions dans un département éloigné des Vosges, ayant offert de céder au musée le meilleur de ses tableaux, en consentant à ne recevoir cette année que la moitié du prix convenu, et le complément dans le courant de l'année prochaine, vous avez pensé qu'il ne fallait pas laisser échapper cette occasion avantageuse d'enrichir notre galerie d'une bonne peinture, due au pinceau de Palma le jeune, qui fut, dit Lanzi dans son histoire de la peinture en Italie, le dernier représentant de la belle époque de l'école Vénitienne.

Vous avez vu à Metz un beau portrait d'un personnage du temps de Louis XIV, peint par Largillière, et celui d'un autre personnage qu'on dit être Guillaume le Taciturne; vous me les avez signalés et je me suis empressé d'en faire l'acquisition, ainsi que celle d'un portrait d'un personnage espagnol peint par Van Kessel. Cette dernière peinture appartenait à un marchand de Nancy, le sieur Lazare-Lévy, qui a reçu, en échange de son tableau, d'anciennes monnaies

romaines et lorraines que nous avions en double dans le médaillier du musée.

M. Thomas, marchand de tableaux à Metz, m'a envoyé ce printemps plusieurs tableaux, parmi lesquels étaient deux beaux portraits hollandais, et un tableau de l'école romaine représentant le mariage de Ste-Catherine, dont il ne demandait le payement qu'en 1860 : j'ai cru devoir accepter cette proposition qui nous procurait trois excellentes études.

En outre de ces achats, le musée a reçu de M. le Ministre d'État un tableau de M. Paul Gourlier, et deux petits groupes d'animaux en bronze modelés par M. Fremiet; il a aussi reçu un tableau qui, il y a une quinzaine d'années, avait été envoyé à l'église de Plombières par le gouvernement; mais cette église ayant été reconstruite dans un style qui ne permet pas d'y placer des tableaux, M. le curé de Plombières, sur votre invitation, a adressé au musée ce tableau, qui malheureusement a beaucoup souffert, et dont l'encadrement entièrement détérioré est à remplacer.

Dans mon rapport en date du mois d'octobre dernier, je vous faisais connaître que j'avais acheté à Grand un groupe en pierre trouvé au fond d'un puits antique, dont on avait extrait aussi une statue d'enfant en marbre blanc achetée, à l'instant même de la découverte, par un propriétaire de la localité qui habite ordinairement Paris, où il a fait transporter cette précieuse antiquité, désormais perdue pour notre département. Quant à notre groupe en pierre qui me paraît représenter Œdipe, vainqueur du Sphinx, monstre moitié femme, moitié serpent, je l'ai restauré autant que faire se pouvait, et je l'ai placé dans le vestibule du rez-de-chaussée.

Dans cette même localité de Grand, j'avais aussi recueilli un fragment de chevelure provenant d'une tête en bronze, trouvé avec un grand nombre de fragments de pierre sculptée, dans des fouilles faites pour l'établissement d'un citerneau. De tous ces fragments, je n'ai pu recueillir que le morceau de bronze, et un très-joli petit torse d'enfant en pierre provenant

d'une frise, tout le reste ayant été dispersé de suite. Dans le même rapport je vous signalais l'importance qu'il y aurait à exécuter des fouilles sur ce point de la ville antique.

Dans mon rapport du 19 août 1858 je vous rendais compte de l'excursion que, sur votre invitation, j'avais faite à Bruyères pour y examiner des pierres sur lesquelles des personnages sont sculptés. Ces pierres, trouvées en creusant des tranchées sur la lisière de la forêt de Boremont, me paraissent être des ex-voto placés vers le IVe siècle autour d'une fontaine voisine probablement sacrée, et appelée en patois *la Parose;* ces pierres, dis-je, sont maintenant, grâce aux soins de M. le Maire de Bruyères et de M. le garde général Delorme, placées au musée.

Dans les différentes tournées faites depuis le 1er janvier 1858 jusqu'à ce moment, je me suis procuré une agate intaille d'un charmant travail représentant la tête de Faustin la jeune, une romaine antique en bronze avec son poids en plomb, quatre anneaux, quatre bracelets, cinq petites haches gauloises et une pointe de javelot, le tout en bronze; une hache celtique en pierre, une patère en terre noire, deux vases en terre grise, une tessère en plomb et une bague franke en argent qui, il y a une douzaine d'années, avait été trouvée avec des armes et des plaques de ceinturon en fer, incrusté d'argent, près de Courcelles-lez-Châtenois. De tous les objets trouvés alors sur ce point, la bague était la seule chose que ne possédât pas le musée, et ce n'est qu'après de longues et vives sollicitations que j'ai pu l'obtenir de la personne qui l'avait dans sa collection.

J'ai acquis aussi un sceau en bronze du XVme, siècle et celui du tribunal du district d'Épinal, ainsi que sept petits bas-reliefs en albâtre exécutés dans le courant du XVIme siècle, et représentant divers sujets de la vie du Christ. Enfin M. le Maire de la ville d'Épinal a fait déposer au musée un poids étalon en bronze de huit livres de France portant la date 1682, et qui, par conséquent, avait été envoyé à Épinal par le gouvernement peu de temps avant la paix de

Riswick, qui rendit la Lorraine à ses anciens princes. Le même magistrat a fait encore transporter au musée un cercueil en pierre trouvé près de l'église, en faisant les tranchées pour la pose des tuyaux de gaz; de plus nous devons à M. l'architecte de la ville un fragment de frise d'un excellent travail du XVIme siècle, trouvé dans les tranchées faites récemment dans la rue de la préfecture.

Les différentes séries de notre collection numismatique ont reçu de nouveaux accroissements dans le courant de 1858 et depuis le commencement de 1859 : ce sont des monnaies romaines en argent des familles Antonia, Cloulia, Egnatuleia, Flaminia, Minucia, Rutilia et Volteia; des impériales d'argent de Faustine la mère et de Gordien III; des grands et des moyens bronzes de Néron, Trajan, Marc-Aurèle, ainsi que des petits bronzes de Constant Ier, Basile Ier, Romain Ier et Basile II.

Ces trois dernières monnaies, le musée les doit à l'extrême obligeance de M. Charles Robert, sous-intendant de la garde impériale, qui les avait recueillies en Crimée, dans des fouilles qu'il n'avait pu faire exécuter, à Kherson, que peu de jours avant l'embarquement des dernières troupes françaises.

La série des monnaies gauloises a été augmentée d'une rouelle en potin, d'un statère d'or, d'un quinaire d'argent et de six monnaies en potin de la Gaule-Belgique; d'un denier des Ségusiens, d'un petit bronze du chef des Turons Cantorix, dont une monnaie a été aussi trouvée à Plombières, dans les fouilles que M. l'Ingénieur Jütier y a fait exécuter ce printemps. A ces pièces il faut joindre une monnaie de bronze inédite qui me paraît appartenir aux Carnutes et un charmant petit bronze des Médiomatrici, pièce d'un grand intérêt pour notre collection à laquelle elle manquait.

Les acquisitions des pièces françaises sont, en royales, un denier de Louis-le-Débonnaire, des écus d'or de Philippe VI et Charles V, un demi-écu d'or de Louis XI, un écu d'or de François Ier, un teston d'argent de Henri II, un écu

d'or de Charles IX et un teston d'Henri III. Les monnaies des barons qui, mieux que les royales, font connaître l'histoire du moyen-âge, parce que par elles depuis la naissance du pouvoir féodal on suit son développement, sa décroissance et sa chute, sont des grands deniers des premiers ducs de France, qui conservèrent sur leurs monnaies les types de celles des rois Charles-le-Chauve et Eudes; un denier au nom de Canut, un de ces pirates normands qui, s'intitulant rois de la mer, désolèrent si longtemps nos côtes; un de ces deniers du duché de Normandie sur lequel le type primitif est tellement défiguré qu'on peut à peine le reconnaître et qu'il n'y a plus de légende lisible; des deniers de l'abbaye de Saint-Martin de Tours émis dans la seconde moitié du XIIe siècle; des oboles du comté de Chartres, anonymes il est vrai, mais qui avec quelque certitude peuvent être attribuées à Thibaut-le-Grand ou à son successeur Thibaut V, car ces pièces usées déjà par le frai ont été trouvées à Charmes enfouies avec des monnaies presque à fleur de coin d'Henri Ier, comte de Champagne de 1151 à 1181, et d'Étienne de la Chapelle, qui occupa le siége de Meaux de 1160 à 1171. Nous avons encore acquis des deniers de Bretagne frappés par Conan Ier, Pierre Mauclerc, Jean Ier et Jean III; des deniers d'Étienne de Penthièvre frappés à Guingamp, des comtes de Poitou frappés longtemps à Melle avec le type des monnaies de Charles-le-Chauve, et des deniers tournois du comte Alphonse; des deniers frappés à Déols par Raoul, sire de Chateauroux, d'Hervé, comte de Nevers, de l'abbaye de Souvigny, des grands deniers de la vicomté de Limoges et du comté d'Angoulême, une obole de ce dernier comté, un denier d'Hugues X, comte de Lamarche, un provençal de Charles II, comte de Provence, un liard du comte Robert, des coronats de la comtesse Jeanne et du bon roi Réné pour son comté de Provence, un double tournois de Frédéric II, prince d'Orange, les deniers d'Henri Ier, comte de Champagne, et d'Étienne, évêque de Meaux, trouvés à Charmes, des deniers de Guillaume Ier, archevêque de

Reims, enfin des oboles d'argent de Philippe d'Alsace, duc de Brabant.

A notre suite de monnaies lorraines, nous avons ajouté quelques nouvelles pièces intéressantes ou remplacé des exemplaires défectueux. Dans les ducales, un denier de Ferri IV, une plaque de Jean I[er], un gros de Charles II, un gros de Réné I[er], un charmant demi-florin d'or de Réné II, un demi et un quart de teston du duc Antoine, une plaque, un gros et un liard du même prince, un gros et un spadin du grand duc Charles III, un teston du duc Henri frappé en 1615, un autre sans date différent de ceux de la collection et cinq petites monnaies du même prince; deux demi-gros de Charles IV, un bel écu de Léopold et deux magnifiques pièces à fleur de coin, un écu et un teston, du dernier duc de Lorraine, François III.

Nos acquisitions de monnaies barroises sont une rarissime pièce frappée à Saint-Mihiel et portant le nom du comte Henri IV et celui de Jean-l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, monnaie d'alliance qui avait cours dans les deux états; un gros au heaume du comte Robert et du même prince, un gros à l'R imité de celui au K du roi de France Charles V.

Henriette de Vaudémont, princesse de Phalsbourg et de Lixheim, sœur du duc Charles IV, imita les monnaies du roi de France et du duc de Lorraine. Le musée a acquis un double tournois de cette princesse, imité de ceux de Louis XIII, et un gros en tout semblable à ceux émis par le duc Charles IV.

Les acquisitions de monnaies des évêchés, sont des deniers des évêques de Metz, Adalberon II, Adalbéron III à Épinal, Hériman, Bouchard d'Avesnes, un teston du cardinal de Lorraine, Charles II, des doubles deniers, des demi-gros et des liards de la cité de Metz, ainsi qu'un gros de l'évêque de Verdun, Charles de Lorraine-Chaligny.

A cette suite de monnaies françaises et lorraines, il faut ajouter quelques monnaies étrangères trouvées dans le département, ce sont des pièces de l'archevêque de Trèves,

Arnould, de Wenceslas, comte de Luxembourg, des évêques de Liége, du pape Pie V, de Frédéric VII, roi de Danemarck, et un florin d'Étienne, duc de Bavière; enfin le médaillier a été encore augmenté des médailles en bronze du pape Jean XXI, Benoît XII, Urbain VI, Grégoire XII, Alexandre V, et Clément XI, du cardinal Noris, du médecin Sbaralba, de Nicolas de Vaudémont, régent de Lorraine, sous la minorité de Charles III, toutes gravées par le graveur lorrain Saint-Urbain; des jetons de la chambre de Ville, de Nancy, de celle de Bar, de J. Baudot, échevin de Metz, de Claude et Henri de Guise, des états de Bourgogne, des artistes de la ville de Lyon, et de la médaille commémorative du baptême du prince impérial, frappée au nom des principales villes de France représentées à cette cérémonie, médaille à laquelle le conseil municipal de la ville d'Épinal avait souscrit et qui a été déposée au musée par M. le Maire de cette ville.

Depuis la perte si regrettable que nous avons faite du vénérable docteur Mougeot, nous avons reçu de M. Gaulard, bibliothécaire de la ville de Mirecourt, de belles géodes des terrains à Chailles du Jura, de M. de Saint-Marceau, habitant le département de l'Aisne, une suite de coquilles fossiles du terrain de Paris, de M. Moinel, un milan royal, de M. Henri, ancien conducteur des diligences à Épinal, un moyen-duc, de M. Lagarde, fabricant de broderie à Épinal, une chouette, et de M. Dupoirieux, aussi d'Épinal, une jolie tourterelle d'Égypte, qu'ainsi que les deux autres oiseaux, j'ai adressée à M. Mayer, préparateur à Nancy, au talent duquel nous devons ce que nous avons de mieux monté dans la galerie d'histoire naturelle.

La bibliothèque du musée a continué à recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, la suite du recueil des brevets expirés et celui des brevets pris sous l'empire de la loi de 1844, mais Son Excellence a cessé de lui envoyer le bulletin de la Société d'encouragement qu'il lui faisait adresser depuis 1834.

Au dernier voyage que j'ai fait à Paris, il m'a été remis

au ministère d'État la cinquantième livraison de la Flore d'Orient, qui complète cette belle publication de MM. le comte Joubert et Spach.

Quant à nos achats de livres ils sont bien peu nombreux, la faiblesse du crédit alloué au musée ne permettant pas d'acquérir tout ce qui serait utile pour l'étude et le classement de nos diverses collections, nous avons dû nous borner à acheter trois volumes de la *Revue numismatique* pour les années 1857, 1858 et 1859, la table des vingt volumes de la première série de cette publication et aussi le premier volume du *Dictionnaire du mobilier français* au moyen-âge, ouvrage plein d'érudition dû à un architecte d'un vrai mérite, M. Viollet-Leduc, qui a fait de l'art au moyen-âge une étude toute spéciale.

L'accroissement continuel des collections d'objets antiques et de monnaies anciennes ne nous permettant pas d'exposer aux yeux du public tout ce que nous possédons, il serait urgent d'augmenter le nombre des verrières dans lesquelles ces sortes d'objets sont exposés ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire dans mon rapport du mois dernier sur les travaux d'améliorations à faire dans les diverses salles du musée.

Quant aux autres besoins de l'établissement, j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître dans mon rapport de l'année dernière, ils sont toujours les mêmes, et je ne pourrais donc que me répéter en vous les signalant encore.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée,

JULES LAURENT.

LETTRE

SUR UN

PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION

DES

MATIÈRES FÉCALES,

PAR M. JOURNET,

Membre associé libre.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La ville de Paris, celle de Londres et toutes les grandes villes de l'Europe, se sont occupées de la question des fosses d'aisances. L'été dernier, la Tamise n'était qu'un foyer d'infection qui a compromis la santé d'une partie de la ville. Partout, c'est un grave sujet d'embarras; et, il y a quelque temps, le conseil municipal de Paris nomma, pour s'en occuper, une commission composée des savants les plus aptes à la résoudre; elle prit, après de longues études, les conclusions suivantes :

1° Désinfecter les matières par le sulfate de fer, ou par le sulfate de zinc, si l'on craint la coloration, ce dernier étant beaucoup plus cher;

2° Séparer les produits liquides, réservant les solides pour engrais;

3° Laisser écouler les liquides désinfectés par les égouts collecteurs.

Cette importante question n'est pas seulement agitée dans les grands centres de population, mais même tout près de nous. M. le Maire de Plombières, sachant que je m'en étais occupé, me consulta l'an dernier sur le moyen de faire disparaître les émanations putrides, causées par le dépôt des matières de toutes sortes qu'on jette dans l'Augronne, et que le manque d'eau laissait dans son lit qui traverse la ville. Moi-même, dans les nombreux établissements que j'ai créés, j'ai eu à la traiter, tant pour l'appropriation de ces matières à l'agriculture, que pour ne pas éloigner des ateliers les lieux d'aisances, afin d'éviter des sorties trop fréquentes qui font perdre bien du temps aux ouvriers.

Ayant établi dans la papeterie du Souche un système complet pour désinfecter, recueillir, utiliser ces matières, j'ai cru devoir faire part à la Société d'Émulation des Vosges des procédés que j'emploie, heureux si elle les croit dignes d'être recommandés dans tous les endroits où ils pourront être appliqués.

Je traiterai successivement les trois points suivants :

1° De la désinfection des matières fécales,

2° De la manière de les recueillir,

3° De leur confection en engrais et de l'emploi qu'on peut en faire en agriculture.

1° La désinfection a été l'objet des recherches des savants les plus distingués, et, après de nombreux essais, ils sont arrivés à conseiller l'emploi du sulfate de fer quand on ne craint pas la coloration en noir, ou, quand on veut l'éviter, du sulfalte de zinc qui a l'inconvénient d'être beaucoup plus cher que le premier sel.

Par ma position de fabricant de papier, après beaucoup d'essais d'après les indications que j'avais recueillies, je fus conduit à essayer d'un mélange d'un sel double d'hydrochlorate de fer et de manganèse, qui désinfecte d'une manière

très-complète et a l'avantage de ne presque rien coûter. Voici la manière dont je l'obtiens :

Lorsqu'on dégage le chlore gazeux au moyen du peroxide de manganèse, mis en contact à chaud avec l'acide hydrochlorique, le résidu est un hydrochlorate de manganèse avec un excès d'acide. Si l'on décante la partie liquide dans des auges en pierres de grès et qu'on y ajoute de la tournure de fer ou de la vieille ferraille, au bout de quelques jours on obtient le sel double presque neutre.

L'hydrochlorate-acide, étant le résultat de l'opération du dégagement du chlore, est presque toujours abandonné ou jeté dans les cours d'eau, et demeure complétement sans emploi. La tournure de fer ou la vieille ferraille étant de peu de valeur, le prix de revient du sel double est très-minime.

Pour l'employer dans la désinfection, on en met 10 litres dans 90 litres d'eau pure pour former 100 litres; et chaque jour on lave les lieux avec quelques litres de ce mélange : cela suffit pour enlever toute odeur.

Les propriétés de ce sel double de fer et de manganèse sont nombreuses, je ne ferai qu'en indiquer les principales. Si on l'injecte dans le bois, il le rend presque incombustible et inaltérable. — Du papier gris trempé et séché ne brûle pas, il faut un feu soutenu pour réduire le tissu du papier sans flamme. — On pourrait mettre les toits couverts en bois presque à l'abri de l'incendie et rendre leur durée très-longue. — Étendu avec beaucoup d'eau, 100 litres pour 1 litre par exemple, il donne aux prairies qu'on arrose une grande vigueur. — Des arbres fruitiers, arrosés sur leurs parties vertes, ont pris une teinte foncée d'un beau vert et les fruits sont devenus également plus beaux. — Je n'en finirais pas avec les applications qu'on peut en faire, et si jamais mes occupations me le permettent, je ferai des expériences au point de vue de la végétation. Ce sera une nouvelle preuve des nombreux points de contact de l'industrie et de l'agriculture, qui, unies

par mille fils imperceptibles, concourent au même but, la satisfaction des besoins de l'homme.

2° La manière de recueillir les matières fécales n'a rien de bien neuf, cependant j'indiquerai ce que j'ai fait, pour que ceux qui me suivent dans cette voie puissent l'approprier à leur localité.

Dans la partie la plus commode et aussi voisine qu'on voudra des ateliers, je fais établir les lieux d'aisances, de manière que chaque étage ait un conduit aboutissant au niveau du sol, dans un endroit assez grand pour contenir une caisse montée sur quatre roues. Ce conduit, fermé et voûté, renferme la caisse qui se présente sous l'ouverture des conduits, de manière à recevoir exactement ce qu'on peut y jeter.

Lorsqu'elle est pleine, on la sort à bras ou avec un cheval, selon la dimension, et on la conduit sans la moindre odeur jusqu'à l'endroit où l'on doit confectionner l'engrais.

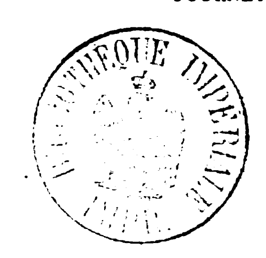
3° Le mode de préparation de l'engrais est des plus simples. Dans la place choisie (on peut prendre la place aussi près qu'on voudra, ce fumier ayant moins d'odeur que les fumiers ordinaires), on fait un premier lit d'un absorbant, tel que calcaire bien fin, si ce fumier doit être employé dans des terres argileuses ou siliceuses; soit du sable fin pour des terres argileuses calcaires, ou de l'argile bien sec pour celles qui sont siliceuses, ou bien encore des feuilles sèches, même de la sciure de bois si l'on n'a rien autre chose. Pour moi, j'emploie les débris de chiffons de laine, les balayures des ateliers, les poussières des chiffons et les cendres de mes chaudières à vapeur.

Le premier lit formé, on verse dessus le contenu de la caisse en l'étendant bien également; on procède de même pour les couches successives. On laisse le tout s'imbiber pendant 5 à 6 mois, et l'engrais est préparé : il a une couleur brune; un peu moins onctueux que le fumier d'étable, il s'emploie de la même manière, mais il faut faire attention de n'en mettre que moitié au plus du fumier ordinaire.

Je fais environ 200 mètres cubes de cet engrais par an, et partout où il a été essayé, surtout pour les jardins potagers, il a donné des résultats magnifiques. Son action est en particulier favorable à la culture des choux, des haricots, des betteraves, des artichaux, pois, etc., etc., et autres légumes contenant du soufre. Pour les céréales, il faut l'employer avec ménagement; il pousse un peu trop à la production herbacée..

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations empressées.

JOURNET.



ERRATA.

Page 60, ligne 5. *Au lieu de :* 8 de vitriol, *lisez :* huile de vitriol.

Page 166, ligne 27, et page 274, ligne 11. *Au lieu de :* fonds, *lisez :* fonts.

Page 180, ligne 24. *Au lieu de :* chevaux-légers, *lisez :* chevau-légers.

Page 197, ligne 5. *Au lieu de :* patrone, *lisez :* patronne.

Page 284, ligne 19 de la note. *Au lieu de :* Marie-Claude, *lisez :* Marc-Claude.

Page 299, ligne 25. *Au lieu de :* qu'ils, *lisez :* qu'elles.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1859.

BUREAU.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *Ch. de la Guéronnière* ✠, Préfet des Vosges.
PRÉSIDENT HONORAIRE, M. le comte *Siméon* (C. ✠), sénateur.
PRÉSIDENT ANNUEL, M. *Maud'heux père* ✠, avocat.
VICE-PRÉSIDENT, M. *Claudel*, ancien notaire, ancien maire d'Épinal.
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.
SECRÉTAIRES ADJOINTS. { M. *Gley*, professeur au collége d'Épinal.
M. *Baudrillard*, inspecteur des forêts. }
TRÉSORIER, M. *Schœll-Dollfus*, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques d'Épinal.
ARCHIVISTE, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Claudel*, président, *Vadet*, *Berher*, *Grillot*, *Guery*.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Claudel*, président, *Berher*, *Baudrillard*, *Mansuy*, *Gley*, *Malgras*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES.

MM. *Malgras*, président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*, *Kuss*, *Pentecôte*, *Conus*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Claudel*, président, *Schœll-Dollfus*, *Baudrillard*, *Berher*, *Deblaye*, *Ferry*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Berher*, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*, *Marotel*, *Schœll-Dollfus*, *Pentecôte*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Kuss*, *Marchal*.
Le président et le secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1854. Baudrillard, inspecteur des forêts.
1836. Berher, entomologiste.
1850. Chapellier, instituteur public.
1840. Claudel, ancien notaire, ancien maire.

1859. Conus, professeur de rhétorique au collége.
1847. Crousse, docteur en médecine.
1853. Deblaye, propriétaire.
1853. Ferry, avocat, maire de la ville d'Épinal.
1825. Garnier ✻, docteur en médecine.
1853. Gley, professeur de quatrième au collége.
1825. Grillot, architecte du département.
1857. Guéronnière (Ch. de la) ✻, Préfet des Vosges.
1832. Gurry, archiviste de la préfecture.
1855. Kuss, ingénieur des ponts et chaussées.
1836. Laurent, directeur du musée.
1856. Lebrunt, professeur de mathématiques au collége.
1854. Malgras, inspecteur d'académie.
1853. Mansuy ✻, docteur en médecine.
1856. Marchal, agent-voyer chef.
1858. Marotel, horticulteur.
1836. Maud'heux père ✻, avocat.
1854. Maud'heux fils, avocat, docteur en droit.
1857. Pentecote, pharmacien.
1851. Reiveilliez, ingénieur civil, architecte de la ville.
1852. Schoell-Dollfus, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques.
1853. Vadet ✻, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1844. Blondin, avoué, président du comice agricole de Saint-Dié.
1850. Buffet (Louis) ✻, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture.
1843. Chevreuse, docteur en médecine à Charmes.
1853. Danis, architecte à Remiremont.
1832. De l'Espée, propriétaire à Charmes.
1825. Derazey, juge à Épinal.

1859. GALMICHE, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. GAUDEL, pharmacien à Bruyères.
1839. GAULARD, ancien professeur à Mirecourt.
1842. GRANDGEORGES, ancien notaire à Dompaire.
1859. HANUS, secrétaire du comice de Remiremont.
1825. HENNEZEL (D'), membre du Conseil général, maire à Bettoncourt.
1829. HOUEL, ancien principal du collége de Saint-Dié.
1858. JOURNET, industriel au Souche, maire d'Anould.
1858. LAHACHE, pharmacien à Bruyères.
1859. LAHACHE, juge de paix à Bruyères.
1851. LAURENT, Paul, ancien professeur à l'école forestière de Nancy, au Saut-de-la-Cuve.
1858. LEGRAND DU SAULLE, docteur en médecine à Contrexéville.
1858. LEPAGE, Charles, pharmacien à Contrexéville.
1843. LENFANT ✻, juge de paix à Mirecourt.
1842. LEQUIN, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. LIÉGEY, docteur en médecine à Rambervillers.
1858. LOUIS, professeur au collége de Neufchâteau.
1855. MARTIN-HACHETTE, cultivateur à Saint-Dié.
1836. MERLIN ✻, ancien chef d'escadron d'artillerie à Bruyères.
1839. MOUGEOT fils, docteur en médecine à Bruyères.
1856. MOUROT, curé à Beaufremont.
1849. NOEL, président du comice de Remiremont.
1856. PETIT, principal du collége de Neufchâteau.
1845. PIÉROT, curé à Trémonzey.
1842. PRUINES (DE), maître de forges à Sémouse.
1859. RENAULD, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. RESAL, avocat à Dompaire, ancien représentant.
1859. REUSS, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.
1856. SCHLUMBERGER, industriel au Val-d'Ajol.
1858. THOMAS, agriculteur à Thuillières.
1859. THOMAS, curé du Valtin.
1825. TURCK, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.
1855. VILLAUME, professeur de rhétorique au séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1829. Albert-Montémont ✻, de Remiremont, homme de lettres, à Paris.

1829. Allonville (Comte d') (O. ✻), conseiller d'État, ancien préfet de la Meurthe.

1843. Altmayer, propriétaire à Saint-Avold.

1845. Aubry, Félix ✻, négociant à Paris.

1853. Baud, inspecteur des eaux thermales à Contrexéville.

1855. Baudrillard, professeur d'économie politique au collége de France.

1842. Beaulieu (de), membre de la Société des antiquaires de France.

1843. Beaupré, juge au tribunal civil de Nancy.

1832. Bégin, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1829. Billy (de) (O. ✻), inspecteur général des mines à Paris.

1842. Blaise, des Vosges ✻, professeur d'économie politique à Paris.

1853. Bourlon de Rouvre (O. ✻), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.

1845. Charlier, inspecteur des forêts à Caudebec.

1853. Chérest, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.

1829. Cherrière (de) ✻ (O. ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, à Bazoilles.

1845. Claudel, d'Épinal, ingénieur civil à Paris.

1847. Colomb, Édouard, chimiste à Paris.

1836. Cressant, directeur de la ferme expérimentale d'Artfeuille.

1856. Daubrée ✻, ingénieur en chef des mines, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg.

1836. Defranoux, inspecteur des contributions indirectes à Lons-le-Saulnier, président de la Société d'Émulation du Jura.

1847. Delesse ✻, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1856. Delétang, ingénieur de chemin de fer à Thionville.

1839. Demidoff, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Ourals (Russie), à Florence.



1839. Denis, médecin à Toul.
1847. Desbœufs ✵, statuaire à Paris.
1848. D'Estoquois, professeur à la faculté des sciences de Besançon.
1825. Didion, de Charmes, ingénieur à Niort.
1844. Digot, avocat à Nancy.
1843. Dompmartin, docteur en médecine à Dijon.
1850. Drahein, docteur en médecine à Besançon.
1845. Dumont, juge à Saint-Mihiel.
1844. Gaillardot, docteur en médecine à Saïda (Syrie).
1856. Garnier, Paul, horloger à Paris.
1840. Géhin (dit Verusmaur), homme de lettres à Cherbourg.
1844. Gigauld d'Olincourt, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.
1852. Gilbert d'Hercourt, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.
1845. Gilet, juge d'instruction à Nancy.
1845. Gley ✵, officier d'administration principale des subsistances militaires à Paris.
1844. Glœsner, professeur à Liége.
1842. Gobron, ancien élève de Roville.
1842. Godde de Liancourt, fondateur de la Société des naufrages à Paris.
1844. Godron ✵, doyen de la faculté des sciences de Nancy.
1857. Grandemange, d'Épinal, professeur de calcul mental à Orléans.
1859. Guerrier de Dumast, ancien intendant militaire, homme de lettres à Nancy.
1839. Guibal, juge de paix à Nancy.
1844. Guillaume, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.
1836. Haussmann ✵, ancien sous-intendant militaire à Paris.
1858. Hoorebbecke (Gustave Van), avocat à la cour d'appel de Gand.
1829. Hubert, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.
1848. Husson, pharmacien à Toul.
1842. Joly ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.
1858. Jutier ✵, ingénieur des mines à Colmar.
1839. Kirschleger, professeur de botanique à Strasbourg.
1829. Languet de Sivry, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1836. **Lebesque**, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Épinal.

1849. **Lebrun**, architecte à Lunéville.

1850. **Lecoq** ✻, géologue, professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'Institut.

1844. **Lepage** ✻, Henry, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.

1836. **Lemarquis** ✻, ancien juge à Nancy.

1853. **Lemoyne** ✻, ingénieur en chef en retraite, à Paris.

1825. **Levaillant de Bovent** ✻, ingénieur en chef à Besançon.

1847. **Levallois** ✻, inspecteur général des mines à Paris.

1849. **Lehr**, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.

1853. **L'héritier** ✻, inspecteur des eaux de Plombières.

1844. **Lionnet** ✻, professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand.

1829. **Malgaigne** ✻, docteur en médecine à Paris.

1840. **Mansion**, directeur de l'école normale primaire à Charleville.

1847. **Martin** ✻, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

1825. **Masson** ✻, président de chambre à Nancy.

1854. **Matheron**, ingénieur civil à Toulon.

1836. **Maulbon d'Arbaumont** ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. **Mauléon (de)**, directeur fondateur du *Recueil industriel et des beaux-arts* à Paris.

1852. **Meaume**, professeur à l'école forestière de Nancy.

1857. **Michaud**, naturaliste à Sainte-Foy-lès-Lyon.

1841. **Monnier**, propriétaire à Nancy.

1841. **Naville**, Alfred, praticulteur à Genève.

1845. **Oulmont**, d'Épinal, docteur en médecine à Paris.

1852. **Péchin**, sous-préfet à Narbonne.

1829. **Pensée**, Charles, d'Épinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. **Péricault de Gravillon** ✻, lieutenant-colonel d'état-major à Paris.

1847. **Perrey** ✻, professeur à la faculté des sciences de Dijon.

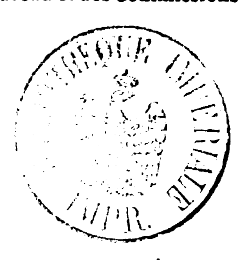
1825. **Petot** ✻, d'Épinal, ingénieur en chef à Napoléon-Vendée.

1841. Pierrard, ancien officier du génie à Verdun.
1839. Pinet, avocat à la cour impériale à Paris.
1829. Piroux, d'Épinal, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.
1844. Poirel ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.
1829. Riant, aumônier du lycée de Strasbourg.
1841. Riquet ✻, médecin vétérinaire principal à Paris.
1856. Risler, rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* à Paris.
1853. Sabourin de Nanton, ancien directeur des postes, à Strasbourg.
1842. Salmon ✻, avocat général à Metz, ancien représentant du peuple.
1829. Saucerotte, docteur en médecine à Lunéville.
1831. Siméon (comte) (C. ✻), sénateur.
1842. Simon, conseiller à la cour impériale de Metz.
1843. Simonin ✻, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école de médecine.
1832. Soulacroix ✻, chef de division au ministère de l'instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Nancy.
1829. Soyer-Willemet ✻, naturaliste, bibliothécaire à Nancy.
1854. Tadini (de), médecin oculiste à Lunéville.
1853. Thévenin, procureur impérial à Auch.
1832. Toussaint, agriculteur à Stuttgard.
1858. Trouillet, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).
1829. Turck, docteur en médecine à Paris.
1843. Turck, Amédée, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.
1844. Vagner, homme de lettres à Nancy.
1845. Valdezey, médecin à Liancourt.
1829. Vergnauld-Romagnésie, négociant à Orléans.
1843. Villepoix (de), ancien professeur d'agriculture à Roville, pharmacien à Eu.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1er CAHIER DU TOME X. — ANNÉE 1858.




Digitized by Google





